This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491720

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1851-1851.

ÉVREUX,

A. DÉBUSSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Février 1853.

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux Auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve :

A ÉVREUX,

Chez CORNEMILLOT et RÉGIMBART Jᵉ, libraires,

Et à PARIS,

Chez DERACHE, libraire, rue du Bouloi, 7.

RÉCUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1853.

Dunning
Nigh.
4-21-31
21367

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Table des matières..... 1

DISCOURS, RAPPORTS, EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX, DISTRIBUTION DES PRIX.

1850.

Séance publique, tenue à Evreux, le 1er septembre 1850, sous la présidence de M. Ange PETIT. — Extrait du procès-verbal..... 1

Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société..... 3

Rapport par M. Eugène VILLAIN, au nom de la commission des prix et encouragements..... 13

Prix décernés..... 22

Concours agricole départemental, tenu aux Andelys, 22 septembre 1850. — Extrait du procès-verbal..... 26

Discours prononcé, par M. Ange PETIT, président de la Société..... 29

Prix décernés..... 33

Section générale de Bernay. — Séance publique, tenue à Broglie, le 6 octobre 1850. — Discours prononcé par M. DE BROGLIE..... 37

Prix décernés..... 41

Section générale de Louviers. — Séance publique, tenue à Pont-de-l'Arche, le dimanche 6 octobre 1850. — Discours prononcé par M. ROGER, sous-préfet, président de la section..... 43

Prix décernés..... 48

Exposition agricole et horticole, 6 *octobre* 1850. — Discours prononcé par M. Ange PETIT, président de la Société..... 50

PAGES.

Rapport par M. CASSEN, membre de la commission d'horticulture 55
Prix décernés 61

1851.

Exposition agricole et horticole, 1er *juin* 1851. — Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société 63
Rapport par M. GUINDEY, président de la commission d'horticulture 71
Prix décernés 80
Séance publique, tenue à Evreux, le 31 août 1851, sous la présidence de M. A. PASSY. — Extrait du procès-verbal 83
Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société 85
Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1850-51, par M. BIDAULT, secrétaire perpétuel 94
Rapport lu, au nom de la commission chargée de juger le concours ouvert sur l'histoire biographique du département de l'Eure, par M. Théodose BONNIN, membre de la Société 109
Rapport par M. Eugène VILLAIN, au nom de la commission des prix et encouragements 121
Prix décernés 128
Concours agricole départemental, tenu à Conches, le 14 septembre 1851. — Discours prononcé par M. GUYOT, préfet de l'Eure 132
Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société 136
Prix décernés 142
Section générale des Andelys. — Séance publique tenue à Etrépagny, le 28 septembre 1851. — Discours prononcé par M. DE VATIMESNIL, membre de la Société et président du comice d'Étrépagny 144
Rapport par M. A. PASSY, sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux 159
Prix décernés 170
Séance publique, tenue à Breteuil, le 12 octobre 1851,

PAGES.

pour la distribution des primes accordées aux cultivateurs des cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles. — Discours prononcé par M. A. PASSY, président de la Société..... 172

Rapport par M. HÉBERT, président de la section d'agriculture, sur les encouragements à décerner..... 177

Prix décernés..... 191

Section générale de Bernay. — Prix décernés dans la séance publique du 12 septembre 1851..... 192

Section générale de Louviers. — Séance publique, tenue à Louviers, le 21 septembre 1851. — Discours prononcé par M. ROGER, sous-préfet, président de la section..... 194

Prix décernés..... 201

Discours prononcé au comice agricole du canton d'Evreux (nord), dans sa séance du 26 octobre 1851, par M. DE SALVANDY, président du comice..... 203

TRAVAUX DIVERS.

Agriculture.

Rapport sur les travaux du Congrès central d'agriculture en 1851, par M. A. PASSY, président de la Société, délégué au Congrès..... 211

Sur l'application de la chimie à l'agriculture, traduction de M. CASSEN..... 224

Lettre adressée à la Société, sur la colonie agricole et industrielle de Gaillon, par M. MARTIN-DESLANDES, inspecteur général des prisons, membre de la Société..... 261

Engrais commerciaux. — Rapports sur les résultats comparatifs de divers engrais, dont on a fait l'essai dans les colonies agricoles annexées aux maisons centrales de détention de Gaillon et de Fontévrault..... 273

Discours prononcé par M. A. PASSY, à la fin de sa présidence, dans la séance générale du 18 janvier 1852.. 281

Allocution adressée par M. GUYOT, préfet de l'Eure, à l'occasion de sa nomination comme président de la Société, dans la séance du 18 janvier 1852..... 289

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A ÉVREUX, LE 1er SEPTEMBRE 1850,

Sous la présidence de M. ANGE PETIT.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

La séance est ouverte à une heure en présence de MM. les membres du conseil général, de M. le préfet de l'Eure et d'un auditoire nombreux. M. de Broglie, président du conseil général et M. Guyot, préfet de l'Eure, sont invités à prendre place au bureau.

M. le président prononce un discours dans lequel il fait ressortir toute l'importance que l'agriculture a prise par suite des nouvelles institutions qui nous régissent, et fait connaître les modifications princi-

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE.

(3e SÉRIE.)

TOME PREMIER.

Années 1850-1851.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

FÉVRIER 1851.

proportionnée au nombre immense des existences qui dépendent directement de la culture du sol, et à l'universalité des intérêts qui s'y rattachent.

Nous avons la conviction, Messieurs, que cette influence doit être salutaire, autant qu'elle est légitime. Plût au ciel en effet qu'on vît passer dans les mœurs générales du pays cette droiture de sentiments, cette soumission aux devoirs et aux nécessités de la vie, cette tranquillité de cœur et d'esprit, qu'inspire le contact immédiat avec la nature champêtre ! Une exploitation rurale bien réglée, nous offre le modèle de la meilleure des Sociétés : là, pour le maître comme pour les serviteurs, pas de fortune qui ne soit le fruit d'efforts intelligents et soutenus, d'une vie régulière, d'une sage économie ; pas de succès qui ne soit sanctionné par l'estime publique. Si parmi les habitants des campagnes, quelqu'un est signalé comme un bon cultivateur, comme un bon domestique, serrez sa main avec confiance : ce sera celle d'un honnête homme.

Une population ainsi livrée aux religieuses inspirations de la nature et de la conscience, ainsi accoutumée au respect des lois et de l'autorité, aimera naturellement l'ordre dans la famille et dans l'Etat. Elle l'aimera en outre par intérêt : car, plus que toute autre industrie, l'agriculture a besoin de calme et de sécurité. L'inclémence du ciel n'est pas le seul danger qu'elle redoute : les orages politiques ne lui sont pas moins funestes. De toutes les machines, la terre est la plus lente à produire ; le temps en est le principal et indispensable moteur. Il faut donc que l'action de cet agent nécessaire puisse entrer, comme élément certain, dans les calculs du cultivateur ; au-

au-dessous d'une certaine limite, il y a perte pour toutes les industries, il y a préjudice pour tout le monde.

En effet, le fermier qui vend à vil prix, ou même qui ne peut pas vendre, paye mal le loyer de ses terres; il fait peu travailler et n'achète que le moins possible. Le propriétaire à son tour, ainsi que les travailleurs si nombreux de la campagne, sont forcés de réduire leurs dépenses. Le travail et la consommation diminuant chaque jour, le mal gagne peu à peu toutes les industries. Les magasins s'encombrent, les ressources s'épuisent, le crédit se resserre, et bientôt l'entrepreneur et le fabricant ne peuvent plus offrir aux ouvriers qu'un salaire insuffisant, qui demain leur manquera peut-être. Qu'importe alors le bas prix du pain à qui ne peut l'obtenir que de la charité publique ?

Ce n'est pas tout. La vilité du prix des céréales prépare souvent les disettes. Lorsque la culture du blé se résout en perte, on en restreint l'ensemencement; on est avare envers la terre d'engrais, d'amendements et de main-d'œuvre; en un mot, on cultive mal. D'un autre côté, on prodigue, on gaspille en donnant aux bestiaux ce qui était destiné à la nourriture de l'homme; puis, à la première mauvaise récolte qu'amène l'intempérie des saisons, apparaît la disette avec son funèbre cortége de douleurs privées et de commotions publiques; et les populations, qui ont souffert de l'abondance excessive, souffrent alors de l'excès contraire. Ainsi, nous le voyons, toute atteinte portée à la prospérité de l'agriculture est comme la pierre qui tombe dans un lac tranquille : le premier cercle formé par le déplacement des eaux est

plusieurs autres mesures adoptées ou proposées par le Gouvernement, prouvent assez qu'on veut réaliser enfin les réformes et les améliorations que la justice réclame depuis longtemps, en faveur du sol et de ceux qui le fécondent. Notre conseil général, de son côté, malgré la rigoureuse économie que l'état de nos finances lui impose, continue de consacrer d'importantes subventions au perfectionnement de l'industrie agricole.

Pour donner à ces mesures, à ces encouragements, toute l'efficacité dont ils sont susceptibles, il est nécessaire que les cultivateurs eux-mêmes viennent en aide à l'administration. Jusqu'à présent, travaillant en silence, ils se sont attachés à faire des choses utiles sans ostentation, et à mériter les récompenses sans s'inquiéter de les obtenir. Mais là ne se borne pas leur mission : ils sont comptables envers le pays de toute découverte qui peut contribuer à sa prospérité. Il faut désormais, en agriculture, que tout fait nouveau soit constaté, que toute observation de quelque importance soit connue, que tout progrès tombe dans le domaine public. Partout les Sociétés d'Agriculture s'empresseront de recueillir ces renseignements précieux, et de servir d'intermédiaires, pour leur propagation.

La Société libre de l'Eure, afin de rendre plus intime et plus complète l'union de la pratique et de la théorie, fait un appel nouveau aux agriculteurs, nos concitoyens. D'après l'avis bienveillant et judicieux que nous donnait, l'an passé, le conseil général, nous avons modifié nos statuts et notamment abaissé le chiffre de la cotisation. Ces changements nous permettront de combler dans nos listes de regrettables

tinguée à tous ses travaux. M. Passy pensait qu'une association d'utilité publique ne peut s'établir sur de trop larges bases; et, en modifiant le règlement rédigé sous ses auspices, nous n'avons fait qu'entrer plus avant dans la pensée toute libérale qui l'avait inspiré.

En rendant ainsi l'accès de la Société facile à tous ceux qu'anime le désir d'être utiles au pays, nous n'avons pas oublié qu'il est des conditions d'admission, auxquelles on ne peut jamais renoncer : nous les avons maintenues; et cette porte, si largement ouverte, ne donnera entrée au milieu de nous qu'au dévoûment joint à la moralité. Ces garanties une fois obtenues, égalité parfaite entre tous d'obligations et de droits : nulle autre distinction parmi nous que celle qui se fonde sur le mérite et le zèle.

Comme par le passé, la position la plus modeste ne servira, dans cette enceinte, qu'à relever davantage, à nos yeux, la valeur des hommes et des actions. J'en appelle à vos souvenirs, Messieurs; quand l'intérêt et l'émotion se sont-ils le plus vivement manifestés dans nos distributions de récompenses? Quand avez-vous le plus chaudement applaudi des mains et du cœur? N'était-ce pas lorsqu'un vieux serviteur venait ici recevoir, à défaut d'une récompense digne de ses bons et longs services, un brevet d'honneur qui devait lui assurer l'estime et le respect de ses concitoyens? Quand il quittait ces lieux, ne s'en allait-il pas escorté de la sympathie générale, et ne faisions-nous pas tous des vœux, pour que le bonheur vînt couronner les derniers jours d'une existence honorable et utile?

Si la Société a pour mission spéciale de récom-

occuper aujourd'hui le fauteuil resté vide, n'a ressenti cette perte : parce que nul n'a mieux apprécié les rares qualités d'esprit et de cœur, dont M. Vallon a donné tant de preuves dans l'administration du département. Les regrets universels qu'il a laissés en nous quittant, prouveront à son honorable successeur qu'on n'oublie pas ici les services rendus ; et que, quand lui-même aura réalisé les espérances que son habileté et sa sagesse ont fait concevoir, la reconnaissance du pays ne lui manquera pas.

licitude de la Société, une tâche qui n'est pas moins importante, c'est de mettre en valeur des terrains jusqu'alors improductifs.

En effet, Messieurs, une partie notable des terres en France est encore inculte; près de huit millions d'hectares, inégalement répartis dans les quatre-vingt-six départements, sont couverts de bruyères, de mauvais pâturages, etc.

Quel champ pour le travail, quelle immense ressource future pour la population!...

La Société d'Agriculture, pour provoquer chaque année le défrichement des terres incultes, accorde deux primes, formant ensemble une somme de 1,000 fr., aux communes qui, dans l'année, ont demandé l'autorisation de mettre en valeur la plus grande étendue de biens communaux, soit par des baux à ferme, soit par la mise en culture, soit enfin par des plantations de bois. La valeur de ces primes ne peut être employée qu'à l'amélioration des chemins des communes qui les auront obtenues.

Depuis un an, cinq communes ont affermé leurs biens, dont la contenance est de 54 hectares 65 ares 17 centiares, pour un prix total de 2,689 fr. 50 c. Ce sont les communes de la Chapelle-Réanville, Gisors, Doudeauville, Saint-Benoist-des-Ombres et Manthelon. La commune de Bois-Anzeray a été mise hors de concours, parce que le bail n'indiquait pas la contenance du terrain, ni la durée de la location.

En examinant les pièces qui constatent la location, la commission des récompenses n'a trouvé aucun motif particulier de préférer l'une de ces communes aux autres, si ce n'est l'étendue des terres affermées.

Elle a donc dû, conformément au programme, se

loi du 16 ventôse an IX, prescrit au propriétaire et au fermier l'ensemencement sur les terres, les prés et les pâturages, elle leur enjoint également de brûler les bruyères et ronces qui servent d'habitation aux chenilles. Vous vous souvenez, Messieurs, que un arrêté basé sur les mêmes motifs ne pourrait pas être appliqué à l'échaudéemage.

Telles sont, en, Messieurs, les observations provoquées faites par votre commission.

Dans le canton sud d'Evreux, elle a parcouru huit fermes : cinq lui ont paru inférieures sous le rapport de la quantité et de la valeur du bétail. Il n'existe dans ces fermes qu'une tête de gros bétail pour plus de 2 hectares de terre, quantité très-faible, et qui n'indique certainement pas une culture progressive. Sur les trois exploitations dont il nous reste à vous rendre compte, nous avons dû en exclure une du concours, parce qu'elle est exploitée par le propriétaire lui-même. Nous ne pouvons pas vous cacher, Messieurs, l'admirable troupeau de ce cultivateur, composé de trois cents moutons, remarquables autant par leur conformation que par la finesse de leur toison. Les deux dernières exploitations présentent une plus grande quantité de bestiaux : les vaches y sont plus particulièrement de race cotentine et généralement bonnes. Les moutons sont de race métis-mérinos. Les cultures n'offrent que peu ou point de différence. C'est l'assolement triennal, jachères en partie ensemencées, prairies artificielles, peu ou point de racines.

Votre commission n'avait donc qu'un moyen de décider entre ces deux fermes : c'était de rechercher la quantité d'animaux que chacune possédait relati-

A ce point de vue, quatre n'ont donné qu'une tête de bétail pour 1 hectare 85 ares ; trois ont présenté une tête de bétail pour 1 hectare 60 ares ; enfin, Messieurs, les trois dernières exploitations, restées pour soutenir la lutte, ont seules donné des résultats satisfaisants.

La première entretient une tête de bétail par 1 hectare 48 ares, la seconde une tête par 1 hectare 46 ares, la troisième enfin une tête par 1 hectare 30 ares. Nous vous entretiendrons particulièrement de cette dernière.

Tout dans cette exploitation respire la propreté, l'ordre, l'économie. L'aménagement des fumiers y est très-bien compris. Le fermier réduit à l'état de compost d'une grande fécondité des substances de valeur presque nulle et ordinairement négligées. Ainsi toutes les pailles, plantes, herbes de toute nature, piétinées par les bestiaux et mêlées avec les boues de la cour, sont entassées par couches. Le purin recueilli à l'aide d'un tonneau placé à l'extrémité de l'étable est répandu sur ce tas ; il y forme un compost qui, à la longue, devient un engrais noirâtre, onctueux et d'une grande énergie. Ce procédé, comme vous le voyez, offre l'avantage d'utiliser tous les débris qui sont perdus dans la plupart des fermes, et d'augmenter non-seulement la quantité, mais encore la qualité du fumier.

Ce même cultivateur fait encore un autre engrais très-actif. Dans ses poulaillers et pigeonniers il couvre le sol de paille. Cette paille impreignée de la fiente des volailles est portée dans un petit bâtiment et soumise à un arrosage très-fréquent de purin. Par

sert M. Rouget, de Chauvaincourt, depuis 53 ans. Il a été d'abord charretier, puis aujourd'hui surveillant, comme le dit le certificat. Il s'est toujours conduit honnêtement et d'une manière irréprochable; de plus il a constamment donnné des preuves de sa fidélité et de son attachement à ses maîtres.

Jean-Baptiste *Cherfy*, employé comme charretier dans la même exploitation, depuis 50 ans, a marché sur les traces de son frère, ne trouvant pas de meilleur exemple à suivre. Il obtient la première mention honorable.

La deuxième mention est accordée à Georges *Vallet*, âgé de 62 ans, au service de M. Marre, de Thil-en-Vexin, depuis 42 ans; le courage et la fidélité pour ses maîtres ne lui ont jamais fait défaut.

Guillaume *Buffet* obtient le prix de l'arrondissement d'Evreux, pour 31 ans de service chez M. Tillard, de la Commanderie, qui a reconnu comme qualité précieuse, chez ce charretier, une fidélité et une activité à toute épreuve.

Dans la catégorie des bergers, Noël-Eustache *Echard* se présente le premier; il conduit depuis 37 ans le troupeau de M. Houel, des Andelys, composé de trois cent cinquante bêtes. Ce berger, auquel vous avez accordé le prix de l'arrondissement des Andelys, en 1845, et la première mention du département, en 1846, avait, d'après le certificat délivré par M. Houel, fait preuve de sang-froid et de courage, en sauvant dans deux circonstances, au péril de ses jours, des animaux confiés à sa garde.

François *Lejard*, employé en qualité de berger depuis 26 ans, chez M. Ledoux, de Saint-Aquilin, a été mentionné très-honorablement par vous, en 1848.

PRIX

DISTRIBUÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 1er SEPTEMBRE 1850.

Défrichement de biens communaux.

La commune de la Chapelle-Réanville 500 fr.
Et la ville de Gisors. 500

Prix de Culture.

CANTON D'EVREUX (SUD).

PREMIER PRIX : M. Arthur *Devin*, fermier à Cracouville, une médaille en or de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. Charles *Huest*, cultivateur à Claville, une médaille en or de 100 francs.

Mention honorable : M. Jean *Dumoutier*, cultivateur à Claville, ferme de l'Ermitage.

CANTON D'EVREUX (NORD).

PREMIER PRIX : M. Nicolas-Maturin *Leroux*, cultivateur à Emalleville, une médaille en or de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. *Besnard*, cultivateur à Graveron-Sémerville, une médaille en or de 100 francs.

Mention très-honorable : M. *Marais*, cultivateur à Cambolle, commune d'Evreux.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHERRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Pierre-Louis *Cherfy*, en service depuis 53 ans chez M. Rouget, cultivateur à Chauvincourt (100 francs).

Première mention honorable : Jean-Baptiste *Cherfy*, pour 50 ans de service chez le même cultivateur.

Deuxième mention : Georges *Vallet*, pour 42 ans de service chez M. Marre, propriétaire à Thil-en-Vexin.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Guillaume *Buffet*, pour 31 ans de service chez M. Tillard, propriétaire à la Commanderie (60 francs).

Première mention : Joseph *Poulet*, pour 22 ans de service chez M. Devin, cultivateur à Saint-Luc.

Deuxième mention : Vauquelin, pour 22 ans de service chez M. Robillard, propriétaire à Caugé.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Noël-Eustache *Echard*, pour 37 ans de service chez M. Houel, cultivateur au Mesnil-Anseaume (100 francs).

Première mention : Hippolyte *Amaury*, pour 32 ans de service chez M. Canivet, cultivateur à Harquency.

Deuxième mention : Jacques *Danjou*, pour 30 ans de service chez M. Bidault, propriétaire au Tilleul-Lambert.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : François *Lejard*, pour 26 ans de service chez M. Ledoux, propriétaire à Saint-Aquilin-de-Pacy (60 francs).

Première mention : Frédéric *Martin*, pour 25 ans de service chez M. Siouret, propriétaire à Gauville.

Deuxième mention : Delphin *Doucet*, pour 23 ans de service chez M. Bihorel, cultivateur à Douains.

VALETS DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Pierre *Rebulet*, pour 36 ans de service chez M. Guillebout, cultivateur au Fidelaire (80 francs).

Première mention : Désiré-Trinité *Delatour*, pour 33 ans de service chez M. Houel, cultivateur au Mesnil-Anseaume.

Deuxième mention : Pierre *Hervieu*, pour 27 ans de service chez M. Rapilly, propriétaire à Vaux-sur-Eure.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : André *Olivier*, pour 27 ans de service chez M. Leroux, cultivateur à Emalleville (40 francs).

Mention : Georges *Fauveau*, pour 25 ans de service chez M. Peley, cultivateur à Grossœuvre.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Rose *Vigreux*, pour 50 ans de service chez M. Amaury, cultivateur à Gamaches (80 francs).

Première mention : Veuve *Meray*, pour 42 ans de service chez Mlle de Montpoignant, propriétaire à Saint-Ouen-de-Poncheuil.

Deuxième mention : Marie-Françoise *Amelot*, pour 42 ans de service chez M. Guillaume, cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne.

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU AUX ANDELYS, LE 22 SEPTEMBRE 1850.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

Le concours agricole départemental avait été préparé sur une pièce de terre spacieuse, dépendant de la ferme de Mantelle, et que M. Fessart, qui l'exploite, avait offerte et disposée avec une extrême obligeance.

Dès dix heures du matin, MM. Mettais-Cartier, Coutil, Chérence, Coville, Catheux, Canu, Foubert, Beudon, Drevet, Ernouf et Fessart, membres de la commission chargée par la Société libre d'Agriculture de l'Eure d'organiser le concours, s'étaient occupés de régler les préliminaires d'usage, tels qu'inscription des concurrents, tirage au sort des places, etc.

A midi, vingt-neuf charrues, presques toutes attelées d'excellents chevaux, se trouvaient en ligne, attendant le signal.

Bientôt les épreuves de labourage ont commencé en présence de M. le préfet de l'Eure, des représentants de l'arrondissement, à l'Assemblée législative et au conseil général, des autorités et des notabilités locales, et de la garde nationale des Andelys qui se

tâche commencée avec tant de succès et qu'elle ne privât pas plus longtemps la Société libre de l'Eure, d'un auxiliaire précieux, et l'arrondissement des Andelys, des services qu'elle pouvait rendre à son agriculture.

Les applaudissements unanimes qui ont accueilli cette allocution ont prouvé que le vœu formulé par M. le président était partagé par toute l'assemblée.

La distribution des récompenses a eu lieu ensuite, conformément aux décisions du jury.

l'industrie agricole, le progrès est indéterminé. La terre qui est son capital, au lieu de s'épuiser par la production, devient, sous l'influence d'une bonne culture, plus riche et plus féconde; ses procédés sont variés, comme ceux de la nature; ses produits s'approprient à tous les besoins; et ses débouchés vont chaque jour s'augmentant avec la population. Dans une carrière, dont la nature elle-même semble avoir voulu reculer indéfiniment les limites, qui oserait dire à l'homme : tu n'iras pas plus loin! Qui voudrait s'arrêter, en présence de tant d'encouragements providentiels? N'est-ce pas d'ailleurs un devoir, pour celui qui s'est le plus avancé, de montrer la route à ceux qui sont restés en arrière?

Permettez-nous donc, Messieurs les cultivateurs du Vexin, de vous inviter instamment à rétablir entre vous des relations, dont le pays a ressenti les avantages. Rentrez dans cette carrière que vous avez longtemps parcourue avec honneur et succès; unissez-vous de nouveau, pour répandre les bonnes pratiques de culture, par l'autorité des conseils, par la force de l'exemple et l'influence des encouragements. Nous serons heureux et fiers de nous associer à cette noble tâche, nous, habitants des villes, qui, à défaut des secrets que la pratique enseigne, sommes animés d'une vive sympathie pour l'agriculture et les populations rurales. Perfectionner l'industrie agricole, c'est augmenter le travail le plus propre à conserver la vigueur du corps et la force de l'âme; c'est multiplier le salaire qui donne le bien-être; c'est améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus laborieuse en même temps. C'est faire plus, c'est développer les germes d'un avenir meilleur. Au sein des champs

Loin de moi toutefois la pensée de vous conseiller l'ingratitude envers ceux qui ont reçu de Dieu la mission de nourrir et d'éclairer le cœur et l'esprit des hommes. Ceux-là aussi accomplissent utilement, noblement la grande loi du travail imposée à tous. Ce n'est pas dans un pays si fécond en illustrations littéraires, où je me vois entouré de tant d'hommes éminents qu'il a produits; ce n'est pas près du berceau de l'artiste qui traça sur la toile de si magnifiques enseignements, que je pourrais oublier ce que l'on doit de reconnaissance aux labeurs de l'intelligence, aux efforts du génie.

Non, Messieurs, saluons toutes les gloires, applaudissons à tous les mérites, aux plus modestes comme aux plus éclatants.

En présence de ce bronze prêt à monter sur son piédestal, aux acclamations de la France entière, si la Société libre de l'Eure est heureuse d'avoir contribué à cet hommage rendu au génie, elle n'est pas moins fière d'avoir à vous signaler aujourd'hui les travailleurs de la plus grande des industries, qui par leur intelligence, par leur habileté, par la moralité de leur vie, ont acquis des droits à la sympathie et à la reconnaissance de leurs concitoyens.

PRIX

DECERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

TENUE AUX ANDELYS, LE 15 OCTOBRE 1848.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Agriculture perfectionnée.

PREMIER PRIX : M. *Dedessuslamarre*, cultivateur à Suzay, canton des Andelys, une médaille d'or de 400 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. *Campigny*, cultivateur à Forêt-la-Folie, canton d'Ecos, une médaille d'or de 200 francs.

Première mention honorable : M. *Vicomte* fils, cultivateur à Surey, commune de Mézières, canton d'Ecos.

Deuxième mention honorable : M. *Milliard*, cultivateur au Thuit, canton des Andelys.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX : Georges *Vallet*, charretier chez M. Hippolyte Marre, cultivateur au Thil, 29 ans de service (60 francs).

Première mention honorable : Alexis *Pelletier*, charretier chez M. Arnoult, à Gamaches, 39 ans de service.

Deuxième mention honorable : Narcisse *Miraux*, charretier chez M. Doré, à Gamaches, 36 ans de service.

BERGERS.

PRIX UNIQUE : Hubert *Marie*, berger chez M. Lesigne, à Grandville, 23 ans de service (60 francs).

SERVANTES.

PRIX : Eugénie-Prudence *Danois*, servante chez M. Defontenay, aux Thilliers, 30 ans de service (40 francs).

Mention honorable : Elise *Gambu*, servante chez M. Guerard, à Perriers-sur-Andelle, 26 ans de service.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL.

Labourage.

PREMIER PRIX : M. Ambroise *Milliard*, cultivateur au Thuit, déjà nommé, charrue conduite par *Bénier* (250 francs).

DEUXIÈME PRIX : M. Louis-Charles *Amaury*, cultivateur à Tourny, charrue conduite par *Tillon* (200 francs).

Première mention honorable : M. *Dehaumont*, cultivateur à Boisemont, charrue conduite par *Cantelou*, une médaille d'argent.

Deuxième mention honorable : M. Benjamin-Désiré

DEUXIÈME PRIME : M. *Lainay*, cultivateur à Gaillardbois (40 francs).

BÉLIERS.

PREMIÈRE PRIME : M. Pierre-Denis *Coutil*, déjà nommé (90 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. Alexandre *Legrand*, cultivateur à Guitry (60 francs).

BREBIS.

PREMIÈRE PRIME : M. *Coutil*, déjà nommé (80 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. *Legrand*, déjà nommé (60 francs).

PORCS.

PREMIÈRE PRIME : M. François *Herbert*, cultivateur au Mesnil-Hardray (40 francs).

TRUIES.

DEUXIÈME PRIME : M. *Coutil*, déjà nommé (30 francs).

CHEVAUX.

PREMIÈRE PRIME : M. *Tillard*, déjà nommé (120 francs).

DEUXIÈME PRIME : M. Nicolas *Anquetin*, cultivateur à Ecouis (80 francs).

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

A BROGLIE, LE 6 OCTOBRE 1850.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE BROGLIE.

MESSIEURS,

Vous n'ignorez pas dans quel but nous sommes ici réunis. La Société d'Agriculture, dont l'une des sections siége à Bernay, décerne, chaque année, des récompenses aux cultivateurs éclairés, aux serviteurs fidèles et labourieux.

Elle a décidé qu'à l'avenir ces solennités modestes prendraient le caractère de fêtes de famille ; qu'elles seraient célébrées le plus près possible des lieux où le mérite a fait ses preuves, où les services ont été rendus. Elle a bien fait : quelles que soient les lumières et l'impartialité des juges, en toutes choses le vrai juge c'est le public, et le vrai public ce sont les témoins habituels, les témoins nécessaires des efforts qu'il s'agit d'apprécier. L'agriculture scientifique peut briller sur un grand théâtre ; l'agriculture pratique n'est estimée ce qu'elle vaut que par ceux

qui luttent, eux-mêmes, chaque jour, contre les difficultés qu'elle rencontre dans chaque lieu. Eux seuls aussi savent de quel prix est la bonne conduite, le zèle assidu, l'inaltérable attachement de ces hommes, comme il s'en trouve tant dans nos campagnes, qui n'ont à donner que leurs bras et leurs cœurs, mais qui les donnent sans réserves, et viennent s'asseoir au foyer du cultivateur, comme les enfants de la famille.

L'agriculture pratique est la première des professions.

Elle est la première en ordre de date, car elle devance toutes les autres; elle produit ce que l'industrie achève et transforme, ce que le commerce transporte et distribue.

Elle est la première par l'étendue du territoire quelle embrasse et par la population quelle occupe; les autres professions ne s'exercent guère que dans les villes, elle s'exerce dans les campagnes et couvre de ses travaux le sol tout entier.

Elle est la première par les vertus qu'elle exige; la probité, l'activité, l'économie sont nécessaires dans toutes les professions. Elles ne suffisent point au cultivateur, il faut qu'il joigne à la probité la patience, la persévérance à l'activité, la modération dans les désirs, le goût du vrai bien, les habitudes paisibles, cette sagesse qui vit de peu, qui sait apprécier les douceurs d'une existence calme et régulière.

Elle est la première, parce qu'elle s'adresse à l'homme tout entier, parce qu'elle offre un but à l'emploi de toutes ses facultés. Dans toute autre profession, chaque homme, en quelque sorte, ne fait qu'une chose. Grâce à la diversité des saisons, à la

variété des terrains, à la multiplicité des végétaux, le cultivateur change à chaque instant d'occupations; à chaque instant son intelligence est sollicitée par des soins de toute nature, sa force et son adresse se déploient dans des directions différentes.

Mais elle est surtout la première aux yeux de l'homme de bien, parce qu'elle maintient, entre les hommes, les sentiments naturels et les relations primitives; parce qu'elle tempère, en la respectant dans ce qu'elle a de nécessaire, l'inégalité des positions sociales; parce qu'elle rapproche les conditions sans les confondre. Sous le toit de la ferme, dans les champs, dans les établissements ruraux, le serviteur est tout près des propriétaires; le journalier souvent est propriétaire lui-même; tous ont les mêmes préoccupations, les mêmes soins, les mêmes joies; tous vivent, en quelque sorte, d'une vie commune; chacun met, au besoin, la main à la charrue. La science et la force, le travail actuel et le capital qui n'est que le travail accumulé par l'économie, sont placés dans une dépendance trop étroite et trop continuelle pour méconnaître leurs droits réciproques, et le besoin constant qu'ils ont l'un et l'autre.

Mais c'est précisément parce que l'agriculture pratique réunit ces différents caractères, que les fêtes agricoles doivent être des fêtes locales: quand on les dépayse, on les dénature; quand on les appelle au loin, les vrais cultivateurs n'y vont pas; ils n'ont rien à perdre: leur argent a son emploi, leur temps est encore plus précieux. Quand on distribue les encouragements à l'agriculture devant un public composé principalement d'habitants des villes et de beaux esprits, on court risque de récompenser ce qui brille

plus que ce qui sert, les succès apparents et passagers plutôt que les succès réels et durables ; quand on appelle sur un théâtre trop élevé des vertus humbles, obscures, qui s'ignorent elles-mêmes, on ne les honore pas comme il convient de les honorer ; elles ne savent trop ce qu'on leur veut, le bruit les étourdit sans les satisfaire.

On ne saurait donc qu'applaudir très-sincèrement à la résolution qui nous rassemble aujourd'hui. C'est un bon exemple que donne l'arrondissement de Bernay ; ce sont de bons exemples que la Société d'Agriculture va placer sous vos yeux et couronner comme ils le méritent ; ces exemples seront suivis, dans un département tel que le nôtre, dans un département sage laborieux, paisible, dans un département prospère, parce qu'il est paisible, sage et laborieux, et l'on peut tenir pour certain que les bons exemples porteront toujours de bons fruits.

PRIX

DECERNÉS PAR LA SECTION GÉNERALE DE BERNAY,

LE 6 OCTOBRE 1850.

Culture perfectionnée.

PREMIER PRIX : M. Frédéric *Léter*, cultivateur et maire du Mesnil (300 francs).

DEUXIÈME PRIX : M. Napoléon *Foncoille*, cultivateur à Saint-Aubin-de-Hayes (200 francs).

TROISIÈME PRIX : Charles *De Saint-Philbert*, propriétaire à Saint-Pierre-du-Mesnil, une coupe d'argent.

Première mention honorable : M. *David*, cultivateur à Grandcamp.

Deuxième mention honorable : M. Sénateur *Hamel*, cultivateur à Saint-Aubin-le-Guichard.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PREMIER PRIX : Louis-Baptiste *Toutain*, charretier chez Mme de Guilleaume-Gallot, cultivateur au Chamblac, 48 ans de service.

Première mention honorable : Pierre *Caillé*, charretier chez M. François Bernais, cultivateur à Courbépine, 34 ans de service.

Deuxième mention honorable : Tranquille *Tacel*, charretier chez M. Louis Desroes, cultivateur à Heudreville, 31 ans de service.

BERGERS.

PRIX : Jean-Baptiste *Beauher*, berger chez M. Pierre Le Prince, cultivateur à Saint-Quentin-des-Isles, 29 ans de service.

VALETS DE FERME.

PREMIER PRIX : Pierre *Monnier*, valet de ferme chez M. Dufay, propriétaire et cultivateur à Carsix, 42 ans de service.

Première mention honorable : Germain *Legrain*, valet de ferme chez M. François Duval, cultivateur à Landepereuse, 32 ans de service.

SERVANTES DE FERME.

PREMIER PRIX : Françoise *Ametos*, servante chez M. Pierre-Claude Guilleaume, propriétaire et cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne, 42 ans de service.

Première mention honorable : Marguerite *Lambert*, servante chez M. François Bransey, propriétaire et cultivateur à Goupillières, 38 ans de service.

Deuxième mention honorable : Rose *Martel*, servante chez M. Jean-Baptiste Cardon, propriétaire et cultivateur à Boisney, 34 ans de service.

---

le colonel Pantin-Wilder avait appartenu à ces vaillantes phalanges, dont je vois avec bonheur à mes côtés un illustre représentant [1], et qui, sous le plus grand capitaine des temps modernes, ont rempli le monde du nom Français.

Il a, vous le savez, doublement acquitté sa dette d'homme et de citoyen. Sa carrière virile s'est partagée en deux parts presque égales par les années, et vous ne me démentirez pas, si je dis presqu'aussi recommandables aux yeux de la patrie. Dans la première moitié, il se dévoua à l'art glorieux de défendre le sol natal; dans la seconde, il se consacra à l'art plus modeste, mais non moins généreux, de le féconder et de l'enrichir.

L'époque moderne nous offre de nombreux et d'illustres exemples de guerriers transformés ainsi spontanément en agriculteurs.

Si l'on voulait en chercher la raison mystérieuse, on la trouverait peut-être dans l'espèce d'analogie qui se rencontre entre les chances de la guerre et celles de la culture.

Tributaire aussi du hasard, l'industrie a été comparée également à un champ de bataille. Mais, ici, le hasard agit seulement dans le cercle de la spéculation; il n'a pas d'action sur la production industrielle elle-même. Dans son atelier ou son usine, l'homme, en proportion de ses ressources financières, de son intelligence et de son travail, est maître de son art et de son produit, quant à la qualité et à la quantité.

Il n'en est pas ainsi en agriculture.

(1) Le général de division Clément de La Roncière.

ments et toute la nature. Voilà pourquoi l'homme de guerre se complaît à y retremper sa vie! Voilà pourquoi, de tout temps et en tout pays, l'agriculture a été le premier des arts pacifiques!

En m'exprimant ainsi, je crois vous donner la mesure de l'estime, de la reconnaissance et de l'honneur dûs aux travaux de la terre, à l'institution qui est l'objet de cette solennité et aux services auxquels vous êtes appelés, aujourd'hui, à decerner les plus flatteuses et les plus légitimes récompenses. Rémunérateurs et rémunérés ont également sujet, en cette circonstance, d'être orgueilleux de leur tâche et de leur part respectives.

Messieurs, il y aurait ingratitude à méconnaître les signes des temps qui promettent à l'agriculture une ère nouvelle. A cet égard, les intentions du Gouvernement et de l'Assemblée législative se sont trop hautement manifestées pour qu'on les ignore.

Les griefs de l'agriculture pouvaient se résumer en deux points :

Excès de charges fiscales;

Insuffisance des institutions de crédit.

Or, la session dernière a été signalée par un important dégrèvement de la propriété foncière. De plus, vous savez que l'initiative des deux pouvoirs rivalise d'ardeur et de zèle pour doter la France d'un bon régime hypothécaire et de l'établissement du crédit immobilier.

Un mot encore pour finir.

Les conseils généraux ont été consultés, cette année, sur la possibilité et les moyens d'associer les travaux agricoles aux travaux industriels.

Cette thèse peut être matière à de longues contro-

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

LE 6 OCTOBRE 1850.

Agriculture perfectionnée.

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.

PREMIER PRIX : M. Lami *Heulant*, cultivateur à Toste, une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. *Millard-Travers*, cultivateur à Alizay, une médaille d'argent de 50 francs.

Mention honorable : M. *Sanson*, cultivateur à Martot.

CANTON DE GAILLON.

PREMIER PRIX : M. Narcisse *Martin*, cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon, médaille d'or de 200 francs.

DEUXIÈME PRIX : M. Louis *Brière*, cultivateur à Villers-sur-le-Roule, médaille d'argent.

Première mention honorable : M. Zacharie *Jean*, cultivateur à Cailly.

Deuxième mention honorable : M. *Fortier*, cultivateur aux Noës.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX : Philibert-Casimir *Regnault*, charretier chez M. Delafontaine, à la Haye-Malherbe (60 francs).

EXPOSITION

AGRICOLE ET HORTICOLE.

1850

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANGE PETIT,

Président de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 OCTOBRE 1850

MESSIEURS,

En voyant cette réunion si variée des produits de la terre, ces céréales, le plus précieux des dons que l'homme ait reçus de Dieu; ces légumes, qui forment une portion si importante de notre alimentation; ces fruits qui charment tout à la fois les yeux et le goût; ces fleurs, aux couleurs brillantes, aux formes si gracieuses, aux émanations si suaves, ne vous êtes-vous pas rappelé cette ancienne épigraphe : *utile dulci*, que naguère encore on lisait sur la porte de ce jardin? L'utile et l'agréable, tel est en effet le double caractère de l'horticulture.

Le charme de ses travaux, l'agrément de ses produits frappent tous les regards, comme le soleil qui colore les fleurs et mûrit les fruits. Il n'en est pas de

Considérée, non plus comme industrie contribuant à la richesse nationale, mais simplement comme application de l'activité humaine, l'horticulture exerce encore sur les populations une notable et salutaire influence. Tout ce qui se rattache à la culture du sol, entretient la santé par l'exercice en plein air; tout ce qui nous associe aux œuvres de la nature, inspire les bons sentiments, et développe l'intelligence par l'habitude de l'observation et de la réflexion. Il a fallu, en effet bien observer, bien réfléchir, pour reconnaître certaines lois de la physiologie végétale; pour modifier la forme des arbres, la saveur des fruits, la couleur des fleurs; pour tracer à la sève la route qu'elle doit suivre, et la transformer à volonté en bois, en feuilles, en fruits. C'est la culture des jardins qui, tirant d'un même sol plusieurs récoltes dans la même année, a prouvé l'inépuisable fécondité de la terre, et protesté contre ce prétendu besoin de repos que notre faiblesse lui prêtait.

Objet de distraction, d'amusement, profession de ceux qui n'en ont pas, luxe des grandes et des moyennes fortunes, l'horticulture, sous ce rapport porte en elle-même son attrait et son encouragement. C'est chez le travailleur, possesseur d'un petit coin de terre, qu'il faut chercher à développer le goût du jardinage. Que de terrain encore improductif autour des habitations! que d'arbres fruitiers, que d'arbustes et de plantes pourraient y végéter! Quel est l'habitant de la plus humble chaumière, qui ne puisse l'entourer de pommiers; y adosser un poirier, un pêcher, une vigne? Il trouverait-là de quoi satisfaire aux appétits enfantins de sa famille et ajouter un aliment agréable et sain à son frugal repas; ou

Tous tant que nous sommes ici, Messieurs, horticulteurs dont on admire les produits, auditeurs bienveillants qui êtes venus témoigner votre intérêt à cette solennité, membres de la Société, qui avons préparé les récompenses, efforçons-nous de répandre et de populariser le goût du jardinage; et, pour parler la langue du sujet, si nous avons semé quelques conseils utiles, quelques-unes de ces paroles qui, sans éloquence, persuadent, parce qu'elles sont l'expression d'un bon sentiment, nous recueillerons la satisfaction profonde d'avoir contribué en quelque chose au bien-être, au plaisir, à la moralisation de nos semblables.

si l'on considère que, sous certains rapports, l'époque est moins favorable pour divers produits que celle qui fut indiquée pour l'exposition de 1847, on s'étonnera moins de l'infériorité que le concours actuel peut présenter comparativement au dernier.

En ce qui concerne plus spécialement l'agriculture proprement dite, M. Colombel, de Claville, dont le zèle pour expérimenter les végétaux divers qui peuvent enrichir notre pays, ne se rallentit point, vous a offert plusieurs variétés de blé étranger dont il a essayé chez lui la culture, entre autres le blé d'Alger, dont l'épi de forme quadrangulaire renferme beaucoup plus de grains que nos blés ordinaires; une espèce nouvelle de trèfle qui paraît fournir un fourrage très-abondant, et un échantillon de turneps, de navets, de carottes, de betteraves et de choux de grande culture; tous ces divers produits sont d'un volume remarquable.

M. Boucher, d'Ecardenville, a fait aussi l'essai de la culture de ces racines, et son envoi, quoique moins complet que le précédent, témoigne cependant du zèle de M. Boucher pour le progrès de l'agriculture nouvelle.

Les produits de l'horticulture sont nombreux et la beauté de quelques-uns prouve que l'on est sur la voie de l'amélioration dans cette branche si importante du commerce.

M. Sergent père est sans contredit, parmi les exposants, celui dont la collection de légumes et de plantes maraîchères est la plus complète et la plus satisfaisante.

Mme Lapeltey, qui s'était fait remarquer par la riche

variétés de la Reine-Marguerite, la beauté de ces gracieuses plantes, leur vigueur, annonce les soins que cet horticulteur a donné à leur culture.

Malgré l'époque avancée de l'année, M. Léger-Duhamel, de cette ville, a présenté une collection de très-belles roses dans le nombre desquelles sont plusieurs variétés qu'il a obtenues par le semis.

Nous rencontrons encore M. Piéton, quand il s'agit d'offrir la plus nombreuse collection pour la spécialité des fuchsias, cette jolie plante ligneuse dont chacun obtient, chaque jour, des variétés nouvelles de plus en plus jolies.

M. Danzel, médecin, a exposé quelques échantillons de la nombreuse collection qu'il soigne à la Ferrière-sur-Risle. Cet amateur mérite d'être mentionné favorablement.

Pour la spécialité des dahlias, la collection de ceux exposés par M. Lemartinel, jardinier chez M. Bertrand, propriétaire à Louviers, se recommande par la pureté de formes des disques, l'éclat des couleurs. Le jury lui a décerné le prix de cette catégorie du programme.

L'exposition des fruits aurait pu être plus complète ; plusieurs des anciens exposants ont fait défaut, cette année ; cependant, parmi les horticulteurs qui ont répondu à l'appel de la Société, on remarque d'abord les beaux fruits apportés par M. Sergent père, jardinier à Evreux, dont la collection est sans contredit la plus nombreuse en variétés de bonnes espèces, et la plus remarquable par la beauté et la grosseur des fruits.

M. Lemartinel a eu la bonne pensée d'exposer treize variétés de raisins rouges, noirs ou blancs, et

a déjà manifesté son intention de provoquer une exposition de printemps, qui aurait lieu dans les premiers jours de juin 1851.

Les précédents programmes énonçaient des prix pour les produits de primeur, les melons, les plantes dont l'époque de floraison serait avancée par des soins particuliers.

Cet avis anticipé, quoiqu'il ne soit pas tout à fait officiel, engagera les horticulteurs à préparer dès à présent les cultures pour les produits dont ils voudront hâter la végétation.

PRIX

DÉCERNÉS, A EVREUX, A LA SUITE DE L'EXPOSITION,

LE 6 OCTOBRE 1850.

Produits Agricoles.

EXPOSITION DE PLANTES DIVERSES.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Colombel*, de Claville.

Mention honorable : (Médaille de bronze.) M. *Boucher*, d'Ecardenville-la-Campagne.

Arboriculture.

EXPOSITION DE FRUITS.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Sergent* père, d'Evreux.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Lemartinel*, jardinier chez M. Bertrand, à Louviers.

Mentions très-honorables : MM. *Robillard*, *Godon*, *Letellier-Vincent*, et *Mauriac* dit *Alline*.

Horticulture.

EXPOSITION DE PRODUITS MARAÎCHERS.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Sergent* père.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) Mme *Lapeltey*, d'Evreux.

Mentions honorables : MM. *Lemartinel*, de Louviers, *Letellier Vincent* et *Robillard*.

Floriculture.

Exposition de plantes de serre. — Collections de plantes fleuries.

Premier prix : (Médaille d'argent.) M. *Hue*, jardinier à Evreux.

Deuxième prix : (Médaille de bronze.) M. *Letellier-Vincent*.

Collections de fuchsias.

Premier prix : (Médaille d'argent.) M. *Piéton*, d'Evreux.

Deuxième prix : (Médaille de bronze.) M. *Hue*.

Mention honorable : M. *Danzel*, de la Ferrière-sur-Risle.

Plantes de pleine terre.

Premier prix : (Médaille d'argent.) M. *Piéton*.

Deuxième prix : (Médaille de bronze.) M. *Léger-Duhamel*, d'Evreux.

Collections de dahlias.

Premier prix : (Médaille d'argent.) M. *Lemartinel*, jardinier chez M. Bertrand, à Louviers.

Mention honorable : M. *Hue* fils.

Instruments agricoles et horticoles.

Premier prix : (Médaille d'argent.) M. *Bouvelle*, coutelier à Evreux.

Deuxième prix : (Médaille de bronze.) M. *Bonneville*, taillandier à la Madeleine.

Mentions honorables : MM. *Damiens*, coutelier, et *Denis*, d'Evreux.

Il n'est pas donné à tous de se livrer aux travaux des champs. Mais chacun peut facilement se procurer le plaisir de cultiver un jardin. C'est le délassement des hommes occupés ; c'est l'occupation des hommes qui se retirent des affaires, fatigués des travaux auxquels la société appelle ses membres, tant qu'ils ont la force de les accomplir.

En cultivant leur enclos, les habitants des villes semblent y apporter avec eux, pour se consoler de ne plus jouir du spectacle de la campagne, comme un lambeau de la nature. C'est pour se rappeler tous les jours qu'ils en sont éloignés. C'est le portrait d'un absent.

Dans ce modique espace, ils accumulent les arbres qu'ils aiment, les fleurs qui leur plaisent le plus. Ils se font un petit monde d'êtres qui croissent, se développent sous leurs mains ; leur sourient par leurs fleurs et les récompensent par leurs fruits de travaux qui reposent l'esprit et ne fatiguent pas le corps.

Je crois pouvoir le dire, je risque moins d'être contredit ici que partout ailleurs, l'homme n'est pas complètement heureux s'il ne possède un jardin.

Le goût des fleurs est tellement naturel, que le soldat qui asseoit sa tente pour plus d'un jour l'entoure immédiatement d'un parterre verdoyant. L'habitant des villes orne sa fenêtre d'arbustes fleuris, et je pourrais citer un savant général qui a emporté à Alger ses plantes chéries et, sa mission terminée, les a ramenées à Paris.

Il n'y a pas en effet de délassement plus doux que celui de la culture des plantes. Ce petit espace, sé-

paré des autres, dont on est le maître, où l'on crée avec espérance, où l'on récolte avec bonheur. Le jardin est la propriété à laquelle on tient le plus; c'est celle que l'on défendrait avec le plus d'énergie, que l'on regretterait le plus amèrement, si les mauvaises théories, ces ronces et ces épines, qui menacent d'envahir les champs de l'intelligence, venaient à étouffer les fruits de la raison humaine.

Ce serait d'autant plus regrettable de perdre ses jardins que l'amour des fleurs et les progrès de l'horticulture s'étendent de jour en jour davantage, que plus de travailleurs honnêtes et laborieux font faire des pas à cette industrie par des soins intelligents et dispendieux.

Cette industrie, par le capital qu'elle emploie, par les bras qu'elle occupe, par la science qu'elle demande, a pris son rang parmi celles qui font la gloire et la richesse de la France. Le goût du jardinage devient chaque jour plus vif et plus général, parce qu'il trouve plus facilement ce qui peut l'alimenter et l'accroître.

Nous n'avons pas encore atteint le luxe dont s'entourent nos voisins, il faut le dire. Les serres multipliées en Belgique et en Hollande contiennent les plantes qui arrivent de tous les climats de la terre; elles ont l'avantage d'être dirigées, depuis plus de deux siècles, par des hommes doués d'une pratique savante et habile. C'est de ces deux royaumes que viennent principalement les nouveautés les plus remarquables; un commerce très-étendu entretient leurs relations, qui s'accroissent tous les jours. Et c'est dans ces

contrées que les expositions de fleurs et de fruits ont pris naissance.

L'Angleterre, moins favorisée que la France par le climat, n'a pu cultiver les fruits que dans des serres ; mais aussi elles y sont très-nombreuses et très-vastes.

Dans celles du duc de Devonshire, on se promène en voiture ; elles contiennent des pièces d'eau chauffées à la vapeur où M. Paxton, leur jardinier en chef, a fait éclore, par des soins intelligents et délicats, ce magnifique lys d'eau, apporté de la Guyanne, et que l'on a nommé *Victoria Regia*, en l'honneur de la reine d'Angleterre. La fleur de cette plante extraordinaire porte un demi-mètre de largeur et chacune de ses feuilles deux mètres.

Je cite M. Paxton, qui a obtenu ce grand succès, parce qu'il a un autre mérite : c'est d'être l'auteur du Palais de Cristal où s'abritent en ce moment les produits industriels du monde entier et où nos fabricants tiennent le premier rang. L'idée de cette serre merveilleuse, qui contient et couvre sept hectares et demi, lui appartient en entier. Il en a conçu le plan et l'a fait exécuter.

Je rappelle cette circonstance, parce que c'est un jardinier qui a trouvé cette application de la structure des serres à l'usage de ces gigantesques réunions d'hommes et de choses, qui deviennent un caractère et un besoin de notre époque ; parce que d'autres applications en seront faites, et que les procédés se perfectionnant par ces grandes entreprises, on arrivera à construire des serres pour la culture des plantes, plus vastes et plus économiques.

» *tirer les pommiers, les poiriers et de faire des* » *cidres, à l'usage de la Normandie.* »

C'est encore dans le Jardin Botanique de Rouen que l'on voit maintenant les plus beaux exemples de la taille des arbres fruitiers.

La culture des légumes est aussi plus avancée en France et plus étendue que partout ailleurs. Elle produit en abondance un des éléments les plus sains de la subsistance du peuple et qu'il fait entrer le plus volontiers dans son régime alimentaire.

Les productions légumières du Marais-Vernier sont célèbres par leur abondance et leur immense volume.

Dans la culture des plantes exotiques, nos grands établissements publics rivalisent avec ceux du reste de l'Europe, et les savants professeurs qui dirigent les serres du Jardin des Plantes de Paris, restent à la tête de l'enseignement de la botanique.

Les établissements des amateurs comme ceux des jardiniers de profession se sont développés avec luxe et avec succès, et j'espère que les jardins de l'ancienne liste civile, à Versailles, continueront à être entretenus avec soin, car ils offraient des modèles et des enseignements remarquables et ils faisaient avec libéralité des distributions annuelles de plantes et d'arbustes.

La direction imprimée au Jardin Botanique d'Evreux va donner dans notre département une nouvelle impulsion à la culture des espèces agricoles comme aussi à la culture des jardins.

Des collections de céréales, de plantes fourragè-

aux jardiniers qui s'unissent à elle pour perfectionner la culture des fleurs et des fruits et les présenter à l'émulation de tous.

Nous allons écouter le rapport du jury et décerner des récompenses à ceux qui en ont déjà obtenu une première dans le tribut d'admiration que ce concours de visiteurs a payé aux productions charmantes et variées dont ils ont bien voulu décorer l'exposition d'horticulture du département de l'Eure.

profit du développement et de l'avancement des connaissances non-seulement spéculatives, mais encore et surtout des connaissances utiles et pratiques.

C'est dans ce but qu'ont été créées les expositions en général, moyen facile de mettre en rapport les producteurs entre eux, de comparer les produits, ainsi que les moyens employés pour arriver à la production. De ces différents rapports, il résulte pour tous une instruction qui se traduit chez les uns par un gain sur le temps, chez les autres par un gain sur les dépenses à faire pour arriver à la production; chez tous par le désir d'améliorer, par un progrès qui tourne au profit des consommateurs aussi bien que des producteurs.

Ces avantages des expositions ont été si bien compris, que dans ce moment, de toutes les parties du monde, partent, pour l'exposition universelle, des voyageurs avides de voir, d'étudier et d'améliorer. Il reste encore, il est vrai, quelques esprits prévenus qui résistent à l'entraînement général; espérons que mieux éclairés, ils reconnaîtront bientôt ce qu'il y a de bon, de vraiment utile dans la publicité qui naît des expositions.

Au milieu de cette tendance générale de toutes les intelligences vers le progrès, votre Société d'Agriculture de l'Eure n'a pas fait défaut à la mission qu'elle s'était proposée. Une des premières elle a établi ses concours agricoles et ses expositions horticoles; je ne vous rappellerai pas ici les bienfaits qui en sont résultés; pour l'agriculture, l'amélioration des races dans les animaux domestiques, l'augmentation de ces animaux, les cultures mieux entendues, les assolements mieux appropriés; pour

de la fortune au soulagement des malheureux, en donnant au profit des pauvres le produit de cette collection, et félicitons M. Génatalis, son jardinier, de son excellente culture pour une plante délicate et difficile à amener à un si beau développement.

A côté des calcéolaires se présente une collection remarquable, à des titres bien opposés : ce sont ces plantes nées sous les ardeurs brûlantes du soleil, avec leur croissance exubérante et bizarre. En vain vous chercheriez dans notre Europe des plantes qui leur ressemblent, leur port, leur forme, leur figure, tout, jusqu'à leur culture, a quelque chose de particulier qui nous rappelle leur origine étrangère.

La vigueur des sujets exposés prouve la bonté de la culture de M. Cantel, de Verneuil, qui, fidèle aux expositions de la Société, n'a pas craint de venir orner votre exposition de ses produits, malgré son éloignement; il méritait de rencontrer des rivaux.

L'exposition de M. Hue fils, d'Evreux, se distingue par le nombre, la variété et la santé de ses plantes. Il serait difficile de les mentionner toutes : nous signalerons les verveines aux couleurs si variées qu'on est forcé de leur assigner des noms propres pour les distinguer ; la culture de cette plante a fait de notables progrès ; les fleurs en sont plus larges, plus fournies et produisent un très-bon effet en massif. Ses roses ont surtout fixé notre attention. La rose est toujours la reine de nos jardins ; mais toujours aussi elle ne dure qu'un matin, et l'on ne se fait pas généralement une idée de la difficulté qu'il y a pour l'horticulteur, à amener à fleurir en même temps un certain nombre de variétés différentes de cette belle

la fraîcheur du coloris, la variété et l'éclat ; si les azalées brillent par plus de feu, leur floraison est de plus courte durée. Nous remarquons des *éricas* vigoureux et bien fleuris. Les azalées se distinguent par leurs variétés bien choisies ; mais les sujets plus jeunes sont moins chargés de fleurs et produisent par conséquent moins d'effet. Félicitons M. Piéton de n'être pas resté en retard pour les calcéolaires ; sa collection est bien portante et vigoureuse, les sujets en sont bien variés, la forme en est généralement gracieuse, sa culture a été heureuse et bien entendue.

Si M. Piéton cultive bien les plantes d'agrément, il ne néglige pas non plus les plantes utiles : vous avez pu voir, comme nous, les petits pois, les pommes de terre, les choux-fleurs, les choux précoces, les chicorées qu'il a exposés, et vous avez pu apprécier si ces utiles produits provenaient de cultures soignées.

Jusqu'ici nous n'avions pu obtenir à cette époque de l'année qu'une exposition peu satisfaisante de melons. Ils étaient en petit nombre, de médiocre grosseur ; ils avaient à peine atteint la maturité. Cette année nous avons été plus heureux ; cette culture semble avoir fait des progrès sensibles. M. Houdoux, jardinier à la Gueroude, près Breteuil, en a présenté en assez grand nombre, surtout pour l'époque, et nous savons que dès la fin d'avril il en avait en parfaite maturité. M. Houdoux est un jeune homme plein de zèle et d'intelligence qui mérite les éloges de la commission, non-seulement pour son exposition de melons, mais pour sa belle exposition de légumes de belle culture ; ses petits haricots, ses pommes de

terre, ses choux-fleurs au nombre de douze remarquables par leur grosseur et leur régularité, ses chicorées et tous ses produits.

M. Pichon, jardinier de M. de Talleyrand, à Breuilpont, a présenté des melons en état de maturité et remarquables par la pureté de l'espèce et par leur bonne végétation et qui témoignent de l'intelligente culture qui les a produits.

Mme veuve Lapeltey a exposé un ensemble de légumes qui fait honneur à la belle culture de ses jardins : un melon en maturité et remarquable par la pureté de son espèce, des petits pois, des pommes de terre, des chicorées, des choux précoces, des choux-fleurs, des carottes, des navets ; tous ces légumes sont remarquables par leur précocité et leur belle végétation.

Nous mentionnerons également M. Lemartinel, jardinier de M. Bertrand, à Louviers, pour ses beaux légumes et surtout deux superbes choux-fleurs ; M. Sergent père, que nous avons toujours vu se signaler parmi les jardiniers amis du progrès et de la bonne culture, ce qu'il a prouvé encore cette fois par ses beaux produits.

Nous remercions M. Grancourt père d'avoir voulu s'associer à l'exposition en envoyant une corbeille de pommes conservées ; elles sont en petit nombre, il est vrai, mais il y en a des récoltes de 1848, 1849 et 1850, en bon état de conservation. Cette preuve de la conservation des fruits, nous fait regretter que M. Grancourt n'ait pas trouvé d'imitateurs dans un pays comme le nôtre, si riche en bons et beaux fruits, il serait à désirer que l'on fit quelques essais pour arriver à la conservation de ces fruits qui orneraient

encore nos tables dans cette saison où ils manquent complètement.

Dans le programme de son exposition la Société avait fait un appel aux objets d'arts qui se rapportent à l'horticulture; cet appel n'a point été inutile et nous vous signalerons en particulier une peinture d'un amateur dont la modestie nous force de taire le nom. Ce tableau nous a paru remarquable par la pureté du dessin, la finesse du coloris, la bonne disposition et le naturel des fleurs.

Mlle Sourdon, qui avait exposé un si joli panier de fleurs artificielles à une de nos dernières expositions, n'a pas voulu rester au-dessous d'elle-même en cette circonstance; elle a exposé différentes branches de fleurs coupées, parmi lesquelles nous citerons une branche de grenadier et deux roses qui semblent le disputer à la nature; elles ont bien comme les fleurs naturelles le coloris, l'arrangement symétrique des pétales, la souplesse et l'élasticité dans le feuillage et dans les rameaux, mais il leur manquera toujours la vie que la nature peut seule donner.

Citons encore M. Damiens, coutelier à Evreux, pour la bonne confection de ses outils de jardinage, ainsi que le zèle qu'il a constamment apporté à les améliorer.

M. Bouvel, également coutelier à Evreux.

M. Bonneville, taillandier à Evreux, qui a profité, dans la confection de ses outils, des bons conseils de praticiens éclairés.

La Société avait encore, dans son programme, fait un appel aux bons et longs services des aides jardiniers, qu'elle désirait reconnaître par ses encouragements; cet appel n'a point été entendu. Espérons

qu'elle sera plus heureuse dans sa prochaine exposition.

Permettez-moi de terminer ma tâche, Messieurs, en adressant les remercîments publics et bien sincères de la commission d'horticulture de la Société à MM. les musiciens de la garde nationale, qui ont bien voulu concourir à la solennité de l'exposition, ainsi qu'à MM. les exposants qui ont bien voulu y prendre part; à MM. Beaucantin et Deschamps, l'un secrétaire et l'autre membre de la commission, qui ont bien voulu consacrer leur temps, leurs soins, et tout leur zèle à l'embellissement et à la réussite de cette exposition.

PRIX

DÉCERNÉS, A EVREUX, A LA SUITE DE L'EXPOSITION,

LE 1er JUIN 1851.

Horticulture.

LÉGUMES ET FRUITS DE PRIMEUR.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Houdou-Hurel*, jardinier à la Gueroulde, près Breteuil.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) Mme veuve *Lapeltey*, d'Evreux.

Mentions honorables : MM. *Lemartinel*, jardinier chez M. Bertrand, à Louviers, et *Piéton*, d'Evreux.

MELONS EN MATURITÉ.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Pichon*, jardinier chez M. de Talleyrand-Périgord, au château de Breuilpont.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille d'argent et 50 fr. en argent.) M. *Houdou-Hurel*.

Floriculture.

EXPOSITION DE PLANTES DE SERRE. — COLLECTION DE PLANTES FLEURIES.

PREMIER PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Hue*, horticulteur à Evreux.

DEUXIÈME PRIX : (Médaille de bronze.) M. *Piéton*, horticulteur à Evreux.

COLLECTIONS DE PLANTES DITES PLANTES GRASSES. — (CACTÉES, CRASSULÉES, FICOÏDES.)

PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Cantel*, horticulteur à Verneuil.

COLLECTION DE PÉLARGONIUMS.

PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Piéton*, d'Evreux.

COLLECTION DE ROSES FLEURIES EN POTS.

PRIX : (Médaille d'argent.) M. *Hue*.

COLLECTION DE CALCÉOLAIRES,

Donnée, au profit des pauvres, par Mme Mosselmann, *et acquise pour la loterie.*

PRIX SPÉCIAL : (Médaille d'argent.) M. *Génatalis*, jardinier au château de Condé-sur-Iton.

Fruits conservés.

Mention honorable : M. *Grancourt* père (pommes conservées depuis l'année 1848.)

Fleurs artificielles.

PRIX : (Médaille d'argent.) Mlle *Sourdon*, d'Evreux.

Mention très-honorable : Mlle ***, d'Evreux, pour l'exposition d'un tableau de fleurs peintes à l'aquarelle et sur marbre.

Produits Agricoles.

La commission et le jury d'exposition ont regretté de n'avoir pas trouvé une quantité suffisante de

plantes agricoles. Ils se plaisent cependant à mentionner honorablement M. *Colombel*, cultivateur à Claville, pour un échantillon de luzerne nouvellement introduite dans la grande culture et connue des botanistes sous le nom de luzerne à feuilles maculées (*medicago maculata*).

Instruments, Outils.

PREMIER PRIX : M. *Damiens*, coutelier à Evreux.

DEUXIÈME PRIX : M. *Bonneville*, taillandier à Evreux.

Mentions honorables : M. *Bouvelle*, coutelier à Evreux, et M. *Denis*, taillandier à Evreux.

Objets et Meubles rustiques.

Mentions honorables : MM. *Vadebout* et *Hue*, d'Evreux.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A ÉVREUX, LE 31 AOUT 1851,

Sous la présidence de M. A. PASSY.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

A une heure la séance est ouverte en présence de MM. les membres du conseil général et d'un auditoire nombreux.

M. de Broglie, président du conseil général, M. Lefebvre-Duruflé, M. Guyot, préfet de l'Eure, sont invités à prendre place au bureau.

M. le président prononce un discours auquel l'assemblée répond par des marques unanimes d'approbation et de sympathie.

Le secrétaire perpétuel présente l'exposé général des travaux de la Société, pendant l'année écoulée.

M. Bonnin donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés au concours de 1851.

M. Eugène Villain, secrétaire de la section d'agriculture, fait, au nom de la commission des récompenses agricoles, le rapport sur les prix à décerner aux domestiques ruraux.

Les prix sont ensuite distribués conformément aux décisions de la commission.

. . . . . .

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 1er SEPTEMBRE 1851.

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Chaque année, dans sa séance publique, la Société aime à proclamer ce qu'elle doit au corps qui est l'organe des intérêts du département, et lui offre, comme tribut de sa reconnaissance, l'exposé des travaux qu'elle a poursuivis. Cette union qui n'a jamais été altérée, emprunte aux circonstances, dans lesquelles se trouve le pays, un intérêt pressant et nouveau.

Nous ne sommes point appelés par la nature et le but de notre organisation à nous immiscer dans les luttes ardentes qui retentissent autour de nous.

Nous avons autre chose à faire et nous le faisons.

Notre zèle pour le bien public et les ressources qui nous sont propres, assurent notre indépendance.

Mais l'appui que nous donne le conseil général et

les encouragements que nous offre l'administration, nous procurent avec une autorité plus générale et plus forte de nouveaux moyens d'asseoir et d'étendre notre influence, qui, du reste, s'exerce à la face du ciel.

La condition de cette alliance est honorable et facile; c'est de rester les agents actifs et dévoués des sollicitudes de l'administration pour les progrès et les besoins de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Mais dans l'accomplissement de ces devoirs et des devoirs mêmes que nous imposent nos statuts, nous rencontrons les intérêts politiques que vous êtes chargés spécialement de défendre.

Cette circonstance donne aujourd'hui à notre mission une gravité dont nous sommes pénétrés.

Je dis intérêts politiques, Messieurs, et vous ne vous y tromperez pas; je ne veux pas parler de ces intérêts journaliers qui constituent le mouvement gouvernemental de ce pays, mais bien de ces intérêts généraux de sécurité, de stabilité de l'ordre social qui sont plus que jamais la préoccupation de tout le monde.

Notre mission si étendue qu'elle puisse devenir, ne peut jamais consister que dans la propagation des idées utiles et des découvertes heureuses, dans les encouragements à décerner aux hommes qui consacrent leurs veilles à la culture de l'intelligence, ou leurs bras à la culture de la terre.

Cependant cette œuvre d'utilité ainsi entendue nous met naturellement en contact avec la situation politique de notre pays.

Ce contact, que nous ne cherchons pas, nous le rencontrons sans le fuir, parce que nous sommes certains que notre action ne dépassera pas la mesure de l'intervention nécessaire qu'appelle la nature des choses.

On ne peut le nier, l'instabilité des conditions de notre établissement politique trouble toutes les existences individuelles, en même temps qu'elle compromet la situation générale.

Ne serait-ce pas manquer le but que nous nous sommes toujours proposé, que de ne pas tenir compte de l'état des esprits, des sentiments, des opinions mêmes qui éclatent autour de nous, afin de diriger prudemment notre activité, de la restreindre ou de l'aggrandir, pour demeurer utiles à tous et en tout temps ?

C'est parce que le conseil général et l'administration apprécient notre prudence et notre dévoûment que nous trouvons leur appui et les encouragements qui nous soutiennent et dont je les remercie.

Et nous ne craignons pas de le dire, ces appuis et ces encouragements nous étaient plus nécessaires que jamais.

Notre organisation libre, spontanée, volontaire, désintéressée, concentre les lumières, l'expérience et le dévoûment de tous ceux qui veulent aider activement aux progrès de l'agriculture et des autres sciences. Dans un travail isolé, on peut rencontrer des découvertes heureuses et utiles ; mais pour qu'elles se propagent, il leur faut une sanction. L'office que nous remplissons, c'est d'attacher à ce qu'il est avantageux d'essayer ou de produire l'auto-

rité que nous donne ce que nous avons déjà fait et dont le succès n'est pas contesté.

Je ne veux pas rappeler ici les titres de la Société à votre confiance.

Le travail des comices agricoles et de toutes les sections d'arrondissement a permis, grâce à notre organisation même, de recueillir les usages locaux que les cultivateurs invoquent chaque jour et que les tribunaux appliquent avec confiance. Quand nous n'aurions fait que ce travail, nous aurions déjà rendu un service notable au département.

Une question posée par la Société, nous a doté du savant ouvrage de M. Léopold Delisle, couronné par nous et depuis par l'Institut. Cette histoire de l'agriculture Normande au moyen âge est aussi curieuse sous le rapport historique qu'elle est utile pour remonter à l'origine des pratiques agricoles et pour comprendre comment elles se sont fondées.

La direction donnée par la Société aux méthodes de culture, avec autant de persévérance que de prudence, a permis de constater encore cette année, dans les cantons parcourus par ses commissaires, de notables améliorations qui la récompensent des soins constants qu'elle donne à cette industrie.

Il est heureux que ces choses aient été entreprises de longue date.

Dans les années calmes, paisibles et prospères comme celles que nous avons vu disparaître, le bien est facile à entreprendre, on le fait à son aise, en son temps, avec tranquillité d'esprit.

On trouve les intelligences disposées aux progrès ; on s'adresse à l'avenir plus qu'à l'époque présente,

on peut promettre que les améliorations seront durables, qu'elles auront le temps de s'asseoir et de se développer, et qu'elles payeront le cultivateur de ses avances.

Alors la moisson que l'on sème, on est assuré de la recueillir ; la terre qu'on laboure, on la possède, on la féconde sans inquiétudes ; le toit que l'on répare, n'abritera pas une autre famille, et dans le sentier battu par plusieurs générations, on ne craint pas d'entendre retentir au jour prédit le pas redouté d'un nouveau maître ou de l'étranger.

Qui oserait dire que ces tristes éventualités ne sont point menaçantes ?

Qui oserait dire qu'elles ne sont pas fatalement prophétisées à tous par quelques-uns ?

Qui oserait dire que les efforts tentés par les pouvoirs publics, pour ramener la sécurité, puissent prévaloir toujours sur le mal ?

Défiée par les sentences barbares qu'on prononce, tous les jours, sur elle, la société française est troublée, inquiète, épouvantée.

Elle ne croit plus en elle-même. Elle ne vit qu'au jour le jour, sans avenir, sans confiance, sans sécurité. Et la sécurité, c'est la santé du corps social, c'est sa force et son énergie.

L'incertitude est donc le milieu dans lequel nous respirons.

C'est une fièvre qui nous agite et nous mine.

Elle grandit les effrois, altère les convictions, soulève des mirages éphémères qui charment ou épouvantent les espérances.

Chacun redoute la marche du temps qui peut amener ce qu'on ne désire pas.

Dans le passe, les esprits ne trouvent que des regrets, et dans l'avenir ils cherchent des illusions.

Ils oscillent entre toutes les chances sans se décider pour aucune.

C'est qu'après une commotion subite, inattendue, inexplicable, personne n'ose plus se fier à rien.

Le lendemain d'un tremblement de terre, on ne dort pas en paix.

Les idées amènent les révolutions, mais les intérêts les arrêtent.

C'est que les idées, exagérées par l'imagination, s'adressent à des passions qu'elles excitent, qu'elles exaltent, qu'elles déplacent pour les conduire à renverser, par une impulsion aveugle, tout ce qui fait obstacle à leur impatience.

Les intérêts de la société humaine ne sont autres que la pratique de la vie. Dès que l'ordre qui les fait vivre est troublé, ils sont frappés, ils s'effrayent et désespèrent.

Puis, après avoir reculé, ils s'avancent dans le vide que la destruction a fait et qu'eux seuls peuvent combler; ils reprennent avec de longs et pénibles efforts ce qui avait été arraché injustement et subitement à l'ordre social.

Tout ce qui est prématuré, artificiel, exagéré, disparaît, parce qu'il ne peut rester de vivace que les changements conformes aux vues bienfaisantes de la Providence.

Ce mouvement naturel d'une société qui se rasseoit sur ses bases, uniquement en vertu de sa force de cohésion, étonne et irrite ceux qui l'ont ébranlée.

Ce mouvement, nous sommes tous tenus de le seconder.

Il faut raffermir les grands intérêts de l'humanité, car ils sont l'expression terrestre des principes les plus élevés et les plus saints.

La jouissance et la transmission des biens acquis, c'est la part que Dieu accorde à l'homme pour récompense du travail auquel il l'a condamné sur la terre.

Pour nous, Messieurs, attentifs à ces choses, nous n'avons pas d'illusions qui puissent nous séduire. Attachés aux devoirs que nous avons acceptés, nous marchons du même pas, sur la même route, vers le même but, notre but primitif, sans nous laisser égarer, séduire ou effrayer par les changements rapides et désordonnés qui font varier les formes de l'ordre gouvernemental.

Fidèles avant tout aux intérêts sérieux et permanents de nos concitoyens, nous les étudions, nous les défendons, nous hâtons leur progrès suivant nos forces qui ne sont peut-être pas égales à notre zèle, mais qui sont entièrement consacrées au bien public.

Nous avons l'orgueil de croire qu'en suivant cette marche, nous avons contribué à affermir autour de nous cette volonté calme, cette appréciation juste et réfléchie des événements, ce bon sens perspicace, cet attachement au bon droit qui ont toujours été les dispositions naturelles des hommes de notre province.

Le conseil général est l'expression de cet esprit public, il sait qu'il est appuyé et approuvé par tous ceux qui ne sont pas en proie à des passions artificielles.

Et ceux d'entre vous, Messieurs, qui sont appelés au conseil général du pays, sont assurés d'être

les interprètes de sentiments aussi constants que modérés.

Nous le savons; car nos rapports intimes avec nos concitoyens, la confiance qu'ils nous témoignent nous permettent de constater des sentiments que les hommes de ce pays n'aiment pas à manifester avec un inutile éclat.

Un même esprit nous rallie donc. Nous avons l'honneur de défendre à côté de vous et avec vous, Messieurs, par d'autres moyens, en ne nous écartant pas de notre voie, les intérêts de la société humaine, tels que Dieu a permis qu'ils s'étendissent et se consolidassent, et de confondre les espoirs que se forgent, dans leurs fantaisies perverses, les destructeurs de la société, de la famille et de la religion.

Mais nous le reconnaissons, nous ne pouvons ni ne devons agir seuls et par nous-mêmes devant les difficultés que les temps ont créées. Votre aide et votre sanction nous sont indispensables et notre zèle y répondra toujours.

Le mal que nous avons tous à combattre est de telle nature qu'on ne peut le vaincre qu'en se rendant inattaquables. La réunion de tous les sacrifices d'opinion personnelle et de toutes les forces de la puissance publique sous quelque forme qu'elle ait le droit d'agir, peut seule imposer aux attaques la crainte et le respect qui les arrêtent. D'un côté se trouve la société humaine avec ses antécédents et ses espérances de bien-être progressif, les sentiments de la justice, de la famille et de la religion, et de l'autre ceux qui veulent détruire ces principes sacrés, pour faire prévaloir l'anarchie des intérêts, des sentiments, des affections.

Pour abattre ces sophismes audacieux, adressés aux intelligences obscures et aux avidités personnelles, et qui peuvent, par l'instabilité des affaires publiques, se transformer en actes, il faut le travail constant, ferme et journalier de tous. Il faut l'exemple de soins assidus et dévoués ; il faut montrer que le zèle de ceux qui sont menacés ne se ralentit pas, et que leurs moyens d'action ne sont empruntés qu'à la bienfaisance et à l'amour du bien public.

C'est à vous qu'appartient le premier rang dans la lutte, et, quant à nous, nous n'oublierons pas que c'est dans l'union de tous les sentiments, de tous les efforts, de tous les dévoûments et de tous les sacrifices pour arriver à l'affermissement de l'ordre social et à son amélioration régulière et progressive, que se trouve le salut de notre pays.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1850-51,

Fait dans la Séance publique du 31 août 1851,

Par M. BIDAULT,

Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Fidèles à nos traditions et à l'usage consacré par nos statuts, nous venons dans cette solennité publique, faire un examen succinct des travaux de notre année, et soumettre au jugement éclairé de nos concitoyens les efforts que nous avons tentés pour encourager et maintenir dans la voie du progrès l'agriculture, les sciences et les lettres.

Instituée pour la propagation des connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'agriculture et de l'industrie, une Société comme la nôtre ne suffit réellement à sa tâche que si elle agglomère dans son sein tous les représentants de ces connaissances, théoriciens et praticiens, et elle ne doit en grande partie l'heureuse influence qu'elle exerce sur les contrées agri-

coles qu'au zèle et surtout au nombre de ses membres.

Avant 1830, une Société d'hommes intelligents et laborieux, mais restreinte dans son influence, bornée dans le nombre de ses membres, vouée surtout aux travaux spéculatifs, avait fait dans le département tout ce que comportaient des efforts isolés.

Sous l'influence des idées qui se développèrent plus tard, M. A. Passy traça notre règlement de 1832 et posa en principe que le nombre des Sociétaires serait illimité.

Il voulut que l'association, dont il formulait les statuts, fut une Société *libre*, « qu'émancipée par ses » services, forte de ses intentions, elle pût marcher » seule, étendant son influence par son utilité. »

Bientôt votre Société répondit aux inspirations de son honorable fondateur en s'étendant sur le département tout entier.

Faisant appel à tous les hommes d'intelligence et de bonne volonté, elle s'efforça de répandre partout avec ses encouragements, les leçons de l'expérience et de la théorie.

Nous ne devions pas nous arrêter là. Les principes posés par notre institution ont été fécondés, les barrières élevées par les préjugés se sont abaissées tous les jours. Enfin les circonstances que nous avons traversées ont convié plus énergiquement encore les efforts de tous les hommes intelligents vers l'étude des questions qui se rattachent à la culture du sol.

Obéissant d'ailleurs à la pensée du Gouvernement et à l'avis du conseil général, votre Société a dû rechercher les moyens d'agir aussi directement que possible sur la pratique agricole.

Afin de donner aux idées qu'elle proclame, aux améliorations qu'elle encourage l'appui et comme la sanction de l'expérience, il fallait qu'elle obtint le concours de tous les hommes de pratique éclairée et qu'elle comptât parmi ses membres un plus grand nombre d'agriculteurs.

Pour lever toutes les difficultés et applanir le dernier obstacle, notre règlement a été revisé et le chiffre de la cotisation personnelle de chacun des membres abaissé de 25 à 10 fr. Entrer dans cette voie plus large, c'était réaliser mieux l'idée première de votre fondation. L'honneur en revenait donc à M. A. Passy et la Société a cru lui payer un tribut délicat de sa reconnaissance en l'appelant à sa tête au moment où elle se créait en quelque sorte de nouvelles destinées.

De nombreuses adhésions ont répondu à notre appel. Depuis un an, le nombre des Sociétaires s'est élevé de 187 à 357. Ces 170 collaborateurs nouveaux presque tous praticiens honorables, agriculteurs distingués, vous ont fourni des éléments pour l'organisation de vos sections cantonales, dont plusieurs sont déjà en mesure de fonctionner utilement.

Il s'est trouvé qu'en travaillant ainsi à la tâche qu'elle s'est librement et spontanément imposée, votre Société a devancé le vœu émis dans sa dernière session par le Congrès central d'Agriculture : « Que toutes les Associations agricoles et Comices existant aujourd'hui fassent tous leurs efforts pour provoquer l'établissement de Comices dans les localités qui en manquent sous la forme qui pourra y attirer le plus grand nombre possible d'agriculteurs et rapprocher d'eux le plus possible le centre de leur réunion. »

Bien plus elle était entrée largement dans l'esprit de la loi nouvelle (la loi du 20 mars 1851) sur la représentation accordée à l'agriculture, en organisant des sections cantonales ou Comices agricoles.

Cette année, comme les précédentes, votre section d'agriculture a rempli le programme de ses travaux. Elle a continué d'activer par les provocations qu'elle adresse et par les récompenses qu'elle décerne, les sources fécondes de l'émulation et du progrès.

Votre rapporteur n'a plus besoin maintenant de rappeler par quel système elle parvient à porter à la fois sur tous les points du département ses encouragements et ses récompenses, et à répartir également autour d'elle, les allocations qu'elle tient de la haute confiance du conseil général, et les sommes importantes dont le Gouvernement lui a remis jusqu'à ce jour la distribution. Depuis six ans nous suivons la même voie. Chaque arrondissement reçoit, tous les ans, une part proportionnelle au nombre de ses divisions cantonales, et chaque année, l'un d'eux à son tour possède le concours départemental de bestiaux et de charrues ; et si vous pouviez craindre que l'habitude de ces solennités vint attiédir l'ardeur des concurrents ou l'enthousiasme des populations rurales, je rappellerais à votre souvenir notre dernier concours, celui des Andelys, l'un des plus brillants que nous ayons eus depuis longtemps.

Une semblable fête agricole s'organise en ce moment dans l'arrondissement d'Evreux, par les soins de l'une de vos sections cantonales. Le concours de bestiaux et de labourage aura lieu le 14 septembre, dans la commune de Conches (section de Quenet), sur

des terres que M. Lainé-Villette veut bien mettre à la disposition de la Société.

La commission que vous avez chargée de visiter les exploitations rurales et d'attribuer les prix de culture dans les cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles, a terminé ses opérations. Ni les longs voyages, ni les déplacements fatigants ne l'ont arrêtée dans ses minutieuses recherches; elle a parcouru et visité scrupuleusement plus de quarante fermes des plus importantes de ces trois cantons. Elle eût pu vous rendre compte dans cette séance du résultat de ses investigations et proclamer les noms des cultivateurs distingués qui ont mérité vos récompenses, si la Société, fidèle à ses traditions, n'eut mieux aimé réserver cette distribution pour une autre solennité agricole qui aura lieu à Breteuil dans les premiers jours d'octobre.

L'amélioration des engrais, ce point si important de l'industrie agricole, et depuis longtemps l'objet des études et des préoccupations de la Société, va devenir cette année, l'objet direct de ses encouragements.

M. Durécu, propriétaire au Thuit-Simer, et agronome distingué, membre de la Société, désirant encourager par une prime *la meilleure disposition des fumiers et l'utilisation des engrais négligés*, a offert une somme de 150 fr. La Société reconnaissante envers M. Durécu, et pour s'associer à ses bonnes intentions, en acceptant ce don, a voté une deuxième prime de 100 fr. Elle a décidé, en outre, que le concours serait préparé par les soins de la section générale de Louviers à laquelle appartient M. Durécu.

Ces primes seront décernées dans la séance publique que tiendra cette section le 21 septembre.

L'horticulture, cette partie si utile et si intéressante de la culture du sol, a droit aussi aux récompenses et aux encouragements de la Société. Depuis 1844, plusieurs expositions de fruits, de légumes et de fleurs ont été organisées par les soins de votre commission permanente d'horticulture.

L'an dernier, dans les premiers jours d'octobre, la salle de vos expositions reçut des collections variées de fleurs, de fruits, de légumes et de produits agricoles. Une seconde exposition a eu lieu cette année, dans les premiers jours de juin, et a réuni une belle collection de raretés végétales. Des médailles ont été données en récompense aux horticulteurs qui se sont distingués dans ces deux concours : la Société espère qu'ils verront dans ces encouragements une nouvelle preuve du vif intérêt qu'elle porte au développement et au perfectionnement de leur industrie, et qu'ils redoubleront d'efforts pour les justifier par de nouveaux progrès.

Un cours public d'horticulture a été professé cette année, comme les précédentes, sous les auspices de la Société, par M. Beaucantin, directeur du Jardin des Plantes. Dans ces leçons, un grand nombre d'amateurs et de praticiens sont initiés à la théorie et à l'application de l'arboriculture.

Pour faciliter l'intelligence des démonstrations, et pour mettre sous les yeux des élèves les formes variées, les savantes et ingénieuses combinaisons qu'une taille habile peut imprimer aux arbres fruitiers, la Société a fait les frais d'abris en bois, simulant des murs, que M. Beaucantin a élevés dans le jardin botanique et sur lesquels il se propose de diriger nos diverses classes d'arbres fruitiers, pour

servir de modèles dans les différents procédés de la taille.

De toutes les améliorations dont l'agriculture est susceptible, il n'en est pas de plus importante et de plus profitable que l'assainissement des sols trop humides. La théorie et la pratique s'accordent à reconnaître les graves inconvénients de la stagnation des eaux dans les terrains argileux dont le sous-sol est imperméable. Cette surabondance d'humidité rend souvent impossible la culture de pareils terrains et excite la végétation de plantes aquatiques, impropres à la nourriture des hommes et des animaux, et qui se substituent insensiblement aux produits les plus utiles du sol.

L'agriculteur expérimenté distingue facilement ces terres froides qu'un excès d'eau affecte particulièrement ; aussi de tout temps s'est-il efforcé de neutraliser ces mauvaises dispositions du sol, en facilitant l'écoulement des eaux stagnantes soit au moyen de fossés ouverts qui recueillent l'eau surabondante — et c'est là le système d'égouttage le plus généralement employé, — soit en ménageant au fond d'une tranchée étroite et à une certaine profondeur, un conduit souterrain par lequel s'écoulent les eaux de filtration.

C'est ce dernier système, dont le principe n'est pas nouveau (puisque les auteurs latins nous en ont laissé la description), qui a reçu dans ces dernières années une si grande extension en Angleterre et en Ecosse, et que nous connaissons sous son nom anglais de *Drainage*. Par le procédé anglais, l'écoulement des eaux s'obtient au moyen de canaux formés par une

série de tubes placés à une certaine profondeur au-dessous de la surface du sol.

D'immenses travaux de drainage ont déjà été exécutés sur presque tous les points du Royaume-Uni. Plus de 75 millions ont été employés par l'agriculture anglaise dans cette importante entreprise, et d'après le rapport de M. Payen, on peut affirmer aujourd'hui « que très-généralement les résultats acquis ont dé-» passé les espérances, et que le puissant secours offert » dans cette occasion par le Gouvernement anglais » ne pouvait être mieux appliqué. » Car l'expérience a démontré « que la terre moins tenace est devenue » plus facile à travailler ; que la végétation mieux » soutenue, plus prolongée a produit une maturité » plus complète, que la température moyenne s'est » élevée, et que la contrée s'est assainie pour les » hommes et pour les animaux. » Dans les contrées de l'Est, l'immense lac de Wittlesea aura bientôt changé son lit de vase de près de 3,000 acres en un sol arable de la plus riche fertilité.

La France émue de ces pacifiques conquêtes a mis le drainage à l'ordre du jour de ses Congrès et de ses Sociétés agronomiques ; déjà de nombreux essais ont été entrepris.

Votre Société s'est empressée de nommer une commission pour étudier cette importante question et pour en préparer l'application dans notre département.

Elle a pensé que pour rendre cette expérience profitable, il serait bon d'en faire les premiers essais sur les terrains de la colonie agricole de Gaillon.

Accompagnée de M. le préfet de l'Eure qui s'associe

toujours avec une extrême bienveillance aux travaux de la Société, de M. Martin-Deslandes, inspecteur général des prisons; de MM. Hochon, de Saint-Hilaire; Guillaume Petit, membres du conseil général, votre commission a exploré les terres de la colonie agricole, et cet examen lui a fait distinguer plusieurs points où le drainage pourrait être utilement employé. L'argile si abondante dans cette localité formera la matière des tuyaux qui seront confectionnés par les jeunes colons.

En présence de ces avantages qui ne se rencontreraient nulle part plus grands dans le département, votre commission n'a pas hésité à prier M. le préfet de vouloir bien s'adjoindre à la Société pour demander au ministre de l'intérieur l'autorisation de tenter ces essais sur les terrains de la colonie et d'employer les jeunes colons à ce travail.

Si, comme nous l'espérons, cette entreprise est couronnée de succès, les agriculteurs de nos contrées pourront suivre à la colonie les opérations du drainage et en apprécier ensuite les résultats.

C'est ainsi que cette année, comme les précédentes, vous avez rempli le programme de vos travaux agricoles, soit en décernant des récompenses aux résultats obtenus, soit en étudiant les innovations et en propageant ce qu'elles ont de bon.

Notre honorable président, dans le résumé plein d'intérêt qu'il nous a fait de la dernière session du Congrès central d'Agriculture, dont il a suivi les travaux avec MM. Legrand, d'Albuféra, de Rancé, Al. Del'homme et Lefebvre, nos délégués, s'est plu à vous rapporter ce témoignage : « qu'après avoir » suivi les travaux de cette grande assemblée, il avait

» observé, avec satisfaction, que sur les points les
» plus importants vous ne vous étiez laissé dépasser
» par aucune Société savante, et que les travaux que
» vous aviez accomplis pouvaient servir de modèles
» aux Sociétés qui ne sont pas encore arrivées au ni-
» veau que vous avez atteint. »

Si l'agriculture dans ses applications usuelles a besoin des hommes d'expérience et de pratique, elle relève par son côté scientifique des plus profondes investigations des sciences physiques et naturelles. C'est surtout à la chimie qu'elle emprunte ses indications les plus importantes.

Vous avez accueilli avec reconnaissance et vous lirez avec intérêt un discours sur *l'Application de cette science à l'Agriculture* (1), dont notre laborieux collègue M. Cassen, vous a donné la traduction, et qu'il a choisi dans un des ouvrages qui vous ont été adressés des Etats-Unis d'Amérique en échange de vos publications.

Qu'il me soit permis de résumer en quelques mots ce savant travail.

Comparer la composition chimique du sol à celle des végétaux, constater les éléments d'où dépend la fertilité de la terre, démontrer par l'analyse des plantes que l'on retrouve dans leur composition ces mêmes éléments, et en déduire que l'attraction de certaines plantes pour certains sols dépend de leur constitution même, telles sont les bases certaines

(1) Discours de M. John P. Norton, professeur de chimie au collége de Yale, province de Newhaven, à la Société d'agriculture de New-York (Etats-Unis de l'Amérique du Nord), 1847.

sur lesquelles s'appuie le professeur Norton pour donner des lois pratiques de la plus haute importance et pour en tirer comme corollaires, la théorie des assolements, le choix des engrais, le judicieux emploi des amendements.

Poussant plus loin ses recherches, le savant professeur porte ses études sur la composition chimique des animaux, et il y retrouve les mêmes éléments dont les combinaisons se sont transformées en passant d'un règne à l'autre.

Il nous montre ensuite l'animal et la plante restituant leurs éléments à la terre dont ils sont sortis, pour attendre que de nouvelles révolutions les en fasse jaillir encore.

C'est ainsi que suivant cette chaîne sans fin qui lie la terre inerte aux plantes déjà douées de la vie, et celles-ci aux animaux, l'auteur, dans un tableau saisissant, nous révèle les liens mystérieux établis par la sagesse suprême entre tous les règnes de la nature.

Je vais aborder maintenant la seconde partie des travaux de la Société.

Nous avons obtenu cette année un grand succès que toute compagnie savante doit nous envier. Sur une question mise au concours il y a deux ans, dont le sujet était de rechercher l'état de l'agriculture et la condition de la classe agricole en Normandie, au moyen âge, M. Léopold Delisle, élève de l'École des Chartes, nous a adressé un travail dont nous venons de terminer l'impression.

Le cadre de ce rapport ne nous permet pas une analyse de cet important ouvrage, mais vous en apprécierez le mérite quand vous saurez que l'Institut

de France, le désignant comme le plus savant entre tous les ouvrages qui ont paru sur l'histoire de France pendant l'année, vient de lui décerner le grand prix Gobert de 9,000 fr.

Si cette haute distinction est la plus belle récompense qu'un auteur puisse ambitionner, il en rejaillit assurément quelque honneur sur la Société, puisqu'avec les faibles ressources dont elle pouvait disposer, elle a provoqué ce travail, proposé désormais, comme modèle à tous ceux qui voudront entreprendre les mêmes recherches pour toutes les autres provinces de France.

Encouragée par ce beau résultat, la Société a mis au concours pour 1852, l'histoire de l'industrie, pendant la même époque, dans les mêmes lieux.

Nous avons l'espérance que quelque patient travailleur, stimulé par le succès de son devancier, voudra bien consacrer ses veilles à nous fournir un nouveau bon livre, et à nous donner le bonheur de livrer son nom l'année prochaine à vos applaudissements.

Si, sur la place principale du Grand-Andely, le bronze fait revivre les traits du plus grand peintre de la France, Nicolas Poussin, la Société libre de l'Eure doit revendiquer hautement l'initiative de cet acte tardif de justice patriotique. Car c'est elle qui, surmontant tous les obstacles et par sa persévérance, a réalisé cette pensée de Bellori : « Que celui qui donna » la vie à tant de belles choses ne pouvait mourir » lui-même. »

« . . . . . *Vivit Pussinus*, ...
» *Vivere qui dederat, nescius ipse mori.* »

C'est encore un lauréat de la Société, M. Ed. Cré-

mieu, qui, au milieu du nombreux concours où toutes les illustrations de la France étaient représentées, a mérité l'honneur insigne de retracer en ses vers le génie, les malheurs, les vertus du Poussin.

Mais nous ne devions pas nous borner à nous montrer fiers de cette gloire immense. Il est d'autres hommes dont le renom brille d'un moins vif éclat, et qui cependant fils du département de l'Eure, ont droit aussi à notre reconnaissance.

Ce sont tous ceux qui se recommandent à la postérité par l'illustration qu'ils ont acquise, ou par les services qu'ils ont rendus dans les armes, les sciences, les arts, les lettres ou l'industrie.

Pour honorer leur mémoire et perpétuer leur souvenir, la Société a mis au concours la biographie de tous nos compatriotes morts, au nom desquels s'attache quelque gloire, ou qui ont bien mérité du pays.

M. Chassant, membre de la Société, a répondu à notre appel. Son ouvrage qui ne comprend pas moins de 300 articles biographiques sera couronné dans cette séance. Une médaille d'or de 300 fr. sera offerte à l'auteur après le rapport spécial qui va vous être fait de son travail.

Tels ont été les résultats obtenus par la Société dans les différents concours qu'elle a ouverts depuis quelques années. D'un autre côté, les diverses réunions générales et partielles ont été utilement remplies par d'intéressantes lectures.

Dans une des séances mensuelles de votre section de littérature, M. Boivin-Champeaux vous a communiqué un travail historique sur les coutumes locales particulières à un certain nombre de baillages, de vicomtés et de châtellenies compris dans la partie de

la Normandie formant aujourd'hui le département de l'Eure. Ce mémoire en faisant connaître les nombreuses dérogations à la loi commune qui nous régissait avant 1789, offrira un grand intérêt à ceux qui s'occuperont de l'histoire de notre droit coutumier.

De nombreux rapports confiés aux divers membres de la Société nous ont permis de suivre les progrès des Compagnies savantes qui correspondent avec nous.

Cet usage a pour objet à la fois de nous faire profiter du travail des autres et de nous inspirer une louable émulation; il doit être précieusement conservé. Nous devons ici un tribut spécial de remercîments aux membres de la Société qui veulent bien accepter la tâche ingrate et difficile de resserrer dans un cadre concis et nourri les vérités utiles, éparses dans tous ces ouvrages.

Quant à nous, suivant à cet égard les traditions de ceux qui nous ont précédé, nous regrettons de ne pouvoir faire que la sèche et rapide énumération des ouvrages analysés.

Nous devons à M. Lucas quelques pages animées d'une sincère philanthropie à propos de la Société fraternelle établie parmi les ouvriers de l'imprimerie de M. A. Hérissey ;

A M. Boulanger, le compte-rendu fidèle du bulletin de la Société industrielle d'Angers.

A M. Chesnon, une note analytique sur les travaux de la Société linnéenne de Lyon (1847-1848-1849), où le botaniste consciencieux déplore la facilité que mettent certains naturalistes à confondre dans les plantes les variétés avec les espèces ;

A M. Sauvage, un rapport intéressant sur deux

années des mémoires de la Société d'émulation de Cambray;

A M. Cassen, une analyse critique des mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Lille.

A M. Boivin-Champeaux, une appréciation consciencieuse des travaux toujours si remarquables de l'Académie de Rouen ;

A M. Duverger, un compte-rendu vif et coloré d'articles de poésie et de philosophie empruntés à l'Académie de Lyon ;

En un mot, presque tous les ouvrages de quelque valeur qui nous ont été adressés ont été le sujet d'une analyse.

J'ai terminé, Messieurs, le résumé de vos travaux.

Fidèle à l'esprit de son institution, ne se laissant jamais détourner du chemin qu'elle s'est tracé, bannissant de ses discussions et de ses actes tout ce qui ne se rattache pas directement aux intérêts qu'elle a mission de satisfaire, votre Société poursuivra avec courage le but qu'elle s'est proposé. En élargissant sa base, elle s'est consolidée davantage encore, et elle pousse maintenant sur tous les points du département de nombreuses et profondes racines.

RAPPORT

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE,

LE 31 AOUT 1851,

Au nom de la Commission chargée de l'examen des Ouvrages envoyés au Concours de 1851,

Par M. Théodose BONNIN,

Membre de la Société.

MESSIEURS,

Lorsque, sous l'influence des événements politiques des dernières années et des préoccupations qu'ils faisaient naître, la plupart des entreprises scientifiques et littéraires, ainsi que les spéculations commerciales et industrielles, se trouvèrent subitement ruinées, suspendues ou ajournées, la Société d'agriculture, seule, dans ce pays, a pu et su continuer sans interruption les longs travaux de la statistique départementale qu'elle avait entreprise.

La fortune cependant ne lui avait pas été favorable, puisqu'elle avait perdu dans la tourmente les crédits votés pour ses publications. Mais, sans s'effrayer plus que de raison, de la fâcheuse mesure qui la frappait, assurée de retrouver dans des jours plus calmes la haute et généreuse protection du con-

seil général, elle a cherché dans son activité, accrue par les difficultés, le remède au mal.

Tandis que chacun de ses membres, poursuivant l'objet spécial de ses études personnelles, s'occupait de recueillir les nombreux détails que doit résumer la statistique, pour faire connaître l'état actuel de l'agriculture et de l'industrie de ce département, et décrire les différentes couches du sol et les monuments qui le couvrent, elle a cru devoir faire appel, par l'émulation des concours, au dévoûment des jeunes talents, que l'honneur d'être couronnés à vos applaudissements pourrait engager à traiter successivement les questions historiques dont la solution exige une aptitude, des études et des recherches spéciales.

Au premier de ces concours, nous devons l'ouvrage de M. Léopold Delisle, sur l'*Etat de l'Agriculture et des Classes Agricoles en Normandie pendant le moyen-âge*. L'Institut de France, en accordant au jeune et savant auteur la plus ambitionnée des récompenses dont il peut disposer, a justifié, ce nous semble, de la manière la plus brillante, la décision de votre Société, qui sera doublement heureuse et fière du succès de son lauréat, s'il peut faire naître dans son esprit l'espoir d'un nouveau triomphe pour lequel vos sympathies lui sont d'avance assurées.

Aujourd'hui, Messieurs, la Société vient vous rendre compte d'un nouveau concours sur une autre question de notre histoire départementale.

Une médaille de 300 fr. a été offerte par elle à l'auteur du meilleur travail sur les *Hommes Célé-*

bres du département de l'Eure, avec notice sur ceux qui, n'y étant pas nés, s'y seraient distingués, en excluant toutefois les personnes qui vivent encore.

Le vœu de la Société, pour développer plus amplement sa pensée, était que les concurrents, qui voudraient présenter leurs recherches à son approbation, écrivissent, pour toutes les époques de notre histoire, la biographie complète, autant que possible, des hommes qui se sont illustrés ou distingués dans ce département, soit dans les sciences, les lettres et les arts, soit dans les armes et l'administration, le commerce et l'industrie, par des actions courageuses ou des créations utiles, en contribuant à augmenter la richesse agricole ou industrielle, intellectuelle ou morale du pays, par l'invention, la propagation ou l'importation de produits nouveaux et de procédés de la science moderne, en apportant quelques soulagements à la misère des populations souffrantes ou malheureuses, par la fondation d'établissements de bienfaisance et d'instruction publique, ou enfin en exposant leur liberté, leur fortune ou leur vie pour un intérêt public.

L'ouvrage qui s'attacherait à faire revivre des services ignorés, qui ferait marcher de pair l'homme utile et l'homme brillant, l'homme bienfaisant et l'écrivain érudit, qui ferait connaître aussi bien les patients essais de l'ouvrier mécanicien que les expériences du chimiste, l'éloquence du prélat et l'habileté de l'administrateur, dont l'auteur aurait scrupuleusement vérifié les faits énoncés par ses devanciers, ne se bornant point à les copier servilement, qui aurait enfin donné le catalogue exact de leurs œuvres,

celui-là aurait complètement atteint le but désiré.

La Société ne s'est point dissimulé les difficultés de ce travail, et lorsqu'elle a considéré l'exiguité de la récompense, elle a compris mieux encore l'étendue de ses prescriptions ; mais, dans un pays où l'abnégation est la vertu de tout le monde, elle a espéré que la science créerait bien encore une fois un dévoûment désintéressé, et que vos applaudissements et ceux du pays seraient toujours comptés comme la plus riche part de la récompense.

Toutefois, pour une œuvre qui ne saurait rien emprunter à l'imagination, dans laquelle une exactitude presque mathématique devient une qualité essentielle, elle n'espérait point trouver de nombreux concurrents.

En effet, pour écrire cette histoire de la famille départementale, dans laquelle chacun doit retrouver la vie et l'illustration d'un ancêtre ou d'un père, d'un frère ou d'un ami, et tout au moins celle d'un compatriote, il fallait aux concurrents une position particulière dans le pays, des relations nombreuses avec les hommes éclairés de chaque localité, et surtout des études préparées de longue main.

La Société a eu le bonheur de trouver réunies ces qualités, jointes à un dévoûment complet pour la science, et elle est heureuse de le proclamer.

Cependant, si le mérite des concours devait être apprécié par le nombre des concurrents, il faudrait bien avouer un échec littéraire, et déjà vous n'auriez point livré au monde savant l'admirable réhabilitation de l'art agricole du moyen âge de M. Delisle; mais si une riche collection de recherches consciencieuses et de documents amassés avec peine est pré-

férable à des écrits facilement et légèrement produits au courant de la plume, on peut le déclarer sans crainte : un seul mémoire est parvenu à la Société à l'époque fixée par le programme.

C'est de la valeur historique et littéraire de ce manuscrit, qu'il nous a été donné mandat de vous entretenir. Les notes biographiques dont il se compose sont au nombre de 278, nombre considérable déjà, si l'on envisage les sources diverses où il a fallu puiser, mais qui sera doublé quand l'auteur aura complété son œuvre.

Dans leur état actuel, elles permettent de dresser de la manière suivante la statistique intellectuelle du département.

On y voit : 44 théologiens et auteurs ascétiques ;
39 poëtes ;
22 historiens ;
11 députés aux Assemblées nationales ;
14 guerriers ;
14 fondateurs d'établissements religieux ou d'utilité publique ;
24 peintres et artistes ;
26 évêques ;
1 cardinal ;
5 jurisconsultes ;
3 philosophes ;
9 médecins ;
2 mathématiciens ;
5 mécaniciens ;
9 astronomes, physiciens, chimistes et naturalistes ;
6 agriculteurs ;
8 musiciens ;

On y voit : 5 grammairiens;
4 orientalistes;
10 littérateurs;
6 traducteurs;
2 voyageurs;
Et 9 personnages divers.

Au nombre des poëtes, on trouvera Roger et Henri d'Andeli, Chaulieu, Alexandre de Bernai, Thibaut de Vernon, Guillaume de Lire; parmi les historiens, Guillaume dit de Poitiers, Dumoulin, Simon Vigor, Lejau, Lebrasseur; Lindet, Buzot et Duroy, parmi les députés aux Assemblées législatives; Roncherolles, Sacquenville, Charles de Navarre, Floquet, d'Epinai Saint-Luc, le bailli et le général de Chambray, au nombre des hommes de guerre; Nicolas Poussin, Cassart, Jean Drouilly, Pierre Letellier, Hyacinthe Langlois, Jean Cousin dans celui des peintres et artistes. Les jurisconsultes comprennent le Batelier d'Aviron, Forget et Froland. Guillaume de Conches se trouve au nombre des philosophes. Mauger, médecin de Richard Cœur-de-Lion et Jourdain Guiblet sont les médecins les plus connus. Parmi les mécaniciens on remarque Blanchart, Brunel et de Maurey. Fresnel est signalé parmi les physiciens; Valmont de Bomare parmi les naturalistes; Chaufourt et Louis de Chambray parmi les agriculteurs; Jean Boette et l'abbé Bordier parmi les musiciens. Siret, grammairien; Nervet, orientaliste; Turnèbe, Boivin, Beffara, littérateurs; Bonneville, traducteur et journaliste, ferment ce tableau des illustrations départementales.

Dans un autre ordre d'idées, ces mêmes notices, classées par arrondissements, se divisent ainsi :

39 pour l'arrondissement des Andelis;
37 pour celui de Bernai;
150 pour celui d'Evreux;
26 pour celui de Louviers;
Et 26 pour celui de Pont-Audemer.

A ce dénombrement, quelque étendu, quelque illustre qu'il soit, ne se borne cependant pas la richesse départementale. Car si les histoires locales ont déjà fait connaître quelques célébrités de notre passé, elles ne se présentent pas au complet dans les notices du concurrent, qui ne les a peut-être pas encore parcourues toutes et intégralement. Il lui reste aussi à fouiller dans les grands recueils dus à la science du siècle dernier, et dans les chroniques originales du XIe au XVIe siècle. Les archives anciennes, dont les débris épargnés par le temps deviennent chaque jour plus précieux, lui promettent, en outre, une ample et riche moisson.

Il est aussi, pour une époque toute moderne, une mine vierge d'exploration et que la Société signale plus particulièrement à son attention : l'origine historique et biographique de notre industrie.

Au fond de nos vallées, dont, il y a si peu de temps encore, la solitude était troublée par le seul bruit du moulin banal, se sont élevées de riches et nombreuses usines ; de puissantes machines hydrauliques ou mues par la vapeur ont remplacé le moulin ; les forges et les fourneaux de nos contrées ferrugineuses ont accepté lentement, mais fatalement et inévitablement le mouvement progressif de la science ; le métier du cloutier et de l'épinglier est remplacé par de nombreuses fabriques ; la rugueuse et malsaine épingle de nos villages, n'est plus qu'un

souvenir, et la richesse du pays, accrue de tous ces progrès, tend chaque jour à s'accroître davantage. Réclamer un souvenir pour l'ouvrier modeste et laborieux qui, sous le sceau du secret le plus inviolablement gardé, crée, invente ou perfectionne des combinaisons mécaniques qui font la fortune de ces établissements, paraîtra chose utile et profitable.

Les récompenses que nous voyons avec applaudissement accorder aux chefs de ces industries, autorisent à chercher dans un intérêt général, lorsque cela se fera sans inconvénient, la source et la cause déterminante du succès.

L'ouvrier, quelquefois homme de génie, car c'est être encore doué de génie que de perfectionner les œuvres du génie, se sentira meilleur, plus intelligent et plus dévoué, s'il voit qu'un peu de gloire doit un jour accompagner sa mémoire et venir s'ajouter à son salaire quotidien.

En signalant à la sagacité de son concurrent ces recherches à faire dans un trésor inexploré, la Société aura en outre le mérite de répondre, une des premières aux vues énoncées dans la circulaire ministérielle du 20 octobre 1847.

C'est plein d'enthousiasme et de respect que, dans cette nouvelle étude, il verra tous les chefs-d'œuvre créés par l'émulation et cachés à la concurrence. Peut-être aussi trouvera-t-il dans quelque coin poudreux d'une usine, une machine méconnue, comme le fut jadis la vapeur, et qui pourtant, dans la simplicité de ses replis, porte la fortune industrielle d'une ville. Il songera alors à tant de découvertes du moyen âge étouffées dans le feu des bûchers, il se rappellera que Cartwrigth mourut pauvre, que Jac-

quart fut poursuivi et lapidé, et que les hommes acceptent toujours un peu malgré eux le bien qu'on veut leur faire.

Dans le moyen âge, un homme intelligent avait inventé une machine à fouler les draps, qui devait perfectionner et faciliter cette opération : la réclamation générale des ouvriers l'empêcha de fonctionner.

La ville d'Evreux, qui doit à l'importation de la fabrication du coutil sa richesse industrielle, connaît à peine le nom de celui qui lui apporta cette source de fortune.

Pont-Audemer ignore peut-être que la riche industrie de ses tanneries coûta la vie à l'un de ses créateurs.

En quittant ce terrain brûlant de l'industrie, champ de bataille des peuples modernes, on ne saurait passer dans le domaine de la science, sans nommer avec honneur, à côté des merveilles dues aux Fresnel et aux Brunel, la découverte plus merveilleuse encore d'un autre de nos compatriotes. S'il est des conquêtes scientifiques d'une utilité pratique plus incontestable, il n'en est à coup sûr aucune qui surprenne plus l'imagination que celle de Daguerre. Ce n'est pas du reste la seule qui, née dans le pays, soit venue commencer la justification des traditions fantastiques de l'alchimie.

L'agriculture, de son côté, n'aura pas fait ses derniers progrès, sans qu'un peu de gloire et d'illustration soit venu s'attacher au nom des propagateurs de ses utiles améliorations. Là, comme ailleurs, la moisson sera riche et abondante, s'il est possible de faire connaître, ne fut-ce même qu'en partie, les dévoûments ignorés que le succès n'a pas constam-

ment couronnés. Mais aussi, dans ces recherches sérieuses et approfondies, bien des réputations traditionnelles, passées au creuset de la science et de la critique, devront succomber. Pour en citer un seul exemple, il faudra bien que le cardinal d'Amboise, sinon le chef de ses volières à Gaillon, recueille l'honneur de la première importation en France de cet oiseau au noir plumage, convive obligé de toutes nos fêtes de famille, et qu'une société célèbre à tant de titres perde ce fleuron populaire de sa gloire.

Dans cet art, aussi bien que dans l'industrie, ne fait pas le bien qui veut le faire. Vous savez tous, Messieurs, de quels sacrifices est précédée l'acceptation d'une amélioration agricole. L'introduction des prairies artificielles parmi nos cultures, des moutons à laine fine dans nos bergeries, n'a point eu lieu sans mécomptes et sans une répugnance infinie de la part des hommes les plus intéressés au progrès, et il ne faudrait pas s'écarter bien loin de cette enceinte pour retrouver encore persévérante et vivace cette aversion populaire pour tout ce qui n'est pas la routine.

Le précieux tubercule dû aux investigations scientifiques de Parmentier ne fut pas lui-même exempt de cette répulsion du peuple pour tout ce qu'il n'a pas traditionnellement expérimenté. Un homme portant un nom illustre, et dont le cœur était rempli de sentiments philanthropiques, devint, pendant la révolution, propriétaire du château de Condé. Dans ce domaine qui, le premier en France, venait d'être placé sous la protection scientifique de l'invention de Franklin, la pomme de terre nouvellement découverte fut cultivée un peu en grand, afin d'en propa-

ger dans le pays d'utiles semences. C'était, si nous ne nous trompons, l'espèce particulière à laquelle est encore attaché le nom de son propagateur, et qui se distingue par une peau un peu rude et une chair jaune et savoureuse. Mais ses offres gratuites, fréquemment répétées, n'obtenaient rien ; l'utile tubercule restait l'objet de toutes les méfiances ; personne n'en voulait manger, personne n'en voulait planter. Un hasard tout providentiel vint seul, un soir, révéler ses vertus bienfaisantes et détruire les répugnances.

Des soldats qui maraudaient avaient enlevé furtivement avec la lame de leurs sabres quelques pieds de pommes de terre cultivées en plein champ, et, heureux du nouveau régal qu'elles leur promettaient, se hâtèrent de se rendre au logis que leur avait assigné la loi, pour commencer le festin.

Les paysans étaient alors attablés au coin du feu. Séduit par le mauvais exemple, non moins que par l'odeur qui s'exhalait des cendres, l'un d'eux se risque bientôt à mettre la dent dans le tubercule fumant ; un autre, puis tous enfin, l'imitent, et le lendemain M. de Witte n'eut plus assez de pommes de terre pour exercer sa générosité et satisfaire aux demandes.

A ces détails ne devraient pas se borner les observations que la Société croit devoir adresser à l'auteur du livre dont elle accepte dès à présent le patronage. Il resterait à parler de nombreuses lacunes dans toutes les sections biographiques signalées précédemment ; les arts réclameraient des mentions pour les artistes qui élevèrent ces admirables monuments religieux si hautement appréciés par l'étranger : Jean Leroy, Jean Crepin, François Galopin, Pierre Mo-

teau, ont élevé les richesses monumentales d'Evreux. Les ingénieurs qui élevèrent le château Gaillard, cette importation orientale, chef-d'œuvre incomparable de l'architecture militaire du moyen âge, auraient bien aussi quelques droits à un souvenir; les guerriers, qui conduisaient les croisés à la Terre-Sainte, combattaient dans les luttes contre l'Angleterre, ou près de Duguesclin à Cocherel, de Henri IV à Ivri, dans les grandes batailles de Louis XIV et de l'Empire, et sacrifiaient leur vie pour le pays, réclament aussi notre respectueuse admiration.

Mais ce rapport, déjà si long, prendrait des proportions exagérées, s'il fallait ici faire à chacun sa part de gloire, et ce serait déflorer l'œuvre de votre lauréat.

Connu depuis longtemps par de sérieux et patients travaux sur la paléographie du moyen âge et sur notre histoire locale, le nom de M. Alphonse Chassant, bibliothécaire de la ville d'Evreux, et auteur du mémoire auquel la Société croit devoir accorder la médaille de 300 fr. proposée au concours, est un gage assuré de la conscience et du talent avec lesquels son livre sera complété sur les bases de ce rapport. Aussi est-ce avec confiance et avec joie, qu'ayant accepté la mission de vous rendre compte de cette nouvelle œuvre, nous livrons son nom à vos sympathiques applaudissements.

RAPPORT

Fait, dans la Séance publique du 31 Août 1851,

Par M. Eugène VILLAIN,

AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS.

MESSIEURS,

Cette fête de famille, à laquelle la Société d'Agriculture vous invite, n'a pas seulement pour objet de vous dire quels sont ses efforts, quel est le peu de bien qu'elle a fait, elle veut encore soumettre à votre juste appréciation le témoignage de bienveillance qu'elle accorde aux laborieux serviteurs.

Ces aides, ces soutiens de l'agriculture au nombre de vingt, vont aujourd'hui à différents titres, se voir signaler à l'attention et à l'estime publique pour de longues années de zèle, de probité, d'intelligence et d'attachement à leurs maîtres.

Les certificats parvenus cette année à la Société sont au nombre de quarante; mais, disons-le bien vite, l'arrondissement de Bernay s'est présenté trop tard; nous le regrettons bien sincèrement, car plusieurs des certificats que cette section nous a envoyés, auraient pu être classés avantageusement.

Les certificats reçus et examinés se divisent ainsi :

Charretiers.....	17
Bergers.....	8
Hommes de cour.....	5
Servantes.....	10

Chaque arrondissement a contribué au chiffre de 40 pour le nombre suivant :

Evreux.....	18
Les Andelys.....	10
Et Louviers.....	12

Mais Evreux a, cette année, un avantage sensible sur les autres arrondissements : pour la qualité des services il remporte à lui seul les deux tiers des récompenses pour lesquelles concourent les domestiques des quatre arrondissements.

Avant de nous livrer à l'examen des certificats, il est de notre devoir de rappeler aux domestiques ruraux qu'ils ne doivent pas se contenter de l'envoi d'un seul certificat, pensant qu'il doit suffire pour toutes les années, lors même qu'ils n'obtiennent aucune récompense. La Société recommande donc de persister, en observant toutes fois et très-scrupuleusement les formalités prescrites par le programme.

Le prix de département va être décerné à Pierre-Jacques Chevalier, pour 56 ans de bons et loyaux services, en qualité de charretier, dans la famille Jouen, à Amfreville-la-Campagne; la plus scrupuleuse probité, le zèle, l'activité, le dévoûment, voilà, d'après les mêmes termes du certificat, le résumé de cette longue et modeste existence de Chevalier actuellement âgé de 72 ans.

Nous le voyons encore former à la pratique si pénible des travaux agricoles, plusieurs membres de la famille Jouen, plusieurs cultivateurs de la même commune, ainsi que l'affirme avec bonheur M. de Blosseville, maire d'Amfreville.

Hildevert Lesueur, charretier aussi, a obtenu la première mention honorable du département, pour 38 ans de service chez M. Milliard, cultivateur au Thuit; les qualités qui distinguent ce serviteur dévoué nous font espérer que Lesueur nous reviendra pour le prix de département, et en attendant nous prenons la liberté de le recommander à nos collègues de la section des Andelys.

Denis Bourdon, qui a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, il y a quatre ans, est de nouveau sur les rangs. En persévérant dans sa bonne conduite, il parviendra certainement à obtenir la récompense dûe à ses bons services; il compte déjà 30 années passées chez M. Rapilly, à Vaux-sur-Isle, comme charretier; la seconde mention lui est accordée.

La troisième mention est obtenue par Fulgens Miraux, employé en qualité de charretier chez M. Théodore Doré, cultivateur à Provemont, canton d'Etrépagny.

M. Philippe Hublin, propriétaire à Verneuil, nous présente François Mongredieu, son charretier depuis 35 ans; Mongredieu est un ancien militaire de l'empire, blessé dans la retraite de Moscou, aux approches de Paris, à Meaux, d'un coup de sabre qui lui a coupé le pouce gauche; quoique estropié, il parvient à remplir fidèlement tous ses devoirs. Son atta-

chement pour son maître, les soins assidus qu'il apporte à son travail lui ont mérité le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Dans la catégorie des bergers, Jacques-François Martin se présente le premier. Il conduit, depuis 39 ans, le troupeau de M. Boutry, à Saint-André. Martin est laborieux, intelligent; sa conduite digne d'éloges lui fait obtenir le prix de département.

Jacques Delhomme est mentionné honorablement pour 35 ans de service chez M. Girard, propriétaire à Saint-Nicolas-d'Attez.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux est accordé à André Duret, âgé de 56 ans. Chose assez rare, Duret est resté pendant 34 ans attaché à la ferme de la Bourganière, commune de Verneuil, bien que trois fermiers différents se soient succédés dans cette exploitation. Nous avons eu sous les yeux les certificats de ces trois fermiers, qui s'accordent à rendre justice à la probité, à la moralité, et surtout à la douceur de cet homme laborieux dans la conduite d'un troupeau composé de trois cent cinquante têtes.

Nous mentionnerons honorablement Noël Laurent, pour 25 ans de service chez M. Lesimple, cultivateur à Grandvilliers. Malgré l'infirmité dont il est atteint depuis fort longtemps à une jambe, il gouverne seul un troupeau de quatre cent cinquante moutons.

Le prix de département des hommes de cour sera décerné à Louis Piedfer, dit Marin, âgé de 55 ans, au service de M. Prosper Pellerin, propriétaire à Glisolles, depuis 40 ans; le certificat justifie la moralité, la fidélité de ce serviteur.

Pierre Aubé reçoit une mention honorable pour 30 ans de loyaux et bons services chez M. Denis Coutil, demeurant à Villers. Actif, intelligent, Aubé apporte beaucoup de soins dans l'exercice de ses fonctions les plus pénibles et, sans contredit, les moins considérées dans une ferme. Ancien militaire, il a conservé en rentrant dans la vie civile les qualités qui distinguent un bon soldat, l'exactitude, l'obéissance et une grande probité.

M. Prosper Pellerin, propriétaire herbager à Glisolles est un homme heureux, sous le rapport de ses domestiques dont la fidélité fait aussi l'éloge de son caractère. Nous venons de signaler un de ces hommes de cour ; en voici un autre qui le sert avec constance et dévoûment depuis 32 ans : Louis Douis, dit Boucher, aura le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Une mention honorable est accordée à Antoine Boulay, pour 31 ans de service chez M. Pellerin, déjà nommé.

Dans la classe des servantes de ferme, le prix de département est remporté par Catherine Le Heu, veuve Merai, en service depuis 43 ans chez M. de Montpoignant, propriétaire à Saint-Ouen-de-Pontcheuil. Son zèle, son activité, son intelligence lui suffiraient seuls, si Catherine Le Heu n'avait déjà pour elle le prix de l'arrondissement de Louviers, obtenu en 1845, et la première mention du département en 1850.

Joséphine Legendre est mentionnée honorablement pour 42 ans de service chez M. Germain, cultivateur à Poses, canton du Pont-de-l'Arche. Le

certificat avoue avec franchise qu'il serait trop long d'énumérer les bonnes et excellentes qualités de cette servante qui a donné tant de preuves d'attachement non-seulement à M. Germain, mais encore à ses enfants; nous ne doutons pas de voir, l'année prochaine, Joséphine Legendre se mettre une des premières sur les rangs pour le prix de département.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux appartient à Marie-Marguerite Thibouville, depuis 38 ans chez M. Auguste Cucuel, propriétaire à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, canton de Breteuil.

Nous donnons la première mention honorable à Marie-Marthe Buisson, au service, depuis 38 ans, chez M. Jean Mauxe, propriétaire à Nogent-le-Sec, canton de Conches.

La deuxième mention est accordée à Marie Thibouville, attachée, depuis 31 ans, au service de Mme veuve Vaurabourg, propriétaire aux Baux-de-Breteuil.

Messieurs, quand on vient de passer en revue quelques-unes de ces existences si longtemps, si péniblement laborieuses, si bien remplies, si honorables, on peut affirmer que le salaire n'est pas le lien qui les attache si longtemps à la même exploitation; ne craignez pas, Messieurs, que l'on rencontre chez elles ces volontés divergentes, cette inertie qui frapperaient d'impuissance le zèle, l'activité des maîtres.

Un sentiment plus digne, plus noble, guide ces natures sincères et aimantes qui, comme le lierre, s'attachent à d'autres existences, s'identifient avec

leurs maîtres, et dont la vie entière s'écoule dans l'abnégation d'elles-mêmes, dans le dévoûment à autrui. Un devoir sacré nous reste à remplir, Messieurs, c'est de rechercher tous ces mérites cachés, en leur prouvant qu'on sait les estimer plus qu'ils ne croient valoir, sans doute, mais non certainement plus qu'ils ne valent, en leur prouvant enfin qu'ils doivent posséder cette passion qui est communément le résultat d'une impulsion morale, ce courage, en un mot, qui mérite ici plus que jamais le nom de vertu.

PRIX

DISTRIBUÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 31 AOUT 1851.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Pierre-Jacques *Chevalier*, en service depuis 56 ans chez Mme veuve Jouen, propriétaire à Amfreville-la-Campagne. (Une somme de 100 fr.)

Première mention : Hildevert *Lesueur*, en service depuis 38 ans chez M. Ambroise Milliard, cultivateur au Thuit, canton des Andelys.

Deuxième mention : Fulgence *Miraux*, en service depuis 33 ans chez M. Théodore Doré, cultivateur à Provemont, canton d'Etrépagny.

Troisième mention : Denis *Bourdon*, en service depuis 30 ans chez M. Adrien Rapilly, propriétaire à Vaux-sur-Risle, canton de Rugles.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, en 1846.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : François *Mongredieu*, en service depuis 35 ans chez M. Philippe Hublin, cultivateur à Verneuil. (Une somme de 60 fr.)

Mention honorable : Louis *Lemaire*, en service

depuis 26 ans chez M. Martin Lacroix, propriétaire à Muzy, canton de Nonancourt.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Jacques-François *Martin*, en service depuis 39 ans chez M. Antoine Boutry, propriétaire à Saint-André. (Une somme de 100 fr.)

Première mention : Jacques *Delhomme*, en service depuis 35 ans chez M. Jean-Antoine Lirard, propriétaire à Saint-Nicolas-d'Attez, canton de Breteuil.

Deuxième mention : Jean-Eustache *Denis*, en service depuis 33 ans chez M. Poitevin, cultivateur à Cahaignes, canton d'Ecos.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : André *Buret*, pour 34 ans de service chez M. Bissieu aîné, propriétaire à Verneuil. (Une somme de 60 fr.)

Mention honorable : Noël *Laurent*, pour 25 ans de service chez M. Jean-Louis Lesimple, propriétaire à Grandvilliers, canton de Damville.

HOMMES A TOUTES MAINS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Louis *Piedfer*, dit *Marin*, en service depuis 40 ans chez M. Prosper Pellerin, propriétaire à Glisolles, canton de Conches. (Une somme de 80 fr.)

Mention honorable : Pierre *Aubé*, en service depuis 30 ans chez M. Coutil, cultivateur à Villers, canton d'Andelys.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Louis *Douis*, dit *Boucher*, pour 32 ans de service chez M. Prosper

Pellerin, propriétaire à Glisolles, canton de Conches. (Une somme de 40 fr.)

Mention honorable : Antoine *Boulay*, pour 31 ans de service chez M. Pellerin, déjà nommé.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Catherine *Leheu*, veuve *Mérai*, pour 43 ans de loyaux et bons services chez M. de Montpoignant, propriétaire à Saint-Ouen-de-Pontcheuil, canton d'Amfreville-la-Campagne. (Une somme de 80 fr.)

Elle a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers en 1845, et la première mention du département en 1850.

Mention honorable : Joséphine *Legendre*, pour 42 ans de service chez M. Germaine, cultivateur à Poses, canton du Pont-de-l'Arche.

Elle a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers en 1844.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Marie-Marguerite *Thibouville*, en service depuis 38 ans chez M. Auguste Cucuel, propriétaire à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, canton de Breteuil. (Une somme de 40 fr.)

Première mention : Marthe *Buisson*, pour 38 ans de service chez M. Jean Mauxe, propriétaire à Nogent-le-Sec, canton de Conches.

Deuxième mention : Marie *Thibouville*, pour 31 ans de service chez Mme veuve Vaurabourg, propriétaire aux Baux-de-Breteuil, canton de Breteuil.

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU A CONCHES, LE 14 SEPTEMBRE 1851.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. GUYOT, PRÉFET DE L'EURE,

AU CONCOURS AGRICOLE DE CONCHES.

MESSIEURS,

C'est avec un vif empressement que j'ai accepté l'invitation qui m'a été faite d'assister à la solennité agricole qui vous rassemble aujourd'hui. Ce n'est point que j'aie la prétention de venir vous entretenir de l'agriculture, de ses procédés, de ses perfectionnements; je laisse ce soin à des hommes plus compétents, dont vous connaissez et aimez depuis longtemps l'expérience et la parole; mais c'est dans le but de manifester hautement l'intérêt sympathique que le Gouvernement et l'administration professent pour le plus essentiel et le premier des arts, et pour les hommes qui le mettent en pratique.

Cet intérêt, Messieurs, est réel et profond; il se montre en toute circonstance, soit dans les allocations spéciales portées chaque année aux budgets de

restent éloignés; bannissez cette défiance de vous-mêmes qui vous en tient écartés ; ce ne sont pas de savants et brillants discours qu'on vous demandera dans les comices, mais des observations recueillies avec maturité et exprimées dans le langage clair et simple de l'expérience.

Vous ne faillirez pas, Messieurs, à ce que l'agriculture et le Gouvernement espèrent de vous; j'en ai pour garants, ici, le concours empressé de tout ce que la contrée offre de cultivateurs distingués, et l'aspect des produits nombreux et remarquables amenés à cette fête agricole. De pareils faits attestent à la fois les excellentes dispositions du pays et les efforts qu'il fait pour soutenir et améliorer la production locale, malgré les chances défavorables qui depuis quelque temps embarrassent son essor. Permettez-moi, Messieurs, de vous en remercier et de vous en féliciter.

Les denrées et les races d'animaux que ce pays fournit à l'alimentation de l'homme et aux besoins de l'industrie, ont depuis longtemps une réputation établie, ne les laissez pas dégénérer, améliorez et multipliez-les, préparez-vous dès à présent pour l'époque prochaine, nous l'espérons, où une voie de fer vous mettra à même de les transporter avec avantage sur les marchés où d'heureux concurrents vous devancent aujourd'hui; par vos travaux même, par l'ordre et la tranquillité qui environnent toujours le labeur utile et honorable, vous viendrez puissamment en aide aux efforts qui sont faits pour procuer au pays cette communication dès longtemps promise; car vous le savez, ce n'est que dans les temps de calme et de prospérité, qu'alors que règnent la

sécurité dans la présent et la confiance dans l'avenir que les entreprises vastes et de longue haleine sont possibles.

Redoublez donc d'ardeur et de persévérance, Messieurs, puisque vos intérêts, de même que ceux de la richesse et de la prospérité du pays, y sont engagés.

L'administration regardera comme un bonheur d'avoir à s'associer à vos efforts et à rendre compte au Gouvernement de vos progrès en appelant sur eux sa bienveillance et son appui.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société,

AU CONCOURS AGRICOLE DE CONCHES,

LE 14 SEPTEMBRE 1851.

MESSIEURS,

Il y a dix-huit années qu'à pareil jour la Société d'Agriculture inaugurait, dans ce département, les concours de charrues.

J'avais l'insigne honneur de présider à cette première solennité agricole. C'est donc avec une grande satisfaction que je rencontre cet anniversaire et avec lui, les hommes qui m'ont secondé avec empressement et confiance à l'origine de cette institution. Elle est désormais assise sur des bases solides. Elle a pour elle la longue durée, l'utilité et la sanction de tous ceux qui attachent de l'importance à la marche ascendante de l'industrie agricole.

J'en espérais ce qu'elle a produit : l'émulation, les bons exemples, les rapprochements et la concorde entre les cultivateurs qui appartiennent aux diverses parties du département et qui, sur des sols différents, avec des moyens dissemblables veulent arriver à des résultats de même nature.

Ces réunions en plein champ ont amené un examen sérieux des modifications que l'on proposait dans les procédés du labourage ; elles ont permis des épreuves authentiques sur les instruments nouvellement inventés pour faciliter le travail manuel, et permis l'appréciation des races particulières d'animaux ; chacun en retournant chez soi a emporté de ce qu'il a vu, des idées nettes, précises et quelquesfois nouvelles sur ce qu'il devait adopter, imiter ou perfectionner, afin de ne pas être dépassé par ses émules.

Nous voyons se multiplier chaque jour les livres, les publications, les annonces, les prospectus sur l'agriculture ; une sorte d'engoûment pour elle semble avoir saisi les gens qui lui étaient jusques-là demeurés étrangers. Quelques livres, en petit nombre, sont des ouvrages sérieux et dignes d'être médités ; mais souvent aussi ces productions hasardées sont des spéculations condamnables. Elles peuvent entraîner les cultivateurs dans des essais ruineux et qui les arrêtent ensuite lorsqu'ils veulent tenter des améliorations réelles. Nos réunions ont l'avantage d'amener, même en dehors de ce qui fait l'objet principal des concours, des discussions paisibles mais animées dans lesquelles on se communique les résultats bons ou mauvais que l'on a obtenus en faisant des expériences ou des innovations sur la foi de ces écrits.

Les luttes entre les charrues de construction différente, entre des attelages de chevaux et de bœufs ont produit leurs effets naturels. Elles ont montré que cet antique instrument, le plus utile à l'homme, se modifiait suivant les sols, et que si ses formes différentes dans les diverses localités avaient pour raison la nature même de la terre qu'il s'agit de retourner,

pourtant, chaque espèce de charrue peut être perfectionnée. Comme tous les instruments, celui-ci doit en effet obéir aux lois de la mécanique parce que son utilité positive dépend de l'harmonie de ses parties combinées pour procurer la traction la plus facile. D'ailleurs la substitution de la charrue en fer à la charrue en bois, qui prévaut déjà dans quelques parties du département, n'a-t-elle pas été amenée par des épreuves que nous avons faites publiquement?

La bonté de l'attelage et l'habileté du conducteur contribuent fortement à la perfection du travail et nous venons d'en être témoins tout à l'heure.

Certes, on se laisse aller à une impression vive et subite quand on assiste à une course de chevaux de luxe, mais je puis affirmer qu'il y a bien des cœurs qui battent quand les attelages s'avancent dans le champ du concours, avec une active lenteur, qu'ils forment des sillons réguliers sous l'effort puissant de deux chevaux bien dressés et d'un conducteur habile.

C'est un beau et noble spectacle. Des émotions fortes saisissent non-seulement les concurrents mais aussi les spectateurs.

Ces épreuves servent à perfectionner les labours; ils ont montré, à plusieurs du moins, que de légers changements dans l'attirail pouvaient faciliter son action et la rendre plus efficace.

L'exposition publique et la manœuvre de nouveaux instruments destinés à faciliter la culture de produits accessoires très-importants ont décidé de leur usage dans beaucoup d'exploitations. La Société a favorisé leur adoption en les donnant en prix dans les champs mêmes où ils avaient fonctionné et presque tous sont devenus indispensables.

Les concours de bestiaux ajoutent à l'intérêt de ces journées. Les propriétaires des animaux dont les formes sont les plus belles reçoivent des primes, honorifiques sans doute, mais qui encouragent le choix des meilleures races et tendent à faire augmenter le nombre des bestiaux sur chaque exploitation.

Chaque année aussi la Société proclame le nom des cultivateurs dont les travaux ont été conduits d'après les méthodes les plus approuvées. Dans l'examen que font nos commissaires, ils ne sont pas dirigés par des idées théoriques, mais bien par des raisons tirées de leur expérience personnelle et des vues les plus pratiques.

C'est avec un grand plaisir, quand je visite les fermes, que je vois les cultivateurs me montrer, avec un légitime orgueil, les médailles que nous leur avons décernées, qu'ils gardent avec un soin jaloux et qu'ils lègueront à leurs enfants.

Enfin, les honnêtes serviteurs qui, pendant de longues années, ont donné des preuves de leur moralité, de leur fidélité, de leur constance au travail, obtiennent des honneurs qui étonnent leur modestie. Ils ont mené une vie si simple qu'ils regardent comme un hasard providentiel la récompense qui vient la couronner.

Tel est l'ensemble des institutions que la Société d'Agriculture a établies et qui désormais sont à l'abri de toute atteinte. Si des événements venaient à suspendre leur cours, elles seraient bientôt redemandées par l'opinion, parce qu'elles plaisent à tous ceux qui aiment avec sincérité l'agriculture et qui ne font pas de la manifestation de leur intérêt pour elle un mobile pour des vues personnelles.

Cette grande industrie a besoin aujourd'hui de consolations et d'encouragements.

Elle subit une rude épreuve ; il semble que les conditions sur lesquelles elle est établie ont reçu de graves modifications de la baisse du prix des denrées qui se prolonge plus qu'on pouvait le prévoir.

Les cultivateurs cherchent des causes diverses à cette stagnation. Plusieurs, en effet, peuvent lui être assignées, mais la principale est dans l'absence du mouvement commercial.

Nous ne pouvons combattre cette langueur dont sont affectées toutes les transactions, puisqu'elle tient à la situation générale du pays qui a des causes si profondes.

Mais nous dirons aux cultivateurs : Ne désespérez pas, n'abandonnez pas les améliorations que vous avez introduites avec tant de soins et de peines ; continuez à marcher dans la voie que vous avez choisie. Malgré la dépréciation des denrées, attachez-vous à développer les produits accessoires, augmentez encore le nombre de vos bestiaux, c'est la principale transformation que nous vous avons demandée et celle aussi que vous avez le plus généralement adoptée. Là est le plus efficace remède à la situation ; c'est un temps à passer, mais l'avenir vous dédommagera des misères de l'époque actuelle ; car vous vous serez munis à l'avance de ce qui peut réparer le mal dont vous souffrez.

Si des circonstances fâcheuses ne laissent plus au travail agricole la rémunération qu'il a le droit d'obtenir, cependant sur quelques points il se présente une circonstance nouvelle. Ainsi, l'Angleterre ne peut se passer de nos produits ; elle enlève nos

PRIX

DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A CONCHES, LE 14 SEPTEMBRE 1851,

APRÈS LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

Labourage.

PREMIER PRIX : M. Edouard *Bisson*, de Quincarnon; sa charrue conduite par son fils.

DEUXIÈME PRIX : M. *Brunel*, des Ifs-de-Louversey; sa charrue conduite par Jules Brault.

Première mention honorable : M. *Goupil*, de Mantelon; sa charrue conduite par Jourdan.

Deuxième mention honorable : M. *Boucher*, d'Ecardenville; sa charrue conduite par Antoine Duval.

Primes pour l'amélioration des Bestiaux.

TAUREAUX.

PREMIÈRE PRIME (150 fr.) : M. *Hermieu*, de Tournedos.

DEUXIÈME PRIME (100 fr.) : M. *Franchet*, de Beaubray.

Première mention honorable : M. *Beaune*, de Notre-Dame-du-Hamel.

Deuxième mention honorable : M. *de Clermont-Tonnerre*, de Glisolles.

VACHES.

PREMIÈRE PRIME (60 fr.) : M. *Letourneur*, cultivateur au Fresne.

DEUXIÈME PRIME (40 fr.) : M. *Tillard*, de la Commanderie.

GÉNISSES.

PRIME UNIQUE (60 fr.) : M. *Depinay-Préhamon*, de Lyre.

Mention honorable : M. *Palfroy*, de Boncourt.

BÉLIERS.

PREMIÈRE PRIME (90 fr.) : M. *Hellard*, de Roman.

DEUXIÈME PRIME (60 fr.) : M. *Herbert*, du Mesnil-Hardray.

BREBIS.

PREMIÈRE PRIME (80 fr.) : M. *Hardouin*, de Condé-sur-Iton.

DEUXIÈME PRIME (60 fr.) : M. *Pellerin* fils, de Glisolles.

CHEVAUX ET JUMENTS.

PREMIÈRE PRIME (120 fr.) : M. *Cauchois*, de Saint-Pierre-du-Mesnil.

DEUXIÈME PRIME (80 fr.) : M. Pierre *Hervieu*, de Portes.

PORCS. — VERRATS.

PREMIÈRE PRIME (40 fr.) : M. *Herbert*, du Mesnil-Hardray.

DEUXIÈME PRIME (30 fr.) : M. *Tillard*, de la Commanderie.

TRUIES.

PREMIÈRE PRIME (40 fr.) : M. *Pinat*, de Gauville.

DEUXIÈME PRIME (30 fr.) : M. *Durécu*, du Thuit-Simer.

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A ÉTRÉPAGNY, LE 28 SEPTEMBRE 1851.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE VATIMESNIL,

Membre de la Société et Président du Comice d'Etrépagny.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Au commencement de ce siècle, l'état de l'agriculture, dans notre département, était bien inférieur à son état actuel. Quand je recueille mes souvenirs et que je me reporte par la pensée à cette époque, il me semble voir encore de vastes plaines en jachères, de rares prairies artificielles, des avoines chétives et clair semées, de faibles troupeaux, des landes que personne ne songeait à défricher, des granges qui souvent restaient à moitié vides. C'était vers ce temps que le voyageur anglais, Arthur Young, parlait avec un dédain profond des récoltes du Vexin et des chardons qui hérissaient nos plaines; et, en effaçant de ce tableau l'exagération qui tient à l'esprit de dénigrement britannique, il y reste encore un fond de vérité.

Aujourd'hui tout est changé : on produit davantage ; on varie les cultures ; on nourrit plus de bétail. Quoiqu'on ait construit de nouveaux bâtiments d'exploitation, des meules de grain et de fourrages s'élèvent de tous côtés. Les bonnes terres cultivées en céréales, qui jadis rapportaient moins que les bonnes prairies naturelles, sont maintenant d'un produit égal, sinon supérieur.

Heureux les agriculteurs de cette belle contrée, si le bas prix des denrées ne les privait de la juste rénumération de leurs efforts habiles et persévérants ! Mais ce déplorable malaise, dont les causes momentanées n'échappent à personne, ne saurait nous empêcher de reconnaître les progrès de l'art agricole.

Si je suis bien informé, ce mouvement ascendant n'a pas été moins remarquable dans plusieurs autres contrées de la France. Ce qui le prouve, c'est que, depuis cinquante ans, notre population s'est accrue d'un quart, et que, cependant, terme moyen, nos exportations de grains excèdent nos importations. Ce n'est pas tout : la culture de la betterave à sucre s'est introduite en France, celle des plantes oléagineuses a pris de grands développements ; celle de la vigne s'est étendue, malgré les plaintes des départements vinicoles. L'accroissement général des produits du sol est donc incontestable.

Nous avons beaucoup marché. Est-ce à dire qu'il faille maintenant faire halte ? Non assurément. Prenons, au contraire, pour modèle le voyageur courageux qui ne se retourne et n'envisage le chemin déjà parcouru, que pour s'exciter à redoubler d'efforts et à se diriger avec plus d'énergie vers son but. Que chacun de nous recherche donc les moyens, tant

matériels que moraux, de réaliser de nouveaux progrès, et qu'il apporte au public le tribut de ses observations. Permettez-moi de vous soumettre brièvement les miennes.

L'ancien président de ce comice, l'honorable M. Foubert, faisait mieux qu'il ne m'est possible de faire : au lieu de paroles, il donnait des exemples qui ont tourné au profit de l'agriculture de cette contrée. Vous ne l'avez pas oublié, et vous vous joindrez tous à moi pour honorer sa mémoire. J'ose espérer que, s'il vivait encore, il approuverait les réflexions que je vais vous présenter.

L'un des principaux éléments de la prospérité de l'agriculture, c'est le perfectionnement des voies de communication. Les bons chemins ont une double utilité : ils diminuent les frais de production, et ils assurent des débouchés. En ce genre, on a fait beaucoup. Pour parler de ce qui nous intéresse directement et de ce qui est sous nos yeux, notre département possède maintenant un magnifique réseau de routes, tant nationales que départementales. Celles-ci, j'en conviens, nous ont coûté cher ; mais l'avantage qu'elles nous procurent est bien supérieur à la dépense. On continue les chemins de grande communication, qui, de toutes parts, s'embranchent et se coordonnent avec les routes ; en sorte que, dans quelques années, il n'y aura pas une seule commune, d'où les personnes et les denrées ne puissent être transportées facilement dans les villes, les bourgs et les marchés environnants. Le conseil général, dans lequel j'ai l'honneur de représenter le canton d'Etrépagny, a toujours considéré comme sa principale affaire la confection de ces routes et de

nationaux ; elle est donc efficace, et en même temps elle est juste, puisque ces producteurs se trouvent placés dans des conditions semblables ; elle détermine le prix réel des denrées, sans détruire l'industrie. En admettant, au contraire, sur le marché, les produits étrangers, on ruine l'industrie de son pays ; car il y a toujours pour chaque denrée ou chaque marchandise, une autre contrée où le prix de revient en est moindre, à raison des différences de sol, de climat, de salaire, de fermage des terres, d'intérêt des capitaux, ou de tout autre élément constitutif de ce prix ; et c'est précisément cette contrée, plus favorisée par les circonstances, qui fait alors au peuple, assez imprudent pour abaisser toute barrière, une concurrence irrésistible et désastreuse parce qu'elle est inégale.

Sans doute, c'est au pouvoir législatif qu'il appartient de résoudre les questions de cette nature ; mais ce pouvoir n'agit pas au hasard, il écoute attentivement la voix de tous les intérêts, et il pèse leurs raisons dans une balance équitable.

Félicitons-nous donc de ce que désormais l'agriculture doit avoir des organes officiels qui exprimeront ses besoins et ses vœux et qui soutiendront sa cause dans les limites de la justice et du bien-être général du pays. Vous voyez que je fais allusion aux chambres et au conseil créés par la loi du 20 mars 1851. Dans les discours d'apparat et de tribune, nos campagnes ont toujours été comblées de témoignages de sympathie ; mais pourquoi les faits et les actes ont-ils trop souvent offert un contraste affligeant avec ces manifestations, dont rien cependant ne nous porte à révoquer en doute la sincérité ? C'est

ture des céréales soit impraticable, plantez-le en bois, et considérez-le comme une caisse d'épargnes qui un jour accroîtra le patrimoine de vos enfants. Souvent un propriétaire refuse à son fermier la construction d'un bâtiment qui permettrait à celui-ci d'augmenter le nombre de ses bestiaux : Mauvais calcul ! économie mal entendue ! Si le bâtiment n'est pas construit, la terre recevra moins d'engrais et ne donnera pas autant de produits. Si, comme on le voit quelquefois, le fermier effectue la construction à ses dépens, c'est une charge qu'il apprécie nécessairement : Dans le cas où il n'aurait pas eu à la supporter, il aurait pu élever le prix de la location : il y aurait eu avantage réciproque : le propriétaire aurait augmenté son revenu, et le fermier aurait mieux aimé payer des annuités que de débourser un capital.

Pourquoi un certain nombre de propriétaires commettent-ils ces fautes dans l'administration de leurs fonctions ?

Le plus souvent, c'est défaut absolu de connaissances agricoles qui les y fait tomber. Sous ce rapport, l'institution des comices présente un avantage incontestable. Si les propriétaires y entrent, ils acquerront les notions qui leur manquent ; et ils se convaincront, par leur contact avec les cultivateurs, que l'intérêt du fermier et celui du propriétaire, sont loin d'être opposés, comme quelques personnes se le figurent, et qu'au contraire le bien-être de l'un est intimement lié à celui de l'autre.

Si cette vérité, incontestable et saisissante, était plus généralement sentie, les baux à longues années seraient plus fréquents qu'ils ne le sont aujourd'hui. On pourrait, par une heureuse combinaison, réduire

le prix des premières années et reporter la différence sur les dernières. Le fermier, ayant moins à payer d'abord, pourrait plus facilement se livrer à des améliorations; et ce serait au moment où il en recueillerait le fruit, qu'il satisferait à des annuités plus considérables. En résultat final, ce serait une légère avance que le propriétaire aurait faite au fermier, avec sûreté complète; les deux parties en recueilleraient le bénéfice, et les progrès de l'agriculture en seraient la conséquence.

L'inverse de ce mode de location, c'est d'exiger du fermier au début de son exploitation, ce qu'on appelle communément un *pot de vin*. Je ne connais pas d'acte d'administration plus aveugle que celui là. Vous louez votre immeuble à un homme qui a besoin de son capital pour le féconder, et vous commencez par lui enlever une partie de ce capital. C'est comme si on ôtait au soldat ses armes, au navigateur ses voiles, au fabricant ses machines.

Les propriétaires éviteraient ces erreurs, aussi fatales pour eux que pour leurs fermiers, s'ils avaient, en fait d'agriculture, des idées plus étendues et plus saines.

Une découverte qui paraît d'une haute importance, a été faite en Angleterre : c'est celle du *drainage*, procédé d'assainissement applicable aux terrains dont le sous-sol est humide ou peu perméable. Cette découverte a besoin d'être attentivement étudiée, en elle-même, et surtout dans son application à notre territoire et à notre climat. Quelles sont les terres auxquelles elle convient ? Quelle dépense exige-t-elle ? Quelle est la proportion entre cette dépense et l'accroissement de revenu résultant de son emploi ?

Ces points une fois vérifiés par l'expérience et le calcul, si le résultat, comme il y a lieu de le croire, est favorable au drainage, les propriétaires d'immeubles ruraux situés dans les localités où l'utilité en serait reconnue, ne seraient-ils pas insensés, s'ils ne recouraient pas à ce moyen d'amélioration? La question du drainage est donc une de celles que tout le monde doit étudier, les hommes publics, comme les hommes privés, le gouvernement, l'Académie des sciences, les Sociétés d'Agriculture, les professeurs de cet art, les comices, les chambres d'agriculture, le conseil central, enfin quiconque possède ou cultive des immeubles ruraux. L'esprit humain, *si divers et si ondoyant*, comme le dit Montaigne, a deux travers opposés en fait d'appréciation de découvertes: l'engoûment et la défiance. Espérons que, dans cette circonstance, on saura les éviter également.

Aux raisons qui viennent d'être indiquées et qui empêchent les propriétaires de se livrer à des améliorations, il faut, à l'égard de plusieurs d'entre eux, en ajouter une autre, celle là forme un obstacle plus difficile à vaincre: c'est le manque de capitaux et de crédit.

En France, les emprunts hypothécaires sont ruineux par ces deux causes:

La première, que, la législation n'offrant au prêteur ni assez de sûreté, ni assez de facilité de recouvrement, il en résulte une élévation considérable du taux de l'intérêt;

La seconde, que l'obligation de rembourser à jour fixe la totalité de la somme prêtée, est désastreuse pour l'emprunteur, puisque, s'il ne parvient pas à se

procurer des ressources pour effectuer le payement, son expropriation est inévitable.

On peut remédier au premier inconvénient par la réforme des lois actuelles sur les hypothèques ; et au second, par la création d'établissements de crédit foncier, analogues à ceux qui existent depuis longtemps en Allemagne et en Pologne.

Vous savez que l'Assemblée nationale s'est occupée avec sollicitude de ces objets ; que deux délibérations ont eu lieu sur le projet de loi relatif aux hypothèques, et une sur celle qui concerne le crédit foncier. Probablement aussi vous avez remarqué que la troisième délibération, sur le premier de ces projets, était commencée, et que le vote définitif aurait eu lieu avant la prorogation, si plusieurs représentants n'étaient pas venus demander l'ajournement, en déclarant qu'ils n'avaient pas eu le temps de se préparer. Cet ajournement leur a été accordé, et j'avoue que ce n'a pas été sans une certaine surprise que j'ai vu les noms de quelques-uns de ceux qui l'avaient réclamé, figurer parmi les signataires d'une pièce, contenant contre la majorité de l'Assemblée, entre autres reproches, celui d'avoir négligé l'intérêt de la propriété, en laissant inachevées les deux lois dont je viens de parler. La politique, je le sais, Messieurs, ne doit pas intervenir dans nos paisibles réunions agricoles ; il faut en bannir ce qui se rattache aux luttes passionnées des partis ; il y a dans ces jours de fête rurale une trêve heureuse que j'aime, pour ma part, à considérer comme le gage et les prémices d'une paix définitive entre tous les citoyens ; mais partout il est permis d'invoquer la justice et la bonne foi qui devraient être également à l'usage des diver-

ses opinions. Vous pardonnerez donc à un homme qui n'a pas été étranger aux travaux dont il s'agit, de formuler devant vous cette apologie, et de vous affirmer que rien n'a été négligé dans le passé, comme rien ne le sera dans l'avenir, pour doter la propriété et l'agriculture de deux lois auxquelles elles aspirent à juste titre.

J'arrive maintenant au perfectionnement des méthodes de cultures.

L'un des moyens les plus efficaces de les accélérer, ce sont précisément les réunions des cultivateurs, soit dans les comices, soit dans les Sociétés d'agriculture, soit dans des solennités de la nature de celle qui nous rassemble aujourd'hui.

La vie agricole a des avantages et des charmes généralement appréciés, lors même qu'on les dégage complètement du prestige poétique; mais elle a aussi les inconvénients dont le principal est l'état d'isolement dans lequel se trouve le cultivateur. Pour arriver à des perfectionnements, les hommes ont besoin de se communiquer leurs idées. On peut dire que le contact des esprits, comme le frottement des corps, produit la chaleur et la lumière.

Vous avez dans votre intelligence le germe d'une invention ou d'un procédé utile; mais ce germe demeurera stérile si vous ne trouvez pas un autre homme, auquel vous puissiez en faire part et dont les observations complètent votre pensée ou lèvent la difficulté qui vous arrêtait. Dans tous les arts, soit libéraux, soit mécaniques, l'esprit le plus fécond a besoin de secours! Pierre Corneille, dit-on, demandait des rimes à son frère, et Santeuil n'aurait pas fait sa belle hymne, si un ami n'eût prononcé devant

lui un mot qui lui en fournit l'idée principale. Les industriels vivent dans de grands centres de population, où ils rencontrent à chaque pas et à chaque instant, ce commerce des intelligences qui amène les progrès; mais le cultivateur, dans sa ferme, où il jouit d'ailleurs d'une existence si honorable, n'a personne à qui il puisse communiquer ses pensées, ses espérances, ses doutes, ses objections. De là, Messieurs, l'utilité de réunions périodiques dans lesquelles les agriculteurs et les propriétaires viennent s'éclairer mutuellement, s'encourager, quelquefois aussi (ce qui n'est pas moins important) se désabuser, compléter leurs idées et en même temps s'entendre sur les intérêts communs qui forment, comme je l'ai déjà dit, un lien, trop souvent méconnu, entre le bailleur et le fermier.

Quoique nous ayons beaucoup fait, il nous reste encore à faire. Nous cultivons mieux que nos devanciers, mieux surtout que les habitants d'un grand nombre des départements de la France; mais il y a des contrées où l'on est encore plus avancé que nous. Efforçons-nous de devenir les premiers. Je crois surtout qu'il y a deux points sur lesquels nous sommes en retard: l'un est la préparation des engrais et l'autre le perfectionnement des races d'animaux.

D'une part, il me paraît certain que nous laissons perdre une partie considérable des substances fécondantes des engrais.

De l'autre, l'Angleterre l'emporte sur nous dans l'art de modifier, par le croisement et par le régime, les races de bestiaux.

Le type de l'animal sauvage est à peu près invariable.

Mais celui de l'animal domestique est susceptible de changements presque illimités. Plus l'action de l'homme sur l'animal est directe, immédiate et constante, plus ces changements sont profonds. Le chien fournit à cet égard un exemple frappant. Entre les nombreuses variétés de chiens, les différences d'instinct ne sont pas moins marquées que les différences de taille et d'aspect. L'espèce canine se plie et s'adapte à tous les besoins de l'homme : la garde des troupeaux, la sûreté des habitations, la chasse à tir et à courre, la conduite du pauvre aveugle, le salut des malheureux prêts à perdre la vie dans les flots ou dans la profondeur des neiges. Pourquoi le chien est-il, si l'on peut parler ainsi, le plus malléable de tous les animaux domestiques ? Parce que c'est celui qui subit le plus fortement l'influence de l'homme, dont il est le compagnon assidu.

En agissant avec une persévérance intelligente sur les autres espèces d'animaux, on parvient aussi à les modifier, non sans doute aussi complètement, mais d'une manière remarquable. C'est ainsi que les Anglais ont obtenu la race bovine de Durham et sont arrivés à tant d'autres résultats analogues qu'il serait trop long d'énumérer. La Providence a mis les animaux domestiques au service de l'homme ; elle lui a donné une étonnante puissance, non-seulement sur les individus, mais encore sur les espèces. A force de soins et d'efforts, il opère par degrés successifs des mutations dans leurs formes et leurs habitudes, comme, par la culture, il en opère dans les végétaux. C'est là une étude, non-seulement utile par ses résultats pratiques, mais encore noble et satisfaisante pour une âme religieuse qui y découvre un

rayon de la grandeur, de la sagesse et de la bonté de Dieu.

Il est, Messieurs, un dernier ordre d'idées que je ne fais qu'indiquer. Aux conditions de la prospérité de l'agriculture que je viens de parcourir, il faut en ajouter une plus importante encore que toutes les autres. L'habileté du cultivateur serait vaine, si elle n'était secondée par le zèle, la probité et la fidélité des estimables compagnons de ses travaux.

Aussi, dès les premiers âges du monde, les bons serviteurs de l'agriculture ont été honorés; et le souvenir de quelques-uns d'entre eux, perpétué par des ouvrages immortels, a offert aux siècles suivants des images touchantes, comme celles d'Eliézer, dans la Bible, et du pâtre d'Ulysse dans la poésie homérique. Heureusement, sur ce point, rien n'est changé. Aujourd'hui, nous éprouvons les mêmes émotions à la pensée des utiles et loyaux services de ces braves gens qui ont vieilli chez le cultivateur, qui lui ont toujours prêté une honnête et cordiale assistance, qui ont vu élever ses enfants, et qui sont plutôt les membres de sa famille que des salariés; car le salaire répond au travail, mais il n'y a que le cœur qui puisse répondre au cœur. Je me serais étendu sur cette matière la plus digne de toutes vos sympathies, si une voix justement honorée ne devait bientôt se faire entendre pour payer un légitime tribut à ces mérites aussi estimables que modestes, et entrer dans des développements que nous écouterons avec le double intérêt qui s'attache au sujet et à l'orateur.

Je termine par un seul mot : la moralité de cette fête agricole, c'est la nécessité de la concorde entre les diverses classes de citoyens.

Propriétaires, agriculteurs, patrons, serviteurs et ouvriers, vous demeurerez étroitement unis; car, ainsi que je n'ai cessé de le répéter, vous avez tous un même devoir et un même intérêt, celui de la prospérité de nos campagnes, fondée sur l'intelligence et le travail et par conséquent aussi sur l'ordre, la sécurité et l'empire des lois, sans lesquels toute industrie languit et tout travail est suspendu.

Chers et honorables concitoyens, vous qui appartenez à une contrée renommée de tout temps pour l'honnêteté et l'esprit judicieux de ses habitants, vous comprendrez cet intérêt et vous ne faillirez jamais à ce devoir.

L'agriculture a éprouvé et éprouve encore des souffrances nées de commotions et d'incertitudes qui ébranlent le crédit et la confiance. Elles ne peuvent cesser complètement que par l'union de tous dans un même esprit de justice, de morale, de paix, de stabilité et de respect pour tous les droits !

RAPPORT

FAIT, A ÉTRÉPAGNY, LE 28 SEPTEMBRE 1851,

Par M. A. PASSY,

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX.

MESSIEURS,

J'ai accepté avec empressement la mission de vous faire connaître les longs services provenant des affections fidèles des domestiques ruraux à l'égard de leurs maîtres.

Les récompenses que nous allons leur décerner, vous le savez, ne sont pas une rénumération ; elles ont pour objet d'appeler une publicité, nécessaire au bien général, sur la conduite de ces braves gens, afin de lui donner des imitateurs et d'encourager ceux qui ont déjà fait des pas dans la voie que ces devanciers ont parcourue avec honneur.

Proclamer des actions méritoires pratiquées dans une condition modeste, c'est enseigner à tous qu'il n'est pas de destinée si humble où l'on ne puisse accomplir des devoirs que la persévérance élève au rang des vertus. Et ces actes que vont trouver nos hommages, ne sont pas au-dessus de la portée naturelle des cœurs honnêtes ; ils n'admettent, au con-

traire, que les circonstances de la vie la plus cachée, la plus simple, la plus dénuée d'événements.

Si nous en avons entrepris la recherche, c'est que, de toutes les leçons, la plus efficace est celle de l'exemple, et que le moyen le plus sûr de multiplier les bonnes actions, c'est de les faire sortir de l'oubli.

Dans ce temps où l'on cherche à détourner de leurs engagements de fidélité et d'obéissance les hommes qui les ont acceptés, il est plus utile que jamais de faire voir que ceux qu'on appelle les maîtres, méritent ce nom, parce qu'ils ont enseigné par leur conduite la religion du devoir à des serviteurs qui les en ont récompensés par un attachement inviolable.

Le devoir est la loi que Dieu a écrite dans notre âme en caractères de feu qui nous échauffent, quand nous marchons vers le bien, et qui nous brûlent et nous corrodent, quand nous penchons vers le mal.

Dieu a voulu que l'homme ait en lui un juge qui ne le quitte que pour être remplacé à la fin par lui-même.

C'est la conscience. Sa manifestation extérieure, c'est le devoir; c'est-à-dire l'amour de ce qui est honnête, de ce qui est conforme à la religion, à la justice et à la charité.

Dans toutes les conditions, comme dans tous les hasards de la vie, on peut s'élever à la vertu en obéissant à l'impulsion de la conscience, aussi forte, aussi constante, aussi vive, parlant aussi haut chez les hommes les moins éclairés que chez les esprits les plus grands.

C'est là l'égalité que Dieu a établie. Le moyen de bien agir, il nous l'a donc attribué; mais, en même temps, il nous laisse la liberté de choisir notre route, et dans le choix que nous faisons est le mérite de l'homme devant lui comme devant ses semblables.

On peut rester honnête homme en n'agissant que dans son propre intérêt, si l'on respecte la justice. Mais on ne devient un homme vertueux que par le sacrifice que l'on fait de soi-même aux autres.

Nous avons donc le droit d'appeler vertueuse la conduite de ceux qui dans la destinée la plus modeste se sont oubliés pour remplir avec constance leur devoir pendant de longues années; ce sont ceux-là que nous honorons aujourd'hui.

Et, permettez-moi de citer un exemple pris en dehors du cercle dans lequel nous nous sommes renfermés.

Messieurs, je suivais récemment le convoi du vieux domestique d'un de mes amis. En accompagnant à sa dernière demeure cet homme vénérable, je me suis rappelé que son éloge avait été fait publiquement dans une réunion semblable à celle-ci. Je me suis dit alors que ces paroles méritées devenaient son oraison funèbre, et que l'honnête simplicité d'une vie pleine d'humbles vertus méritait un souvenir.

Je me suis promis de redire ces paroles dans l'occasion qui allait s'offrir bientôt, et j'ai admis que son nom ne vous semblerait pas déplacé au milieu de ceux sur lesquels nous allons appeler bientôt des applaudissements sympathiques.

Voici ce que disait le rapporteur, M. Sauval, sur les récompenses accordées aux domestiques en 1835 :

« S'il était permis de citer un nom pris en dehors » de votre concours, je vous signalerais le bon » André, d'abord au service de M. Vemeuil, beau- » père de M. Rossey, puis au service de celui-ci, est » enfin transmis comme un legs à son fils, votre col- » lègue.

» Ce serviteur, si naturellement bon, si fidèle, » si dévoué, nous paraîtrait plus digne encore de » vos éloges, si vous le connaissiez plus. »

Oui, pendant plus de cinquante années, André n'a pas démenti une seule fois l'estime profonde que lui accordaient tous ceux qui l'ont connu, et le respect que la troisième et la quatrième génération de ses maîtres lui témoignaient dans sa vieillesse. Il s'est éteint au milieu de leurs larmes à 83 ans.

Je me plais à penser que là où règne l'égalité réelle, il reçoit de la main de Dieu la récompense promise à ceux qui sont demeurés fidèles au devoir dans toutes les conditions de la vie.

Un exemple analogue reste à citer, et je le ferai tout à l'heure.

J'ai éprouvé une douce émotion en examinant les titres que ces braves gens produisaient pour obtenir la distinction qui leur était annoncée, et je ne me sers pas d'une expression exacte, je dois dire les titres que leurs maîtres produisaient avec empressement pour eux, et pour ainsi dire à leur insu. Cette émotion avait pour cause la certitude que nous allions honorer des actions qui n'avaient pas été faites en vue de la récompense, mais que la récompense venait au contraire chercher, trouver et surprendre.

Pendant cet examen solennel et qui n'a pas été sans perplexités sur les choix à décider, j'ai reçu de mes collègues l'ordre de vous faire connaître un fait pris en dehors de nos attributions. C'est celui que j'annonçais tout à l'heure.

Parmi les certificats qui nous sont parvenus, il en est un émané de l'honorable famille Lecoulteux de Canteleu, de Farceaux.

Il nous signale les longs et honnêtes services des époux Huel, attachés à leur maison pendant 35 années.

Mais le certificat ne constatant pas que ces services avaient été voués à l'agriculture, nous n'avons pu l'admettre.

Restait la preuve de leur probité, de leur bonne conduite, de l'attachement de leurs maîtres pour ces deux vieux serviteurs, nous avons dû la proclamer, parce que la proclamer, c'est la récompenser, et qu'un bon exemple est toujours utile à publier.

Les ressources que nous possédions pour les récompenses étaient moindres que ce que nous aurions désiré faire; mais l'honorable président du comice, M. de Vatimesnil, a voulu que le nombre des prix fut doublé; la Société invitait les lauréats à honorer le banquet de leur présence, M. de Vatimesnil s'est chargé de leur admission. Que sa générosité reçoive ici nos remercîments sympathiques, et ceux de tous les amis de l'agriculture. Le temps de repos que lui laissent ses laborieuses fonctions législatives, se trouvera cette année rempli par des soins pour l'art agricole, dont nous conserverons précieusement le souvenir.

Voici maintenant le résultat des décisions prises

par la section centrale des Andelys, sur les prix décernés aux domestiques ruraux.

La classe des maîtres charretiers nous a fait parvenir le plus grand nombre d'attestations ; c'est parmi 15 concurrents que nous avons eu à choisir, et comme vous allez le voir, des services égaux ont nécessité de doubler le nombre des prix et des mentions honorables. Nous avons été heureux de faire cette dérogation au programme.

Le maître charretier remplit des fonctions importantes dans une exploitation ; il fait ce que le maître ne peut pas faire de ses mains. La culture des terres lui est confiée. Il acquerre par la pratique la connaissance du sol qu'il a retourné tous les ans, et son expérience est un précieux élément de succès.

Parmi les 15 charretiers qui ont concouru, le plus ancien venait avec 39 années de service ; c'est Alexis Pelletier, employé chez M. Arnoult ; c'est un brave homme, fort estimé et affectionné par ses maîtres. Tout ce que nous avons appris sur lui devait lui faire obtenir le premier prix ; mais nous avons été informés par M. Arnoult père, lui-même, qu'une interruption accidentelle de service avait eu lieu, dès-lors, il nous a été impossible de lui décerner la récompense à laquelle tout semblait devoir l'appeler. Cela est rigoureux, sans doute, mais cela est juste.

Dès-lors, le premier prix revient de droit à Hildevert Lesueur, à qui l'on a constaté 38 ans de bons et loyaux services chez M. Ambroise Milliard, cultivateur au Thuit. Il a servi le père et le fils et n'a jamais quitté l'exploitation à laquelle il est attaché depuis

l'âge de huit ans. Sa fidélité, son intelligence, son amour pour le travail lui méritent vos applaudissements.

Aimé Moutier est attaché à la culture de Mme Mélissent à Corny, et Fulgence Miraux à celle de M. Théodore Doré à Provemont. Tous deux ont 33 années de service.

Le mérite de ces deux concurrents a été longtemps discuté; puis nous sommes tombés d'accord qu'il fallait leur attribuer à tous deux un second prix *ex æquo*.

Nous avons décidé de la même manière la question qui s'élevait entre Jean Duhamel, maître charretier chez M. Toutain à Mezières, et Laurent Lecercle, charretier chez M. Saintard à Ecos. Tous deux comptent 31 ans de service. Duhamel a passé 8 années au service militaire et nous comptons toujours le temps écoulé sous les drapeaux; son droit n'en était que plus certain.

Il y a une famille de bergers dans le Vexin, dont le nom patronymique est *Jean*. Le père était berger; huit frères ont suivi la profession de leur père. Cela est rare et honorable. Sept sont encore vivants.

Ils sont tous d'excellents sujets et leurs maîtres prisent bien haut leurs services.

Les qualités du berger sont la fidélité, la vigilance et la science. Il faut qu'il soit fidèle, car on lui confie une valeur considérable. Il faut qu'il soit vigilant, car il doit rester debout pour que son troupeau mange bien, qu'il le rassemble souvent; il faut qu'il le compte. Une certaine science lui est nécessaire, car il doit soigner ses moutons quand ils deviennent

malades. Les frères Jean ont toutes ces qualités. Mais je n'ai pas entendu dire qu'ils fussent sorciers ni qu'ils exerçassent clandestinement l'art de guérir les hommes. Ce serait d'ailleurs loin d'être une recommandation pour nous, car c'est abuser de la crédulité publique.

Ils font mieux, ils pratiquent l'art de guérir leurs moutons, et ils y réussissent très-bien.

Quand la maladie se jette sur un troupeau, les frères sont convoqués, il y a consultation ; ils aident de leurs conseils et de leurs soins celui dont les moutons sont attaqués et ils sauvent par l'union de leurs efforts la fortune du cultivateur.

Nous les récompensons tous en attribuant le premier prix, mais *ex æquo*, avec un autre berger, dont je vais parler tout à l'heure, à Eustasse-Denis Jean, berger chez M. Portevin, à Cahaignes, depuis 33 ans.

Le premier prix était mérité aussi par Hippolyte Amaury, premier berger de M. Canivet, à Harquency, pendant le même nombre d'années. Son troupeau, de 400 têtes en 1846, fut atteint du piétin. Il l'a traité et sauvé. Ses qualités pour la conduite d'une bergerie sont éminentes, et nous ne pouvions faire mieux que de le mettre sur le même rang que son concurrent.

Chrysostôme Vallée exerce la même profession chez M. Ferdinand Carrière, cultivateur à Daubœuf. Il obtient une mention honorable. L'année prochaine il pourra prétendre à un prix, car il compte 30 ans de fidélité.

Les hommes de cour sont chargés du détail inté-

rieur de la ferme : l'ordre, l'économie, l'activité sont les qualités propres à cet état.

Louis-Simon Bourgeois travaille depuis 45 ans chez MM. Chauvet père et fils, à Etrépagny. Le premier prix ne pouvait être disputé à son ancienneté et à sa bonne conduite. Depuis la décision qui a été rendue en sa faveur, j'ai appris qu'il était frère de Fulgence Miraux qui a été nommé tout à l'heure. Je ne pouvais passer sous silence cet honorable rapprochement.

Vingt-sept années passées comme homme de cour chez le secrétaire du comice, M. Adjutor de Fontenay, à Sainte-Marie, ont valu, à Jacques-Dominique Concreux, le second prix.

Un respectable vieillard, nommé Samson Voisin, est employé depuis 25 années comme homme de basse-cour chez madame Lecoulteux de Canteleu, à Saint-Martin ; il est âgé de 86 ans et a consacré neuf années de sa jeunesse à la défense de la patrie.

D'après les pièces que nous avions sous les yeux, nous n'avons pu constater que 25 années de services non interrompus. Il y a tout lieu de croire qu'il en pourrait prouver une plus longue série. Dans ces circonstances, à notre grand regret, nous n'avons pu lui accorder qu'une mention honorable.

Nous espérons que Dieu qui lui a permis d'atteindre l'âge de 86 ans, prolongera son existence, et que nous pourrons le récompenser mieux l'année prochaine

La servante de la ferme a des devoirs très-multipliés à remplir. Quand elle est honnête, active, intelligente, elle devient un trésor pour une maison.

Ce sont ces qualités que nous allons récompenser en donnant le premier prix à Joséphine Cantelou, qui demeure chez MM. Morin, père et fils, cultivateurs à Lilly, et qui leur a consacré 30 années de sa vie.

M. Ambroise Milliard, au Thuit, a non-seulement un charretier qui a obtenu le second prix, mais aussi une servante qui compte 28 années de fidélité dans son exploitation, c'est Zoë Marchand, femme d'Hildevert Lesueur, qui a obtenu le premier prix des maîtres charretiers. Voilà encore une circonstance honorable et utile à constater.

Je terminerai par un relevé de la statistique faite par l'honorable et zélé secrétaire de la section centrale des Andelys, M. Mettais Cartier, des récompenses décernées depuis 1834 aux domestiques ruraux.

Quarante-quatre prix ou mentions honorables ont été accordés parmi les charretiers. Celui qui accusait le plus grand nombre d'années de service en avait 49, celui qui en avait le moins 18.

36 parmi les bergers. Ils avaient de 52 ans de service à 15.

25 hommes de cour ont été nommés présentant de 55 à 14 années de service.

Les vachers n'ont été qu'au nombre de 10. Le plus ancien avait 58, le dernier 11 ans de service.

Parmi les servantes, 31 ont été appelées offrant de 40 à 13 ans de service.

Mais dans les concours ouverts depuis la même époque dans tout le département,

L'arrondissement compte :

16 nominations de charretiers ;

13 de bergers ;

7 de servantes,
Et 2 d'hommes de cour.

Voici donc plus de 150 personnes qui ont été accueillies avec applaudissement pour leur honnête et constante bonne conduite dans cet arrondissement.

Ce grand nombre de bons serviteurs est un témoignage en faveur de la moralité de ce pays. Nous sommes certains que chaque année nous révèlera d'autres récompenses à donner, car quelques certificats tardifs nous sont parvenus.

Nous dirons aux hommes de cette classe utile : n'écoutez pas les conseils de ceux qui cherchent à vous détourner de vos devoirs, continuez à rester dévoués à ceux à qui vous aviez promis votre aide ; l'honneur est mérité toujours là où un devoir est accompli.

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

A Etrépagny,

LE 28 SEPTEMBRE 1851.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PREMIER PRIX : Hildevert *Lesueur*, chez M. Milliard, au Thuit, depuis 38 ans. (60 fr.)

DEUXIÈME PRIX : Aimé *Moutier*, chez Mme Mélissent, à Corny, depuis 33 ans. (25 fr.); et Fulgence *Miraux*, chez M. Doré, à Provemont, depuis 33 ans. (25 fr.)

Mentions honorables : Jean-Baptiste *Duhamel*, chez M. Toutain, à Mézières, depuis 31 ans; et Laurent *Lecercle*, chez M. Saintard, à Ecos, depuis 31 ans.

BERGERS.

PREMIER PRIX : Hippolyte *Amaury*, chez M. Canivet, à Harquency, depuis 33 ans. (60 fr.); et Eustasie-Denis *Jean*, chez M. F. Poitevin, à Cahaignes, depuis 33 ans. (60 fr.)

Mention honorable : Chrysostôme *Vallée*, chez M. Ferdinand Carrière, à Daubeuf, depuis 30 ans.

HOMMES DE COUR.

PREMIER PRIX : Louis-Simon *Bourgeois*, chez M. Chauvet, à Etrépagny, depuis 45 ans. (60 fr.)

DEUXIÈME PRIX : Jacques-Dominique *Couvreux*, chez M. Adjutor Defontenay, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, depuis 27 ans. (25 fr.)

Mention honorable : Samson *Voisin*, chez Mme Lecoulteux, à Etrépagny, depuis 25 ans.

SERVANTES.

PREMIER PRIX : Joséphine *Cantelou*, chez M. Morise, à Lilly, depuis 30 ans. (40 fr.)

DEUXIÈME PRIX : Zoé *Marchand*, femme *Lesueur*, chez M. Milliard, au Thuit, depuis 28 ans. (25 fr.)

Concours de Bestiaux.

TAUREAUX.

PRIX : M. Cyprien *Lebrun*, cultivateur à Puchay, un taureau race Durham croisée. (Une médaille d'or de 100 fr.)

GÉNISSES.

PRIX : M. Antoine-François *Camus*, cultivateur à Verclives, deux génisses race du Cotentin. (Une médaille d'or de 100 fr.)

BÉLIERS.

PRIX : M. Isidor *Lemonnier* fils, cultivateur à Touffreville, métis mérinos. (Une médaille d'or de 100 fr.)

BRÉBIS.

PRIX : M. *Legrand*, cultivateur à Guitry, croisement de la race mérinos et Disley. (Une médaille d'or de 100 fr.)

JUMENTS.

PRIX : M. Auguste *Hébert*, cultivateur à Villers-en-Vexin. (Une médaille d'or de 100 fr.)

PORCS.

PRIX : M. *Leclerc de Palligny*, à Ecos. (Une médaille d'or de 40 fr.)

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A BRETEUIL, LE 12 OCTOBRE 1851,

Pour la distribution des primes

Accordées aux cultivateurs des cantons de Breteuil, Verneuil et Rugles.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

Président de la Société.

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture s'est rendue avec empressement à la demande qui lui a été adressée par ses membres qui résident dans ce canton, d'y venir distribuer les prix départementaux attribués à la culture perfectionnée.

L'accueil plein de cordialité et de sympathie qu'elle reçoit des autorités de la ville de Breteuil, lui prouve que les soins assidus qu'elle donne aux progrès de l'art agricole, sont appréciés, et c'est là la sanction de ses travaux que la Société ambitionne le plus et qui l'encourage le mieux à persévérer dans la voie qu'elle a ouverte.

L'approbation des organes de l'intérêt public, et l'empressement de nos concitoyens à se rendre à notre appel, donnent un nouvel élan à notre zèle pour l'œuvre utile que nous avons entreprise.

La manifestation des sentiments qui vous animent à notre égard, Messieurs, est donc tout à la fois une récompense et un honneur pour la Société. Je prie M. le maire de Breteuil et le conseil municipal d'en recevoir nos plus sincères remercîments.

En ajoutant à cette séance solennelle les plaisirs et les joies d'une fête populaire, ils complètent cette journée qu'un beau soleil d'automne est venu animer de ses rayons les plus splendides.

La religion a bien voulu apporter aussi son concours à notre œuvre. M. le curé de Breteuil, en appelant les bénédictions du ciel sur les travaux de l'agriculture et sur ceux de la Société dont il sait apprécier les vues bienfaisantes, a prononcé de belles paroles et nous avons recueilli, pour ne pas l'oublier, l'heureuse expression dont il s'est servi en nommant l'agriculture, *la fille aînée de la Providence.*

Vous allez entendre le rapport de nos commissaires qui sera lu par M. Hébert, dont tous vous connaissez les services éminents rendus à notre agriculture. C'est avec un bonheur profond que nous y rencontrons la preuve que les cultivateurs de cette contrée ont fait des pas de géant dans leurs exploitations. Ils en ont d'autant plus de mérite, que la nature n'a pas favorisé partout leur sol, à l'égal de plusieurs autres parties de nos plaines. Ils avaient donc plus de travaux à exécuter, plus d'intelligence à déployer, plus de constance à montrer que leurs confrères établis dans les grands pays à céréales qui couvrent des surfaces considérables de ce beau département.

Les hommes depuis longtemps ont donné aux di-

verses parties du territoire qui se trouvent dans de certaines conditions de sol, de température et d'élévation, des noms primitifs autres que ceux qui ont été imposés par la classification administrative. Ces noms, lorsqu'on les prononce, rappellent à l'esprit le plus ou moins de fertilité de la terre. La contrée dans laquelle nous siégeons aujourd'hui, le pays d'Ouche, n'a jamais été reconnue pour être généralement féconde et facile à cultiver. Ce que nous venons aujourd'hui déclarer, c'est que le travail des honorables agriculteurs de ces cantons est parvenu à surmonter les difficultés que leur offrait la terre à laquelle ils s'adressaient.

C'est pour nous une vive satisfaction que d'établir de pareils faits sur des preuves évidentes, et elles ne manquent pas. Parmi ces preuves, je citerai l'augmentation du nombre des têtes de bétail réparties dans les fermes. Cela est facile à constater et c'est ce qui a été fait, à la gloire des cantons de Breteuil, de Rugles et de Verneuil. C'est une richesse de plus acquise au pays et dont chacun prend indirectement sa part. C'est suivre les meilleurs préceptes de l'art agricole et de l'économie politique.

Et je dis ces paroles devant l'un de nos honorables représentants, devant M. Legrand, qui est le plus fidèle interprète des besoins de l'agriculture, à l'Assemblée nationale. C'est un juge plein d'expérience et de lumières, et le propagateur assidu des procédés agricoles les plus approuvés. Son exploitation immense est une école pratique de bonne culture.

Quand il retournera dans le Vexin, il pourra dire qu'il a vu dans ce pays des cultivateurs qui, par leur

instruction et leurs bonnes méthodes, rivalisent avec ceux de nos plaines les plus renommées.

Il est doux de remarquer, au milieu des inquiétudes auxquelles sont en proie l'agriculture et l'industrie, quelques circonstances heureuses; l'application soutenue des bonnes méthodes de l'art agricole est une de celles qui nous touchent le plus, parce qu'elle donne à l'avenir des garanties d'amélioration et qu'elle répond à nos désirs les plus ardents.

Si nous ne pouvons déclarer que l'agriculture est dans un état prospère, nous pouvons du moins établir qu'aussitôt que le pays sera plus assuré de ses destinées, ce ne sera ni l'habileté, ni l'expérience, ni le courage, ni l'intelligence qui feront défaut à nos cultivateurs.

C'est, on me permettra de le dire, une consolation pour moi, au milieu des épreuves de ce temps, de retrouver dans ces contrées des hommes qui, ainsi que M. le maire de Breteuil vient de le dire, se souviennent de mon administration; animés des mêmes sentiments qu'autrefois, fidèles à l'amour pour le bien public, continuant dans leurs cultures à chercher les moyens de perfectionner leurs produits, travaillant avec efficacité à ce qui fait l'honneur de ce département, c'est-à-dire sa belle et bonne culture : tels je les ai vus jadis, tels je les rencontre aujourd'hui et j'en suis heureux.

La classe des cultivateurs par la nature même de ses occupations, par l'influence naturelle qu'elle exerce sur les autres hommes, par la stabilité et la grandeur des intérêts qu'elle représente, est le plus ferme soutien de l'ordre public. Tant qu'elle le dé-

fendra, je ne désespérerai jamais du salut de la France.

Honneur donc à vous, Messieurs, qui allez recevoir les médailles qui vous ont été décernées.

Honneur aussi à ceux qui vous suivent de près, et qui sont animés par vos exemples.

Quand nous reviendrons dans ces contrées, nous sommes certains d'y trouver de nouveaux progrès à récompenser.

C'est à nous d'ailleurs à vous remercier, Messieurs, car vos travaux sont devenus une preuve éclatante de l'utilité des institutions agricoles que nous avons fondées et que nous soutiendrons avec le zèle, le dévoûment et la persistance qui doivent animer les hommes qui sont voués aux intérêts sérieux de leur pays.

RAPPORT

FAIT DANS LA SÉANCE PUBLIQUE, TENUE A BRETEUIL,

LE 12 OCTOBRE 1851,

Par M. HÉBERT, Président de Section d'Agriculture,

Sur les encouragements à décerner aux Cultivateurs,

DANS LES CANTONS DE VERNEUIL, RUGLES ET BRETEUIL.

MESSIEURS,

L'observateur qui, au point de vue agricole, explore avec attention une contrée qu'il revoit après une absence de 25 ans, est véritablement étonné des changements survenus dans la culture et la production. Une transformation dans la nature et la configuration du sol est l'idée qui frappe d'abord son esprit; et il y a quelque chose de vrai dans cette première impression. Il avait toujours remarqué des récoltes chétives, sur un sol couvert actuellement de riches moissons; ailleurs, il cherche d'arides bruyères, des friches sans végétation, qui aujourd'hui sont chargées d'abondants fourrages. Plus loin, des bois rabougris ont fait place à d'autres productions d'une vigoureuse végétation; ceux que la charrue et la pioche ont épargnés sont plus épais et plus hauts : c'est que la crèche du bétail est plus abondamment fournie, et que ces bois sont affranchis du pâturage.

Les arbres résineux qui décoraient le parc et l'avenue de la grande propriété, ont envahi les bois feuillus, et semblent porter un défi de végétation au chêne qui ne se laisse pas dépasser.

De nombreux troupeaux à laine fine et serrée, pleins de vigueur et de santé, broutent d'excellents fourrages verts, sur un sol qui autrefois était jugé impropre à la culture. Qu'on les compare aux quelques moutons de races douteuses, isolés, maladifs, qu'on voyait chercher parmi les bruyères, les jonces-marins, les ronces et les épines, une herbe rare et maigre, laissant accrochée aux rameaux la laine que la misère et le froid de l'hiver détachaient !

A la place de la chaumière basse, obscure, enfumée, s'élèvent de jolies habitations bâties en briques, couvertes en ardoises, recevant par des ouvertures nombreuses et larges une lumière abondante et un air pur.

L'observateur ne rencontre plus sur des chemins rocailleux ou défoncés, le fermier allant au marché voisin, à la suite d'un âne ou d'un cheval chargé de quelques produits, ou assis sur un sac de céréales dans une charrette délabrée, traînée par un cheval misérable comme ses harnais. A l'âne, à la charrette, ont succédé la carriole planchéiée, peinte et légère, le boghey et même le cabriolet, attelés d'un cheval à la marche rapide. Sur des chemins remarquables d'exécution et d'entretien, la vigueur du cheval atteste qu'il a eu sa part de la prospérité générale.

La commission observait, constatait ces quelques faits en parcourant la route d'Evreux à Breteuil par Damville, et se faisait cette question : Y a-t-il dans les annales de l'agriculture une autre période de 35

ans, pendant laquelle se soit produit un progrès aussi rapide et aussi important? C'est une question qu'elle livre aux érudits.

Permettez-nous d'exprimer un regret, au nom de la commission qui nous a chargé d'être son organe. Elle a vu avec peine que plusieurs maires avaient négligé, malgré la prière qui leur en avait été adressée, de faire connaître les fermiers qui, dans leurs communes, pourraient prétendre aux encouragements décernés par la Société. Cette négligence, qui a eu pour résultat peut-être de priver de dignes cultivateurs des récompenses auxquelles ils auraient eu droit, exposait en outre la Société à être injustement accusée de partialité ou d'erreur.

La commission a visité, dans le canton de Breteuil, dix exploitations, qui, sur les renseignements fournis par MM. les maires, lui ont paru se rapprocher le plus des conditions du programme. Elle a retrouvé, à Condé-sur-Iton, M. Hardouin, fermier de M. Levacher-d'Urclé, gardant toujours, dans le pays, la supériorité qui lui a valu, il y a quelques années, un premier prix.

Les bons propriétaires font souvent les bons fermiers; et la commission signale à la reconnaissance publique M. Levacher d'Urclé, dont le souvenir sera religieusement conservé dans toutes les classes de la société, et particulièrement parmi les cultivateurs de ces contrées. M. d'Urclé, agriculteur lui-même, connaissait les besoins d'une exploitation agricole et savait aider les succès de ses fermiers de l'expérience d'une carrière longue et bien remplie. Ses fils, initiés à la science et aux pratiques agricoles par les travaux de leur père, et par leurs études spéciales, continue-

ront, nous en avons l'assurance, l'œuvre patriotique et bienfaisante de leur père, dont le nom restera estimé et respecté.

Dans le canton de Rugles, la distinction obtenue par M. Hellard se reflète aussi sur son propriétaire, M. Philémon Fouquet, qui, avec beaucoup de discernement, a mis à la disposition de son fermier tout ce qui devait concourir à une culture améliorante et productive.

Les améliorations introduites par M. Hellard ne se sont pas restreintes à la ferme de M. Fouquet; elles ont aussi profité à ses voisins, qui louent hautement les enseignements et les exemples qu'il a donnés aux cultivateurs du canton.

Mme de Buhorel, qui possède plusieurs fermes dans le canton de Breteuil, poursuivant ce qui avait été si bien commencé par M. de Buhorel, a droit aussi à nos justes éloges. La commission a remarqué, sur toutes ses fermes, des bâtiments parfaitement construits et entretenus, convenablement disposés et placés suivant leur destination. Les fosses à fumier à proximité des étables, sans que les fumiers encombrent et salissent l'entrée des bâtiments; des murs qui les encadrent soutenant les terres, offrant d'un côté une pente douce pour l'accès des voitures; une excavation plus profonde que la fosse, dans laquelle s'égouttent les eaux des fumiers : telles sont les améliorations considérables créées par Mme de Buhorel.

Mme de Buhorel et ses fermiers se sont parfaitement compris; les fermiers, répondant aux soins de la propriétaire, se font remarquer par l'ordre et la propreté qui règnent dans les cours. Chaque chose se trouve à la place que le propriétaire lui a faite, point

de fumiers épars ou amoncelés jusqu'aux seuils des portes des bâtiments ; point de pailles, de bois, ni d'instruments aratoires exposés çà et là sur la surface de la cour, à toutes les intempéries : désordre que l'on trouve généralement dans les fermes dont les propriétaires sont peu soucieux des besoins et des nécessités d'une exploitation agricole.

La commission doit dire que des constructions nouvelles se rencontrent en grand nombre dans plusieurs des fermes qu'elle a visitées. A Dame-Marie, M. Lefebvre ; à Bordigny, MM. de la Briffe et Lebouleur ont ajouté des bâtiments à leurs fermes.

Tout nouveau bâtiment destiné au bétail exige un vaste grenier pour les fourrages, et il est regrettable que cet accessoire obligé manque presque toujours. On ne peut apporter trop de soins à l'emmagasinage et au bon état des fourrages ; les maladies et la mortalité des animaux n'ont souvent pas d'autre cause que des fourrages avariés.

La commission cite encore, comme constructions bien entendues, celles de Mme Rogier, et elle regrette que les exigences du programme n'aient pas permis de compter parmi les concurrents M. Réchain, son fermier, parce qu'il réunit la double qualité de fermier et de propriétaire.

Dans le canton de Rugles, la commission signale des constructions vastes et convenables sur les propriétés de MM. Baraguay-Fouquet et Vaugeois.

MM. Buzot, qui en 1835 ont obtenu un troisième prix, en 1847 un premier prix, se sont maintenus, dans le canton de Verneuil, au rang qu'ils ont conquis.

Un fait justifie péremptoirement le mérite des ho-

norables cultivateurs, dont la commission est heureuse de rappeler les distinctions : si l'on interroge les cultivateurs de leurs contrées sur l'origine de leur troupeau, sur les bergeries d'où ils l'ont tiré, ils répondent par un de ces noms : *Buzot*, *Hellard*, *Hardouin*.

Veut-on estimer les ressources et les richesses que la multiplication et l'amélioration des moutons ont créées depuis 30 ans ? Ce calcul est des plus simples : le nombre des moutons a doublé ; il y a 30 ans, le poids d'un mouton était en moyenne de 15 kilogrammes, aujourd'hui de 22 kilogrammes.

Il résulte de cette double amélioration que la production de la viande est aujourd'hui trois fois plus considérable.

Malgré de tels résultats, nous soumettrons à l'appréciation des cultivateurs quelques réflexions sur la voie dans laquelle ils se sont engagés. L'amélioration des moutons, au point de vue de la boucherie, est positive ; mais n'est-elle point acquise au préjudice de la qualité et de la finesse de la laine ? Les moutons donnent chaque année l'impôt de la laine, et ne payent qu'une seule fois le tribut de la boucherie. Les laines extra-fines manquent en France, et l'industrie manufacturière est obligée de les demander au dehors. On estime à 40 millions de francs la valeur des laines extra-fines fournies par l'étranger. C'est un fait déplorable sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention des cultivateurs.

Plusieurs années après l'introduction des moutons mérinos, les laines avaient un prix élevé en raison de la rareté ; aujourd'hui l'abondance en déprécie la valeur. Cet état de choses ne commande-t-il pas à

l'agriculture d'améliorer les laines, tout en conservant la production de la viande! Ce sont-là des questions délicates dont la commission n'entreprendra pas la solution, dans la crainte d'ouvrir la voie à des déceptions dans la transformation d'une race d'animaux ; elle livre ces réflexions aux méditations des cultivateurs, avec la pensée qu'il y a dans leur intérêt quelque chose à faire, surtout en présence de la baisse du prix des céréales.

Ce que la commission n'hésite pas à leur conseiller, particulièrement à MM. Buzot, Hellard et Hardouin, c'est de donner plus de finesse à leurs laines en régénérant plus fréquemment leurs troupeaux avec des béliers des bergeries de Rambouillet.

Tout le monde convient que l'accroissement considérable des produits du sol, du bien-être des fermiers, des revenus des propriétaires, sont la conséquence du développement continu de la culture des prairies artificielles et des plantes fourragères, de la multiplication du bétail et l'augmentation des engrais. Comment arrive-t-il que tous les fermiers, auxquels on conseille d'augmenter le nombre des bestiaux, se plaignent partout de n'avoir pas de bâtiments suffisamment, et de ce que les propriétaires répugnent à des constructions nouvelles? Il faut que ceux-ci, ne comprennent pas suffisamment la puissante action que ces améliorations pourraient exercer sur la prospérité de leurs biens.

La répugnance des propriétaires à faire des constructions est réelle. Quand ils ont fait quelques économies, ils sont préoccupés de leur emploi en acquisition de parcelles de terre qu'ils ajoutent à leur domaine pour l'arrondir ; ils ne réfléchissent pas que

le fermier qui manque de logement pour son bétail, et conséquemment de fumier, se trouvera dans une position plus difficile lorsqu'il aura ajouté à son exploitation une plus grande étendue de terres.

Que les propriétaires comparent les avantages, les bénéfices, les améliorations du sol qui résulteront de la dépense de 2,000 fr. pour la construction d'une bergerie qui contiendra 100 moutons, avec le revenu qu'ils obtiendront de terres acquises moyennant une somme égale. Nous n'hésitons pas à le dire, le propriétaire dont la ferme manque de bâtiments pour loger le bétail que son étendue comporte, et qui ne pourrait pas disposer de la somme nécessaire aux dépenses de construction, ferait une opération utile à ses intérêts, à ceux de son fermier et à l'amélioration du sol, en détachant de sa propriété quelques portions qui donneraient ce capital.

Nous dirons aux propriétaires : lorsque vos fermes sont pourvues des bâtiments nécessaires au bétail qu'elles doivent entretenir, augmentez, arrondissez vos domaines, mais pensez en même temps à construire les bâtiments qui recevront les fourrages et le bétail que cette addition exigera ; faites, dans l'intérêt commun, cesser les justes plaintes des fermiers.

Nous dirons aux fermiers : la construction et l'entretien des bâtiments atténuent sensiblement les revenus des propriétaires, et en définitive, vous qui retirez la plus grande somme des avantages, concourez aux dépenses, non par un capital, mais par une augmentation de fermages qui sera fixée d'après le revenu comparé à la valeur vénale de la propriété. Ainsi les terres produisant généralement un revenu de deux et demi à trois pour cent, la dépense

trée ; mais les intérêts de la maréchalerie, des habitudes anciennes, des préjugés étaient autant d'obstacles qui s'opposaient à la substitution de la fonte au fer. La commission constate aujourd'hui que les charrues montées en fer sont maintenant une rare exception.

Il y a 15 ans, un cultivateur auquel on conseillait l'emploi de la fonte, répondait : Cela ne vaut rien. Aujourd'hui il l'emploie avec grands bénéfices et dit : Il est bien étonnant qu'on n'ait pas inventé cela plus tôt. La persistance pendant de longues années a enfin vaincu le préjugé.

La ferme résolution de la Société est pour quelque chose dans l'introduction de cette amélioration, mais il faut rendre à chacun ce qui lui appartient ; il faut en attribuer une large part au jeune Buisson, d'Angerville, dont l'opiniâtreté, le dévoûment à l'agriculture ont puissamment aidé le développement de cette heureuse innovation. C'est un hommage que la commission dépose sur sa tombe.

La commission n'a pu traverser Condé-sur-Iton sans céder au désir de visiter le magnifique domaine de M. Mosselmann ; elle a oublié un instant sa mission purement agricole. Cette visite pourtant n'a pas été sans intérêt pour l'agriculture ; la commission a observé sur ce domaine un système d'irrigation qui intéresse au plus haut degré les propriétaires de prairies et d'usines : les uns, pour l'augmentation et l'amélioation de leurs produits ; les autres, pour la conservation du volume des eaux.

Ce système consiste dans un choix judicieux du point où doit être établie la prise d'eau et dans le

briques, a exigé une dépense de 8.000 fr. Cette énorme différence mérite assurément toute l'attention des propriétaires obligés de faire bâtir.

La commission a constaté partout des progrès dans toutes les branches de l'industrie agricole : ainsi augmentation très-remarquable dans les produits du sol, développement de la culture des prairies artificielles et les plantes fourragères, ensemencement d'une grande partie des jachères, multiplication de bestiaux abondamment nourris, amélioration des races, défrichement et mise en valeur d'une grande étendue de terrains improductifs, construction de bâtiments vastes et bien disposés, plantations importantes de bois d'essences diverses :

Voilà des résultats incontestables et frappants, surtout l'observateur resté 20 ans sans explorer ces contrées.

Après un examen attentif des exploitations qu'elle a visitées et une comparaison sérieuse entr'elles, la commission estime qu'il y a lieu d'accorder le premier prix à M. *Buisson* (Thiery), fermier de Mme de Buhorel, à Pillebourse, commune de Breteuil.

Ce cultivateur exploite 76 hectares de terre, il entretient 340 gros moutons, élève chaque année 80 à 100 agneaux ; sa vacherie est composée de 4 vaches et un taureau.

Le deuxième, à M. *Rechain* (Pierre), fermier de M. Lebouleur, à Bordigny, qui exploite 64 hectares de terre, entretient 250 gros moutons, 7 vaches, 5 chevaux et élève 80 agneaux

La commission a considéré que les bestiaux de ces deux cultivateurs étaient plus nombreux que ceux de leurs compétiteurs ; que les races et la con-

Hardouin, qui entretient dans sa ferme 42 têtes de gros bétail sur 64 hectares de terre; son troupeau surtout est remarquable par la taille, la conformation et le bon état; il a évidemment de la supériorité sur ceux de ses concurrents.

Le second prix à M. Charles Drouart, cultivateur à Piseux, qui, sur 75 hectares de terre, entretient 51 têtes de gros bétail, qu'il alimente avec d'abondants fourrages et des racines.

Tous ces cultivateurs n'atteignent pas encore le nombre désirable de bestiaux, mais relativement ils ont le nombre le plus élevé.

Que les progrès qui se sont développés depuis vingt ans continuent, que les propriétaires aident leurs fermiers, surtout dans la multiplication des bestiaux, en construisant des bâtiments, en améliorant les conditions des baux sous le rapport de la durée, et l'agriculture offrira dans un nombre d'années peu considérable une tête de gros bétail par hectare, et donnera ainsi au sol le plus haut degré de fertilité.

PRIX

DECERNÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE,

Tenue à Breteuil, le 12 Octobre 1851.

CANTON DE BRETEUIL.

RAPPEL D'UN PREMIER PRIX : M. *Hardouin*, cultivateur à Condé-sur-Iton.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Thiery *Buisson*, cultivateur à Pillebourse, commune de Breteuil.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'or de la valeur de 100 fr.) : M. Pierre *Rechain*, cultivateur à Bordigny.

CANTON DE RUGLES.

RAPPEL D'UN PREMIER PRIX : M. *Hellard*, cultivateur à Transières, commune d'Ambenay.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Joseph *Lancesseur*, cultivateur à la Nouvelle-Lyre.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'or de la valeur de 300 fr.) : M. *Duclos*, cultivateur à Rugles.

CANTON DE VERNEUIL.

RAPPEL D'UN PREMIER PRIX : MM. *Buzot* frères, cultivateurs à Courteilles.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de la valeur de 200 fr.): M. Théodore *Hardouin*, cultivateur à la Soupellière, commune de Verneuil.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'or de la valeur de 100 fr.) : M. Charles-Théodore *Drouart*, cultivateur à Piseux.

PRIX

DECERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

Dans la Séance publique du 12 Septembre 1851.

Agriculture perfectionnée.

PREMIER PRIX (300 fr.) : M. *Hache*, cultivateur à Corneville, canton de Bernay.

DEUXIÈME PRIX (200 fr.) : M. *de Boisrioult*, propriétaire-cultivateur à Heudreville, canton de Thiberville.

TROISIÈME PRIX (100 fr.) : M. *Ravez*, cultivateur à Verquigny, canton de Bernay.

Première mention honorable : M. Louis *Bernais*, propriétaire-cultivateur à Courbépine, canton de Bernay.

Deuxième mention honorable : M. *Domnèque*, cultivateur à Duranville, canton de Thiberville.

Troisième mention honorable : M. *Adam*, cultivateur à Saint-Léger-de-Rôtes, canton de Bernay.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX (60 fr.) : *Caillé*, charretier chez M. François Bernais, propriétaire-cultivateur à Courbépine.

Première mention honorable : Marin *Balbout*, charretier chez M. Ursier Le Roy, cultivateur à Notre-Dame-du-Hamel.

Deuxième mention honorable : M. *Tacel*, charretier chez M. Louis Desrues, cultivateur à Heudreville.

BERGERS.

PRIX (60 fr.) : Louis *Lefrançois*, berger, depuis 30 ans, chez M. Jean-Baptiste Lemarchand, propriétaire-cultivateur à Tolleville.

VALETS DE FERME.

PRIX (40 fr.) : Louis *Desvaux*, valet de ferme, depuis 40 ans, chez M. Jean Trefoud, propriétaire-cultivateur à Plasnes.

Mention honorable : Jean-Baptiste *Taillefer*, valet de ferme, depuis 32 ans, chez M. Charles Roussel, cultivateur à Verneusse.

SERVANTES.

PRIX (40 fr.) : Marie *Rotours*, servante, depuis 43 ans, chez M. Routour, cultivateur à Courbépine.

Première mention honorable : Marguerite *Lambert*, servante, depuis 39 ans, chez M. François Branteis, propriétaire-cultivateur à Goupillières, canton de Beaumont-le-Roger.

Deuxième mention honorable : Marguerite *Bechet*, servante, depuis 38 ans, chez M. Ursin Le Roy, propriétaire-cultivateur à Notre-Dame-du-Hamel, canton de Broglie.

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

—

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE A LOUVIERS, LE 21 SEPTEMBRE 1851.

DISCOURS

Prononcé par M. ROGER, Sous-Préfet,

Président de la Section.

—

MESSIEURS,

Depuis votre dernière solennité, un événement important s'est accompli dans le domaine de l'économie politique agricole : je veux parler du vote de la loi constitutive des chambres d'agriculture devant faire pour l'art agricole, ce qui a été fait si heureusement, pour le commerce et l'industrie, par les chambres de commerce.

L'idée première des chambres de commerce remonte à Colbert. Mais Chamillart doit être considéré comme leur véritable fondateur, car c'est lui qui, en 1700, leur donna pour base l'élection.

Lorsqu'on prend connaissance des travaux publiés par les chambres de commerce, tant au siècle dernier que dans celui-ci, on reconnaît bien vite que les intérêts spéciaux qu'elles avaient mission d'étudier et de défendre n'auraient pu être remis en

de meilleures mains, et l'on demeure convaincu qu'elles ont été une des causes les plus actives de ce grand développement industriel et commercial, qui, depuis 50 ans surtout, a tant contribué à la puissance et à la gloire de notre pays.

Après plus d'un siècle et demi d'attente, l'agriculture vient de recevoir, elle aussi, la loi de sa représentation légale. N'y a-t-il pas lieu d'espérer que des résultats analogues sont réalisés pour l'agriculture dans l'établissement des chambres consultatives, issues de l'élection comme les chambres de commerce?

Vous savez d'ailleurs, Messieurs, que le législateur n'a point entendu faire de ces chambres les rivales des comices agricoles ou des Sociétés d'agriculture. Loin de là, les comices agricoles et les Sociétés d'agriculture ont été assignés pour berceaux aux chambres départementales. Les premiers seront les corps électoraux de qui les chambres tiendront leur nomination et leur mandat. Entre les uns et les autres s'établiront nécessairement ces rapports de solidarité qui sont indispensables de mandataire à commettant; mais les attributions respectives seront tellement distinctes, qu'elles excluent à la fois toute idée d'absorption d'une institution par l'autre et toute idée de conflit entre elles.

Les Sociétés d'agriculture et les comices continueront de favoriser les progrès de l'agriculture dans leurs circonscriptions. Leur mission, essentiellement pratique, diffèrera toujours de celle de corps consultatifs qui devront être près de l'autorité les organes des intérêts agricoles, et dont les travaux auront pour objet, non la pratique, mais l'économie politique de l'agriculture.

Au nom de l'agriculture, on demande et on attend d'autres institutions fondamentales, telles que des caisses hypothécaires, des banques rurales de crédit. Les projets, à cet égard, sont mieux qu'à l'état d'étude; car ils ont déjà subi le premier degré de délibération parlementaire, et il est inévitable qu'avant peu de mois la France agricole ne soit dotée du crédit foncier, pour digne complément du droit légal de consultation qu'elle vient de conquérir.

Toutefois, il ne faut pas s'exagérer les avantages que l'agriculteur retirera des facilités qui lui seront données pour emprunter. Sans doute, il est d'observation qu'en tout pays bien cultivé, le capital consacré à l'exploitation du sol est proportionnellement fort supérieur à ce qu'il est dans les pays de mauvaise culture. Mais il n'en est pas en agriculture comme en industrie. Pour commencer ses opérations, l'industrie a besoin d'être pourvue d'un matériel généralement considérable et dispendieux, et d'acheter à grands frais des matières premières. L'agriculture produit la plupart des siennes.

En fait de capitaux, ce ne sont point ceux que l'agriculture tire du dehors qui lui profitent le plus; elle peut puiser en elle-même la plupart de ceux qui lui sont indispensables; elle les demande, non au néant qui n'a jamais rien engendré, mais à ce qu'il y a de plus subtil et de plus vital dans le sol et dans l'atmosphère. En agriculture, l'argent emprunté obère plus qu'il n'améliore. Le cultivateur qui, sans emprunter, a réussi à ajouter quelque chose à son pécule de début est sur la bonne voie pour le grossir incessamment. Le premier écu est dur à arracher,

mais ce premier écu, heureux le cultivateur qui peut dire qu'il l'a gagné et non emprunté !

L'état arriéré de notre agriculture dans bien des contrées est plutôt la cause que l'effet de la pénurie des capitaux agricoles. Il y a près d'un siècle, Arthur Young démontrait d'une manière irréfutable que les pays produisent non point en proportion de la fertilité naturelle de leur sol, mais en raison des systèmes de culture plus ou moins fécondants qu'on y pratique.

L'engrais, le fumier, voilà la question capitale pour une ferme qu'on entreprend de restaurer. Mais comment arriver à obtenir l'engrais aux meilleures conditions possibles ? L'expérience prouve que, quelle que soit d'ailleurs la perfection de ses procédés et l'activité de ses travaux, toute agriculture qui ne consacre aux végétaux propres à nourrir du bétail que le dixième, ou le sixième, ou même le quart de son domaine est une agriculture ruineuse et ruinée, et qu'au contraire, toute agriculture qui consacre au bétail la moitié de son exploitation est une agriculture riche pour le présent et pour l'avenir.

Telle est du moins l'opinion savamment déduite dans les *conseils aux agriculteurs*, par l'honorable M. Dezeimeris, qui ramène le problème de la réforme agronomique à cette simple question : « trouver le moyen de déterminer les agriculteurs à consacrer aux cultures fourragères la moitié au moins de leurs exploitations. »

La grande propriété ne manque pas de moyens de s'instruire sur ses vrais intérêts. Ce n'est donc pas elle qui appelle le plus instamment l'appui des comices agricoles.

Ce n'est pas non plus sur les très-petites exploitations, sur celles d'un à trois hectares que l'on doit commencer à agir. Cette classe est, assurément, d'une grande importance, puisqu'elle paye un cinquième de la contribution foncière; mais à force de travail, elle retire de la terre des produits proportionnellement considérables, qu'on pourra lui apprendre à obtenir avec moins de peine, mais dont il serait bien difficile d'augmenter la quantité.

L'essentiel est de porter ses vues sur la classe la plus commune, celle de la moyenne propriété. Il y a, en France, un million et demi de petits domaines exploités par un et quelquefois deux attelages, dont le revenu moyen ne dépasse pas la somme de 400 fr. C'est cette classe dont le système de culture est le plus susceptible de réforme, et qui peut aisément y parvenir en suivant le procédé préconisé par M. Dezeimeris.

En se livrant dans une plus large proportion qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, à la culture des plantes fourragères, elle pourra s'approprier ou étendre l'élève du bétail, ou même vendre son excédant de fourrages aux éleveurs, et par là, arriver à ce résultat : soit de récolter directement de l'engrais pour fumer ses terres, soit de l'acquérir à prix d'argent par la vente de ses fourrages.

De cette manière, la France verrait peut-être réduire un peu sa production en céréales, mais la proportion de la viande de boucherie serait augmentée de beaucoup. Or, de quoi se plaint-on le plus communément? Si le prix du blé est tombé au-dessous du taux rénumérateur pour le travail agricole, d'un autre côté vous entendez crier contre le prix

trop élevé de la viande à la consommation ; ce qui revient à dire qu'il n'y en a pas suffisamment.

Donc, en modifiant le système des cultures de manière à augmenter l'élève du bétail, on arriverait à mieux équilibrer le prix et les éléments de l'alimentation publique. On pourrait résoudre, par là, le grand problème de la *vie à bon marché*, plus sûrement et avec moins de péril que par les théories aventureuses qui voudraient l'admission en franchise des substances alimentaires et des matières premières.

Messieurs, la Société française ne saurait jamais accorder trop de protection à son agriculture. Tandis que l'Angleterre est la propriété de deux ou trois cent mille familles, le sol de la France est la propriété du peuple français presque tout entier ; car près de six millions de chefs de famille, représentant les quatre cinquièmes de notre population totale, ont leur part dans les 50 millions d'hectares dont se compose notre territoire.

Protéger et honorer l'agriculture, ce n'est pas seulement servir la cause des agriculteurs, c'est aussi travailler pour la cause générale de la Société. Qui de vous, Messieurs, n'a souvent gémi de voir des jeunes gens abandonder le travail de la terre pour se jeter dans le tourbillon des villes? Mais encourager, par un intelligent appui, la classe si intéressante des agriculteurs, n'est-ce pas rouvrir une carrière honorable à ces intelligences déclassées ou à ces bras désœuvrés qu'on trouve partout en trop grand nombre.

Autrefois, les familles puissantes, en allant sur leurs terres jouir des plus belles saisons de l'année,

n'étaient que trop disposées à transporter au château les habitudes et les folles joies de la cité. Aujourd'hui c'est la campagne qui vient initier les villes et les bourgs à ses solennités, à ses joies pures.

A certains jours, comme celui que nous saluons en ce moment de nos hommages, les propriétaires et les cultivateurs, habitant le même canton ou le même arrondissement, se donnent rendez-vous pour délivrer des primes aux méritants, pour distribuer des récompenses non-seulement aux colons dont les champs sont les mieux cultivés, mais encore aux bons serviteurs qui sont l'honneur et la récompense des bons maîtres. Ah! ces réunions, toutes bienveillantes et fraternelles, ne sont-elles pas les plus belles fêtes que puisse réaliser parmi nous le sentiment de l'égalité? Je me persuade, du moins, que c'est un des moyens les plus efficaces pour relever et anoblir un art qui n'est pas assez estimé, tout ce qu'il vaut, même par ceux qui le cultivent.

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

Dans la séance publique du 21 septembre 1851.

Agriculture perfectionnée.

CANTON DE LOUVIERS.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de 200 fr.) : M. *Ragault*, cultivateur à Acquigny.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'argent de 50 fr.) : M. Félicien *Allix*, cultivateur à la Vacherie.

CANTON D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE.

PREMIER PRIX (Médaille d'or de 200 fr.) : M. *Menil*, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.

DEUXIÈME PRIX (Médaille d'argent de 50 fr.) : M. *Bouret*, fermier à Thuit-Simer.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX (60 fr. et une médaille d'argent) : Jacques *Potel*, charretier, depuis 32 ans, chez M. de Saint-Hilaire.

Mention honorable (Une médaille d'argent) : Jean-Pierre *Drieux*, charretier, depuis 25 ans, chez M. Decorchemont.

BERGERS.

PRIX (60 fr. et une médaille d'argent) : Jean-Bap-

tiste *Nicolas*, berger, depuis 24 ans, chez M. Philippe, à Venables.

Valets de ferme.

Prix (40 fr. et une médaille d'argent) : Hyacinthe *Pelletier*, au service de M. Ferrant, depuis 27 ans.

Servantes de ferme.

Prix (40 fr. et une médaille d'argent) : Anastasie *Levée*, au service de M. de Quatremare, depuis 32 ans.

Mention honorable (Une médaille d'argent) : Julie *Lemercier*, au service de M. Maurey, depuis 20 ans.

DISCOURS

PRONONCÉ AU COMICE AGRICOLE

Du canton d'Evreux (Nord),

DANS SA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1851,

Par M. de Salvandy,

Président du Comice.

MESSIEURS,

Nous connaissons les dispositions de la loi du 21 mars dernier. Son esprit, ses intentions, son mécanisme nous ont tous frappés.

C'est la première fois dans notre pays, depuis 1789, que l'un des grands intérêts sociaux reçoit ainsi de la législation une constitution propre, une représentation spéciale, hiérarchique, coordonnée, s'étendant sur tout le territoire pour arriver d'échelon en échelon au faîte de l'Etat, et investie d'attributions si positives à la fois et si considérables. La Monarchie constitutionnelle, dès les premières années de la Restauration, et, plus tard, sous le gouvernement de 1830, avait offert à l'Agriculture des satisfactions et des droits de cette nature. Mais, comme il arrive à l'origine d'une idée ou d'une institution, ce n'étaient que des essais, et en quelque sorte, des jalons. Soit que les organes donnés, en 1819 et depuis, à l'intérêt agricole, lui fussent exclusivement consacrés,

soit que le commerce et l'industrie, c'est-à-dire en réalité tous les intérêts positifs des sociétés civilisées, se trouvassent réunis et confondus dans les mêmes corps, ces corps passagers, placés au centre, loin du sol, ne se rattachant à rien dans le pays, ne possédaient point d'attributions fixes; ils n'avaient qu'une organisation accidentelle et précaire comme la volonté changeante des ordonnances qui leur servaient de base. Ces essais attestaient une pensée élevée et nouvelle : ils ne la réalisaient point.

Aujourd'hui, c'est la loi qui intervient et qui commande. Elle institue la représentation expresse du plus grand intérêt de toutes les sociétés, de la Société française plus que d'aucune autre. C'est sur cette base solide d'un texte légal que s'appuye toute une série d'autorités actives et de corps délibérants. Le texte souverain pose des principes et des règles; il crée des attributions précises et importantes; il les crée en les déclarant obligatoires. Nous pouvons le dire avec certitude : à tort ou à raison, et peut-être plus que le législateur ne l'a pensé, c'est un ordre nouveau qui commence.

Cela est vrai à tous les points de vue; car l'organisation que nous concourons à établir, ne trouvera rien dans notre régime administratif et politique qui lui ressemble. Les comices, jusqu'ici rares et indéterminés, seront nécessairement constitués désormais au sein de chacune des circonscriptions déterminées par les conseils généraux dans le pays entier, ils le seront au sein de chaque canton dans ce département, en vertu de la décision du conseil général. Du milieu des comices, et s'y appuyant, sortira cette chambre consultative du département près laquelle nous

allons élire notre représentant. Ensuite, toutes les chambres consultatives de France, par leurs 86 délégués, iront se réunir en quelque sorte et se concentrer dans un corps supérieur et unique, où, pour la première fois, on verra chaque membre autorisé à dire, sans contrôle et sans contradiction possibles, qu'il est, dans chacune de ses opinions, l'organe d'un département tout entier, qu'il a, dans chacun de ses vœux, dans chacune de ses théories, toute une grande zone du territoire national derrière lui. Une telle organisation ne peut manquer d'être puissante pour le bien. On comprend combien elle le serait pour le mal, si la sagesse des hommes ne se montrait pas égale à la confiance de la loi, si ce n'étaient pas des citoyens tels que vous qui vinssent partout mettre en œuvre le régime nouveau, et, par leurs choix, assurer ses débuts.

Heureusement, Messieurs, nous trouvons de suffisantes clartés pour nous conduire, dans les termes mêmes du Code qui nous est donné. Les deux pouvoirs qui, depuis trois ans, marchent à notre tête, issus tous deux du suffrage universel le plus illimité qui se soit vu dans l'univers, et ayant ainsi, au plus haut degré qui se puisse concevoir, l'autorité de la voix publique, ont posé d'une main ferme, cette fois comme toujours, les principes d'ordre inhérents à la matière sur laquelle ils statuaient.

Ils ont donné pour fondements à tout le système, la culture et la propriété, la terre et la charrue, le travail et le patrimoine qu'il féconde, c'est-à-dire les deux éléments nécessaires de la Société, les deux vraies richesses, les deux grandes forces de ce monde, qui sont inséparables en réalité, et que des

doctrines récentes essayent de diviser en leur donnant des noms différents et hostiles, en les rangeant sous deux drapeaux contraires : le capital, comme on appelle la propriété, et le travail! La vérité, c'est qu'il y a également capital et travail des deux parts. Capital, disons-nous; car c'en est un que le bras de l'homme, avec la volonté qui le meut, l'intelligence qui le dirige, le courage qui le soutient, l'instruction ou l'expérience qui doublent ses forces, l'esprit d'ordre enfin et la moralité qui conservent, transmettent, perpétuent, les fruits de son labeur et donnent ainsi le *travail*, qu'avec raison on exalte, pour origine et pour sanction à la *propriété* qu'on attaque d'une façon si inique et si criminelle! D'un autre côté, n'est-ce pas un travail aussi, et de l'ordre le plus élevé, que celui qui, après avoir constitué le patrimoine, le maintient laborieusement de génération en génération, employant économie, savoir et prévoyance à créer toujours, par de nouveaux développements, des richesses nouvelles pour les autres autant que pour soi-même? Car c'est lui surtout, qui étudie l'art, cultive la science, trace des routes, creuse des canaux, applique ou fait les lois, poursuit enfin, par l'administration, par la magistrature, par le barreau, par la diplomatie, par les armes, artisan infatigable et souvent méconnu, l'œuvre perpétuelle des prospérités et des gloires de la patrie?

Ce sont là des vérités hors de discussion pour vous, Messieurs, comme pour le législateur qui s'y appuie formellement. Nous avons seulement à désirer que la Culture, s'éclairant des lumières de la première des sciences humaines, de l'expérience, consente à ac-

cepter le secours de la science proprement dite ; qu'elle s'élève ainsi de la pratique quotidienne et patiente à l'art intelligent, qu'elle ose se prêter aux améliorations que des exemples incontestés et des autorités incontestables justifient du reproche d'irréflexion et de témérité, qu'elle sache s'imposer à elle-même résolument des sacrifices restreints qui lui donneront des résultats prochains et sûrs. Il faut ensuite que la Propriété, à son tour, animée du véritable esprit des pères de famille, ait le courage et la sagesse de se prescrire des sacrifices étendus et à long terme, de semer aujourd'hui pour recueillir plus tard, d'approfondir ce qui se fait chez les autres, en Agriculture, en fermages, en législation, pour l'appliquer chez soi et le propager autour de soi ; elle doit enfin se proposer ce but qui fait tout l'intérêt et toute la dignité de la vie humaine : rendre à nos fils, accru par nos progrès et nos soins, le dépôt, petit ou grand, que nous avons reçu de nos pères. Le progrès, à des conditions différentes, mais réel toujours, est donc des deux parts, pour le propriétaire comme pour le cultivateur, l'objet, le terme et le prix de tous les efforts. Le progrès, sage, vrai, expérimenté, est aussi le but et doit être le résultat de la loi. Nous venons de voir sur quels fondements excellents elle s'appuye pour y parvenir.

Maintenant, voici les moyens. La loi distingue soigneusement la pratique, et la théorie ; la culture, et la science ; l'œuvre de l'homme des champs, et celle des hommes d'étude, des économistes, des législateurs, de l'administration publique, de l'Etat tout entier ; en d'autres termes, les sources naturelles de la richesse privée qui est le fruit du travail de

chacun, et les éléments nécessaires de la richesse générale, qui est, plus qu'on ne le pense, la conséquence des lumières publiques, des études spéciales, des institutions sociales et politiques, du régime administratif, du régime commercial, du système des impôts, en un mot, de la législation toute entière du pays. Cette distinction remplit toute la loi.

Tout ce qui regarde la culture (c'est-à-dire les méthodes, les pratiques, les améliorations matérielles, les concours, les prix à établir ou à distribuer), est exclusivement du ressort des comices cantonaux, des comices constitués comme nous le sommes actuellement dans cette enceinte.

C'est la loi elle-même qui fait cette démarcation, qui fixe en termes exprès le caractère spécial des comices. « Ils sont, » dit l'art. 5, « particulièrement chargés des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes et autres récompenses, dans leur circonscription. » Vous le voyez : rien n'est plus précis.

Mais, Messieurs, la culture n'est pas tout, en fait d'Agriculture. L'imaginer serait l'erreur de celui qui, en fait de labour et de récolte, ne penserait qu'à la terre, et oublierait le cours des saisons, les intempéries ou les faveurs du Ciel, la pluie bienfaisante qui féconde, ou les ouragans qui ravagent et qui désolent. Au-dessus du sol, en effet, et du travail de l'homme qui l'arrose de ses sueurs, il y a les lois bien ou mal conçues; il y a les impôts, cette nécessité dure et impérieuse, modérément et judicieusement assis, ou exorbitants et destructeurs; il y a les tarifs, fondés sur la connaissance exacte

des intérêts, des ressources et des lois de l'étranger comme des nôtres, ou sur l'ignorance des conditions essentielles de notre prospérité; il y a les codes, les administrations, les pouvoirs, appropriés ou non aux besoins de notre époque et de notre pays; il y a les moyens d'instruction répartis entre tous les citoyens et toutes les localités, sans une parcimonie étroite qui serait illibérale, sans une prodigalité aveugle qui serait également malfaisante; car on ne saurait dire, entre les deux excès, où serait le péril le plus grand. Tout cela, Messieurs, suspendu, quoi qu'on fasse, sur nos têtes, c'est, suivant les régimes et les temps, la rosée qui fertilise, ou l'intempérie qui dévaste. Ces grandes choses, dont on n'avait pas assez tenu compte jusqu'à ce jour, quand on essayait de fonder des institutions agricoles, sont expressément dévolues dans chaque département, à la chambre consultative, à cette chambre spéciale pour laquelle vous venez en ce moment choisir votre mandataire. Ce n'est pas de la Culture que ces corps nouveaux auront principalement à s'occuper, mais des questions économiques qui intéressent tout ensemble la culture et la prospérité foncière; mais des questions législatives, des questions financières, administratives, extérieures même, qui peuvent avoir sur la prospérité commune une action plus ou moins directe ou indirecte. C'est, enfin, de ce qu'on a très-bien nommé *la politique agricole*, à la tribune nationale, dans la discussion même de la loi.

Ces attributions si graves, si étendues et si nouvelles, c'est le texe de la loi, vous venez de l'entendre, qui les établit, en leur donnant la sanction du

caractère obligatoire. Ainsi, les chambres consultatives connaîtront de tous les changements qui devront être introduits dans la législation, savoir : Code forestier, Code rural, régime et police des eaux, classement des rivières navigables et flottables, ou non navigables, non flottables, disposition des biens communaux, parcours, vaine pâture, crédit foncier, régime hypothécaire, cette chose qui mal faite pourrait troubler tous les rapports, et resserrer les capitaux au lieu de les répandre, appauvrir le sol au lieu de le féconder.

Vous aurez à l'avenir cette garantie, mais aussi ce péril, que les contributions indirectes ne puissent être modifiées qu'après examen des chambres consultatives, et puissent l'être à la suite de leur examen ou de leur vœu. Il en sera ainsi de toutes les questions d'octroi et de tarifs! Certes, la législation ne pouvait leur conférer d'autorité qui touchât plus directement à tous nos intérêts et à tous nos droits, qui attestât davantage la confiance du législateur en leurs lumières et leur sagesse.

Qui ne sait, en effet, que telle théorie sur l'assiette et la nature des impôts pourrait porter en soi le germe d'une ruine générale? Telle modification dans les octrois, en changeant toutes les habitudes de la consommation, pourrait changer tous les rapports de nos différentes productions, de même que, judicieuse et habile, elle pourrait favoriser le développement du bétail, celui des plantes oléagineuses, les intérêts essentiels de notre agriculture. Une simple loi d'impôts, comme celle qui concerne la production sucrière, en ayant une action, qu'il faut savoir comprendre et accepter, sur nos ressources coloniales et

notre puissance maritime, exerce sur notre richesse agricole et sur la répartition des diverses cultures entre les départements divers, une influence encore plus certaine. Pour être conciliés entre eux, ces points de vue opposés demandent tant de connaissances positives et une sollicitude si éclairée, qu'une loi s'est vue, par distraction apparemment, qui favorisait le sucre étranger au préjudice des deux autres pour l'honneur d'un principe; c'est-à-dire qu'elle pouvait obliger les départements du Nord à faire du blé au lieu de betteraves à notre détriment, en frappant également les deux grands intérêts français en présence, la marine et l'agriculture nationales !

Que les idées extrêmes de libre échange fussent introduites quelque jour dans nos législatures sans contre-poids, par des esprits qui auraient peu à perdre et croiraient avoir en gloire et en théories beaucoup à gagner ; qu'elles n'eussent pas trouvé dans les chambres consultatives le salutaire obstacle qui est créé désormais; que les prix régulateurs tombassent devant un principe prétendu, ou fussent seulement plus mal pondérés qu'ils ne le sont aujourd'hui : vous verriez les pays à serfs comme la Russie, les pays à esclaves comme les Etats-Unis, où il n'y a pas, pour ainsi dire, de frais de main-d'œuvre, écraser sous leurs blés, qui auraient servi, comme leurs pelletteries ou leurs cotons, de fret à leurs vaisseaux, nos marchés déjà si lourds pour nos cultivateurs !

Ces questions de douanes, soumises désormais en premier ressort aux chambres d'agriculture, sont les plus complexes et les plus épineuses de toutes. On ne peut trop se féliciter que des corps agricoles, c'est-à-

dire représentants directs du producteur français, aient à intervenir, à la condition, bien entendu, d'être éclairés, comme ils le seront, par une connaissance exacte et une étude réfléchie des ressources, des habitudes, des législations étrangères, pour savoir ne nous exposer, de la part des autres puissances et des autres marchés, ni à des représailles préjudiciables, ni à des invasions ruineuses.

Vous avez remarqué, Messieurs, un autre point nouveau et important, plus important qu'il ne peut le paraître d'abord : c'est la création et le règlement des écoles régionnales, des fermes-écoles, qui sont exclusivement placées sous l'autorité de la chambre consultative. L'enseignement professionnel a beaucoup occupé le dernier Gouvernement ; il s'est attaché à le répandre, et il a eu raison : c'est sa gloire de s'être complu et confié à beaucoup de nobles choses dont l'essor prématuré ou excessif a fait sa ruine. Mais cet ordre d'institutions, pour être utile, doit remplir une condition indispensable et difficile : c'est que l'enseignement soit donné avec intelligence et avec mesure. En dirigeant de jeunes hommes, destinés avant tout à la pratique, vers les sources de la science, on ne doit leur en découvrir que ce qui est nécessaire à leur véritable mission. La recherche intéressée d'une fausse popularité ou d'autres causes nous entraîneraient promptement dans une fausse voie, et on manquerait entièrement le but ; car, au lieu d'assurer à nos cultivateurs d'utiles auxiliaires, on ne leur préparerait que des contradicteurs arrogants et stériles. Pour avoir vu de trop près la théorie, ils auraient la prétention de dédaigner l'art et ceux qui s'y consacrent. Nous ferions une race d'agronomes

incompris qui ne seraient bons à rien pour l'agriculture, et qui en conséquence s'établiraient les réformateurs et les ennemis de la société, sous prétexte d'être secourables au genre humain, et, en réalité, pour l'être à eux-mêmes. Il nous faut des programmes qui nous donnent des cultivateurs plus complets que les autres, parce qu'ils seront plus instruits. Avec des demi-laboureurs et des demi-savants, on ne ferait rien de complet que le mal.

Insisterai-je sur les autres fonctions de la chambre consultative? La statistique agricole, cette œuvre de patience, de loisirs et de chiffres; la répartition des fonds généraux et départementaux entre tous les cantons, dans la proportion évidemment de leurs besoins, de leur importance, de l'autorité de leurs réclamations; l'établissement et la distribution des foires et marchés; la correspondance avec toutes les autorités publiques et tous les corps savants; enfin, le choix d'un membre de cette Assemblée supérieure et centrale, qui sera désormais perpétuelle, qui aura des sessions fixes, qui va prendre place entre le Pouvoir exécutif et l'Assemblée législative comme un rouage, comme un pouvoir, et, il faut l'espérer, comme une institution tutélaire de plus.

Ce tableau, Messieurs, par la lecture même de la loi, a passé sous nos yeux; il nous a fait voir suffisamment dans quelle voie nouvelle nous entrons, à quelle œuvre sérieuse (périlleuse ou salutaire suivant nos actes) nous allons tous participer. C'est un résultat propre à un régime de liberté, ou plutôt, car ce n'est pas la même chose, à un régime d'omnipotence nationale illimitée, comme l'est la nôtre, que tous les actes prennent plus d'importance. Il

faudrait que nos lumières s'égalassent à nos dangers, que l'autorité des hommes pût partout suppléer à celle des pouvoirs. Il faut que la sagesse générale grandisse dans la proportion où s'est affaiblie la puissance publique.

Je n'ajoute qu'un mot. Ce n'est pas fortuitement que la pensée de constituer à part l'agriculture et la propriété naquit au milieu de nous, il y a trente ans et plus, en même temps que la liberté constitutionnelle. Ce n'est pas fortuitement que nous venons de voir tous les comices, tous les banquets agricoles de France associer aux fêtes de l'agriculture les méditations les plus graves de la politique, et, toutes les fois qu'un homme connu se rencontrait, chercher dans sa parole, en dépit de toutes les dissidences inévitables, des lumières, des conseils, et surtout des espérances, comme il convient à un grand peuple, éclairé et courageux, qui sait qu'il a devant lui un péril et qui le regarde en face sans hésiter. Ce n'est pas surtout fortuitement que les grands pouvoirs se sont attachés à fonder la constitution agricole de la France, au milieu de la situation extraordinaire où nous sommes, et en présence des éventualités vers lesquelles nous marchons.

L'intérêt agricole, par ses éléments, par ses conditions de succès, par des mœurs régulières comme les saisons, par une attente du lendemain calme comme le bon sens et religieuse comme la foi dans la Providence divine, cet intérêt fondamental, essentiellement lié aux destinées de la propriété, est la réserve de l'ordre chez les nations. Tous les autres, par leur nature mobile et leurs espérances indéfinies, ont quelque chose d'aléatoire qui

prête à l'essor des révolutions. L'agriculture porte en soi un besoin de stabilité qui tempère les bouleversements publics, et les arrête. Au comice de Breteuil, un jeune lévite, dans sa chaire, appelait très-bien cette nourrice de l'humanité la fille de la Providence. Elle est la meilleure institutrice de l'homme et la plus sûre gardienne de la société. La société ébranlée va là instinctivement chercher de force, de l'espoir, du repos.

Il y a quatre ans, un guerrier, un laboureur illustre que j'avais l'honneur d'introduire dans cette enceinte, qu'à cette place vous entendiez avec respect, et qui ne vit plus (Dieu l'a retiré du milieu de nous quand il pouvait nous être le plus nécessaire, apparemment pour nous apprendre à nous suffire à nous-mêmes à force de bon sens et de courage !), le maréchal Bugeaud vous rappelait qu'il avait pour devise : *Ense et aratro* (Par l'épée et la charrue !). C'est la devise de la France. C'est la vôtre, Messieurs. La forte race de nos laboureurs fournit également le fer qui féconde notre sol et celui qui le défend. Là, est notre espoir ; là, sera notre salut. Cette race morale et sensée nous aidera à conserver intactes, à travers tous les périls, les richesses, les lois et les grandeurs de la patrie.

TRAVAUX DIVERS.

AGRICULTURE.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE,

EN 1851,

PAR M. A. PASSY,

Président de la Société, délégué au Congrès.

MESSIEURS,

Délégué par vous au Congrès central d'agriculture, il est de mon devoir de vous rendre compte des principales résolutions qui y ont été prises.

J'aime d'abord à constater que cette institution a pris chaque année un développement nouveau ; dans sa huitième session, celle de 1851, le Congrès comptait plus de cinq cents membres.

En présence de ce zèle pour les intérêts de la culture française, et nonobstant quelques doutes qui s'étaient élevés sur la continuation de ses travaux en raison de l'application de la nouvelle loi qui accorde une représentation à l'agriculture, le Congrès a décidé par acclamation qu'il continuerait son œuvre, et qu'il tiendrait une session chaque année.

On a pensé que cette institution ne faisait pas plus

un double emploi, avec le futur conseil général, que les Sociétés d'agriculture avec les chambres consultatives départementales qui pourront être organisées.

Chacune de ces institutions a, en effet, une mission différente à remplir : l'une d'elle, des Congrès et des Sociétés d'agriculture, plus libre, plus étendue, plus générale, toute spontanée, continuelle ; l'autre, plus définie, plus limitée, périodique, réglée par la loi et soumise à l'administration.

A cette occasion, je vous prierai de remarquer, Messieurs, qu'il sera nécessaire dans l'intérêt de notre agriculture, de proposer au conseil général du département de l'Eure, l'organisation complète de notre Société, de nos sections et de nos comices cantonaux pour qu'elle serve de base à l'application de la loi.

J'espère que lors de la session du conseil général, les comices cantonaux organisés depuis longtemps auront repris leur primitive activité, et que, recrutés de nouveaux membres qui s'empressent d'adhérer à vos statuts, ils comprendront l'intérêt nouveau que vient de créer la loi, celui de donner une représentation efficace à notre agriculture. D'ailleurs, votre prévoyance a devancé le vote émis par le Congrès central, sur l'utilité de cette formation complète. Le congrès semble donc avoir consacré ce que vous aviez fait par la décision que je vais lire.

« Que toutes les associations agricoles et comices
» existant aujourd'hui, fassent tous leurs efforts
» pour provoquer l'établissement spontané de comi-
» ces dans les localités qui en manquent sous la
» forme qui pourra y attirer le plus grand nombre

» possible d'agriculteurs, et rapprocher d'eux, le plus
» possible, le centre de leur réunion. »

Vous voyez, Messieurs, que le Congrès entend que la loi s'applique comme nous l'avons pensé nous-mêmes. Je ne nie pas que ses dispositions ne soient pas un peu vagues, mais les conseils généraux sont appelés à les interpréter.

L'administration trouvera donc dans nos comices une organisation toute faite, qui lui évitera les hasards d'une convocation électorale formée de toutes les pièces, dans le seul but d'élire un représentant.

Je propose à la Société de charger la section d'agriculture, de se concerter avec l'administration pour présenter à la sanction du conseil général, l'institution de notre Société, de ses sections et de nos comices pour base de l'exécution de la loi du 20 mars 1851.

Je ne puis parler du Congrès sans dire que M. Dupin a été élu encore cette année pour le présider; habitué à dominer des séances moins tranquilles, il a pu reposer au milieu de nous son courage et son énergie; un passage de son discours a obtenu des applaudissements universels et répétés.

« Il n'y a que la terre que l'on féconde en la retour-
» nant sans dessus dessous, nous a-t-il dit. »

On s'est plu à retrouver dans cette phrase marquée au coin de son esprit incisif et original un souvenir des luttes qu'il avait soutenues dans une autre enceinte.

Je passerai en revue rapidement les principales questions que le congrès a mis à son ordre du jour.

Les discussions sur la culture du tabac et sur celle

des vers à soie n'intéressent pas directement l'agriculture de notre département. Celles qui ont eu lieu sur la police du roulage, sur les droits, sur les boissons, sur l'hygiène et la salubrité publique, sur les moyens de préserver les récoltes des insectes nuisibles, sur les moyens d'établir des réserves de céréales, ont sans doute un intérêt général puissant, mais il me faudrait entrer dans des développements considérables, et je me borne à signaler ce que leur discussion peut offrir d'instructif aux membres qui s'en sont occupés plus spécialement de ces questions.

J'arrive à celles qui m'ont paru rentrer plus habituellement dans l'ordre de nos travaux.

Les engrais artificiels ont été l'objet d'un rapport sévère de la part de M. Payen, et les agriculteurs sont maintenant avertis de se tenir en garde contre ces substances qui contiennent de tout, excepté des éléments fertilisants.

Je me permettrai d'ajouter que beaucoup de cultivateurs pourraient fort bien se dispenser d'acquisition de cette nature, s'ils ne laissaient pas se perdre ce qui constitue l'essence même de l'engrais. La Société s'est souvent émue de cette question, mais ce n'est pas celle dans laquelle ses encouragements et ses instructions ont eu le plus de succès. Je crois qu'il sera utile de préparer une note dans ce sens et de la répandre dans nos campagnes.

Le reboisement des terrains appartenant à l'Etat et aux communes, a été l'objet de débats prolongés. Le Congrès a demandé que le reboisement fut fait par les soins de l'administration forestière et que l'Etat accordât à cet effet des subventions aux communes.

Il a demandé également que l'exemption d'impôts autorisée pour les plantations nouvelles fût portée à 50 années.

Je citerai avec plaisir un vœu du Congrès, que votre zèle intelligent et votre persévérance a rendu inutile dans notre pays. « C'est que le Gouvernement fasse » colliger les usages ruraux de toute la France. »

Ce travail précieux, vous l'avez fait, et il doit figurer au nombre des services que vous avez rendus à vos concitoyens.

Il a été demandé encore que le Gouvernement fit rechercher dans l'ancienne législation française toutes les dispositions relatives à l'agriculture, et enfin, qu'il fit traduire en français les lois étrangères relatives au même objet.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette vue, et j'ajouterai que vous avez été plus loin, en publiant l'histoire de l'agriculture normande au moyen âge. La question de la boucherie, qui est aujourd'hui à l'ordre du jour sur toute la surface de notre territoire, ne pouvait être oubliée dans cette grande assemblée.

Les décisions suivantes ont obtenu la sanction de la majorité :

Que le tarif protecteur de 50 fr. par tête, perçu sur les bestiaux étrangers, soit maintenu ;

Que le commerce de la boucherie soit déclaré libre sous la surveillance de l'administration ;

Que les droits d'octroi ne puissent excéder cinq pour cent de la valeur ;

Que le tarif des chemins de fer soit abaissé et uniformisé dans ce qui concerne le transport des bestiaux ;

Que la statistique officielle de la production animale soit dressée et publiée ;

Que l'administration fasse recueillir et publier des renseignements précis sur les systèmes d'engraissement ;

Que le programme du concours de Poissy soit déterminé par le conseil supérieur de l'agriculture, les chambres départementales entendues.

Vous me permettrez, Messieurs, de faire une observation sur cette dernière détermination.

J'ai visité les animaux exposés au concours de Poissy ; je dirai d'abord que j'ai regretté d'y rencontrer qu'un si petit nombre de nos cultivateurs. Poissy est bien près de nos frontières, et il est bien facile d'y arriver.

C'est un spectacle curieux et intéressant que ces animaux superbes, arrivés à une taille et un état d'engraissement miraculeux ; les formes de ces bêtes sont parfaites, et l'on croirait voir les modèles de ces bœufs qui décorent les bas-reliefs antiques.

Mais à dire vrai, ces magnifiques animaux sont parvenus à cet état magnifique par des procédés artificiels, par une nourriture succulente, et le prix de revient me paraît dépasser ce qui est praticable en agriculture.

Je me suis demandé pourquoi les vaches grasses étaient exclues du concours ?

Leur engraissement est l'industrie de beaucoup de nos fermes, et l'on mange dans le département plus de vaches grasses que de bœufs.

Cette question me paraît mériter votre attention.

Je demande à la Société de la renvoyer à la section

d'agriculture pour qu'elle fasse un rapport sur cet objet.

La police des rivières et l'usage des eaux pour l'irrigation ont été l'objet de nombreuses dispositions.

Le drainage avait dès l'année dernière excité l'intérêt des membres du Congrès : un vœu avait été formulé ; cette année, c'est en termes plus positifs que l'on s'est exprimé. On demande :

1° Que le Gouvernement continue les encouragements qu'il a donnés au drainage ;

2° Qu'il soit publié au plus bas prix possible un manuel pratique du drainage ;

3° Que des subventions soient accordées aux Sociétés agricoles pour l'acquisition de modèles d'instruments nécessaires aux travaux du drainage et notamment à fabriquer des tuyaux.

Vous avez répondu, dans votre dernière séance générale, à ces indications, en décidant qu'un essai de drainage serait fait dans le département.

Pour obéir à ces ordres, j'ai examiné quels étaient les moyens les plus convenables pour rendre cette expérience utile.

Voici les résultats que j'ai obtenus :

Le ministère de l'agriculture et du commerce est disposé à vous accorder une subvention. Le ministre de l'intérieur a autorisé l'essai sur les terres dépendantes de la colonie agricole de Gaillon, et l'inspecteur général approuve qu'une fabrique de tuyaux à drainer soit entreprise par les jeunes colons.

On pourrait donc établir à Gaillon une fabrication de tuyaux et un essai sur le terrain de la colonie,

pour démontrer le bon effet de l'asséchement des terres.

Il sera utile que la section d'agriculture nomme une commission de trois membres, qui se concerteront avec M. Martin Deslandes, inspecteur général et le directeur de la maison, pour conduire à bien cette expérimentation provoquée par votre initiative.

En résumé, il est évident par l'empressement qu'on apporte à se rendre au Congrès, par l'assiduité aux séances, par la vivacité des discussions, que cette institution est devenue une nécessité de notre époque et qu'elle est utile aux intérêts agricoles.

En perfectionnant cette organisation, l'agriculture en tirera des avantages considérables. On pourra y éviter des discussions sur quelques objets qui sont du domaine législatif, et on entrera d'année en année plus complétement dans les questions d'agriculture pratique.

Pour moi, Messieurs, en suivant avec intérêt les travaux de cette grande assemblée, je me suis plu à observer que sur les points les plus importants vous ne vous étiez laissés dépasser par aucune Société savante, et que les travaux que vous aviez accomplis pouvaient servir de modèles aux Sociétés qui ne sont pas encore arrivées au niveau que vous avez atteint.

SUR L'APPLICATION

DE LA

CHIMIE A L'AGRICULTURE [1],

TRADUCTION DE M. CASSEN.

Au moment de prendre, ce soir, la parole dans votre Société sur quelque sujet spécial de chimie appliquée à l'agriculture, j'ai hésité, je l'avoue, sur le mode de traiter une science généralement encore peu comprise, quoi qu'on en parle beaucoup et que son usage soit si préconisé.

L'idée générale qu'on se fait du moyen le plus naturel d'appliquer cette science à l'agriculture est peu définie et elle pourrait conduire à de graves mécomptes.

Lorsque les grands principes sur lesquels repose cette application seront imprimés d'une manière durable dans l'esprit et la mémoire du plus grand nombre, alors chacun reconnaîtra leur beauté et leur simplicité.

Tant qu'ils ne seront pas aussi familiers, nous jetterions vainement nos regards sur cet état d'amélioration et de progrès que nous devons espérer d'atteindre plus tard.

[1] Ce discours a été lu à la Société d'Agriculture de New-York, en 1847, par John P. Norton, professeur de de chimie au collége de Yale, province de Newhaven.

Si cet auditoire était exclusivement composé de cultivateurs, il eût été peut-être d'un grand intérêt de soumettre à la discussion quelque question spéciale, par exemple, celle de l'usage du plâtre sur les terres.

Mais j'ai pensé, que, même pour les hommes pratiquant l'agriculture, il serait bien plus utile, et qu'il y aurait un plus grand intérêt pour les autres auditeurs, si je mettais sous vos yeux, d'une manière aussi brève que possible, une esquisse complète de la connexion de la science avec l'agriculture.

Je tâcherai de me souvenir que je ne parle pas devant une réunion de chimistes, c'est pourquoi j'éviterai les termes scientifiques, excepté dans les cas où leur usage sera indispensable.

Quelques-uns de ces termes, en assez petit nombre cependant, sont nécessaires pour l'intelligence de mes démonstrations, j'aurai soin d'en expliquer la valeur le plus simplement possible.

En essayant de porter notre vue sur ce sujet, votre attention doit, tout d'abord, se fixer sur le *sol*, base de toute opération agricole.

Un des premiers faits établis par l'examen chimique du sol, c'est qu'il se divise en deux éléments distincts, que l'on appelle *organique* et *inorganique*.

Le mot organique signifie la partie du sol qui se compose des corps organisés, végétaux ou animaux. Généralement ces substances présentent une structure poreuse ou fibreuse, mais non pas toujours, tels que l'amidon, le sucre, la gomme. Ces dernières substances sont cependant comprises dans le nombre des matières organiques parce qu'elles sont le produit d'organes ayant eu vie.

Après la mort des animaux et des végétaux, leurs restes se désunissent; mais même alors que toute trace de leur première structure a disparu, le résidu est encore d'origine organique.

C'est ce que vous voyez dans la portion organique du sol qui est composé de débris des animaux et des plantes.

Les signes de l'organisation ont disparu et de nouvelles combinaisons se sont formées, mais tout cela avait eu vie.

Le mot *inorganique* appartient à tous les éléments qui n'ont pas été le siége ou le produit de la vie.

Ainsi les roches solides, l'air, l'eau.

Si nous prenons un échantillon de terre et que nous l'exposions à la chaleur rouge (dans un creuset). il noircit d'abord, une portion de cette terre brûle et se dissipe en fumée. C'est là la partie organique, elle est conséquemment composée d'air et comme toutes les substances aériformes, il est naturel qu'elle disparaisse.

Les analyses chimiques ont découvert qu'il y a quatre espèces d'air qui disparaissent ainsi et qui constituent les principes ou les éléments de toute matière organisée.

On les appelle gaz pour les distinguer du mot air qui s'applique généralement à un composé de deux gaz formant notre atmosphère.

Ces quatre gaz sont appelés : *carbonique*, *hydrogène*, *azote* ou *nitrogène* et *oxigène*.

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de démontrer leur nature et leur présence.

Ils sont incolores et invisibles; on en acquière la connaissance par leurs propriétés caractéristiques

Par un procédé chimique, nous pouvons bien convertir l'amidon en sucre, le sucre en alcool; nous pouvons démontrer la nature des nouvelles substances qui ont pris la place des autres, mais nous ne pouvons pas renverser notre création et faire que l'alcool redevienne sucre; la vie et ses produits, à quelques exceptions près, confond et déconcerte nos pouvoirs de création.

La portion inorganique du sol a été soumise aussi aux investigations de la chimie, et on y a trouvé diverses substances.

L'examen des sols fertiles, dans toutes les parties du globe, a fait savoir qu'ils contiennent des quantités *appréciables* de onze différents corps ou substances dont voici la nomenclature et les proportions relatives, en moyenne.

Nous fixerons particulièrement notre attention sur le premier sol; il est fertile sans addition d'engrais.

Quantités sur 1,000 parties.	Fertile sans Engrais.	Fertile avec addition d'engrais.	Très-stérile.
Matières organiques (humus).	97	50	40
Silice.....	648	833	778
Alumine.....	57	51	91
Chaux.....	59	18	4
Magnésie.....	8	8	1
Oxide de fer.....	61	30	81
Oxide de manganèse.....	1	3	trace
Potasse.....	2	trace	»
Soude.....	4	»	»
Chlorine.....	2	»	»
Acide sulfurique.....	2	1	»
Acide phosphorique.....	4	2	»
Acide carbonique.....	40	4	»
Perte.....	15	»	5
TOTAL.....	1,000	1,000	1,000

Dans la première colonne, la matière organique s'élève à près de 10 pour cent.

La première substance inorganique est la silice dont le minéral connu sous le nom de *quartz* est la forme originaire ; il en est de même du silex et de l'agathe. La silice est donc le principal ingrédient de presque toutes les roches et conséquemment abondamment contenu dans tous les sols dans la proportion de 30 à 70 pour cent de leur poids. Dans certains sols sablonneux, il est dans la proportion de 90 pour cent.

Dans son état de pureté la silice est blanche, rude au toucher et elle est insolubre dans l'eau.

La seconde substance, l'alumine, est aussi très-abondante. C'est elle qui rend l'argile grasse et liante. Amalgamée avec la silice, elle compose la masse des terrains argileux ; dans les terres à pipe, elle entre pour 40 pour cent.

Le sol que nous avons pris pour exemple en contient si peu qu'il ne peut pas être considéré comme argileux, mais bien comme une franche terre, un bon loam.

La chaux vous est trop bien connue pour exiger une description. Elle forme la plupart des carrières et des roches d'une grande partie du globe. Les couches de pierre calcaire couvrent bien des milles quarrés.

La magnésie est mieux connue sous la forme de magnésie calcinée, ou carbonate de magnésie, comme on la trouve dans les pharmacies. Elle est aussi fort abondante. Beaucoup de pierres calcaires contiennent de la magnésie et par ce motif elles produisent quelquefois des résultats inattendus, lors-

qu'on les emploie comme amendement en agriculture.

L'oxide de fer est cette rouille que nous voyons se former journellement sur les outils en fer lorsqu'ils sont exposés à l'humidité. C'est une combinaison du métal avec l'oxigène un des gaz dont nous avons parlé plus haut. Il est abondant dans presque tous les sols, dont il est un des éléments nécessaires. Cependant s'il s'y rencontre en trop forte quantité, il est contraire et souvent fatal à la vie végétative des plantes.

L'oxide de manganèse est moins abondant, on l'emploie plus particulièrement dans les arts; il sert à donner une couleur violette au verre, dans les procédés du blanchissage, etc., etc.

On ne connaît pas bien encore quelle est son action sur la végétation; mais le seul fait de sa présence dans les bonnes terres, indique qu'il n'y est pas sans une cause d'utilité quelconque.

La potasse se trouve dans son état d'impureté comme la perlasse commune.

Le lunar ou potasse caustique est une autre forme. Quand la potasse est pure, elle a une saveur acre et brûlante; elle est de couleur blanche, elle désorganise la peau en fort peu de temps, lorsque celle-ci est mise en contact avec elle.

Elle existe abondamment dans les cendres de bois, dans plusieurs roches, principalement dans toutes celles formées de granit.

La soude est maintenant très en usage pour le blanchîment. Quand elle est pure, elle a les propriétés de la potasse pure. Lorsqu'elle est combinée avec la

substance suivante, la chlorine, elle compose le sel commun (chlorure de sodium).

Elle existe en immenses quantités dans les eaux de la mer et en vastes lits au-dessous de la surface de la terre.

Le chlore est un gaz verdâtre, plus pesant que l'air commun, très-suffocant, et dans sa forme gazeuse il est aussi fatal à la vie qu'à la combustion.

On le produit aisément en chauffant l'oxide noir de manganèse du commerce avec de l'acide muriatique commun.

L'acide sulfurique est le nom scientifique de l'huile de vitriol, c'est un liquide pesant et huileux, très-brûlant et très-corrosif, détruisant la peau et les chairs presque instantanément.

On le rencontre rarement, si ce n'est à l'état de combinaison avec quelque autre substance.

Le plâtre de Paris ou gypse, par exemple, il est composé de chaux et d'acide sulfurique (sulfate de chaux).

L'acide phosphorique se produit lorsqu'on brûle des allumettes. La fumée blanche qui s'échappe pendant cette combustion est d'ordinaire l'acide phosphorique, puisque le phosphore est généralement la substance que l'on emploie maintenant pour assurer l'ignition de ces allumettes.

Ainsi que l'acide sulfurique, on ne le rencontre guère qu'à l'état de combinaison, moins fréquemment et en moins grande quantité, mais cependant assez, pour remplir d'importantes fonctions dans les phénomènes de la végétation et de l'alimentation.

L'acide carbonique est un gaz, sans couleur, plus

pesant que l'air; on le trouve dans les profondeurs des cavités, comme dans les puits, les caves profondes.

Il est suffocant et c'est par ce motif qu'il occasionne de fréquents accidents dans de semblables lieux.

Il éteint les corps enflammés, de sorte qu'on peut toujours constater sa présence en plongeant, dans les lieux qu'on suppose le contenir, une chandelle allumée.

Si elle continue à brûler, il n'y a aucun danger, on peut pénétrer dans ces cavités.

Ce gaz existe abondamment à son état de combinaison avec d'autres substances.

Notre pierre à chaux, par exemple, est du carbonate de chaux, c'est-à-dire une combinaison d'acide carbonique et de chaux.

Il est renfermé dans ces substances inorganiques et forme une partie de ces carbonates inorganiques.

Dans l'atmosphère, il existe dans la très-faible proportion d'un 2,500me ($\frac{1}{2500}$) de volume de l'air, et malgré la faiblesse de cette proportion, il est d'une grande importance pour la végétation des plantes, qui ne fleuriraient pas sans son action.

Ces substances sont en trop petit nombre pour que les agriculteurs ne se familiarisent pas avec leurs noms, il est bon même qu'ils se souviennent de leurs propriétés.

A l'exception de l'oxide de manganèse qu'on ne rencontre que par occasion, on trouve toujours les autres substances dans les terrains susceptibles de produire, sans fermure préalable, des récoltes pendant une série de plusieurs années.

N'importe les sols sur lesquels nous porterons notre examen des bords du Nil, aux rives du Gange, ou sur ceux des prairies de l'ouest de notre Amérique, nous rencontrerons toujours ces onze mêmes substances.

Dans un sol qui n'est fertile qu'en proportion de l'adjonction de fumiers, comme celui que désigne la seconde colonne du tableau ci-dessus, *page* 215, vous voyez que plusieurs noms des substances qu'on rencontrait dans la première colonne sont en blanc ou qu'elles n'y sont désignées que pour de très-petites quantités, ou même pour des traces.

Elles y sont en trop faibles quantités pour laisser espérer une série de récoltes consécutives; quand ces traces sont épuisées, on doit suppléer à leur absence par l'addition d'engrais ou d'amendement qui soient capables de procurer de bonnes récoltes.

La troisième colonne a pour objet un terrain naturellement *stérile*, ici les guillemets sont en plus grand nombre encore.

Cependant, remarquez que l'oxide de fer s'y trouve en plus forte quantité que dans les deux autres sols. A lui seul il fait presque le dixième du poids. Cette quantité considérable d'oxide de fer est probablement la cause de la stérilité naturelle de ce terrain.

L'amélioration de ce sol, à moins qu'on ne puisse la faire à très-peu de frais, n'indemnisera jamais de la dépense, car il faut y ajouter beaucoup de substances diverses.

Rien ne peut plus clairement démontrer les causes de la fertilité ou de la stérilité d'une terre que son analyse.

Si la situation de tous les terrains était la même, aucun autre procédé ne serait nécessaire.

Mais il y a d'autres causes physiques qui rendent les terres formées de ces éléments stériles, quand même ils y seraient dans les meilleures proportions voulues.

Ainsi un excès d'humidité, par exemple, serait funeste à la végétation, parce qu'elle s'oppose à la circulation de l'air et à l'introduction de la chaleur dans l'intérieur de la couche de terre qui doit alimenter les plantes.

Lorsque l'excès d'humidité est combattu par l'opération du drainage tout change, et ce même sol devient fertile.

Un terrain trop argileux peut être amélioré par l'adjonction du sable, comme un terrain où le sable est en excès peut devenir fertile en y ajoutant de l'argile.

D'autrefois, c'est la matière organique (les fumiers ou engrais animaux ou végétaux) qu'il peut être nécessaire d'ajouter au sol.

Cependant quand les conditions physiques sont ce qu'elles doivent être, et qu'il y a une quantité suffisante d'humus, c'est-à-dire de matière organique, à climat semblable, la fertilité du sol peut tenir à la présence ou à l'absence de quelqu'une de ces substances inorganiques, même dans des proportions qui sembleraient trop faibles pour avoir de l'importance.

Dès lors la théorie, par laquelle on combat la stérilité des terres, est bien simple. Toute la question est de trouver les moyens les plus économiques d'appliquer le remède.

Entrer sur ce terrain, en ce moment, me mènerait trop loin. En suivant ces explications préliminaires, j'y viendrai plus naturellement.

Nous nous demandons maintenant pourquoi la présence des onze substances dont j'ai parlé est nécessaire pour la fertilité du sol? Cette question nous oblige pour la résoudre, à faire l'examen des plantes.

Là aussi, nous trouvons une partie organique et une autre partie inorganique.

Si je brûle de la paille ou du bois, la plus grande partie de ces deux matières se consume et s'évanouit en flamme et en fumée. Il y a cependant une petite partie qui subsiste en cendres, que la chaleur ne peut pas anéantir.

Voilà la partie inorganique des plantes :

Si nous considérons la terre, la portion d'éléments inorganiques est ordinairement la plus considérable, c'est le contraire en ce qui concerne les plantes.

Dans nos graines de céréales, il est rare que leur cendre forme 4 ou 5 pour cent, et souvent même plus d'un pour cent de leur poids.

Quelques espèces de paille en fournissent 20 pour cent, mais c'est rare.

Les bois des forêts laissent à peine 1/2 pour cent de cendre. Il est donc démontré que la partie organique des plantes prédomine considérablement sur l'autre.

Cette partie organique se compose des mêmes quatre gaz qui constituent la partie organique du sol (ou humus), c'est-à-dire carbonique, hydrogène, azote ou nitrogène et oxigène.

Ils s'unissent en proportions variables, pour for-

mer différentes sections et pour constituer les différentes propriétés des plantes.

Dans quelques corps organiques nous ne rencontrons la présence que de trois gaz, le nitrogène ou azote fait défaut.

Les variétés innombrables de substances que renferme le règne végétal, insipides ou sapides, odorantes ou sans odeur, fragiles, tendres ou fermes et dures, sans couleur ou diaprées des couleurs les plus brillantes, se réduisent toutes par le procédé de l'analyse chimique en deux, trois ou quatre gaz invisibles, sans couleur, sans goût et sans odeur.

Les plantes tirent leur partie organique en partie de l'air, en partie de la terre.

Une grande partie de leur carbone et oxigène est obtenu de l'air par l'absorption de l'acide carbonique à travers les pores de leurs feuilles. L'acide carbonique est une combinaison d'oxigène et de carbone qui existe dans l'atmosphère pour $\frac{1}{2500}$ de son volume. Cela semble une petite quantité sans doute.

L'expérience a cependant démontré que c'est juste celle qu'il faut.

Dans une atmosphère renfermée où la quantité d'acide carbonique était dans de plus fortes proportions, Dessaussure observa que les plantes végétaient avec plus de vigueur pendant tout le temps où elles recevaient l'action du soleil, mais qu'aussitôt que les rayons de cet astre avaient disparu, l'excès d'acide carbonique leur était préjudiciable. Ainsi se dévoile la sagesse du créateur qui adapte ainsi à la végétation le secours que produit la succession alternative du jour et de la nuit. Secours suffisant pour l'une et sans excès pour l'autre.

Les feuilles si mobiles des plantes et des arbres qui étendent au loin leurs surfaces garnies de pores infiniment petits sont ainsi disposées pour puiser par leur contexture la plus grande quantité possible de nourriture dans les gaz que les vents leur apportent.

Ces vents sont donc les pourvoyeurs incessants de la végétation, apportant toujours de nouvelles provisions qu'elles mettent en contact avec les feuilles.

Si le temps me le permet, j'indiquerai les sources dont émane sans cesse le gaz acide carbonique en quantités suffisantes pour qu'il n'y ait point à craindre qu'elles s'épuisent. Ce gaz est absorbé par l'eau en grande quantité et par son intermédiaire, une grande partie de son volume s'introduit dans les plantes par leurs racines.

L'eau est un composé d'oxigène et d'hydrogène, et comme il se décompose aisément dans l'intérieur des plantes, elle est en état de suppléer au besoin qu'elles ont de l'un ou de l'autre de ces gaz.

L'azote ou nitrogène dérive probablement de la terre, sous la forme de certaines substances combinées avec l'oxigène et l'hydrogène.

L'ammoniaque est une de ces combinaisons, et il y a longtemps qu'on connaît l'importance de son influence sur la végétation.

Les matières organiques déposées dans la terre s'y décomposent lentement et elles fournissent sans doute à la plante le secours des gaz dans les combinaisons différentes qui leur sont nécessaires.

La proportion de nourriture qu'on obtient pour la végétation par cette voie de l'emploi de matières

organiques ne peut être constatée avec une certaine exactitude ; de graves autorités semblent même douter que l'emploi de ces matières soit nécessaire.

Une semblable opinion pourtant est contraire à la raison et à l'expérience, elles nous démontrent suffisamment, que dans la plupart des cas, le secours de ces matières organiques est indispensable.

Dans les cendres des plantes, à l'exception de l'alumine dont la présence n'est pas clairement établie, nous retrouvons toutes les substances qui se rencontrent *invariablement* dans tout sol fertile.

Ce fait singulier, va ressortir du tableau comparatif que je mets sous vos yeux, il doit être considéré comme donnant la moyenne proportionnelle des substances contenues dans la plupart des produits des récoltes.

ANALYSE DE LA CENDRE DE GRAINS, PAILLES, RACINES ET TUBERCALES :

Sur 100.	Blés.	Paille de blés.	Fèves.	Turneps.	Pommes de terre.
Potasse.....	23 72	12 44	33 56	39 82	55 75
Soude.....	9 5	» 16	10 60	10 86	1 86
Chaux.....	2 81	6 70	5 77	12 75	2 7
Magnésie.....	12 3	3 82	7 99	4 68	5 28
Oxide de fer.....	» 67	1 30	» 56	» 89	» 52
Acide phosphorique	49 81	3 7	37 57	6 69	12 57
Acide sulfurique..	» 24	5 82	1 »	13 15	13 65
Chlorine.....	» »	1 9	» 73	3 68	4 27
Silice.....	1 17	65 38	1 15	7 5	4 23
TOTAL.....	99 50	99 78	98 93	99 57	100 20

Il est à observer que nous ne trouvons pas d'oxide de manganèse dans ce tableau.

Quand on en rencontre dans les cendres de quel-

ques plantes, aussi loin que j'aie poussé mon analyse, il n'y est qu'en très-faible quantité. Dans un grand nombre de classes, il fait absolument défaut.

A cette exception près, les substances que nous signalons dans ce tableau sont celles que nous avons trouvées dans la composition d'une terre fertile.

C'est là, Messieurs, *un fait très-important.*

Il nous ouvre un vaste champ pour nos recherches et il jette de la lumière sur quelques points demeurés longtemps dans l'obscurité.

Un sol fertile doit donc nécessairement renfermer ces substances, puisqu'elles sont nécessaires à l'organisation des végétaux dénommés dans ce tableau.

Tout ce qui compose la partie inorganique des plantes provient du sol; l'air ne peut pas venir au secours de la pauvreté du sol, comme il le fait pour la partie organique.

Donc il faut que le sol soit enrichi de ce qui lui manque par un autre moyen.

Vous avez vu que la cendre laissée comme résidu des plantes est généralement une très-petite portion de leur poids intégral.

Si l'on divise cette faible proportion entre les huit ou dix substances qui s'y trouvent, la quantité de chacune est très-petite et l'on a longtemps supposé que ce n'était que des apparences de salissures.

On sait à présent que chaque plante a une cendre qui lui est propre, ayant un caractère qui exige certaines circonstances pour favoriser son utile végétation. Si la chaux, par exemple, se trouvait complétement manquer dans la composition d'un sol, à peine

quelques plantes peu dignes d'être cultivées pourraient elles y végéter.

Le tableau précédent présente des différences très-marquées dans la composition des cendres des divers produits qu'il énumère, et nous révèle un autre fait très-important.

Le blé peut ne pas réussir sur un sol qui manque de certaines substances qui sont nécessaires à sa végétation ; mais ce même terrain peut très-bien produire une excellente récolte d'autres produits qui exigent précisément la présence des substances dont il est composé.

Le blé contient une très-forte quantité d'acide phosphorique; plusieurs récoltes de cette céréale peuvent être faites sur un sol fertile qui contient cet élément; mais ces récoltes s'affaiblissent à mesure de l'épuisement de cet élément indispensable.

Si cependant ce n'est que l'acide phosphorique qui fait défaut, la terre peut encore produire une bonne récolte de turneps, cette racine n'ayant besoin que d'une très-faible quantité de cet acide.

Voilà la théorie des rotations judicieuses des diverses récoltes. Le fumier est consacré au produit de la première récolte de la rotation. A celle-ci succède une récolte d'une autre espèce et toujours alternant ainsi pendant la durée de la rotation qu'elle soit de trois, de quatre ou de cinq ans.

Dans la pratique, les bons fermiers ont appris à faire ce que cette théorie consacre. Autant que la chose est possible, il est nécessaire d'introduire souvent dans la culture différentes classes de plantes. Dans une bonne rotation de plusieurs années, il est même nécessaire de substituer une espèce à une

autre, prise dans la même classe cependant. Les turneps ou les betteraves peuvent être utilement remplacés par une récolte de pommes de terre. Le blé par l'orge, etc., etc.

Lorsque l'on met plusieurs fois de suite la même espèce de plantes, le sol se fatigue et l'on obtient de bonnes récoltes qu'à de très-longs intervalles.

En Ecosse on rencontre une espèce de sol peu favorable au trèfle; on lui donne le nom de *clover-sick* (trèfle malade).

On ne semait d'abord du trèfle qu'une seule fois dans le cours de chaque rotation, aujourd'hui on ne l'y sème plus, même qu'à la seconde rotation.

On a eu lieu de s'étonner que l'adjonction sur une acre de terre, de quelques centaines de livres de quelque matière inorganique ait, dans beaucoup de cas, la puissance de produire, sur l'abondance de la récolte, un effet bien marqué.

Et cependant, si nous considérons que la récolte de 60 boisseaux de blé a fait sortir du sol environ 120 livres de cendre (que produirait la combustion de ce produit), nous allons avoir la clef de ce mystère. Les 120 livres de cendre contiendraient environ 60 livres d'acide phosphorique. Six boisseau de poudre d'os brûlés suffiraient par leur adjonction au terrain pour remplacer cette diminution de l'acide phosphorique. Les os sont un composé principalement de chaux et d'acide phosphorique (phosphate de chaux).

En ajoutant au sol d'aussi petites quantités de matière organique, il est difficile d'assurer une suffisante diffusion de ses molécules pour que chaque plante puisse trouver une nourriture égale à puiser

par les suçoirs de ses racines ; il est donc nécessaire de donner toujours au terrain plus que les quantités strictement réputées nécessaires, et même de les mêler avec des cendres ou des terreaux.

La paille du blé contient entre 10 et 16 pour cent de cendre, et même quelquefois plus. Cette cendre se compose d'éléments différents ou dans des proportions bien diverses que la cendre du grain, ainsi que le démontre le tableau ci-dessus.

Elle contient moins de potasse, très-peu d'acide phosphorique, et plus de chaux et d'acide sulfurique.

La silice qu'on trouve à peine pour 1 pour cent dans la cendre du blé, entre pour plus de moitié dans le poids total de la cendre de paille.

On suppose que la propriété de la silice est de donner à la tige la raideur et la force nécessaires pour résister aux vents et supporter le poids de l'épi.

J'ai examiné une espèce de paille d'orge dans un champ sur lequel on avait remarqué que le grain était rare, parce que la paille n'avait pas la force de se tenir ferme.

Mon analyse me donna la preuve que le terrain manquait d'une suffisante quantité de *silice*.

Les tiges des pommes de terre, des fèves, des pois, qui exigent souvent qu'on les soutienne, contiennent beaucoup de potasse, mais 4 ou 5 pour cent seulement de silice.

Ces applications des soins de la nature aux besoins des plantes ne s'arrêtent pas là. Les cendres des tiges varient en quantité et en qualité, suivant la hauteur de ces tiges.

La balle ou enveloppe du grain, les cosses, les gousses vides de plusieurs grains, contiennent plus de silice que toute autre partie de la tige, et il semble que c'est par le motif que leur office est de protéger le grain pendant qu'il est encore jeune et tendre. Lorsqu'il est assez fort et assez dur pour résister aux influences de l'atmosphère, leur office est accompli ; ces pailles deviennent molles et tombent tout à fait.

Quand on considère avec attention, l'intime connexion qu'il y a entre le sol et la plante, la lumière se répand sur les questions relatives à la spécialité de certains amendements, engrais et fumiers.

Le fumier des fermes, composé surtout de matières végétales, contient tout ce qui paraît le plus nécessaire pour activer la végétation et réparer les pertes du sol, et on pourrait croire qu'il serait superflu d'y ajouter autre chose.

Cependant, nous supposons qu'on veuille obtenir une récolte de froment sur un sol entièrement dépourvu de chaux : on conduit sur ce sol la quantité ordinaire de fumier d'étable.

Il contient naturellement de la chaux, mais en trop petite quantité pour obtenir une bonne récolte. Il est vrai que ce déficit de l'élément calcaire pourrait être comblé en employant une bien plus forte proportion de fumier ; mais ce ne serait jamais avec autant d'économie qu'en répandant sur le terrain quatre ou cinq boisseaux de chaux.

L'efficacité frappante de la chaux sur la fécondité des sols épuisés par une longue culture, encore bien qu'ils aient été secourus par un bon fumage, peut s'expliquer par les mêmes principes que nous avons

énoncés dans l'exemple précédent. Il corrige un défaut spécial dans la composition du sol.

Cependant en appliquant le même raisonnement d'une autre manière, nous comprendrons aussi l'action épuisante de la chaux lorsqu'on en fait abus.

Un fermier croit s'apercevoir que par l'addition de la chaux il augmente sa récolte jusqu'à la doubler même dans certains cas. Il est enchanté, et il en fait une nouvelle expérience avant d'avoir laissé s'écouler un intervalle de temps suffisant. L'effet sera peut-être encore satisfaisant. Il s'imagine qu'il a découvert un engrais qu'il peut sans danger substituer au fumier d'étable, et il est beaucoup moins libéral de cet engrais envers son champ.

Mais après un certain temps la chaux perd son pouvoir, les récoltes deviennent chaque année plus mauvaises; en supposant même qu'on ait employé la fumure, elles ne sont plus ce qu'elles étaient dans les premiers temps de l'emploi accessoire de la chaux.

Il dit alors que la chaux a ruiné sa terre, et il justifie le proverbe connu dans plusieurs parties de l'Angleterre :

« La chaux enrichit les pères et appauvrit les enfants. »

Ne décidons pas la question sans nous arrêter un moment sur cette manière de procéder.

La terre dont nous venons de nous occuper manquait d'abord de l'élément calcaire *seulement*, et l'addition de cet élément a occasionné la richesse de la récolte, parce que tous les autres éléments indispensables se trouvaient présents.

Pour continuer d'obtenir une nouvelle récolte aussi abondante, il était nécessaire d'augmenter aussi les

autres substances que la première récolte a sinon épuisées, au moins beaucoup diminuées.

On a ajouté de la chaux cependant, mais sans suppléer au déficit du reste. La conséquence naturelle de cette manière d'agir, a été que quelques-unes de ces substances ont été épuisées.

Il y avait bien assez de chaux dans le sol, mais il n'y avait plus de potasse, plus de soude. Ces éléments sont aussi nécessaires que la chaux, leur absence a occasionné la diminution de la récolte, et l'addition de la chaux était plutôt préjudiciable, puisque ce n'était pas ce que le sol exigeait.

La vraie bonne pratique était de ne pas augmenter l'élément calcaire, mais de fournir les autres substances qu'une augmentation de produits avaient épuisées et dont la présence devenait plus que jamais nécessaire.

Une autre propriété de la chaux est de décomposer les matières organiques du sol en les mettant dans un état de combinaison qui les rend aptes à la nourriture des végétaux.

Ainsi traitée, cette matière organique disparaît avec une grande rapidité, et si on ne la renouvelle pas par une nouvelle addition de cette matière, la chaux peut avoir un effet funeste.

De ce que je viens de dire, il ne faudrait pas tirer la conséquence que la chaux puisse toujours produire un bon effet, car il y a d'immenses étendues de terres où cet élément se rencontre en grande abondance. Ce serait donc une faute d'y en ajouter.

Ceci explique la discordance des opinions relativement à l'emploi de cet amendement.

Une roche d'une formation géologique peut contenir de la chaux, une autre peut n'en pas renfermer du tout.

Les terrains formés par les détritus de ces roches différeront donc entièrement entre eux.

On doit se souvenir de ces faits dans l'application des engrais et des amendements. S'il en était ainsi, on serait bientôt d'accord sur des pratiques aujourd'hui en usage, dont l'utilité est contraversée.

Aux environs de la mer, par exemple, l'usage du sel commun serait superflu, car dans la plupart des cas, le sol est imbibé de principes salins par l'évaporation des eaux de la mer et par la chute, sur les terrains environnants, de ces rosées salines.

Près de la ville de Farmington, dans le Connecticut, on rencontre un rang de collines formées d'une roche que les minéralogistes appellent pierre verte ou basalte. Cette espèce de roche couvre presque tout le pays ; mais sur quelques places de ces collines, on rencontre une espèce d'ardoise rouge à l'état pulvérulent.

Lorsqu'on ajoute au sol formé de détritus de la roche de basalte du sulfate de chaux (plâtre), il ne produit aucun effet améliorant sur le terrain. Sur le terrain schisteux, au contraire, l'amélioration produite par l'adjonction de ce sulfate, se dévoile de très-loin.

Cette différence qui paraît au premier coup-d'œil une singulière anomalie, s'explique tout naturellement dès que nous savons que la roche de basalte contient du sulfate de chaux, tandis que le schiste n'en contient qu'une trace.

Plusieurs des substances inorganiques qui ont jusqu'à ce moment occupé notre attention, sont, ainsi que je l'ai dit, insolubles dans l'eau pure. Mais la nature a placé dans le sein de la terre des procédés latents de décomposition qui rendent même ces substances solubles et propres à pénétrer ainsi dans les racines des plantes.

On suppose que la potasse, la soude et l'acide carbonique s'unissant avec l'air et l'humidité, sont les agents principaux de ces décompositions.

Nos yeux, à la vérité, ne peuvent pas voir ce travail; mais nous savons qu'il doit en être ainsi, puisque nous trouvons ces substances insolubles dans le corps des plantes.

Quoique nous ne puissions accomplir les mêmes décompositions à l'aide des mêmes moyens, notre incapacité ne détruit pas le fait, car nous ne pouvons connaître l'espace de temps que cette opération exige. La nature travaille lentement et met des années à produire ces prodiges.

Nous nous trouverons aussi entièrement en défaut, si nous cherchons à expliquer la puissance que les plantes ont reçue de la nature pour choisir et s'approprier les substances qui sont nécessaires à leur végétation.

Sur deux espèces de plantes venues sur le même sol, une d'elle contiendra dix pour cent de potasse, l'autre vingt, une troisième sera presqu'entièrement dépourvue de cet alcali, mais on y trouvera en abondance la silice ou la chaux.

Toutes les substances que j'ai nommées et quelques autres encore se trouvent en solution dans le sol; mais une partie seulement s'introduit par les racines

des plantes, ou si elles s'y introduisent ensemble et confusément, celles qui ne conviennent pas sont plus tard rejetées.

Dans l'intérieur même de la plante, vous serez obligé de reconnaître une nouvelle puissance. Si nous examinons les produits de la cendre de la paille de blé, nous y trouvons beaucoup de silice et une trace à peine d'acide phosphorique. Si nous brûlons le blé, un nouveau phénomène se découvre : la silice a complétement disparu, et nous trouvons à sa place l'acide phosphorique.

Ces transformations qui échappent à notre vue sont un mystère, et lorsque la science et la raison peuvent en découvrir les causes, c'est une magnifique conquête. La cause nous restera sans doute inconnue, mais nous verrons bientôt *pourquoi* ces déplacements s'opèrent.

Pour servir de préliminaire à l'étude de ce pourquoi, jetons un coup-d'œil sur le règne animal.

En ce qui concerne la subsistance, le bien-être, le plaisir même des animaux, les mêmes lois que nous avons précédemment enseignées semblent leur être applicables.

Nous pouvons donc dire qu'il paraît probable que leur action ultérieure doit avoir une connexion naturelle avec l'économie animale. Eh bien! il en est vraiment ainsi; car si nous nous livrons à l'analyse chimique de la chair et du sang d'un animal, nous découvrons d'abord la grande division en matière organique et matière inorganique, telle que nous les avons déjà expliquées deux fois.

Comme dans les plantes, la partie organique est la plus considérable.

Sur 100 livres de chair musculaire de bœuf, dégagée de la graisse, on trouve par l'analyse 77 pour cent d'eau et 23 pour cent de matière animale sèche. Cette dernière donne environ 4 pour cent de cendre, de sorte que 100 livres de maigre de bœuf ne contiennent pas, avant l'évaporation de l'eau, tout à fait 1 pour cent de cendre.

La matière organique renferme aussi quatre gaz : carbone, hydrogène, azote ou nitrogène et oxigène.

Comme dans les plantes, ils sont combinés ensemble dans une grande variété de proportions pour former les substances qui composent le sang, les muscles, la graisse, les nerfs, etc., etc., de l'animal.

La chimie organique connaît une classe de substances assez nombreuses, formant un groupe protée, qui se montrent dans les deux règnes, animal et végétal.

Les pois, par exemple, contiennent une de ces substances protées que l'on appelle la légumine. Dégagée de tout corps étranger, cette substance offre la même composition qu'un autre corps identiquement de même nature qu'on trouve dans la chair musculaire des animaux.

Des substances offrant le même caractère se rencontrent dans le blé, l'avoine, le blanc des œufs, les fèves, les amandes, etc., etc.

Le sang est à peu près composé des mêmes éléments, ainsi que les bases de la corne, de la laine, des cheveux et des poils.

Il semble donc que les plantes préparent la nourriture des animaux, de manière qu'elle devienne une partie de leurs corps, et que cette assimilation se fasse avec le moins de travail possible.

Lorsque nous mangeons du pain, en réalité nous mangeons de la viande, car la protéine est la même dans ces deux espèces de nourriture.

Ce qui fait que la viande est beaucoup plus nourrissante que toute autre substance, c'est qu'elle renferme une quantité plus considérable de protéine.

La viande en est presqu'entièrement composée, tandis que dans les végétaux nous trouvons en abondance l'amidon, le sucre, la gomme et les huiles, toutes substances dont l'usage est d'une grande importance pour l'entretien des organes respiratoires ; pour obtenir une nourriture aussi complète des matières végétales, il faudrait en consommer un volume considérable.

Nos connaissances sur la protéine sont encore imparfaites. M. Mulder, professeur à Utrecht, a fait jusqu'à ce jour, plus que tout autre, pour étudier et classer tous les phénomènes que cette substance présente.

D'autres chimistes sont dans ce moment engagés également dans cette étude, et il est probable qu'il résultera de leurs travaux la constatation de faits importants sur cette intéressante matière.

C'est déjà pour nous un grand point de connaître que les végétaux préparent une nourriture organique aux animaux, et cela, sous la forme la plus convenable, pour suppléer à leurs besoins.

Ils agissent de même pour la préparation des substances inorganiques.

Le tableau suivant en fournira la preuve, autant cependant que la matière analysée peut le faire. Car ces corps inorganiques peuvent ne pas exister et n'existent même pas toujours dans les animaux, sous

la forme que nous exprimons, et ce, en raison des décompositions, recompositions et métamorphoses qu'elles subissent dans l'économie animale.

Cette analyse est celle des cendres du sang.

J'ai déjà établi que la composition de ces cendres est identique avec celles de la chair musculaire.

COMPOSITION DE LA CENDRE DU SANG.

Pour 100 parties.	Bœuf.	Veau.	Mouton.	Cheval.
Phosphate de soude.....	16 77	30 18	13 30	28 45
Chlorure de sodium (sel)..	59 34	52 65	66 57	50 52
Chlorure de potasse.....	6 12			
Sulfate de soude.....	3 85	2 94	5 38	3 72
Phosphates de chaux et de magnésie....	4 19	3 49	13 92	16 51
Oxide et phosphate de fer.....	8 28	9 28		
Gypse et perte.....	1 45	1 46	» 83	» 80
TOTAL.....	100 »	100 »	100 »	100 »

Les substances ne sont pas ici séparément détaillées comme dans les précédents tableaux, mais selon les combinaisons qu'on suppose exister dans le sang.

La forme de leur exhibition est différente; mais ce qu'il faut considérer, c'est que toutes les substances les plus importantes déjà nommées, se trouvent dans cette analyse, à l'exception de l'alumine et de la silice.

L'alumine ne se trouve pas dans les végétaux; quant à la silice, il semble qu'il n'y a aucun motif de croire qu'elle soit utile dans le sang des animaux.

Nous ne devons pas omettre les os, cette impor-

tante partie de l'animal. Ils forment la charpente qui soutient son corps. Sans elle nous ne serions qu'une masse molle et inerte de graisse et de muscles, incapable de prendre une position perpendiculaire, et de se mouvoir d'aucune autre façon qu'en rampant péniblement sur la terre. Dans le but de donner la somme de forces nécessaires, ils sont distribués entre les différentes parties du corps. Ils sont mous et flexibles quand l'animal est tout à fait jeune, mais ils durcissent et deviennent plus rigides à mesure qu'il vieillit.

Les os se composent d'environ 30 pour cent de matière ou substance organique, qui s'appelle gélatine. En les soumettant à l'action de l'eau bouillante on l'extrait. Elle produit la colle animale.

La matière insoluble qui reste après l'ébullition se compose principalement de phosphate de chaux (chaux et acide phosphorique) ; il y a en outre, généralement, une petite quantité de carbonate de chaux environ, depuis 2 jusqu'à 6 ou 8 pour cent, un peu de magnésie, de soude et d'oxide de fer, mais seulement des traces.

J'ai fait remarquer ce fait singulier que, dans les plantes, l'acide phosphorique est entièrement concentré dans le grain.

Ce phénomène va nous révéler le bienfait de la nature d'une manière plus apparente, à l'égard de la composition des os.

L'acide phosphorique est nécessaire pour former la charpente de l'animal; c'est pourquoi il prend sa route dans toute la longueur de la tige, évitant les canaux qui le conduiraient vers les feuilles et se dépose finalement dans le grain, attendant le moment

où il accomplira sa destination dernière au profit du corps ; on peut établir comme règle générale, que le grain ou le fruit de toute récolte cultivée, est plus riche des sortes de substances inorganiques, qui sont le plus nécessaires à l'entretien de ces corps.

La paille, comparativement, d'une importance si faible comme nourriture de l'animal, est très-riche d'une autre sorte de substance inorganique qui lui communique la force nécessaire à tenir la tige ferme et rigide pour soutenir le grain.

Le sang est le véhicule qui charrie les substances qui doivent servir à la nourriture et l'accroissement de chacune des parties du corps. Il est, comme je l'ai dit, composé à peu près des mêmes éléments que la chair sous le rapport des deux substances organique et inorganique.

Il doit être considéré comme une solution des substances nécessaires à l'entretien du corps. Passant à travers les plus larges canaux, il pénètre jusqu'aux extrémités les plus éloignées, à travers les plus petits vaisseaux, déposant les matériaux dont il est chargé partout où ils sont nécessaires.

On sait que la substance totale de tout corps animal subit des variations incessantes.

Ma main, en apparence, est ce qu'elle était il y a un an, et cependant les matériaux dont elle était composée alors, ne sont plus les mêmes. Les os, eux-mêmes, si solides, ont été renouvelés par un lent et insensible travail. C'est pour ainsi dire, comme si sans altérer sa forme on rebâtissait, brique à brique, un édifice.

Certaines eaux sont douées de la propriété de

changer le bois en silice, et d'autres corps poreux qu'on y dépose.

Ce morceau de bois devient entièrement silice, cependant sa forme reste la même; si on le coupe en travers, son grain reste apparent. On peut même constater son âge en comptant les anneaux de végétation annuelle, et cependant c'est une pierre solide. Le bois a disparu, et la silice a occupé sa place grain par grain, sans déranger l'organisation de ses molécules.

Un changement semblable s'opère dans les corps des animaux vivants.

De tout ce qui précède, nous devons regarder, comme évident, que l'animal, aux différentes époques de sa croissance, doit avoir des quantités différentes de nourriture et même des aliments différents.

Le corps d'un jeune animal se développe rapidement.

Ses muscles doivent prendre de l'extension, ses os se raffermir suffisamment pour avoir la force de soutenir son corps de jour en jour plus pesant et plus volumineux.

Sa nourriture doit donc être plus riche en phosphates et en substances protéines, qui sont celles qui forment la chair musculaire.

La nature a préparé cette provision pour les premiers moments du développement, en élaborant un aliment adapté à ces premiers besoins. Cet aliment, c'est le *lait*.

La caséine ou lait caillé, avec lequel on forme le fromage, est une de ces substances *protéines* dont nous avons parlé.

Il contient beaucoup de nitrogène (azote), et il est très-propre pour l'assimilation et pour se convertir en chair musculaire.

Les cendres du lait donnent 50 pour cent de phosphates terreux, principalement le phosphate de chaux.

Dans la crême, nous trouvons l'élément de la graisse.

Ainsi, le lait est la nourriture qui fournit le premier aliment à l'animal; bâtit, pour ainsi dire, la charpente osseuse de son corps, et couvre les os de muscles et de graisse.

Quand on nourrit artificiellement, il faut avoir égard à cette nécessité de suppléer aux éléments dont on peut être privé, par une alimentation analogue. Le jeune animal n'a pas seulement besoin de ce qui contribue spécialement à fortifier sa charpente osseuse et augmenter ses muscles. Mais ce renouvellement de chaque partie de son corps, dont j'ai parlé, s'opère avec rapidité; il faut donc fournir à cette opération une addition de moyens alimentaires. Quelle déplorable économie que celle qui condamne si souvent les jeunes veaux et les jeunes chevaux à la plus pauvre nourriture, comme au plus misérable abri, à une époque où la nature exige une abondante nourriture et des soins contre la rigueur de la saison.

Arrivé à son entier développement, l'animal est complet dans toutes ses parties; mais le déchet naturel, le renouvellement de chaque partie suit son mouvement; cependant l'accroissement ne doit plus augmenter comme lorsqu'il fallait que l'animal atteignit sa taille et sa grosseur. Tout ce qui est aujour-

d'hui nécessaire, c'est de suppléer aux pertes journalières.

S'il s'agit d'engraisser un animal, un autre système est nécessaire.

Les os n'ont pas besoin d'un nouvel accroissement; mais on doit désirer de créer autour d'eux le poids le plus considérable possible de viande et de graisse.

A cet effet, on donne une nourriture riche et huileuse, comme les tourteaux, le maïs, la graine de lin, etc., etc. L'animal est tenu au repos, afin que sa respiration soit moins fréquente et que l'acide carbonique qui serait exhalé pendant l'exercice du corps, y soit retenu et active la formation de la graisse.

Nous avons ainsi brièvement posé les grands principes qui doivent servir de base aux améliorations agricoles.

L'histoire de chaque progrès pratique, obtenu par des fermiers intelligents, démontre que, même, ne connaissant pas les principes, ces hommes ont adopté une grande partie des vérités qu'ils renferment.

Je suis loin, Messieurs, de vouloir ravaler l'expérience pratique. Ses résultats ont été d'une très-grande importance, et dans bien des cas la science a suivi, seulement, et expliqué ce que l'expérience avait découvert. Cependant, le progrès par la seule expérience est toujours lent et laborieux, car l'expérimentateur n'a pas toute la clairvoyance qui puisse lui servir de guide.

Dans un grand nombre de cas, il s'élève des différences d'opinion, parce que des résultats tous différents sont obtenus par des individus dans le même voisinage.

J'ai assisté une fois à une réunion de fermiers écossais dans le Ayrshire. La discussion avait pour objet : la *chaux*.

Tous ces fermiers habitaient la même contrée, et tous avaient employé la chaux sur leurs terres ; à peine deux d'entre ces agriculteurs étaient-ils d'accord dans l'appréciation de ses effets.

Quelques-uns regardaient la chaux comme un des amendements les plus puissants ; d'autres en condamnaient entièrement l'emploi.

Cette discussion ne satisfaisait ni les uns, ni les autres, chacun se renfermant dans sa propre opinion.

La véritable explication de ces différences se trouvait, dans le fait, que le sol de leur pays était formé, principalement par la décomposition de deux roches de nature différente : l'une abondait en principes ou éléments calcaires, l'autre n'en contenait presque que de faibles traces.

C'était donc un de ces cas où l'expérience ordinaire ne donne pas une solution qu'on sait trouver dans d'autres essais.

Pour l'obtenir, il fallait faire des expériences coûteuses, et même après ces pertes de temps et d'argent, peut-être les résultats ne se seraient-ils pas trouvés concluants et d'une utilité générale.

D'un autre côté, la théorie *seule* est presque aussi sujette à l'objection du doute que la pratique *seule*.

Les résultats obtenus sur le papier dans un laboratoire ne peuvent être regardés comme applicables à la pratique qu'autant qu'ils sont bien prouvés par l'expérience.

L'ignorance de cette vérité a conduit d'éminents philosophes dans les plus déplorables erreurs et ils ont été la cause que beaucoup de bons praticiens ont regardé la science agriculturale comme un méprisable charlatanisme.

La véritable marche à suivre, c'est de ne point isoler la pratique de la théorie et de faire de cette dernière le guide et le flambeau de la première.

Alors les progrès dans les deux directions arriveront au plus haut degré, parce que les expériences définiront les causes lorsque l'expérimentation sera dirigée par des hommes intelligents.

Si vous fixez votre attention, Messieurs, sur les principes que je me suis efforcé de réunir, vous serez convaincus qu'ils ne sont pas seulement simples, intelligibles et d'une pratique possible, mais qu'ils sont très-beaux.

Cette chaîne sans fin qui lie la terre morte aux plantes vivantes, celle-ci aux animaux, enfin ces derniers rendus à la terre, lorsqu'ils cessent de vivre, n'est-ce pas un spectacle sublime que cette série incessante de mutations de la matière ?

Ne semble-t-il pas étrange que la terre nue, si méprisée, si dépourvue de forme, puisse être, par les lois de son créateur, la source de toutes les choses matérielles ? Qu'une masse sans forme puisse contenir les éléments et les matériaux qui produiront les plus belles créatures vivantes ?

Notre plaisir s'accroîtra encore lorsque nous reconnaîtrons que toutes ces admirables productions de la nature ne sont que les anneaux qui se lient à l'accroissement et au plus haut état de notre vie, lui

fournissant les moyens de soutenir les êtres les plus compliqués.

Les connaissances que nous avons déjà obtenues, nous rendent capable de poursuivre cette chaîne, même au-delà de la terre, et de profiter de la connexion que notre intelligence peut en faire jaillir.

Nos travaux sont pénibles, il est vrai, nous agissons sur des substances toujours bien différentes des organes qu'elles sont appelées à nourrir, et dont les formes même répugnent souvent à nos sens. Cependant nous les assujettirons aux lois si parfaites du créateur.

La puissance qu'il a placé dans la terre opère dans le silence et le mystère, et quand le frais et vert gazon surgit du sol, il est dégagé de toute trace d'impureté.

La vie et la beauté sont ainsi nourries par la corruption.

Nous serions presque disposés à partager le sentiment du fameux physiologiste allemand Mulder, qui en parlant de cette mystérieuse production de la terre et de la vie, l'appelle : « l'effort de la matière à » s'harmoniser, ou l'*aspiration*, *la tendance de la* » *matière après l'harmonie.* »

Le travail mystérieux de la nature par lequel tout être vivant doit tôt ou tard retourner dans le sein de la terre n'est pas moins intéressant, Messieurs. Conformément encore au mouvement intérieur de tous les êtres, le déclin du principe vital est le signal de la décomposition et le moment suprême de la mort est le commencement des transformations qui vont donner lieu à de nouvelles existences.

Ce qui est sorti de la terre, seulement, retourne

dans son sein pour en surgir de nouveau, sous une autre forme.

Même pendant la vie, quelque chose d'à peu près semblable, se passe sans se détacher de sa première origine.

Les feuilles des arbres tombent chaque année, se décomposent jusqu'à ce qu'elles soient transformées de manière à monter de nouveau dans la plante et nourrir la branche, peut-être, qui les a portées.

Cette connexion est encore plus frappante dans le règne animal, car peu à peu, par les renouvellements dont j'ai parlé, le corps entier retourne à sa poussière originelle sans cependant que la vie ait cessé.

Si vous vivez quarante ans, votre corps s'est renouvelé dix à douze fois, et les molécules premières de votre charpente sont dispersées sur toute la face de la terre où elles contribuent à produire, élever et nourrir d'autres êtres.

Il est probable que très-peu de matériaux nouveaux entrent dans notre composition.

Ces molécules ont constitué primitivement partie de choses vivantes, et elles paraîtront et disparaîtront ainsi pendant longtemps, jusqu'à ce qu'il arrive qu'elles rencontrent quelque place inaccessible à la vie et à la végétation.

Mais ces places sont rares, car les profondeurs de la mer, elles-mêmes, surabondent en vitalité, et pour la plus grande partie elles continueront à suivre leur destinée jusqu'à ce que le temps lui-même ait sa fin.

LETTRE

ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ DE L'EURE,

SUR LA

COLONIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE GAILLON,

PAR M. MARTIN-DESLANDES,

Inspecteur-général des Prisons,

Membre de la Société.

MESSIEURS,

Plusieurs d'entre vous, accompagnés de M. Antoine Passy, votre honorable président, ont bien voulu, l'été dernier, visiter avec M. le préfet de l'Eure et quelques-uns de MM. les membres du conseil général, la colonie agricole et industrielle annexée à la maison centrale de Gaillon.

Votre présence dans cet établissement, Messieurs, était pour tous une bonne fortune; l'administration a trouvé chez vous de sages conseils, des encouragements bienveillants; les jeunes enfants confiés à sa sollicitude y ont vu la preuve incontestable de l'intérêt que vous prenez à leur sort, dans le présent et dans l'avenir.

Permettez-moi donc de vous remercier de cette heureuse visite, dont le retour ne sera jamais assez fréquent et sera toujours salué avec bonheur.

Cet établissement que vous avez observé avec une bienveillance si marquée, vous ignorez peut-être son origine, la date de son existence et les moyens employés pour le créer; peut-être aussi son but ne

vous a-t-il pas apparu dans toute son étendue. Quelques détails sur ces faits exciteront, je l'espère, votre intérêt, vous porteront à aimer cette œuvre d'une prévoyante administration, et c'est dans cette pensée que j'ai l'honneur de vous faire cette communication, que je voudrais pouvoir revêtir de formes propres à captiver votre attention.

Il existe en France une classe d'infortunés, dignes au plus haut degré, de commisération et de secours. Ce sont ces enfants que des parents accablés de misère et trop souvent inspirés par le génie du mal, livrent honteusement au vagabondage et à la mendicité. Les tribunaux, à cause de leur jeune âge, et parce que les actes auxquels ils ont été poussés n'ont point été accomplis avec le discernement qui, aux yeux de la loi, constitue le délit, les acquittent et les remettent entre les mains de l'administration pour les élever. (Art. 66 du Code Pénal.)

Ces pauvres enfants ne sont point des criminels, et ils ne sont point condamnés. S'ils ont été placés sur une pente funeste, la faute n'en est point à eux; et la loi, dans sa prévoyante sagesse, les sauve du danger qui les menace, en les arrachant des mains qui les conduisaient dans une voie nuisible à l'ordre social, et en confiant à l'administration elle-même le soin de leur éducation, et par conséquent celui de leur avenir.

Au mois de février 1845, le ministère de l'intérieur, voyant s'accroître d'une manière considérable le nombre des enfants que les tribunaux remettaient ainsi à la tutelle de l'administration, comprit la nécessité de multiplier les établissements destinés à recevoir ces petits malheureux. M. Antoine Passy était

alors sous-secrétaire d'Etat. Il comprit que le devoir qu'il avait à remplir ne devait pas se borner à retenir dans une étroite enceinte ceux dont il était chargé de préparer l'avenir, et de les y occuper à des travaux intérieurs dont ils pourraient un jour tirer plus ou moins de parti. Sa pensée s'élevant au-dessus des données reçues jusqu'alors, il voulut asseoir les établissements d'éducation correctionnelle sur des bases plus larges et plus solides que celles sur lesquelles ils avaient été trop longtemps maintenus ; il jugea enfin, que ce qu'il y avait lieu de créer, devait se faire remarquer non par des dehors séduisants, mais par les caractères d'une véritable utilité.

Attaché au département de l'Eure par des liens qui sont un de ses plus beaux titres administratifs, il ne voulut pas que son entreprise reçut ailleurs que dans ce beau département sa première exécution, et pour en assurer le succès, il jeta les yeux sur la maison de Gaillon, comme devant le favoriser par tous les moyens d'action que présente une maison centrale renfermant une nombreuse population, et par les débouchés qu'elle procure naturellement aux produits du travail.

Mais il fallait qu'une séparation profonde existât matériellement entre deux établissements dont l'un était destiné à réprimer le crime et l'autre à servir d'asile protecteur à des enfants malheureux. Il était donc nécessaire de construire des bâtiments entièrement séparés de ceux qui constituent la prison proprement dite, et dont l'aspect exprimât la destination. Si les premiers, en effet, devaient inspirer la crainte et présenter l'idée de la répression qui doit frapper l'infamie, les autres au contraire, devaient rappeler

la bienfaisance, s'appliquant à élever avec ordre, économie et utilité ces pauvres infortunés abandonnés de leurs familles et confiés à l'Etat, avec mission d'en faire d'honnêtes citoyens.

Cette pensée bien arrêtée, des plans furent rédigés à l'effet d'en poursuivre l'accomplissement. Mais ils s'élevèrent à une somme assez considérable pour que l'on dût renoncer à la réaliser en entier. Les devis dépassaient de beaucoup le chiffre de 100,000 fr., sans qu'il y fût question de plusieurs constructions indispensables, et entre autres de celle d'une chapelle.

Un inspecteur-général des prisons fut chargé d'exécuter par voie de régie, ce projet qui lui fut adressé le 22 février 1845. On lui faisait connaître que, vu le peu de ressources que présentait le budget, il fallait se borner à élever un tiers du bâtiment compris aux plans, et à ne dépenser à cette construction qu'une somme de 48,121 fr.

Dans une maison centrale les ressources sont abondantes : là, existent des ouvriers de toutes les professions, plus ou moins habiles, il est vrai, mais dont il est toujours possible de tirer un bon parti ; il ne s'agit que de les connaître et d'avoir appris à les diriger.

Celui qui avait reçu cette mission, avait vécu de longues années au milieu de cette population, il savait ce qu'on pouvait en attendre, et il ne désespéra pas d'exécuter l'ensemble du projet avec la somme accordée pour la construction du tiers.

Il se met à l'œuvre, et commença par occuper les jeunes détenus eux-mêmes à extraire, dans les carrières les plus voisines de la maison centrale, et à

transporter à pied-d'œuvre, toute la pierre qu'il fut possible de trouver à une certaine profondeur.

En même temps, des détenus adultes, soigneusement choisis, et offrant des garanties de bonne conduite, furent occupés en petit nombre, aidés par les jeunes enfants, à remplir les fondations que ceux-ci avaient creusées, à élever les murailles, à construire les charpentes et à faire les autres travaux indiqués par les plans.

C'était une chose bien intéressante que ce vaste chantier de construction (250 enfants y étaient occupés), composé ainsi que je viens de l'indiquer ; c'était un spectacle digne d'observation, que celui de ces malheureux rivalisant de zèle, d'activité et d'intelligence, pour élever le toit sous lequel ils devaient plus tard recevoir la récompense de leur fatiguant travail ; car il faut le dire, pour éviter des dépenses considérables, les machines et la plupart des autres moyens ordinairement employés en pareille circonstance, avaient été remplacés par les forces des jeunes détenus.

Un peu plus tard, la pierre venant à manquer, les enfants furent appliqués à faire de la brique pour achever cet immense bâtiment qui peut, avec raison, être regardé comme le produit de leurs sueurs.

Les travaux étaient commencés depuis près de deux ans, et ils approchaient de leur fin. Le crédit ouvert pour en exécuter une partie n'était pas encore absorbé, mais il était facile de prévoir qu'il ne permettrait pas de solder toutes les dépenses restant à effectuer.

En rendant un compte officiel et détaillé de ses opérations et des moyens qu'il avait employés, l'ins-

pecteur-général demanda et obtint qu'un nouveau crédit fût ouvert pour terminer ce qui restait à faire. Une somme de moins de 4,000 fr. devait suffire pour atteindre ce but.

C'était ainsi, Messieurs, qu'avec une somme de moins de 52,000 fr., ce grand établissement que vous avez visité, ce vaste bâtiment qui s'élève sur deux étages, dans une longueur de 155 mètres, a été créé par ces pauvres enfants, que vous avez vus s'appliquer à l'apprentissage de diverses professions industrielles, guidés, comme à l'époque de leurs débuts, par quelques détenus adultes, habiles dans ces professions, sous la surveillance de gardiens vigilants et choisis avec la plus grande attention par une administration dont la sollicitude ne sera pas douteuse pour vous, lorsque vous aurez bien voulu apprendre à la connaître.

L'administration voulant, avant tout, donner aux jeunes délinquants qui lui étaient confiés une éducation qui fût en rapport avec la position qu'ils devaient avoir un jour, comprit que le nouvel établissement devait être en même temps agricole et industriel.

Les enfants inévitablement destinés à retourner à la ville, à l'époque fixée par les tribunaux pour leur sortie de la maison d'éducation correctionnelle, devaient, à de rares exceptions près, être livrés à l'industrie; il fallait, au contraire, que ceux provenant des campagnes, fussent soigneusement conservés au sol et habitués aux travaux agricoles, qu'il importait de leur enseigner, de manière à les captiver, en découvrant à leurs yeux tous les avantages que peut offrir la vie des champs.

Pour suivre cette route, en même temps que les

bâtiments destinés à l'habitation des jeunes détenus s'élevaient, des terrains étaient affermés pour fonder une colonie agricole.

Par bail, en date du 29 septembre 1845, M. Hache, propriétaire à Louviers, louait à l'administration 45 hectares de terres connues dans le pays sous le nom de la Parésis.

Par un autre bail, en date du 5 avril 1846, la petite ferme des Douaires, voisine des terrains de M. Hache et d'une contenance de 26 hectares, fut ajoutée à la colonie naissante.

Les terres de la Parésis provenaient de défrichements de mauvais bois, elles étaient à peu près abandonnées, on les regardait comme stériles. C'était donc un champ à féconder ; cette entreprise était digne de l'administration, elles furent livrées à l'activité des jeunes colons.

Quelques mois plus tard, le 25 décembre 1846, un nouveau bail de neuf ans, qui a été prolongé pour une pareille durée, par acte du 14 novembre 1850, augmentait cette exploitation de 15 hectares, et la portait à 86 hectares.

Telle a été, Messieurs, l'origine du quartier d'éducation correctionnelle et de la colonie agricole de Gaillon.

En 1847, les travaux de la colonie avaient pris quelques développements ; des parties de terrain assez étendues avaient été défrichées, abondamment fumées et des récoltes, sinon riches, du moins relativement satisfaisantes avaient été obtenues.

Pour mettre ces récoltes à couvert, il fallait songer à faire quelques appropriations aux bâtiments de la ferme des Douaires, les seuls dont on disposât.

Des racines avaient été cultivées avec succès, des bestiaux étaient nécessaires pour les consommer; mais les étables manquaient pour les recevoir.

D'un autre côté, aucun local n'existait pour abriter les colons, qui étaient forcés de prendre leur repas en plein air, quelque temps qu'il fit, et qu'on était obligé de conduire tous les matins, de Gaillon à la colonie, pour le travail, et tous les soirs de la colonie à Gaillon, pour le coucher.

Cet état de choses ne pouvait se prolonger; il fallait pourvoir à tous les besoins qui s'étaient révélés; mais une difficulté sérieuse se présentait : faire des constructions sur un terrain appartenant à des particuliers, avec l'obligation d'en abandonner gratuitement la valeur en fin de bail, c'était une condition mauvaise, inacceptable.

L'inspecteur-général, chargé de l'organisation de la colonie, avait été autorisé à faire d'importantes appropriations aux bâtiments de la ferme des Douaires; il ne peut se décider à les effectuer. La pensée lui vient d'acquérir pour le compte de l'Etat une parcelle de terrain, et d'employer à y construire les bâtiments les plus indispensables, les fonds qu'il pouvait dépenser en appropriations sur la ferme des Douaires.

Il fit part de cette idée à l'habile administrateur alors placé à la tête des affaires, au ministère de l'intérieur. Il eut le bonheur d'obtenir son assentiment. Quelques difficultés de forme se présentaient bien dans l'exécution, mais elles furent applanies, et un projet fut rédigé pour l'établissement d'un corps de ferme qui présentât les ressources dont on manquait complétement.

C'est ici, Messieurs, que l'on peut dire encore avec plus de vérité que pour le quartier d'éducation correctionnelle annexé à la maison centrale, que cette ferme est sortie des mains des colons destinés à féconder les terres qui l'environnent.

Un magistrat éminent, de la Cour de cassation, ayant visité les travaux pendant leur exécution, en a fait, dans les *Annales de la Charité chrétienne*, un récit que vous n'entendriez pas sans une véritable émotion, j'en suis persuadé, tant il est empreint de vérité et rempli de détails touchants; mais je dois m'imposer le devoir de ne pas abuser de vos moments et ne pas céder au plaisir que j'aurais éprouvé à vous le faire connaître.

Pour abréger cette communication, déjà trop longue, je me bornerai à vous dire, Messieurs, que tout récemment, la ferme de Vigny, d'une contenance de 111 hectares, et dont les terres touchent celles dont l'administration était déjà en jouissance, est venue accroître pour 25 ans le sol dont se compose la colonie qui présente aujourd'hui, en y comprenant quelques enclaves affermées en 1848, une superficie de plus de 200 hectares, c'est un vaste domaine à exploiter, et l'administration, si elle opère avec succès, aura fait, sous tous les rapports, une entreprise utile au pays.

Ceux de vous, Messieurs, qui ont visité la colonie, ont pu remarquer que le terrain en est assez ingrat. C'est une terre blanche, silico-argilleuse, peu profonde, dont le sous-sol est, pour ainsi dire, imperméable, ce qui oblige à des travaux assez importants pour l'écoulement des eaux. Toutefois, nous avons la certitude aujourd'hui, que ces terrains peuvent

être fécondés et qu'ils se prêtent à peu près à toutes les cultures ; il ne s'agit que de les traiter convenablement.

Il résulte de ces données, que nul autre lieu n'était plus convenable pour l'établissement d'une colonie agricole ; que tous les essais possibles peuvent y être tentés avec espérance de succès ; que toutes les expériences qui intéressent l'agriculture peuvent y être faites ; enfin, et c'est là le point capital, que l'éducation des jeunes colons, si elle est convenablement dirigée, peut être aussi étendue que cela est à désirer.

Quelques détails sur l'organisation de l'établissement complèteront les renseignements que j'avais à cœur de vous donner. Permettez-moi, Messieurs, de les ajouter à ce qui précède, et de vous mettre à même de juger si le but proposé a été atteint, ou du moins si les choses sont constituées de manière à faire espérer qu'il puisse l'être un jour.

L'administration générale de la colonie, comme celle des ateliers industriels, est confiée au directeur de la maison centrale.

Il existe entre le quartier d'éducation correctionnelle et la prison pour peine trop de rapports, pour qu'il y eût nécessité de les séparer, et d'un autre côté, le premier trouve dans ses relations avec le second, des avantages trop positifs au point de vue de l'économie et des facilités administratives, pour que ceux qui voient les choses sérieusement, n'eussent pas la pensée de les réunir et d'établir entre eux des rapprochements profitables à l'un comme à l'autre, mais surtout au premier.

C'est donc le directeur de la maison centrale qui

administre l'établissement d'éducation correctionnelle, dont fait partie la colonie agricole.

Un employé supérieur sous ses ordres, l'inspecteur, l'aide dans ses difficiles fonctions, et visite, *chaque jour*, l'établissement agricole comme les ateliers industriels, à l'effet de s'assurer que tout s'y passe avec ordre, conformément aux règlements et aux prescriptions du chef de l'administration.

La direction des travaux agricoles est confiée, sous l'autorité du directeur de la maison centrale, à un agriculteur éclairé, qui a, comme moi, Messieurs, l'insigne honneur d'être membre de votre Société. Des règlements déterminent ses attributions et la part d'action qu'il doit prendre dans l'administration de la colonie. Il est chargé notamment d'enseigner aux colons l'agriculture pratique, et de leur donner des notions théoriques, en ce qui concerne les travaux des champs, la composition des engrais, la construction des instruments aratoires, etc.

Un instituteur primaire donne aux colons l'instruction la plus nécessaire, c'est-à-dire qu'il leur enseigne à lire, à écrire et à compter.

Enfin un aumônier, spécialement attaché au quartier d'éducation correctionnelle, donne aux enfants l'instruction morale et religieuse, et s'efforce de leur faire oublier leurs mauvais antécédents et de les faire entrer dans une voie meilleure, plus propre à leur assurer une vie heureuse et paisible.

La population réunie des deux parties de cet établissement était, en 1845, de 250; elle est aujourd'hui de plus de 500 enfants. Elle peut atteindre le chiffre de 700, si on utilise tous les locaux dont on peut disposer.

La colonie agricole occupe ordinairement 100 et quelques enfants, et ce nombre sera doublé dans un avenir prochain.

Les ateliers industriels renferment le reste de la population.

Les jeunes détenus y sont occupés à des travaux de serrurerie, de charronnage, de taillanderie, de sculpture, de cordonnerie, à des ouvrages de tour, de brosserie, etc.

Déjà, on peut trouver parmi eux des ouvriers habiles dans toutes ces industries, et il en est un bon nombre qui gagneraient très-largement leur vie, en état de liberté.

Je désire, Messieurs, que ces détails puissent vous inspirer de l'intérêt pour un établissement qui, outre son utilité sociale, a quelques droits à votre bienveillance. Il est l'œuvre de votre honorable président, et à ce titre, vous lui devez des encouragements et un appui que vous ne lui refuserez pas, j'ose l'espérer. Vous pouvez beaucoup pour lui, Messieurs, vous pouvez en même temps beaucoup pour la Société, si vous daignez prendre sous votre protection, lorsqu'ils l'auront méritée, ces jeunes enfants qui, sans secours et sans guides, à l'époque de leur sortie, seraient exposés à des dangers presque aussi grands que ceux auxquels ils ont été arrachés une première fois. Mais je dois, aujourd'hui, ne pas vous occuper d'eux plus longtemps; je vous demanderai seulement de vouloir bien m'autoriser à vous en entretenir ultérieurement, au point de vue du patronnage. Ce serait une œuvre digne de vous et de votre institution, veuillez en accueillir favorablement l'idée.

ENGRAIS COMMERCIAUX

RAPPORTS

SUR LES RÉSULTATS COMPARATIFS

DE DIVERS ENGRAIS

DONT ON A FAIT L'ESSAI DANS LES COLONIES AGRICOLES ANNEXÉES AUX MAISONS CENTRALES

De détention de Gaillon et de Fontévrault.

La Société doit à l'auteur de la lettre si intéressante qui précède, la communication de deux rapports sur l'emploi expérimental fait à Gaillon et à Fontévrault de différents engrais commerciaux.

Comme le disait M. Martin-Deslandes dans sa lettre d'envoi : « Il n'est pas sans utilité de faire connaître » le résultat des expériences faites avec la plus grande » exactitude, sur les engrais dits *concentrés*, dans les » colonies agricoles de Gaillon et de Fontévrault.

» La cupidité s'est emparée de cette spéculation et » l'exploite d'une manière déplorable pour les agri- » culteurs.

» Les essais faits par l'administration, l'ont été » avec un soin minutieux, avec une impartialité » complète ; ils l'ont été dans des sols de nature très- » différente, à quatre-vingts lieues de distance les » uns des autres, par des hommes habiles et d'après » les indications scrupuleusement suivies des mar- » chands d'engrais.

« Et pourtant, dans l'une comme dans l'autre des

» deux colonies, les résultats ont été négatifs. Il im-
» porte donc d'éclairer de plus en plus les cultiva-
» teurs sur cette question et de ne pas les abandonner
» aux inspirations du charlatanisme, qui a trop long-
» temps prélevé sur leurs ressources un lourd im-
» pôt, sans le moindre retour pour eux. »

Ici, ce n'est plus seulement la science qui condamne les engrais *concentrés*, c'est la terre elle-même qui proteste énergiquement par l'éloquence des faits contre le traitement homœopathique auquel on voudrait la soumettre!

Ces chiffres montreront combien les engrais les plus merveilleux, le plus pompeusement vantés dans les prospectus, ont été distancés dans la lutte par de la simple boue vieillie dans un fossé! — Quelle mine d'or pour le propriétaire, s'il avait songé à vendre son engrais en sachet ou en flacon!

ESSAI FAIT A GAILLON.

Un champ de 60 ares de qualité uniforme pris dans le n° 5 des terres de la colonie, a été divisé en douze parties de chacune 5 ares; la ligne séparative entre chacune d'elles a été marquée par une rigole de 0 mètre 30 centimètres de largeur, sur 0 mètre 20 centimètres de profondeur; chaque parcelle a reçu une étiquette numérotée de 1 à 12, sur laquelle était indiquée l'espèce d'engrais qu'on avait employé; elles ont été toutes labourées et ensemencées, le même jour (30 octobre 1850) et au même instant, avec une quantité égale de froment (10 litres pesant 6 kilog. 750) exactement pesée pour chaque numéro.

Les 30 litres destinés aux expériences de l'engrais

Dusseau, comme ceux pour celle de l'engrais Huguin, ont été préparés conformément aux prospectus et prescriptions de ces Messieurs.

Le n° 1 a reçu 1,000 kilog. de fumier de mauvaise qualité. Ce numéro placé dans des conditions tout à fait désavantageuses, à l'extrémité du champ, le long d'un passage assez fréquenté et ombragé en partie par un pommier, a été ensemencé plutôt pour préserver les autres que pour entrer en comparaison avec eux ; cependant nous ferons connaître ses produits, sans qu'on doive en tirer aucune conséquence. Le froment qu'on lui a confié n'a subi aucune préparation.

Le n° 2, pourvu de 1,000 kilog. de fumier, a reçu 10 litres de froment préparés selon les prescriptions, avec l'engrais Dusseau ;

Le n° 3, 500 kilog. de fumier, 10 litres de froment préparés avec le même engrais ;

Le n° 4, 10 litres de froment de la même préparation sans fumier ;

Le n° 5 a reçu 1,000 kilog. de fumier, 10 litres de froment préparés avec l'engrais Huguin, et conformément à ses prescriptions ;

Le n° 6, 500 kilog. de fumier, 10 litres de froment préparés avec le même engrais ;

Le n° 7, 10 litres de froment préparés par le même procédé, sans fumier ;

Le n° 8 a reçu 1,000 kilog. de fumier et 10 litres de froment sans aucune préparation ;

Le n° 9, 10 litres de froment et 70 kilog. de poudrette phosphatée de MM. . . . . de la Chapelle-Saint-Denis.

Le n° 10, 10 litres de froment et 70 kilog. de poudrette animalisée des mêmes marchands ;

Le n° 11 a reçu 10 litres de froment sans engrais ni fumier;

Le n° 12 a reçu 10 litres de froment et un mètre cube d'engrais Heudebert, au prix de 3 fr. le mètre.

Il est bon d'observer que l'engrais Heudebert n'est point à proprement parler un engrais commercial, c'est tout simplement la vase qu'il a fait extraire des fossés d'un vieux château, et dont il nous a priés de faire l'expérience, afin d'en connaître les propriétés végétatives.

Dans tous les numéros la germination a été lente mais uniforme, les premières plumules ne se sont montrées que du 20e au 24e jour après l'ensemencement.

La végétation n'a offert rien de remarquable, excepté sous le n° 12, où elle a toujours été plus active; sur les autres parcelles les plantes n'ont pour ainsi dire pas germé; aussi, au mois d'avril et de mai, des espaces restés vides pour ce défaut, se sont trouvés remplis de mauvaises herbes que l'on n'a point voulu arracher dans la crainte de nuire aux plantes de froment. La maturité a eu lieu en même temps; on a fait la moisson le 22 août; les javelles ont été liées, le 25 août, et rentrées en magasin par un beau temps. On a procédé immédiatement au battage, dont les résultats sont exprimés au tableau ci-contre.

Au simple examen de ce tableau, on reconnaît l'inefficacité et la nullité végétative des engrais Dusseau et Huguin, car si l'on compare les rendements des nos 4 et 7 qui n'ont reçu d'autres amendements que les engrais de ces Messieurs, avec ceux des nos 2, 5 et 8 qui ont reçu une demi-fumure, on reconnaîtra incontestablement que la supériorité de la récolte de

ces derniers ne peut être attribuée qu'à l'action du fumier.

L'engrais qui a produit les meilleurs résultats est sans contredit celui de M. Heudebert ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, cet engrais n'est point dans le domaine du commerce ; son emploi ne peut être général, il n'appartient qu'à la localité à laquelle la proximité permet d'en faire usage. Après lui, vient la poudrette animalisée qui, dans le n° 10, a donné un résultat assez satisfaisant, quoique employée en moins grande quantité que celle prescrite (25 kilog. l'hectare) et généralement adoptée.

TABLEAU DE RENDEMENT.

NUMEROS des Parcelles.	NATURE DES ENGRAIS.	PRODUIT brut de la Récolte.	RENDEMENT EN			DÉCHET et BALLES.
			PAILLE.	GRAINS.		
				Litres.	Kilogram.	
1	Demi-fumier, 1,000 kil. . .	125k	79k	38 »	28 80	17 80
2	Engr. Busseau, av. 1 2 fum.	146	89	46 »	35 40	21 »
3	Idem av. 1 4 fum.	142	88	44 25	34 »	20 »
4	Idem sans fumier.	143	85	40 75	30 90	27 10
5	Engr. Huguin, av. 1 | 2 fum.	160	96	47 »	35 80	18 20
6	Idem av. 1 | 4 fum.	146	94	40 70	30 70	35 30
7	Idem sans fumier.	135	90	40 »	31 »	14 »
8	Demi-fumier, avec 1,000 k.	174	114	45 »	35 50	24 25
9	Poudrette phosphatée, 70 k.	158	90	46 »	35 20	33 »
10	Idem animalisée, 70 k.	162	91	49 »	37 40	33 60
11	Sans fumier ni engrais. . .	146	93	44 »	33 80	19 20
12	Engrais Heudebert.	226	114	79 50	63 50	51 »

A Gaillon, le 1er septembre 1851.

L'Inspecteur, DEBRIE — *L'Instituteur agricole,* LEFEBVRE. — *Le Directeur,* LEBLANC.

Pour copie conforme :

LEBLANC.

ESSAI FAIT A FONTÉVRAULT.

Nous soussignés, Alphonse Marquet, directeur de la maison centrale de Fontévrault; Rémi Guilmot, inspecteur, et Eugène Marquet, gérant de la colonie agricole, annexée à ladite maison, certifions exact et en tous points conforme à nos observations, le compte-rendu suivant, des essais comparatifs de l'engrais liquide Chotard de Fraigne et Compagnie, de l'engrais concentré Huguin et Compagnie, et des composts de ladite colonie.

Les engrais Huguin et Chotard ont été employés conformément aux instructions des auteurs. Le compost est formé de fumiers d'étable, de bruyère, de terre, de plantes, produit de sarclages; le tout stratifié et arrosé avec les matières fécales.

Les essais ont eu lieu avec:

I. Avoine;
II. Orge;
III. Betteraves;
IV. Pommes de terre.

L'identité la plus parfaite a été observée dans le choix des semences, le moment des semailles, la nature et l'exposition du sol, les cultures préparatoires et celles d'entretien.

Une sécheresse rigoureuse et prolongée a nui à toutes les récoltes. A elle seule doit être attribuée: 1° la faiblesse des rendements comparés à nos produits habituels; 2° l'infériorité relative des parties avec engrais quelconque à celles qui en ont été complètement privées.

I. *Avoine* semée avec *luzerne*.

Pièce dite du Pavillon, n° 3.

Quatre divisions de 50 ares chacune.

1re Sans engrais aucun ;
2e Engrais Chotard ;
3e Sans engrais aucun ;
4e Engrais Huguin.

II. *Orge* semée avec *luzerne*.

Pièce dite de Monmoine, n° 2.

Trois divisions de 50 ares chacune.

1re Engrais Huguin ;
2e Sans engrais aucun ;
3e Engrais Chotard.

Dans ces deux essais I et II, les diverses phases de la végétation n'ont présenté aucune dissemblance. Avoine et orge ont été en partie fauchées en vert pour fourrage. Les quantités coupées sur une même étendue ont été exactement les mêmes. Les animaux ont mangé le tout avec une égale avidité. Lors de la moisson, dans la paille ou dans la quantité et le poids des grains, pas la moindre différence n'a pu être remarquée.

Le rendement a été par hectare :

Avoine, 28 hectolitres pesant 47 kilogrammes ;
Orge, 23 — — 66 —

III. *Betteraves* champêtres.

Pièce dite de l'Aire, n° 1.

Cinq divisions de 25 ares chacune.

1re Compost, 20 mètres, produit.... 13,884 k

2e	Engrais Huguin.....	10,676
3e	Sans engrais aucun.....	12,674
4e	Engrais Chotard	11,245
5e	Compost, 20 mètres.....	14,550

Une différence sensible a été observée dans la levée de la graine. Dans les divisions 2 et 4, elle a été plus tardive de 10 à 15 jours ; beaucoup de graines même ne sont sorties de terre qu'aux pluies survenues fin juillet, c'est-à-dire après que le remplacement avait été opéré au moyen du repiquage.

IV. *Pommes de terre* (jaunes, rondes hâtives).

Pièce dite des Terriers, nº 8.

Quatre divisions de 13 ares 50 centiares.

1re	Compost, 10 mètres, produit..	21 hect.	20 c.
2e	Engrais Chotard.....	5	80
3e	Sans engrais aucun.....	21	60
4e	Engrais Huguin	12	30

Dans la division 4 (engrais Huguin), un tiers, dans la division 2 (engrais Chotard), moitié des pommes de terre n'ont pas levé.

Attendu l'extrême sécheresse, la division 3 (sans engrais aucun) s'est trouvée dans une position privilégiée ; je veux dire dans une partie de terrain plus basse, et de là, beaucoup moins sèche.

Fontévrault, le 13 janvier 1852.

Le Directeur, R. MARQUET. *L'Inspecteur*, HUGUIN. *L'Instituteur-Gérant*, MARQUET.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANTOINE PASSY,

A LA FIN DE SA PRÉSIDENCE,

Dans la séance générale du 18 janvier 1852.

MESSIEURS,

Si l'année qui vient de s'écouler a été une année critique pour la Société, du moins elle n'a pas été une année stérile.

En même temps que votre Société se trouvait engagée dans l'application de nouvelles règles que vous aviez adoptées, l'exécution de la loi du 21 mars 1851 est venue compliquer les changements auxquels votre règlement était soumis.

Dans cette épreuve, nous avons vu se détacher de nous des membres de la Société qui ont pensé que la loi nouvelle leur créant une situation indépendante, ils pouvaient se passer de votre coopération.

Mais aussi de nouveaux membres, en plus grand nombre que ceux que nous regrettons, sont venus adhérer à vos statuts.

Ce moment de transition entre notre ancien règlement et le nouveau, les graves modifications que la loi venait révéler, conduisaient à l'appréhension que la chambre consultative d'agriculture, qui allait

s'assembler, n'absorbât votre action et votre influence.

Plusieurs voyaient dans le conflit qu'ils redoutaient la destruction de la Société même ou du moins sa transformation. Votre bureau a pensé que, quelle que soit l'autorité de la chambre consultative, elle ne pouvait être une rivale pour la Société ; que leur action était distincte et que d'ailleurs elles devaient s'aider pour marcher au même but.

Ces épreuves, ces changements, démontrent que les bases sur lesquelles vous vous êtes appuyés sont solides et seront durables. Les services que vous avez rendus à l'agriculture ne peuvent être méconnus et vous voudrez fermement les continuer.

D'ailleurs cette loi même n'a pas été exécutée complétement jusqu'aujourd'hui, et si vous aviez cessé vos travaux, les soins que vous donnez aux intérêts agricoles leur auraient fait défaut.

J'ajouterai que l'on ne peut plus que suivre vos traces et vos exemples, adopter vos méthodes et se modeler sur ce que vous avez entrepris et continué, avec tant de zèle et de succès depuis longtemps. Vous avez donné à toutes les institutions agricoles que vous avez fondées et développées une impulsion qui ne peut plus s'arrêter et qui entraîne ceux qui veulent vous imiter.

La Société, comme je le disais tout à l'heure, a rallié plus de membres qu'elle n'en a perdu. Au commencement de cette année, elle ne comptait que trois cents membres. Aujourd'hui, on en voit figurer sur ses listes six cents. Huit comices seulement avaient été formés, et encore n'étaient-ils pas tous réguliè-

rement organisés; maintenant vingt comices suivent ses statuts.

Au moment où le conseil général a décidé que chaque canton du département aurait son comice et son délégué, il a fallu pourvoir immédiatement à l'exécution de cette décision.

Votre bureau a, dès le lendemain de votre séance générale, convoquée sur cet incident, envoyé une circulaire pour expliquer quelles étaient les conséquences de ce vote, et comment il fallait procéder à cette organisation, dans les cantons où les comices n'avaient pas été formés.

Nous avons eu l'honneur de voir que c'était au moyen des instructions mêmes que nous avions données, que les cantons qui ont cru devoir se séparer de la Société ont procédé à la formation de leurs comices et à l'élection de leurs délégués.

Cette circonstance rappellera à votre mémoire la solennelle discussion à laquelle vous vous êtes livrés dans la séance générale qui a suivi la séance publique du 31 août, et dans laquelle vous avez cherché les moyens d'adapter les dispositions peu précises de la loi à vos règlements antérieurs. D'illustres orateurs vous ont prêté dans cette occasion l'appui de leur haute intelligence et ont concouru à la décision que vous avez prise.

Non-seulement l'organisation de la Société se trouvait forcément modifiée, mais vos finances ont dû subir dès lors des altérations. Le budget de l'année courante va vous être soumis. Vous aurez à le régler et en même temps à décider si les mesures que le conseil d'administration a prises, au milieu de ces circonstances, sont conformes à vos intentions.

Je me propose de parcourir très-succinctement dans cette séance, la série des travaux qui ont été accomplis, et ma tâche sera d'autant plus facile, que j'emprunterai hardiment à l'excellent rapport de votre zélé et savant secrétaire perpétuel, les principaux faits qu'il a déjà exposés plus amplement dans la séance publique.

Les concours agricoles ont été plus nombreux, cette année, que dans les années précédentes. Mais préalablement une exposition des produits de l'horticulture avait eu lieu, cette année, comme de coutume; ses résultats ont été intéressants; l'émulation entre les exposants devient plus vive; la production des échantillons de fleurs et de fruits a fait remarquer de nouveaux progrès dans le goût du jardinage et dans les méthodes employées.

Le Jardin Botanique, établi sur un nouveau plan, promet d'être utile à l'agriculture, aussi bien qu'à ceux qui étudient la taille des arbres fruitiers, portée à un haut point de perfection en Normandie.

Dans votre séance publique, vous avez distribué les prix aux domestiques employés dans les exploitations agricoles et les autres prix aux élèves des cours publics.

Le concours départemental de charrues s'est tenu à Conches, le 12 septembre, au milieu d'une nombreuse affluence.

La distribution des prix accordés à la grande culture s'est effectuée à Breteuil. Dans cette ville, comme à Conches, la Société a été accueillie par les autorités locales, avec empressement et satisfaction. Sa présence y a été l'objet de fêtes publiques.

Dans les arrondissements, des distributions de

primes et des concours ont eu lieu : à Etrépagny, à Bernay et à Louviers.

Enfin votre bureau s'est rendu à Tourny, pour y assister à une séance du comice, qui s'est occupé d'organiser pour cette année le concours agricole dans le canton d'Ecos. Nous avons en même temps visité en détail l'exploitation de M. Legrand, l'une des plus importantes de ce département.

Déjà, dans le mois de juillet, nous avons accompagné M. le préfet dans l'inspection qu'il a faite de la colonie des jeunes détenus de Gaillon.

Il s'agissait d'y étudier les moyens d'y établir une fabrique de tuyaux pour le drainage, et de faire l'application de ce système aux terres de la colonie. Avec M. le préfet s'étaient réunis plusieurs membres du conseil général, MM. Hochon, de Saint-Hilaire, Guillaume Petit et Del'homme.

Nous poursuivons la réalisation du vœu que vous avez exprimés, et j'entrerai dans plus de détails tout à l'heure.

Je ne complèterais pas ce que je veux dire, si je ne parlais pas de ceux de nos collègues qui ont secondé par leurs travaux les intentions de la Société.

MM. Beaucantin et Guindey nous ont fourni d'excellents travaux sur l'exposition d'horticulture, et M. Beaucantin a transmis au ministre de l'intérieur, un rapport sur le projet de drainage à Gaillon.

M. Cassen a bien voulu s'occuper de la traduction d'un ouvrage anglo-américain sur l'application de la chimie à l'agriculture.

M. Boivin-Champeaux vous a lu sa notice relative aux coutumes locales de certains baillages de la Normandie.

M. Bonnin, qui s'était chargé du rapport sur le concours, pour le prix offert par la Société à l'auteur du meilleur travail sur les hommes célèbres du département, et décerné à M. Chassant, a déployé, dans la séance publique, une érudition et une clarté d'exposition que vous avez déjà appréciées.

M. Villain, secrétaire de la section d'agriculture, a rédigé le rapport sur les prix décernés aux bestiaux, lors de l'exposition de Conches, et un autre sur les prix destinés aux serviteurs de fermes.

Nous devons encore, cette année, à M. Hébert, président de la section d'agriculture, un exposé savant et utile des progrès considérables que la culture a faits dans les cantons de Rugles, Breteuil et Verneuil.

Lors du concours d'Etrépagny, M. de Vatimesnil a prononcé un remarquable discours sur la situation de l'agriculture et sur les qualités sérieuses qui distinguent la classe des agriculteurs des autres classes de la Société.

Dans cette enceinte même, M. de Salvandy, président du comice du canton nord d'Evreux, a développé, dans une chaleureuse allocution, les conditions nouvelles que faisaient à l'agriculture les dispositions de la loi sur la représentation qu'elle lui attribue.

Je dois offrir nos remercîments à M. Guyot, qui a quitté de graves occupations pour assister à nos réunions, et qui a donné, à Conches, de belles paroles d'encouragement aux cultivateurs.

Tous ces travaux réunis montrent que le zèle des membres pour la Société s'est maintenu et affermi.

Et lorsque tant d'hommes renommés nous appor-

tent leur concours, nous n'avons aucune raison de douter de notre force, de notre influence et de notre stabilité.

Enfin, après avoir entrepris avec zèle, continué avec persévérance l'érection d'une statue au Poussin, vous avez accompli cette œuvre avec la grandeur et dignité que comportait la mémoire de cet illustre peintre.

La médaille destinée aux souscripteurs vient d'être gravée, et bientôt elle leur sera distribuée. Ainsi se trouvera terminé ce grand acte national.

La question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, qui est d'un si grand intérêt pour ce pays, vous avait portés à charger votre bureau de s'occuper de cette affaire ; il a obéi à vos ordres. Mais vous devez surtout des remercîments à la commission instituée par la ville d'Evreux, qui a mis tant de zèle à remplir ses fonctions. Les représentants que vous aviez à l'Assemblée législative, ont combattu avec courage pour vos intérêts, et avaient ramené la question sur son véritable terrain. Nous conservons le ferme espoir que cet utile travail viendra féconder vos plaines.

Vous vous êtes préoccupés vivement de la question du drainage, opération déjà si répandue en Angleterre et soutenue par les fonds du Gouvernement.

Vous avez adopté la pensée que l'expérience pouvait être faite sur les terres de la colonie agricole de Gaillon, et de plus qu'une fabrication de tuyaux pouvait y être établie par les soins de l'administration de la colonie. Pour hâter la solution de cette question, M. le préfet a demandé au ministre de l'agriculture et du commerce et à celui de l'intérieur, d'intervenir dans la mesure que vous avez proposée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vous a accordé une subvention de 1,200 fr.; le conseil général en avait voté 500; vous-mêmes avez décidé que des fonds seraient employés au même objet.

Vous pourriez donc marcher seuls; mais il est plus utile que votre premier projet soit suivi, et je ne doute pas que les derniers obstacles ne soient bientôt levés.

L'inspecteur-général de la maison centrale croit qu'il existe une argile propre à la fabrication des tuyaux, dans un bois voisin de la colonie appartenant à l'hospice de Louviers. Il ne s'agit plus que d'obtenir, moyennant indemnité, la permission de cette administration pour y faire des fouilles.

Vous pourrez employer la sonde que vous avez acquise à faire des essais sur les terres de la colonie, ou dans celles qui sont aux environs; et dès lors vous assurerez à notre département un avantage considérable. Tel est le tableau succinct de vos importants travaux.

En quittant ce fauteuil, j'ai à cœur de vous exprimer combien je me suis senti honoré de votre choix, et encouragé par la bienveillance que vous m'avez si constamment témoignée. J'espère que vous êtes convaincu que vous rencontrerez toujours en moi le même zèle pour les intérêts de la Société, et un attachement pour mes collègues, fondé sur de nouveaux motifs de reconnaissance.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. GUYOT, PRÉFET DE L'EURE,

A L'OCCASION

DE SA NOMINATION COMME PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la séance du 18 janvier 1852.

MESSIEURS,

Avant que cette assemblée ne se sépare, je désire vous exprimer mes bien sincères remercîments pour l'honneur que vous venez de me conférer. Cet honneur est un lien de plus ajouté à tous ceux qui m'attachent déjà à ce magnifique département. Les connaissances spéciales me manqueront peut-être pour occuper convenablement ce fauteuil; mais à leur défaut vous trouverez, en moi, un zèle ardent pour les intérêts de la Société et pour ceux de l'Agriculture, des Sciences, des Lettres et des Arts. Mon insuffisance me frappe surtout, Messieurs, quand je la compare au mérite dont a fait preuve mon honorable, habile et savant prédécesseur, et je suis assuré d'être votre interprète en lui adressant vos félicitations et vos remercîments pour tout le bien qu'il a fait pendant l'année de sa présidence. Cependant, Messieurs, favorisé par votre indulgence, aidé du concours de mes honorables collaborateurs du bureau et de votre habile vice-président, je m'efforcerai d'arriver dignement à l'accomplissement de la mission que vos suffrages viennent de me conférer.

3. Le maistre de la Maison Dieu du Neufbourg, pour son tenement contenant 5 vergés, 5 s.

4. Icelui, pour le droit d'icelle maison, pour avoir pasturage à ses bestes ès bruieres et parc du Neufbourc, sans chièvres et pors, 20 s.

5. Deniers deubz de rente par chacun an en la prevosté du dit lieu au terme de la Toussains... par les fèvres du Neufbourc, c'est assavoir sur chacune forge 4 deniers, pour avoir chouques et escouvettes ès forests du Neufbourg.

6. De Jannot le Mere, pour la ferme du ban du Neufbourg, lequel eschiet de 3 ans en 3 ans, et dure 40 jours, commençant la vigille de Noel et finissant la vigille de la Candeleur ensuivant : que aucun de la ville du dit lieu du Neufbourg ne doit vendre vin à detail se n'est par le congié et licence de monseigneur ou de Charles de Coismez, escuier, segneur de Combon, aux quieuz le dit ban appartient en III ans une fois.... laquelle ferme est escheue à lever pour monseigneur en l'année de ce présent compte, et baillée à ferme au dit Janot le Mere... par le pris et somme de 20 l. 15 s. t....

7. De l'abbé et couvent de Saint Ouen de Rouen, lesquiex doivent à monseigneur, à cause de leur terre d'Escauville, toutes fois que le dit abbé se change, un pallefroy ou 7 l. t., néant, pour ce que le dit abbé n'est changé ou temps de ce compte.

8. Item, en la ville de Rouen, est deu à monseigneur sur le manoir des Trois Signez, derrière Notre Dame, auprès de la Feronnerie, par chacun an, au terme de la Saint Michel, 1 besant d'or, pour ce receu... 20 s. 10 d.

9. Reliefs et treiziemes. Néant, pour ce que c'est bourgoisie.

10. Des habitans de la paroice du dit lieu de Villiers, lesquiex doivent par chacun an, au terme de Caresme pernant, par chacun feu, une geline pour avoir semblablement pasturage à leurs bestez en certains héritaiges qui appartiennent à monseigneur, jouxte la dicte parroice, a esté receu... 35 guelines.

11. Deniers pour gastez masurez, apelées non resséantisez, deubz de rente par chacun an au dit lieu (de Beaufou), ... au pris de 5. s. pièce pour gaste masure.

12. Deniers receus à cause du motage de la terre et baronnie du Neufbourg pour l'année de cest présent compte.

13. Item, le dit receveur reçut de monseigneur pour bailler à Roger le Roy et à Bretengnes 8 nobles d'Angleterre qui vallent 16 escus, et à une autre fois 20 s. pour bailler à Robin l'Amy; font ces deux parties, dont le dit receveur fait recepte cy, 19 l.

14. De la ferme de la tuillerie de la Neufville, néant, pour ce que aucun ne s'est comparu qui l'ait mise à pris.

15. De Rogier de Caillouel et Robin du Quemin, ouvriers de bras, aux quiex la grance de Cantelou demoura après les criées sur ce faites par marchié fait à eulx le 10e jour de septembre 1413, au 14e boessel comme a ceulx qui pour mains la voudrent bratre, par ainsy que monseigneur doit avoir 13 boesseaux de labour et il doivent avoir le 14e pour salaire et despens, et sy doivent avoir chacun 6 boesseaux de blé et chacun 2 boesseaux de pois blans pour le droit de leur entrée,... .

16. A celui qui gauge les vins du Neufbourg, lequel au droit de son dit office a acoustumé prendre et avoir sur le dit pasnage 4 deniers, ...

17. Au prevost de Sainte Oportune du Bosc, lequel a acoustumé prendre et avoir sur le dit pasnage 4 deniers pour faire un pertuis par où les pors doivent passer le jour du dit pasnage, ...

18. A Estienne Doguel, 10 escus qui vallent 11 livres 5 sous. ....

19. A Estienne Doguel, seneschal du Neufbourg, aux gaiges de 20 livres par an, lequel a acoustumé à tauxer deux fois l'an les amendes de la dite seneschaussée, l'une à la Saint Michel et l'autre à Pasques ....

20. A Symon Liesse, varlet de hernois en l'ostel de Sainte Vaubourc, lequel fu loué par monseigneur le 13e jour de fevrier l'an 1412 pour servir et mener le dit hernois, par la somme de 9 livres pour an et 4 sextiers de blé et 2 boesseaux de pois blans pour soy trouver ses despens, ...

21. A Guillaume des Camps, lequel ou dit jour fu loué par mon dit seigneur par semblable pris de 9 livres par an, 4 sextiers de blé et 2 boesseaux de pois pour le fait de sa despence, ...

22. A Jehan Fresel, varlet de hernois en l'ostel de Sainte Avaubourg, lequel fu loué le 13e jour de fevrier 1412, par semblable pris, ...

23. A Colin Luce, lequel fu loué par monseigneur le 20e jour de fevrier 1412, depuis ce jour jusque à la Tous-Sains 1413 après ensuivant, par 6 escus, unes botines et 6 boesseaux de blé pour le fait de sa despence, pour garder les labours qu'ilz ne soient endonmagés des bestes et pour soy enbesoingner ès

affaires de monsegneur, et avoir gardé les pars depuis aoust, lui a esté poié 6 escuz, vallent 6 livres 15 sous.

24. A Guillemete fille Raoul Maineaux, laquelle fu alloée le dimence de devant la Saint Jehan 1413, pour servir de ce jour jusque à la Tous Sains ensuivant en l'ostel de Sainte Vaubourg aux despens de monseigneur, pour aidier à aprester les fins de madame, et si aida à cuillir des pommes et devoit avoir 50 s. en argent, et 1 capperon dont le drap et la fasson coûsta 10 sous 10 deniers.

25. Au dit Colin, pour avoir bos coûlé du bois pour l'ostel de Sainte Vaubourg.

26. Pour les offrendes de monseigneur fu baillé à madame en petis blans par le receveur au chastel du Neufbourc, 12 sous 6 deniers.

27. A Rogier la Mort, pour son sallaire d'avoir serfoui à ses despens 160 entes ou mois de mars 1412 ès jardins de Sainte Vaubourg, pour chacune ente 1 parisy par marchié fait o lui, et vallent 16 sous 8 deniers.

28. A Jehan Pinaguet, pour avoir admené à son hernois le bois à drecier les vignes du jardin madame, 3 s. 4 d.

29. Au dit Colin et à son frère, pour avoir fouy et nettoié le grant gardin de ma dite dame et le petit de la court, et pour fère des porées, 27 s. 6 d.

30. Pour une escriptoire d'estain achatée à Bernay pour le compteur dessus dit, 10 s.

31. Pour les despens de Rogiere femme Robin le Petit et de Colin Luce, pour avoir esté atout un asne ès marchiés du Neufbourg, de Brione et du Bec Helluin achater du lin pour madame, 6 s. 3 d.

32. Pour 12 boesseaux et demi de lignès achaté par le commandement du maistre d'ostel et par mandement de madame à plusieurs marchéés ou moys de mars 1412 avant Pasque, 67 s. 6 d.

33. Pour la despence des varlès qui firent la lignière de ma dite dame fu poié pour leur vin, 3 s. 4 d.

34. Pour semences pour semer les closès de Sainte Vaubourc, c'est assavoir oignon, porette, persil, bettes, colles et autres graines, pour ce 6 s. 3 d.

35. Pour 4 boesseaux de fèves pour semer ès closès du dit lieu, 12 s. 6 d.

36. A Philippot et Petit, filz Jehan le Vidame, lesquiex furent par 5 jours entiers la sepmaine de devant Pasques Fleuries pour couper de la remme pour la lignière de madame, leur a esté poié pour leur salaire et despence de chacun jour 20 deniers.

37. A eulx pour 3 journées en la sepmaine peneuse pour le fait dessus dit, 10 sous.

38. Pour 4 journées de 2 femmes faites pour avoir ramé la dite lignière, par jour 10 deniers.

39. Pour un pain faitis à elle baillé par Rogiere fame de Robin le Petit.

40. Pour beurre achaté de la femme Robin le Petit pour fere la soupe aux petis chiens.

41. A Perruquet, pour une journée de lui et de sa femme faite le 19e jour de may, pour avoir sarclé ès closès de Sainte Vaubourg, 2 s. 1 d.

42. A Estienne l'Oysel, pour 6 journées par lui faites en la sepmaine commençant le 22e jour de may 1413, pour nettoier les vignes des herbes qui estoient au pié d'icelles et pour nettoier et vuider les allés,

d'icelles et cerfouir les dites vignes, et pour jour 15 deniers ovec ses despens, vallent 7 s. 6 d.

43. A la femme Colin Luce et à la fille Robin le Petit pour leur salaire d'avoir sarclé et nestoié la ligniere de madame en esté 1413, 25 s.

44. Pour deux trubles achatés par le receveur pour curer et nestoier la court, 10 deniers.

45. A Guillaume Boessel, mareschal, pour la ferreure d'iceulx trubles, 2 s. 6 d.

46. Il ot en la premiere sepmaine de juillet 1413, 32 fames par 1 jour pour cuillir la ligniere madame, et leur fu trouvée leur despence et sy en i ot 24 d'icelles fames qui furent paiés de leurs journées et ourent 10 deniers par jour.

47. Pour les journées de 4 personnes qui furent par un jour ou dit temps pour graneer icelles lignerez, pour ce ovec leurs despens, 4 s. 2 d.

48. Pour la despence de Robin le Carpentier, les 3 varlés de hernois de Sainte Vaubourc et 4 femmes, lesquiex o deux hernois menèrent les lins de madame à Valleville et les arotèrent en la rivière,....

49. Pour 6 escouches pour escoucher le lin de madame, 15 deniers.

50. Le penultième jour du dit mois (de juillet) fu admené de Saint Nicolas 7 molles de sercle à queue et 3 molles d'osier qui coustèrent 15 sous.

51. Pour un cent de clou à couronne achaté au Neufbourg pour clouer icelles aiz, pour ce 20 deniers.

52. Pour la journée de 3 femmes, faites en la dite sepmaine d'aoust pour cuillir 70 boesseaux de pommes de bosc et plus ou jardin d'Envrecon, pour fere des

vergus pour monseigneur, pour chacune d'icelles 10 deniers oultre leurs despens.

53. Pour 3 molles d'ossier achaté au Bourteroude, le jour de la foire Saint Laurent, pour la garnison de Sainte Vaubourg, pour ce 3 sous 9 deniers.

54. Pour un bruiquet de veel, 15 d.

55. Pour une douzaine d'oefs, 5 d.

56. Pour 15 aulnes de toille achatée au Neufbourg, le merquedi 23e jour du dit mois d'aoust, pour fere deux paire de draps pour gesir les serviteurs de l'ostel, pour chacune aulne, 2 s. 6 d.

57. Pour 4 journées et demie d'une fame d'avoir aidié à breer le lin de madame en la derraine sepmaine d'aoust, pour jour outre sa despence, 10 den.

58. Pour 3 journées d'un coupple de seours d'aiz, en la dite sepmaine pour avoir scié des aiz et autre boiz pour faire des lis cordes, pour jour 4 s. 2 d. ovecques leurs despens, vallent 12 s. 6 den.

59. Pour corde achatée pour corder un lit fait par Michel Boessel à Sainte Vaubourg en la chambre du receveur, 3 s. 4 d.

60. Au dit Buhot pour 4 jours d'avoir sarclé ès jardins de madame en seconde sepmaine de septembre, par jour 15 d., vallent 5 s.

61. Pour 4 journées de la femme Colin Luce et de sa fille d'avoir cuilli des pommes en icelle sepmaine, pour jour 15 d., vallent 5 s.

62. A Lucas Gomen, lequel party de Sainte Vaubourg le lundi 5e jour de septembre pour aler à Challoé porter lettres devers madame, savoir se on escoucheroit son lin, fu baillié 3 s. 4 d.

63. A Enguerren, clerc du receveur, lequel parti de Sainte Vaubourg le merquedi 6e jour de septembre

pour porter lettres de Compaignon de Caulienez à Paris devers monsegneur, ouquel voiage il vaoqua par 6 jours, pour sa despence du dit voiage 15 s.

64. A Ernequin, portier du chastel du Neufbourg fu baillé par le commandement de monsegneur, pour delivrer sa houpellande qui estoit devers le cousturier, 15 sous.

65. A la femme Colin Lace pour 8 jours qu'elle fu à cuillir des pommes en la 3e sepmaine de septembre, par jour 15 deniers.

66. Pour 6 molles d'osier achatées le jour de la Sainte Crois à la foire du Neufbourg, pour ce 7 s. 6 d.

67. Pour 6 aulnes de toille achatés en la dite foire pour faire des pouches pour porter des pommes et pour faire 4 devantieulx pour cuillir icelles pour le fait des sidres, pour aulne 2 sous.

68. A Robin Mourieult et Guerret de Lielvin, charpentierz, pour 2 jours par eulx fais en l'estel de Sainte Vaubourg, pour abatre et doller du bois pour faire du douvain à gros pour metre des sidrez pour la garnison de monsegneur, et ourent outre leurs despens chacun 2 s. pour jour.

69. A Perrinet du Moustier, serreurier, pour avoir rapareillé la serreure de la chambre de retret de Sainte Vaubourg, 20 d.

70. Pour 4 peres de coutelles pour les huis des estables de Cantelou, pour les huis aux ports et pour l'uis de la maison où l'en demeure, pour ce 5 s.

71. Pour 3 jours de la femme Colin Lucé et de la femme à la Mort, d'avoir cuilli en la derraine sepmaine de septembre des pommes ès jardins du manoir de Sainte Vaubourg, pour jour 10 den.

72. Pour 2 boesseaux de chaux pour emploier en la

couverture d'entre les deux chambres du bout de la grant salle, 20 d.

73. Pour un percheur, deux petis ginbelas à clou, 1 brocheur et 1 martel pour metre au selier entour les tonneaux, pour ce 5 sous.

74. A Colin Vallet et à son compaignon, secours d'aiz pour le seage d'une tranche à fousaille.

75. Pour un porc ver achaté d'un homme nommé Poulain de Foumeçon, 27 s. 11 d.

76. A Guillemot Boessel, mareschal, pour les pentures d'icelles fenestres, pour 6 gons pour icelles fenestres et pour un gont de l'estable aux chevaulx de monsseigneur, et pour le touroul et vertovelles, pour tout ce 8 s. 9 d.

77. A Buhot de la Neufville pour son salaire et despens d'avoir fait des haies tout au long de la tasche de Sainte Vaubourg, de paour que les bestes ne endommageassent les blés.

78. A Symonnet Liesse, lequel parti le 24e jour de novembre atout un cheval de l'ostel de Sainte Vaubourg pour porter à Faugernon des pommes de cense pour madame...

79. A Jehan Ysbert, ouvrier de bras pour souslaire d'avoir cuilli aux despens de monsieur, au devant du 15e jour de novembre 1413, onze cents de chaume pour le fait des reparacions de Sainte Vaubourg, pour chacun cent par marchié fait à lui en tasche 2 sous.

80. A Colin Drouart, senneur, fu baillé le 14e jour de decembre, pour avoir senné 7 chiennes tant de grans chiens courans que des jeunes, et aussy pour avoir senné 2 des toreaux qui estaient venus de Chailloué, pour ce 3 s. 9 d.

81. Pour 4 pos de terre et une cruche pour la femme Fagot, 20 d.

82. Pour 2 seilles pour icelle, 2 s. 6 d.

83. Pour 6 clarains pour les vaches livrés à la dite femme, 5 s.

84. Pour 12 liens à vache et corde menue pour pendre iceux clarains, 5 s.

85. Pour 1 trepié, 1 gril et 1 havet pour la dite femme, 6 s. 8 d.

86. A Buhot pour 7 journées par lui faites en la 2e et 3e sepmaines de janvier pour avoir foui pour faire la pepinière, etc.

87. Pour une serpe pour le dit Fagot, 2 s. 1 d.

88. A Guillaume le Carpentier, veneur de monseigneur de Harecourt, fu baillé, pour son vin d'avoir admené à Sainte Vaubourg par 2 fois son lienmier à la chienne de monseigneur, 5 s.

89. A Cardin Metteer, de Tourville, pour son salaire d'avoir coulé aux despens de monseigneur 23 boesseaux de lignés pour madame, où il fu par 3 jours, et ot par marchié fait o lui pour chacun boessel, 5 deniers.

90. Pour une paille d'arain achatée pour la fame Fagot, pesant 5 livres 4 onces, a esté poié 20 sous.

91. A la deguerpie de feu Raoullet Doublet pour 144 rès de pommes, d'elle achatées pour faire des sidres pour monseigneur en octobre 1413, pour rès, 2 deniers.

92. A Jehan Pinaguet pour le droit de son pressour d'avoir pillé et trait 31 queue de sidre en ceste année, 50 sous.

93. A Jehan le Nostre, relieur de livres, lequel avoit de piecà relié les deux antiphoniers de la chappelle

du chastel du Neufbourg, et estoient encores en son hostel, a esté poié 45 s.

94. A Guillaume des Camps, varlet de hernois à Sainte Vaubourg, pour avoir esté à Courville devers monseigneur porter les nouvelles du trespassement de madame dont Dieux ait l'ame, 7 s. 6 d.

95. A Jean Fresel, varlet de hernois, a esté livré pour semer 55 acrez de terre en blé ou environ ès mois d'octobre et novembre 1413, comme appert par certification de lui cy-rendue, 32 sextiers.

96. A Colin Luce a esté livré, pour emploier en la noureture de 63 pors, 2 sextiers de blé qui estoient yessus des couleures de 32 sextiers de blé, qui furent coulés en septembre 1413 pour les semences.

97. Pour la despence des chiens que gardoit Perrée en esté 1413, fu livré de bis blé 6 boesseaux.

98. A Jean Fresel, varlet de hernois, pour semer en la saison de blés 1413 fu livré de seigle 15 boesseaux.

99. A Jehan Fresel fu livré de poiz blans en la saison de mars 1412, pour semer en 10 acres de terre ou environ, 6 sextiers 8 boesseaux.

100. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de pois gris en la saison de mars 1412, pour semer 15 acrez de terre ou environ des demaines de monseigneur, 10 sextiers.

101. A Jehan Fresel a esté livré pour semer en la saison de mars 1412, 4 boesseaux.

102. Despence de fèves. — A Buhot, qui furent plantées ou jardin de madame, 1 boessel.

103. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de veche en la saison de mars 1412 pour semer 25 acres de terre, 10 sextierz 4 boesseaux.

81. Pour 4 pos de terre et une cruche pour la femme Fagot, 20 d.

82. Pour 2 seilles pour icelle, 2 s. 6 d.

83. Pour 6 clarains pour les vaches livrés à la dite femme, 5 s.

84. Pour 12 liens à vache et corde menue pour pendre iceux clarains, 5 s.

85. Pour 1 trepié, 1 gril et 1 havet pour la dite femme, 6 s. 8 d.

86. A Buhot pour 7 journées par lui faites en la 2e et 3e sepmaines de janvier pour avoir foui pour faire la pepinière, etc.

87. Pour une serpe pour le dit Fagot, 2 s. 1 d.

88. A Guillaume le Carpentier, veneur de monseigneur de Harecourt, fu baillé, pour son vin d'avoir admené à Sainte Vaubourg par 2 fois son lienmier à la chienne de monseigneur, 5 s.

89. A Cardin Metteer, de Tourville, pour son salaire d'avoir coulé aux despens de monseigneur 23 boesseaux de lignés pour madame, où il fu par 3 jours, et ot par marchié fait o lui pour chacun boessel, 5 deniers.

90. Pour une paille d'arain achatée pour la fame Fagot, pesant 5 livres 4 onces, a esté poié 20 sous.

91. A la deguerpie de feu Raoullet Doublet pour 144 rès de pommes, d'elle achatées pour faire des sidres pour monseigneur en octobre 1413, pour rès, 2 deniers.

92. A Jehan Pinaguet pour le droit de son pressour d'avoir pillé et trait 31 queue de sidre en ceste année, 50 sous.

93. A Jehan le Nostre, relieur de livres, lequel avoit de piecà relié les deux antiphoniers de la chappelle

du chastel du Neufbourg, et estoient encores en son hostel, a esté poié 45 s.

94. A Guillaume des Camps, varlet de hernois à Sainte Vaubourg, pour avoir esté à Courville devers monseigneur porter les nouvelles du trespassement de madame dont Dieux ait l'ame, 7 s. 6 d.

95. A Jean Fresel, varlet de hernois, a esté livré pour semer 55 acrez de terre en blé ou environ ès mois d'octobre et novembre 1413, comme appert par certification de lui cy rendue, 32 sextiers.

96. A Colin Luce a esté livré, pour emploier en la noureture de 63 pors, 2 sextiers de blé qui estoient yessus des couleures de 32 sextiers de blé, qui furent coulés en septembre 1413 pour les semences.

97. Pour la despence des chiens que gardoit Perrée en esté 1413, fu livré de bis blé 6 boesseaux.

98. A Jean Fresel, varlet de hernois, pour semer en la saison de blés 1413 fu livré de seigle 15 boesseaux.

99. A Jehan Fresel fu livré de poiz blans en la saison de mars 1412, pour semer en 10 acres de terre ou environ, 6 sextiers 8 boesseaux.

100. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de pois gris en la saison de mars 1412, pour semer 15 acrez de terre ou environ des demaines de monseigneur, 10 sextiers.

101. A Jehan Fresel a esté livré pour semer en la saison de mars 1412, 4 boesseaux.

102. Despence de fèves. — A Buhot, qui furent plantées ou jardin de madame, 1 boessel.

103. A Jehan Fresel, varlet de hernois, a esté livré de veche en la saison de mars 1412 pour semer 25 acres de terre, 10 sextierz 4 boesseaux.

serettes, 3 paire de cordeaux et du fouet, pour ce 10 s.

129. Pour 6 chevestrez et un chaagnon à charue, achaté du dit Guillaume, 3 s. 4 d.

130. A Guillemot Amelot, bourrelier, pour 2 journées de lui et de son varlet, d'avoir rapareillé un coliers où il emploia bien demi cuir de cheval, 10 s.

131. A lui, pour 3 brides et uns paronneaux pour le dit hernois, 10 s.

132. A lui, pour avoir rapareillé une selle charetiere et une avalloure, 2 s. 6 d.

133. A Jehan Roulle, pour une neufve charue achatée de lui, 3 s. 9 d.

134. A Guillemot Boessel, fèvre, pour la ferreure d'icelle, 18 s.

135. A Jehan Roulle, pour unes rouelles neufves pour la dite charue, 5 s.

136. A Colin Amelot, pour une bride double pour le limonier et pour refourmer une avaleoure, pour ce 8 s. 4 d.

137. A lui, pour deux paire de foureaux neufs pour le dit hernois, 10 s.

138. A lui, pour 2 aulnes de toille pour faire couverture et sourventriere et petral pour la selle charetiere, pour ce 4 s. 7 d.

139. A Richart de Bourval pour avoir enridellé enesseulé le charetil qui fu mené au chastel du Neufbourg, 20 d.

140. A Guillaume Boessel, pour une paire de happes pour mettre en icelui charetil, 2 s. 6 d.

141. A Mara, pour 2 contre sengleaux pour les selles charetieres, 15 d.

142. A Jehan de Caillouel, fevre, pour la ferreure

de une charette, pesant 28 pois et pour le vin de l'avoir ferue, pour ce 4 livres.

143. A lui pour unes happes et unes heuces neufves pour icelle charette, 3 s. 4 d.

144. Pour 3 aulnes de toille achatée au Neufbourg pour faire 2 semeurs, 6 s. 3 d.

145. A Richart de Bourval, pour 3 herches prinses et achatées de lui, à 2. s. 1 d. piece, vallent 6 s. 3 d.

146. A Jehan le Vidame et à ses filz, aux quiex furent alloez le 3e jour de mai 1413 à sarcler les blés de Cantelou, qui contiennent environ 33 acrez demie et 25 perquez, par ainsi qu'ils auroient 2 s. 11 d. pour acre, vallent 4 l. 18 s. 1 d. obole.

147. A Jehan Pinaguet, pour 2 journées de sa charue et de ses chevaulx d'avoir aidié à parfaire les abours de la saison de mars 1412, 12 s. 6 d.

148. Pour une serreure de bois à trois clefs pour la frurerie, 2 s. 11 d.

149. Pour frete pour freter les roes de la charreste 6 d.

150. A Jehan Roulle pour une charue pour Drouet, 3 s. 4 d.

151. Pour sel pour saulser les chevaulx Drouet qui avoient mal és espaules, 10 d.

152. A Jehan des Prés, mareschal, pour sa paine d'avoir apresté et donné du feu au cheval qui fu achaté du doien du Neufbourg, lequel avoit un coup de cheval ou garet de derrière, pour ce 2 s. 6 d.

153. Le jeudi 8e jour de juing 1413 pour les journées et despens de 9 hommes qui furent ce jour à sarcler ès pois gris de l'éssart, et ourent 20 d. par lour, vallent 15 s.

154. Le merquedi 14e jour du dit mois furent pour sacler ès tresmois 15 hommes, et ourent pour journées et despens chacun 20 d., vallent 25 s.

155. A Henry l'Ussier pour une quarte de miel et demi quarteron de commin pour faire une emplastre à un cheval gris de hernois qui estoit malade, 20 d.

156. Pour demi pot de vin pour faire icelle emplastre prinse au Teil et pour 6 oefs pour semblable, pour ce 18 d.

157. Au mareschal de Tourville pour son salaire d'avoir esté par 2 jours à Sainte Vaubourg veoir et apprester icelui cheval et pour la garison, 7 s. 6 d.

158. Pour le salaire et despens de ceulx qui scierent les liens de monseigneur, lesquiex furent sciés en ce present mois de juillet, et ourent pour chacun jour et despens, 2 s. 1 d.

159. Pour deux paires de happes, 2 sees de fer et 2 heurteurs, 6 s. 3 d.

160. Pour 2 faucilles pour les varlés pour scier de la dragée, 20 d.

161. Pour un colier de lymons, 15 s.

162. A Philippot Roullant, Guillaume Hesbert dit Buhot, Robin le Carpentier, Philippot le Roux, Robin Mourieult, Cardot Friquant, Jehannin Mameaux, Judet et Jehannot du Val, ouvriers de bras, ovec leurs aides, jusquez au nombre de 17, aux quiex la tache de scier, lier et tasser les labours de Sainte Vaubourg pour l'aoust 1413 demoura au pris de 12 s. pour acre pour paine et pour despens, comme à ceulx qui pour mains les vouldrent faire, leur a esté poié pour 106 acres que les dis labours contenoient, 63 l.

163. Pour 6 pos de vin nouvel prins à Harecourt, à 20 d. le pot, vallent 10 s.

164. Pour 1 pot de vin viel prins au Teil, 3 s. 4 d.

165. Pour 1 ven pour la grance de Cantelou achaté au Neufbourg le jour de la foire Sainte Crois, 8 s. 4 d.

166. Pour un couleur à blé pour couler les semencez, 2 s. 1 d.

167. Pour 2 boesseaux de bren prins à la Neufville pour les chevaulx Drouet qui estoient malades, 20 d.

168. Pour 4 rees de bren pour les chevaulx à mettre parmy leur avoine, 2 s. 6 d.

169. Le mardi 14e jour de novembre les blés furent parfais, et fu poié pour un disner chiex Pinaguet pour les varlés de Sainte Vaubourg, Raoul Gravel, le Jendre, Jehan du Bec, le filz Guillaume du Val, et autrez, et aussi i furent les bateurs pour l'achevement de l'espoudrage des scemences, pour ce 10 s.

170. Item, une eschielle et un moulinel pour un charestil, 15 d.

171. Item, une enrideleure double en un charestil, 15 d.

172. Item, 3 esseulx à charue et 2 fourcheaux, pour ce 5 s.

173. Item, 2 raussiers au charestil à guerbes hault enridellé, 15 d.

174. Item, ou dit charestil une enrideleure, 2 raussiers et 2 vaalles et 1 freteure à charette, pour tout 2 s. 1 d.

175. Pour une chivière à bras pour fagot, 10 d.

MONSTRES GÉNÉRALLES

DE LA NOBLESSE

DU

BAILLIAGE D'ÉVREUX,

EN M CCCC LXIX.

L'art héraldique, la généalogie de la maison royale de France et de ses grands dignitaires, l'histoire générale ou particulière de la noblesse et des différents ordres de chevalerie, sous forme de traités, de dictionnaires et d'histoires particulières, ont donné naissance à un grand nombre de recherches plus précieuses de jour en jour.

Les ouvrages des Anselme, des La Roque, des Brussel, des La Chesnaye, des Saint-Allais et des d'Hozier sont des trésors d'érudition qui renferment les documents les moins contestables sur les familles dont le nom brillait en France dans les temps passés.

Ceux que la naissance, la faveur ou le mérite appelèrent aux pieds du trône, ont toujours trouvé chez eux des biographes plus ou moins exacts, et, grâce à cette influence accidentelle, les personnages sur lesquels devait naturellement se refléter cette illustration, ont bénéficié de la gloire d'un ancêtre ou d'un descendant.

Il en est de même des annoblissements mérités par des services rendus au pays. Quant à ceux, beaucoup plus nombreux, que la possession des francs fiefs fit surgir à la fin du XVe siècle et que les besoins du fisc taxaient à un taux plus ou moins élevé, selon qu'ils facilitaient aux parvenus un plus sûr accès aux honneurs, ils ne manquèrent pas non plus d'historiens. Il restait toujours assez de l'épargne bourgeoise pour acheter l'historien après le titre; mais la conscience des écrivains salariés n'a jamais été bien scrupuleuse dans la critique et le choix des preuves de noblesse.

Pour ne parler que de la Normandie, sur l'histoire de laquelle sont plus spécialement dirigées nos études, on est surpris du nombre des annoblissements qui s'y faisaient et de l'énormité des sommes dont la chambre des comptes enregistrait annuellement le versement, avec une sorte de cynisme fiscal. Il semble que l'ambition des honneurs et des priviléges, comme l'aimant, faisait affluer au trésor royal les lingots de l'Amérique, aussitôt qu'ils touchaient la main du marchand.

La vanité, dans tous les temps, a mis les cœurs en émoi; aussi, trop souvent, celui qui ne pouvait acheter un titre, a trouvé tout simple de l'usurper.

Les travaux des Montfaut, des Chamillard, des La Galissonnier et de leurs successeurs chargés de réviser les titres et les usurpations des prétendants aux exemptions de la noblesse, ont révélé le nombre des privilégiés qui semblait vouloir absorber la nation; et la nécessité de recourir à une pareille mesure, lorsqu'on sait le nombre légal des nobles et des annoblis, laisse supposer l'immensité de celui des personnes qui furent écartées. Dans le dédale des titres présentés, des justifications indirectes, vraies ou frauduleuses, exposés qu'ils étaient à des influences de toute nature, on se sent disposé à reconnaître à ces magistrats un courage supérieur peut-être au courage qui fait affronter les dangers de la guerre.

Cependant les listes imprimées ou restées manuscrites auxquelles donnèrent lieu les recherches de ces sévères investigateurs de la couronne, vrais trésors pour l'érudition, même en y joignant les ouvrages si précieux de leurs devanciers, sont loin de pouvoir suffir à l'étude de l'histoire locale.

Lorsqu'on veut dresser la liste et la généalogie, trop rarement historique, des personnages qui tinrent en leur possession les fiefs dont les donjons, les manoirs ou les simples chef-mois, couvraient autrefois le sol du pays, on est arrêté tout d'abord, et forcé de recourir aux documents épars et ignorés de nos bibliothèques et de nos archives.

Ce n'est plus que dans les chartes disséminées dans les cartulaires et dans les parchemins épargnés par la révolu-

tion, la guerre ou l'ignorance, qu'il est possible d'aller rechercher les détails de la vie des compagnons de Guillaume, personnages pour la plupart oubliés aujourd'hui. Les chevaliers qui suivirent Robert ou Richard, Philippe ou saint Louis à la croisade, et successivement les Rois de France dans les luttes de la monarchie, n'ont pas tous leur nom inscrit aux voûtes de Versailles, et les titres de nos abbayes auraient permis d'ajouter bien des noms et des écussons à cette glorieuse série, si la stupide ignorance d'un fonctionnaire n'avait coupé au bas de leurs chartes les sceaux des compagnons de Simon de Montfort ou de saint Louis, qui gênaient dans le classement des archives le jeu des cordes et l'empillage des liasses.

Nos cartulaires sont en grande partie perdus ; celui du Bec, par exemple, cette abbaye à laquelle doivent tant les lettres et les sciences du moyen-âge, manuscrit d'une importance inappréciable, acheté au prix du parchemin, tout au plus, se retrouve en fragments sur le dos des registres que l'administration militaire entasse inutilement dans nos archives ; les enluminures admirables de ces titres glorieux n'ont point arrêté le ciseau d'un relieur ignare ; il a détruit, pour quelques francs à peine, un trésor qui valait une fortune.

On saurait exactement le nom des artistes auxquels sont dues les merveilles architecturales de nos contrées, si la destruction des comptes des chapitres et des abbayes (1) n'avait rejeté dans l'oubli et le néant les noms glorieux des peintres, des verriers, des sculpteurs et des architectes dont on admire encore l'œuvre devenue anonyme, et plus d'une de nos villes y aurait peut-être trouvé des illustrations authentiques à couler en bronze pour l'émulation du temps présent.

Après des désastres aussi regrettables, sous une administration éclairée, qui comprend l'utilité de l'histoire, en

(1) Le 28 fructidor an V, l'administration municipale d'Evreux possédait à l'évêché, dont elle fut évincée par l'arrivée du premier préfet, un dépôt de près de 6,000 liasses et registres du chapitre d'Evreux seulement. En outre des cartulaires heureusement conservés, quatre cartons contiennent aujourd'hui ce qu'il en reste, et ce sont, pour la plupart, des papiers insignifiants.

encourage l'étude, et qui ne néglige point la gloire du passé pour celle du présent, une commission spéciale a reçu la mission de recueillir les débris de notre histoire pendant le moyen âge. Appelant à son aide toutes les intelligences du pays, elle a décidé de réunir, de classer et de publier successivement les chartes et les documents les plus importants qu'elle pourrait encore trouver. Désireuse de continuer l'œuvre si fatalement interrompue d'un illustre savant, et voulant, autant qu'il lui est possible, venir en aide à cette patriotique entreprise quand la science aura pu le rendre à la santé et à l'étude, elle a voulu, dès à présent, poser des jalons de repère dans ce labyrinthe inextricable des fiefs et des divisions judiciaires, et livrer à l'investigation de tous un document intéressant un grand nombre de localités.

Déjà l'histoire de nos institutions ecclésiastiques et la topographie des bénéfices religieux ont donné lieu à des publications importantes pour le diocèse de Lisieux ; les diocèses de Rouen et d'Evreux, dont le territoire a également contribué à former celui du département de l'Eure, sont l'objet d'études semblables (1) et vont donner lieu à à de prochaines publications.

C'est donc dans un autre ordre de matériaux, dans ceux qui peuvent jeter quelques lumières sur le personnel et la mouvance des fiefs aux différents siècles du moyen âge, que cette commission a dû diriger ses explorations afin de marcher en avant, sans refaire inutilement ce que d'autres ont déjà fait. Pour cette première publication, elle a choisi un document inédit intéressant tout le bailliage d'Evreux (2).

(1) La Société des Antiquaires de Normandie a décidé que le Recueil des Pouillés du diocèse d'Evreux serait imprimé cette année dans ses mémoires.

(2) Le manuscrit que reproduit cette publication appartient aujourd'hui aux archives du département de l'Eure, pour lesquelles il fut achete avec d'autres pièces, lors de la vente des archives de M. le baron de Joursanvault, en 1832. Il est inscrit dans le catalogue de cet amateur sous le nº 1789 (t. I, p. 322), et aujourd'hui aux archives départementales sous le nº 25 des registres.

Au milieu du XVe siècle, la noblesse jouissait encore de tous ses priviléges féodaux ; à elle seule appartenait le droit de défendre le pays ; et les annoblissements des francs fiefs n'ayant pas eu lieu, c'est presque entièrement les descendants des croisés ou des guerriers qui ont expulsé l'étranger qu'on retrouve dans la montre générale de la noblesse que le bâtard de Bourbon (1) vint, avec le bailli d'Evreux, tenir à Beaumont-le-Roger, centre naturel du bailliage, les 17 et 18 mars 1469.

Il est couvert d'une reliure de basanne rouge sur le dos et de parchemin sur les plats. C'était primitivement un cahier ou plutôt une main de 24 feuilles de papier du XVe siècle, avec un de ces filigranes dont M. Janssen a recueilli les représentations.

Il a 0,32 c. de hauteur et 0,22 c. de largeur. Cinquante-neuf pages seulement sont couvertes d'écriture. Le surplus, resté blanc, a été enlevé, on ne sait quand, à l'aide d'un instrument tranchant.

L'écriture en est cursive et porte le caractère de la fin du XVe siècle. Quoique le manuscrit ne soit qu'une *coppie* et que les signatures officielles n'y aient point été apposées pour lui donner de l'authenticité, nous ne faisons aucun doute à cet égard et l'histoire trouvera peut-être un jour le moyen de vérifier cette assertion.

Pour qui connaît les habitudes orthographiques du moyen âge, il n'est pas surprenant que les noms de familles et ceux des fiefs aient été mutilés ou modifiés ; mais ces variantes ou erreurs, presque inévitables, sont faciles à rectifier et à expliquer, et se retrouvent au surplus habituellement dans des documents infiniment plus modernes, émanés des mêmes sources.

On ne sait par quelle voie ce manuscrit tomba entre les mains du baron de Joursanvault, mais sa nature semble indiquer que c'est un des débris échappés à l'incendie de la Chambre des Comptes de Paris. Toutefois, ce n'est pas directement qu'il vint en la possession de cet amateur, puisque sur le feuillet de garde on trouve cette mention :

« *De l'inventaire du 7 ventôse, 3e année républiquaine, cotte trente-un.* »

On ne sait à quel inventaire se réfère cette mention, mais il est possible qu'il s'agisse d'un dépôt public dont il aurait été distrait pour être vendu par un employé infidèle.

(1) Louis, bâtard de Bourbon, comte de Rouxillon en Dauphiné, près de Vienne, était fils naturel de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne

Le texte de l'ordonnance de Louis XI, en exécution de laquelle fut tenue cette montre, aurait contenu l'exposé le plus vrai des motifs qui donnèrent lieu à cette mesure. On aurait pu savoir d'une manière positive s'il s'agissait alors de préparatifs de guerre ou d'une simple revue militaire; mais cette pièce importante paraît n'avoir jamais été imprimée, et les nouvelles dispositions réglementaires du dépôt des archives du gouvernement, avec leur excessive sévérité, n'ont point permis de songer à la faire rechercher dans le recueil des actes de la royauté contemporaine.

Quelque regrettable que soit cette lacune, elle n'a cependant rien enlevé de son utilité au document que nous publions; car cette ordonnance n'ajouterait aucun intérêt nouveau aux détails généalogiques ou géographiques des noms d'hommes ou de fiefs qu'on y trouve; elle ne contiendrait rien qui pût faire ressortir davantage les détails que l'archéologie y puisera en si grand nombre sur les différentes armures du XVe siècle, leur nom, leur forme et leur importance.

Chacun semble, en effet, être venu présenter à l'envoyé

et de Jeanne de Bournan. Il fut légitimé par lettres données à Pontoise au mois de septembre 1463.

Jean II, duc de Bourbon, son frère, lui fit don de la baronnie de Rouxillon, en 1461; et, le 19 août de la même année, il rendit hommage de cette seigneurie au roi Louis XI, qui l'érigea en comté lorsqu'il le maria, dans le mois de février 1465, avec Jeanne, sa fille naturelle, qu'il avait eue de Marguerite de Sassenage.

Dès 1460, le duc de Bourbon, son frère, l'avait établi maréchal et sénéchal du Bourbonnais. Le roi l'avait nommé capitaine châtelain de Verneuil, le 24 juillet 1461, et, plus tard, lieutenant général dans la province de Normandie.

La seigneurie d'Usson, en Auvergne, lui fut donnée par le roi, le 21 avril 1466; ce prince le fit amiral de France dans la même année, et chevalier de son ordre en 1469.

Il mourut, si l'on s'en rapporte à son épitaphe, en 1489, et fut enterré dans l'église de Saint-François de Vallognes, qu'il avait fondée.

Il portait *de France, au bâton noueux de gueules mis en barre.*

On conserve un sceau de lui, en qualité d'amiral de France et capitaine de Grandville et d'Honfleur, à la date de 1467. Il représente une nef dont la voile est au vent et sur laquelle sont ses armes.

du Roi les armes traditionnelles de sa famille, et tout l'équipage guerrier de la chevalerie. Les écuyers, les pages et les valets, en un mot, toute la vieille armée de la chevalerie ne porte encore aucune de ces armes offensives que les progrès de la science venaient de créer.

L'artillerie du Roi était confiée par lui seul à des compagnies soldées. On voit peu de membres de la noblesse du pays attachés à ce corps, quoique déjà le canon eût la voix prépondérante dans les batailles. Aucune de ces curieuses armes à feu, qu'on voit classées dans nos musées sous tant de noms et de formes diverses, ne sont indiquées; et cependant c'est bien près de cette époque, qu'elles devaient exercer une si désastreuse influence contre les peuplades sauvages de l'Amérique. On peut se rendre compte, en présence d'un pareil équipement, de la cause réelle qui fit perdre tant de batailles célèbres, quel que fût le courage personnel de la noblesse.

Rien jusqu'à ce jour n'avait fourni de matériaux suffisants pour délimiter d'une manière précise l'étendue du bailliage d'Evreux et de ses vicomtés. La montre de 1469 les indique, d'une manière officielle et authentique. Les empiétements des bailliages de Gisors et de Verneuil sur celui d'Évreux, à différentes époques, deviendront peut-être explicables.

Pour parvenir plus promptement à ce résultat, il eût été désirable que, dès à présent, des notes et des citations détachées, jointes à chaque article, eussent, pour ainsi dire, démêlé les fiefs et leurs mouvances en fixant leur position topographique; mais c'eût été faire le travail pour lequel tant de recherches sont encore indispensables. Quand on saura que les possesseurs actuels de certains fiefs, aidés des titres de leur propriété, ignorent souvent le nom et la position de quelques-uns d'entre eux, on reconnaîtra qu'un travail d'aussi longue haleine ne pouvait être improvisé.

Il semblait plus facile d'ajouter ici, sous forme de dictionnaire, quelques détails spéciaux sur le nom et la situation des hameaux et des paroisses; mais, là encore, il fallait se condamner à rester incomplet. Si l'on veut bien consulter les dictionnaires si précieux de MM. Le Prevost et Gadebled,

qui ont puisé à toutes les sources connues[1], et dont la science et le talent ne sont ignorés de personne, on verra combien a été grande la différence des appellations locales aux siècles passés, et combien le silence de nos savants amis rendait la tâche difficile.

Disposant, dès à présent, de documents nombreux recueillis de longue main, la sympathie des familles serait certainement venue souvent à notre aide; mais c'eût été déflorer, sans une grande utilité, un travail collectif, et montrer que l'étude n'est pas toujours couronnée de succès. L'espoir des découvertes ultérieures entretient, peut-être plus que tout autre motif, la persévérance à fouiller dans nos annales; il faut laisser aux travailleurs de bonne volonté, auxquels ont fait appel, le mérite et l'honneur qui doivent s'attacher à leurs œuvres.

C'est d'ailleurs de la fusion de matériaux d'une variété infinie, que peut jaillir quelque lumière sur notre passé.

Les immenses recherches de M. Léopold Delisle, pour établir quel fut au moyen âge l'état de notre agriculture et des agriculteurs Normands, laissent voir combien il reste à faire à l'historien. Combien de parchemins et de titres poudreux ne faudra-t-il pas secouer de leurs casiers ignorés, pour y puiser de trop rares documents sur nos monuments ecclésiastiques, militaires et civils; nos institutions provinciales, féodales, judiciaires, communales, religieuses ou de bienfaisance; nos lois et nos coutumes spéciales et locales; notre industrie et ses merveilleuses créations. Pour reconnaître les influences exercées par les révolutions politiques sur l'état matériel, intellectuel ou moral des sociétés qui nous précédèrent en Normandie, ce n'est pas trop de l'activité de toutes les intelligences qui se livrent, dans nos contrées, à l'étude de l'histoire.

En présence de tant de difficultés, nous avons donc prudemment réduit notre rôle à celui d'éditeur, laissant à la découverte et à la communication fortuite de renseignements nouveaux, la solution des difficultés nombreuses devant lesquelles notre patience et notre zèle ont dû s'arrêter.

TH. B.

Evreux, 1er mars 1853.

Nous aurions voulu publier ici la bibliographie analytique des principaux ouvrages et recueils, manuscrits ou imprimés, dans lesquels les personnes qui s'occupent de notre histoire locale pourraient trouver des renseignements analogues à ceux compris dans la montre de 1469, sur les fiefs et la noblesse de Normandie; mais ce travail n'eût rien appris de nouveau aux personnes livrées à cette étude; aussi, pour ne pas ajouter de nouveaux retards à la publication de ce volume, et ne point sortir des limites qui nous sont accordées, nous avons dû en ajourner l'impression.

C'EST LE PAPPIER des Monstres Généralles, des nobles noblement tenans en fief ou arrière fief du Roy notre sire ou d'autre soubz lui, officiers dud. seigneur ou bailliage d'Evreux, et autres qui ont acoustumé eulx armer, suyvir et fréquenter les guerres, ainsi que le Roy notredit seigneur l'a voullu et ordonné par ses lettres dabtées du derrenier jour de joevier derrenier passé, faictes et tenues à Beaumont le Rogier les samedy et dimenche xvij^e et xviij^e jour de mars l'am mil cccc soixante neuf; par nous Louys, bastard de Bourbon, conte de Roussillon, seigneur de Vallongnes et d'Usson, admiral de France et lieutenant général du Roy notred. seigneur en Normendie; et les sermens d'iceulx nobles et autres reçeuz par Monsseigneur Jehan Chollet, chevalier, seigneur de la Cholletière, conseiller maistre d'ostel, et à ce commis du Roy notred. seigneur. Présens et appelon à ce Guillamme de Las, escuier, seigneur de Vaussellas, aussi conseiller dud. seigneur et son bailli d'Evreux; Nicolas de Fréville, lieutenant général dudit bailli; Philippe Valles, substitut du procureur du Roy notred. seigneur oud. bailliage.

Les noms desquelz nobles et autres dessusdits, ensemble les abillemens et armures esquelz ilz se sont présentéz esd. monstres, par les vicontés dud. bailliage, enssuivent

ET PREMIÈREMENT :

LA VICONTÉ D'ÉVREUX.

ARCHIERS.

Jehan de Maillocq, escuier, seigneur de Saquenville en partie et du Boulley Morin, se présenta en abillement d'archier, armé de brigandines, ung varllet en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Marie, se présenta et fut reçeu pour et en lieu de maistre Simon Chevestre, prebtre, doyen d'Evreux et seigneur en son nom privé de Saint Germain des Angles; et estoit ledit Marie armé de brigandines, arc et trousse, monté d'un cheval.

Jehan Leclerc, seigneur de partie d'une porcion de fief assise à Neufville, se présenta et fut reçeu tant pour luy que pour Richard Benest, seigneur de l'autre partie et porcion dud. fief, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Nouel le Francoys l'aisné, bourgoys d'Evreux, seigneur d'Outreboys et du Mesnil Anceaulme, aagié de iiij ^xx^ ans et plus, présenta pour faire le service pour et en lieu de luy Pierres Chambrays, deuement monté et armé en abillement d'archier; à quoy il fu reçeu, considéré son aage.

Guillamme de Neel, escuier, tenant d'un tenement noble contenant L. acres de terre, se présenta à cheval, armé de brigandines, arc et trousse.

Guillamme Brayer, escuier, seigneur de Saint Aubin jouxte Vieulx Evreux, se présenta, et, pour en lieu de luy, considéré son aage, antiquité, fu reçeu

Pierres Brayer, escuier, son filz, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Guillot du Mesnil, escuier, seigneur d'une porcion de fief assise à Saint Vincent du Boulley, se présenta à cheval, en abillement d'archier.

Jaques Mignart, seigneur de la Muse, se présenta en abillement d'archier, armé de brigandines, sallade, espée et dague, ung varlet en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Guillamme de Bordenc, se présenta et fu reçeu pour luy et Robert d'Arcuton, escuier, seigneur de Cessar en partie, au droit de la damoiseille sa femme, mère dud. Guillamme, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Guiot de Henault, se présenta et fut reçeu pour Jehan le Moine l'aisné, bourgoys d'Evreux, seigneur d'Aviron, aagé de iiij xx ans et plus et mallade de gravelle et autres maladies; et estoit armé de brigandines, arc et trousse, monté d'un cheval.

Robin Mabire, se présenta et fut semblablement reçeu pour et ou lieu de Guillamme le Couvreux, en abillement d'archier.

Nicolas de Fréville, lieutenant général du bailli d'Evreux et garde des seaulx aux obligacions de la viconté du Pontautou et Pontaudemer, présenta à faire le service pour et ou lieu de lui, Jehan le Peletier, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment; à quoy il fu reçeu, considéré la charge et entremise qu'il a pour les faiz et affaires du Roy.

Nicolas de Louvigny, escuier, seigneur du Mesnil Augeron, ou bailliage d'Allençon, en la viconté de

Monstereuil, présenta Collin de Beausse, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment, qui fu reçeu actendu la gravité et pésanteur dud. de Louvigni.

Jehan de Venoys, escuier, seigneur du Nuyzement, lequel pour luy, Robin de Venoys, son père, aagé de LX ans et plus, estant avecques luy demourant et à ses dépens de toutes chosses, se présenta armé de brigandines, arc et trousse, à deulx chevaulx.

Nouel le Francoys le jeune, seigneur du quart du fief assis à Guérembouville, se présenta, et, pour et en lieu de lui, fu reçeu Raulet Chevalier, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Erchembault Chérel, se présenta, disant qu'il avoit suyvy les guerres et qu'il serviroit ou et quant il luy seroit ordonné et commandé, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

ARBALESTIERS.

Martin de Beaumont, seigneur d'une porcion de fief nommé Boisregnart, se présenta armé de brigandines, sallade, espée et arbalestre, monté à cheval.

Gabriel Erembout, escuier, seigneur du Buisson soubz Sorel, se présenta à cheval, armé de brigandines et arbaleste.

VOULGIERS.

Jehan Lespringuet, seigneur d'Argences, chappelain en l'église Notre Dame d'Evreux, estant ès ordres de prestre, présenta pour faire led. service, à cause de sond. fief, Loys Rommy, armé de corsset blanc et vouge, monté à cheval.

Gilles Lespringuet, seigneur d'une porcion de fief assis à Omonville, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge, ung varlet en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Jehan des Haies l'aisné, bourgoys d'Evreux, à cause de sa femme, seigneur d'une porcion de fief nommé les Breux, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge, acompaignié d'ung varlet, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Louvel, escuier, seigneur du Bucherin, du fief au Bigault et du fief Baudy, à Combon, se présenta armé de brigandines, vouge et salade, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Postel, seigneur d'une porcion de fief nommé les Mynières et de Gresboys, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz à deulx chevaulx.

Thomas de Quiquernon, seigneur d'une porcion de fief nommé le fief d'Azeville, aagié de LXX ans, présenta pour et en lieu de luy Guillot le jeune, armé de brigandines, salade et vouge; à quoy il fu reçeu, veu son aage et fleblesse.

Robin Gouverman, seigneur d'une porcion de fief nommé le fief de Gaudeneval et sergent de Nonnancourt, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et dague, montéz d'un cheval.

Jehan Cosse, seigneur d'une petite porcion de fief assise à Saint Aubin jouxte Vieux Evreux, se présenta armé de corset, salade et vouge et à cheval.

Gaultier Dauvillier, seigneur d'une porcion de fief

nommé Gratheul, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Jehan Duval, escuier, seigneur de Guérembouville en partie, se présenta à cheval, en abillement de salade, vouge et ganteletz; et luy fut commandé avoir brigandines.

Robinet Sebire, seigneur d'une porcion de fief assis à Honneteville, se présenta en abillement de brigandines, salade et ganteletz et vouge.

Guillamme le Coq, escuier, seigneur d'un huitième de fief nommé les Rotours, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge et salade.

Jehan des Gruyaulx, seigneur d'une porcion de fief, où il n'a court ne usage, assis à Garrel, se présenta à cheval, en abillement de corsset, salade, ganteletz, vouge et dague.

Mautry du Vaul Davy, seigneur d'un huitième de fief assis aud. lieu. *Vacat cy pour ce qu'il est homme d'armes.*

Guillamme Sebire, seigneur de la Heuze, à Garencières, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade et vouge, et ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Gieffroy Postiz, seigneur d'une porcion de fief nommé Hault Menilles, se présenta, et, pour et en lieu de lui, fu prins et reçeu Guillamme Triloche, en abillement de brigandiniers, salade, vouge et à cheval.

Jehan Chevestre, seigneur en une partie de deulx porcions de fief assis aux Rotours et à Beauchesne, se présenta non abillé, disant que il n'avoit de quoy

soy habillier ; maiz ce néantmoins, luy fu chargé et enjoint faire le service comme voulgier, au millieur abillement qu'il pourra.

Guillamme Ernoult, seigneur en l'autre partie desd. fiefz, se présenta non habillé ; par quoy luy fu faicte semblable inhibicion que aud. Chevestre.

Jehan de Sengueuze, escuier, seigneur d'iceluy, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge, salade, ganteletz et gorgeri.

Georges de Pilliers, escuier, seigneur d'une porcion de fief nommé la Bruierre, du Mesnil sur l'Estrée et de Nateauville, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, monté à cheval.

Guillamme de Cabourt, escuier, seigneur de Haulterre, se présenta armé de harnoys blanc, salade, espée et vouge.

Martin Potin, payant taille, tenant d'une porcion du demaine de Trencevillier, où il n'a court ne usage, ne autre droicture seigneurial ; mais néantmoins luy fu chargé et aussi il se submist servir armé de brigandines, vouge et salade. *Il en fut deschergié par le seigneur de la Cholletière.*

Raoul de Boussey, escuier, seigneur du lieu, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Martin Ler, seigneur d'une porcion de fief assis à Neufville, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Simon le Pelletier, seigneur d'un quart de fief assis à la Perruche, se présenta habillé de salade, ganteletz

et vouge ; et luy fu enjoint avoir brigandines, et faire le service oud. abillement.

Thomas de l'Estang, seigneur de Labit, se présenta abillé de corsset blanc, salade, ganteletz et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan de Pontz, seigneur du quart de fief assis à Quessiny, se présenta armé de jazeron, vouge, salade, ganteletz et gorgery.

Estienne le Jendre, seigneur d'un quart de fief assis à Batigny, se présenta à cheval, en abillement de vougier, bon et suffisant.

Jehan Hervieu, seigneur de Vieuvillers et de Gadencourt en partie, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, avecques luy ung paige, monté de deulx chevaulx.

Girault de Monmiral, sergent fieffé de la Bonneville, se présenta en abillement de brigandines, salade, vouge et dague, monté à cheval.

Robin Aubery, tenant d'un huitiesme de fief assis à Ezy, nommé le fief Margot Auberye, présenta à faire le service pour luy à cause dud. fief, Henry Aubery, son filz, promectant faire le service armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, suffisamment monté.

Godeffroy Viel se présenta à cheval, armé de salade, vouge et dague.

Gillet des Moullins, seigneur de Fains, se présenta, et, pour son antiquité et fiesblesse, fu prins et reçeu pour lui Pierres des Moullins, son filz, armé de brigandines, vouge, salade, monté à cheval.

Le prieur d'Illou, tenant d'un fief noble à court et usage, présenta, pour et lieu de luy, à faire le service, ung homme armé de brigandines, salade, ganteletz et guizerme, monté à cheval.

Guillamme de Saint Pol, escuier, seigneur de Mézeré en partie, se présenta non habillé, disant que il avoit esté longue espasse de temps malade en dangier de mourir, et que il n'avoit pas puissance de soy armé ; mais néantmoins lui fu chargié et aussi il se submist servir comme vougier deuement abillé.

Maistre Guy Macquerer, escuier, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz, vouge, espée et dague.

Robin Rotru se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan Sainxe, seigneur du fief Gouffier et de Garembouville en partie, en habillement de vouge, monté et armé suffisamment.

JAVELINES.

Robert de Gaillon, escuier, seigneur de Vieulx Evreux et de Faverolles, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz, gorgery et javelines, ung varlet avec lui, à deulx chevaulx.

Guillamme de la Mote, seigneur d'une partie porcion de fief assis à Ferières Hault Clochier, se présenta armé de corsset, salade, javelines, à cheval.

Regault de Seugié, escuier, seigneur de deulx huitièmes de fief, l'un assis à Ferière et l'autre à Escambost, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Nicolas Girad, seigneur de Merchouton, se présenta

en abillement de harnoys blanc, salade et javelines.

Pierres Goret, escuier, seigneur des Plenitriaulx, se présenta armé de corsset blanc et demye lance, à deulx chevaulx.

Guillemin de Venoys, seigneur d'une porcion de fief nommé le Hamel, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée et javeline.

Jehan le Franc, escuier, seigneur de Berou, présenta pour fère le service pour luy, Lucas Langlois, abillé de corsset, salade et javeline, monté [de] ung cheval.

Tibault le Beuf, escuier, seigneur d'Ommoy, aagié de LXX ans, se présenta, et, pour son antiquité et fieblesse, fu reçeu à faire le service pour luy, Jehan le Beuf, son filz, en abillement de brigandines, salade, javeline et dague.

Robert de Condimel, escuier, seigneur de Jarcey, se présenta non abillé; pour quoy lui fu enjoint servir comme javeliner, le mieulx armé qu'il pourra. *A l'ordonnance de Salsart, comme l'en dit.*

Guillamme d'Aulage, seigneur d'une partie et porcion de fief nommé la Bigotière, se présenta à cheval, en abillement de salade, espée, dague et corgery et javeline; et luy fu enjoint avoir brigandines.

HOMMES D'ARMES.

Monsseigneur Jehan, sires de Montenay, chevalier, baron de Guerencières, seigneur de Bérengeville, de Nully en Gastinoys et vicomte de Faugernon, se

présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un autre homme d'armes, neuf archiés et quatre vouges, dont l'un d'iceulx vougiers est Jehan Gillain; tous suffisamment montéz et arméz.

Monsseigneur Jehan le Beuf, chevalier, seigneur de la Bonneville et du Mesnil Harderé, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié de troys archiers, ung varlet et ung paige, montéz de six chevaulx.

Philipe le Veneur, escuier, seigneur du Homme et de Tillières en partie, se présenta armé de brigandines honnestes, disant que il ne pourroit porter harnoy blanc, obstant certaine maladie secrète qu'il a sur lui, et est acompaignié de deulx archiers, suffisamment montéz et arméz.

Monsseigneur Jehan Louvel, chevalier, seigneur de la Haulte Maison, Grisolles, Courlaville, le Putenaye et autres fiefs, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié de deulx archiers, ung varlet et ung paigie deuement montéz; led. chevalier disant que il estoit de l'ostel de Monsseigneur l'admiral.

Robert d'Escorchet, escuier, seigneur, au droit de sa mère, d'un fief nommé Escorchet, se présenta en abillement de hommes d'armes, à deulx chevaulx.

Guillamme de Lieurray, escuier, seigneur de Gaudreville, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Materoi du Val Davy, seigneur de huitième de fief assis audit lieu, se présenta en abillement de homme d'armes, monté à deulx chevaulx.

Jehan du Buisson, escuier, seigneur de deulx porcions de fief nommé le Buisson et la Cousture, et de Melleville, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Marguerin de Monnay, escuier, seigneur de Gauville, du Tenney, de la Trinité en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, deulx archiers, ung varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de cinq chevaulx.

Monsseigneur de Guierry, chevalier, seigneur du Boys Gencelin, de Paintienville et de la Faguetière, se présenta en abillement de homme d'armes, deulx archiers, ung varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de cinq chevaulx.

Pierres Houvet, escuier, seigneur de Morcenq, de Sassé et de Nuys, se présenta en abillement de homme d'armes, ung archier et ung coustillier en sa compaignie, montéz de troys chevaulx.

Jehan le Mectoyer, escuier, seigneur de Guichenville et de la Haye le Conte, se présenta en habillement de homme d'armes, montéz de troys chevaulx.

Pierres des Moustiers, escuier, seigneur d'un fief assis à Berengeville, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de Jehan des Moustiers, son frère, seigneur d'une porcion de fief assis à Pacy, de la valeur de XII s. parrisis par am.

Jehan de Pilliers, escuier, seigneur de Mortelle et de la Coudrelle, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un varlet, armé de brigandines, salade et javeline, et ung paige, monté de troys chevaulx.

Oudin Quéruel, escuier, seigneur de Méré et de Martin, se présenta, et, pour et en lieu de lui, considéré son ancien aage et sa febliesse, fu prins et reçeu à faire le service, Jehan Quéruel, son filz, en abillement de homme d'armes et ung varlet en sa compaignie, armé de brigandines et vouge, et ung paige, montéz de troys chevaulx.

Jehan de Sources, escuier, seigneur du Brémien, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un archier et ung paige, monté à troys chevaulx.

Guillot du Bois Rouvray, seigneur de Brézez en partie, en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Robert Doublet, seigneur de troys petites porcions de fief nomméz Champigni, Beaufort et Foucranville, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Christofle de Bailleul, escuier, seigneur du lieu, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Guillamme du Bust, escuier, seigneur de Saint Germain, présenta pour et en lieu de lui Jehan du Bust, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx, qui fu reçeu.

Jehan Broutin, escuier, seigneur du fief Foville, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

OFFICIERS en la dicte vicomté qui se sont présentéz.

Jehan de la Merche, eslu pour le Roy notre sire en l'élection dudit lieu d'Evreux, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Michelet le Moine, semblablement eslu en ladite élection, se présenta, et, pour et en lieu de luy à faire le service, enctendu que il est convenient audit le Moine faire continuelle résidence audit lieu d'Evreux, tant pour le fait de la justice, que pour bailler les fermes et mises d'icelle élection, fu prins et reçeu Jehan Rouxsel, armé de brigandines, salade, ganteletz, vouge, acompaignié d'un varlet, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Lespicier l'aisné, procureur du Roy en ladite élection, se présenta armé de brigandines, vouge, ganteletz et salade, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Nicolas Rougeulle, receveur des aides en ladite élection, présenta à faire le service pour et en lieu de luy Jehan Davoust, armé de brigandines, arc et trouse, ganteletz et salade, monté à cheval; à quoi il fu reçeu obstant et considère la charge et entremise dudit receveur, et qu'il lui esconvient faire continuelle résidence en ladite élection, pour faire ladite récepte.

Jehan le Grans, contreroulleur du guernier du seel audit lieu d'Evreux, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes et vouge.

Perrin des Ventes, mesureur dudit guernier, se

présenta à cheval, armé de corsset blanc, salade et vouge.

George Redde, revendeur de poisson audit lieu d'Evreux, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Le verdier de Pacy, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Lorens Toulle, sergent en la ville et bourgoise d'Evreux, se présenta et se submist servir le Roy, armé de brigandines, salade et vouge.

Il apparu par certificacion, en faisant lesdits monstres, comme maistre Jehan Cadou, procureur du Roy oudit bailliage, c'est présenté et monstré devant le bailli de Chartres, en faisant les monstres à son bailliage, armé de brigandines, hache, vouge et monté de deulx chevaulx, pour servir le Roy notred. seigneur, ou et ainsy qu'il plaira audit seigneur ou ses commis.

LE NOMBRE desdits nobles noblement tenans, officiers du Roy et autres de ladite viconté d'Evreux ci-dessus présentés, est tel qu'il enssuit :

Archiers, comprins ceulx qui se sont présentéz avecques les hommes d'armes,	XXIX
Arbalestiers,	II
Vouges, comprins comme dessus,	XLVI
Javelines,	XII
Hommes d'armes,	XXIII

ENSUIT les noms et sournoms de plussieurs nobles et noblement tenans en ladite viconté, demourans hors dudit bailliage, et les lieux ou l'en dit qu'il sont demourans et résidens, qu'il ne se sont comparus ausd. monstrez généralez, ne en la monstre particulière, et aussy quy n'ont encores aucun fait apparoir comme il se soient présentéz ès lieux de leur résidence. Les fiefs, terres et revenus desquelz, pour leur nom comparence, ont esté prins et mys en la main du Roy notre sire et soubz icelle seront régis et gouvernés jusques à ce qu'il ait fait apparoir comme et du lieu ou ilz se sont présentéz et monstrés.

Glaudin d'Anffreville, escuier, seigneur du lieu, demourant en la viconté du Pont de l'Arche.

Jehan Baignart, escuier, demourant en la viconté d'Auge, ou bailliage de Rouen.

Jehan du Bust, escuier, seigneur de Tournedos. Il est demourant à l'Aigle, ou duché d'Allençon.

Le sire de la Merche, seigneur de Quitebeuf. Il est demourant hors de Normendie.

Pierres Martel, seigneur de Saint Aubin de Croville en partie. Il est de la viconté du Pont de l'Arche.

Yvon de Guarencières, escuier, seigneur du Couldray. Il est demourant ou bailliage de Gisors.

Jehan Tiboust, seigneur d'un fief assis à Bérengeville la Champaigne, demourant en la viconté du Pont de l'Arche.

La dame d'Angoulesme, dame d'Acquigny. Elle est demourante hors de Normendie.

Monsseigneur Georges de Clères, chevalier, seigneur et baron de la Croys Saint Lieffroy en partie, demourant ou bailliage de Caulx.

Monsseigneur Jehan de Rabasten, chevalier, seigneur de Caër, demourant au bailliage de Caen.

Jehan le Sauvage, escuier, seigneur de Cissay en partie, demourant ou bailliage de Gisors.

Thibault de Gouy, escuier, seigneur d'Uest, demourant à Rouen avec Monsseigneur de Narbonne.

Damoiselle Perrecte Chevestre, dame d'un quart de fief assis à Liègue. Elle est ou service de madame de Paintievre, hors de Normendie.

Guillamme le Moine, seigneur d'un fief assis à Authueil. Il est demourant à Vernon, ou bailliage de Gisors.

Pierres de Saint Pol, escuier, seigneur de l'Aleu, demourant en France.

Jehan Hébert, seigneur d'un fief assis à Reulli. Il est demourant en la viconté du Pont de l'Arche.

Guillamme le Monnyer, seigneur d'une porcion de fief assis à la Liègue. Il est demourant en ladite viconté du Pont de l'Arche.

Jehan Calenge, seigneur d'un fief assis audit lieu de la Liègue, demourant en ladite viconté.

Philippe de Cierré, escuier, seigneur de Mizéré en partie. Il est demourant en ladite viconté.

Robin le Déan, escuier, seigneur de Cracouville en partie, demourant à Gisors.

Jehan Patry, escuier, seigneur du Bois Giroult. Ou bailliage de Caen.

Jehan et Nicolas diz de Missy, escuiers, seigneurs de Mouëte, demourant audit bailliage de Caen.

Louys de Morainvillier, escuier, seigneur d'Orgeville, demourant hors de Normendie.

Le seigneur de Veras et de Sassey, à Ezy, demourant hors de Normendie.

Robert de Dreux, escuier, seigneur de Nully. Il est du bailliage de Caulx.

Les enffants ou héritiers de feu Guyot de Chambray, en son vivant seigneur du Has Meulles.

Les hoirs Philipe de Groncourt, seigneurs d'une porcion de fief assis au Boesset Hennequin.

Guillamme Inbert, seigneur d'une porcion de fief assis à Douens, demourant ou bailliage de Gisors.

Dame Philipe de Thignonville, dame du Blanc Fossé. Elle est demourante en France.

Guillamme le Grant, escuier, seigneur de Saint Aubin de Croville en partie. Il est demourant en la viconté au Pont Audemer.

Charles de Morray, escuier, seigneur de Vaulx, demourant en la viconté de Paris.

AUTRES nobles et noblement tenant, et officiers du Roy en ladite viconté d'Evreux, estant en l'ordonnance et service du Roy notre sire, et par ce

tenus excusez de eulx non estre présentéz ausd. monstres.

Nicolas Tamppin, escuier, cappitaine des francs archiers oudit bailliage d'Evreux, seigneur du Mesnil Péan.

Glaudre Raulet, escuier, seigneur d'Authoullet.

Guillamme d'Estançon, escuier, seigneur d'une porcion de fief assis à Autheuel.

Tibault d'Anffreville, escuier, seigneur de Bierères et du Mesnil sur Avre.

Jehan de la Pierre, escuier, seigneur de Marcouville.

Guillotin Auber, seigneur du Bois Rogier.

Pierres le Sesne, escuier, ayant le droit de la damoiselle sa mère, d'une porcion de fief assis à Menillier.

Jehan de Limoges, escuier, seigneur de Pomias et viconte d'Evreux.

Guillamme Gazeau, seigneur de Champigny.

Thomas de Cressy, escuier, seigneur de la Vallée.

Etienne Bouton, seigneur de Tizon.

Pierres de Mailloc, escuier, seigneur de Houeteville et d'Esmalleville.

Marc de Saint Amand, escuier, seigneur de Thomer.

Guillamme de la Bruyère, seigneur de Chambray. Il est ou voyage pour le Roy avecques autres à Romme.

Jehan Perret dit Plainbras, verdier d'Evreux, varlet de pié du Roy.

Macé Gouverman, verdier de Nonnancourt.
Jehan Sifflet, chastelain dudit lieu.
} Ils sont de l'arthillerie du Roy.

AUTRES nobles et noblement tenant en icelles viconté, estant pour leur minorité et soubz aage en la guarde du Roy notre dit seigneur.

Les enffans de Monsseigneur Robert d'Estouteville, chevalier, baron d'Ivry et de Saint Andrieu en la Marche.

Les enffans de feu Monsseigneur Jehan Martel, en son vivant chevalier, seigneurs de Grisoles.

Les enffans de deffunt Monsseigneur Charles de Melun, seigneur d'Aunoy, Normanville et de Landes.

Les enffans de feu Monsseigneur Jehan de Herenvillier, chevalier, seigneur d'Avrilly.

Les enffans de feu Perrot de Salvone, en son vivant seigneur de Fontaines.

Les enffans de feu Jehan Campion, seigneurs de Vironvay et Ourmes.

Les enffans soubz [aage] de feu Robin Bense, seigneurs du Buisson Guerembourt.

LA VICONTÉ D'ORBEC.

ET PREMIÈREMENT.

ARCHIERS.

Jehan de Belleaune, escuier, seigneur du lieu et de Courtonne, se présenta armé de brigandines, salade, arc et trousse, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan de la Haye, escuier, seigneur de la Pipardière, se présenta en abillement de brigandines, arc et trousse, acompaignié d'un paige, montéz à deulx chevaulx.

Jean de Neufville, escuier, seigneur d'un quart de fief des Loges, se présenta en abillement d'archier, monté et armé sufffisamment, à deulx chevaulx.

Maistre Nicole Huet, prebtre, seigneur du fief Pothier, se présenta, [et], pour en lieu de lui fu reçeu Cardin Cailletot, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Jehan de la Lande, escuier, seigneur du lieu, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Pierres des Chesnes, escuier, seigneur du lieu et de Folleval, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Jehan le Lort, escuier, seigneur de la Losière, presenta pour et en lieu de lui Martin Bastard, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Maistre Guillamme Myet, prebtre, seigneur de la Halleboudière et de Beauvoir, présenta pour lui Philbert du Pont, en abillement d'archier, suffisamment armé et monté, à deulx chevaulx.

Maistre Jehan le Breton, seigneur de la Cousture, se présenta et pour et en lieu de lui fu prins et reçeu Guillamme le Breton, son filz, en abillement d'archier, suffisamment armé et monté de deulx chevaulx.

Gaultier d'Andel, seigneur de la Groudière, se présenta en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Philipot Hardi, seigneur des Maignens, se présenta en abillement d'archier et suffisamment.

Maistre Bertran Gastel, escuier, seigneur de Saint Quentin, présenta Jehan Gastel, son filz, armé de brigandines, arc et trousse.

Jehan Filleville dit Fazel, seigneur de Lomprey et de Grèz, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Jehan Duval, seigneur en partie du Hosquencey, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Richart Lemire, seigneur du fief du Chastel, du Pin et autres fief, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Guillamme Mancel, seigneur de Talarde, se présenta armé de brigandines, arc et trousse, suffisamment monté.

Vincent Auber, seigneur du fief Liégard assis à Courthonne, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Nicolas le Bote, seigneur des fief de Friardel, du Hamel et de Saint Germain, présenta Jehan Bote, son filz, armé de brigandines, salade, arc et trousse, à deulx chevaulx.

Estienne Vaucquelin, seigneur de la Vauquelinière, se présenta en abillement d'archier, suffisamment monté et armé, à ij chevaulx.

Benest Houssaye, se présenta, et fu reçeu pour lui Jehan Eschaillart, seigneur du Mesnil Haquelle, en abillement d'archier bon et suffisant.

Jehan le Coq, se présenta, et fu reçeu pour et en lieu de lui, de Guion le Coq, son frère, tenant de la vavassourerie de Briosne, en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Robin le Roux, filz de Rogier le Roux, seigneur de Biron, se présenta armé de brigandines, salade et arbalestre.

Guillamme Fortin, seigneur de Saint Germain assis à Marolles, se présenta en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Philippe de Bellemare, se présenta, et fu reçeu pour lui Jehan de Bellemare, son frère, seigneur d'un huitième de fief assis à Esparfontaines et de la sergenterie de Moiaulx, en abillement d'archier, à deulx chevaulx.

Guillamme Forary, fréquentant les guerres, se présenta en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

Pierres de la Mare, aussy fréquentant, se présenta en abillement d'archier, en semblabe abillement.

Jehan Adine, qui a pareillement fréquenté, en pareil abillement.

Jehan de Vire, fréquentant les armes, en semblabe abillement.

Jehan Londes, pour le fief Baudet, présenta pour et en lieu de lui Georget Boisel, en abillement d'archier, à deulx chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Jehan de Saint Lourens, seigneur du lieu, se présenta en semblabe abillement, à ij chevaulx.

VOUGIERS.

Guéroudin de Franqueville, escuier, seigneur de Besnoeray et Colladon, au droit de ses enffans, se présenta monté à cheval, armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Guillemin le Monnyer, seigneur du fief au Viconte, se présenta vougier, suffisamment monté et armé.

Jehan le Monnier, seigneur de Monnay, vougier, duement monté et armé.

Martin le Brun, seigneur du fief à l'Esprévier, se présenta vougier, en brigandines, deuement monté et armé.

Jehan Amiot, escuier, seigneur de l'Ortre en partie, présenta pour et en lieu de lui Guillamme Amiot, son filz, armé de brigandines, salade et vouge.

Richart de Quierville, escuier, seigneur du Couldray assis à Presterville, en abillement de vougier, à deulx chevaulx.

Gieffroy Loys, se présenta, et fu reçeu pour sa mère, veufve de feu Jehan Loys, dame de la Suffar-

dière ; et estoit en abillement de brigandines, salade et vouge, à cheval.

Maistre Jehan Piel, prebtre, seigneur de Neufville, présenta pour lui Robert Piel, son frère, en abillement de vougier, deuement armé, et monté de ij chevaulx.

Ancel de Neufville, seigneur de Coursson, en abillement de vougier, deuement montéet armé.

Pierres Lachaise, escuier, tenant du fief Vallée, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Cuillier, tenant de partie du fief de Chieffreville, de l'Ortre et du Parc, présenta Gieffroy Cuillier, son fils, armé de brigandines, vougier, à deulx chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Guillamme Michel, escuier, seigneur d'une porcion du fief de Bellou, se présenta vougier, deuement armé et monté.

Marc de la Roche, seigneur du fief nommé Montfort, présenta Jehan de la Roche, son filz, armé de brigandines, salade et vouge, monté de deulx [chevaulx].

Jehan le Tort, escuier, seigneur de Samilly et de Livet, se présenta vougier, deuement monté et armé.

Tibault Poullain, se présenta en abillement de vougier, deuement monté et armé.

Cosme le Scec, escuier, seigneur de la Cressonnière, se présenta armé de brigandines, salade et vouge,

acompaignié d'un autre homme en semblabe abillement, montés de troys chevaulx.

Robert d'Orléans, seigneur de Robart, se présenta Philipot le Seigneur armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, et à cheval, qui fu reçeu pour ledit d'Orléans, obstant ce qu'il a perdu ung oeil.

Jehan Chanu, seigneur de la Pommeraye, se présenta en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Maistre Jaques le Corp, escuier, seigneur de Lisores, se présenta oudit abillement de vougier, deuement abillé, monté et armé.

Guillamme Berthelot, escuier, seigneur du Bois Brulley, présenta pour lui Raoullin Berthelot, son filz, armé de brigandines, salade et vouge.

Jehan Anquetin, escuier, seigneur..... se présenta vougier, à deulx chevaulx.

Richart Ruffault, seigneur de Chaumont et du Buisson, présenta et fu reçeu pour lui Jehan Boquet, suffisamment monté et armé.

Jehan le Roy, escuier, seigneur du Bois et de la Rivière, présenta pour et en lieu de lui Pierres Pont et Jehan Calf, armés de brigandines, salades et vouges, montés de deulx chevaulx.

Jehan de Bonneville, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, deuement armé et monté.

Henri de Morteaux, vougier, deuement monté et armé.

Robert Vallée se présenta et fu reçeu pour Jehan

Vallée de Saint Lorens, son père, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Jehan Calf, se présenta en abillement de vougier bon et suffisant.

Pierre Vinçant, tenant de partie de la vavassourerie de la Truesie, se présenta à cheval, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Guillamme Boucher, seigneur de la Roche, se présenta en abillement de vougier, armé et monté suffisamment.

Jehan du Boullonnay, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment

Michel du Val Poutrel, se présenta oud. abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Richart Tourneton, tenant d'une porcion de la Sougée, se présenta en abillement de brigandines, sallade et vouge, monté à cheval.

Jehan Henalt, seigneur du fief de Lignières, se présenta oudit abillement de vougier.

Jehan le Bouthillier, tenant d'une branche du fief de Neufville, se présenta abillé d'un jaques garny d'ung jazeron, salade et vouge.

Jehan Brohart, escuier, seigneur de Neufville, se présenta à deulx chevaulx, brigandines, vouge.

Jehan Duval, seigneur en partie du Boquencey, se présenta oudit abillement de vougier, a deulx chevaulx. *Il est archier et pour ce cy néant*

Guillamme de Rouveray, seigneur du lieu, se pré-

acompaignié d'un autre homme en semblabe abillement, montés de troys chevaulx.

Robert d'Orléans, seigneur de Robart, se présenta Philipot le Seigneur armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz, et à cheval, qui fu reçeu pour ledit d'Orléans, obstant ce qu'il a perdu ung oeil.

Jehan Chanu, seigneur de la Pommeraye, se présenta en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Maistre Jaques le Corp, escuier, seigneur de Lisores, se présenta oudit abillement de vougier, deuement abillé, monté et armé.

Guillamme Berthelot, escuier, seigneur du Bois Brulley, présenta pour lui Raoullin Berthelot, son filz, armé de brigandines, salade et vouge.

Jehan Anquetin, escuier, seigneur..... se présenta vougier, à deulx chevaulx.

Richart Ruffault, seigneur de Chaumont et du Buisson, présenta et fu reçeu pour lui Jehan Boquet, suffisamment monté et armé.

Jehan le Roy, escuier, seigneur du Bois et de la Rivière, présenta pour et en lieu de lui Pierres Pont et Jehan Calf, armés de brigandines, salades et vouges, montés de deulx chevaulx.

Jehan de Bonneville, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, deuement armé et monté.

Henri de Morteaux, vougier, deuement monté et armé.

Robert Vallée se présenta et fu reçeu pour Jehan

Vallée de Saint Lorens, son père, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Jehan Calf, se présenta en abillement de vougier bon et suffisant.

Pierre Vinçant, tenant de partie de la vavassourerie de la Truesie, se présenta à cheval, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Guillamme Boucher, seigneur de la Roche, se présenta en abillement de vougier, armé et monté suffisamment.

Jehan du Boullonnay, seigneur du lieu, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment

Michel du Val Poutrel, se présenta oud. abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Richart Tourneton, tenant d'une porcion de la Sougée, se présenta en abillement de brigandines, sallade et vouge, monté à cheval.

Jehan Henalt, seigneur du fief de Lignières, se présenta oudit abillement de vougier.

Jehan le Bouthillier, tenant d'une branche du fief de Neufville, se présenta abillé d'un jaques garny d'ung jazeron, salade et vouge.

Jehan Brohart, escuier, seigneur de Neufville, se présenta à deulx chevaulx, brigandines, vouge.

Jehan Duval, seigneur en partie du Boquencey, se présenta oudit abillement de vougier, a deulx chevaulx. *Il est archier et pour ce cy néant*

Guillamme de Rouveray, seigneur du lieu, se pré-

senta abillé de vouge, salade et brigandines, et à cheval.

Colin Dauten, seigneur du Bois de la Vallée, se présenta armé de brigandines, vouge, salade, monté à cheval.

Guillamme d'Aurreville, personne noble, se présenta vougier, suffisamment monté et armé.

Jehan Dûclos, pour une partie vavassourerie tenue de Jehan Silleville, escuier, seigneur de Lomprey, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, à cheval.

Thomas le Charpentier, tenant, à cause de sa femme, de la sergenterie du plat de l'espée de Bernay et d'une vavassourerie assise à Blangy, présenta pour lui Colin Rosey, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Philipot Douillée, escuier, seigneur de Resencourt, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, monté de deulx chevaulx.

Maistre Jaques Flambart, seigneur du tiers d'une porcion de fief nommé Courselles, se présenta à cheval, en brigandines, vouge et salade.

Jaques Coquenbouc, escuier, seigneur de Courselles et de Tourville en partie, présenta, pour son antiquité et fieblesse, Guieffroy Tourlon et Robin Poillevillain, armés de brigandines, salades, ganteletz et vouges, montéz de deulx chevaulx ; à quoy il fu reçeu pour la cause dessusd.

Anthoine Neel, seigneur de Plainville, présenta Guillamme Neel, son filz, vougier, à deulx chevaulx.

Jehan Ravel, seigneur du fief du Tilleul Folenffanlt, se présenta en abillement de brigandines, vouge, à deulx chevaulx.

Jehan du Bosc Henri, escuier, seigneur du lieu, se présenta en semblabe abillement de vougier.

Martin le Varlet, seigneur du fief Gastinel, oud. abillement de vougier.

Jehan de Bellemare, escuier, seigneur de la Quèze, se présenta en pareil abillement.

Guillamme Cappelet, escuier, seigneur de Saint Lourens et du Petit Mesnil, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, suffisamment monté.

Guillamme de la Fosse, personne noble, en semblabe abillement que dessus.

Robert de Loye, escuier, se présenta pour et à cause d'une porcion de LX l. de rente qui tient, et à cause de sa femme, en la baronnye de Blangy, se présenta en brigandines, vougier, à deux chevaulx.

Pierre Parey, seigneur du fief de Combray, présenta pour lui et en son non Denys Fuzée, en abillement de vougier, armé et monté suffisamment.

Jehan de Brefvdent, seigneur du lieu et du fief du Sauq, en semblabe abillement de vougier, à deulx chevaulx.

Jehan Cadevalestre, pour la fiefferme d'Asnières et Livet, se présenta vougier, suffisamment monté et armé.

Perrin des Haies, pour la vavassourerie dudit

lain, assise au Befnerey, se présenta en abillement, monté et armé comme dessus.

Henri Mareschal, tenant d'une vavassourerie assise à Saint Vinçent, se présenta vougier, en brigandines et salade.

Estienne Guillamme le Roy, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

Estienne de Blouquetot, se présenta en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillaume Villecte, se présenta en semblabe abillement.

Colin Sauvalle, se présenta et fu reçeu pour lui et Jehan Pigis, tenans ensemble de la fiefferme de Saint Ouen le Hoult, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Raoulin Couesnon et Jehan Chagrin, tenant de la vavassourerie de Lahier, au droit de lour femmes, se présentoient disant que par chacun an ilz paient plus de xxx l. de taille au Roy notre sire et que la revenue de leur fief ou tennement ne pouvoit pas fournir à eulx abiller; mais néantmoins leur fut chargié faire le service par eulx, au mains par l'un d'eulx, en bon abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Perrin du Quesney et Guillamme Boutery, tenant de la vavassourerie Ferrant, se présentèrent non abillez, et leur fut faicte pareille injonction que ausd. Couesnon et Chagrin.

Simonnet de la Haie, bastart, par aucun temps passé suyvant les armes, se présenta en abillement de brigandines, salade et vouge.

Jehan du Vieu, seigneur du La Cauvinière et des Castelas, se présenta en abillement de brigandines, vougier.

Robin d'Andel, escuier, se présenta vougier, à deulx chevaulx.

JAVELINES ET DEMYES LANCES.

Thoumassin Eustasse, seigneur en usuffruit du fief de la Mocte et d'Orbec, se présenta armé de trois quartz de curasse, salade et demye lance, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Guillamme Quesnel, escuier, seigneur d'un quart du fief nommé le fief de Poix, se présenta armé d'un corsset et d'une lance, à deulx chevaulx.

Gervais Fourmentin, pour ung quart de fief à Bellou, se présenta armé de corsset blanc et demye lance; avesques lui ung paige, suffisamment montéz et abillez.

Cardin le Forestier, tenant d'une porcion de fief nommé le fief du Quesney, se présenta armé de brigandines, salade, ganteletz et javeline.

Pierre la Perque, seigneur des Esteux, se présenta en semblabe abillement que dessus.

Richart de Saane, escuier, seigneur tenant d'une porcion du fief de Tenencourt, se présenta oud. abillement de javelines, monté et armé suffisamment.

Robert de la Boullaye, escuier, seigneur du lieu, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz et demye lance, acompaignié d'un varlet, montéz de deulx chevaulx.

Macé de la Haye, escuier, tenant en usuffruit des fiefz de la Fontaine des Champs et Montfort, se présenta en corsset blanc, à deulx chevaulx.

Jehan de la Coudraille, tenant d'une porcion de fief assis à Saint Martin le Viel, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade et javeline.

Jehan Dumaine, seigneur du Mesnil Germain, présenta à faire le service pour et en lieu de lui Jehan le Grant, armé de trois quartz de curasse, salade et demye lance, ung paige avec lui, montéz à deulx chevaulx.

Allain de Bavery, pour le fief d'Asnières, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz, javelines, monté d'un cheval.

HOMMES D'ARMES.

Monsseigneur Jehan, sires et baron de Ferières, chevalier, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un autre homme d'arme et de six archiers et deulx paiges, montéz de dix chevaulx.

Monsseigneur Guillamme de Trousseauville, chevalier, seigneur du Mesnil Guillamme, Guiverville et Morainville, se présenta en abillement de hommes d'armes, lance fournie, et deulx archiers, le tout à six chevaulx.

Thoumas Ruffault, escuier, se présenta et fu reçeu pour et ou non de Monsseigneur Jehan de Mailloc, chevalier, seigneur du lieu de Courbespine et de Chamitout, homme fort ancien et débille des ses menbres; et estoit armé et abillié en homme d'armes,

acompaïgnié de deulx archiers, ung coustiller et ung paige, montéz de cinq chevaulx.

Monsseigneur Nicolas Gosset, chevalier, et Jehan Gosset, escuier, son frère, demourans ensemble en communité des biens, seigneurs des fiefz des Mortieltz, de la Tillaye, de la Garde et autres fiefz, se présenterent, et, pour faire le service pour eulx deulx, fu prins et reçeu ledit Jehan Gosset, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx archiers, ung coustiller et paige, suffisamment montéz et armés.

Denis d'Orbec, escuier, seigneur du Prey, se présenta et fu reçeu tant pour lui, Jehan d'Orbec, son père, homme fieble et ancien, que pour Pierres d'Orbec, son frère, en abillement de homme d'armes, ung archier en sa compaignie, ung gros varlet et ung paige, suffisamment montéz et armés.

Guillamme Fouquet, escuier, seigneur de la Vespière, de la sergenterie de Chambroys et autres terres, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un vougier, ung coustillier et ung paige, montéz et armés suffisamment.

Jehan de Mailloc, escuier, seigneur de la Goue, présenta, pour son anctiquité et fiesblesse, à faire le service pour lui, Guillamme de Mailloc, son filz, en abillement de homme d'armes, ung gros varlet armé de brigandines, et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx; à quoy il fu reçeu.

Jehan des Planches, escuier, seigneur d'une porcion de Tenney et Saint Ligier le Bordel, se présenta en abillement de homme d'armes, ung archier

avecques lui, suffisamment arméz et montéz à iiij chevaulx.

Audon de Saint Ouen, escuier, seigneur de Cordouet, se présenta oud. abillement d'omme d'armes, ung archier et ung paige avecques lui, montéz et armés suffisamment.

Raoul Anffray, escuier, seigneur de Caudemonne et du Vergier, se présenta en abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Henri de Quierville, seigneur du lieu, en abillement d'omme d'armes, à deulx chevaulx.

Jehan du Rouyl, escuier, seigneur du lieu, de Granval, de Freney et de Rétailles, présenta pour faire pour lui le service Jaques du Rouyl, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Lyée, escuier, seigneur du lieu, de la Fosse et de la Rue, se présenta en pareil abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Robert de Cintray, escuier, seigneur de Friardel et de Bellouet, se présenta homme d'armes, à troys chevaulx.

Damp Jehan Hamel, pour lui et procureur des autres religieux, abbé et couvent de Saint Vandrille, se présenta disant que Monsseigneur Jehan de Bouquetot, chevalier, seigneur du Brueil, estoit subgiet et les acquiter du service en quoy ils estoient subgiets; et pour ce que ledit chevalier n'estoit présent, icelui procureur présenta, pour faire ledit service, Pierres Salmon, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers, vougiers et ung varllet, à

quatre chevaulx ; protestant icelui procureur oudit nom, avoir recompense sur ledit chevallier.

Jehan de Hautemer, escuier, seigneur de Farvacques, se présenta en abillement de homme d'armes à quatre chevaulx, acompaignié d'un homme vougier suffisamment armé.

Greffin Lemuet, escuier, seigneur de Forges en partie, de Carezis et du Buisson, se présenta en abillement de hommes d'armes, deulx vougiers en brigandines.

Jehan de Bienfaicte, escuier, le jeune, seigneur du fief de Cleppin, la Court et Moyaulx, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Jehan Vippart, escuier, seigneur et tenant des fiefz des Places, de Bosc Drouet et d'Abbeville, présenta pour et lieu de lui Jehan Vippart, son filz, en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx brigandiniers vougiers et ung paige, suffisamment montéz et arméz.

Hue d'Auge, seigneur du Mesnil au Viconte, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jaquet Labbé, seigneur de Saint....., de Livet, Lombellon et Bouessy, se présenta en abillement de homme d'armes, lance fournie, deulx archiers et cinq chevaulx.

Jehan de Berville, escuier, seigneur du lieu et de la Forestière, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de Rogier le Sayneur, brigandinier vougier, qui se présenta avecques lui, de

deulx aultres vougiers, ung coustillier et ung paige, montéz et arméz suffisamment.

Pierres le Doyen, escuier, seigneur du Couldray le Ramier et de Morcenq, se présenta en abillement de homme d'armes.

Ollivier de Clinchamp, seigneur de Cauthecoste, se présenta oudit abillement de homme d'armes, à iiij chevaulx et ung brigandinier vougier avecques lui.

Jullien Mallet, tenant en partie des fiefz de la Rivière, Cauverville, Cieffreville et de Neufville, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Guillamme du Mesnil, escuier, seigneur et tenant de l'autre partie desdiz fiefs de la Rivière, Cauverville, Cieffreville et de Neufville, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

Auber Amiot, escuier, sergent fieffé de la sergenterie d'Orbec, se présenta audit abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Richart Michel, escuier, seigneur de Bonnebors, présenta, pour son antiquicte et fieblesse, Jehan Michel, son filz, qui fu reçeu en abillement de homme d'armes, ung vougier avec lui et à iiij chevaulx.

Mahieu de Bailleul, escuier, filz de Gieffroy de Bailleul, seigneur du lieu de Piencourt et Canthelou, se présenta et fu reçeu pour son père, en abillement de homme d'armes, ung vougier, ung coustoullier et ung paige en sa compaignie, suffisamment montéz et arméz.

Bertrau de la Haye, escuier, seigneur de Bonneval

et d'Avernes en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un archier, ung gros varlet et ung paige, montéz à iiij chevaulx.

Robin Hellot, seigneur d'un fief assis au Tilleul, se présenta oudit abillement de homme d'armes, à trois chevaulx. *A Monsseigneur de Guyenne.*

Jaques de Ruppierre, tant pour lui que pour les enffans de deffunt Guillamme de Mainbeville, se présenta pour et en l'aquit des relligieux, abbé et couvent de Saint Evroud, seigneurs et barons du lieu et des fiefz de Jouveaulx; et estoit en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx, sans archiers; et pour ce que ledit Jaques de Ruppierre, en son nom privé, disoit estre seigneur et tenant des fiefz d'Ouillet, la Viconté, Courtonne, Mardilli et autres terres, présenta pour et en lieu de lui à faire le service que il est tenu faire au Roy notre seigneur, à cause de sesd. fiefz et seigneuries, Raullin Honoré, Jehan Duval et Thomas Rangier, en abillement d'archier, montéz et armés suffisamment; à quoy il fu reçeu, obstant et considéré ce que dessus est dit.

Jehan de Chaulieu, escuier, seigneur de Samelle, se présenta en abillement de homme d'armes, à iij chevaulx.

OFFICIERS DU ROY EN LAD. VICONTÉ D'ORBEC.

Jehan Baudouin, escuier, viconte dudit lieu d'Orbec, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade et vouge, acompaignié de Jehan Baudouin, escuier, son filz, estant en abillement

d'archier bon et suffisant, ung varlet et ung paige, montéz à iiij chevaulx.

Hugues Debetz, gernetier du garnier au seel à Bernay, se présenta non abillié, mais se submist servir le Roy, armé de brigandines, salade, ganteletz et vouge, lui ij^e cheval.

Richart Boullenc, receveur des aides et tailles en l'eslection de Lisieux, se présenta armé de brigandines, salades, ganteletz et vouge, ung varlet en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Lorens Dudouet, greffier en l'eslection dud. lieu de Lisieux, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade et vouge.

LE NOMBRE desd. nobles noblement tenans, officiers du Roy. et autres de lad. viconté d'Orbec, ci-dessus présentés, est tel qu'il enssuit:

Archiers,	XL
Vougiers,	CVI
Demies lances et javelines,	XI
Hommes d'armes,	XXXIIII

CI APPRÈS ENSSUIT les noms de plusieurs nobles et noblement tenans en lad. viconté d'Orbec, et les lieux ou l'en dit qu'ils sont demourans et résidens, hors dud. bailliage, lesquieulz ne se sont présentés ausd. monstres; par quoy les fiefz et terres et revenues qu'il ont en icelle viconté ont esté prins et mis en la main du Roy notre seigneur, soubz laquelle ilz seront regis et couvergnez jusques a ce qu'il aient fait apparoir comme et du lieu ou ilz se sont présentés.

Damoiselle Marie de Bigars, pour le fief de Saint Martin du Val d'Orbec.

Damoiselle Jehanne de Plainville, pour le fief de la Rivière.

Les hoirs Guillamme de Grantval, pour ung fief assis au Mesnil Germain.

Jehan des Haies, pour le fief d'Ouillet, demourant en Caulx.

Robin de Landes, seigneur du Hamel Gossart, assis à Meulles, de la vavassourerie de Martainville.

Raoul Lemectoier, pour un fief nommé Tenney, assis au Mesnil Germain.

La dame de Bougny, dame de la Folletière, demourant hors de Normendie.

Guillamme de Beufville, pour le fief de Bonneval, demourant en Auge.

Jehan le Boauvoisien, seigneur des Buissons, de Vaupreuil, demourant à Alençon.

Henri Leblonq, seigneur de la Menoudière, demourant ou bailliage d'Allençon.

Guiot du Boullongne, seigneur d'Orgières en partie, demourant oud. bailliage.

Cardot Descambosc, seigneur du Bosc Rogier, demourant oud. bailliage d'Allençon.

Guillamme des Haies, pour le fief de Lingnières, demourant oud. bailliage.

Denis Hulebert, pour le fief du Blanc Buisson, demourant oud. bailliage.

Jaquet Legras, pour le fief de Veaux, demouran hors de Normendie, à Genève.

Jehan Farssi, escuier, seigneur de la Capperonnyère, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan du Mont Goubert, pour le fief de Ferières, assis à Neufville.

Adam Pouchin, pour ung fief assis à Espines.

Guy de la Villecte, seigneur du Coudray, demourant à Caen.

Robert Campion, escuier, pour le fief de Fontaines, Morcenq, Carrezis et Bouessi, demourant ou bailliage de Rouen.

Maistre Robert de Cierré, seigneur de Berthouville en partie.

Le tenant du fief qui fu à l'ermicte de Plasnes, demourant à Rouen.

Robert de la Ferrière, escuier, seigneur, à cause de sa femme, des fiefz de Rougecourt, Neufville, la Saussaie et Blangy, demourant à Allençon.

Fleuri Mont d'Aures, pour un fiefz à Duranville.

Richart Legras, pour le fief de Rozay, demourant à Rouen.

Jehan le Tourneur, pour ung fiefz assis à Bouessy, demourant ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Jehan de Mauny, chevalier, seigneur de Blangy, demourant hors Normendie. Il est depuis apparu par certifficacion comme il est présenté à Avrences.

Richart Nollent, pour le fief du Ravenot et du Guerié.

Missire Martin de Mallou, prebtre, pour le fief de Mallou, demourant ou bailliage de Rouen.

Germain Chappelle, seigneur de Tonailley.

Jehan le Gris, escuier, seigneur de Fontaines, demourant ou bailliage d'Allençon.

Guillaume de Bertheville, seigneur de Beufvillier, demourant ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Richart Malortu, chevalier, détenu prissonnier en Englesterre, seigneur d'un fief assis à Bresvedent, ung autre à Fontaines et du fief du Breul.

Monsseigneur Jehan de Manneville, chevalier, seigneur et baron d'Ouillye, d'un fief assis à Llieuray, nommé Tillières.

Robert Pougnant, seigneur de Hermienval, demourant à Rouen.

Robert Deschamps, pour le fief du Vauhibert, demourant au bailliage de Rouen.

Les hoirs Monsseigneur Jehan Louvel, pour le fief du Mesnil au Viconte.

Ollivier de Betheville, pour un fief assis à Veufvillier, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan de Saint Germain, pour le fief des Essars, demourant ou bailliage de Caen.

Guillamme le Gouans, pour son fief assis à Courtonne, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan Baignart, pour le fief de la Chappelle Bayvel, demourant oud. bailliage de Rouen.

Jehan Dassi, pour ung autre fieu assis aud. lieu, demourant oud. bailliage.

Gilles de la Haye, pour la fiefferme de Folleville, demourant oud. bailliage de Rouen.

La dame Dauvilliers, pour un fief assis à Saint Aubin de Sellon, demourant ou bailliage de Rouen.

Jehan de Long Annoy, pour le fief de Franqueville.

Monsseigneur Jehan de Trousseauville, chevalier, pour le fief du Bosc, assis à Esperville.

AUTRES NOBLES noblement tenans et officiers du Roy notre sire en ladicte viconté d'Orbec, estant en l'ordonnance et service du Roy notred. seigneur.

Monsseigneur d'Esthouteville, baron de Gacey.

Pierres de Saint Aubin, pour le fief de Préaulx.

Guieffin de Fournieaulx, escuier, seigneur de Becquet.

Jehan et Loys dit Osmonlt, frères, seigneurs de Beufvilliers et de Millouet.

Jehan Danezy, seigneur des fiefz Tillars, du Moustier, de Crulley la Table et Asnières, assis au Pin.

Richart le Portier, seigneur du Chesney et du Val.

Jehan Fatmant, verdier d'Orbec et des Moustiers Hubert.

Nicolas Furet, contreroulleur du guernier à seel à Bernay.

Monsseigneur Philippe de Clinchamp, chevalier, cappitaine et eslu de Lisieux.

Le Cadet, esleu aud. lieu.

Le guernetier du guernier à seel à Lisieux.

Le Grant Henri, contreroulleur dud. guernier.

AUTRES NOBLES et noblement tenans du Roy nostre dit seigneur en la viconté d'Orbec, estant, pour leur minorité et soubz aage, en la garde du Roy nostre dit seigneur.

Guillamme de Mailloc, soubz aage, seigneur de la Mollandière.

Les enfants soubz aage de feu Richart de Bresvedent.

Les enffans soubz aage de feu Loys de Cornailles.

Les enffans soubz aage de feu maistre Lorens de la Haye, en son vivant chevalier.

LA VICONTÉ DE CONCHES ET DE BRETHUEIL.

ET PREMIÈREMENT:

ARCHIERS.

Guieffroy Berthelot se présenta pour et lieu de sa mère, femme veufve, à laquelle appartient le fief de la Sufflecture, en abillement de brigandines, salade, espée, arc et trousse, monté d'un cheval.

Jehan Lecornu, seigneur du Buisson, se présenta armé de brigandines, arc, trousse, salade et dacgue, monté sur ung cheval.

Richart Gensson, se présenta et fu reçeu pour les enffans soubz aage de deffunt Michel Cuillier, seigneur du Mesnil, et estoit ledit Gensson armé de brigandines, arc et trousse, salade, espée et dacgue, monté d'un cheval.

Georges Theur, se présenta pour lui et en nom de Jehan Desclez, escuier, seigneur du Clos Morin, qui fu reçeu, actendu la maladie continuelle dudit Desclez et son aage, qui est de iiij^{xx} xv ans, et estoit ledit Georges abillié de brigandines, salade, arc et trousse.

Guillamme de Conches, seigneur du fief du Bois, et acoutumé suyvre et fréquenter les guerres, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, arc et trousse.

Jehan de la Boullaye, escuier, aagié de lxx ans et plus, seigneur du Gérié : messire Guillamme présenta

pour faire pour lui le service au Roy notred. seigneur Guillamme de la Boullaye, son filz, armé de brigandines, arc, trousse, monté de deulx chevaulx.

Raullin Vassal, se présenta pour ce que il avoit par aucun temps passé suyvy et fréquenté les armes, disant qu'il servira le Roy en abillement d'archier, armé de brigandines et à cheval.

Jehan Vauquelin, se présenta, et fu reçeu pour les religieulx de Saint Anthoine de Rouen, seigneurs du fief d'Iville, en abillement de brigandines, salade, arc et trousse, espée et dacgue, monté à cheval.

Robin Lacère, par aucun temps passé suyvant la gueure, se présenta à cheval, armé de salade, espée et dacgue, arc et trousse.

VOUGIERS.

Jamet Nicolle se présenta pour et en lieu de lui, de Jehanne Morelle, sa mère, pour le fief du Plesseis, en abillement de brigandines, salade et vouge, monté sur ung cheval.

Guillot Harel, seigneur du fief de Maupertuis, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, vouge et espée.

Jehan Pellerin, escuier, seigneur du Bois Anzeré, se présenta en abillement de brigandines, salade, espée et vouge, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan Maurrey, escuier, seigneur de Saint Jehan, se présenta armé de brigandines, vouge et salade, monté d'un cheval.

Guillamme Bertran, escuier, seigneur de Sarnières,

se présenta abillé de brigandines, vouge et salade.

Jehan le Pellestier, seigneur d'une porcion de fief assis aud. lieu de Sernières, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge et salade.

Raoullin le Brun, seigneur du fief de la Danière, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté d'un cheval.

Jehan de Montfort, se présenta pour et en lieu de Simon de Chambray, escuier, seigneur de Limeux, en abillement de brigandines, vouge, salade, dacgue, espée, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx; à quoy il fu reçeu, obstant l'ancien aage, debillité de menbres et continuelle maladie dud. de Chambray.

Jaquin Blandot, sergent fieffé de la sergenterie de Lire, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté sur ung cheval.

Jehan Rebours se présenta armé de corsset blanc, salade, vouge et espée, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Jehan de la Hayecte, escuier, seigneur du Chesne, se présenta armé de brigandines, vouge, salade, dacgue et espée, ung paige en sa compaignie, montéz de deulx chevaulx.

Maistre Jehan des Boulletz, seigneur du fief à la Rousse, en abillement de birgandines, vouge, salade, dague et espée.

Henri de Chavigny, escuier, seigneur de Losmes, se présenta armé de curasse, sans harnoys de jambes, garny de vouge, salade, ganteletz, espée et dague, monté à cheval.

Pierres de la Plesse, escuier, seigneur de Roncenay et de Houssemaingne, se présenta armé de brigandines.

Jehan de Chamberé, seigneur du fief des Houlles, en abillement de brigandines, vouge, salade, espée et dague, monté à cheval.

Estienne de Chamberé dit Blandé, seigneur du Cormier, armé en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté d'un chéval.

Oudart de Beaunes, seigneur du lieu, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et espée, monté sur ung cheval.

Jehan le Mectoier, seigneur du Moult Larron, se présenta en abillement de brigandines, vouge, salade et espée, monté d'un chéval.

Jehan Taillement, seigneur de Marcilli la Champaigne, se présenta non abillié, réquérant, actendu que doresennavant il ne luy estoit possible porter harnois, son aage qu'il disoit estre de iiij^{xx} et x ans ou environ, et la petite revenue de son fief, que il fu deschargié de faire le service baillant ou envoyant homme pour lui, abillé le mieulx qu'il pourra; oye laquelle requeste après ce qu'il de ce informé, fu deschargié de faire ledit service; maiz lui fu commandé et enjoint envoyer ung homme vougier à faire icelui service, ou et quant mestier sera, le mieulx abillié et armé qu'il pourra.

Robert de Vigny, seigneur de Montullé, présenta pour faire pour lui led. service Jehan de Vigny, son filz, armé de brigandines, vouge, salade et espée, ung paige en sa compaignie, monté de deulx che-

vaulx ; à quoy il fu reçeu, obstant que led. Robert n'estoit doresennavant puissant de porter harnois.

Ligier Cornet se présenta armé de corsset blanc, salade et espée et vouge, monté à cheval.

Jehan Garin, escuier, seigneur de Grenieuseville, présenta pour et en lieu de lui, obstant que doresennavant il n'estoit plus de l'aage de porter harnois, Jehan Bertault, armé de brigandines, vouge, salade, dague et espée, monté d'un cheval, qui fu reçeu.

Jehan de Barquet, se présenta pour et en lieu de Regnault de Pommereuil, escuier, seigneur du Moullin Chappel, en abillement de brigandines, salade et vouge, avecques lui ung paige, monté de deulx chevaulx ; lequel de Barquet a esté reçeu à faire le service pour led. de Pommereul, obstant la maladie et percurcion puis naguères advenu à icelui de Pommereul, à l'ocasion de laquelle il ne pourroit servir en personne, ne porter harnoys.

Jehan de Boutevillain, seigneur du fief de Grantvilliers, assis en la viconté de Vernicul, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Loup d'Estendart, seigneur de Guernanville, se présenta armé de brigandines, vouge, salade et ganteletz.

Guillot le Diacre se présenta pour et en lieu de damoiselle Simonne Desclez, pour porcion de fief du Brueul Paignart, en abillement de brigandines, vouge, salade et espée et dacgue, monté à cheval, à quoy il fu reçeu, obstant la maladie et fiefblesse et antiquité de lad. damoiselle. Elle a esté déchargée

pour ceste foys considéré son cas, pauvreté et maladie.

Jehan de Verrières, seigneur d'une porcion de fief nommé le fief de la Mynorecte, présenta pour son antiquité, paureté et fiefblesse, Colin le Diacre, abillié de haubergon, vouge, salade, ganteletz et dague, monté à cheval; qui fu reçeu.

Denis de Lourme, tenant d'un huitième de fief nommé le fief Grans Terstre, disant que il paioit la taille du Roy, et que en sond. fief n'avoit court ne usaige, ne autre seigneuryal, requerant, ce considéré, estre deschargié à faire ledit service; maiz neantmoins lui fu chargié et enjoint faire et envoier ung homme pour lui à faire led. service, ou et quant mestier sera, en abillement de brigandines ou jaques, vouge, ganteletz et salade.

Robin Péan, tenant de certains heritages qui se reliesvent par vii l. x s., combien qu'il n'y ait court ne usage, se présenta non abillié; par quoy lui fu enjoint aller et faire led. service abillié de vouge, ganteletz et salade, et myeulx se faire le peult.

Pierres Lenier, seigneur du Bois Mahiart, aagié de lxvij ans, se présenta non abillié, disant que il n'avoit de quoy soy maistre en abillement, et que il n'estoit homme qui peust plus porter harnoys, requiert estre dechargié de faire led. service; mais neantmoins lui fu enjoint aller et se trouver, ou envoyer ung homme vougier pour lui, à faire led. service, le myeulx armé et abillié que faire se pourra.

Robinet de la Croys se présenta et fu reçeu pour les hoirs de feu maistre Guillamme Bigot, armé de brigandines, vouge, salade et espée, et à cheval.

Guillamme le Bourssier, pour la sergenterie de Guignon, armé de brigandines, salade, vouge, et à cheval.

Jehan Thorel, tenant d'une porcion de fief nommé les Petites Minières, se présenta non abillié, par quoy lui fu enjoint servir le Roy comme vougier, ou meillieur estat et abillement qu'il pourra.

Magiet Trousson, semblabe tenant d'une petite porcion de fief nommé Chérotes, se présenta sans abillement, et lui fu commandé avoir vouge, arbalestre, salade et myeulx se il peult.

Le lundi xixe jour de mars oud. an mil cccc lx ix, devant Nicolas de Fréville, lieutenant général dud. bailli d'Evreux, se présenta Guillamme le Conte, disant qu'il estoit tenant d'un petit fief ou aisneesse, nommée le fief ou tenement de Hérenger, où il n'a que bien peu de demaine et n'en fait ou paie si nom seullement les droiz et devoirs comme de tennement non noble; et aussi qu'il estoit tenant du manoir et demaines du fief du Baelle, qui lui a esté vendu et fieffé par Nicolas le Conte, escuier, seigneur dud. fieu, auquel il en paie v s. de rente, pour toutes rentes, sans ce que il ait autre droicture en la noblesse du fieu, requérant, actendu ce qui dit est, ce qu'il paie les tailles du Roy et la petite valleur dud. héritage, estre exempt et deschargié.

JAVELINES ET DEMYES LANCES.

Robert de Mentallon, escuier, seigneur du Gérié, présenta pour faire le service pour en lieu de lui Jehan Carré, son nepveu, qui fu reçeu armé de bri-

gandines, salade, espée et javelines, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Jaques du Bois Millon, se présenta armé de corsset blanc, salade, ganteletz, javeline, espée et dague, monté à cheval.

Guillamme Fayel, seigneur du huitiesme de fief assis en la parroesse de Mandres; et Guillamme Lauderel, seigneur d'une porcion de fief assis au Chesne, se présentèrent; lesquelz, actendu la petite revenue de leursd. fiefz et ce qu'il paient les tailles et sustites au Roy, furent autorisez, deschargiez et reçeuz et faire led. service, par envoyant à icelui service l'un d'eulx, en abillement de brigandines, salade, espée et javeline, monté d'un cheval.

Robin Morel se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan Morel, son père, seigneur du fief du Solligny, en abillement de brigandines, salade, espée et javeline, monté à cheval.

Jehan Langlois, sergent fieffé de Bretheieul, se présenta à cheval, abillié de salade, espée et javeline.

Guillamme Berthelin, tenant d'une petite porcion de fief nommé le fief de Mauny, estant en la main du Roy pour hommage non fait, se présenta abillié de salade, espée et javeline, disant que il n'avoit de quoy soy mieulx abillié.

Jaquet la Biche, seigneur de Motelle, se présenta en abillement de brigandines, javeline, salade et espée, monté à cheval.

Jehan le Pelestier, sergent fieffé de Conches, se présenta à cheval, garny de salade et javeline.

Richart Tiessé, seigneur de porcion du fief de Grénieuzeville, se présenta armé de corsset blanc, salade et javeline, espée et dague, monté à cheval.

Simon des Brosses, escuier, seigneur du Bois Huen, se présenta en abillement de brigandines, salade, javeline et espée et dague, monté sur ung cheval.

Cardin Boulletot, seigneur du fief de Nogent, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade, javeline, espée et dague.

Guillamme le Grant, seigneur du fief de Blondemare, se présenta armé de brigandines, salade, javeline, espée et dague, ung paige en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Guillamme de Pierrecourt, seigneur de la Bigotière, et lequel a coustume suivir et fréquenter les guerres, se présenta armé de brigandines, salade, espée et javeline, monté d'un cheval.

Guillamme de Fontaines, qui a coustume suivir et fréquenter les armes, se présenta à cheval, garny de salade, javeline, espée et dague.

Maistre Jehan du Nesme, cirurgien, se présenta pour ce que autrefoys il avoit fréquenté les armes, et estoit abillié de salade, javeline, espée et dague.

Bremor Mausergent, suyvant les armes, se présenta à cheval, armé d'un jaques, salade et hache.

Robinet Patin, seigneur du fief de la Jainjuppe, se présenta, affermant qui n'avoit de quoy soy abillier, obstant la petite valleur de sond. fief; maiz ce néantmoins lui fu enjoint et aussi il se submist

servir, abillié de brigandines ou jacques, salade, vouge ou javeline et à cheval.

Guillot Grouart, tenant du fief du Bois Baril, se présenta à cheval, abillié de salade, ganteletz et javeline.

Jehan Loret se présenta armé de corsset blanc, salade, demye lance, espée et dacgue, ung varlet en sa compaignie, monté de deulx chevaulx.

Pierres Enguerren, escuier, seigneur de Larrachée, se présenta armé de curasse, sans harnois de jambes et demye lance, et ung varlet en sa compaignie, montéz chacun d'un cheval.

Pierres le Sesne, escuier, seigneur du fief de la Ppihallière, se présenta en curasse, salade, ganteletz, espée et dague et demye lance et à cheval.

HOMMES D'ARMES.

Allain de Hellemvillier, escuier, seigneur de la Ferté Fresnel, se présenta pour servir le Roy notred. seigneur, en abillement de homme d'arme, deulx archiers, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, montéez de cincq chevaulx.

Monsseigneur Philipes de Fleurigny, chevalier, seigneur de Pommerueil, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de troys hommes armés de brigandines, salades, vouges, espées et dacgues, ung gros varlet à armer et ung paige, montéz de six chevaulx.

Monsseigneur Guillamme de Mainemares dit Bellegarde, chevalier, seigneur de Hellenvilliers, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié

de deulx archiers, et Jehan Delamare armé de corsset blanc et vouge, ung paige, montéz de cinq chevaulx.

Jehan de la Haie, escuier, se présenta en abillement de hommes d'armes, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx.

Jehan le Conte, escuier, seigneur du Blanc Buisson, se présenta en semblabe abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Nicolas le Conte, escuier, seigneur des Rues, en pareil abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jehan de Mézerres, escuier, seigneur de Sauquenne, se présenta en abillement de hommes d'armes, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, montéz de troys chevaulx.

Guérard de Vatelet, escuier, seigneur d'un fief assis ou bailliage de Caulx, se présenta en abillement de hommes d'armes, acompaignié d'un gros varlet armé de corset blanc, et ung paige, montéz de troys chevaulx.

Guillamme de Gisay, escuier, seigneur du Bois Normand, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

Simon Patey, escuier, seigneur d'Auvergny, se présenta oud. abillement de homme d'armes, ung gros varlet et ung paige en sa compaignie, à troys chevaulx.

Etienne Flambart, escuier, seigneur de Villiers en Ouche, se présenta en abillement de hommes d'armes, à troys chevaulx.

Guieffin des Haulles, escuier, seigneur de Grantvilliers, présenta, pour son antiquité et fiesblesse, Jaques des Haulles, son filz, en abillement de homme d'armes, acompaignié d'un gros varlet et d'un paige, montéz à troys chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Robert de Bailleul, escuier, seigneur de Maubuisson, présenter à faire pour lui led. service, Richart de Bailleul, son filz, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx ; à quoy il fu reçeu, actendu que led. Robert de Bailleul n'est plus homme puissant à porter harnoys.

Martin le Grant, escuier, seigneur de la Gaignerie, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Louys Auber, escuier, seigneur de Montmorain, se présenta en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx.

Jehan de Lombellon, escuier, seigneur du fief du Bois Simon, en la viconté d'Orbec, se présenta tant pour lui que pour et en lieu de Gilles de Lombelon, escuier, seigneur des Essars, son père, en abillement de homme d'armes, à troys chevaulx ; à quoy il fu reçeu.

Jehan le Velu, escuier, se présenta en abillement de homme d'armes, à deulx chevaulx.

OFFICIERS EN LADICTE VICONTÉ.

Mathieu Henri, viconte de Conches et dud. lieu de Brethueil, présenta pour et en lieu de lui à faire le service en vers le Roy notred. seigneur, Jehan Berthelot, son lieutenant général, armé de brigandînes,

harnoys de jambes, vouge, dague, salade et espée; à quoi il fu reçeu pour led. viconte, considéré la charge et entremisse que a icelui viconte pour led. seigneur, tant à faire la recepte des deniers deubz à icelui seigneur, à cause de son demaine de lad. viconté, que autres choses.

Richart de Beausse, sergent et commissaire des cinq paroisses, se présenta armé de salade et vouge, monté à cheval.

Jehan Jouvin, sergent de Glos, en lad. viconté de Bretheul, présenta pour et en lieu de lui Guillamme Rouxel, armé de salade, dague et espée, monté à ung cheval.

LE NOMBRE des nobles noblement tenans, officiers du Roy et autres de lad. viconté de Conches et de Brethueil, cy dessus présentéz, est tel qui ensuit :

Archiers,	XIII
Vougiés,	XII
Demies lances et javelines,	XXI
Hommes d'armes,	XVI

ENSUIT les noms et sournoms de plusieurs nobles et noblement tenans en ladicte viconté, demourans hors dud. bailliage, qui ne se sont présentéz ausd. montres générales; lesquellez ont fiefz et revenues en icelle viconté, qui ont esté et sont prins et mis en la main du Roy notred. seigneur pour semblabe cause que desclairé est sur semblabe en la

viconté d'Evreux ; et aussi les lieux ou l'en dit lesd. nobles et noblement tenans estre demourans et résidens.

ET PREMIÈREMENT.

Dame Collecte de Graveren, religieuse, dame du Bois Chevreul. Elle est demourante ou bailliage de Chartres.

Les religieuses, prieure et couvent [de Chaise Dieu] pour le fief de Nogent et de Beffray. Il est apparu par certiffication comme il se sont présentéz à la montre de Verneuil, en quel viconté il sont demourans.

Jehan de Ricarville, escuier, seigneur de Fourneaux et de Toilley, demourans au Neufchatel, ou bailliage de Caux.

Maistres Gilles le Gouppil, seigneur d'Anffreville la Champaigne, demourant en la ville de Rouen.

Michel Barberocte, seigneur du fief de la Barberocte. Il est demourant au bailliage d'Allençon.

Les hoirs de deffunt Jehan du Porche, seigneurs de Crestes. Il sont demourans ou bailliage de Rouen.

Monsseigneur Jehan de Gouvis, chevalier, seigneur du Bois Normant, à cause de la dame sa femme. Il est demourant ou bailliage de Rouen, en la viconté de Pontaudemer.

Le commandeur de Saint Estienne de Raneville, pour ung fief assis à la Putenaye. Il est apparu par certificacion comme il a présenté aux monstres de Rouen.

Jehan Henri, pour le fief au Tabletier. Demourant à Rouen.

Dame Jehanne du Bieuvre, pour le fief Mahiel. Elle est demourante au Pontaudemer, ou bailliage de Rouen.

Sauvan de la Haye, escuier, seigneur de Hoctot, demourant ou bailliage de Costentin.

Robert de Montargis, pour le fief de Groigny assis aud. lieu de Hoctot. Demourant à la duchié d'Alençon.

Jaques de Courteuvre, escuier, seigneur de Champignolles. Il est apparu par certificacion comme il s'est présenté à Alençon, où il est demourant.

Les religieux, abbé et couvent du Behellouim, seigneur du Plessis Mahiel. Il est apparu par certificacion comme il ont présenté aux monstres de la viconté du Pontauthou et Pontaudemer, où ilz sont demourans.

La dame de Sepoy et dame de Roumilli. Elle est demourante en Picardie.

Le sire Verad, pour ung fief assis à Saint Aubin des Haies. Demourant au pays d'Auvergne.

Ollivier le Beauvoissien, escuier, seigneur de Gasprée. Demourant en la duchié d'Allençon.

Guillamme des Moctes, escuier, seigneur du lieu. Il c'est présenté à la monstre d'Allençon, ainssi qu'il est apparu par certifficacion.

Guillemot de la Rozière, seigneur du lieu. Il est présenté à la monstre d'Argentem, ainsi qu'il est apparu.

Rogier du Jardin, escuier, seigneur des Fourmeriz.

Il est semblabement apparu que il c'est montré à Argenten, où il est demourant.

Jehan le Beauvoissien, escuier, seigneur de Chierville. Il est demourant à Allençon.

Monsseigneur Robert d'Estouteville, chevalier, pour les fiefz de la Mote et Malouy. Il est prévost demourant à Paris.

Monsseigneur Ector du Scel, chevalier, seigneur en partie du Bois Chevreul. Demourant à Meullent, cappitaine du lieu.

Jehan Prevel, escuier, seigneur de Bémécourt et d'une porcion de fief nommé le fief du Four à Ban, assis à la Neufve Lire. Il est demourant ou bailliage de Caulx.

Nicolas Cresté, seigneur de Monthéen et de Lynerolles. Il est apparu comme il c'est présenté à Verneul, où il est résident.

Carles de Mornay, pour le fief de la Brosse au Bastelier et une autre porcion de fief appelé Marmy. Il est demourant ou bailliage de Mante.

Guillamme des Fosses, pour une porcion de fief assis à Grantvillier. Demourant aud. bailliage de Mante.

Le seigneur de Rieux, pour le fief des Mynères. Il [est] demourant en Brethaigne et est led. fief en la main du seigneur de Corneil qui en jouyt par deffault de homme.

Girad de Mantelles, pour son fief assis à Chavigny, led. fief est en la main dud. seigneur de Corneil, qui en jouyt par deffaut de homme, comme l'en dit.

Gilles le Tellier, pour le fief ou vavassourerie des Rotis. Il est apparu par certifficacion comme Jehan Vauquelin, héritier dud. Gilles le Tellier, deffunt, c'est présenté à la monstre de Rouen.

Perrot Langloys, pour le fief ou porcion de fief de Longue Raye. L'en dit qu'il est franc archier de la parroësse Saint Aubin des Joncherez, ou pays du Perche.

Le seigneur de Montmorency, pour le fief, terre et seigneurie de Danville. Il est demourant aud. lieu de Montmorency prèz Paris.

Jehan le Sauvage, pour le fief de Maubuisson, assis au Nuyzemens. Demourant ou bailliage de Gisors.

Dame Jehanne le Baveur, dame d'O, pour les fiefz de Chaigny, de Rouen et d'Arnoulet. L'en dit qu'elle est demourante à Mailleboist, en la viconté du Perche.

Robert le Gras, pour le fief ou tenement de Charnelles. Demourant au Pontaudemer.

Jehan du Mesnil, pour le fief d'Autenay. Il demeure en la viconté d'Auge, comme l'en dit.

Maistre Jehan Henri, prebtre, pour le manoir ou vavassourerie de la Guéroude. Il est conseillers du Roy en parlement et demourant à Paris.

Louys de Coustes, escuier, seigneur de Rugles et du fief de Bailli. L'en dit qu'il est demourant à Compiengne.

Jehan de Coutes, seigneur du fief du Bois Ernault, du fief de l'Escureul et du fief de Lucey, assis en la

parroësse de la Neufve Lire. Il est demourant ou pays de Piquardie, comme l'en dit.

Jehan du Val, seigneur du lieu et de la Rouillardière. Il est apparu par certiffication comme il c'est présenté à la monstre de Verneul.

Damoiselle Agnès d'Apres, pour le fief et sergenterie de la Chamoteux, demourant à Verneul.

Monsseigneur Tuaulde de Chasteau Breant, chevalier, seigneur du Plesseys, d'Eschamfray et du fief du Clos. L'en dit quil est résident et demourant à Longny, en la conté du Perche.

Pierre de la Marsaizerie, pour le fief de Couvain. L'en dit qu'il est gernetier et demourant à Dieppe.

Thomas Cousin, pour ung fief ou vavassourerie assis à Glos. Demourant en la viconté de Verneul.

Robert de Cierville, pour le fief du Mesnil Rousset. Demourant à Argenten.

Guillamme de Mélicourt, seigneur du lieu. Il est apparu par certificacion comme il c'est présenté à Verneul.

AUTRES nobles noblement tenans en ladicte viconté Conches et Brethueul, qui sont de l'ostel et ordonnance du Roy notred. sire et lesquelz, pour ceste cause, ont esté tenus pour excuséz et deschargier de eulx présenter esd. monstres généralles.

ET PREMIÈREMENT.

Monsseigneur Jehan d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torchi, pour le fief de Corneil.

André de Broullart, escuier, seigneur de Bordi-

gny, de l'ostel et ordonnance Monsseigneur le duc de Bourbon.

Jehan Garin, escuier, seigneur du Mesnil au Viconte.

Robinet de Creveceur, seigneur du Tilleul Gibon.

Jehan Osmont, escuier, pour le fiefz de Conches et de la Quièze.

Colin Tauppin, seigneur du Mesnil aux Bigres et du fief de l'Oraille, cappitaine des francs archers dud. bailliage d'Evreux.

Thibault d'Anffreville, escuier, seigneur de Bières.

Guillamme Mort, seigneur de Monceaux.

Monsseigneur Jehan d'Onnebault, chevalier, seigneur de Messey; cappitaine du chasteau de Touque.

Jehan de Guerencières, escuier, seigneur des Bostereaulx, de l'ostel, escuier d'escuerie du Roy nostre sire.

AUTRES nobles noblement tenans en lad. viconté, lesquelz, pour leur minorité et soubz aage, sont en la garde du Roy nostre sire.

Les enffans soubz aage et héritiers de feu Monsseigneur Charles de Melun, en son vivant chevalier, seigneur de Portes.

Les enffans de deffunt Jehan le Tellier, seigneur de Vitotet.

La fille de deffunt Louys de Han, dame du fief du Fay.

Robert de Mailloc, sergent fieffé de la Ferière.

Les enffans et héritiers de deffunt Messire Jehan de Chamberé, en son vivant chevallier.

Robert d'Acon, soubz aage, seigneur du lieu.

Henri de Mailloc, seigneur de Brueil sur Avre.

Les enffans de feu Jehan Marie, seigneurs de la Vallée et de l'Escureul.

Les enffans soubz aage de feu Jehan de la Noe, seigneurs dud. lieu de la Noe et de Gisay.

Les enffans soubz aage de deffunt Monsseigneur Michel d'Estouteville, en son vivant chevalier, seigneurs de Champhuault.

Les enffans soubz aage de deffunt Guillamme de Mambeville, seigneurs de la Court du Boys.

LA VICONTÉ DE BEAUMONT LE ROGIER.

ET PREMIÈREMENT.

ARCHIERS.

Jehan de Saint Cler, escuier, seigneur des fiefz des Petits Mons, de Broude Chappon et du Tillueil, se présenta armé de brigandines, harnoys de jambes, salade, espée, monté à cheval, en abillement d'archier.

Robert Bardoul, seigneur de la Bardouillière, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée, arc et trousse.

Cardot Bineault, seigneur du fief Miré, se présenta en abillement d'archier, suffisamment monté et armé.

Maistre Jehan Chrestien, prebtre, seigneur des fiefz de Barquet, des Autieux, de Launoy, d'Atiz et des Boys, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu prins et fu reçeu Robert de la Bouverie, en abillement d'archier, monté et armé suffisamment.

VOUGIERS.

Thomas Duval, escuier, seigneur des fiefz du Val, de Beaumontel, de Goutières en partie, et de la sergenterie des Salles, en la chastellenie d'Allençon, se présenta monté de deux bons chevaulx, armé de brigandines, harnoys de jambes, avans bras, salade, ganteletz, dague et vouge.

Jehan d'Arnainville, seigneur de Maubuisson et de Bigars en partie, se présenta à deulx chevaulx, armé de brigandines, salade, dague et vouge, acompaignié de son filz, armé de corsset blanc d'acier, de salade et espée.

Guillamme Lachère, seigneur de la Nobletière et du Boscrogier, se présenta armé de brigandines, harnois de jambes, gardes, ganteletz, salade et vouge, acompaignié d'un gros varlet armé d'une brigandine, hache, montéz de troys chevaulx.

Guieffroy le Mectoier, seigneur du fief de l'Esle, se présenta à cheval, pour lui et Guieffroy le Mectoier, son oncle, armé de brigandines, gardes, ganteletz, harnoys de jambes, vouge et dague, acompaignié d'un paige.

Estienne Dubutertre, seigneur de la Pelestière assis en pais du Perche, se présenta armé de brigandines, salade, vouge et dague.

Guillamme Picori, seigneur d'une porcion de fief qui fu Rogier de Fontaines, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, vouge et dague.

Raoul Bondin, seigneur des fiefz Blayvectes et de Graveren, se présenta monté de deulx chevaulx bons et suffisamment armé de brigandines, harnois de jambes, gardes, ganteletz et vouge.

Artur Lemuet, seigneur d'une vavassourerie assise à Calleville, se présenta vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme de Moraines, seigneur du fief qui fu Barras, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu

reçeu Pierres de Moraines, son filz, en abillement de vougier, suffisamment monté et armé.

Jehan Anquetin, seigneur du Boys, se présenta et, pour son antiquité et fiesblesse, fu reçeu pour lui ung homme armé de brigandines, vouge, salade, ganteletz et dague, monté à cheval ; lequel homme est nommé Jehan Ariston.

Estienne de la Porte se présenta et fu reçeu pour et en lieu de Jehan de la Porte, son père, seigneur d'un fief ou vavassorerie nommé le fief Bosquet, assis à Gouppillières, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

Loys le Conte, seigneur du fief de Saint Aubin sur Réelle, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu reçeu Estienne le Conte, son filz, armé de corsset blanc, salade, ganteletz, dague et vouge.

Jehan Micterel, seigneur du Boscregnoult et de la Chappelle, en la sergenterie de Lire, se présenta monté de deulx chevaulx, armé de brigandines, harnois de jambes, ganteletz, salade et vouge.

Jehan le Roux, seigneur des Haulx Chesnes et de Goutières en partie, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

Colin Rassent, seigneur de la Chauvignière, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

Robin Haiecte, seigneur de la Glaçonnière, se présenta vougier, deuement monté et abillié.

Nicolas de la Borde, seigneur du Plesseis, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade et vouge.

Maistre Johan Maignen, prebtre, seigneur du fief du Castel, se présenta et, pour et en lieu de lui, fu reçeu à faire le service Jehan Goudière, vougier, deuement monté et armé.

Jehan des Guetz, seigneur de Saint Aubin le Vertueux, en abillement de vougier, monté et armé suffisamment.

Guillamme Viret, sergent fieffé en la forest de Beaumont, vougier suffisamment monté et armé.

Remont Paisant.

Jehuat Bigars, sergent fieffé de la sergenterie de Beaumoult, vougier, monté et armé deuement.

Guillamme Lecoq, sergent fieffé de la sergenterie d'Ouche, se présenta armé de brigandines, salade et vouge.

JAVELINES ET JAVELENIERS.

Michel Hallebout, homme noble et sergent du Neboursg, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, javeline et espée.

Ollivier de Dompierre, seigneur du Mesnil, se présenta armé de brigandines, salade, javeline et dague, acompaignié de Jehan Hamelin, montéz de deulx chevaulx.

Germain Bineault, sergent fieffé du Homme, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, javeline et espée.

Guillamme Dubois, seigneur du Boscrechier, se présenta à cheval, garny de javeline; et lui fu commandé faire le service et soy armer au mieulx qu'il pourra.

Robert Nicole, seigneur du Chesne, se présenta à cheval, armé de brigandines, salade, espée, dague et javeline.

Pierres Bardouil, seigneur de la Hieicte, se présenta à cheval, en abillement de brigandines, salade et javeline.

Jehan du Bois Barbier, tenant d'une vavassourerie ou porcion de fief assise à Beaumesnil, se présenta à pié, garny d'une javeline et d'une espée; et lui fu enjoint soy monter et armer et faire le service quant et ou mestier sera.

HOMMES D'ARMES.

Jehan de Tournebu, sires et baron de Beaumesnil, seigneur de Marbeuf, de Fumechon, de la Barre, de Glos sur Rille, de Vatteville, de Briquetuit, de Vallequier et d'Achières, se présenta armé de blanc harnois, acompaignié de deulx hommes d'armes, quatre archiers, deulx vougiers et deux paiges, tous montéz et arméz suffisamment.

Lorens., sires de Vieupont, et baron du Neufbourg, seigneur du Bosc Fichier, se présenta armé de brigandines honnestes, salade, harnois de jambes, ganteletz, vouge et hache d'armes, acompaigné de Jehan de Vieupont, son filz, en abillement de homme d'armes et deulx archiers et ung paige, montéz de six chevaulx.

Monsseigneur Jehan de Bouffé, chevalier, seigneur du lieu, se présenta pour lui et en l'acquit des religieux, abbé et couvent de Bernay pour ung service de chevalier; et estoit en abillement de homme d'armes, monté de cinq chevaulx, acompaignié de

deulx archiers en bon abillement et de deulx paiges.

Jacques Daché, escuier, pour lui et Simon Daché, seigneur de Tenezeval et de Serquigay, demourans en semble et en communité de biens, se présenta en abillement de hommes d'armes, à quatre chevaulx, ung vougier en sa compaignie, deuement abillé.

Michel Pigace, seigneur de Carentonne et du Menillocte et de partie du fief Rogier de Fontaines, se présenta en abillement d'omme d'armes, à troys chevaulx.

Richart de Hellenvillier, escuier, seigneur de Feuguerolles, se présenta en abillement de homme d'armes, acompaignié de deulx archiers suffisamment montéz et arméz, et d'un paige, le tout à IIII chevaulx.

Philipot Bardouil, seigneur de Faipou, se présenta en abillement de homme d'armes, à trois chevaulx.

Jehan Costart, seigneur de Martot et de la Vitotetière, du fief du Bosc et de Saquenville, se présenta et, pour et en lieu de lui, fū prins et reçeu Pierres Costart, son filz, de Saint Ligier, armé et en abillement de homme d'armes, et fu enjoint aud. Jehan Costart mectre sond. filz. oud. abillement de homme d'armes, à trois chevaulx.

Marguery du Rouyl, seigneur du fief Brunel assis à Combon, et du fief de Bray en partie, se présenta en abillement d'omme d'armes, à trois chevaulx.

Jehan le Blareau, homme noble, se présenta homme d'armes, à IIII chevaulx.

Jehan le Loutrel, seigneur du fief des Jardins et

d'Esmanville en partie, se présenta en abillement de homme d'armes, monté de trois chevaulx.

OFFICIERS EN LADICTE VICONTÉ.

Jehanneqin de Guillarbois, escuier, viconte dud. lieu de Beaumont, se présenta armé de brigandines, harnois de jambes, salade et vouge, deulx archiers en sa compaignie et ung paige suffisamment montéz et arméz.

LE NOMBRE des nobles noblement tenans officiers du Roy et autres de lad. viconté de Beaumoult le Rogier est, c'est assavoir :

Archiers,	XVI
Vougiers,	XXVI
Javelines,	VII
Hommes d'armes,	XI

SOMME toute des combatans qui se sont présentez esd. monstres générales dud. bailliage d'Evreux, tant nobles noblement tenans, officiers du Roy, que autres qui ont accoustumé eux armer, suivir et fréquenter les guerres :

ET PREMIÈREMENT.

Archiers tout comprins,	CVIII
Arbalestriers,	II
Vougiers,	II C XIX
Hommes d'armes,	IIII^{xx}V
Demyes lances et javelines,	LI

En quel nombre ne se sont point comprins les cous-

tilliers et varletz à armer, ne aussi plussieurs poures personnes qui se sont présentéz sans aucun abillement, disant que par aucun temps passé ilz avoient suyvy et fréquenté les guerres, et que il n'avoient de quoy eux armer ne abiller, maiz estoient prestz et avoient bon voulloir de servir le Roy notred. seigneur ou et quant il plaira à lui ou ses commis ordonner, pour veu que ilz soient arméz et abilléz; lesquelz ont esté renvoyéz en leurs maisons jusques à ce que ilz soient mandéz, et qui leur soit fait savoir le bon voulloir et plaisir du Roy.

CI APRES ensuivent les noms et surnoms de plussieurs nobles noblement tenans en lad. viconté de Beaumont, que l'en dit estre demourans hors dud. bailliage, lequelz ne se sont point comparus en faisant lesd. monstres; pour quoy leurs fiefz et téneures ont esté prins et mis en la main du Roy notred. seigneur et soubz icelle seront regis et gouvernéz jusques au temps, pour les causes et ainssi que plus applain est faicte mencion sur semblable partie en la viconté d'Evreux.

ET PREMIÈREMENT.

Le seigneur de Rieux, demourant en Brethaine, tenant des fiefz de Grosley, Arthies, le fief le Roy, la Queue du Tronq, des Haies Péré et de Mommorein.

Françoys de Coismes, seigneur de Combon; l'en dit qu'il est demourant à Angou.

Le tenant du fief à la Bougesse, assis à Criquetot.

Jehan Dubust, seigneur en partie du fief de Gra-

veron, du fief des Jardins assis à Combon, et de Semerville ; il est d'Allençon.

Robin Pougnant, seigneur du Thuit Chignol en partie, demourant à Rouen.

Robert Camppion, seigneur de la Mote, demourant au Ponteaudemer.

Davy Thomas, seigneur d'une porcion de fief assis au Tronq.

Jehan Legras, tenant du fief au Blanc, demourant ou bailliage d'Alençon.

Le seigneur d'un fief assis au Trembley, qui fu maistre Jehan de la Boullaye.

Jehan de Mante, tenant d'un fief assis à Yville.

Le tenant du fief du Boycart, assis à Combon.

Robinet le Prevost, tenant d'un fief Riglen, assis à la Puille.

Guillot des Essars, tenant du fief de la Quièze.

Guillamme de Fontaine, tenant d'un autre fief assis aud. lieu.

Madame d'Auvilliers, tenant d'un petit fief assis à Thibouville, demourant en la viconté d'Auge.

Pierres Baignart, seigneur d'un fief assis à Omonville, demourant en Auge.

Monsseigneur Jehan d'Avoize, chevalier, seigneur de Granchan, du Homme, et du Val Jardin, demourant ou bailliage d'Allençon.

Robert de la Rivière, seigneur du fief des Tresz, assis à Gisay ; il est demourant en la viconté d'Auge.

AUTRES nobles, noblement tenans, et officiers du Roy notred. seigneur, en la viconté de Beaumont, estant en l'ordonnance et service du Roy notred. seigneur.

Robert Dancy, escuier, seigneur de Cernay, de la charge Monsseigneur le Connestable.

Robert Duval, seigneur d'une porcion de fief assis à Fontaines l'Abbé, de la compaignie Monsseigneur le sénéchal de Toulouze.

Raoullet de Castello, verdier de Beaumont, de l'ostel du Roy.

Loys de Fontaines, seigneur de Criquetot, estant en la court du Roy.

AUTRES gens lesquelz pour cause desclairé sur leur partie et texte, ont esté exemtés de faire le service d'ost.

Robin Boislevesque, bourgeois du Neufbourg, auquel avoit esté enjoint soy présenter à cesd. monstres, pour ce que l'en disoit qu'il estoit tenant de certaine porcion de fief, se présenta et requist qu'il fust exempté de faire le service d'ost au Roy, considéré son aage, aussi qu'il ne tient quelque tenement noble, auquel appartienne court, usage, reliefz, XIIIes ne aucuns droys seigneuriaulx ; lequel, considère son cas et qu'il est homme non noble subget au paiement des tailles, habillement de frans archiers et autres subvencions, fu desclairé exempté et deschargié de faire le service.

Colin le Vavassour, bourgeois et demourant aud. lieu du Neufbourg, auquel avoit est fait pareil et

semblabe commandement, se présenta à lad. monstre et, pour ce qu'il fu trouvé estre de l'estat des susd. fu deschargé de soy armer.

AUTRES nobles et noblement tenans en lad. viconté estant pour leur soubz aage en la garde du Roy nostre dit seigneur.

Les enffans soubz aage de feu Jehan Broutin, seigneurs du fief du Pleisseis, assis à Saint Cler de Dressay.

Les enffans soubz aage de feu Guillamme de Mainbeville, tenant du fief de Longesse.

APRÈS lesquelles monstres ainsi faicte et reçeus comme dessus est dit, pour ce que plussieurs gens d'esglise, religieux et autres, ayans fief temporel et revenues oud. bailliage, dont aucuns se présenterent esd. monstres, disans que iceulx fief et revenus ilz tenoient en main morte et que à cause de ce il n'avoient acoustumé faire quelque service d'ost, maiz seullement prières et oroisons, requierant estre tenus paissibles et exemptéz de faire led. service, ainsi que ilz avoient esté le temps passé, fu dit et desclairé que iceulx gens d'esglise, aiant et tenans fiefz et revenues en main morte oud. bailliage, ne seront aucunement contraintz à faire service d'ost, jusques à ce que par le Roy nostre dit seigneur en soit ordonné ; mais ce néantmoins leur fut enjoint eulx tenir prestz et en estat de faire le service au Roy, pour la deffence et garde du pais, s'il leur est fait savoir.

GLOSSAIRE

DES MOTS HORS D'USAGE.

Aides.

On comprenait, sous ce nom, la plus grande partie des impôts, réunis aujourd'hui sous le nom de contributions indirectes.

Aînéesse.

C'était ordinairement un ténement subdivisé postérieurement à la concession entre les ayants droit. On donnait le nom d'aîné à celui qui était chargé des devoirs seigneuriaux envers le suzerain.

Apparoir.

Démontrer.

Arbalestre. *Balista manualis.*

Machine offensive qui consistait en un arc attaché au bout d'une espèce de bâton ou chevalet de bois, que la corde de l'arc, quand il n'était point bandé, coupait à angles droits.

Le concile de Latran, en 1139, défendit aux arbalétriers et archers d'exercer leur art contre les chrétiens, mais il ne paraît pas que cette défense ait été observée.

Arc.

Louis XI commença, en 1481, à abolir en France l'usage de l'arc et de la flèche, pour introduire les armes des Suisses, c'est-à-dire la hallebarde, le pique et les larges épées.

Archer. *Sagittarius.*

Espèce de milice qui portait un arc et en tirait

Les archers de la garde du roi étaient nobles.

On appelait autrefois francs-archers des gens de guerre exempts d'impôts. C'est Charles VII qui forma cette milice, vers 1440. Chaque village du royaume s'engageait à lui équiper ou lui entretenir un archer qui, à condition de marcher en campagne, quand l'ordre lui en serait donné, était affranchi de toutes tailles ou subsides, ce qui leur fit donner le nom de *francs-archers.*

Louis XI cassa les francs-archers, en 1481, pour décharger les bourgs de l'entretien de cette milice.

Bailliage.

Etendue de la juridiction du bailli.

Il y avait en Normandie sept grands bailliages : ceux de Rouen, de Caux, de Gisors, d'Evreux, de Caen, d'Alençon et de Coutances.

Le bailliage d'Evreux comprenait, au XVe siècle, quatre vicomtés ; mais ce nombre fut augmenté plus tard.

Brigandine. *Lorica. Ferreus thorax.*

Haubergeon, cotte de mailles. Espèce de corselet fait de lames de fer attachées les unes aux autres sur leur longueur, par des clous rivés ou par des crochets. Cette armure fut mise en usage par Charles VII, lors de l'établissement des francs-archers.

Brigandinier.

Homme armé de brigandine.

On prétend que ce nom leur vint d'une compagnie de soldats que la ville de Paris arma et soudoya, en 1356, pendant l'emprisonnement du roi Jean, qui étaient armés de brigandines, et dont les désordres leur firent donner le nom de brigands.

Borel dérive leur nom de *Bruge*, espèce d'armure ancienne, faite de lames de fer jointes, et dont les brigands se servaient comme de cuirasse.

Juste Lipse le fait venir de *Bragants*, qui signifie fantassins.

Fauchet, au contraire, en trouve la racine dans *brig* ou *brug*, vieux mot gaulois qui signifie *un pont*; parce que, dit-il, les ponts sont les lieux où l'on détrousse communément les passants.

Chastelain.

Gouverneur d'un château dépendant du domaine royal.

Chastellenie.

Territoire dépendant de la juridiction d'un châtelain.

Chevalier.

Dignité la plus élevée de la milice féodale du moyen-âge.

Le chevalier était toujours possesseur d'un fief de haubert au moins.

Communité.
Communauté.

Contreroulleur.
Contrôleur.

Corgeri. *Voy. Gorgerin.*

Coustille. *Cultellus.*

Arme offensive dont se servaient les soldats du XVe siècle, vers le temps de Charles VII. C'était une espèce d'épée plus longue que les épées ordinaires, et tranchante depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menue, et à trois faces ou pans.

Le coustiller devait être armé de brigandine ou de corset, fendu au côté à la façon d'Allemagne; de gorgerin, sallade, flamards, faltes ou brayers d'archer; d'avant-bras à petites gardes et gantelets; javeline à arrêt, légère et la plus raide qu'il pouvait trouver pour la coucher au besoin; et être fourni de bonne épée et dague tranchante, à deux côtés.

Coustouillier. *Voy. Coustille.*

Couvergner.
Gouverner.

Cuirasse, Curasse.

Arme défensive faite d'une lame de fer battu qui couvre le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture, tant par devant que par derrière.

Les cavaliers ne prirent la cuirasse que vers l'an 1300.

Saint Dominique l'encuirassé, est un saint du XIe siècle auquel on donna ce surnom, parce qu'il portait toujours une cuirasse de fer, par pénitence.

Dague, Dacgue. *Sica. Pugio.*

Gros poignard dont on se servait autrefois dans les combats singuliers.

La dague à rouelle était un poignard assez long, monté d'une rouelle fort large qui lui servait de garde. Elle fut introduite par Louis XI, mais abolie dès le siècle suivant.

Epée. *Ensis. Gladius.*

Arme offensive pour percer et couper. Elle était faite d'une lance de fer tranchante et pointue, avec une garde, une poignée et un pommeau.

En Espagne, les épées sont toujours de longueur fixe indiquée par une marque.

L'*épée à deux mains,* ou *espadon*, qu'on tient à deux mains, devait être tournée si vite et si adroitement, qu'on en était toujours couvert.

Escuier. *Scutifer.*

Titre féodal inférieur à celui de chevalier.

C'était aussi le gentilhomme servant d'un chevalier, et qui portait son écu.

Eslu.

Juge d'une juridiction pour les aides et les impôts.

Fébliesse.

Faiblesse.

Fiefferme.

Héritage concédé à perpétuité, moyennant une rente fixe.

Franc archier. *Voy. Archier.*

Gantelet. *Cœstus.*

Gros gant pour armer la main d'un cavalier armé de toutes pièces. Il était de fer et les doigts couverts de lames écaillées. On commença à porter des gantelets vers l'an 1300.

Gernetier.

Gardien du grenier à sel.

Gorgerin. Gorgeri. Gorgeron. Gorglère.

Partie de l'armure qui servait à couvrir la gorge quand un homme était armé de toutes pièces. C'était presque la même chose que ce qu'on appelle aujourd'hui un *hausse-col.*

Guernier.

Grenier. On appelait grenier à sel le dépôt de cette denrée vendue par les employés du fisc.

Guiserme. Guisarme. *Bipennis. Bisarma.*

C'était une hache à deux tranchants, alors en usage en France.

Hache. *Ascia.*

La hache d'armes est une petite arme dont le manche était de fer, qui, d'un côté, était taillée en forme de hache, et de l'autre, ordinairement, en marteau. Les anciens hommes d'armes en portaient pour s'en servir quand ils avaient brisé leurs lances.

En mer, la *hache d'armes* est une hache coupant d'un côté et pointue de l'autre, et qui sert à l'abordage.

Harnois. *Armatura.*

Armure complète : la cuirasse, le casque et tout l'équipage des armes d'un cavalier pesamment armé.

Harnois blanc.

Armure de fer ou d'acier.

Homme d'armes.

Gentilhomme qui combattait à cheval, armé de toutes pièces.

Sous Charles VII, chaque homme d'armes devait avoir avec lui cinq personnes, savoir : trois archers, un coustiller ou écuyer, et enfin un page ou valet.

Le nombre de personnes attachées à l'homme d'armes qui composait la *lance fournie*, n'a pas toujours été le même.

Louis XII, dans une ordonnance du 7 juillet 1498, décréta qu'il serait de sept hommes, et François Ier, le 28 juin 1526, de huit hommes.

Jacque. *Militare strangulum.*

Petite casaque que les cavaliers portaient autrefois sur leurs armes et cuirasses. Elle était faite de coton et de soie, courtepointée entre deux étoffes légères. Elle s'appelait aussi *haubert* ou *haubergeon*. On en faisait aussi de drap d'or et d'argent, d'où sont venus les jacquettes et grands pourpoints.

Le *jacque de maille* était une armure faite de plusieurs petits anneaux attachés ensemble en forme de maille, qu'on portait sur les vêtements. Les poltrons qui se battaient en duel mettaient un jacque de maille sous leurs pourpoints, ce qui obligea ceux qui se battaient sans supercherie, de mettre pourpoint bas en se battant.

Jaseron, Jazeron. *Lorica.*

Vieux mot qui signifiait autrefois *jacque de mailles, cotte de mailles;* on disait un homme armé de nobles jaserons, un cheval couvert de jaserons. Il signifiait aussi une chaîne d'or tissue de mailles plates et entrelacées comme une cotte de mailles.

Javeline. *Hasta.*

Arme d'hast ou demi-pique. Elle avait 5 pieds et demi de long; son fer avait trois faces aboutissantes en pointe.

Joevier.

Janvier.

Lance. *Lancea.*

Arme offensive du cavalier, faite d'un bois long comme une demi-pique, pointu et ferré par le bout et pesant du côté de la main.

La lance avait trois parties : la poignée, les ailes et la flèche.

Lance était aussi pris pour synonyme d'homme d'armes, avec sa suite obligée.

Lance (demi-).

Paraît être une lance plus courte que la lance ordinaire.

Lance fournie. *Voy. Homme d'armes.*

Main-morte.

Etat des biens des communautés et des abbayes qui n'étaient pas sujets à des mutations.

Monstre.

Montre et revue étaient autrefois synonymes.

Les montres des compagnies d'ordonnance se faisaient quatre fois par an. Il y en avait deux générales, où se trouvait toujours un maréchal de France. Celles-ci se faisaient en armes, c'est-à-dire que les gens d'armes y paraissaient équipés avec l'armure complète de pied en cap, comme s'ils avaient été sur le point de combattre. Les autres étaient des revues particulières de chaque compagnie qui se faisaient en présence du commissaire.

Ost.

Armée.

Paige.

Page.

Plat de l'espée ou plaid de l'épée.

Juridiction criminelle.

Prevost.

Chef des échevins et de la juridiction municipale de Paris.

Robert d'Estouteville n'est point inscrit au nombre des prevôts de Paris dans la liste chronologique publiée par M. Leroux de Lincy. Cependant, un acte du 2 juillet 1468, faisant partie du chartrier du château de Breuilpont, que nous avons sous les yeux, porte cet intitulé : *Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andrieu en la Marche, conseiller, chambellan du Roy votre sire, et prevost de Paris.*

Salade. *Plana galea. Depressa cassis.*

Léger habillement de tête qui différait du casque en ce qu'il n'avait point de crête et n'était presque qu'un simple pot. On l'a appelé aussi *bourguignote.*

Celada, en espagnol, signifie petit casque.

Sergent. *Serviens.*

Officier de la justice chargé d'exécuter ses arrêts, à peu près comme les huissiers d'aujourd'hui.

Sergent fieffé.

Celui dont l'office était inféodé.

Suyvir.

Suivre.

Soubz aage.

Mineur.

Sustites.

Subsides.

Taille.

Contribution levée sur les personnes, les revenus et les propriétés.

Tennement.

Portion de fief, et, plus souvent, immeuble tenu en roture.

Trousse. *Braccæ.*

Espèce de haut de chausse relevé.

Trousse signifiait aussi un carquois garni de flèches.

Varlet

Valet, serviteur.

C'était aussi quelquefois le synonyme de page.

Vouge.

Teli antiqui species. Borel.

Epieu, pic, dard.

Vougier, Vouligier.

Homme armé de vouge.

Vavassorerie.

Arrière-fief ou ténement vilain, d'étendue médiocre, relevant d'un fief noble, qui paraît cependant avoir été quelquefois tenu noblement.

Verdier.

Conservateur des forêts royales, d'un grade inférieur au maître des forêts. Sa juridiction, qui ne s'étendait qu'aux bois confiés à sa garde, était limitée à soixante sous d'amende.

Viconté.

Etendue de la juridiction du viconte. Il y en avait quatre dans le bailliage d'Evreux, au XVe siècle, ainsi que le prouvent les montres que nous publions.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES.

Acon, Robert d'. 385
Adine, Jehan. 344
Amand, Marc de Saint. 339
Amiot, Auber. 358
— Guillamme. 344
— Jehan. 344
Andel, Gaultier d'. 342
— Robin d'. 352
Anffray, Raoul. 356
Anffreville, Glaudin d'. 336
— Thibault d'. 339, 384
Angoulesme la dame d'. 337
Apres Agnès d' 383
Anquetin, Jehan. 346, 386
Areuton, Robert d'. 323
Ariston, Jehan. 386
Arnainville, Jehan d'. 387
Auber, Guillotin. 339
— Jehan. 350
— Louys. 377
— Vincent. 342
Aubery, Henry. 328
— Robin. 328
Aubin, Pierre de Saint. 364
Auge, Hue d'. 357
Aulage, Guillamme d'. 331
Aures, Fleuri Mont d'. 362
Aurreville, Guillamme d'. 348
Auvilliers, Madame d'. 394
Avoize, Jehan d'. 394

Baignart, Jehan. 336
— Jehan. 364
Baignart, Pierres. 394
Baillieul, Christofle de. 333
— Gieffroy de. 368
— Mahieu de. 386
— Richart de. 377
— Robert de. 377
Basin, Guillamme. 351
Bastard, Martin. 341
Barberocte, Michel. 379
Bardouil, Philipot. 391
— Pierres. 390
Bardoul, Robert. 386
Barquet, Jehan de. 370
Barras. 387
Baudouin, Jehan. 339
— Jehan. 359
Baudry, Jehan. 350
— Richard. 350
Bavery, Allain de. 354
Baveur, Jehanne le. 382
Beaumont, Martin de. 324
Beaunes, Oudart de. 369
Beausse, Collin de. 324
— Richard de. 378
Beauvoissien, Jehan le. 381
— Ollivier le. 380
Belleaune, Jehan de. 341
Bellegarde, Guillamme de Mainemares dit. 375
Bellemare, Jehan de. 343
— Jehan de. 349
— Philippe de. 343
Benest, Richard. 322

Bense, Robin. 340
Bertault, Jehan. 370
Berthelin, Guillamme. 373
Berthelot, Guieffroy. 366
— Guillamme. 346
— Jehan. 377
— Raoullin. 346
Bertheville, Guillaume de. 363
Bertran, Guillamme. 367
Berville, Jehan de. 357
Betheville, Ollivier de. 363
Beuf, Jehan le. 330
— Jehan le. 331
— Tibault le. 330
Beufville Guillamme de. 361
Biche Jaquet la. 373
Bienfaicte, Godeffroy de. 350
— Jehan de. 357
Bieuvre, Jehanne du. 390
Bigars, Jehuat. 389
— Marie de. 361
Bigart, Guillamme de. 350
— Philipot de. 350
Bigot, Guillamme. 371
Bineault, Cardot. 386
— Germain. 389
Blandé, Estienne de Chamberé dit. 369
Blandot, Jaquin. 368
Blareau, Jehan le. 391
Blouquetot, Estienne de. 352
Boauvoisien, Jehan le. 361
Bois Barbier, Jehan du. 390
Boisel, Georget. 344
Boislévesque, Robin. 395
Bois Millon, Jaques du. 373
Bois Rouvray Guillot du. 333
Bonneville, Jehan de. 346
Boquet, Jehan. 346
Borde, Nicolas de la. 388
Bordenc, Guillamme de. 323
Bosc Henri, Jehan du. 349
Bote, Jehan. 343
— Nicolas le. 343
Boucher, Guillamme. 347
Boudin, Raoul. 387
Bouffé, Jehan de. 390
Bougny, la dame de. 361
Boullaye, Guillamme de. 367
— Jehan de la. 366
— Jehan de la. 394
— Robert de la. 353
Boullenc, Richart. 360
Boulletot, Cardin. 374
Boulletz, Jehan des. 368
Boullongne, Guion du. 361
Boullonnay, Jehan du. 347
Bouque Denis de la. 351
Bouquetot Jehan de. 356
Bourbon, le duc de. 384
Boursier, Guillamme le. 372
Boussey, Raoul de. 327
Boutery, Guillamme. 352
Boutevillain, Jehan de. 370
Bouthillier, Jehan le. 347
Bouton, Etienne. 339
Bouverie, Robert de la. 386
Brayer. Guillamme. 322
— Pierres. 323
Brefvdent, Jehan de. 349
Bresvedent, Richart de. 365
Bréton, Guillamme le. 342
— Jehan le. 342
Brohart, Jehan. 347
Brosses, Simon des. 374
Broullart, André de. 393
Broutin, Jehan. 333
— Jehan. 396
Brun, Martin le. 344
— Raoullin le. 368

Bruyère, Guillamme de la. 339
Buisson, Jehan du. 332
Bust, Guillamme du. 332
— Jehan du. 332,336

Cabourt, Guillamme de. 327
Cadet, le. 365
Cadevalestre, Jehan. 349
Cadou, Jehan. 335
Caef, Jehan. 346,347
Cailletot, Cardin. 341
Campion, Jehan. 340
— Robert. 362
Camppion, Robert. 394
Cappelet, Guillamme. 349
Carré, Jehan. 372
Castello, Raoullet de. 395
Chagrin, Jehan. 352
Chalenge, Jehan. 337
Chambéré dit Blandé, Estienne de. 369
Chambéré, Jehan de. 369
— Jehan de. 385
Chambray, Guyot de. 338
— Simon de. 368
Chambrays, Pierre. 322
Chanu, Jehan. 346
Chappelle, Germain. 363
Charpentier, Benest le. 351
— Thomas le. 348
Chasteau Bréant Tuaulde de 383
Chaulieu, Jehan de. 359
Chavigny, Henri de. 368
Cherel, Erchembault. 324
Chesnes, Pierres des. 341
Chevalier, Raulet. 324
Chevestre, Perrecte. 337
Chevestre, Jehan. 326,327
— Perrecte. 337
— Simon. 322
Chollet, Jehan. 321
Chrestien, Jehan. 386
Cierré, Philippe de. 337
— Robert, de. 362
Cierville, Robert de. 383
Cintray, Robert de. 356
Cler, Jehan de Saint. 386
Clères, Georges de. 357
Clinchamp, Ollivier de. 368
— Philippe de. 365
Coismes, Francoys de. 393
Conches, Guillamme de. 366
Condimel, Robert de. 330
Conte, Estienne le. 388
— Guillamme le. 372
— Jehan le. 376
— Loys le. 388
— Nicolas le. 372
— Nicolas le. 376
Coq, Guillaume le. 326
— Guion le. 343
— Jehan le. 343
Coquenbouc, Jaques. 348
Cornailles, Loys de. 365
Cornet, Ligier. 370
Corp, Jaques le. 346
Cosse, Jehan. 325
Costart, Jehan. 391
— Pierres 391
Coudraille, Jehan de la. 354
Couesnon, Raoullin. 352
Coureuil, Guillot. 351
Courteuvre, Jaques de. 380
Cousin, Thomas. 383
Coustes, Louys de. 382
Coutes, Jehan de. 382
Couvreux, Guillamme le. 323
Cressy, Thomas de. 339
Cresté, Nicolas. 381
Creveceur, Robinet. 384

Croys, Robinet de la. 371
Cuillier, Gieffroy. 345
— Jehan. 345
— Michel. 366

Daché, Jacques. 391
— Simon. 391
Dancy, Robert. 395
Danezy, Jehan. 364
Dassi, Jehan. 364
Dauten, Colin. 348
Dauvillier, Gaultier. 325
Dauvilliers, la dame. 364
Davoust, Jehan. 334
Déan, Robin le. 330
Debetz, Hugues. 360
Delamare, Jehan. 376
Descambosc, Cardot. 361
Deschamps, Robert. 363
Desclez, Jehan. 366
— Simonne. 370
Diacre, Colin le. 371
— Guillot le. 370
Dompierre, Ollivier de. 389
Doublet, Robert. 333
Douillée, Philipot. 348
Doyen, Pierres le. 358
Dreux, Robert de. 334
Dubois, Guillamme. 389
Dububertre, Estienne. 387
Dubust, Jehan. 393
Duclos, Jehan. 348
Dudouet, Lorens. 360
Dumaine, Jehan. 354
Duval, Jehan. 326
— Jehan. 342
— Jehan. 347
— Jehan. 359
— Robert. 395
- Thomas. 386

Enguerren, Pierres. 375
Erembout, Gabriel. 324
Ernoult, Guillamme. 327
Eschaillart, Jehan. 243
Escorchet, Robert d'. 331
Essars, Guillot des. 394
Estançon, Guillamme d'. 339
Estang, Thomas de l'. 328
Estendart, Loup d'. 370
Esthouteville, d'. 364
Estouteville, Jehan d'. 383
— Michel d'. 385
— Robert d'. 340,381
Eustasse, Thoumassin. 353

Fatmant, Jehan. 364
Farssi, Jehan. 362
Fayel, Guillamme. 373
Fazel, Jehan Filleville dit. 342
Ferières, Jehan, sires et baron de. 354
Ferrière, Robert de la. 362
Filleville dit Fazel, Jehan. 342
Flambart, Etienne. 376
— Jaques. 348
Fleurigny, Philipes de. 375
Fontaine, Guillamme de. 394
Fontaines, Guillamme de. 374
— Loys de. 395
— Rogier de. 387,391
Forary, Guillamme. 343
Forestier, Cardin le. 353
Fortin, Guillamme. 343
Fosse, Guillamme de la. 349
Fosses, Guillamme des. 381
Fouquet, Guillamme. 355
Fourmentin, Gervais. 353
Fournieaulx, Guieffin de. 365
Franc, Jehan le. 330

François l'aisné, Nouel le. 322
Françoys le jne, Nouel le. 324
Franqueville, Guéroudin de. 344
Fréville, Nicole de. 321,323,372
Furet, Nicolas. 364
Fuzée, Denys. 349

Gaillon, Robert de. 329
Garin, Jehan. 370
— Jehan. 381
Gastel, Bertran. 342
— Jehan. 342
Gazeau, Guillamme. 339
Gensson, Richart. 356
Germain, Jehan de Saint. 363
Girad, Nicolas. 329
Gisay, Guillamme de. 376
Goret, Pierres. 330
Gosset, Jehan. 355
— Nicolas. 355
Gouans, Guillamme le. 363
Goudière, Jehan. 389
Gouppil, Gilles le. 379
Gouverman, Macé. 340
— Robin. 325
Gouvis, Jehan de. 379
— Raol de. 351
Gouy, Thibault de. 337
Grans, Jehan le. 334
Grant, Guillamme le. 338
— Guillamme le. 374
— Henri le. 365
— Jehan le. 354
— Martin le. 377
Grantval, Guillamme de. 361
Gras, Guillamme le. 351
— Robert le. 382
Graveren, Collecte de. 379
Gris, Jehan le. 363
Groncourt, Philipe de. 338
Grouart, Guillot. 375
Gruyaulx, Jehan des. 326
Guarencières, Yvon de. 336
Guérencières, Jehan de. 384
Guetz, Jehan des. 389
Guierry, de. 332
Guillarbois, Jehannequin de. 392
Guillot le jeune. 325
Guyenne, de. 359

Haie, Jehan de la. 376
— Simonnet de la. 353
Haiecte, Robin. 388
Haies, Guillamme des. 361
— Jehan des. 361
— l'aisné, Jehan des. 325
— Perrin des. 349
Hallebout, Michel. 389
Hamel, Jehan. 355
— Perrin. 350
Hamelin, Jehan. 389
Han, Louys de. 384
Hardi, Philipot. 342
Harel, Guillot. 367
Haulles, Guieffin des. 377
— Jaques des. 377
Hautemer, Jehan de. 357
Haye, Bertran de la. 388
— Gilles de la. 364
— Jehan de la. 341
— Lorens de la. 335
— Macé de la. 354
— Sauvan de la. 380
Hayecte, Jehan de la. 368
Hebert, Jehan. 337
Hellemvillier, Allain de. 375
Hellenvillier, Richart de. 391
Hellot, Robin. 359

Henalt, Jehan. 347
Henaut, Guillot de. 323
Henri, Jehan. 379
— Jehan. 382
— Mathieu. 377
Herenvillier, Jehan de. 340
Hervieu, Jehan. 328
Honoré, Raoullin. 359
Houssaye, Benest. 343
— Richart de la. 351
Houvet, Pierres. 332
Huet, Nicole. 341
Hulebert, Denis. 361

Inbert, Guillamme. 338

Jardin, Rogier du. 380
Jendre, Estienne le. 328
Jouvin, Jehan. 378

Labbé, Jaquet. 357
Lacère, Robin. 367
Lachaise, Pierres. 345
Lachère, Guillamme. 387
Lande, Jehan de la. 341
Landes, Robin de. 361
Langlois, Jehan. 373
— Lucas. 330
Langloys, Perrot. 392
Las, Guillamme de. 321
Lauderel, Guillamme. 373
Leblonq, Henri. 361
Leclerc, Jehan. 362
Lecoq, Guillamme. 389
Lecornu, Jehan. 366
Legras, Jaquet. 362
— Jehan. 394
— Richart. 362
Lemectoier, Raoul. 361
Lemire, Richart. 342
Lemuet, Artur 387
— Greffin. 387
Lenier, Pierres. 371
Ler, Martin. 327
Lespicier l'aisné, Jehan. 334
Lespringuet, Gilles. 325
— Jehan. 324
Lieurray, Guillamme de. 331
Limoges, Jehan de. 339
Lombelon, Gilles de. 377
Lombellon, Jehan de. 377
Londes, Jehan. 344
Long Annoy, Jehan de. 364
Long Champ, Brunet de. 350
Lorens, Jehan Vallée de Saint. 347
Loret, Jehan. 375
Lort, Jehan le. 341
Lourens, Jehan de Saint. 344
— Perrin. 351
Lourme, Denis de. 371
Loutrel, Jehan le. 391
Louvel, Jehan. 325
— Jehan. 331
— Jehan. 363
Louvigni. 324
Louvigny, Nicolas de. 423
Louys, bastard de Bourbon 321
Loye, Robert de. 349
Loys, Gieffroy. 344
—, Jehan. 341
Lyée, Robert de. 356

Mabire, Robin. 323
Macquerer, Guy. 329
Maignen, Johan. 389
Mailloc, Guillamme de. 355
— Guillamme de. 365
— Henri de. 385
— Jehan de. 354,355

Mailloc, Pierres de. 339
— Robert de. 384
Maillocq, Jehan de. 322
Mainemares dit Bellegarde, Guillamme de. 375
Mallet, Jehan. 351
— Jullien. 358
Mallon, Martin de. 363
Malortu, Richart. 363
Mainbeville, Guill^mme de. 359
— Guill^mme de. 396
Mambeville, Guill^mme de. 385
Mancel, Guillamme. 344
Manneville, Jehan de. 363
Mante, Jehan de. 394
Mantelles, Girad de. 381
Mare, Pierres de la. 343
Mareschal, Henri. 352
Marie, Jehan. 322
— Jehan. 385
Martainville, Richart de. 351
Martel, Jehan. 340
— Pierres. 336
Marsaizerie, Pierre de la. 383
Mauny, Jehan de. 362
Maurrey, Jehan. 367
Mausergent, Brémor. 374
Mectoier, Guieffroy le. 387
— Guieffroy le. 387
— Jehan le. 332
— Jehan le. 369
Melicourt, Guillamme de. 383
Melun, Charles de. 340,384
Mentallon, Robert de. 372
Merche, Jehan de la. 334
Merche, le sire de la. 336
Mesnil, Guillamme du. 358
— Guillot du. 323
— Jehan du. 382
Mezerres, Jehan de. 376
Michel, Guillamme. 345
— Jehan. 358
— Richart. 358
Micterel, Jehan. 388
Mignart, Jaques. 323
Mire, Jehan le. 351
— Regnault le. 351
Missy, Jehan dit de. 338
— Nicolas dit de. 338
Moctes, Guillamme des. 380
Moine, Guillamme le. 337
— l'aisné, Jehan le. 323
— Michelet le. 334
Mondière, Robin. 351
Mónmiral, Girault de. 328
Monnay, Marguerin de. 352
Monnier, Jehan le. 344
Monnyer, Guillamme le. 337
— Guillemin le. 344
Montargis, Robert de. 380
Montenay, Jehan, sires de. 330
Montfort, Jehan de. 368
Mont Goubert, Jehan du. 362
Montmorency, de. 382
Moraines, Guillamme de. 387
— Pierres de. 388
Morainvillier, Louys de. 338
Morel, Jehan. 373
— Robin. 373
Morelle, Jehanne. 367
Mornay, Carles de. 381
Morray, Charles de. 338
Mort, Guillamme. 384
Morteaux, Henri de 346
Mote, Guillamme de la. 329
Moullins, Gillet des. 328
— Pierres des. 328
Moustiers, Jehan des. 332
— Pierres des. 332
Myet, Guillamme. 342

Narbonne, Monseigr de. 337
Néel, Anthoine. 348
— Guillamme de. 322,348
Nesme, Jehan de. 374
Neufville, Ancel de. 345
— Jehan de. 341
Nicole, Robert. 390
Nicolle, Jamet. 367
Noe, Jehan de la. 385
Nollent, Richart. 363

Onnebault, Jehan d'. 381
Orbec, Denis d'. 355
— Jehan d'. 355
— Pierres d'. 355
Orléans, Robert d', 346
Osmonlt, Jehan. 364
— Loys. 364
Osmont, Jehan. 384
Ouen, Audon de Saint. 356

Paisant, Remont. 389
Parey, Pierre. 349
Patey, Simon. 376
Patin, Robinet. 374
Patry, Jehan. 338
Péan, Robin. 371
Peletier, Jehan le. 323
Pelestier, Jehan le. 373
Pellerin, Jehan. 367
Pelletier, Simon le. 327
Pellestier, Jehan le. 368
Perchey, Nicolas le. 351
Perque, Pierre la. 353
Perret dit Plainbras, Jehan 340
Picori, Guillamme. 387
Piel, Jehan. 345
— Robert. 345
Pierre, Jehan de la. 339
Pierrecourt, Guillamme de 374
Pigace, Michel. 391
Pigis, Jehan. 352
Pilliers, Georges de. 327
— Jehan de. 332
Plainbras, Jehan Perret dit. 340
Plainville, Jehanne de. 361
Planches, Jehan des. 355
Plesse Pierres de la. 369
Poillevillain Robin. 348
Pol, Guillamme de Saint. 329
— Pierres de Saint. 337
Pommereuil, Regnault de. 370
Pont, Philibert du. 342
— Pierres. 316
Pontz, Jehan de. 328
Porche, Jehan du. 379
Porte, Estienne de la. 388
— Jehan de la. 388
Portier, Richart le. 364
Postel, Jehan. 325
Postiz, Gieffroy. 326
Potin, Martin. 327
Pouchain, Adam. 362
Pougnant, Robert. 363
— Robin. 391
Poullain, Tibault. 345
Prével, Jehan. 381
Prevost, Robinet le. 394

Quéruel, Jehan. 333
— Oudin. 333
Quesnel, Guillamme. 353
Quesney, Perrin du. 352
Quierville, Henri de. 356
— Richart de. 344
Quiquernon, Thomas de. 325

Rabasten, Jehan de. 337
Rangier, Thomas. 359

Rassent, Colin. 388
Raulet, Glaudre. 339
Ravel, Jehan. 349
Rebours, Jehan, 368
Redde, Georges. 335
Ricarville, Jehan de. 379
Rieux, le seigneur de. 393
Rivière, Robert de la. 394
Roche, Jehan de la. 345
— Marc de la. 345
Rommy, Loys. 324
Rosey, Colin. 348
Rotru, Robin. 329
Rougeulle, Nicolas. 334
Rouveray, Guillamme de. 347
Roux, Robin le. 343
— Rogier le. 343
Rouxel, Guillamme. 378
Roux, Jehan le. 388
Rouxsel, Jehan. 334
Rouyl, Jaques du. 356
— Jehan du. 356
— Marguery du. 391
— Michel de. 350
Roy, Estienne Guill° le. 352
— Jeban le. 346
— Jehan le. 350
Rozière, Guillemot de la. 380
Ruffault, Richart. 346
— Thoumas. 354
Ruppièrre, Jaques de. 359

Saane, Richart de. 353
Sainxe, Jehan. 329
Salmon, Pierres. 356
Salsart. 350
Salvone, Perrot de. 340
Sauvage, Jehan le. 337
— Jehan le. 382
Sauvalle, Colin. 352
Sayneur, Rogier le. 357
Scec, Cosme le. 345
Scel, Ector du. 381
Sebire, Guillaume. 326
— Robinet. 326
Seigneur, Philipot le. 346
Sengueuse, Jehan de. 327
Sesne, Pierres le. 330,375
Seugié, Regault de. 329
Sifflet Jehan. 340
Silleville, Jehan. 345
Sources, Jehan de. 333

Taillement, Jehan. 309
Tamppin, Nicolas. 339
Tauppin, Colin. 384
Tellier, Gilles le. 382
— Jehan le. 384
Theur, Georges. 366
Thignonville, Philipe de. 338
Thomas, Davy. 394
Thorel, Jehan. 372
Tiboust, Jehan. 336
Tiessé, Richart. 374
Toulle, Lorens. 335
Toulouze, le sénéchal de. 395
Tourlon, Guieffroy. 348
Tournebu, Jehan de. 390
Tourneton, Richart. 347
Tourneur, Jehan le. 362
Tort, Jehan le 345
Toustain, Guillamme. 350
— Robin. 351
Triloche, Guillamme. 326
Trousseauville, Guill° de. 354
— Jehan de. 364
Trousson, Magiet. 372

Val, Jehan du. 383
Val Davy, Materoi du. 331

Vallée de S. Lorens, Jehan. 347
— Robert. 346
Vallès, Philippe. 321
Val Poutrel, Michel du. 347
Vârlet, Martin le. 347
Vassal, Raullin. 367
Vatelet, Guérart de. 376
Vaucquelin, Estienne. 343
Vaul Davy, Mautry du. 326
Vauquelin, Jehan. 367, 382
Vavassour, Colin le. 395
Velu, Jehan le. 377
Veneur, Philipe le. 331
Venois, Jehan de. 324
Venoys, Guillamme de. 330
— Robin de. 324
Ventes, Perrin des. 334
Verad. 380
Verrières, Jehan de. 371
Viel, Godeffroy. 328
Vieu, Jehan du. 353
Vieupont, Jehan de. 390
— Lorens, sires de. 390
Vigny, Jehan de. 369
— Robert de. 369
Villecte, Guillaume. 352
— Guy de la. 362
Vinçant, Pierre. 347
Vippart, Jehan. 357
— Jehan. 357
Vire, Jehan de. 344
Viret, Guillamme. 389

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE FIEFS.

Abbeville. 357
Achières. 390
Acquigny. 337
Aigle, l'. 336
Alençon, Allençon 323,336,361, 362,363,379,380,381,386,394.
Aleu, l'. 337
Andrieu en la Marche, S. 340
Anffreville. 336
— la Champaigne. 379
Angles, S. Germain des. 322
Angou, l'. 393
Antoine de Rouen, S. 367
Argences. 324
Argentem. 380
Argenten. 381,383
Arnoulet. 382
Arthies. 393
Asnières. 349
— 354
— 364
Assi. 364
Atiz. 386
Aubin de Crosville, S. 336,338
— de Sellon, S. 364
— des Haies, S. 380
— des Joncherez, S. 382
— jouxte le Vieulx. Evreux, S. 322,325
— le Vertueux, S. 389
— sur Reelle, S. 388
Auge. 336,361,382,394
Aunoy. 340
— l'. 386
Autenay. 382
Autheuel. 389
Authoullet. 339
Authueil. 337
Autieux, les. 386
Auvergne. 380
Auvergny. 376
Avernes. 389
Aviron. 323
Avrences. 362
Avrilly. 340
Azeville. 325

Baelle, le. 372
Bailleul. 333
Bailli. 382
Barate. 350
Barberocte, la. 379
Bardouillière, la. 386
Barquet. 386
Barre, la. 390
Batigny 328
Baudet. 344
Baudy. 325
Beauchesne. 326
Beaufort. 333
Beaumesnil. 390
Beaumonit. 389
Beaumont. 389,392,394
— le Rogier. 321,386,392

Beaumontel. 386
Beaunes. 369
Beauvoir. 342
Becquet. 361
Beffray. 379
Befnerey. 352
Behellouim. 380
Belleaune. 341
Bellou. 345,353
Bellouet. 356
Bémécourt. 381
Bérengeville. 330
— 332
— la Champaigne. 336
Bérou. 330
Berthouville. 362
Berville. 357
Besnoeray. 314
Bernay. 318,360,364,390
Beufvillier. 363
Beufvilliers 364
Bigault, le. 325
Bigars. 387
Bigotière, la. 330
— 374
Bières. 384
Biron. 343
Blanc, le. 394
— Buisson, le. 361,376
— Fossé, le. 338
Blangy. 348,349,351,362
Blayvectes. 387
Blondemare. 374
Bloterie, la. 350
Boesset Hennequin, le. 338
Bois, le. 346
— 366
— Anzéré, le. 367
— Baril, le. 375
— Brulley, le. 346
Bois Chevreul, le. 379,381
— de la Vallée, le. 348
— Ernault, le 382
— Giroult, le. 338
— Huen, le. 374
— Mahiart, le. 371
— Normand, le. 376
— Normant, le. 379
— Régnart, le. 324
— Rogier, le. 339
— Simon, le. 377
Bonnebors. 358
Bonneval. 358
— 361
Bonneville. 346
Bonneville, la. 328
— 331
Boquencé. 351
Boquencey, le 347
Bordigny. 383
Bosc, le 351
— 364
— 391
— Drouet, le. 357
— Ficher, le. 390
— Henri, le. 349
— Réchier, le. 389
— Regnoult, le. 388
— Rogier, le. 361
— — le. 387
— Roul, le. 351
Bosquet 388
Bostereaulx, les. 384
Bouessi. 362
Bouessy. 357,362
Bouffé. 390
Bougesse, la. 393
Boullaye, la. 353
Boulley Morin, le. 322
Boullonnay, le 347

Boycart, le. 394
Boys, le. 388
— les. 386
— Gencelin, le. 332
Bray. 391
Brefvdent. 349
Brémien, le. 533
Bresvedent. 363,365
Bréthaigne, la. 381
Bréthaine, la. 393
Brétheieul. 373
Brétheul. 378
Bréthueil. 366,377
Bréthueul. 383
Breul, le. 363
Breux, les. 325
Brézez. 333
Brierères. 330
Briosne. 343
Briquetuit. 390
Brosse au bastelier, la. 381
Broude Chappon. 386
Brueil, le. 356
— sur Avre, le. 385
Brueul Paignart, le. 370
Bruierre, la. 327
Brunel. 391
Bucherin, le. 325
Buisson, le. 332
— 326
— 357
— 366
— Guérembourt, le. 340
— soubz Sorel, le. 321
Buissons, les. 361

Caen. 337,338,362,363
Caer. 337
Calleville. 387
Canthelou. 358
Capperonnyère, la. 362
Carentonne. 391
Carezis. 357
Carrezis. 362
Castelas, les. 353
Castel le. 389
Caudemonne. 356
Caulx. 337,338,361,376,379,381
Cauthecoste. 358
Cauverville. 368
Cauvinière, la. 353
Cernay. 395
Cessar. 323
Chaigny. 382
Chaise Dieu. 379
Chambray. 339
Chambroys. 355
Chamitout. 364
Chamoteux, la. 383
Champault. 385
Champigni. 333
Champignolles 380
Champigny. 339
Chantelou. 351
Chapelle, la. 388
Chappelle Bayvel, la. 364
Charnelles. 382
Chartres. 335,379
Chastel, le 312
Chaumont. 346
Chauvignière, la. 388
Chavigny. 381
Chèrotes. 372
Chesne, le 368,373,390
Chesnes, les. 341
Chesney, le. 364
Chieffreville. 345
Chierville. 381
Cholletière, la. 321,327
Cieffreville. 368

Cinq parroisses. 378
Cissay. 337
Cleppin. 357
Cler de Dressey, S. 396
Clos, le. 383
— Morin, le. 366
Colladon. 344
Combray. 349
Combon. 225,391,393,394
Compiengne. 382
Conches. 366,377,383
—. 384
Cordouet. 356
Cormier, le. 369
Corneil. 381,383
Costentin, le. 380
Coudray, le 362
Coudrelle, la. 332
Couldray, le. 336
— 314
— le Ramier, le. 358
Courbespine. 354
Courlaville. 331
Court, la. 357
— du Boys, la. 385
Courselles 348
— 348
Coursson. 345
Courtonne. 341,342,389,363
Cousture, la. 332
— 342
Couvain. 383
Cracouville. 338
Cressonnière, la. 345
Crestes. 379
Criquetot. 393,395
Croville, S. Aubin de. 336,338
Croys S. Lieffroy, la. 337
Crulley la Table. 364
Danière, la. 368
Danville. 382
Dieppe. 383
Douens. 338
Dressey, S. Cler de. 396
Duranville. 362

Englesterre, l'. 363
Escambost. 329
Eschamfray. 383
Escorcheret. 331
Escureul, l'. 382,385
Esle, l'. 387
Esmalleville. 339
Esmanville. 392
Esparfontaines 343
Esperville. 364
Espines. 362
Esprevier, l'. 344
Essars, les. 343
— 377
Esteux, les. 353
Estienne de Raineville, S. 379
Evreux. 321,322,323,325,334, 335,338,339,340,372,379,384,392
Evrould, S. 350
Ezy. 328,338

Faguetière, la. 332
Fains. 328
Faipou. 391
Farvacques. 357
Faugernon. 330
Faverolles. 329
Fay, le. 384
Ferière. 329
Ferière, la. 384
Ferières, 354,362
— Haut Clochier. 329
Ferrant. 352

Ferté Fresnel, la. 375
Feuguerolles. 391
Folleval. 341
Folleville. 364
Folletière, la. 361
Fontaine des Champs, la. 354
Fontaines. 340
— 362
— 363
— 363
— l'Abbé. 395
Forestière, la. 357
Forges. 357
Fosse, la. 356
Fouadelière, la. 350
Foucranville. 333
Four a Ban, le. 381
Fourmeriz, les. 380
Fourneaux. 379
Foville. 333
France, la. 337,338
Franqueville. 364
Freney. 356
Friardel. 343,356
Fumechon. 350
— 390

Gacey. 364
Gadencourt. 328
Gaignerie, la. 377
Gangny. 350
Garde, la. 355
Garembouville. 329
Garencières. 326
Garrel. 326
Gasprée. 380
Gastinel. 349
Gaudeneval. 325
Gaudreville. 331
Gauville. 332
Genève. 362
Gérié, le. 365
— 372
Germain, S. 333
— 343
— 343
Gisay. 385,394
Gisors. 336,337,338,382
Glaçonnière, la. 368
Glos. 378,383
— sur Rille. 390
Goue, la. 355
Gouffier. 329
Gouppillières. 388
Goutières. 386,388
Granchan. 394
Grans Terstre. 371
Gratheul. 326
Grantvillier. 381
Grantvilliers. 370,377
Granval. 356
Graveren. 387
Graveron. 393
Grenieuseville. 370
Grenieuzeville. 374
Gresboys. 325
Grez. 342
Grisolles. 331,340
Groigny. 380
Grosley. 393
Groudière, la. 342
Guérembouville. 324,326
Guerencières. 330
Guérié, le. 363
Guernanville. 370
Guéroude, la. 382
Guichenville. 332
Guignon. 372
Guiverville. 354
Guyenne. 359

Haies Péré, les. 393
— S. Aubin des. 380
Halleboudière, la. 312
Hamel, le. 330
— 343
— Gossart, le. 361
Has Meulles. 338
Hauiterre. 327
Haulte Maison, la. 331
Haulx Chênes, les. 388
Haut Menilles. 326
Haye le Conte, la. 332
Hellenvilliers. 375
Hérenger. 372
Hermienval. 363
Heuze, la. 326
Hieicte, la. 390
Hoctot. 380
Homme, le. 331
— 389
— 394
Honneteville. 326
Hosquencey. 342
Houeteville. 339
Houlles, les. 369
Houssemaingne. 369

Illou. 329
Iville. 367
Ivry. 340

Jainjuppe, la. 354
Jarcey. 330
Jardins, les. 391,394
Jehan, S. 367
Joncherez, S. Aubin des. 382
Jouveaulx. 359

Labit, le. 328
Lahier. 352
L'aigle. 336
Lande, la. 341,350
Landes, les. 340
Larrachée. 375
Launoy. 386
Liégard. 342
Liègue, la. 337
Ligier, S. 391
— le Bordel, S. 355
Lignières. 347
Limeux. 368
Lingnières. 361
Lire. 368,388
— la Neufve. 381,383
Lisieux. 360,365
Lisores. 346
Livet. 345,349,357
Llieuray. 363
Loges, les. 311
Lombellon. 357
Lomprey. 342,348
Longesse. 396
Longny. 383
Longue Raye. 382
Lorens, S. 347
Losière, la. 341
Losmes. 368
Lourens, S. 344,349
Lucey. 382
Lyée. 356
Lynerolles. 381

Mahiel. 380
Maignens, les 342
Mailleboist. 382
Maison, la Haulte. 331
Mallou. 363
Malouy. 381
Mandres. 373
Mante. 381

Marbeuf. 390
Marcilli la Champaigne. 369
Marcouville. 339
Mardilli. 359
Margot Auberye. 328
Marmy. 381
Marolles. 343
Martainville. 361
Martin. 333
Martin du Val d'Orbec, S. 361
— le Viel, S. 354
Martot. 391
Mathias, S. 350
Maubuisson. 377
— 382
— 387
Mauny. 373
Maupertuis. 367
Mélicourt. 383
Melleville. 332
Menilles, Haut. 326
Menillier. 339
Menillocte, le. 391
Ménoudière, la. 361
Mercbouton. 329
Méré. 333
Mesnil, le. 366
— 389
— le Petit. 349
— Anceaulme, le. 322
— Augeron, le. 323
— au Viconte, le. 357, 363,384
— aux Bigres, le. 384
— Germain, le. 354,361
— Guillaume, le. 354
— Haquelle, le. 343
— Harderé, le. 331
— Péan, le. 339
— Rousset, le. 383
Mesnil sur Avre, le. 339
— sur l'Estrée. 327
Messey. 384
Meullent. 381
Meulles. 361
Mézéré. 329
Millouel. 350,364
Minières, les Petites. 372
Miré. 386
Mizéré. 337
Mocte, la. 353
Moctes, les. 380
Moiaulx. 343
Mollandière, la. 365
Mommorein. 393
Monceaux. 384
Monnay. 344
Monstereuil. 334
Montenay. 330
Montfort. 345,354
Monthéen. 381
Montmorain. 377
Montmorency prèz Paris. 382
Montullé. 369
Morainville. 354
Morcenq. 332,358,362
Mortelle. 332
Mortieltz, les. 355
Mote, la. 381
— 394
Motelle, 373
Mouëte. 338
Moullin Chappel, le. 370
Moult Larron, le. 369
Moustier, le. 364
Moustiers Hubert, les. 364
Moyaulx. 357
Muse, la. 323
Mynères, les. 381
Mynières, les. 325

Mynorecte, la. 371
Narbonne. 337
Nateauville. 327
Neboursg, le. 389
Neufbourg, le. 390,395
Neufchatel. 379
Neufve Lire, la. 381,383
Neufville. 322
— 327
— 345
— 347
— 358
— 362
— 362
Noblctière, la. 387
Noë, la. 385
Nogent. 374,379
Noireval. 351
Nonnancourt. 325,340
Normanville. 340
Normendie, la. 336,337,338, 361,362.
Nully. 338
— en Gastinois. 330
Nuys. 332
Nuysement, le. 324
Nuyzemens, le. 382

O. 382
Ommoy. 330
Omonville. 325
— 394
Oraille, l'. 384
Orbec. 341,353,358,359,360, 364,365,377.
Orgeville. 338
Orgières. 361
Ortre, l'. 344,345
Ouche. 389
Ouen le Hoult, S. 352
Ouillet. 369,361
Ouillye. 363
Ourmes. 340
Outreboys. 322

Pacy. 332,335
Paintienville. 332
Parc, le. 345
Paris. 338,381.382
Pelestière, la. 387
Penitriaulx, les. 330
Perche, le. 382,383,387
Peiruche, la. 327
Petis Mons, les. 386
Petit Mesnil, le. 349
Petites Minières, les. 371
Picardie, la. 380
Piencourt. 360,358
Pin, le. 342,350,364
Pipardière, la, 341
Piquardie, la. 383
Ppihallière. 375
Places, les. 367
Plainville. 348
Plasnes. 362
Pleisseis, le. 396
Plesseis, le. 351
— 367
— 388
Plesseys, le. 383
Plessis Mahiel, le. 380
Poix. 353
Pomias. 339
Pommeraye, la. 346
Pommerueil. 375
Pont Audemer. 323,338,351, 379,380,382 394,323,394.
Pont Autou. 323,380
Pont de l'Arche. 336,337

Portes. 384
Pothier. 341
Poullain. 351
Préaulx. 364
Presterville. 344
Prey, le. 355
Puille, la. 391
Putenaye, la. 331,379

Quentin, S. 342
Quesney, e. 353
Quessiny. 328
Queue du Tronq, la. 393
Quèze, la. 349
Quierville. 356
Quièze, la. 384,394
Quitebeuf. 336

Raneville, S. Estienne de. 379
Ravenot, le. 363
Resencourt. 348
Retailles. 356
Reulli. 337
Rieux. 381
Riglen. 394
Rivière, la. 346
— 358
— 361
Robart. 346
Roche, la. 347
Romme. 339
Roncenay, le. 369
Rotis, les. 382
Rotours, les. 326
— 326
Rouen. 336,337,362,363,364, 367,379,380,382,394.
— 382
Rougecourt. 362
Rouillardière, la. 383
Roumilli. 380
Rousse, la. 368
Roussillon. 321
Rouveray. 347
Rouyl, le. 356
Rozay. 362
Rozière, la. 380
Roy, le. 393
Rue, la. 356
Rues, les. 376
Rugles. 382

Salles, les. 386
Samelle. 359
Samilly. 345
Sap, le. 351
Saquenville. 322,391
Sarnières. 367
Sassé. 332
Sassey. 338
Sauq, le. 349
Sauquenne. 376
Saussaie, la. 362
Sellon, S. Aubin de. 364
Semerville. 394
Sengueuze. 327
Sepoy. 380
Sernières. 368
Serquigny. 391
Solligny. 373
Sougée, la. 347
Suffardière, la. 344
Sufflecture, la. 366

Tabletier, le. 379
Talarde. 342
Tenencourt. 386
Tenezeval. 391
Tenney, le. 332,365,391
Thibouville. 394

Thomer. 339
Thuit Chignol, le. 394
Tillars. 364
Tillaye, la. 355
Tilleul, le. 359
— Folenffanlt, le. 319
— Gibon, le. 384
Tillières. 331
— 363
Tillueil, le. 386
Tizon. 339
Toilley. 379
Torchi. 383
Touailley. 363
Toulouze. 395
Touque. 384
Tournedos. 336
Tourville. 348
Trembley, le. 394
Trencevillier. 327
Tresz, les. 394
Trinité, la. 332
Tronq, le. 394
Truesie. 347

Uest. 357
Usson. 321

Val, le. 364
— 383
— 386
— Davy, le. 331
— d'Orbec, S. Martin du. 361
— Jardin, le. 394
Val Poutrel, le. 347
Vallée, la. 339
— 345
— 385
Vallequier. 390
Vallongnes. 321
Vandrille, S. 356
Vatteville. 390
Vauhibert, le. 363
Vaul Davy, le. 326
Vaulx. 338
Vaupreuil. 361
Vauquelinière, la. 343
Vausselas. 321
Veaux. 362
Veras. 338
Vergier, le. 356
Verneuil. 379
Verneuil. 381,383
Vernieul. - 370
Vernon. 337
Vespière, la. 355
Veufvillier. 363
Viconte, le. 344
Viconté, la. 359
Vieuvillers. 328
Vieux Evreux, le. 325,329
Villiers en Ouche. 376
Vincent, S. 352
— du Boulley, S. 323
Vironvay. 340
Vitotet. 384
Vitotetière, la. 391

Yville. 394

COMPTES

DE LA

CHATELLENIE DE BREUILPONT.

Nous devons à l'obligeance de M. le comte Louis de Talleyrand, propriétaire actuel du château de Breuilpont, communication de divers registres renfermant les comptes de cette seigneurie à différentes époques. Le plus ancien appartient au XVe siècle (1479), et renferme 193 pages (1) ; les autres ne sont que des cahiers, mais présentent une série complète des comptes des receveurs, de 1547 à 1577.

Ces sortes de comptes sont en général une source féconde de renseignements sur la valeur des terres et des denrées, la nature des produits agricoles, les modes de culture, les mesures, etc., etc. On peut encore y puiser des détails intéressants sur les usages de la vie domestique et de la féodalité. L'histoire locale toujours, l'histoire générale quelquefois, y rencontrent des renseignements précieux. Ils étaient rédigés et conservés avec d'autant plus de soin,

(1) Voici son titre : « Compte premier de la valeur et revenue de » la terre et chastellenie du Breuldepont, du fief Bataille, tenu du » commandeur de Chanu et de la terre et seigneurie de Lommoye, » appartenant à noble et puissant seigneur Monseigneur Jacques » d'Estouteville, escuier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de » saint Andrieu en la Marche, et seigneur desditz lieux, et de la » despense et mises faictes par messire Simon Morsalines, presbtre, » receveur desditz lieux. . . . pour une annee entiere, commencee » au jour et feste saint Remy, l'an mil IIII^c LXXIX. . . et finissant » à semblable jour, l'an mil IIII^c IIII^xx. » Le receveur de 1473, cité p. 124, était aussi un prêtre, Messire Thomas Poignant.

qu'ils servaient en justice à prouver la possession des divers droits seigneuriaux.

Nous sommes convaincus que les nombreuses archives particulières de ce département renferment beaucoup de pièces de cette nature, et nous serions heureux que ce petit article les signalât à l'attention de leurs propriétaires (2).

Des extraits analogues à ceux qui vont suivre, entrepris sur divers points, ne seraient pas seulement d'un grand secours pour l'histoire locale proprement dite, ils permettraient encore de dresser plus tard un curieux tableau statistique de l'agriculture dans le département, du moyen âge à la révolution. Dans ses Études, M. Léopold Delisle a donné les éléments de ce tableau pour l'époque dont il s'occupait. Compléter, à ce point de vue, le travail de notre jeune et déjà célèbre confrère, le continuer jusqu'à la révolution, ce serait, croyons-nous, une entreprise utile et qui rentre parfaitement dans les travaux statistiques auxquels la Société libre de l'Eure a toujours porté un si vif intérêt (3).

(2) L'intérêt historique n'est pas le seul que la conservation de ces pièces présente à leur propriétaire, et c'est à l'occasion d'une demande de l'administration que les registres de Breuilpont nous ont été communiqués. M. le comte de Talleyrand était mis en demeure de prouver que la construction du moulin qu'il possède à Breuilpont remonte au XVIe siècle.

(3) Outre les registres des comptes que j'ai dépouillés avec soin, j'ai parcouru les autres pièces du chartrier de M. de Talleyrand, qui ont été mises à ma disposition de la manière la plus gracieuse. Elles consistent en un beau terrier du XVIIIe siècle, des registres du tabellionage et du greffe de la haute justice, divers contrats et plusieurs liasses d'aveux dont je me suis servi pour établir la liste des seigneurs. J'y ai aussi trouvé une série de carrés de papier, sur lesquels se trouvent la date et l'analyse de plusieurs actes. Ces carrés de papier ont dû servir à la confection d'un inventaire malheureusement perdu; ce sont eux que je cite sous le nom d'inven-

NOTES HISTORIQUES.

Le châtellenie de Breuilpont comprenait, au xve siècle, à peu près le territoire des paroisses de Lorey et Breuilpont. Elle avait dans sa mouvance six fiefs nobles placés sur le même territoire, savoir : 1° le fief Feriaux à Lorey ; 2° le fief de Bréaulté sur la même paroisse ; 3° le fief à l'Ogresse ; 4° un petit fief ou arrière-fief sans nom particulier ; 5° le fief Denis de Neaufle, contenant 33 journaux ; 6° enfin, un autre petit fief, dont la situation était dès lors ignorée. Tous ces petits fiefs ou arrière-fiefs étaient sans importance. Le plus digne de remarque était celui de Bréaulté, possédé alors par une famille de Coigny, dont on rencontre plusieurs membres avec le titre d'écuyer. Ce fief avait un moulin, auquel tous les hommes de la seigneurie, tant de Breuilpont que de Lorey, étaient obligés d'aller moudre ; il avait aussi le four à ban de Breuilpont. Au reste, les droits respectifs de tous ces fiefs sont énumérés dans un des articles du compte de 1479, que nous donnons en note (4).

taire. Le chartrier de Breuilpont renferme aussi beaucoup de documents sur les seigneuries de Saint-Chéron, Villegast, Merey et le fief Bataille.

(4) « DES RELIEFS, VENTES, QUINS ET ARRIERE-QUINS, RACHATZ ET AULTRES DROITS DE SIX FIEFS NOBLES, DEPENDANS » DE LA CHASTELLENIE ET SEIGNEURIE DU BREULDEPONT, ASSIS » ET SCITUES TANT AU BREULPONT QUE A LORRE. C'est assavoir : » le fief FERIAUX, qui fut Colin de Garennes, dempuis à Charlot » de Garennes, et à présent à Remonnet de Trousseauville, à cause » de sa femme, fille dudit Charlot ; auquel a ung manoir et de- » maine assis à Lorre, avecques justice moyenne et basse, ayant » congnoissance de ses hommes jusques à lx s. p. d'amende et au » dessoulz, de ses cens non payes, et de ventes recelees et aultres » droitz de justice, et peult valoir en censive de deniers environ » de xj a vij l. p.

Breuilpont relevait de Bréval, et c'est probablement comme dame de Bréval que Diane de Poytiés

» *Item*. Le fief de BREAULTE, qui fut Simonnet Louvel, et à » present à Guillaume de Cougny, escuyer, au quel fief a ung ma- » noir assis a Lorre, clos a fosses d'eaue, et ung moullin à grain, » au quel sont baniers tous les hommes de la seigneurie, tant du » Breuldepont que de Lorre, et doibt entretenir led. escuier ses » chausees, parce que chacun desditz habitans luy faict ij s. p., » chacun an. Icelui moulin subject de mouldre par chacune sep- » maine xviij septiers de grain à la mesure du lieu, pour l'user » de Monseigneur, sans rien en prendre.— *Item*, à cause dud. fief, » a le four à ban, assis au Breuldepont, auquel sont subjectz seulle- » ment les habitants de Breuldepont de cuire leur pain. — *Item*, » prent, à cause de sondit fief, sur les deux villages Breuldepont et » Lorre, sus chacun d'iceulx xij d. p., pour le bie qui passe parmy » le Breuildepont; et n'a justice ne usage, et se n'a point l'amende » de cens non payes, ne les ventes de sondit fief, ne amendes des- » dites ventes recelees.

» *Item*, le fief a LOGRESSE, qui fut Denisot, de Noyers, et à » présent et de longtemps est en la main de Monseigr. par deffault » d'omme ou aultrement; et y soulloit avoir manoir clos à fosses » d'eaue, assis en la paroisse de Lorre, sus la riviere d'Eure, et y » a justice basse et moyenne portant amendes de cens non payes, » de ventes recelees ou aultrement.

» *Item*, ung petit fief ou arriere-fief, qui fut HENRY CLIMENT, et » est de présent à Lienart Le Gendre et à Pierres Alaire; et y soul- » loit avoir manoir assis à Lorre, avecques trois journelx de terre » aux champs, et n'y a justice nulle, ne ventes ny amendes, mes » en est toute la congnoissance à Monseigr.

» *Item*, ung aultre petit fief, appelle le fief DENIS DE NEAUFLE, » qui fut Jehan Hervieu, de Pacy, et est de present à Jehan le » Masson, de Sainct Charon, en partie, et y a xxxiij journieulx de » terre en deux pieces assis en la parroisse du Breuldepont, pres » Sainct Charon, l'une contenant xv journieulx, assise au Blanc » Fosse, tenant de toutes pars à Monseigr, et d'un bout au chemin » de Pacy; l'autre piece, contenant xviij journieulx, assise à la » vallee des Estangs, d'un coste la corte d'entre Chanus et Sainct » Charon, d'autre coste les bois de Monseigr. — *Item*, y a quatre » arpens de boys anciens, assis au long desdits dix huit journieulx, » d'un coste et d'un bout Monseigr., d'autre coste et d'autre bout à » la piece de terre dessus dite, et en doibt à mondit seigr. quatre » solz parisis de cens par chacun an, au terme de Toussains; et n'y » a justice ne usage, ventes ne amendes de cens non payes, ne » desdites ventes recelees; mes Monseigr. les prent.

» *Item*, ung aultre petit fief ou arriere-fief, assis au Breulde- » pont, qui fut Robert Yvet et Climent Pennete, duquel on ne » scoit la congnoissance ou il est, ne qui le tient.

acquit Breuilpont, en 1544 (5), des héritiers d'Estienne d'O, sieur de Fresnes, qui en était seigneur. Vers le milieu du XVIe siècle, cette seigneurie appartenait à l'illustre famille des d'Estouteville, l'une des plus anciennes de la Normandie. Par les enfants de Diane de Poytiés, elle passa dans la maison de Lorraine, et de là dans diverses maisons moins illustres.

Voici du reste une liste des seigneurs, telle que nous avons pu la tirer des pièces mises à notre disposition, et de quelques autres documents.

Vers 1400, CATHERINE DE MARCILLY, baronne d'Ivry (6).

1468 — 1479. ROBERT D'ESTOUTEVILLE, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche, conseiller, chambellan du Roi et prévôt de Paris (7).

» Desquieulx fiefz et arriere fiefz n'ont este aulcuns rachatz, re-
» liefz ne aultres droitures receues par ledit recepveur, pour ce que,
» durant le temps de sa recepte, n'ont este vendus no escheus en
» aulcun rachat, et aussi qui lui estoit reserve et deffendu, et de
» present est encore par sa procuration. Et pour ce.... Néant. »

(5) Le compte de 1547 porte qu'elle l'acquit par puissance de fief, et que le sieur de Fresnes avait encore donné à bail la ferme de Breuilpont le dernier jour de septembre 1541. (Voy. aussi la note 10.)

(6) Le compte de 1479, p. 125, dit de trois journaux de terre, qu'ils avaient été fieffés de « *feue Madame Katherine de Marcilly*, » *en son vivant, Dame desd. lieux.* » Issue d'un premier mariage de Foulques de Marcilly avec Guillemette d'Ivry morte avant 1387 (Voy. M. J. B. de Xivrey, Recherches hist. sur l'abbaye du Breuil-Benoit, p. 64), Catherine épousa, en premières noces, Ambroise de Loré, prévôt de Paris, et, en secondes noces, Messire Jean Petit (La Roque, Hist. de la mais. d'Harc., p. 1838). Elle eut, de son premier mariage, une fille, Ambroise de Loré, qui épousa Robert d'Estouteville et lui apporta la baronnie d'Ivry et la seigneurie de Breuilpont.

(7) Ce sont les titres qu'il prend dans un acte du 2 juillet 1468 (Voir la note de notre savant ami M. Bonnin, p. 403), par lequel il abandonne les droits de reliefs et de rachats sur la terre de « *Lorrey, mouvant de sa seigneurie de Breul de Pont*, » à Jehan

1479 — 1503. Jacques d'Estouteville, fils du précédent, seigneur de Beyne, de Blainville, baron d'Ivry et de Saint-André-en-la-Marche (8).

1530. Charlotte d'Estouteville, fille du précédent (9).

1541 — 1544. Estienne d'O, seigneur de Fresnes et de Breuilpont (10).

Chartier dit Limoges et Ramonnet de Trousseauville, héritiers, à cause de leurs femmes, de Charlot de Garennes, en son vivant seigneur de Lorrey. On trouve aussi, dans le chartrier de Breuilpont, le partage de la succession (2 janvier 1458), « de Charlot de » Garennes, *escuier, seigneur, en partie de Lorrey,* » père de Jeanne et de Marie de Garennes, « entre Jehan Chartier dit Limoges, escuier, viconte d'Evreux, et damoiselle Jehanne de Guerennes, » sa femme, d'une part, et Ramonnet de Trousseauville, aussi » escuier, et damoiselle Marie de Guerennes, sa femme, d'autre » part. » Jehan Chartier eut la seigneurie de Bremourt, « tant » en cens rente que oesaulx, » et des rentes sur diverses tenures du fief de la Folletiere. Ramonnet eut « *l'ostel, manoir, court et* » *jardin, terre et vignes derriere, dudit lieu de Lorrey,* » et divers droits et rentes. Le premier lot valant 11 livres 16 s. 4 d., les deux ensemble valaient 33 livres.

Robert d'Estouteville mourut, d'après Moreri, le 3 juin 1479. Il eut d'Ambroise de Loré, Jacques qui suit et 4 filles. La Roque (Hist. de la mais. d'Harcourt, p. 1860) dit que ce prévôt de Paris « fut désapointé de ses charges l'an 1461, et y fut depuis restably, » s'estant trouvé en la bataille de Montlhéry, l'an 1465, où il » servit fidellement le Roy Louis XI. »

(8) Ce sont les titres que lui donne le pouillé; c'est à lui qu'est rendu le compte de 1479 (Voyez note 1). Il présenta deux fois, à la cure de Saint-Martin de Breuilpont : le 14 sept. 1483, Simon de Morsalines, son receveur, et le 9 déc. 1503, Jean de Contes, clerc (Gd pouillé d'Evreux). Il eut de Gillete de Coëtivi, Charlotte qui suit, et Marie d'Estouteville (Moreri).

(9) Charlotte épousa Charles de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligni, de Roussi, etc., qui mourut le 10 décembre 1530. (Moreri, branche de Luxembourg-Brienne.) Le compte de 1549 dit de deux arpents de terre, près la Muette, qu'ils avaient été acquis de « *Madame Charlot* (sic) *d'Estouteville, lors dame du dit Breuldepont,* » *des le unziesme jour de feberier, l'an mil cinq cent trente.* »

(10) Voyez la note 5. Le compte de 1550 parle du bail du moulin fait précédemment par deffunct noble homme Estienne d'O, seigneur de Fresnes et du dit Breuildepont.

1544 — 1566. Diane de Poytiés, duchesse de Valentinois et de Diois, comtesse d'Albon, dame d'Arcy-sur-Aube, Rouvrai, Planes, Nogent-le-Roi, Anet, Bréval, Montchauvet et de la châtellenie de Breuilpont (11).

1566 — 1573. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gendre de Diane (12).

C'est sans doute lui qui présenta, le 27 mars 1544, à la cure de Saint-Martin, et qui n'est désigné dans le pouillé que sous ce titre : le seigneur temporel du Breuilpont. Le père Anselme et Moreri ne l'ont point indiqué. C'est peut-être le même personnage que celui qu'ils mentionnent sous le nom de René d'O, seigneur de Fresnes.

(11) Ce sont les titres qui lui sont donnés dans le compte de 1547. Elle avait acquis Breuilpont des héritiers du précédent (Voir note 5), et, dès le 31 oct. 1544, elle présentait à la cure de Saint-Martin de Breuilpont (Gd pouillé). Tout le monde sait qu'elle avait épousé, en 1514, Louis de Brezé, comte de Maulevrier, qui mourut le 23 juillet 1531. Devenue bientôt après maîtresse de Henri II, puis chassée de la cour, à la mort de ce prince, en 1549, elle trouva dans son château d'Anet une retraite splendide, où elle mourut le 26 avril 1566. Elle avait eu deux filles de Louis de Brezé, Françoise, comtesse de Maulevrier, mariée à Robert de la Marck, duc de Bouillon, et Louise, dame d'Anet, etc., mariée à Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

L'année même de sa mort, on entoura d'une litre, à ses armes, l'église de Breuilpont. Le receveur de 1566 porte 7 l. 10 s. « *pour » avoir fait faire une saincture alentour de l'église du dit Breulde- » pont, aux armaries de feu madame de Vallentynois.* » Diane et son frère l'abbé d'Yvry ont signé de leur main plusieurs des comptes. Ils écrivent constamment *Poyties*.

(12) Il posséda Breuilpont du chef de sa femme, depuis la mort de sa belle-mère jusqu'à sa propre mort, arrivée le 14 mars 1573. Le compte de 1566 est rendu à « *Monseigneur le duc d'Aumale et » Madame la duchesse douairie de Boullon (sic)*, » sa belle-sœur. Les comptes de 1567 à 1570 ne sont rendus qu'au duc d'Aumale. Le receveur de 1559 porte parmi ses mises « *vingt six sols tourn. » qu'il a payés par commandement, par escript de Monseigr l'ar- » chediacre, à l'église du Breuldepont, pour le service du feu fils » ainé de Monseigneur d'Aulmasle.* »

Un autre fils de Claude de Lorraine séjournait, en 1563, au château de Merey, appartenant à Charles de Karuel ; car le receveur de Breuilpont fit conduire 300 bottes de fourrage « *en la maison du » sieur de Meray pour les chevaulx de Monseigneur, filz d'Monsei- » gneur le duc d'Aumalle, lors estant au dit lieu de Meray.* »

1573 — 1578. Les enfants du précédent, sous la garde noble de LOUIS DE LORRAINE, cardinal de Guise, leur oncle (13).

1578 — 1604. CHARLES DE LORRAINE, duc d'Aumale, chevalier de l'Ordre du Roi, pair et grand veneur de France (14).

1604 — 1626. JEAN DE VAILLY, écuyer, notaire secrétaire du Roi (15).

1626. GUILLAUME DES LANDES, conseiller au parlement de Paris (16).

Avant 1658. CHRÉTIEN DE LAMOIGNON, président au parlement de Paris (17).

(13) Les comptes de 1575 sont rendus « *à Monssigneur le cardinal » de Guise, tuteur et ayant la garde noble de Messieurs et damoi- » selles, ses nepveux et niepces.* » Ce cardinal est nécessairement Louis de Lorraine, archevêque de Sens, qui mourut le 29 mars 1578.

(14) Ce sont les titres qu'on lui donne dans les comptes de 1578. Il était le second fils de Claude, et devint l'aîné par la mort de son frère. Le 22 mai 1581, il présenta Jean Frigard à la cure de Saint-Martin de Breuilpont (Gd pouillé).

(15) Le 5 mars 1604, décret de la seigneurie de Breuilpont sur le duc d'Aumale et adjudication au profit de Me Jean de Vailly (Invent.). Ce seigneur présenta, le 14 février 1614, à la cure de Saint-Martin. Le pouillé lui donne les titres « *d'écuyer, notaire secré- » taire du Roy, maison et couronne de France, seigneur chatelain » de Breuilpont.* »

(16) Le 10 janvier 1626, décret de Breuilpont sur Me de Vailly et adjudication au proffit de noble homme Mr Guillaume Des Landes, conseiller du Roy en sa court du parlement de Paris.

(17) Il eut sans doute la seigneurie du chef de sa femme, Marie Des Landes, peut-être fille du précédent En 1658, le 5 avril et le 5 septembre, les présentations de Pierre Belin et de Nicolas Aupaix à la cure de Breuilpont furent faites par MM. *Guillaume de Lamoi- » gnon, me des requêtes, François Théodore de Nesmond, chevalier, » président au parlement de Paris, dame Anne de Lamoignon son » épouse, Magdelaine de Lamoignon, tous héritiers de M. Chrétien » de Lamoignon chevalier, président au parlement de Paris, sei- » gneur du Breuilpont, et de dame Marie Des Landes son épouse.* » (Gd pouillé.)

1660 — 1662. FRANÇOIS-THÉODORE DE NESMOND, président au parlement de Paris (18).

1662 — 1669. HENRI DE NESMOND, fils du précédent, chevalier, seigneur de Saint-Dizant (19) et de Breuilpont, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, Me des requêtes ordinaires de son Hôtel (20).

1672 — 1674. — GUILLAUME DE NESMOND, frère du précédent, « chevalier, conseiller du Roi en tous ses » conseils, président au Morthier en sa court de par- » lement à Paris, seigneur de Coubron, de la terre » et chatellenie du Breuilpont, Loré et autres ter- » res » (21).

1674 — 1678. MADAME BARRIN, marquise de la Galissonnière (22).

(18) On lui rend aveu en 1660, et il présenta, le 28 mars 1661, à la cure de Saint-Martin (Gd pouillé). Breuilpont lui vint aussi du chef de sa femme, Anne de Lamoignon, citée dans la note précédente. Ils eurent trois fils, mentionnés dans plusieurs actes du chartrier : Henri de Nesmond qui suit, François de Nesmond, évêque de Bayeux, et Guillaume, qui devint seigneur de Breuilpont après Henri.

(19) La seigneurie de Saint-Dizant était, d'après un acte de 1671, « *située à deux lieues ou environ de la ville de Bordeaux, en* » *Guyenne.* »

(20) Il est ainsi désigné dans divers actes du 19 avril 1662, de 1666, 1668 et 1669. Il se maria, le 24 janvier 1666, à dame Catherine Boucherat, dont il ne laissa point d'enfants. Cette dame était déjà remariée, en 1674, à Me Antoine de Barillon, chevalier, seigneur de Marongier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, lorsqu'on paya 225 liv. pour le luminaire du service et du convoi de son premier mari.

(21) Ce sont les titres qu'il prend dans un contrat d'échange du 24 novembre 1672. En 1674, le 22 mars, de concert avec son frère l'évêque de Bayeux, il vendit les terres et seigneuries de Breuilpont et Lorey « *à dame Marie-Armande Senschal, épouse non com-* » *mune en biens de Mre Jaques Barrin, chevalier, marquis de la* » *Galissonnière, conseiller d'Etat ordinaire du Roy.* »

(22) Voyez la note précédente. On la trouve encore dans des actes de 1675 et 1678.

1687 — 1690. M. DE BOISFRANC (23).

1700 — 1720. M. LOUIS DOUBLET, chevalier, seigneur de Breuilpont, Lorey, Villegats, Saint-Chéron, baron d'Auneau, secrétaire des commandements de Son Altesse royale Mgr le duc d'Orléans, régent de France (24).

1730 — 1733. DAME MARIE-ANNE LEGENDRE, veuve du précédent (25).

1739 — 1763. MESSIRE LOUIS-ANTOINE-FRANÇOIS DOUBLET, fils du précédent, chevalier, secrétaire de la chambre et cabinet du Roi (26).

1774 — 1780. M. JEAN-ANTOINE D'HANNECOURT (27).

1780 — 1788. — MADAME DE LA POUPLINIÈRE. (Marie-Thérèse de Moudrean, veuve de M. Alexandre-Jean-Joseph le Riche de la Pouplinière.) (28).

(23) Prise de possession par M. de Boisfranc, 1687 (Invent.). Hommage rendu par le même à la châtellenie de Bréval, en 1690. (*Ibid.*)

(24) Il reçoit ces titres dans divers aveux de 1701 à 1720. Prise de possession par M. Louis Doublet, 1700 (Invent.). En 1711, il augmenta la fondation d'un vicaire faite par M. de Nesmond (Invent.). Il s'était marié à dame Marie-Anne Legendre, dont il eut Louis-Antoine qui suit. Cette dame est qualifiée de veuve dans une donation qu'elle fit du fief Bataille à son fils, le 31 mars 1730. (Terrier de Chanu, aux Arch. de l'Eure, aveu de 1763.)

(25) Voir la note précédente. Divers aveux lui sont rendus en 1732 et 1733.

(26) Divers aveux lui sont rendus de 1739 à 1758. Il habitait son château de Breuilpont lorsqu'il rendit hommage au commandeur de Chanu pour le fief Bataille, le 24 février 1763. (Terrier de Chanu.)

(27) Louis-Antoine Doublet, étant mort sans enfants, eut pour héritières ses deux nièces, Mesdames Gertrude-Marie de Beaulieu, veuve de M. Pierre de Montesquiou, et Marguerite-Pauline Bombarde de Beaulieu, épouse de M. Louis-Victor de Fusée de Voisenon. Elles vendirent Breuilpont, le 14 mars 1774, à M. d'Hannecourt, auquel on rend aveu en 1778. Les noms de ces seigneurs et des propriétaires qui suivent sont extraits d'un acte de vente du domaine de Breuilpont, à la date du 25 mai 1822.

(28) Elle acheta Breuilpont, le 8 février 1780, de M. d'Hanne-

1788. — MATHIEU-FRANÇOIS GOUTARD, marquis de Leveville (29).

Nous connaissons très-peu de propriétaires des petits fiefs dans la mouvance de Breuilpont.

Pour Feriaux, on trouve :

Colin de Garennes.

Charlot de Garennes, escuier.

Ramonnet de Trousseauville, 1469 (30).

Charles Le Conte, escuier, 1598.

Charles, Pierre et Isabeau Le Conte, héritiers de François Le Conte, 1606-1614.

Louis Le Conte, 1621-1623.

Pour Bréaulté, nous pouvons citer :

Simonnet Louvel.

Guillaume de Cougny, 1479 (30).

Jacques de Coigny, 1574-1577.

court et de Marguerite-Renée-Hélène-Félicité le Métayer de la Haye-le-Comte, son épouse. Son mari était mort le 5 décembre 1762, à 70 ans, et, un mois après, elle était accouchée d'un fils qui donna lieu à un procès fameux. Il ne faut cependant pas la confondre avec la première femme du fermier général. Celle-ci, trop célèbre au XVIIIe siècle par ses galanteries avec le maréchal de Richelieu, mourut en 1752, et La Pouplinière ne se remaria qu'en 1760 à Mademoiselle de Moudrean. Cette dame habita longtemps Evreux après la révolution, et y mourut le 13 août 1824. Son fils était maréchal de camp en 1823.

(29) M. de Leveville acheta Breuilpont de Madame de la Pouplinière le 27 décembre 1788 ; il en fut le dernier seigneur, et conserva la propriété du domaine jusqu'en 1807. A cette époque, il le vendit à M. Guillaume-Marie-René de Guichardi de Martigné. Ce dernier le vendit le 6 mai 1812 à M. le comte Jean-Louis Ebenezer, général Regnier, mort le 27 février 1814, et à dame Marie Rolland de Chambaudoin, son épouse, morte le 10 avril 1821. Enfin, le 25 mai 1822, Breuilpont fut acheté par M. Gabriel-René Bocher, et quelques années après par M. le comte de Talleyrand.

(30) Voir les notes 4 et 7. Les noms des seigneurs qui suivent sont indiqués note 4 ou dans des aveux aux dates marquées.

Nicolas de Cougny et Reyne le Herier, mari de Dlle Perronne Cougny, 1601.

Les propriétaires des autres fiefs ne sont connus que par l'article du compte de 1479, rapporté note 4. La rédaction de cet article permet de supposer qu'il indique les premiers propriétaires de tous ces petits fiefs; dans ce cas, leur institution remonterait à la première moitié du xve siècle.

Chateau. Le compte de 1479 mentionne un *viel chastel* (31). Au xvie siècle, le château consistait en *un manoir*, *haute et basse court*, *maisons et granges derrière*, *le tout contenant de trois à quatre arpents*. Il avait quelques chambres et était couvert en ardoises (32). Le château moderne a été bâti par les Doublet et a reçu des agrandissements à diverses époques.

Église. L'église de Breuilpont, située au pied du château, remonte au commencement du xvie siècle; elle fut dédiée, le 3 septembre 1511, par Toussaint Varin, évêque de Thessalonique, délégué des vicaires généraux d'Ambroise Le Veneur, élu évêque d'Evreux. Quatre autels furent consacrés et le cimetière béni (33).

(31) P. 72. « *De Guillot Yvet, demourant au Breuldepont, pour » l'ecroissement de la cave de sa maison assise au viel chastel qui » fut au dessus dit, lequel ecroissement passe ladite maison et va » sous la mote du dit chastel . . . 6 d. p.* »

(32) En 1548, on acheta une demie corde de bois pour « *cuyre « du plastre à reparer le pave et chambres du dit chastel.* » En 1550, on acheta encore un *mont* de plâtre et du bois pour le cuire, afin de faire des réparations « *es chambres tant hault que bas du château.* » Enfin, en 1570, le receveur paya 10 l. à Antoine Legendre, ardoyssier, » *pour avoir recouvert ce qu'il convenayt à la cou- » verture du chasteau.* »

(33) Gd pouillé d'Evreux. — L'analyse qu'il renferme des registres d'insinuation de l'évêché, permet de dresser la liste suivante

Haute-justice. Elle était composée d'un bailli, d'un greffier, d'un procureur du seigneur et d'un sergent. La seigneurie avait de plus un verdier, un tabellion et un garde du sceau (34). Les comptes font mention de deux causes criminelles assez importantes. La première fut celle d'un nommé Le More, qui avait tué un certain Bourdinot sur le territoire de Breuilpont. L'affaire fut instruite par le bailli de Breuilpont, un chirurgien-barbier de Pacy fit la visite du corps, et un enquesteur probablement délégué d'une juridiction royale intervint dans la cause. Après l'exécution, qui eut lieu à Anet, le corps du coupable fut ramené à Breuilpont et pendu à une potence. Enfin le receveur de la seigneurie paya les dépenses faites par les officiers de justice, les témoins, les archers, etc. (35). La seconde cause fut

des curés de Breuilpont : Simon Gilars, mort en 1483. — Simon de Morsalines, prêtre, nommé le 6 octobre 1483, mort en 1503. — Jean de Contes, clerc, nommé le 5 janvier 1503 (1504), mort en 1544. — Pierre Brouet, nommé le 31 mars 1544. — Antoine Mazier, démissionnaire le 31 octobre 1544. — Jacques de Louye, prêtre, nommé le même jour, mort en 1581. — Jean Frigard, prêtre, nommé le 22 mai 1581. — Jean Foinard, prêtre, mort en 1614. — Jules Hatton, prêtre, nommé le 18 février 1614. — Gilles Pinson, chapelain de la chapelle Saint-Louis du collége de Navarre, pourvu en cour de Rome et institué le 24 novembre 1625, mort en 1658. — Pierre Belin, prêtre du diocèse d'Avranches, nommé le 5 avril 1658, et peu après démissionnaire. — Nicolas Aupaix, prêtre du diocèse d'Amiens, nommé le 5 septembre 1658, démissionnaire en 1661. — Jacques de Battencourt, nommé le 28 mars 1661.

(34) De 1547 à 1550, le bailli reçoit du receveur 100 s. t. de gages par an. On peut voir pour les autres officiers l'article qui les concerne dans l'analyse du compte de 1479.

(35) 27 s. 6 d. t. pour la dépense faite en la maison de Pierre le Moustardier, par Maistre Loys Foynard, bailli du Breuldepont, le procureur de Madame, le greffier dudit lieu et les témoins. 22 s. 6 d. t. « *à Françoys Buissen, cirurgien et barbier juré en la ville de* » *Pacy, pour faire rapport de la visitation... par lui faite... sur le*

celle d'un certain Jean Le Paige, de Lorey, qui fut condamné, on ne sait pour quel motif, à être fustigé et marqué de la fleur de lis. On fit venir l'exécuteur des sentences criminelles du baillage d'Evreux; le receveur acheta un pilier, un carcan et une fleur de lis et paya tous les frais de l'exécution (36).

Maison et administration de Diane de Poytiés. Les comptes fournissent sur ces deux points quelques particularités qu'on nous permettra de consigner ici. Diane était, dans sa retraite, entourée d'une espèce de cour, et les grands biens qu'elle possédait entraînaient une vaste administration, sur laquelle elle paraît avoir exercé, jusqu'à sa mort, une active surveillance. Trois gentilshommes reçoivent, dans les comptes, le titre de ses *maîtres d'hôtel*, et en outre deux de ses parents ecclésiastiques en remplissent les fonctions. Ce sont :

1° Jehan Ménard. — C'est par son ordre que sont rendus les comptes de 1547 à 1550, où il est qualifié

» *corps du défunt.* » 60 s. t. à Laurent Peruchel, tavernier, demourant au Breuldepont, pour la dépense chez lui faite « *par un archier* » *de l'enquesteur et aultres ses compaignons serviteurs et archiers* » *dudit enquesteur et de leur chevaux, que pour Thomas Boucachart,* » *chartier et troys chevaulx qu'il avait amenez, pour conduire une* » *charrette, en laquelle estoit le corps du More qui avoit este executé* » *par justice au lieu d'Ennet et depuis en ladite charete amene au-* » *dit Breuldepont, pres la Muette auquel lieu fut ledit corps pendu* » *en une potence.* » (Compte de 1548.)

(36) « . . *A este paye par ledit recepveur à Pierre Adam, execu-* » *teur des sentences criminelles du baillage de Evreulx, la somme de* » *troys livres quinze solz t. pour la taxe à lui faite par Monsieur le* » *bailly dudit lieu de Brutepont* (sic), *d'avoir vacque deux journees* » *à executer la sentence de fustigacion et apposition de fleur de lis* » *audict le Paige.* » — « *Pour l'achat d'une fleur de lis de laquelle* » *fut marque ledit le Paige . . . iii s. vi d.* » — Item *a este paie* » *par ledit recepveur pour la façon d'un pillier et un quarquam ap-* » *pose au carrefour dudit lieu de Brutepont, la somme de xii l. t.* » (Compte de 1557.)

« de noble homme Jehan Menard, seigneur de la Me-
» nardiere, pennetier ordinaire du Roi notre sire, et
» maistre d'hotel de ma dite dame. » Il signe encore les comptes jusqu'en 1559, et ne reparaît plus qu'en 1567, après la mort de Diane.

2° Monseigneur de Saint-Aulbin. — Il ne reçoit pas d'autre titre dans les comptes de 1547 à 1550, qu'il a signés.

3° Noble homme Philippe de Poytiés, seigneur de Mailly, Me d'hostel de Madame. (1549 et 1550.)

4° Jacques de Poytiés, abbé d'Ivry. — Il n'est mentionné que sous ce dernier titre dans les comptes qu'il a signés de 1558 à 1571. Il était frère de Diane, et prit, jusqu'à sa mort, une part très-active à l'administration des biens de sa sœur et de ses neveux.

5° Noble homme maistre Pierre de Poytiés, archidiacre de Coutances. (1550 à 1559).

Tous ces personnages visitent les propriétés, ordonnent les ventes, les achats et les réparations, passent les baux, etc., en un mot remplissent les fonctions des maîtres d'hôtel des grandes maisons au XVIe siècle. Lorsqu'ils venaient à Breuilpont, ils logeaient, sans doute, au château; mais les taverniers de l'endroit pourvoyaient à leur nourriture et à celle de leur suite, et le receveur payait les dépenses.

On trouve encore mentionnés dans les comptes un *contrôleur*, Jehan Duquesnay, officier chargé de vérifier les dépenses (37), et un *écuyer*, « Jehan de Sainct
» Maury, escuyer de ma dite dame. » (Compte de 1563. L'*argentier* ou officier qui distribuait, pour les

(37) « Paye à Jehan Peruchet, harquebuzier, la somme de quinze
» livres t., suyvant les parties par luy baillez signez vray de con-
» troulleur Roullet. » (Compte de 1571.)

menues dépenses, l'argent reçu du trésorier, n'est désigné qu'après la mort de Diane. *Un trésorier général* résidait à Anet, et un *receveur spécial* dans chaque seigneurie (38).

Le receveur de Breuilpont venait chaque année rendre ses comptes au château d'Anet ; un certain nombre d'officiers, composé le plus souvent de deux maîtres d'hôtel, du trésorier général et du procureur de la seigneurie, recevaient ces comptes sous le nom d'*Auditeurs députés par Madame*. Diane elle-même était habituellement présente et signait avec les officiers et le receveur. Les comptes étaient divisés en deux parties : *les recettes et les mises*. Le receveur devait présenter à l'appui de sa comptabilité les pièces d'écriture qui en constataient la régularité, telles que, pour les *recettes*, les baux, les actes de vente, etc. ; pour les *mises*, le commandement par écrit d'un maître d'hôtel, les quittances, etc. Quand il avait fait vendre du blé sur un marché, à Pacy, par exemple, il devait présenter un certificat du mesureur de Pacy, constatant la quantité et le prix du blé vendu. S'il n'avait reçu qu'un ordre verbal d'un maître d'hôtel ou d'un autre officier, celui-ci venait l'attester en présence des Auditeurs. Enfin, à défaut d'autres preuves, le receveur attestait par serment la vérité de sa déclaration. Des notes marginales constataient, sur le compte même, la manière dont chaque article avait été vérifié, les motifs des radiations et diminutions, et les observations qui devaient guider le receveur pour l'avenir.

(38) Le receveur de Breuilpont reçoit 20 livres par an pour ses gages, de 1547 à 1550. Le trésorier général se nommait Goille, en 1549.

COMPTES.

Le compte de 1479 présente une intéressante énumération des revenus et droits seigneuriaux d'un châtelain du xve siècle. J'en donne ici l'analyse, en rattachant à chaque article les renseignements fournis par les comptes postérieurs.

DOMAINE FIEFFÉ.

I. CENS. Le receveur commence par énumérer les héritages dont il a reçu le cens à quatre époques de l'année : la Saint-Remi, la Toussaint, Noël et la Chandeleur. Voici comment se décompose l'ensemble des biens soumis au cens :

14 *Maisons*. Elles sont le plus souvent accompagnées de cours et de jardins sans contenance déterminée. Le cens de 6 maisons, qui se trouvent énoncées seules, varie de 2 à 36 deniers.

14 *Masures*. Le plus souvent accompagnées de jardins sans contenance déterminée (39).

15 *Jardins*. L'étendue n'est indiquée que six fois; le cens varie alors de 16 sous à 2 s. par arpent.

Vignes. Dix-neuf arpents 21 perches, divisés en 58 portions, dont le cens varie de 1 à 56 deniers. Elles étaient situées dans les triéges de Pierrefrite, Gloriette, de Pons, des Ourmes, de Mauvalet, des Loges

(39) Masure pourrait très-bien ici être synonyme de maison, ou plutôt un nom générique comprenant à la fois les maisons et les masures proprement dites; car, à l'article de la sergenterie, le receveur expose que le sergent avait le droit de prendre xij d. p. sur dix *masures*, qui étaient : « les manoirs de Breaute, de Feriaux, de Legresse et du fief Henry Climent, l'osteldieu de Lorre, les presbytères de Lorre et du Breuldepont, une maison et deux masures à Breuldepont. »

de la Haute Bourne (40) et des Monts Chanus. En y joignant 10 arpents de vignes seigneuriales indiquées plus bas, on aura 29 arpents 21 perches donnés à la culture de la vigne dans l'étendue de la seigneurie.

Prés. Trois arpents, divisés en 6 portions, dont le cens varie de 4 à 8 deniers. Il faut y joindre 18 arpents 25 perches du domaine non fieffé; en tout 21 arpents 25 perches.

Terres de labour. Cent quatre-vingts arpents, divisés en 168 portions, dont le cens varie de 2 à 200 deniers. En y joignant 15 arpents environ de la ferme seigneuriale, on a pour le tout 195 arpents.

Gast (41). Trois arpents en 10 portions, dont le cens varie de 1 à 48 deniers par arpent. Il faut y joindre une espèce de terrain communal, sous le nom de *Gastine*, dont l'étendue n'est pas fixée.

On trouve encore : 1 arpent 75 perches de vignes changées en gast et divisées en 9 portions, dont le cens varie de 21 à 48 deniers; environ 3 arpents de culture mêlée, vignes, terres, gast; et enfin 2 arpents de plante (42), bois et buissons divisés en 5 portions, dont le cens varie de 2 à 16 deniers. Il faut joindre à ce dernier article 300 arpents de bois du domaine non fieffé.

En résumé, le territoire propre de la seigneurie, sans tenir compte des petits fiefs qui en dépendaient, ni des maisons, cours, masures et jardins, était, au xve siècle, de 555 arpents. Plus de la moitié était en

(40) « *La Haute Bourne qui fait la departie dudit fief du Breulde-* » *pont et Bueil... d'un coste Monseigneur, d'autre coste ledit fief de* » *Bueil, et d'un bout le fief de Chanus.* »

(41) On entend sans doute par là une terre en friche.

(42) Espèce de large bordure de bois limitant un autre terrain.

bois, le tiers environ en labour, le 26e en prés et le 19e en vignes. Les bois et les prés étaient presque exclusivement possédés par le seigneur; tout le reste était divisé en très-petites portions. On ne trouve mentionné aucun droit d'usage dans les bois; mais la gastine commune permettait sans doute aux habitants de nourrir quelques bestiaux.

II. Terres a champart (43). « Ci ensuit les terres » dudit fief, qui doibvent champart au XIIe, et sont » assis en la parroisse de Chanus seulement; duquel » champart ledit recepveur n'est tenu rendre compte, » au moyen qu'il se paie sur le champ, et est tous » les ans baillé à ferme muable. » Ces terres, qui sont ensuite énumérées, se composaient de 11 arpents et demi, situés au triége de Grès et divisés en 5 portions, dont la dernière composée de 2 arpents, « qui doibvent 2 s. p. au Commandeur de Chanus et » champart à Monseigneur. »

DOMAINE NON FIEFFÉ.

III. Ferme seigneuriale. Elle se composait « de la » chambre de dessus le portail du chastel de Mon- » seigneur, la basse court et les jardins estant dedans » ladite court; » 19 journaux de terre, assis aux triéges de la Queue du Bois, du Gort, des Plantes, du Gazon, du Chatelet et des Noes; une masure et 2 jardins à la Vacherie (« où il soullait avoir maison » et logis pour loger les vaches de Monseigneur »), contenant 2 arpents et demi; le Clos d'aval (« où

(43) Dans les terres à champart, le seigneur, au lieu de percevoir un cens ou rente fixe, prenait le champart ou une part proportionnelle du produit de la terre, variable par conséquent comme ce produit. On remarquera ici cette circonstance particulière qu'une partie des terres devait le cens à un seigneur et le champart à un autre.

» soullait avoir vigne, qui de présent est en labour ») et 35 journaux aux triéges des Marets et du Champ Briffault; en tout 23 arpents environ, affermés pour neuf ans, en 1473, « par le prix et somme de 6 liv. » 10 s. tourn., qui valent au parisis v liv. IIII s.; » c'est environ 5 s. 7 d. l'arpent.

Cette ferme, comme on le voit, était sans importance, mais les successeurs de Jacques d'Estouteville l'augmentèrent beaucoup. Dès 1547, sous l'administration très-vigilante de Diane de Poytiés, le domaine seigneurial contenait 106 arpents et se divisait en deux fermes : celle de Breuilpont, le domaine proprement dit, contenant 46 arpents, et celle de la Gastine, contenant 60 arpents (« sur le terrouer du- » dit Breuldepont, prez et joignant la forest de Hé- » court »). Ces fermes avaient été données « *à toutes moutiez de prouffit*, » c'est-à-dire que le seigneur recueillait la moitié des produits et le fermier l'autre moitié. En doublant les nombres de la recette du receveur, nous avons pu donner les produits de ces deux fermes pour quelques années du XVIe siècle. On remarquera dans le tableau mis en note, que les céréales étaient seules cultivées (44).

(44) FERME DU BREULDEPONT, 46 ARPENTS.

Années.	NOMBRE DE GERBES.				
	Blé pur.	Blé mesteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
1547...	750		968	332	252
1548...		262	756	1204	476
FERME DE LA GASTINE, 60 ARPENTS.					
1547...		1408		572	456
1548...		4620	102	520	1426
1549...		2674		744	2718

Les comptes nous permettent encore d'indiquer le rendement

Le 20 juillet 1548, la ferme de Breuilpont fut affermée pour 138 minots de blé mesteil (3 minots par arpent) et 6 journées de charrois, et, le 1er avril 1548, la ferme de la Gastine, portée à 66 arpents, fut affermée pour 198 minots de blé mesteil et 66 minots d'avoine (3 minots de blé et 1 minot d'avoine par arpent), le tout mesure d'Anet.

En 1554, les deux fermes réunies et les divers revenus seigneuriaux furent adjugés à un seul fermier pour 500 liv. t. Un nouveau bail de Diane de Poytiés, le 13 mars 1564, porta cette somme à 550 liv., et le duc d'Aumale, en 1571, la fit monter à 570 liv.

IV. Ferme du tabellionage (45). Elle avait été donnée pour trois ans à Cardin de Bournonville, tabellion de Villiers-en-Désœuvre, « comme plus » offrant et derrain enchérisseur, par le prix et » somme de treze sols parisis par chacun an. »

V. Ferme de la garde du sceau de la seigneurie. Elle avait été donnée aussi pour trois ans « à Jehan » le Masson, escuier, demourant à Saint-Cheron...

pour quelques années. Le minot de méteil exigeait 7 à 8 gerbes en 1548 et 1549; 12 gerbes en 1550. Le minot de seigle exigeait 6 gerbes en 1548. L'orge, 8 gerbes, de 1548 à 1550. L'avoine, 4 à 5 gerbes, en 1548 et 1549; 3 à 4, en 1550.

La composition du blé mesteil est deux fois indiquée dans les comptes de 1549 et de 1550 : « *bon ble de ferme, les deux pars* » *ble froment et le tiers seigle.* »

(45) Le droit de créer des notaires ou tabellions pour recevoir les actes des justiciables d'une seigneurie, et le droit de sceller les mêmes actes, étaient des priviléges des seigneurs châtelains. Les seigneurs hauts justiciers ordinaires n'en jouissaient que dans le cas d'une possession immémoriale ou d'une concession spéciale du roi. Pour tirer quelque profit de ces droits, on les affermait le plus souvent à un notaire royal et au garde du sceau de quelque juridiction royale des environs. Le chartrier de M. le comte de Talleyrand contient plusieurs registres du tabellionage de Breuilpont.

» comme plus offrant et derrain enchérisseur, pour » le prix et somme... pour chacun an, de dix solz » huit deniers parisis. »

VI. Ferme des prés et corvées. Ces prés contenaient 18 arpents 25 perches. Pour 9 arpents, appelés *Corvées* et placés près le fossé traversain, l'herbe devait être fanée, préparée et conduite au château par les hommes de Breuilpont et de Lorey, « et disent lesdits » hommes avoir leurs despens en ce faisant; » le seigneur était tenu de faire faucher. Cette ferme est donnée pour un an à Guillot Estart « par devant le » verdier dudit lieu, comme plus offrant et derrain » enchérisseur, par le prix et somme de XIIII liv. XII s. » t., qui valent au parisis XI liv. XIII s. VI d. p. 1 d. » ob. tourn. »

En 1549, ces prés, augmentés de 5 arpents et demi, étaient loués 91 liv. t. (46). En 1550, on y recueillit 700 *boteaux* de foin et 9780 bottes en 1548.

VII. Ventes de bois... Néant. Il n'y en eut point en 1479; mais les comptes postérieurs en contiennent un grand nombre. Les bois du domaine seigneurial sont portés à 300 arpents dans le compte de 1479 et

(46) Cette somme se décompose ainsi :

Les corvées,	7 arp. 1/2	à 5 liv. t.	l'arpent.
Les petits praiz,	5 arp. 1/2	à 4 liv. t.	*Id.*
Les troys arpenz et les escroys,	10 arp. 1/2	à 3 liv. t.	*Id.*

Voici le prix de la main-d'œuvre pour quelques années :

Faucher.	(par arpent).	8 s. 6 d.	1547 et 1548
Id.	*id.*	9 s. 6 d.	1550
Faner, lier et botteler.	*id.*	5 s. 6 d.	1547
Id.	*id.*	5 s.	1548
Id.	*id.*	6 s.	1550
Id.	(le cent).	6 d.	1547 et 1548
Charrier.	(le millier)	12 s. 6 d.	*Id.*
Id.	*id.*	15 s.	1550

à 356 dans les autres. Chaque année, le seigneur vendait aux enchères une coupe de 33 arpents en moyenne, sous la condition que l'adjudicataire laisserait, par arpent, 24 baliveaux, 12 vieux et 12 jeunes, et tous les pommiers et poiriers trouvés dans la vente. Malheureusement le receveur n'exprime presque jamais le triége où la vente est prise; cependant on trouve une vente au Bois Geline, en 1553, et une autre, en 1566, ce qui nous a permis d'établir une correspondance entre les diverses années. La vente de 1556 fut prise à la Muette, et celle de 1555 le long du chemin de Breuilpont à Ivry. Les prix subissent de grandes variations, comme peut en convaincre le tableau que nous donnons en note (47).

VIII. « La ferme du glan et posson des boys des-
» sus dits... avecques la moectié des forfaictures, se
» aulcunes en y a, par le prix et somme de XII liv.
» tourn., qui valent au parisis IX liv. XII s. »

IX. Garenne. « Les connins, grosses bestes et oi-
» siaux de la garenne... qui se extend par toute la
» seigneurie... Néant. »

(47) VENTES DE BOIS.

1548.	16 liv. 15 s.	l'arpent.	1562.	5 liv. 10 s.
1549.	26 liv. 10 s.		1563.	5 liv. 10 s.
1550.	24 liv. 10 s.		1594.	17 liv. 5 s.
1553.	13 liv. 5 s.		1566.	20 liv. 17 s. 6 d.
1554.	15 liv.		1567.	29 liv. 10 s.
1555.	42 liv.		1568.	29 liv. 5 s.
1556.	44 liv.		1569.	22 liv. 6 s.
1558.	12 liv. 5 s.		1570.	14 liv. 10 s.
1560.	9 liv. 5 s.		1571.	17 liv.
1561.	7 liv. 12 s. 6 d.		1572.	16 liv. 15 s.
1562.	5 liv. 10 s.		1573.	16 liv.

Les successsurs de Jacques d'Estouteville relevèrent cette garenne et en tirèrent un certain revenu. On trouve établis, à partir de 1547, deux garenniers et gardes des bois, avec 12 liv. de traitement annuel chacun, de 1547 à 1562, et 15 liv. les années suivantes. En 1554, 7 douzaines « de congnintz prins » aux garennes » sont vendues 23 liv. t.; et, en 1562, Diane de Poytiés afferme sa garenne, par adjudication, à ses deux garenniers, sous la condition de lui en fournir 10 douzaines la première année, et 46 douzaines les suivantes. Chaque douzaine est appréciée 3 liv. jusqu'en 1571, et 50 s. les années postérieures.

X. Deux étangs a poisson « assis devers Saint-» Charon, au lieu nommé la Vallée des Estangs... » contiennent chacun deux arpents... et se, de droit, » doibvent avoir l'eaue qui procède des Fontaines » de Chanus. » Ils n'avaient produit aucun fruit, « pour ce que du présent sont en ruyne. » Ils sont affermés, à partir de 1549, à raison de 3 l. t. chaque année.

XI. Moulin. « De la moulture de dix-huit septiers de blé que « Monseigneur a droit de faire mouldre, » chacune sepmaine, au moulin de Breauté.. Néant. »

Tout le monde sait que le droit de moulin était un des plus importants des droits seigneuriaux. Le moulin de Breuilpont n'existait pas encore en 1479, puisque le receveur n'en parle pas, que les habitants de Breuilpont et de Lorey étaient banniers de celui de Breauté, et que le seigneur châtelain s'était réserve de faire moudre gratuitement, à ce dernier moulin, 17 septiers de blé chaque semaine pour l'usage de sa

maison (48). Celui de Breuilpont fut construit peu de temps après; car, dès 1547, il était affermé pour « six bouessaux de blé moutes, mesure de Pacy, » par chacune semaine, » six chapons et un porc gras estimé 4 liv.

XII. « AMENDES, DEFAULX ET EXPLOICTZ DE JUSTICE, » tant des ples ordinaires que des assises (49), es- » cheutes et ploies, par devant Guillaume Lecoq, » escuier, bailli du dit lieu..... XXXVIII S. P. »

XIII. « AULTRES AMENDES DE CENS NON PAYÉS à » jour nommé et de ventes recelees (50).... Néant. »

Le seigneur exerçait un droit sur l'acquéreur de tout héritage situé dans sa censive. Ce droit, connu sous le nom de lods et ventes, n'eut pas d'occasion d'être exercé en 1479, mais on le trouve dans quelques-uns des comptes postérieurs; il était du 12e du prix de la vente. Les receveurs marquaient ce prix et le cens auquel l'héritage était soumis, comme le

(48) Le moulin de Breauté était-il le moulin seigneurial primitif, ou celui-ci était-il détruit? On trouve dans le compte de 1479, p. 145 et 146, deux pièces de terre « *assises au viel moulin sous* » *Mauvalet.* »

(49) Restreintes aux hautes justices seigneuriales, les assises étaient des séances plus solennelles que les plaids ordinaires. Elles étaient réglées par la coutume des lieux, et on y accomplissait les actes les plus importants, comme les criées pour les décrets, les adjudications, etc.

(50) Ces amendes sont distinctes des précédentes, en ce qu'elles n'avaient pas besoin d'être imposées par le juge. Elles étaient réglées par la coutume, et encourues de plein droit dès que le tenancier avait laissé passer le jour fixé pour payer le cens ou pour notifier au seigneur l'acquisition d'un héritage situé dans la censive. L'amende pour les ventes recélées ou non notifiées dans la huitaine, était de 60 s. d'après le compte de 1547.

montre le tableau donné en note (51). Il résulte de ce tableau que la valeur moyenne de la perche de terre, au XVIe siècle, était à Breuilpont de 3 s. 7 d., et celle de la perche de vigne de 8 sous.

XIV. « DES FORFAICTURES, CONFISCATIONS, AUBENAGES, » CHOSES GAYVES ET ESPAVES, ET AUSSI DES DROITS DE » VOERIE ; lesquelles preeminences appartiennent à » Monseigneur, au moyen de ce qu'il a haute justice, » basse et moyenne, à pendre et ardoir, et faire » tous exploitz de justice, ainsi qu'il appartient à » hault justicier et chastellain (52)..... Néant. »

(51) VENTES.

ANNÉES.	Nature.	Etendue.	Cens.	Prix de vente.
1547.	Terres.	25 perch.	4 d.	12 liv. 7 s. 6 d.
1549.	*Id.*	22 *Id.*	8 d.	5 liv.
Id.	*Id.*	11 *Id.*	2 d.	1 liv. 5 s.
1550.	*Id.*	25 *Id.*	2 d.	6 liv.
Id.	*Id.*	50 *Id.*	10 d.	10 liv.
Id.	*Id.*	25 *Id.*	5 d.	7 liv. 12 s. 6 d.
Id.	*Id.*	100 *Id.*	8 d.	35 liv.
1549.	Vignes.	12 p. 1/2	2 d.	5 liv.
Id.	*Id.*	25 *Id.*	2 d.	18 liv.
1550.	*Id.*	8 *Id.*	1 d.	4 liv. 5 s.
Id.	*Id.*	12 p. 1/2	2 d.	11 liv.

En 1549, Diane de Poytiés acheta 37 perches de terre derrière le château, et 84 perches près ses vignes, qu'elle paya 30 liv. t. l'arpent.

(52) Par *forfaiture*, on entend sans doute ici l'injure faite par le vassal à son seigneur, qui donnait lieu à la *commise*, espèce de confiscation d'un fief au profit du seigneur. — *Aubenage* était le droit de succéder aux étrangers morts sans enfants ; les rois finirent par en priver les seigneurs hauts justiciers. On entendait encore par ce mot le droit dû au seigneur pour l'inhumation d'un aubain ou étranger. — *Choses gaives et épaves* signifient souvent la même chose, et se prennent pour toutes choses égarées ou abandonnées et dont on ne connaît pas le maître. Elles appartenaient au seigneur haut justicier, moyennant certaines formalités. (Voy. la Cout. de Norm., art. 603-606.) Dans l'origine, épaves, *exparefacta anima-*

XV. « AMENDES, DE FAULX ET EXPLOITZ DE LA VERDERIE » dudit lieu, où il y a de tout temps d'ancienneté » droit de grurie, tant es boys de Monseigneur que » en la Gastine (53)..... Néant. »

XVI. « DES FORFAICTURES et amendes des boys et » aussi de la Gastine, qui est pour l'user des habitans » desdits lieux, Breuldepont et Lorre (54).. Néant. »

XVII. DE LA SERGENTERIE dudit lieu..... Néant. Elle avait été donnée à Guillemin Yvet, à condition de servir le seigneur sans gages. Le sergent, pour exercer ledit office, et aussi « pour garder le boys de » la Gastine, appartenant aux hommes de Breulde- » pont et de Lorre, pour leur user seulement, » (55)

lia, ne s'entendait que des animaux égarés ou abandonnés, et *choses gaives* de tous objets non appropriés à l'usage de l'homme. Par *droits de voirie*, on doit entendre la juridiction sur les chemins autres que les chemins royaux, et les amendes encourues pour empiétement, défaut d'entretien, etc.

(53) Cette juridiction de verderie ou gruerie seigneuriale, qualifiée de toute ancienneté, en 1479, est à noter. Le compte de 1550 porte 83 liv. 15 s. 11 d. t. « *pour la taxe et roulles des amendes de* » *la verderie* faicte depuis le quinziesme jour de juillet, l'an mil » cinq centz quarante sept, jusques au vingtiesme jour de sep- » tembre, l'an mil cinq centz cinquante, taxez en l'annee de ce » present compte. » On trouve aussi 20 liv. pour les amendes de la verderie, en 1573, et 20 liv. en 1576. Le compte de 1770 porte : « A Monsieur le verdier, pour quatre annees de ses gaiges, à la » raison de sept livres dix solz chacun an, la somme de trente » liv. t. » Le verdier reçoit encore 7 liv. 10 s. en 1575, et « Mon- » sieur de la Gastine, verdyer, » en 1578, 8 liv. L'édit du mois de mars 1707, portant création d'un juge gruyer en chacune des justices seigneuriales, était donc sans motifs pour la seigneurie de Breuilpont.

(54) Ces forfaitures auraient pu être réunies à l'article précédent, et le receveur lui-même remarque que si elles eussent été taxées, « si seraient-ilz (*sic*) mises et roulles de la justice de ver- » derie. »

(55) Assez souvent, depuis la révolution, les communes se sont

avait droit de prendre « sur chacun feu desdits lieux, » par chacun an, ung boesselet de ble, dont les trois » font ung mynot, ung pain à Noel et à Pasques, » quatre oefz, et sus dix masures estant tant au » Breuldepont que à Lorre, a droit de prendre sur » chacune d'icelles XII d. p. » Par suite, il ne devait rien prendre pour les ajournements devant le bailli; mais il avait « son salaire accoutumé » pour toutes les autres « exécutions de justice. » (56).

XVIII. « RELIEFS DE NOBLES FIEFS. (57)... Néant. »

XIX. « RECEPTE DES VINS. »

1° « *Des rignes de Monsgr*..... Néant. »

Ces vignes contenaient primitivement dix arpents, savoir : « Trois arpens et demy au Clos d'en haut, » sus le chemin royal tendant du Breuldepont à » Ivry... ; deux arpents et demy, assis aux Plantes, » devers le gort, » et le Clos d'aval contenant quatre arpents. Ce dernier était en labour et faisait partie de la ferme; les autres, restés sans culture, s'étaient changés « en hayes et buissons. »

2° « *Du vin recuilly au pressouer de Monsgr*..... » .... Ung caque. »

» Auquel pressouer sont subjetz tous les hommes, » tant du Breuldepont que de Lorre, venir pressourer » leur vin en payant le vme pot, sauf et reserve les » vignes de Breaulte... du fief Feriaux... et aultres » vignes assises... à Pierrefrite, qui sont exempts » du dit pressouer, en payant, pour chacun quartier,

emparées de terrains prétendus communaux, dont elles n'avaient en réalité que l'usage, la propriété restant au seigneur.

(56) Voy. la note 39.

(57) Nous avons donné en entier cet article important (note 4).

» XII d. p. ; et d'icelles vignes n'a de présent que » demy quartier en nature ; et les aultres, qui ne » sont point subjetz ne banniers, en doibvent le » VIIe pot. »

De cet article et des changements de vignes en gast, qu'on a pu remarquer à la recette des cens, on doit conclure que la culture de la vigne éprouvait une décadence très-sensible à Breuilpont, dans la dernière moitié du XVe siècle. Au siècle suivant, cette culture paraît reprendre avec une certaine ardeur. Des dépenses considérables pour cet objet sont portées sur les comptes de 1547 à 1550, quoique les vignes cultivées par le seigneur ne fussent encore que de 2 arpents 55 perches ; et la recette du pressoir bannal dénote un mouvement analogue sur le territoire fieffé de la seigneurie.

Ainsi, on trouve pour recette générale du vin en 1547, 17 pièces, 11 des vignes et 6 du pressoir (58) ; en 1548, 23 pièces, 15 des vignes et 8 du pressoir (59) ; en 1549, 21 pièces, 13 des vignes et 8 du pressoir (60), et 13 demies queues en 1550, 8 des vignes et 5 du pressoir.

Le compte de 1547 nous a permis de dresser le tableau, que nous donnons en note, du coût des principaux travaux que demandait la culture de la

(58) « *Savoir est du revenu des dites vignes neuf poussonet de vin* » *clairet, deux demiez queuez de vin blanc, et cinq poussons et une* » *demye queue du pressouer.* »

(59) « *Savoir du revenu des dites vignes, douze pieces de vin* » *clairet, troys pieces de vin blanc et huit pieces de vin du pres-* » *souer.* »

(60) « *Du revenu des dites vignes, treize pieces, neuf de clairet et* » *quatre de vin blanc, et... huict pieces du pressouer.* »

vigne (61). Les trois années suivantes, un vigneron prit à ferme tous ces travaux, moyennant 30 liv. t. par an, avec l'obligation de faire chaque année 600 provins. Il en fit 1,100 de plus en 1548 et 1,200 en 1549, qui lui furent payés 7 s. 6 d. le cent. On remarquera que les prix des travaux présentent une augmentation assez notable sur ceux des comptes du xve siècle, publiés par M. Delisle. Outre les travaux ordinaires, on employait un certain nombre de femmes à ôter les pierres (62), et on payait 3 s. t. par jour un homme chargé de garder le pressoir, jour et nuit, pendant un certain temps, probablement celui de la fermentation, jusqu'à la mise en pièces (63).

La recette des vins est la dernière du registre de 1479, et nous n'avons plus, pour terminer nos extraits, qu'à placer ici quelques renseignements sur les monnaies, les mesures et la valeur de divers objets.

1° *Monnaie.* A la fin du xve siècle, la monnaie de

(61) Légères façons en tirant et aiguisant les échalas (par quartier). 4 s. 6 d.
Curer et fumer les fosses (par cent). 4 s. 6 d.
Tailler (par quartier). 6 s.
Houer (par quartier). 8 s. 6 d. t.
Houer en faisant les provins (par jour). 3 s. t.
Ficher (par quartier). 5 s. t.
Refouir (par quartier). 8 s. 6 d.

On employait des femmes à couper les vendanges, à 10 d. par jour, et on payait 2 s. 6 d. les hommes qui *hostoient et equachoient.*

(62) Un homme et 6 femmes, en 1547, pendant six jours ; un homme et 4 femmes, pendant 4 jours, en 1548 et 1549, et 7 femmes, pendant 3 jours, en 1550.

(63) Onze jours et nuits en 1547, 10 en 1548, et 8 en 1550. Je remarque encore qu'on porta aux vignes 42 charretées de fumier en 1548, 54 en 1549, et 30 en 1550.

Paris semble avoir été presque exclusivement en usage à Breuilpont ; les recettes de 1479 sont toutes exprimées en parisis, et, si quelques tournois s'y rencontrent, le receveur ne manque jamais de les convertir en parisis (64). Dans les comptes du XVIe siècle, au contraire, on ne trouve plus que des tournois, les parisis forment de très-rares exceptions.

2° *Mesures de capacité.* On trouve le muid, le septier, le minot, le boisseau. Le minot était la mesure d'Ivry pour les grains, et le boisseau celle de Pacy. Le septier était commun à ces deux localités ; il contenait 4 minots et 5 boisseaux, en sorte que le minot était d'un cinquième plus grand que le boisseau (65). Le muid valait 48 minots ou 12 septiers (66).

Les mesures pour le vin sont assez nombreuses. On trouve le *caque* (dans le compte de 1479), la queue, la demi-queue, le poinçon et le poinçonnet dans le compte de 1547. Nous n'avons rencontré aucun texte qui fît connaître les rapports de ces diverses mesures. Par pièce on n'entendait pas une mesure déterminée, mais un vaisseau d'une capacité quelconque (67).

3° *Mesures de superficie.* L'arpent contenait 100 per-

(64) « *Six s. t., qui valent au parisis 4 s. 8 d. p. 2 d. t.* » — » *qui valent en somme 4 s. t., et au parisis 3 s. 2 d. par. ob. t.* » — Voyez encore ci-dessus les §§ III, VI et VIII.

(65) « *Pour la vente de cent cinquante et troys boussaux de ble* » *moustes... mesure de Pacy, qu'il a vendus... à la mesure du* » *mynot, mesure d'Ivry, à cinq pour septier, ledit septier vallant* » *quatre mynotz, six vingtz minotz,* » (compte de 1547.) « *Cinq* » *boussaux des dites moultes, à ladite mesure de Pacy, qui valent* » *à la mesure du mynot, quatre mynotz.* (Compte de 1548.)

(66) « *Et vauldroient, les dictz six muids, unze mynotz, deux* » *centz quatre vingtz dix neuf mynotz.* » (Compte de 1558.)

(67) « *Dix sept pieces de vin... scavoir est : Du revenu des dites* » *vignes, neuf poussonet de vin clairet, etc.* (Voyez note 58.)

ches (68); le journal était synonyme du quartier ou de 25 perches (69).

4° *Valeur de divers objets.* Nous en donnons le tableau en note, avec les années correspondantes (70).

(68) « *Soixante arpents 46 perches et demye, à 13 liv. 5 s. tr.* » *l'arpent, donnent 801 liv. 3 s.* » (Compte de 1553.)

(69) « *Lequel journel ensemble doibt à ce terme quatre deniers* » *parisis, le demy quartier deux deniers.* » (Compte de 1579.)

(70) NATURE.	VALEUR.	ANNÉES.
Porc gras.	60 s.	1547 et 1548.
Id.	4 liv.	1548 à 1550.
Chapons (la pièce).	4 s.	1547 à 1550.
Poules (la pièce). .	2 s.	1549.
Pigeons (la douzaine).	10 s.	1547 et 1566 à 1575
Id.	6 s.	1547.
Id.	9 s.	1548.
Id.	8 s.	1549.
Lapins (la douzaine).	3 liv.	1563 et 1564.
Id.	50 s.	1574.
Id.	4 liv.	1576.
Chandelle (la livre).	2 s. 6 d.	1548 à 1550.
Blé méteil (le minot).	7 s. 6 d.	1548.
Id.	13 s. 6 d.	1549 et 1550.
Seigle (le minot).	5 s.	1548.
Blé *mouste*. *Id.*	5 s. 6 d.	1547.
Id.	11 s.	1550.
Vin (le pot).	18 d.	1549.
Id. (la queue).	7 liv.	1550.
Bois (la corde).	20 s.	1548.
Coterets (le cent).	25 s.	1550.
Echalas (le mille).	25 s.	1553.
Paille (les cent bottes).	30 s.	1548.
Fumier (la charretée).	6 s. 6 d.	1548 et 1549.
Id.	6 s.	1550.
Chaux (la queue).	18 s.	1550.
Id.	30 s.	1553.
Id.	40 s.	1570.
Plâtre (le *mont*).	2 liv.	1553.
Van.	11 s.	1548.

Une ordonnance du maire de Verneuil, en 1568, qui nous a été communiquée par M. Bonnin, défend de vendre le vin clairet d'Orléans (le pot) plus de 3 s. t., le vin blanc du même pays, plus de 2 s. 8 d., et le vin de Dreux, plus de 2 s. 4 d.

La journée d'homme est de 2 s. 6 d., de 1547 à 1550, et de 3 s., à partir de 1562. La journée d'un homme, avec son charroi, est payée 12 s. 6 d. en 1548, 15 s. en 1550, 25 s. en 1562. — On voit, d'après les prix donnés dans ces extraits, qu'en portant à 1 fr. la valeur du sou, on ne serait pas éloigné de la vérité.

Ces renseignements, joints à ceux que les comptes de Breuilpont nous ont déjà fournis sur la valeur, le prix de loyer et les revenus des terres, prés, bois et vignes, et sur les frais et les moyens de culture, nous ont paru présenter quelque intérêt. Tout le monde comprendra que des renseignements analogues, recueillis sur plusieurs points du territoire et à diverses époques, acquerraient par leur réunion une grande importance historique et statistique. En publiant ces extraits, nous n'avons eu d'autre but que d'apporter notre petite pierre à ce travail et de provoquer sa réalisation.

P. F. LEBEURIER.

POUSSIN

ET

SON MONUMENT

PAR

M. ÉDOUARD CRÉMIEU.

—

POEME

COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

POUSSIN

ET

SON MONUMENT

PAR

M. ÉDOUARD CRÉMIEU.

—

POEME

COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

L'inauguration du monument élevé à la gloire de Nicolas Poussin, a eu lieu, aux Andelys, le 15 juin 1851, et la Société a été représentée, à la solennité, par son Bureau et par un grand nombre de membres.

Le discours prononcé, dans cette circonstance, par M. A. Passy, comme président de la Société, aurait naturellement figuré dans ce volume, si le comité de rédaction n'avait jugé convenable de le réserver pour la publication, qu'il doit prochainement faire, des documents relatifs à la souscription, au monument et à son inauguration.

Ce poëme a remporté le prix (une médaille d'or à l'effigie du Poussin [1]) dans le concours ouvert, à la fin de l'année 1845, par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, sur ce sujet : *Poussin et son Monument.*

Resté inédit jusqu'à ce jour, il sera lu publiquement, comme l'a promis le programme du concours, dans la solennité qui aura lieu aux Andelys, le 15 juin 1851, pour l'inauguration de la statue du grand peintre, et un exemplaire imprimé sur vélin sera déposé dans le piédestal.

Il est imprimé à 500 exemplaires, aux frais de la Société, qui, du consentement de l'auteur, doit les distribuer gratuitement lors de l'inauguration. Il sera, en outre, inséré dans le Recueil de ses travaux.

En publiant ce poëme, la Société croit devoir reproduire l'appréciation qu'en a faite la commission, chargée de juger le concours. C'est dans la séance générale du 26 avril 1846 que la commission a présenté son rapport, qui s'exprimait ainsi sur cet ouvrage :

« La pièce couronnée, Messieurs, rendra au prix que vous » avez proposé, et qui est destiné à quelque retentissement, » l'honneur qu'elle en aura reçu. Elle domine les autres, » d'abord par l'importance de la composition. Dans cette » espèce de symphonie poétique, qui ne compte pas moins » de huit cents vers, sont chantés tour à tour la vie, le carac- » tère, le génie, les études, les œuvres de Poussin : sa gloire » enfin, c'est-à-dire cette admiration qui grandit autour de » son nom depuis deux siècles, et aujourd'hui lui élève un

[1] Le prix d'abord fixé à 300 francs, avait été doublé par le ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, alors président de la Société.

» monument trop longtemps attendu. Pour étreindre ce » qu'embrassait un plan aussi large, il fallait étudier à fond » l'homme et ses productions : comprendre parfaitement » l'un, sentir parfaitement les autres. Cette condition essen- » tielle a été remplie par l'auteur de la manière la plus re- » marquable : chaque stance, chaque vers, pour ainsi dire, » témoigne qu'avant d'appeler à lui l'inspiration, il a retenu » à ses côtés, pendant de longues heures, l'observation et » l'étude. Aussi, rien de banal dans la pensée, rien qui puisse » s'appliquer à un autre peintre aussi bien qu'à Poussin : et, » au contraire, une appréciation aussi originale qu'élevée de » ses œuvres, même une interprétation nouvelle donnée à » quelques-uns de ses plus beaux tableaux, sur lesquels il » semblait qu'il n'y eut plus rien à dire. Le plan, très-ingé- » nieux, répond avec bonheur au titre indiqué par vous : » *Poussin et son Monument;* d'un bout à l'autre de la pièce, » en effet, la statue et celui qu'elle représente sont en scène. » Quant à l'exécution proprement dite, à la forme extérieure » du poëme, il semblerait qu'après le patient travail qui a » certainement précédé cette mise en œuvre, l'imagination » alourdie eût dû fléchir dans son vol : il n'en est rien : » l'expression a autant de chaleur et d'éclat que si le poëme » n'était qu'un poëme, et qu'il ne se fût pas montré, avant » tout, penseur profond, et même érudit. N'oublions pas de » signaler enfin la variété, la souplesse du rhythme, et » l'heureuse application qui est faite de ses modes divers aux » diverses parties du sujet. »

Le rapport faisait ensuite ressortir, comme un mérite qui serait vivement senti par les lecteurs initiés à la vie et aux œuvres de Poussin, les nombreuses allusions que cette pièce renferme à ses actions, à ses paroles, à ses écrits, à ses systèmes, aux intentions semées dans ses peintures.

Enfin, le rapporteur demandait quelques corrections de détail. L'auteur s'est empressé de les faire et d'ajouter à ce travail des notes sur certains passages du texte, laissant à la prose le soin de recueillir ce qu'avait dû omettre la poésie.

POUSSIN

ET

SON MONUMENT.

POEME.

On demandait un jour à Poussin, comment il avait pu s'élever, dans son art, à un si haut degré de perfection : il répondit : « Je n'ai rien négligé. »

I.

SA VIE.

Autour du socle où ta couronne
Vient se poser en ce moment,
Chante, ô Poésie, et façonne
Les bas-reliefs du monument.
Que d'un ciseau ta main armée
De cette masse inanimée
Creuse les flancs nus et polis
Et, sur un côté de la pierre,
Sculpte d'abord la vie entière
Du grand peintre des Andelys.

—

Assis sur le gazon, au milieu de la plaine,
Un enfant sérieux, dont l'aurore était pleine

De précoces rayons.
Cherchait dans sa pensée et dans le paysage
Des dessins à jeter sur une blanche page
Qu'effleuraient ses crayons.

Pour éblouir sa vue, éclatante barrière,
Les monts voisins brisaient sur leurs rocs la lumière
Aux mille jets épars ;
En groupes inégaux ondulant dans l'espace,
Les collines semblaient fuir avec plus de grâce
Pour charmer ses regards.

Les nuages, poussés par de tièdes haleines,
Ralentissaient pour lui, sous les voûtes sereines,
Leur vol silencieux ;
L'arbre disait au vent, avec un doux murmure,
De ne pas agiter sa verte chevelure
Qui posait sous ses yeux.

Des riants Andelys les deux villes compagnes,
Reines des champs heureux, des bois et des montagnes
De ces bords enchantés,
Faisaient naître à l'envi des images nouvelles
Pour l'enfant qui devait rendre jalouses d'elles
Les plus fières cités.

L'une, à grand bruit, chantait en son clocher sonore
Clotilde, ange des Francs, qui vit ses murs éclore.
Vers le dôme éternel
Elle haussait sa croix, pour qu'à ce signe austère
Ce peintre, qui cherchait des tableaux sur la terre,
Les cherchât dans le ciel.

L'autre, offrant à ses yeux sa vieille forteresse,
Evoquait, sur la roche où ce débris se dresse,
Des guerres de héros,
Des assauts acharnés de France et d'Angleterre,
Et, fantôme royal, Marguerite adultère
Qu'étranglent des bourreaux.

Et des eaux de la Seine errante et vagabonde
La Nymphe, arrondissant sa ceinture féconde
Par un brusque détour,
Semblait, du peintre enfant à dessein rapprochée,
Lui dire à demi-voix, entre les joncs couchée,
Des paroles d'amour.

Le jeune artiste, ému de toutes ces peintures
Où le pressentiment de ses œuvres futures
Venait le visiter,
Croyait voir, le cœur plein d'une joie ineffable,
La Nature, la Foi, l'Histoire avec la Fable
S'unir pour le fêter.

A ces brillants tableaux, ouvrant un œil de flamme,
Son génie étonné s'éveilla dans son âme;
Puis, aigle triomphant,
Dès qu'il eut reconnu la force de son aile,
Loin de ton seuil paisible, ô maison paternelle,
Il emporta l'enfant.

Fixant sa prunelle abaissée
Sur la carte d'Europe où se pose sa main,
Un jeune homme, enivré d'une seule pensée,
Du Louvre au Vatican mesure le chemin.

Devant quelques dessins des maîtres d'Italie,
Rêvant Rome et la gloire, il s'exalte, il s'oublie.
Rome?.. Ah! loin de tes yeux elle fuira longtemps!
La gloire?... Arme-toi bien pour la lutte obstinée :
Avant de l'obtenir, contre la destinée
Tu combattras vingt ans!

Le combat s'est ouvert : son rêve
Du château d'un ami voulait faire un palais.
Sa fière pauvreté s'indigne et se relève;
Car on traite l'artiste à l'égal des valets.
Vivant de ses pinceaux offerts à chaque ville,
Il revient vers Paris, à pied, le cœur tranquille,
Content de lui du moins s'il ne l'est pas du sort;
Il passe au lendemain en oubliant la veille;
Et si, durant la nuit, la faim parfois l'éveille,
La fatigue l'endort.

Hélas! la misère l'emporte!
Il succombe, ô douleur! il vient, pâle et mourant,
Du séjour paternel retrouver l'humble porte
Où sa mère l'accueille et l'embrasse en pleurant.
Souffle, souffle sur lui, brise de la patrie!
Ravive, ô sol natal, sa jeunesse flétrie!
Soleil qui tous les ans fais reverdir ces bois,
Vallée où son enfance errait fraîche et ravie,
Gardez-le pour la gloire et donnez-lui la vie
Une seconde fois!

Plein de force et plein d'espérance,
Il part, il verra Rome où l'attend Raphaël.
Jusqu'aux Alpes, d'un bond il franchit la distance :
Quels sont ces verts sommets, ces champs, ce nouveau ciel?

Il touche, il touche enfin la terre fortunée,
Criant comme autrefois les compagnons d'Enée :
« Italie ! Italie ! . » O Sort triste et moqueur,
Ton invisible bras, qui l'arrête à Florence,
Le rejette plus pauvre au milieu de la France,
En lui brisant le cœur !

Son cœur ! Rien, non, rien ne l'entame.
Son âme, en ces revers, souffre sans s'étonner.
Souvent même il en rit : Rome encor le réclame ;
Il ramasse un peu d'or ; le sort, pour l'enchaîner,
Le dépouille ; adieu Rome ! un écu seul lui reste :
Rassemblant ses amis à sa table modeste,
Il l'achève en un soir jusqu'au moindre denier,
Et, le joignant à ceux qu'elle emporte avec elle :
« Tiens, » dit-il, en raillant la Fortune rebelle,
« Prends aussi ce dernier. »

Mais des étoiles rigoureuses
Les grâces du destin semblent changer le cours :
C'est la foule admirant six œuvres vigoureuses
Sous ses hardis pinceaux écloses en six jours ;
C'est un poëte illustre, enfant de l'Ausonie,
Qui des chantres divins lui traduit le génie ;
Qui, malade, en son lit oublira de souffrir,
Quand, sous la main du peintre inspiré par lui-même,
Il va voir Adonis, sortant de son poëme,
Naître, aimer et mourir ;

C'est la ville des sept collines,
C'est Rome ! ô jour de joie ! ô triomphe ! les Dieux,
Les Césars, Raphaël, les temples, les ruines,
Le Capitole altier, le Vatican pieux,

Tout est là devant lui ! C'est Rome et c'est la vie !
Aux faveurs du Pontife un ami le convie.
Paris fut la misère et le jeûne et la faim,
Paris fut le combat et Rome est la victoire,
La limite éclatante où commence la gloire,
Où le malheur prend fin !

Non : Rome est la misère et la faim et le jeûne ;
Rome est encor Paris ; Rome qui te voit jeune
Va bientôt te faire vieillir ;
La maladie, hélas ! t'épuise et te dévore ;
Ta gloire n'est pas mûre et ne te montre encore
Que des fruits amers à cueillir.

Peintre, enseigne à tes mains de nouvelles pratiques,
Et vis en modelant des bas-reliefs antiques.
Ouvrier humble et fier pourtant,
Sobre, sachant la peine et fort de ton courage,
Accueille le malheur sans changer de visage
Et comme un hôte qu'on attend.

Ta tête est dans les cieux, tes pieds sont dans la fange.
Ah ! toujours ici-bas l'homme lutte avec l'ange ;
Le génie, au sein de la nuit,
Dans l'étreinte de fer qui le serre et l'embrasse,
Lutte avec la misère.... Enfin le ciel fait grâce ;
L'ange triomphe et le jour luit.

Le jour luit ! Des flots de lumière
Inondent l'artiste vainqueur ;
Et sa gloire que Rome applaudit la première
Des deux côtés des monts s'entend chanter en chœur !

Richelieu, qui l'appelle, entre ses bras le presse ;
Le Roi, devant sa cour, le flatte et le caresse ;
De ses longues douleurs vengeant l'indigne affront,
La France, qui d'amour et d'éclat l'environne,
Veut cacher sous une couronne
Les rides que la lutte imprima sur son front.

Mais ses rivaux déchus, unis dans leur querelle,
Font de leurs haines un faisceau.
Contre la calomnie à son aide il appelle
Son savoir, sa franchise et son libre pinceau.
Vouant leur ignorance aux coups du ridicule,
Il ajoute une page à l'histoire d'Hercule ;
Puis, avant de partir, leur laisse pour adieux
Cette image où, trompant et la Haine et l'Envie,
A leurs traits par le Temps ravie,
La Vérité rêmonte aux cieux.

Il est là, calme et grave, en son humble demeure ;
Dans la Ville éternelle il voit couler sans bruit
Ses jours heureux et doux que nul souci n'effleure,
Dédaigneux de l'éclat qui le cherche et qu'il fuit.

Son front, où ne se pose aucune ombre importune,
Ses traits fiers sont empreints d'une austère beauté.
Portant également l'une et l'autre fortune,
Son âme se complaît dans sa sérénité.

Il vit content de peu ; si parfois la richesse
Met plus d'or qu'il n'en veut sur ses œuvres sans prix,
Modeste, il le refuse ; et la vaine largesse
Retourne aux mains du riche incrédule et surpris.

Il plaint l'homme entouré de serviteurs sans nombre ;
Et si quelque étranger le visite, la nuit,
Pour éclairer sa marche en son escalier sombre,
Lui-même il prend en main sa lampe et le conduit.

Regardez ce tableau qu'avec joie il achève,
O vous, qui, méditant sur ces esprits élus,
Cherchez à ressaisir, même en leur moindre rêve,
Les illustres penseurs des temps qui ne sont plus !

Au bord d'une onde calme, en un vallon fertile
Plein d'ombre et de repos, Diogène en chemin
S'arrête, rejetant son écuelle inutile,
Près d'un passant qui boit dans le creux de sa main.

Le peintre a mis sa vie en ce tableau fidèle,
Emblème qui la montre, ainsi qu'en un miroir,
Frugale, rejetant le superflu loin d'elle,
Et, comme ce vallon, paisible et douce à voir.

Suivez-le maintenant, vous qui savez comprendre
La morale qu'il offre et pratique à son tour,
Suivez-le sur le mont où l'on aime à l'entendre
Quand le matin rayonne et quand baisse le jour.

La Villa Médicis, de verts lauriers peuplée,
Domine Rome entière ; au loin, sous un ciel pur,
S'étend à vos regards la plaine déroulée ;
L'Apennin dresse au fond ses sommets dans l'azur.

Devant cet horizon, spectacle magnifique,
De labeurs assidus il vient se délasser.
D'amis et d'étrangers un cercle pacifique
Environne le maître et l'écoute penser.

Son éloquence, habile à charmer les oreilles,
Brillante sans efforts, profonde sans apprêts,
Explique ses travaux, ses lectures, ses veilles,
Son art dont mieux que lui nul n'a su les secrets.

Il leur dit les défis qu'aux jours de sa jeunesse,
Quand ses rêves aimés s'écroulaient sur ses pas,
En riant il jetait à la folle Déesse;
Guerrier vainqueur du sort, il leur dit ses combats.

Il leur enseigne à vivre aux heures les plus rudes,
Et, joignant le précepte à l'exemple puissant,
Du livre universel de ses vastes études
La sagesse découle et dans leurs cœurs descend.

C'est ainsi que, parlant et vivant comme un sage,
Il va, d'un pas égal, vers le but solennel
Pour unir doucement, par un calme passage,
Le repos de sa vie au repos éternel.

II.

SON GÉNIE.

Chante encor, chante, ô Poésie;
Pourtant laisse, en ce vol d'oiseau
Où t'entraîne ta fantaisie,
Trouver sa tâche à ton ciseau,
Et, dans les médaillons qu'il trace
Pour orner la seconde face
Du piédestal que tu remplis,
En ciselant la pierre unie,

Apprends-nous quel fut le génie
De cet enfant des Andelys.

—

Au fond de son portrait, lorsqu'il s'est peint lui-même,
Il a mis dans un cadre, en buste seulement,
Une femme. Elle est reine, et sur son diadème
Porte d'un œil ouvert le transparent emblème.
Deux bras vont l'entourer comme ceux d'un amant ;
Elle est jeune, elle est belle et sourit doucement.

C'est la Muse de la peinture,
La vierge au profil grec, l'idéale figure,
Le démon familier qui lui parlait tout bas ;
Son inspiration, noble et pure maîtresse,
Empruntant pour lui seul les traits d'une déesse
Qui côtoyait sa vie et ne le quittait pas.

Epris de sa beauté selon son cœur formée,
Pour peindre son amour et son ravissement,
Il montra, dans un coin de sa toile animée,
Deux bras qui s'avançaient vers une tête aimée ;
Si bien que, dans ce cadre incomplet et charmant,
On ne voit qu'un sourire et qu'un embrassement.

Divin sourire qui le guide
Quand par Dominiquin il triomphe du Guide ;
Cherche, après Phidias, Raphaël ; sous ses yeux
Fait passer Grèce, Egypte, Italie, et prend d'elles,
Pour les ressusciter en des œuvres nouvelles,
Mœurs, climats, monuments, guerriers, sages et dieux ;

Quand, habile à tracer l'émotion vivante,
Il saisit dans la foule un éclat, un transport

De joie ou de colère, une image émouvante
De pitié, de douleur, d'amour ou d'épouvante;
Quand il veut, maniant le scalpel sans effort,
Pour mieux peindre la vie étudier la mort;

Ou qu'il vient des champs, les mains pleines
De fleurs et de cailloux marbrés de riches veines,
D'écorces et de mousse et de gazons divers;
Car cet esprit, jaloux de la moindre science,
Puissant par l'étendue et par la patience,
Jusque dans le brin d'herbe apprenait l'univers.

Oh! dites-le, parlez, Humanité, Nature,
Sœurs qu'il unit toujours, brûlant du même feu
Pour la création et pour la créature,
Sœurs qui de vos beautés composiez sa peinture
Lorsque, sous mille aspects, en tout temps, en tout lieu,
Il célébrait en vous les deux filles de Dieu!

Parlez, imposants paysages,
Majesté des rochers, des lacs et des ombrages,
Bois, vallons dont sa Muse aime la profondeur!
Parlez, drames pieux, saintement pathétiques;
Sublime austérité de ces pages antiques
Où son génie éclate en toute sa grandeur!

Parlez, drames ardents qu'à nos yeux il déploie,
Vengeances où la femme arme son bras du fer,
Terreurs et désespoirs, fureurs où l'œil flamboie!
Parlez, vents et poussière, et chênes que foudroie
Son pinceau vigoureux, qui passe, sous l'éclair,
Des orages du cœur aux orages de l'air!

Parlez, chefs-d'œuvre où l'art déguise
Son labeur attentif sous l'élégance exquise,
Pleins de dignité simple et de noble candeur
Et d'abandon mêlé de tant de retenue
Que la Fable elle-même est chaste quoique nue,
Et que la grâce en elle est une autre pudeur ;

Chefs-d'œuvre où sa raison tempère son audace,
Où le geste hardi s'allie au pur contour ;
Où, sans peine, dans l'air, la lumière et l'espace,
Hommes, ruines, champs, cités ont pris leur place,
Ensemble harmonieux, baigné d'ombre et de jour,
Que le regard séduit caresse avec amour ;

Imagination choisie,
Diverse, inépuisable et riche en poésie ;
Doctes enseignements épars dans ses tableaux ;
Morale, qui nous suis jusque dans les campagnes ;
Pittoresques conseils, au penchant des montagnes,
Parmi les frais gazons comme des fleurs éclos !

Contempler était peu pour sa Muse sévère ;
Penser était pour elle une suprême loi.
Souvent, grave et le pied posé sur une sphère,
Elle semblait, foulant le globe de la terre,
Le menton dans la main, un livre devant soi,
Dire : « Lis et médite, et le monde est à toi. »

Ainsi sa compagne immortelle
Sur des sujets profonds portait ses yeux ; c'est elle
Qui, du temple de l'art rehaussant le fronton,
Y gravait, par la main du peintre inimitable,
Ce mot : PHILOSOPHIE ; elle qui, sur sa table,
A côté de Virgile avait ouvert Platon.

Le monde : terre, cieux, vie et pensée humaine,
A ses savants pinceaux voilà ce qu'elle offrit.
Avant de parcourir cet immense domaine,
Toujours il s'entourait, dans la cité romaine,
De ces marbres vantés où le passé fleurit,
Et la sagesse antique épurait son esprit.

En suivant la Muse fidèle
Vers la perfection, son rêve et son modèle,
Dans cette antiquité dont il franchit le seuil
Il trouva l'art perdu des peintres de la Grèce ;
Et, son siècle crut voir, en un jour d'allégresse,
Apelle rajeuni se lever du cercueil.

Aux champs de l'idéal, par une route habile,
Elle sut diriger ses pas et son essor ;
Et, comme le Troyen conduit par la Sibylle
Au pays que neuf fois ceint le Styx immobile,
Tandis qu'il regardait les ombres vivre encor,
La Muse devant lui portait le rameau d'or.

III.

SON ŒUVRE.

Oh ! retrace-nous ce voyage,
Poésie, et que, sous tes doigts,
Une autre face offre l'image
De ce que nous peindra ta voix.
Fais-en un bouclier d'Achille ;
Et que la lumière mobile

Du jour, qui vient s'y réfléchir,
De ses mille teintes anime
L'œuvre riant, grave ou sublime
Dont le marbre va s'enrichir.

—

Filles de l'Orient, du soleil colorées,
Les bras et les pieds nus et chastement parées,
O visages aimés, c'est vous qu'en son chemin
Rencontre Eliézer, dont les présents d'hymen
Emeuvent tant de cœurs auprès de la fontaine ;
Toi, qui remplis toujours la cruche déjà pleine,
Vous, qui parlez tout bas de vos jeunes secrets ;
Et vous toutes enfin, belles aux yeux distraits,
Curieux ou moqueurs ; et toi, pâle et jalouse,
Enviant Rébecca, douce et naïve épouse.
Vous passez, mais de vous longtemps on se souvient.

Pharaon, près du Nil c'est ta fille qui vient.
Sur sa jeune suivante appuyée, elle arrive,
Montre l'enfant sauvé qu'on pose sur la rive,
Et paraît deux fois belle au regard enchanté,
Belle de sa pitié comme de sa beauté.
Loin du Nil, Israël nous entraîne à sa suite
Au désert, où la faim accompagne sa fuite.
Une femme... Oh ! voyez ce que le mal vainqueur
Fait éclater d'angoisse et d'amour en son cœur !
Tendre fille, à sa mère elle offre sa mamelle ;
Tendre mère, à son fils qui pleure et se plaint d'elle
D'une voix caressante elle semble parler,
Et, pleurant avec lui, cherche à le consoler.
Mais la manne en flocons descend blanche et pressée ;
Hommes, femmes, enfants l'ont déjà ramassée ;

Debout, la jeune fille, au front pur et joyeux,
La reçoit dans sa robe en regardant les cieux;
Et vers les cieux aussi levant son bras, Moïse
Parle de l'Eternel à la foule soumise.

Quel est ce bel enfant dont les cheveux bouclés
Vont caresser l'épaule, en ondes déroulés?
Tant de charme et d'éclat viendrait-il de la terre?
Sous sa main gauche il tient, sondant un saint mystère,
Du signe rédempteur un globe surmonté;
Sa main droite s'entr'ouvre en disant : TRINITÉ.
Ce précoce rêveur qui, parlant sans parole,
Avec trois doigts ouverts nous révèle un symbole,
Et, de la croix qu'il touche oubliant les douleurs,
N'en voit que le triomphe et pense aux jours meilleurs;
Cette tête à la fois gracieuse et profonde,
Penchée en souriant sur l'avenir du monde,
Cet enfant, quel est-il?.....

Sommet du Golgotha.

Tu le vois expirer sur la croix qu'il porta.
La nuit tombe soudain de la céleste voûte;
Les chevaux effrayés se cabrent; plein de doute,
Plus d'un regard vers lui se tourne repentant.
Non loin de ces soldats aux dés se disputant
Le dernier vêtement de celui qui succombe,
Un mort s'est soulevé sur le bord de sa tombe.
Deux gardes effarés le fixent, l'œil hagard;
L'un d'eux, pour se défendre, a tiré son poignard.
Tandis que, repoussant le drap qui le recouvre
Et sortant à demi de la terre qui s'ouvre,
Le spectre, d'une main sur le sol appuyé,
Contemple tristement le Dieu crucifié.

Mais dans les Sacrements le Sauveur va renaître.
Une sainte douceur, qui ravit et pénètre,
Respire en l'œuvre auguste où, partout répandu,
L'esprit de Jésus même est sept fois descendu :
Campagnes du Jourdain qu'embellit le Baptême ;
Fidèles confirmés et touchés du Saint-Chrême ;
Plaine où des mains du Christ Pierre reçoit les clés ;
Banquet où sur ses ans impurs et déréglés
Pleure, aux pieds du Seigneur, la femme repentie ;
Cène du pain vivant et de l'Eucharistie ;
Temple du Mariage, aux clartés d'un jour pur
Mêlant l'éclat des fleurs, la verdure et l'azur ;
Lit triste et voilé d'ombre où, près de ceux qu'il aime,
Le chrétien meurt, calmé par l'Onction suprême ;
Partout, au sein, autour de tous ces lieux bénis,
De ces groupes fervents pour Jésus réunis,
Il semble qu'un parfum, qui rend l'âme pieuse,
Circule, et qu'on entende errer mystérieuse,
Elevant un bruit doux, égal et solennel,
La Foi, fleuve sacré dont la source est au ciel.

Venez à nous, fraîches Naïades,
Venez, jeunes Hamadryades,
Des bois, des grottes et des eaux !
L'Art a des croyances nouvelles ;
Mais il ne vous fit pas si belles
Pour vous cacher sous des roseaux.

Bacchantes, commencez vos danses !
Pour mettre en vos pieds des cadences
Et de gracieux mouvements,
Entendez-vous cette harmonie ?

Le mode joyeux d'Ionie
Fait chanter les gais instruments.

La ronde tourne, emporte et Sylvain et Satyre
Et Faune, ivres de bruit, de raisin et de rire.
Une jeune danseuse, imprudente, a glissé ;
Elle tombe, et, le front troublé, l'œil courroucé,
Repousse, en sa frayeur, d'une main convulsive
Du demi-dieu voisin la menace lascive.
Ailleurs, l'Hamadryade aguerrie au danger,
Sans voile et sans effroi, montant, pour voyager,
Sur le dos d'un Satyre, indique à sa monture
Au bas de la colline une forêt obscure.
Entre des arbres verts, là, des Nymphes en paix
Viennent prendre leur bain sous un ombrage épais,
Et songent, on le voit, au bord des eaux dormantes,
Bien moins à se baigner qu'à paraître charmantes.
Flore, plus loin, est reine et regarde en sa cour
L'un mourir de fureur, l'autre mourir d'amour :
Clitie, Ajax, Narcisse, Adonis, Hyacinthe
Succombent tour à tour dans la brillante enceinte ;
Flore danse au milieu : de toutes ces douleurs
L'antiquité riante a fait naître des fleurs.

Cherchant des tons plus bas la gravité sévère,
L'imposante harmonie aux Doriens si chère
Devant Eudamidas tient nos pas arrêtés,
A l'heure où le mourant dicte ses volontés.
Sous son toit rien ne brille, or, tapis ni peinture ;
On voit sur un des murs, pour unique parure
De son humble maison, qui n'a pas d'autre bien,
Les armes du soldat, orgueil du citoyen.

Il meurt ; sa mère, assise au pied du lit, regarde.
En songeant aux malheurs que le destin leur garde,
La fille de son fils pleurer sur ses genoux.
Le deuil, sous trois aspects se révélant à nous,
A côté du trépas offre en cette demeure
La misère pensive et la douleur qui pleure.
Que lègue donc celui qui meurt en ce moment,
Qui n'a rien à laisser et dicte un testament ?
Cette page inutile au vent sera livrée
Et les Grecs en riront... Cette page sacrée,
Qu'un immortel pinceau pour nous veut rajeunir,
Ira de siècle en siècle étonner l'avenir !
Que peut-il donc léguer ?... Oh ! que le ciel vous donne
Un ami dans Corinthe, un autre à Sicyone !
Eudamidas deux fois a connu l'amitié ;
Et de ses dons chacun recevant la moitié,
L'ami de Sicyone et l'ami de Corinthe
Verront dans cet écrit, où son âme est empreinte,
Ce qu'il eût fait si, riche ainsi qu'eux aujourd'hui,
Il les eût vus mourir indigents comme lui :
« Je lègue à l'un ma mère, afin qu'en sa détresse
» Il la nourrisse et garde avec soin sa vieillesse ;
» Ma fille à l'autre, afin qu'il lui donne un époux
» Et la meilleure dot qu'il pourra. De ses coups
» Si, frappant l'un des deux, le sort veut qu'il succombe,
» Que la part du défunt sur le vivant retombe. »
Sublime testament ! Qu'il meure satisfait !
Qu'il meure confiant dans le legs qu'il a fait !
Il sait les héritiers dignes de l'héritage,
Quand il lègue à tous deux, dans un égal partage,
Ou laisse aux mains d'un seul, de la mort respecté,
Ces deux parts de son cœur et de sa pauvreté.

Du mode Phrygien la corde véhémente
Là-bas vient de frémir : dans les vents qu'il tourmente
Il retentit, et parle, en ses brûlants accords,
De guerre, de tumulte et de fougueux transports.
Coriolan, c'est toi ! Ton front nous peint ton âme.
T'aurions-nous reconnu sans fureur et sans flamme,
Quand ta vengeance éteinte a brisé son élan ?
Coriolan calmé n'est plus Coriolan :
La colère est sa vie, il meurt quand il se dompte.
On eût vu le regret, la douleur et la honte
Le tuer à défaut du Volsque mutiné ;
En cédant à sa mère il s'était condamné.
Oui, c'est Coriolan ! Les femmes éplorées
S'avancent, vainement contre lui conjurées ;
Tout ce qui peut fléchir un cœur comme le sien
S'offre à lui : mère, épouse, enfants, il ne voit rien,
Il voit Rome ; elle est là, mais de lui seul connue,
Le casque en tête, armée et la mamelle nue.
Il voit Rome : avec elle il voit tous ses affronts.
Ses souvenirs fatals se dressent, toujours prompts
A torturer son cœur. Plein de fiel et de rage,
Il sent tout son passé monter à son visage.
Sa bouche est entr'ouverte et menace ; le fer.
Qu'il arrache au fourreau, brille et va fendre l'air :
Son corps, qui tout entier contre Rome s'élance,
N'est, de la tête aux pieds, que haine et violence,
Et tout a soif en lui de vengeance et de sang :
Déjà de son cimier le lion rugissant,
Complice intelligent des fureurs qu'il éprouve,
Sur le casque de Rome a dévoré la louve.
Dans le groupe effrayé des femmes, les douleurs
Eclatent par des cris, des sanglots et des pleurs ;
Leur désespoir supplie ; et la mère elle-même

Tombe aux pieds de son fils en ce moment suprême,
Saisissant des deux mains son glaive. Cependant
Rome est calme : elle voit qu'en son courroux ardent
Ce terrible ennemi, malgré sa haine amère,
Laisse arrêter son bras par le bras d'une mère.

Le rhythme de la guerre, aux accords frémissants,
Fuit, s'éloigne et fait place à de nouveaux accents.

D'où viens-tu, d'où viens-tu, plaintive mélodie,
Plaintive et suave à la fois ?
Les deux modes rivaux qu'inventa la Lydie
Font-ils ensemble ouïr leur voix ?

Le front ceint de feuillage, au retour d'une fête
Qu'à peine ils viennent de quitter,
Quatre enfants d'une terre où le bonheur s'arrête,
Si le bonheur peut s'arrêter ;

Quatre joyeux pasteurs trouvent sur leur passage,
Et sous l'ombre de verts rameaux,
Une tombe, une pierre, humble et dernière page,
Où le trépas mit quelques mots.

Ils lisent ; sur leur front la tristesse est venue ;
Et, tristes comme eux, on peut voir
L'horizon, le rocher et la feuille et la nue
Jaunir sous les rayons du soir.

Ah ! si dans tous ces yeux soudain la joie expire,
Si de ton visage charmant,
O jeune fille, on voit s'effacer le sourire
Sous le regard de ton amant ;

C'est qu'au fond du tombeau dépouille refroidie,
Le pasteur qui repose ici
Elève encor la voix pour dire : « En Arcadie
Moi-même je vécus aussi. »

Ils ont une terre féconde
Dont le ciel est pur comme l'onde,
Où, fleurs et fruits, tout surabonde,
Où l'arbre est toujours vert et fort :
Et les fruits, les fleurs, la verdure,
Ce ciel riant dans une eau pure,
Cette heureuse et belle nature,
On les quitte un jour pour la mort !

Ils ont la vigueur, la jeunesse,
La beauté, suprême richesse,
La grâce, divine caresse
Qui prend l'âme au premier abord :
Et la jeunesse où tout rayonne,
Et la beauté qui les couronne,
La grâce qui les environne
S'en vont avec eux vers la mort !

Ils ont les mœurs des premiers âges,
Les antiques et saints usages,
La paix qui rit sur les visages
Et garde les cœurs sans remord :
Et cette vertu calme et douce,
Cette vie humble et sans secousse
N'ont point de charme qui repousse
La main fatale de la mort !

Ils ont l'amour qui les enivre,
L'amour qui les fait deux fois vivre,

L'amour qui l'un à l'autre livre
Deux sorts dont il ne fait qu'un sort :
Et ces délices, cette joie,
Ce bonheur que le ciel envoie,
Dieux immortels ! sont une proie
Que vous réservez à la mort !

Des modes Lydiens dont l'accent nous captive
S'éteint comme un soupir la voix douce et plaintive.

Etrange est la rumeur qui traverse les airs.
On dirait que le vent prélude à ses concerts
Entre les rochers creux, et des forêts prochaines
Essaie, en se jouant, les antres et les chênes.
Mais le vent laisse en paix ces rocs, ces bois ombreux,
Ces arbustes touffus, ces roseaux vigoureux
Dont se couvre à plaisir l'âpre et forte Sicile.
La mer, qu'on entrevoit au loin, reste immobile.
Tout se tait dans la plaine : un pauvre travailleur
Boit au soleil son vin que la soif rend meilleur ;
Le pâtre à son troupeau, sous la voûte embrasée,
Fait brouter un gazon qui n'a plus de rosée ;
Le laboureur courbé sillonne un sol brûlant ;
Sur son urne s'appuie un Fleuve nonchalant ;
Un groupe demi-nu de Naïades attire
Les pas mystérieux du lubrique Satyre.
Et cependant l'écho s'émeut incessamment
De sons prodigieux, modulés lentement,
Qu'un souffle plus qu'humain dont l'oreille s'étonne
Fait gémir en accord bruyant et monotone.
Au fond du paysage agreste et spacieux,
A gauche, un pic altier lève sa crête aux cieux,

A droite, un arbre immense étend son vaste ombrage;
Entre ces deux sommets de pierre et de feuillage
Est assis sur un mont qu'il couvre de son corps
Polyphême. Surpris, l'œil croit voir sur ces bords
Les trois règnes féconds de la grande nature
Disputer de puissance en leur progéniture,
Et chacun, pour montrer ce qu'il peut en créant,
Dans ce champ de bataille enfanter un géant.
Sur la cime escarpée où s'assied le Cyclope
La lumière descend, le baigne et l'enveloppe.
Colosse rayonnant à l'horizon lointain,
Comme au désert Memnon sous les feux du matin
Il chante; et, remplissant du bruit de son haleine
D'énormes chalumeaux, confidents de sa peine,
Croit fléchir Galatée au fond du gouffre amer,
Cherche la Néréïde et ne voit que la mer.

Est-ce la Thrace, inculte plage,
O merveille! qui s'offre à nous?
Quel Dieu fait donc, sur ce rivage,
D'un site imposant et sauvage
Un site gracieux et doux?

On n'y voit bocage ni plaine,
Mais des monts, des blocs renversés,
Et la pyramide hautaine
Du Rhodope dont le domaine
Va jusqu'au sein des airs glacés.

En face une ville s'étale,
Au-delà d'un fleuve, élevant
Sa citadelle colossale,

Ses tours de structure inégale
Qui jettent leur fumée au vent.

Orphée, aux accords de sa lyre,
Chante son hymen; et, joyeux,
Monts et tours, fleuve, air qu'il respire
Se revêtent d'un doux sourire
A ce concert mélodieux.

De tons vermeils terre et nuage
Sont dorés; du ciel et du jour
L'éclat est plus tendre au passage
De ces hymnes, divin langage
Formé d'harmonie et d'amour;

Et le Rhodope, aride faîte,
Que ces hymnes ennobliront,
Ceint de rayons sa blanche tête,
Comme un vieillard pour une fête
De roses couronne son front.

Qu'il est beau, ce fils de la Thrace
Dont les accents purs et touchants
Embellissent même la grâce
Des visages où se retrace
La suavité de ses chants!

Qu'il est beau, laissant comme un vase
Son cœur plein répandre le miel,
Cet époux que l'amour embrase,
La lyre en main, l'âme en extase
Et les yeux perdus dans le ciel!

Mais sur le gazon que voit-elle,
La jeune Eurydice? Pourquoi,

Pâle d'une pâleur mortelle,
Mêler à ce chant qui l'appelle
Un cri de douleur et d'effroi ?

Pleure, hélas ! pleure, Orphée ! Ah ! ta lyre inutile
N'éloignera de toi ni désespoir, ni pleurs ;
Elle attendrit les rocs, mais non pas le reptile,
Le trépas caché sous des fleurs.

En vain d'un songe aimé tu charmeras la terre
En croyant, une nuit, au funèbre séjour
Ravir ton Eurydice, ombre amoureuse et chère
Qui fuira quand viendra le jour.

Le génie impuissant contre un tombeau se brise.
Tu ne peux la sauver même vivante encor :
Elle meurt à tes pieds lorsque ton âme éprise
Poursuit au ciel ses rêves d'or.

Du rêveur ici-bas telle est la part funeste :
Ses songes les plus beaux se heurtent au malheur ;
Et toujours son regard, quittant l'azur céleste,
Redescend sur une douleur !

Ecoutez ! ce n'est pas une mort isolée
Que pleurent les sanglots et la voix désolée
De la masse terrestre en un jour accablée
Sous les fureurs des éléments !
L'Eurydice qu'il faut par les pleurs, la prière,
Venir redemander à des cieux plus cléments,
C'est l'Humanité tout entière
Qui touche à ses derniers moments !

O sinistre, ô lugubre, ô terrible agonie !
Sur le globe expirant que le Seigneur renie
Le ciel en flots épais roule précipité ;
Et déjà, gravissant les crètes élancées,
Les ondes ont grossi les ondes entassées,
Les mers dans les vallons sur les mers ont monté.

Verdâtres horizons ! Perspectives funèbres !
Ce ne sont que rochers, océans et ténèbres,
Arbres penchés, rompus, que les eaux vont couvrir,
Cimes de monts noyés ou faîtes d'édifice,
Et malheureux au gouffre offerts en sacrifice,
Restes du genre humain, morts ou qui vont mourir.

L'un fend sur un cheval les flots lourds et compactes ;
L'autre, qu'aux durs écueils lancent les cataractes,
Au sommet de sa barque implore l'Eternel.
La femme ne paraît au-dessus de l'abîme
Que pour venir (tableau déchirant et sublime !)
Donner son dernier souffle à l'amour maternel.

Deux rocs ont rapproché, dans cette humide plaine,
Ce symbole d'amour d'un symbole de haine :
Reptile monstrueux, seul, sur un noir rocher,
Le Serpent, qui perdit et la femme et sa race,
Triomphe, et, sous les eaux quand le monde s'efface,
Sur l'immense cadavre il semble se coucher.

Et la foudre en grondant du haut des airs domine
Ce spectacle d'horreur qu'un éclair illumine ;
La foudre, qui s'allonge ainsi qu'un doigt de feu,
Atteint sous l'onde et montre une ville engloutie :
De toutes parts, couvrant la terre anéantie,
S'étend sur l'univers la colère de Dieu.

Mais, lorsque tout succombe, un bloc mobile et sombre
Vers une lueur pâle au loin vogue dans l'ombre.
Sur l'ancien monde éteint dans la nuit sans réveil,
Unique espoir du globe et de la race humaine,
Au gré des flots, des vents et de Dieu qui la mène,
L'Arche navigue en paix du côté du soleil.

IV.

HONNEURS POSTHUMES.

Poésie, un moment encore
Reste auprès du socle en chantant.
Des faces que ta main décore
Une seule est vide ; elle attend :
Elle attend que ta voix lui dise
Par quels honneurs la France éprise
Du renom de son Raphaël,
Fêta sa mémoire immortelle
Avant cette heure solennelle
Qui le rend au sol paternel.

—

Aux jardins Médicis et sous leur ombre amie
Pleine de sa parole et de son souvenir,
S'élève, lorsqu'il meurt, la jeune Académie
Qui, fière d'un tel guide, aspire à l'avenir.
La France, à Rome encor, lui garde un double hommage :
Honorant la patrie, une pieuse main
Vient près de Raphaël apporter son image
Au Panthéon romain ;

Châteaubriand, plus tard, cherchant en vain sa cendre,
Veut que, dans cette église où, quand son âme a fui,
La prière des morts au ciel s'est fait entendre,
Un sépulcre français nous parle encor de lui.
O poëte, le jour où tes saintes pensées
Vinrent à son grand nom joindre ton nom si beau,
On dit que Rome vit deux Gloires embrassées
Planer sur ce tombeau !

Paris en ses palais le fait aussi revivre :
Ici, marbre éloquent, il trace, dans la nuit,
La mort d'Eudamidas, récit tombé d'un livre
En son esprit pensif qu'il frappe et qu'il poursuit ;
Là, buste colossal, sur sa tête admirée
De la foule qui passe appelant les regards,
A côté de Puget il se tient à l'entrée
Du temple des Beaux-Arts.

Tu nous l'offres trois fois, Versailles ; et le Louvre,
Qui suspend ses chefs-d'œuvre à des murs éclatants,
Le fait, à son plafond, dès que sa porte s'ouvre,
Célébrer par l'Histoire et triompher du Temps.
Lesueur et Lebrun accompagnent leur maître ;
Et l'étranger, levant les yeux vers ces hauteurs,
De l'École de France au ciel voit apparaître
Les astres créateurs.

V.

SA STATUE.

Poussin, assieds-toi sur ta pierre :
Les bas-reliefs sont achevés.

A toi s'attachant comme un lierre,
Tes triomphes y sont gravés.
Afin que ta mémoire aimée
Jetât sur toi sa renommée
Ainsi qu'un brillant vêtement,
Pieuse et de respect saisie,
En te chantant, la Poésie
A fait le tour du monument.

Te voilà ! c'est ton front sévère :
C'est la force et la volonté !
C'est ton visage qu'on révère :
C'est le calme et la majesté !
Près de tes yeux voici les rides,
Traces des labeurs intrépides,
Des guerres avec la douleur ;
Rides nobles et glorieuses,
Cicatrices victorieuses
De la pensée et du malheur !

Les honneurs qu'après tant de lustres
A ses fils rend une cité
Couronnent, pour ces morts illustres,
L'œuvre de la postérité.
Il faut, pour clore enfin l'histoire
Du grand homme qui voit sa gloire
Amollir le plus dur métal,
Qu'en recouvrant la vie absente
Sur sa tête de bronze il sente
Passer le vent du ciel natal.

Rentre en tes villes maternelles,
Par des chants d'amour accueilli !

De leurs cris de joie, autour d'elles,
Plaines et monts ont tressailli !
A ces cris sortent des collines,
Des nuages et des ruines,
Tous les enfants de ton pinceau,
Dieux, héros, bergers, chœur céleste,
Fiers de montrer du même geste
Ton monument et ton berceau !

La Seine, en de récentes fêtes,
Aura vu nos yeux éblouis
Contempler les plus nobles têtes
Du siècle imposant de Louis :
Trois fils de ses bords qu'on renomme,
Tous trois, peintres du cœur de l'homme ;
Sur leurs beaux fronts portant tous trois
Un mâle et puissant caractère ;
Tous trois aimant la vie austère
Qu'aimaient les sages d'autrefois.

Le fleuve, abandonnant Molière,
Vers toi, Poussin, court aujourd'hui,
Puis rencontre, en sa pose altière,
Corneille debout devant lui.
Il dit alors que pour son onde
Rien d'assez grand ne reste au monde ;
Et, dès que sa vue a quitté
Tant de gloire et tant de génie,
Etendant sa nappe infinie,
Il se perd dans l'immensité !

NOTES.

—

Page 464.

Clotilde, ange des Francs, qui vit ses murs éclore.

Clotilde, reine des Francs, patronne des Andelys et fondatrice du couvent qui devint le Grand-Andely.

Page 465.

Qu'étranglent des bourreaux.

C'est au Château-Gaillard que fut enfermée et que périt Marguerite de Bourgogne, femme de Louis-le-Hutin.

Page 466.

La fatigue l'endort.

On nous fait remarquer que cette pensée se rencontre aussi, en termes identiques, dans une pièce touchante d'Hégésippe Moreau :

« La fatigue m'endort et le besoin m'éveille
» Sans qu'un souhait ami caresse mon oreille. »

Cette similitude fortuite entre notre pensée et nos expressions et celles d'un poëte qui n'a que trop connu la misère, nous prouve que nous avons bien compris les souffrances de Poussin.

PAGE 467.

« Prends aussi ce dernier. »

Ne retrouve-t-on pas, dans ce trait de la vie de Poussin, la fermeté du philosophe en présence de la misère, l'insouciance de l'artiste qui la défie, et jusqu'à l'imagination du poëte, qui personnifie, pour la railler, la mauvaise fortune?

PAGE 467.

C'est un poëte illustre, enfant de l'Ausonie,

Le cavalier Marini, auteur de l'*Adone*.

PAGE 469.

Il ajoute une page à l'histoire d'Hercule ;

Hercule terrassant l'Ignorance et l'Envie. — Poussin exécutait alors les cartons des actions d'Hercule pour les bas-reliefs de la galerie du Louvre.

PAGE 470.

Lui-même il prend en main sa lampe et le conduit.

« *Que je vous plains de n'avoir pas de serviteurs !* » disait le cardinal Massimi à Poussin, qui le reconduisait un soir la lampe à la main. — « *Et moi, Monseigneur*, répondit l'artiste, *que je vous plains d'en avoir tant !* »

PAGE 471.

En riant il jetait à la folle Déesse ;

« *Cette folle aveugle*, » dit Poussin dans ses lettres, en parlant de la Fortune.

PAGE 472.

C'est la Muse de la peinture,

L'œil peint sur le diadème que porte cette figure nous a fait tout d'abord comprendre que Poussin avait voulu repre-

senter la muse de la peinture ou de l'observation. On lit, en effet, dans Bellori, ami et historien de Poussin, que cette allégorie est la Peinture.

Nous trouvons, dans une lettre du secrétaire d'État Desnoyers, une phrase qui semble contenir en germe l'idée de cette figure entourée par les deux bras d'un amant. Voici ce qu'écrivait à Poussin ce ministre, chargé de lui transmettre les propositions de Louis XIII, en l'appelant en France : « *Comme j'ai un amour tout particulier pour la peinture, je fis dessein de la caresser comme une maîtresse bien-aimée.* » On peut supposer que cette image s'était gravée dans l'esprit du peintre, et qu'il la reproduisit plus tard quand il peignit son portrait.

PAGE 474.

Dire : « Lis et médite, et le monde est à toi. »

Cette femme posant le pied sur une sphère se trouve parmi les dessins faits par Poussin pour le *Traité de Peinture* de Léonard de Vinci. Le texte italien de cet ouvrage et une traduction en notre langue furent publiés séparément à Paris, en 1651, in-folio, tous deux accompagnés des dessins de l'artiste français. Bien que la figure de la femme à la sphère ait été admise depuis dans la collection de ses œuvres, il n'en est pourtant pas l'auteur. Les dernières lignes de l'avertissement, placé en tête de l'édition italienne du traité de Léonard de Vinci, nous apprennent qu'elle est due au graveur Errard, qui ajouta plusieurs dessins à ceux que Poussin avait exécutés pour cet ouvrage. Nous avons évité de décrire dans nos vers ce qu'il y a de trop cherché et de forcé dans l'attitude de cette figure; nous nous sommes contenté d'en emprunter les meilleurs traits et d'en faire sortir une pensée qui nous servait à mettre en relief ces caractères saillants des peintures de Poussin, l'étude et la réflexion.

PAGE 475.

Apelle rajeuni se lever du cercueil.

On peut signaler plusieurs points de rapprochement entre Apelle et Poussin; celui-ci se plaît lui-même à rappeler dans

ses lettres que le premier peintre de la Grèce aimait à représenter des mourants : l'un et l'autre ont excellé dans cette sorte de sujets, ainsi que dans la peinture des passions et dans celle des orages.

Dire que Poussin a retouvé l'art des peintres grecs, c'est constater l'impression produite par ses tableaux et indiquer le but qu'il s'était proposé; mais nous n'ignorons pas que, d'après les découvertes faites jusqu'à présent de quelques débris d'ancienne peinture, on pourrait présumer que les peintres de l'antiquité n'ont pas poussé la perfection aussi loin que les peintres modernes, du moins dans certaines parties de leur art.

Page 475.

La Muse devant lui portait le rameau d'or.

Poussin dit dans une de ses dernières lettres, en donnant les préceptes de son art, qu'il a lui-même si admirablement mis en pratique : « *Il faut commencer par la disposition, puis par l'ornement, le décor, la beauté, la grâce, la vivacité, le costume, la vraisemblance et le jugement partout. Ces dernières parties sont du peintre et ne se peuvent enseigner; c'est le rameau d'or de Virgile que nul ne peut trouver ni cueillir s'il n'est conduit par le Destin.* »

Page 477.

Quel est ce bel enfant dont les cheveux bouclés

L'Enfant Jésus. — Cet ouvrage est un portrait en buste de Jésus qui n'est plus dans la première enfance, mais qui se rapproche de l'âge où il disputait dans le temple avec les docteurs. C'est sans doute à cause de sa simplicité que cette œuvre a échappé à l'attention des écrivains qui se sont occupés de la vie et des travaux de Poussin, de ceux du moins que nous avons lus, et ils sont assez nombreux. Nous avons voulu venger de cet oubli le grand artiste et cette belle composition, qui à la profondeur de l'idée joint le charme de la méditation fixée sur un front d'enfant. De toutes les expressions que l'on pouvait donner à l'enfance de Jésus, il n'en

était pas certainement de plus digne de son pinceau et de plus conforme à son génie.

PAGE 479.

Le mode joyeux d'Ionie

On sait que Poussin appliquait à la peinture les différents modes de la musique grecque.

PAGE 481.

De guerre, de tumulte et de fougueux transports.

En attribuant au mode phrygien ce caractère, nous suivons l'opinion adoptée par Poussin.

PAGE 481.

Coriolan, c'est toi ! Ton front nous peint ton âme.

Coriolan. — Ce tableau se trouve, on le sait, dans une des salles de l'hôtel-de-ville des Andelys.

Qu'on nous permette de donner quelques explications sur la manière dont nous avons interprété cette œuvre, l'une des plus remarquables de son auteur.

Nous nous étions d'abord rattaché, en ce qui concerne la figure allégorique connue sous le nom de *Génie de Rome*, à une ingénieuse conjecture émise par M. E. Sainte-Beuve dans un article qu'a publié la Société libre de l'Eure (*Recueil des travaux de la Société*, année 1843), article aussi curieux et aussi intéressant par les détails qu'il renferme que par la distinction et la justesse des observations qui les accompagnent. Cette conjecture, sur laquelle du reste M. Sainte-Beuve n'a pas voulu insister et qu'il a indiquée dans une note, consiste à faire, de la figure allégorique dont nous parlons, celle de la *Fortune féminine*. Nous trouvions fort naturel, pour notre part, que Poussin, voulant mettre une allégorie dans son tableau, eût choisi cette *Fortune féminine*, à laquelle on avait élevé un temple après le triomphe des dames romaines sur Coriolan. Elle nous paraissait être, dans cette peinture,

comme une personnification de la femme romaine, et le bouclier qu'elle porte et qu'elle oppose à Coriolan était à nos yeux une explication matérielle de cette pensée, que les dames romaines avaient servi de bouclier à Rome contre les fureurs de son ennemi. Nous n'avons renoncé à cette interprétation qu'avec regret et après nous être convaincu que cette figure allégorique n'était autre que celle de Rome, telle que l'antiquité l'avait conçue et nous l'a transmise. On représentait Rome avec des traits semblables, le sein nu comme les Amazones, pour qu'on ne la confondît pas avec Pallas, et la tête couverte d'un casque qui portait la louve (ordinairement deux louves, une de chaque côté du casque, avec un des jumeaux, comme on le voit au Louvre dans les deux bustes de Rome du Musée des antiques).

L'explication nouvelle que nous avons donnée du rôle joué par cette allégorie dans le *Coriolan* nous paraît justifier entièrement Poussin des critiques dont son tableau avait été l'objet, et même rendre excusable, jusqu'à un certain point, la présence d'un être imaginaire au milieu de personnages réels. En examinant avec soin l'ouvrage de Poussin, il nous a semblé que l'idée du peintre était celle-ci : les dames romaines viennent supplier Coriolan; mais Coriolan sait bien que c'est Rome qui les pousse, et, selon l'expression vulgaire, il voit Rome *derrière elles*. C'est cette pensée, cette locution, si l'on veut, qui a été mise en action par Poussin. Coriolan, à l'aspect de Rome qui s'abrite derrière les dames romaines et tente un dernier effort sur lui, entre en fureur et s'élance contre elle pour la frapper de son glaive. Cette conception de Poussin est certainement grande, poétique et pleine de vérité, et l'on doit lui savoir gré de s'être éloigné de l'histoire pour dramatiser sa peinture. C'était du reste sa coutume : il résumait en un tableau plusieurs actions ou même tout un caractère, comme dans le *Coriolan*.

En décrivant cette œuvre, après avoir montré Coriolan furieux, nous ajoutons qu'il laisse arrêter son bras par le bras de sa mère. La peinture de ces deux expressions opposées existe dans la composition de Poussin; l'habileté de l'artiste a triomphé de la difficulté. Il a saisi Coriolan dans

son premier mouvement; mais, à l'instant précis où ce premier mouvement va faire place à un autre, Coriolan est arrêté; l'on sent, que pour arriver jusqu'à Rome, il ne foulera pas aux pieds sa mère, sa femme, ses enfants; on le comprend, et le calme du visage de Rome qui l'observe achève la conviction du spectateur en complétant la pensée du peintre. Cette dernière considération suffirait à elle seule pour expliquer la présence de Rome dans le drame conçu par Poussin.

Nous ne dirons que quelques mots de la seconde figure allégorique placée dans cet ouvrage, la femme à demi couchée et appuyée sur une roue. On sait que cette figure, empruntée à des monuments anciens, représente la *Voie romaine ;* étrangère à l'action, elle se trouve dans le *Coriolan* comme le Tibe, le Nil, etc., dans d'autres peintures de Poussin, pour la topographie du tableau. On a dit avec raison que l'introduction dans ses œuvres d'allégories de ce genre était un hommage rendu par lui à l'antiquité.

Poussin aurait-il composé un autre *Coriolan* que celui qu'on voit aux Andelys? La légère différence qui ce rencontre entre la gravure de Gérard Audran et celle qu'on attribue à Etienne Baudet, a fait soulever cette question, à laquelle on se serait moins arrêté si l'on avait voulu songer que Poussin ne reproduisait jamais un de ses tableaux, sans y apporter de très-notables changements. Il n'est donc pas permis de supposer qu'il ait recommencé son *Coriolan* en se contentant de modifier le mouvement du bras gauche de son héros. On peut penser que le geste de *Coriolan* a été *corrigé* par Audran d'après une esquisse de Poussin. Nous serions cependant assez porté à croire que cette correction est due aux observations critiques de quelques *hommes de goût,* qui auront déclaré que, lorsque la main droite tire l'épée, il faut de toute nécessité que la main gauche tienne le fourreau : excellents juges, qui n'auront pas compris ce qu'il y a de saisissant et d'original dans ce bras gauche de Coriolan, dans cette main aux doigts crispés qui recule pour repousser son manteau.

PAGE 482.

Les deux modes rivaux qu'inventa la Lydie

Les modes lydien et hypolydien.

PAGE 485.

Est-ce la Thrace, inculte plage,

Orphée. — Si nous ne nous trompons, l'interprétation que nous avons donnée de cette peinture, la met au rang des conceptions les plus belles de Poussin. Nous ne répondrons pas au reproche (fort peu grave d'ailleurs) qu'on a fait à Poussin d'avoir changé les circonstances qui ont accompagné la mort d'Eurydice. On aurait dû s'apercevoir que cette légère altération de la fable, c'est-à-dire la présence d'Orphée chantant son bonheur, est, dans son tableau, une idée de génie. Il est à regretter que Poussin n'ait pas donné une plus grande importance à ses personnages; mais ce qu'il se proposait de faire avant tout, c'était un beau paysage subissant le charme des hymnes d'Orphée. Traité dans les mêmes proportions que les *Bergers d'Arcadie*, Orphée eut pris place à côté de ce chef-d'œuvre, en nous offrant le même contraste du bonhenr et de la mort sous une forme sinon plus poétique, du moins plus dramatique et plus émouvante. Toutefois, bien que réduite à des proportions inférieures dans ce magnifique paysage, l'action n'en reste pas moins entière ainsi que l'intention de l'artiste.

PAGE 489.

S'élève, lorsqu'il meurt, la jeune Académie

L'Académie de peinture de Rome, dite *Académie de France*, fondée par Colbert.

PAGE 489.

Au Panthéon romain;

En 1782, M. d'Agincourt, Français établi à Rome, fit placer au Panthéon le buste de Poussin à côté de celui de Raphaël.

PAGE 490.

Un sépulcre français nous parle encor de lui.

En 1829, M. de Châteaubriand fit élever à Poussin un cénotaphe dans l'église de San-Lorenzo-in-Lucina, où le grand peintre avait été inhumé. L'exécution de ce cénotaphe fut entièrement confiée à des artistes français.

PAGE 490.

Ici, marbre éloquent, il trace, dans la nuit,

Statue de Poussin par Julien. Elle se trouve à l'Institut dans la salle de l'orchestre.

COMPTES-RENDUS.

Traité pratique de l'éducation du Lapin domestique, d'après la méthode de la Trappe, par J.-M. Espanet, religieux trappiste. (Paris 1848.)

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, voudront peut-être bien se souvenir qu'il y a quelques années, dans une séance publique de la Société, j'adressai une supplique à MM. les membres du conseil général, en faveur de la famille des lapins sauvages. Il s'agissait de savoir si la loi nouvelle sur la chasse leur serait appliquée dans ses plus terribles conséquences, si l'on accorderait le droit de les poursuivre à mort pendant toute l'année. Je plaidai leur cause de mon mieux, mais trop tard, puisque l'arrêt qui les condamnait avait été prononcé quelques heures avant mon plaidoyer. Je n'ai pu me refuser ensuite à reconnaître que l'arrêt était juste, puisque malgré leur apparence d'innocence, mes lapins sauvages ne sont que des vagabonds, sans feu ni lieu, fort insoucieux de la propriété d'autrui, vivant sur le commun, essentiellement paresseux, et ne payant que par la destruction les bénéfices de la vie sociale. Je ne crois pas être le seul avocat qui doive confesser sans honte que ma bonne foi avait été surprise, et faire amende honorable d'avoir défendu de pareils drôles.

Pour réparer ma faute, je viens vous entretenir aujourd'hui d'une autre portion de la famille des lapins que vous classerez, je l'espère, parmi les gens comme il faut, les gens bien élevés. Ceux-là sont soumis à une discipline régulière, profitent de la société, mais lui rendent avec usure les avantages qu'ils retirent d'elle ; je veux parler du lapin domestique, sujet qui rentre tout à fait dans les attributions d'une Société d'Agriculture, puisque l'agriculteur et le lapin se nourrissent l'un l'autre, à la condition, bien entendu, que l'agriculteur aura le dernier.

Vingt écrivains et des plus illustres ont traité du lapin. Sans parler du bon la Fontaine, qui l'introduit avec tant de grâce dans ses petites scènes dramatiques, Pline et Buffon,

les historiographes de la nature, ne pouvaient garder le silence à son égard ; mais dans la vaste galerie des êtres animés, le lapin n'était pour eux qu'une individualité peu saillante. Il méritait cependant qu'on lui consacrât des études spéciales, surtout depuis qu'il était entré dans la classe des êtres civilisés. Aussi l'on pourrait se composer une petite bibliothèque instructive en réunissant tout ce qu'ont écrit sur ce commensal de nos fermes MM. Luneau, de Bois-Germain, Desmarets, Rédarez, Bixio, Despouy et Ravageaux.

Voici venir un dernier écrivain, homme de foi profonde et de conviction passionnés, un religieux trappiste, c'est-à-dire un noble champion de la charité chrétienne et de la science agricole, le père Espanet, qui, dans une petite brochure très-sérieuse et très-utile de fond, très-simple et familière, mais en même temps très-amusante de forme, discute et résout d'après la méthode de la Trappe toutes les questions relatives à l'éducation du lapin domestique. « Assez longtemps, » dit-il dans son introduction, l'éducation du lapin a langui » sous le joug de l'aveugle routine ; le moment est venu de por- » ter dans les détails de ce sujet intéressant la lueur du double » flambeau de la physiologie et de l'économie domestique. »

Malgré la splendeur apparente du début, le bon père tient ce qu'il promet, et dans une série de chapitres qui m'ont plus d'une fois rappelé le souvenir du *Traité des Etudes* de Rollin et les *Institutions oratoires* de Quintilien, il prend le lapin au berceau, il suit toutes les phases de sa croissance, il épie ses instincts, ses passions naissantes, il prévoit tous les dangers qui menacent sa frêle existence, dangers du dehors, dangers du dedans, dangers qui résultent de ses convoitises personnelles.

Dans la cité des lapins, la population est nombreuse. Précepteur vigilant d'une turbulente jeunesse, le père Espanet connaît ses qualités et ses défauts, ses plaisirs et ses peines. Les peines, il en constate les causes et les effets, il enseigne les moyens de les leur épargner ; les plaisirs, il les diversifie, il en double la somme, il en pose les limites. Croyez-vous que ce soit un collége de lapins mal tenu que celui où l'on pose en principes :

1° Que l'heure des repas doit être réglée et même annoncée par le son d'une clochette ;

2° Qu'il faut habituer tous les lapins, depuis leur bas âge, à manger de tout indistinctement ;

3° Que la nourriture doit être préparée avec propreté et les parts faites d'avance ;

4° Et je vous demande la permission de citer ici l'article tout au long, pour que vous ne croyiez pas que je travestisse en badinage la pédagogie du bon trappiste, et pour vous donner en même temps un échantillon de la bonhomie gracieuse de son style :

« Il y a un abus assez commun qu'il faut éviter absolument » avec les lapins, c'est le privilége. Il est assez ordinaire de » se laisser aller au plaisir de donner des morceaux friands » aux uns et non aux autres ; c'est là une peste pour la so- » ciété cuniculaire. Aucun repos pour la lapine qui n'a que du » foin devant elle, et qui entend grignotter une tranche de » betterave succulente à sa voisine ; elle monte et descend de » sa case, elle fourre sa tête entre chaque barreau, elle va, » elle vient, elle marche sur son nid, elle foule ses petits » aux pieds sans y prendre garde, elle n'a que la betterave » en tête, et, qui plus est, elle attendra avec impatience que » son heureuse voisine mette le nez entre les barreaux, pour » le lui fendre d'un coup de griffe, si elle peut l'attraper. Du » reste, elle gaspillera son manger, elle sera maussade et » peut-être elle en viendra jusqu'à battre ses petits. »

Que vous semble de ce petit tableau vivant, et n'est-il pas vrai qu'il n'est pas seulement applicable à ce que le bon père appelle la société cuniculaire?

Je ne puis résister encore et pour les mêmes motifs, à vous citer textuellement la recommandation qu'il fait d'éviter les extra, recommandation qui prouve jusqu'où va sa sollicitude pour ses élèves bien-aimés.

« On aime, dit-il, à voir manger ses lapins avec appétit; » on s'amuse à regarder leurs petites manières ; pour cela » on vient dans l'intervalle des repas leur apporter une poi- » gnée de laiterons, des feuilles de chou, des pommes de » terre, quelques morceaux de betterave, et l'on ne fait pas » attention qu'on les rend gourmands jusqu'à négliger la » nourriture commune. Si ces actes arbitraires se répètent, » voici ce qui arrive. Dès qu'ils entendent parler et qu'ils » comprennent la voix de leur imprudent bienfaiteur, ils

» quittent tous leur râtelier ; les voilà debout sur leurs pattes » de derrière et attentifs à son moindre mouvement. S'il » tarde à leur donner leur pitance de surérogation, ils sau- » teront, feront du tapage comme pour lui faire croire qu'ils » meurent de faim, et ne se tiendront tranquilles que quand » il leur aura jeté quelque bonbon. Dans les divisions de » lapereaux, ce sera bien autre chose ; ils accourront tu- » multueusement au-devant de lui, s'entasseront pour at- » traper ce qu'il leur jette et se poursuivront jusqu'a ce » qu'ils se soient mutuellement visités, pour s'assurer qu'il » n'y a plus rien à croquer. »

J'en passe et des meilleurs, je vous assure, tels que la prescription de ne permettre que le plus rarement possible la visite des salles par les étrangers, et quand la nécessité y oblige, d'éviter de parler trop fort, et mille et une précautions tendres pour ne pas troubler l'épicuréisme de ses chers lapins, que la nature destine comme le lazzarone à vivre de *far niente* et de sans souci.

Malheur à la pauvre mère en gésine envers laquelle on négligerait ces précautions de discipline et d'hygiène ! Rien de plus pathétique que les infortunes d'*Hamette* et d'*Emerie ;* car il faut que vous sachiez que de par le bon père toutes les damoiselles de cette race ont des noms charmants, tels que *Lilli*, *Gerondine Blanchette*, *Brunette*, *Celluline*, tandis que messieurs les mâles ne s'appellent rien moins que *Bellérophon*, *Tantale*, *Polyphème*, *Tamerlan*, *Attila*. On peut sourire de ces appellations galantes ou héroïques ; mais en voyant avec quel scrupule digne du premier magistrat d'une grande commune, notre éleveur de premier ordre tient et par des tableaux à colonnes nombreuses, enseigne à tenir l'état civil de ses lapins, on conçoit la nécessité d'une nomenclature significative et variée, s'il ne veut se perdre dans le dédale d'une famille plus étendue que celle de ce père Sournois des *Petites Danaïdes* qui numérotait ses cinquante filles, pour avoir un point de reconnaissance au milieu d'elles. Naissances, mariages, décès, tout est constaté, jour par jour, mois par mois, avec la plus rigoureuse exactitude.

Si je vous dis enfin qu'avec le talent d'un maître d'hôtel consommé, notre éleveur fixe le menu de chaque jour et de chaque repas avec les variantes que comportent les

saisons, l'âge et l'état de santé de ses pensionnaires, qu'il termine son travail par un règlement indiquant avec les détails les plus minutieux l'emploi de chaque heure pour le surveillant et les devoirs que sa charge lui impose, vous me pardonnerez, je l'espère, d'avoir affirmé en commençant ce rapport, que j'avais à vous entretenir de personnes *bien élevées*.

Ne vous imaginez pas cependant que le bon religieux, à qui la loi du silence et du travail a dû faciliter les études délicates dont il nous donne la quintessence, n'ait été poussé à écrire que par orgueil d'éleveur, par amour de l'art et par le plaisir que nous éprouvons de nous entretenir avec les autres de nos occupations favorites. C'est ici le côté sérieux de ma tâche de vous préciser le but qu'il s'est proposé.

S'il a suivi le lapin dans toutes les phases de sa carrière avec tant de patience et de sagacité, si, pour s'éclairer, il a dû, comme il le confesse lui-même, sacrifier bien des lapins, si pendant de longues années il a soumis au scalpel de la dissection les victimes de ses expériences ou les malades de l'infirmerie dont le tempérament vigoureux avait succombé à des hydropisies, à des fièvres cérébrales ou même typhoïdes, s'il consigne enfin avec tant de scrupule dans un petit écrit ses déceptions et ses succès, c'est que dans l'éducation du lapin domestique sa charité a vu une industrie profitable aux agriculteurs qui la pratiqueraient en grand, profitable surtout aux habitants pauvres de la campagne ou même des villes, lesquels sans mise de fonds, avec les seules ressources d'un travail persévérant, mais exempt de fatigue, se procureraient facilement un capital qui les mettrait à l'abri de la misère. On se sent le cœur ému quand il raconte avec une certaine chaleur comment, au moyen du don de six lapines avec un mâle, mais surtout en accompagnant ce don d'instructions pratiques, il a sauvé de la détresse une pauvre famille et rétabli l'aisance dans le ménage; comment un pauvre garçon infirme qui se disposait à se séparer de sa famille pour mendier et aller mourir dans quelque hôpital, a, par le conseil du bon père, pratiqué secrètement sa petite industrie et, au bout de seize mois, se trouvait en possession d'une jolie somme, et a pu se montrer aux siens tout habillé de neuf et des écus en poche qui ne devaient rien à personne.

Je renvoie à la lecture de l'opuscule ceux de mes auditeurs qui voudraient connaître toutes les péripéties de ces petits drames attendrissants et les procédés que le génie de la charité a suggérés au père Espanet. Je les renvoie de même à ce livre pour les développements de sa méthode et les calculs présentés à l'appui.

Entièrement étranger à la science agricole, je craindrais, en les exposant sommairement, de les dénaturer et d'en diminuer la valeur. Qu'il me suffise de vous dire que d'après ces assertions qu'il regarde comme très-modestes en comparaison de celles des écrivains sur la même matière, un enfant de douze ans possédant un mâle et six femelles, que l'auteur assure devoir lui donner 294 petits, se procurera ainsi 384 fr. de bénéfice à la fin de l'année. Sa conclusion est que l'éducation du lapin est la meilleure de toutes les caisses d'épargnes pour les campagnes.

En terminant ce trop long rapport, je dois cependant vous dire qu'ayant mis ce petit traité entre les mains d'une personne haut placée, qui sait et pratique mieux que qui que ce soit, qui fait habituellement des expériences et pour les cultures agricoles et pour l'élevage des animaux sur une très-vaste échelle, l'opinion qu'elle m'a émise sur ce sujet diffère en plusieurs points de celle du père Espanet. Suivant elle, les nichées ne sont qu'exceptionnellement aussi fécondes qu'il l'annonce. Il en coûte beaucoup plus qu'il ne croit pour nourrir cette nombreuse famille. Les pertes d'élèves sont multipliées. En somme, les produits sont bien moindres.

Pour remplir les conditions qu'il impose, il faudrait attacher exclusivement à la personne des lapins des servantes ou des valets de ferme, et, suivant le proverbe trivial, le jeu ne vaudrait pas la chandelle. Les assertions du bon religieux ne s'expliqueraient que par les désirs de son bon cœur et les illusions si communes à ceux qui se sont voués à des études spéciales.

On ne saurait dire toutefois qu'elles ne puissent, jusqu'à certain point, devenir des réalités dans une exploitation telle que celle de la Trappe, où chacun concourt de cœur et en silence à la tâche imposée. On regarde de plus comme certain qu'un ménage pauvre peut, avec des soins persévérants, se créer, au moyen de cette industrie, une somme d'aisance assez avantageuse.

J'ai enregistré ces observations, Messieurs, et par scrupule de conscience et parce qu'elles me viennent d'une personne parfaitement compétente dans ces matières. Elles serviront de contrepoids aux reproches que j'ai pu encourir dans vos pensées, en me faisant quelque peu léger sur un sujet qui a sa part de sérieux et d'importance. Je me croirais surtout inexcusable, si j'avais porté la plus faible atteinte au respect que mérite l'homme de bien et de zèle charitable, qui termine dignement son travail par ces simples paroles :

« Un autre résultat heureux de l'éducation du lapin sera » que le pauvre et le travailleur pourront enfin manger de la » viande, même par économie. Alors nous nous réjouirons » de voir la classe immense et intéressante des agriculteurs, » à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir, parce que » nous partageons ses fatigues et ses sueurs, nous serons » heureux, disons-nous, de la voir améliorer ses champs et » ses produits, remplir ses devoirs avec plus d'aisance, vivre » dans la paix d'une heureuse indépendance, et concourir » à la puissance et au bonheur de notre belle patrie. »

TH. DELHOMME.

Une Satire inédite de Boileau.

Notre jeune collègue, M. L. Passy, qui marche déjà sérieusement dans la voie du travail utile, sur les traces de son père et de son oncle, vous a fait hommage d'un opuscule intéressant à la fois et par son fond et par l'examen qu'il provoque d'amusantes questions littéraires et historiques. M. L. Passy travaillait sur Th. Corneille pour répondre aux vœux de l'Académie de Rouen, qui a couronné son mémoire. En fouillant Conrart, et je dirai tout à l'heure ce que c'est que Conrart, il a eu, comme il le dit, l'agréable surprise de rencontrer parmi les satires de Boileau une autre satire qu'il croit inédite, et c'est cette satire qu'il publie et dont il défend l'authenticité avec l'accent d'une conviction modeste, mais pleine de fermeté.

La satire est signée Despréaux. Elle est, il est vrai, faible de style et d'idées, et tout à fait inférieure à celles que Boi-

leau a livrées à la publicité ; mais elle est probablement le premier essai du grand maître. Elle s'explique parfaitement par les circonstances de l'année (1662) où elle fut composée, et il est facile aussi de trouver les justes motifs pour lesquels Boileau n'a point voulu qu'elle fut publiée.

Si elle se trouve dans Conrart, c'est que Conrart est la Providence de tous les amateurs de friandises littéraires. On se rappelle ce bon abbé Trublet dont Voltaire a dit qu'*il compilait, compilait, compilait*. Conrart n'a pas compilé, mais il a collectionné pendant cinquante ans. Chez lui s'est formé le noyau d'amis des lettres dont Richelieu a fait l'Académie française. On lisait chez Conrart toutes les productions nouvelles ; Conrart s'en faisait donner ou en dérobait une copie et les entassait dans sa collection. Pas une célébrité littéraire de ce beau siècle dont il n'ait été jaloux d'obtenir des pièces autographes. Fort au fait de ce qui se passait dans le monde de la cour et des lettres, il recueillait tout ce qui s'était dit, tout ce qui avait circulé ostensiblement ou sous le manteau, et je ne crois pas trahir une confiance amicale en exprimant l'espérance que nous devrons aux patientes investigations de M. L. Passy, dans ce capharnaüm de ne je ne sais combien de volumes manuscrits, des révélations piquantes sur les mœurs et le caractère de la société du XVIIe siècle. C'est là aussi qu'il a puisé la satire actuelle, dont il discute et prouve l'authenticité avec la patience d'un érudit.

Il a en outre constaté dans un grand nombre de vers de divers ouvrages de Boileau, l'emploi des mêmes formes de langage, des mêmes expressions qu'on retrouve dans la satire inédite.

Nous devons convenir que la lecture de la satire elle-même est peut-être l'argument le plus fort contre l'opinion de M. L. Passy, et l'on ne peut s'empêcher de penser que Boileau, qui a si impitoyablement flagellé les mauvais poëtes, aurait eu beau jeu contre la pièce inédite si elle était d'un autre, ou, si elle est de lui, a fait preuve de goût en mettant au cabinet, comme le dit Molière, cet enfant de sa jeunesse. Elle abonde en chevilles et en expressions prosaïques, et presque rien n'y relève la sécheresse et la monotonie des idées.

Mais là n'est pas la question, suivant M. L. Passy. Il a vu, comme tout le monde, la médiocrité de l'œuvre, et sait bien qu'en la publiant, il n'ajoute point un fleuron de plus à la couronne du poëte. Il constate un fait qui a son intérêt pour l'histoire littéraire et pour l'histoire contemporaine, et ce n'est point par des appréciations de goût qu'on détruit l'authenticité d'un fait.

Si la pièce est vraiment de Boileau, comme tout induit à le croire; en reconnaissant que Boileau n'a point fait exception à la règle commune et n'a point débuté par un chef-d'œuvre, il sera curieux de constater comment il a su se transformer lui-même. On pourra comparer, non sans profit, cet essai avec ceux qu'on nous a conservés de ses contemporains, qui devaient comme lui jeter tant d'éclat sur le grand siècle. Des *Frères ennemis* et d'*Alexandre* à *Phèdre* et *Athalie*, il y a la différence du crépuscule au midi resplendissant. De l'*Étourdi* de Molière au *Misanthrope* et au *Tartuffe*, n'en est-il pas à peu près de même?

Qu'elle soit de Boileau ou d'un autre, dit M. L. Passy, la pièce date de 1662 : or, le *Misanthrope* est de 1666, *Andromaque* de 1667; La Fontaine ne commença à publier ses fables qu'en 1668. N'y a-t-il aucun intérêt à voir vers 1660 la langue s'assouplir et se former dans les premiers essais des grands maîtres, qui devaient en être, sitôt après, les régulateurs suprêmes, et d'en étudier en quelque sorte le balbutiement?

La pièce inédite est une satire contre ceux qui font des satires contre le roi. N'est-il pas piquant de voir Boileau draper énergiquement les auteurs de satire, sans penser qu'on pourra peut-être lui appliquer assez justement plus tard une partie des torts qu'il leur impute?

Si du point de vue de l'érudition pure et de l'étude littéraire, nous passons à l'intérêt historique, ne serait-il point véritablement curieux de trouver dans cette pièce la trace de la réaction en faveur de Louis XIV débutant dans la carrière du gouvernement? Il vient de proscrire Fouquet; il rétablit l'ordre dans les finances par des mesures énergiques. Fouquet a pour lui de nobles et éloquentes sympathies; de nombreux poëtes ont vécu de ses libéralités; des libelles de tout genre remuent en sa faveur l'opinion publique et l'excitent contre le

roi. Louis XIV aura aussi sa jeune armée militante qui le comprendra, qui se groupera autour de sa grandeur naissante, et qui, fière de sa protection, lui donnera en échange une renommée immortelle.

Toutes ces considérations que je ne fais qu'indiquer, me paraissent justifier suffisamment M. L. Passy d'être coupable sous un autre point de vue, comme il s'en accuse lui-même, du crime de lèse-littérature, pour avoir soupçonné Boileau de n'avoir pas toujours été un poëte excellent. Elles lui donnent le droit d'attendre, appuyé sur l'histoire et les manuscrits de Conrart, l'arrêt de la critique littéraire.

TH. DELHOMME.

RÈGLEMENTS

CONSTITUTIF ET ADMINISTRATIF

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE. (1)

La Société a été autorisée et reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 11 Juin 1842.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, est instituée pour la propagation des connaissances humaines et l'application des découvertes scientifiques aux procédés de l'agriculture et de l'industrie.

RÈGLEMENT CONSTITUTIF.

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la Société est illimité. Ils sont admis par voie d'élection, dans la forme déterminée par le règlement administratif.

ART. 2.

La Société est administrée par un conseil dont le bureau fait partie, et dont les décisions sont inscrites sur un registre particulier.

(1) Le Comité de rédaction a cru devoir insérer dans ce volume les Statuts de la Société, afin de les faire connaître aux Membres nouvellement admis qui ne les auraient pas reçus.

ART. 3.

Le bureau se compose :

1° D'un président élu pour une année ;

2° D'un vice-président élu pour trois ans ;

3° D'un secrétaire perpétuel ;

4° D'un trésorier élu pour trois ans.

ART. 4.

Outre les membres du bureau, le conseil se compose de six membres élus pour trois ans par la Société, en séance générale, et est renouvelé par tiers tous les ans. Trois de ces membres sont pris dans chacune des deux sections désignées dans l'article 6.

Le président sortant fera de droit partie du conseil.

ART. 5.

Le conseil ne peut délibérer que sous la présidence d'un des membres du bureau. Pour que les délibérations soient valables, il faut qu'il y ait au moins six membres présents.

Dans les séances du conseil, consacrées à la préparation du budget, chacune des sections d'arrondissement désignées par l'article 7, pourra se faire représenter par deux de ses membres.

ART. 6.

La Société se partage pour ses travaux en deux sections départementales, dont le siége est à Evreux : la première est la section de l'agriculture, de l'industrie et des sciences mathématiques et physiques ; la seconde, la section des lettres, des arts et des sciences philosophiques et économiques.

Tous les travaux de la Société se centralisent dans ces deux sections.

ART. 7.

Lorsque la Société comptera, dans un arrondissement du département de l'Eure, autre que celui d'Evreux, au moins vingt membres, il pourra y être formé une section d'arrondissement.

Lorsque la Société comptera dans un canton du département de l'Eure au moins dix membres, il pourra y être formé une section cantonale.

Chaque section d'arrondissement ou de canton pourra se partager, pour ses travaux, en deux subdivisions correspondant aux deux sections départementales.

ART. 8.

Chaque section départementale, d'arrondissement et de canton, nomme parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

ART. 9.

Le président, le vice-président et le secrétaire perpétuel seront remplacés, en cas d'absence, par les présidents et les secrétaires des sections départementales, d'arrondissement et de canton.

ART. 10.

Tous les fonctionnaires de la Société sont rééligibles, à l'exception du président de la Société et des membres du conseil, qui ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle.

ART. 11.

Il y aura annuellement au moins une séance publique à Evreux ; quatre séances générales, et huit séances particulières de chaque section départementale.

ART. 12.

Chacun des membres domiciliés dans le département paye une cotisation annuelle de 10 francs.

ART. 13.

Aucun changement à ce Règlement constitutif ne pourra être proposé à l'approbation du Gouvernement, s'il n'a été préalablement adopté, dans une séance générale, par les deux tiers des membres présents.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF.

ARTICLE PREMIER.

Nul ne peut être élu membre de la Société, s'il n'a été, sur sa demande, présenté en séance générale par six membres.

ART. 2.

Les élections seront faites au scrutin secret, à la majorité des membres présents, dans la séance générale qui suivra la présentation. Cependant, quand un candidat sera présenté par une section d'arrondissement, il pourra être procédé au vote immédiatement par assis et levé.

ART. 3.

Un candidat ne pourra assister à la séance, au moment du vote sur son admission.

ART. 4.

Chaque membre élu recevra un exemplaire du Règlement constitutif et du Règlement administratif;

il ne sera inscrit sur la liste qu'après avoir pris l'engagement par écrit de remplir les obligations imposées par lesdits Règlements.

ART. 5.

Il recevra alors un diplôme signé par le président, le secrétaire perpétuel et le trésorier.

ART. 6.

Chaque membre de la Société pourra se faire inscrire dans une des deux sections départementales, et faire partie des deux. Il ne pourra être secrétaire ou président que dans une seule section.

ART. 7.

Tout membre d'une section a droit d'assister aux séances de l'autre section.

ART. 8.

La Société tient une séance générale dans chacun des mois de janvier, avril, juillet et novembre.

ART. 9.

Dans la séance générale d'avril, la Société entend et arrête le compte détaillé des recettes et des dépenses de l'année précédente, que lui soumet le trésorier, après un dépôt préalable des pièces comptables à la bibliothèque de la Société, quinze jours au moins avant la séance.

Dans la séance générale de novembre, elle règle le budget des dépenses de l'année suivante.

ART. 10.

L'élection des membres du bureau et du conseil sera faite dans la séance générale de novembre.

ART. 11.

Dans la séance publique, le secrétaire perpétuel ou l'un des secrétaires de section, rend compte des travaux de l'année. Les membres du bureau et les présidents et secrétaires des sections, réunis sur la convocation du secrétaire perpétuel, fixent le jour de cette séance et en règlent les dispositions. Les discours, rapports et travaux destinés à être lus doivent être préalablement soumis au bureau.

ART. 12.

Tout membre qui se propose de faire un rapport ou toute autre lecture à une des séances générales, doit en donner avis au secrétaire perpétuel, qui prépare en conséquence l'ordre du jour, pour la séance suivante, et le transmet au président.

ART. 13.

Pourront être admis aux séances générales ou de section les étrangers présentés par un membre de la Société, et les lauréats sur la présentation de leur diplôme.

ART. 14.

Chaque membre sera tenu de faire parvenir au trésorier, dans le premier semestre, le montant de sa cotisation annuelle. Les trésoriers des sections seront chargés de faire parvenir les cotisations au trésorier de la Société.

ART. 15.

Tout membre de la Société qui n'aurait pas acquitté sa cotisation d'une année, sera averti par le bureau, et faute de réponse dans le délai de trois mois, pourra être déclaré démissionnaire.

ART. 16.

Tout membre qui quittera le département et qui n'aura pas témoigné, dans le délai de six mois, le désir de continuer à faire partie de la Société, pourra être rayé de la liste des sociétaires.

ART. 17.

Chaque section départementale et chaque subdivision d'une section d'arrondissement ou de canton règle la tenue de ses séances et l'ordre de ses travaux, par un règlement particulier qui doit être soumis à l'approbation de la Société, réunie en séance générale.

ART. 18.

Les secrétaires des sections d'arrondissement sont spécialement chargés de la correspondance avec le secrétaire perpétuel. Les secrétaires des sections cantonales correspondront avec les secrétaires des sections d'arrondissement, ou, à leur défaut, avec le secrétaire perpétuel de la Société. Les secrétaires des sections d'arrondissement et de canton devront adresser, tous les six mois, au secrétaire perpétuel un compte-rendu des travaux de leur section pendant le semestre écoulé. Il en sera donné connaissance à la Société en séance générale.

ART. 19.

Le secrétaire perpétuel enverra aux secrétaires des sections départementales toutes les communications concernant ces sections. Celles-ci devront délibérer sur ces communications, dans leur plus prochaine séance, et le résultat de leur délibération sera immédiatement adressé au secrétaire perpétuel,

qui en donnera connaissance à la Société en séance générale.

ART. 20.

La Société publie tous les ans un Recueil de ses travaux.

ART. 21.

Le bureau et les présidents et secrétaires des sections départementales forment le comité de correspondance et de rédaction, et sont chargés de la publication du Recueil.

ART. 22.

Le Recueil des travaux de la Société sera envoyé aux membres domiciliés dans le département, et aux Sociétés savantes et littéraires avec lesquelles elle est en correspondance.

ART. 23.

Le Recueil pourra être adressé gratuitement aux membres résidant hors du département, aux étrangers qui seraient entrés en relation directe avec la Société, et à toute personne, à titre de récompense ou d'encouragement.

ART. 24.

Aucun mémoire ne sera imprimé dans le Recueil, s'il n'a été lu à la Société, ou déposé sur le bureau.

ART. 25.

Outre le Recueil annuel, un Bulletin spécial sera publié par les soins de la section d'Agriculture, toutes les fois qu'il sera jugé utile.

ARE. 26.

Les convocations sont faites, pour les séances du conseil d'administration, par le président ou le vice-président de la Société ; pour les séances générales de la Société et pour les séances du comité de rédaction, par le secrétaire perpétuel ; pour les séances des sections, par le secrétaire de chaque section.

ART. 27.

Les invitations pour les séances publiques de la Société sont faites par le bureau.

ART. 28.

Le trésorier est chargé 1° du recouvrement des cotisations et de toutes les sommes dues à la Société ; 2° de la garde et de la surveillance de toutes les propriétés mobilières et littéraires de la Société. Il tient un registre de recettes et dépenses, et un état du mobilier, qui doivent toujours être à la disposition des membres de la Société. Il ne peut faire aucun emploi extraordinaire des fonds, sans une délibération spéciale du conseil. Il est responsable de la perte des effets, livres et papiers qu'il aurait prêtés sans reçus. Il surveille la tenue du registre du bibliothécaire, pour les ouvrages périodiques et autres adressés à la Société.

ART. 29.

La Société pourra désigner quelques-uns de ses membres comme conservateurs spéciaux de certaines de ses propriétés, telles que les collections d'instruments d'agriculture, de physique, de chimie, etc. Ces conservateurs tiendront un inventaire des propriétés confiées à leurs soins.

ART. 30.

Le conseil de la Société nomme une commissi de trois membres chargés de la vérification de gestion annuelle du trésorier ; cette commission f un rapport au conseil, qui en donne connaissanc la Société.

ART. 31.

Il ne pourra être fait de changement au prése Règlement que dans la séance d'avril ; et il faud que ces changements soient adoptés par les de tiers des membres présents. Les changements pr posés devront être présentés par écrit, dans la séan précédente.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Par les Auteurs :

MM.

ALADANE DE LALIBARDE. Etudes sur le Choléra épidémique. Paris, 1851, in-8°.

BEAUREPAIRE (le comte de). Saint-Pierre-sur-Dives. Broch. in-8°. Rouen.

BOISTHIBAULT (DOUBLET DE). Les Artistes au moyen âge, 1850. Broch. in-8°.

— Notice Historique sur l'ancienne Communauté des Archers ou Arbalétriers de la ville de Chartres. Manusc. 1850.

— Notice sur l'Armure dite de Philippe le Bel, exposée au musée de la ville de Chartres. Broch. in-8°, 1851.

— Notice sur le Labyrinthe de la cathédrale de Chartres. Broch. in-8°, 1851.

BONNIN [m. de la Soc.]. Discours à la Société des antiquaires de Normandie. 1846. Broch. in-8°.

— Souvenirs et Journal d'un Bourgeois d'Evreux. In-12. Evreux, 1850.

BORDEAUX (Raymond). Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques. 1851, in-12.

— Principes d'archéologie pratique appliquée à l'entretien, la décoration et l'ameublement des Eglises. 1 vol. in-8°, avec fig. Caen, 1852.

— Excursion faite dans la vallée d'Orbec, aux environs de Lisieux. Broch. in-8°.

MM.

BORDEAUX (Raymond). Méréaux inédits du chapitre d'Evreux et de l'abbaye de Saint-Désir de Lisieux. Broch. in-8°, 1852.

DOUVILLÉ (le docteur), [m. de la Soc.]. Des Convulsions qui surviennent pendant ou immédiatement après le travail d'un accouchement à terme. In-8°. Anvers, 1851.

— Recherches historiques sur la médecine et en particulier sur les fièvres. Broch. in-8°.

CASTEL (P.-A.). Rapport sur l'Exposition universelle de Londres. Bayeux, 1851.

— Voyage agronomique descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France. Bayeux, 1851. 1 vol. in-8°.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE. Question des sucres, 1851. Broch. in-4°.

CHARDON (le docteur). Des devoirs du Médecin. Broch. in-8°, 1852.

COLOMBEL, [m. de la Soc.]. Observations sur les Blés du nord et sur quelques Plantes fourragères nouvellement importées dans l'arrondissement d'Evreux.

COMMISSION du Chemin de Paris à Cherbourg par Evreux, Chemin de fer de Paris à Cherbourg. Décembre 1851. Broch. in-8°.

DARCEL (Charles). Coup d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, depuis son rétablissement en 1819. Broch. in-8°.

DE G***. Observations sur l'inscription FLAVIO VALERIO CONSTANTINO NOBILISSIMO CÆSARI, découverte à Saint-Hippolyte (Pyrénées-Orientales), en octobre 1847. Broch. in-8°, 1848.

DELASIAUVE (le docteur), [m. de la Soc.]. Diagnostic différentiel du Delirium tremens. (Extrait de la *Revue médicale*.)

— Du Suicide.

— D'une forme grave de Delirium tremens, 1852. Broch. in-8°.

MM.

DELASIAUVE (le docteur), [m. de la Soc.]. Du Diagnostic différentiel de la lypémanie. Broch. in-8°.

— Note sur les Fièvres intermittentes pernicieuses. Broch. in-8°.

— D'une forme mal décrite de Délire consécutif à l'épilepsie. Broch. in-8°, 1852.

DESCARS. De la Création et de l'Amélioration des Prairies naturelles. Broch. in-8°.

DUPIN. Discours au Comice de Clamecy. (Septembre 1850), in-8°.

FORTIN (le docteur). Résumé des Leçons sur l'appareil de la nutrition. Evreux, 1847. Broch. in-8°.

— Rapport lu au Bureau de bienfaisance de la ville d'Evreux, 1851. Broch. in-8°.

FRÈRE (Edouard). Notice historique sur la vie et les travaux de Marc-Isambart Brunel, 1850. Broch. in-8°.

GALIMARD (Auguste). Examen du Salon de 1849, Paris. In-12.

GATTEAUX, de l'Institut [m. de la soc.]. Les Travaux d'Hercule composés par N. Poussin, pour la décoration de la grande galerie du Louvre, 2e partie. In-fol. 1850.

GIRARDIN (J). Notices scientifiques présentées à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Broch. in-8°, 1848.

— Quelques détails sur la Vie et les Ouvrages de Philippar. Broch. in-8°, 1849.

— Sur les nouveaux Engrais concentrés du commerce, 1850.

— Moyens d'utiliser le Marc de Pommes, 1851.

— ET SOUBEIRAN. Mémoires sur les Tourteaux de graines oléagineuses. Broch. in-8°.

HÉRISSEY (A.), [m. de la Soc.]. Statuts de la Société fraternelle de Secours, établie à Evreux dans l'imprimerie A. Hérissey.

HERPIN (J.-Ch.) de Metz. Destruction économique de l'alucite et du charençon. Broch. in-8°, 1850.

— Sur la Cuscute, traduit de l'italien de A. Benvenuti, avec notes et additions. Broch. in-8°.

MM.

HOMBRES-FIRMAS (D'). Rapport sur le Congrès scientifique de Nancy. Broch. in-8°.

— Suite d'observations de Physique et d'Histoire naturelle. Broch. in-8°.

LAMARE-PICQUOT. Notice sur la Culture de la Picquotiane (*Psolurea esculenta*). Broch. in-32.

LAPOMMERAYE (Barthélemy). Mémoire sur l'introduction en France de la race des Alpacas et Llamas. Broch. in-8°, 1848.

LECHANTEUR DE PONTAUMONT. Voyage au Paradis terrestre, lu à la séance publique de la Société académique de Cherbourg, le 23 décembre 1849.

LEFEBVRE (le docteur). Rapport général sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité de la Seine-Inférieure pendant l'année 1850.

LEFEBVRE (A.), [m. de la Soc.]. 12 brochures sur l'entomologie.

LEMAÎTRE (Mme Philippe), [m. de la Soc.]. Histoire de la ville et du château de Dreux, avec notice archéologique et historique sur l'église de Saint-Pierre de Dreux, par M. l'abbé de l'Hoste, chanoine honoraire de Limoges. 1 vol. in-8°, 1849.

LEPAGE (P.-H.), [m. de la Soc.]., pharmacien à Gisors. Mémoires et Observations de Chimie. Gisors, 1846. Broch. in-8°.

— Expériences pour servir à l'Histoire Chimico-Pharmaceutique des feuilles de laurier-cerise. Broch. in-8°, 1848.

— De la Disposition des Fumiers. Manuscrit.

— Du Chloroforme comme agent dissolvant. Manuscrit, 1850.

LEROY, de Béthune. Une Lettre de M. le maréchal Bugeaud au sujet du Rapport de M. Ch. Dupin, du 15 février 1850, sur l'Algérie. Douai. Broch. in-8°.

LEROY-MABILLE. La Pomme de Terre guérie par la plantation d'automne, et la cause de la maladie expliquée par la guérison. Broch. in-8°, 1850.

— Encore un mot sur la Maladie de la Pomme de Terre. Broch. in-8°.

MM.

LEROY-MABILLE. La Pomme de Terre régénérée par la maturité. Broch in-8°, 1851.

— La Maladie de la Pomme de Terre comparée à celle de la Betterave, du Ver à Soie, du Poirier et de la Vigne. Broch. in-8°, 1852.

LIÉVIN-DELHAYE. Sur l'Etat de l'Industrie Tullière en France et en Angleterre, 1851. Broch. in-4°.

MANCEL. Journal d'un Bourgeois de Caen, 1652-1733. 1 vol. in-8°.

MAROLLES (de). Les Greniers d'Abondance appropriés à notre époque. Broch. in-8°, 1850.

MARTIN (Victor) ET FOLEY. Histoire Statistique de la Colonisation algérienne au point de vue du peuplement et de l'hygiène. 1 vol. in-8°, 1850.

MILLET (le docteur Auguste). Du Choléra-Morbus épidémique, 1850. 1 vol. in-8°.

MONTREUIL (le baron de). Abaissement des droits de l'octroi de Paris sur les Beurres, Œufs et Volailles. (Rapport au Congrès central d'Agriculture).

— Rapport sur le Commerce de la Boucherie et de l'Influence des Tarifs protecteurs. Broch. in-8°.

MORIN. De l'Alcool considéré sous le rapport toxicologique. Broch. in-8°.

NICOT. Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard. 1851.

PÉRIAUX (Nicétas). Notice sur des Coins en bronze trouvés à Couville. Broch. in-8°.

PÉTEAUX, [m. de la Soc.]. Nouveau Système d'amélioration des Animaux domestiques. Paris, 1848. Broch. in-8°.

RÉFUVEILLE (André-Réloi). Qui Vive..? Iambes. Rouen, 1850. Broch. in-8°.

STASSART (le baron de), [m. de la Soc.]. Le Poëte Lainez; notice. Broch. in-8°, 1852.

— Fables.

TRIBES (le docteur). Rapport sur l'épidémie du Choléra-Morbus qui a régné à Nîmes en 1849. In-4°, 1850.

VASSEUR (Ursin). Taille des Arbres en Espaliers. Broch. in-8°. 1851.

MM.

..... Recherches historiques sur l'Administration de la Marine française de 1629 à 1815. Paris, 1849. 1 vol. in-8°.

—

Par les Editeurs :

HÉRISSEY (A.), [m. de la Soc.]. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1850-1851-1852.

— Le Courrier de l'Eure.

—

Envois du Ministère :

Argus des Haras.

Annales agronomiques.

Message du Président de la République (6 juin 1849).

Message du Président de la République (12 novembre 1850).

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de France, par M. Lenormant. Nov. 1852. In-4°.

—

Dons Faits à la Société :

Par MM.

SAINTE-BEUVE (Eug.), [m. de la Soc.]. Précis de la Vie de M. Lieudé, baron de Sepmanville, par M. Auguste Gady (du Calvados).

— De l'Aristocratie considérée dans ses rapports avec les Progrès de la Civilisation, par M. H. Passy. 1 vol. in-8°, 1826.

— Poésies diverses de M. de Richemont. 1 vol. in-8°.

— Poésies de Bonneville, 1 vol. in-8°.

EUDES [m. de la Soc.]. Plusieurs volumes de publications anciennes de la Société.

ERNOUFF [m. de la Soc.]. 4 volumes in-8°. Continuation de l'Histoire de France, par M. Bignon.

PETIT (Ange). Fragment d'aérolithe trouvé près de l'Aigle en 1803.

—

COMPOSITION

DU

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1850.

Président, M. VALLON.
— M. ANGE PETIT.
Secrétaire perpétuel, M. BIDAULT.
Trésorier, M. DUPONT.
Secrétaire perpétuel honoraire, M. DELARUE.

Fonctionnaires de la Société pendant l'année 1851.

Président, M. ANTOINE PASSY.
Vice-Président, M. ANGE PETIT.
Secrétaire perpétuel, M. BIDAULT.
Trésorier, M. AMÉDÉE DESCHAMPS.
Secrétaire perpétuel honoraire, M. DELARUE.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. *Cassen*, *Duchesne*, *Chauveau*, *Bourguignon*, *Lucien Fouché*, *Richard*.

SECTIONS CENTRALES.

	PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.
	MM.	MM.
1re sect. : Agric., Indust., Sc. Mathém. et Phys. :	*Hébert.*	*E. Villain.*
2e sect. : Lettres, Arts, Sc. Phil. et Econ. :	*Guindey.*	*Boivin-Champeaux.*

NOTA. La liste des Membres de la Société et celle des Sociétés correspondantes seront publiées dans le prochain volume.

FIN.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1853, 1854 ET 1855.

AMÉLIORATION DES FUMIERS.

(*Primes offertes par M. DURÉCU, propriétaire au Thuit-Simer, Membre de la Société.*)

La Société, dans le but de faire cesser les inconvénients graves qui résultent pour l'agriculture et pour la salubrité des campagnes, de la mauvaise disposition des fumiers que l'on rencontre trop fréquemment encore dans les exploitations agricoles,

A décidé que deux primes (médailles en or), l'une de 300 fr., l'autre de 150 fr., seraient décernées, dans sa séance publique de 1853, aux propriétaires ou fermiers qui, d'ici au premier juillet prochain, auraient disposé leurs fosses à fumier ou plates-formes, et soigné leurs fumiers, de manière à satisfaire le mieux aux conditions suivantes :

1° Rendre unie et imperméable la surface sur laquelle sera déposé le fumier ;

2° Ne laisser arriver sur le fumier aucune eau étrangère, autre que la pluie qui tombe directement ;

3° Etablir un réservoir à purin, où toutes les parties liquides puissent s'égoutter, et d'où il soit facile de les reverser sur le fumier ;

4° Etendre et diviser uniformément le fumier sur le tas, pour le fouler et le tasser plus aisément.

NOTA. *On pourra consulter avec fruit l'excellent petit traité de M. J. Girardin sur les fumiers.*

MULTIPLICATION ARTIFICIELLE DU POISSON.

Une médaille d'or de 100 fr. sera accordée, en 1854, à la personne qui aura pratiqué avec le plus de succès, dans le département, les procédés de multiplication du poisson, par la fécondation artificielle des œufs.

MULTIPLICATION DES SANGSUES.

Une médaille d'or de 500 fr. sera décernée, en 1855, à la commune, à l'établissement hospitalier ou à la personne qui, dans le département, aura peuplé de sangsues médicinales une pièce d'eau, ou établi un réservoir, dans lesquels auront été obtenus les résultats les plus importants de multiplication.

Les personnes qui voudront concourir, pour ces différents prix, devront en donner avis au Secrétaire perpétuel de la Société, avant le 15 juin de l'année dans laquelle le prix devra être décerné. Elles donneront en même temps quelques explications sur les procédés qu'elles auront employés.

CONCOURS HISTORIQUE.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, décernera, dans sa séance publique de 1854, une médaille d'or de la valeur de 400 fr à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'*origine, les développements, les luttes successives, l'extinction de la féodalité en Normandie, et son influence sur l'état matériel, intellectuel et moral de la société*

Ce travail devra s'appuyer sur des documents authentiques et contemporains des faits énoncés, comme lois, coutumes, ordonnances, chartes, diplômes, terriers, chroniques, poésies, écrits divers : et faire ressortir, autant que possible, toutes les particularités concernant des fiefs contenus dans les limites actuelles du département de l'Eure.

Les Mémoires devront être adressés, dans la forme ordinaire, au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le premier juillet 1854.

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE.

—

(3e SÉRIE.)

TOME SECOND.

Années 1852-1853.

ÉVREUX,

A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

AOUT 1854.

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES,

DE L'EURE.

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux Auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve :

A ÉVREUX,

Chez CORNEMILLOT et RÉGIMBART Jᵉ, libraires ;

ET A PARIS,

Chez DERACHE, libraire, rue du Bouloi, 7.

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE.

—

(3e SÉRIE.)

TOME SECOND.

Années 1852-1853.

ÉVREUX,
A. HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

AOUT 1854.

TABLE DES MATIÈRES.

—

PAGES.

Table des matières..... I

DISCOURS, RAPPORTS, EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX, DISTRIBUTION DES PRIX.

1852.

Séance publique, tenue à Evreux, le 29 août 1852. — Discours prononcé par M. le marquis DE SAINTE-CROIX, président..... 1

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1852, par M. BÉTOURNÉ, secrétaire de la section de littérature..... 4

Rapport sur les récompenses aux domestiques ruraux, par M. Eugène VILLAIN..... 22

Prix décernés..... 28

Section générale des Andelys. — Concours agricole, tenu à Tourny, le 23 mai 1852. — Discours prononcé par M. DREVET, président du comice agricole d'Ecos..... 33

Prix décernés..... 37

Concours agricole départemental, tenu à Alizay, le 26 septembre 1852. — Extrait du procès-verbal..... 41

Discours prononcé par M. le marquis DE SAINTE-CROIX, président de la Société..... 43

Discours prononcé par M. CURMER, président de la Société centrale de la Seine-Inférieure..... 45

Discours de M. LEHODEY, secrétaire du comice de Pont-de-l'Arche..... 47

Prix décernés..... 49

1853.

PAGES.

Séance publique, tenue à Evreux, le 28 août 1853. — Discours prononcé par M. le duc D'ALBUFÉRA, président 52

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1853, par M. BIDAULT, secrétaire perpétuel 56

Rapport sur les récompenses aux domestiques ruraux, par M. Eugène VILLAIN 70

Prix décernés 76

Concours agricole départemental, tenu à Harcourt, le 2 octobre 1853. — Extrait du procès-verbal 79

Discours prononcé par M. LEFEBVRE-DURUFLÉ, président 82

Discours prononcé par M. A. PASSY 90

Prix décernés 102

Toasts. — Toast de M. LEFEBVRE-DURUFLÉ. — Toast de M. Ange PETIT 106

Toast de M. PEPIN 108

Exposition horticole (printemps 1852). — Rapport fait dans la séance publique du 25 mai 1852, par M. GUINDEY, président de la commission d'horticulture 110

Prix décernés 118

Exposition agricole et horticole (automne 1853). — Rapport fait dans la séance publique du 25 septembre 1853, par M. Emile BEAUCANTIN, secrétaire de la commission 122

Prix décernés 132

—

TRAVAUX DIVERS.

Agriculture.

Lettre sur le drainage, par M. le baron DE MONTREUIL, député de l'Eure, membre de la Société 135

Rapport à la Société d'Agriculture du département de l'Eure, section des Andelys, sur une question de vaine pâture, par M. DE VATIMESNIL, membre de la Société. 162

Recherches sur la maladie de la pomme de terre, par M. LONDET, membre de la Société 170

PAGES.

Note sur la substitution du fer rond au fer plat ou au bois, pour le cerclage des fûts ou tonneaux et des cuves, par M. DRELY, membre de la Société..... 188

Histoire et littérature.

Jules de Blosseville, par M. E. DE BLOSSEVILLE, membre de la Société..... 193
Statuts de la léproserie d'Andeli, en 1380, publiés par M. Léopold DELISLE, membre de la Société..... 386
Notice sur Thomas Corneille : Extrait analytique d'un inventaire dressé après sa mort, par M. E. SAUVAGE, membre de la Société..... 394

—

COMPTES-RENDUS.

Rapport sur le *Comparateur décimal* de M. Bénard, par M. ARNOUX, membre de la Société..... 402
Rapport sur plusieurs ouvrages adressés à la Société, par l'Institut Smithsonien de Washington, par M. CASSEN, membre de la Société..... 405
Rapport sur une publication de M. Morière, professeur d'agriculture à Caen, intitulée : *Résumé de conférences sur le drainage*, par M. ARNOUX, membre de la Société..... 416

—

LISTES DIVERSES.

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs et éditeurs, ou envoyés par le Gouvernement..... 423
Composition de la Société..... 426
Sociétés correspondantes..... 447
Programme d'un prix à décerner en 1855..... 452

Articles publiés, en 1853, dans le Bulletin agricole.

Des moyens de préserver le blé de la germination, pendant la récolte, par M. H... (Dessins.)

De la carie des blés et du chaulage, par M. Nouvel.

De la maladie des pommes de terre et des moyens de la combattre, par M. P...

ERRATA.

Page 206, ligne 11 : *au lieu de* 1829, *lisez* 1822.
Page 214, ligne 27 : *au lieu de* méthodiques, *lisez* méthodistes.
Page 267, ligne 5 : *au lieu de* accidentés, *lisez* accidentels.
Page 321, ligne 3 } *au lieu de* le Pelletier, *lisez* le Peletier.
Page 359, ligne 26 }
Page 385, ligne 6 : *au lieu de* Expédition, *lisez* Expéditive.
Page 424, ligne 23 : *au lieu de* (Ange) [vice-prés. de la Soc.], *lisez* (Guillaume).

Société libre d'Agriculture,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE.

Séance publique du 29 août 1852.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE MARQUIS DE SAINTE-CROIX,

Président.

MESSIEURS,

Je viens d'abord vous remercier d'avoir bien voulu m'appeler à la présidence de votre Société. C'est un témoignage de votre confiance dans l'intérêt que porte le Gouvernement, et celui qui a l'honneur de le représenter ici, à toutes les institutions qui ont pour but le développement et la prospérité de l'agriculture.

C'est pour avoir trop longtemps méconnu l'influence moralisatrice des travaux agricoles, c'est pour avoir trop négligé les intérêts des campagnes, que la France a vu s'élever et fondre sur elle de si fréquentes et de si terribles révolutions.

Base de toutes nos richesses, l'agriculture nous fournit non-seulement les aliments qui servent au développement animal, mais par l'alliance heureuse des connaissances dont votre Société offre le modèle, ses produits transformés, modifiés sous la direction de la science, recherchés jusque dans les entrailles

de la terre, fournissent aux arts les métaux précieux, les plantes salutaires et favorables, aux mille besoins de l'homme et de la civilisation.

Mais toutes ces richesses et tous ces biens se trouvent depuis plus d'un demi-siècle paralysés dans leurs principes par le détestable esprit révolutionnaire qui a soufflé sur la France. Toutes les imaginations, échauffées par le mouvement de ces idées, se sont livrées à des rêves incessants d'ambition et de grandeur. Chacun a quitté le foyer de ses pères, a déserté le champ modeste de ses ancêtres, pour venir habiter les villes et donner carrière à ses ambitieux désirs.

Le mouvement a continué d'année en année, le Gouvernement s'en est fait complice. Chaque famille, excitée dans son orgueil et dans sa vanité, envoyait ses enfants à la ville pour les placer dans les carrières libérales déjà trop encombrées, plutôt que d'en faire d'utiles et d'honorables cultivateurs.

Il est résulté de cette tendance déplorable, que tous les esprits ont méprisé le séjour des champs, et que les intérêts des campagnes et de l'agriculture, regardés comme secondaires, ont été complétement négligés.

Le pouvoir, organisé par Louis-Napoléon, entre dans une voie toute nouvelle.

Il estime, à l'égal des hommes les plus utiles, le cultivateur dont la main sème, féconde et récolte les produits de la terre; il veut que ses intérêts soient au nombre des plus sacrés; il veut que la France honore désormais l'agriculture, qui est notre mère à tous, et que des lois sérieuses, protectrices, assurent à jamais son développement et sa prospérité.

Ce système, noble et juste, est d'une saine et sage politique : en augmentant l'influence méritée des campagnes, il détruit l'action désorganisatrice des villes, auxquelles il ne sera plus donné de bouleverser périodiquement le pays. Il donne, comme contrepoids aux mauvaises passions qui bouillonnent dans les cités, le calme, le dévoûment, la raison des habitants des campagnes.

Louis-Napoléon veut rendre aux campagnes ce qu'elles ont fait pour le pays tout entier.

Vous, Messieurs, qui êtes les lumières de l'agriculture, vous, qui vous proposez d'exciter l'émulation des cultivateurs dans la pratique de l'art agricole, vous éclairerez aussi le Gouvernement sur la législation la plus favorable aux intérêts qu'il se propose de féconder.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Pendant l'année 1852,

Par M. BÉTOURNÉ, secrétaire de la section de littérature.

MESSIEURS,

La diffusion croissante des lumières et l'activité générale des esprits sont deux traits caractéristiques de notre époque. En imprimant à la France entière une secousse longue et violente, la révolution a répandu partout la vie, le sentiment du progrès, le désir de le réaliser. Des influences diverses ont secondé ces tendances favorables. Citons en première ligne celle du Gouvernement et de l'administration, dont l'unité vigoureuse a eu pour effet de répartir plus également, sur tous les points du territoire, l'instruction, le travail et l'aisance. Mais il est juste aussi d'attribuer une partie de ces heureux progrès aux Sociétés particulières, qui se sont multipliées dans les départements avec tant de rapidité, qu'il y a peu de villes aujourd'hui qui ne comptent dans leur sein quelques réunions d'hommes associés, pour les arts, ou pour la science, ou pour le bien à faire.

La Société libre de l'Eure peut s'honorer d'être au premier rang des Sociétés départementales. Des hommes éminents lui ont rendu ce témoignage qu'elle est comptée depuis longtemps au nombre de celles dont les travaux sont les plus actifs, l'initiative la

plus féconde, et dont l'influence se manifeste par les meilleurs résultats.

Animée du désir de propager les bienfaits de la civilisation, la Société libre a compris dans son programme les objets les plus divers : elle consacre une part notable de ses soins aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'industrie. Mais elle réserve ses principaux efforts et sa plus attentive sollicitude pour l'agriculture, le premier, le plus noble, le plus utile des arts, l'agriculture, qui ne peut languir sans que les États souffrent et s'inquiètent, et dont la prospérité, se communiquant à tout le reste, répand aussitôt partout, avec l'abondance, la sécurité, la paix et la richesse.

Enseigner aux populations rurales les meilleures méthodes de culture ; hâter le défrichement des landes stériles, et par là ouvrir de nouvelles sources de richesses ; féconder celles qui existent déjà ; provoquer les améliorations praticables sous le rapport de l'hygiène et du bien-être de toutes les classes ; moraliser les campagnes ; récompenser le travail habile et persévérant ; entretenir et propager le goût des lettres, des sciences et des arts ; honorer enfin toutes les gloires de la contrée ; c'est un vaste programme, Messieurs, c'est le programme de votre Société, qui met tout son zèle à le remplir.

Aussi l'estime et les sympathies publiques ne lui font pas défaut. J'en vois un témoignage flatteur dans ce concours nombreux, dans la présence de MM. les membres du conseil général, que cette enceinte réunit chaque année, pour assister à votre séance solennelle et pour entendre l'exposé de vos travaux.

C'est avec le sentiment de mon insuffisance que j'aborde une tâche que le talent de ceux qui m'ont précédé a rendue bien difficile. Il faudrait, pour s'en acquitter convenablement, outre les qualités qui me manquent, une connaissance exacte des questions qu'il faut traiter dans ce rapport, et je crains que mon inexpérience n'affaiblisse le sujet. Puisse la bonne volonté me tenir lieu du reste auprès de vous !

Je dois vous entretenir d'abord de la situation actuelle de la Société. Cette année, le nombre des membres s'est considérablement accru sous l'influence de causes particulières.

La loi du 20 mars 1851 a décrété l'organisation de la représentation agricole, par l'établissement de comices cantonaux. La pensée de cette loi était bonne : il s'agissait de favoriser le développement et les progrès du plus utile des arts. Votre Société regarda comme un devoir de prêter son concours au Gouvernement pour l'exécution de ses desseins. Elle résolut de s'attacher les comices par un lien commun, non pour absorber leur existence propre, mais pour leur donner une direction régulière et pour prévenir les mauvais effets de l'isolement et du défaut de concert. Dans ce but, elle décida, dans la séance générale du 31 août 1851, que, par dérogation au règlement, quiconque ferait partie d'un comice cantonal serait, de droit, admis dans la Société. Un grand nombre de comices répondirent à cet appel. Par malheur, les intentions de la Société et les prévisions de la loi du 20 mars n'ont pas été généralement comprises. Votre Société, Messieurs, a dû regretter dès-lors la résolution libérale qu'elle

avait adoptée l'année dernière, et on a décidé qu'on révisera les listes, et qu'une adhésion formelle sera demandée aux membres des comices actuels, qui voudront continuer d'appartenir à la Société libre de l'Eure. Un des effets de cette mesure sera, peut-être, d'éclaircir un peu nos rangs; mais nous avons lieu d'espérer que l'abaissement de la cotisation, voté en 1850, d'après l'avis du conseil général, principalement en vue des agriculteurs, portera ses fruits, et qu'en définitive la Société restera très-nombreuse et composée d'éléments homogènes.

Mais si la Société est dans une situation prospère, sous le rapport numérique, nous le disons avec regret, ses ressources, au lieu de s'accroître, ont diminué. L'allocation que nous accorde M. le ministre de l'agriculture est descendue de 5,000 fr. à 2,300 fr., et cette somme doit être affectée en entier au concours départemental de bestiaux. Par suite, votre Société s'est trouvée contrainte de retrancher les prix de culture de ses programmes. Elle regrette vivement cette suppression, qui frappe à la fois sur tous les arrondissements, et qui détruit une prime dont l'heureuse influence sur le nombre et la qualité des troupeaux, dans les exploitations rurales, était déjà facilement appréciable. Le concours départemental de bestiaux aura lieu cette année à Pont-de-l'Arche. Les dons du conseil général nous donneront le moyen d'y ajouter, comme précédemment, un concours de charrues.

La Société pourra encore cette année, grâce aux libéralités du conseil général, continuer ses encouragements aux bons domestiques de nos fermes. C'est ainsi qu'elle cherche à satisfaire les besoins

matériels et les intérêts moraux de l'agriculture, avec quel succès, vous le savez, Messieurs, et ce n'est pas à votre rapporteur de vous rappeler quelle action salutaire exercent, dans les campagnes, les prix offerts à la bonne conduite, à la fidélité, au dévoûment des serviteurs. Les faits parlent d'eux-mêmes, et vous en êtes témoins chaque jour. Ceux qui ont obtenu déjà ces distinctions en ressentent une fierté naïve, et ne voudraient pas ternir, par quelque mauvaise action, la pureté de leur vie passée. L'espérance soutient les autres dans la bonne voie et les excite à de nouveaux efforts. Aussi votre Société éprouve-t-elle souvent l'embarras de prononcer entre les certificats, également honorables, qui sont soumis à son appréciation. Dans l'impossibilité de couronner à la fois tous les candidats méritants, elle a choisi les plus dignes. Leurs noms seront proclamés à la fin de la séance. Je n'ai pas mission de vous exposer leurs titres aux récompenses qui leur seront accordées. Ce point sera l'objet d'un rapport spécial; mais je dois vous entretenir, Messieurs, d'un prix extraordinaire que votre Société décerne à une bonne servante des environs d'Evreux, nommée Euphrasie Cauchois, dont le désintéressement, le zèle, l'inaltérable dévoûment pour ses maîtres ont paru mériter une distinction particulière.

Cette excellente fille, entrée comme domestique chez le sieur Larcher, à Reuilly, pendant l'année 1838, a vu ses maîtres, qui d'abord étaient riches, atteints par des revers de fortune et réduits à la pauvreté. Dans leur détresse, ils ne pouvaient plus conserver chez eux de servante à gages. Mais Euphrasie Cauchois est une de ces natures bien organisées,

qu'une vive sympathie entraîne vers les êtres qui souffrent. Elle redoubla de prévenance et d'activité empressée pour ses maîtres malheureux. Le père et la mère du sieur Larcher, sa femme et son fils unique expirèrent successivement dans les bras de cette bonne domestique, véritable sœur hospitalière. Restée seule avec son vieux maître, on la vit s'attacher à son infortune et le suivre à Gravigny, où il passa la dernière année de sa vie. Là, comme à Reuilly, sans sortir de la position humble qu'elle avait tout d'abord occupée dans la maison, elle sacrifia ses modestes économies, pour subvenir aux besoins du vieillard dont elle s'était constituée la providence. Enfin, quand le sieur Larcher fut atteint du mal auquel il a succombé, le 20 avril 1852, Euphrasie Cauchois dépensa le reste de son petit pécule pour rendre moins pénibles les derniers moments de son maître. Pendant quatre mois entiers, cette fille courageuse, malgré la fièvre qui la tourmentait elle-même, malgré la fatigue qui avait déterminé un gonflement douloureux des jambes, ne cessa d'environner le mourant des soins les plus empressés et lui ferma les yeux. Aujourd'hui la santé de cette pauvre fille est épuisée, comme ses ressources. Tous ces faits sont attestés par les certificats les plus respectables.

Ces exemples de vertu sont plus nombreux qu'ils ne le paraissent : mais ils ne sont pas publiés par la renommée du scandale, comme les mauvaises actions, il faut les aller découvrir dans les humbles retraites où ils se cachent : ils n'en ont que plus de prix. D'ailleurs, il semble que s'il y a beaucoup de mérite à braver au grand jour, devant une foule émue, un péril éclatant, par un acte instantané de

courage, il faut une vertu au moins égale pour remplir dans l'ombre et le silence, pendant quatorze années, une mission volontaire de dévoûment et de sacrifice. Le prix Monthyon est établi pour récompenser ces héros de la charité chrétienne. Votre Société n'a pas voulu créer d'institution semblable. Mais frappée de la vertu d'Euphrasie Cauchois, et regrettant de ne pouvoir lui accorder une de ses primes, puisqu'elle ne se trouve pas dans les conditions fixées par le programme du concours, elle a décidé de faire, en faveur de cette excellente fille, une exception sans conséquence pour l'avenir, en lui décernant une médaille d'argent. Cette distinction recommandera sans doute Euphrasie Cauchois aux préférences de l'Académie française pour le prix Monthyon. Si elle l'obtient, comme il est vraisemblable, nous aurions d'autant plus de motifs de nous en féliciter que déjà, cette année, on a décerné ce même prix à une femme du département de l'Eure.

En récompensant le zèle et la fidélité des domestiques de la campagne, votre Société, Messieurs, rend service à l'agriculture; mais elle agit plus directement dans ce but, en étudiant d'une manière approfondie les améliorations matérielles dont l'exploitation des champs est susceptible. Au nombre des questions importantes qui ont occupé l'attention de la section d'agriculture, il faut citer celle du *Drainage*. On sait que ce mot anglais désigne un procédé nouveau pour obtenir, au moyen de tubes enfouis à une petite profondeur, le desséchement des terrains argileux, que stérilise la surabondance d'humidité qui s'y conserve. La commission nommée pour expérimenter ce système a demandé à M. le

ministre la permission de choisir, pour le lieu de ces essais, la colonie agricole de Gaillon. Si les travaux ne sont pas encore entrepris, il ne faudrait pas croire que le Gouvernement ait manqué de bienveillance, ou votre commission d'activité; le retard est imputable aux lentes formalités qui précèdent nécessairement les autorisations administratives. Déjà, grâce à la haute bienveillance de M. Lefebvre-Duruflé, qu'anime une sollicitude éclairée pour les intérêts du département, la Société a fait l'acquisition d'une machine à fabriquer les tuyaux de drainage. Si l'on parvenait à vulgariser cette méthode de desséchement dans les campagnes, de notables portions du sol seraient rendues à la charrue.

Un autre point non moins intéressant pour l'agriculture, c'est la question des engrais. On s'enorgueillit, à bon droit, de l'accroissement de la fertilité du sol obtenu depuis 50 ans. Les famines, ces redoutables fléaux, si fréquents au moyen âge et même au siècle dernier, tendent à disparaître comme ces épidémies dont les progrès de l'hygiène ont délivré l'Europe. Mais la nature s'est montrée si libérale pour le sol de notre pays, que nous sommes loin d'en tirer tous les trésors qu'il renferme. Il donne beaucoup, il peut donner bien plus encore. Au dire des agriculteurs les plus éprouvés, la solution du problème dépend de l'emploi des engrais. Or, Messieurs, il est constant que par un effet de l'incurie ou de l'ignorance, une quantité considérable de substances propices à l'enrichissement de la terre sont perdues. Avant tout, il faut citer les détritus d'animaux, trop souvent abandonnés près des voies publiques; non-seulement ils révoltent notre délica-

tesse, mais encore ils deviennent des foyers d'infection, dont les principes morbifiques, dispersés par les vents, ou pompés par les insectes, vont porter au loin le germe de maladies dangereuses. A ces considérations tirées de l'hygiène, il faut ajouter la perte, pour l'agriculture, des engrais les plus puissants. La Providence dispose la vie universelle avec une économie si merveilleuse que rien n'est détruit par la consommation, c'est une série continuelle d'échanges. En effet, la plupart des animaux se nourrissent aux dépens de la plante, et s'en assimilent certaines parties, qui deviennent leur chair. Quand ils meurent, leurs restes, déposés dans la terre, lui restituent de précieux éléments de végétation. Ainsi la vie animale et l'éxistence végétale s'opposent, pour se compléter et se soutenir mutuellement.

Cette question, si importante à tous les points de vue, est aujourd'hui soumise à une commission et, sur son rapport, la Société a offert une prime de 500 fr. à un industriel qui a promis de créer un établissement spécial, où les détritus d'animaux seront métamorphosés en éléments de fertilisation.

Déjà la Société était entrée dans cette voie pratique : M. Durécu, agronome distingué, l'un de nos collègues, a mis deux ans de suite à sa disposition une somme de 150 fr. pour être donnée en prime à la meilleure disposition des fumiers et à l'utilisation des engrais négligés. Le concours préalable n'a pas eu lieu, l'année dernière, dans la section générale de Louviers. La commission désignée pour donner, cette année, le même prix transféré à l'arrondissement d'Evreux, a visité plusieurs exploitations, sur

la demande des cultivateurs; mais, après un mûr examen, elle a décidé qu'il n'y avait pas encore lieu de décerner la prime.

Enfin, Messieurs, des essais ont été faits à Gaillon pour constater la véritable puissance fécondante des engrais chimiques ou concentrés, comme on les appelle dans le commerce. Le résultat, c'est que ces engrais merveilleux, qui devaient tripler les bénéfices de l'agriculteur en augmentant ses récoltes et en diminuant ses frais, ont moins d'influence sur la végétation que de simple boue recueillie dans les fossés d'un vieux château.

L'horticulture n'a pas été oubliée dans les encouragements distribués par la Société. A l'exposition printanière du mois de mai, les exposants étaient peu nombreux; mais la variété des plantes, leur développement vigoureux, leur floraison brillante, la belle qualité des légumes, ont été admirés justement.

L'agriculture n'avait qu'un seul représentant à cette solennité, M. Herbert, cultivateur et membre de la Société, dont on a remarqué les magnifiques pieds de colzas, obtenus par lui à l'aide d'un semoir de son invention.

Nous exprimons le vœu que l'agriculture soit représentée plus complétement à l'exposition de l'année 1853, qui sera une exposition d'automne.

Par les soins éclairés et actifs de M. Beaucantin, le Jardin Botanique s'est enrichi d'une collection importante de plantes légumineuses et de céréales variées, de vignes et d'arbres fruitiers, qui permettra, l'année prochaine, à M. Beaucantin, de rendre

encore plus utile le cours public qu'il professe sous les auspices de la Société.

Messieurs, plusieurs fois dans le cours de ce rapport, je vous ai entretenu des primes d'encouragement que la Société distribue dans l'intérêt des populations agricoles. Il me reste à parler de deux concours d'un genre différent, dont l'intention philanthropique n'échappera à personne.

On sait quelle est l'importance des sangsues dans la médecine usuelle ; on sait aussi que leur prix excessif rend cet agent de guérison inabordable aux classes laborieuses, et empêche les médecins de le prescrire dans une foule de cas où il serait nécessaire. Cette cherté des sangsues tient à leur rareté, dont la cause unique est l'avidité imprévoyante des pêcheurs, qui les enlèvent en toute saison et les livrent au commerce, sans distinction aucune. La dépopulation en est si grande aujourd'hui, qu'il faut les aller chercher en Bohême et jusqu'en Russie. Or, la France achète, chaque année, des sangsues à l'étranger pour une valeur de plus de trois millions de francs. Le Gouvernement s'est ému de cet état de choses, et, à la suite de l'enquête administrative qui a été ordonnée, des mesures ont été prises pour arrêter la dépopulation à certaines époques. Mais ces mesures ne suffiraient pas. Tel est l'épuisement de nos marais, qu'il est indispensable de recourir à la multiplication artificielle. La Société, dans le dessein de s'associer à l'initiative prise dans plusieurs départements, considérant les avantages et les difficultés d'une entreprise de ce genre, excitée d'ailleurs par l'espoir de rendre productifs plusieurs étangs stériles, après un excellent rapport de M. Bidault, votre se-

crétaire perpétuel, a décidé qu'une prime de 500 fr. sera décernée, en 1855, au propriétaire, à la commune ou à l'établissement hospitalier qui aura repeuplé de sangsues un étang épuisé ou créé un réservoir artificiel, dans lequel il aura obtenu des résultats appréciables.

Un autre problème à résoudre appelait aussi des encouragements. La rareté croissante du poisson d'eau douce, occasionnée par une pêche exagérée, surtout au moment du frai, a éveillé l'attention du Gouvernement. Mais, en dépit des sévérités de la loi promulguée à cet effet, le braconnage des rivières continue. Heureusement, une découverte récente permettra, si elle se propage, d'arrêter le mal. Deux pêcheurs des Vosges, MM. Géhin et Rémy, regrettant de voir détruire dans une seule truite une quantité considérable de poissons en germe, ont conçu l'idée d'empêcher cette destruction : observant nuit et jour les habitudes de ce poisson, ils ont fini par surprendre le secret de la nature. Guidés par ces observations, quand ils ont obtenu par un moyen très-simple la fécondation des œufs, ils les étendent sur un lit de gravier fin, au fond d'une boîte percée à jour, afin que l'eau courante, dans laquelle on la dépose, y circule sans obstacle. Au bout d'un ou deux mois, l'éclosion a lieu et donne naissance à une nombreuse famille de petits poissons, dont l'éducation est aisée. La Société, désireuse d'accroître un agent d'alimentation utile à toutes les classes, donnera, en 1854, une prime de 100 fr. à celui qui aura fait des essais et obtenu des résultats sérieux pour la multiplication des poissons d'eau douce.

En résumé, Messieurs, la section d'agriculture a

montré le plus grand zèle pour étendre la salutaire influence de la Société. Elle a fait porter ses études et ses encouragements sur les questions de l'utilité la plus générale. Elle a rempli sa tâche honorablement.

J'aborde maintenant les travaux de la seconde section.

Une invention récente a été soumise au jugement de la Société libre de l'Eure. Un contre-maître, né dans le département et demeurant à Nonancourt, a imaginé d'introduire, dans la machine anglaise employée aujourd'hui par tous les établissements de tissage, un perfectionnement remarquable à plus d'un titre, et dont l'application soulèverait les questions les plus graves aux points de vue de l'industrie, du commerce de la France et de l'économie sociale. Un rapport particulier sur cette invention vous sera lu dans cette séance. La Société, estimant l'œuvre d'après son mérite intrinsèque, et sans vouloir résoudre d'avance les problèmes qu'elle peut provoquer, décerne à l'inventeur une médaille en vermeil à titre d'encouragement.

La commission de statistique a continué l'œuvre considérable qu'elle a commencée. Outre les travaux importants qu'elle a produits antérieurement, la partie géologique est maintenant fort avancée. M. A. Passy a dressé une carte géologique sur laquelle sont figurées, avec une clarté parfaite, les couches successives qui composent le sol du département de l'Eure, dans les diverses régions. Cette carte, remarquable par la scrupuleuse analyse des terrains, est accompagnée d'un dictionnaire géologique, qui en est la clef et le savant commentaire ; il

contient l'indication, pour chaque commune, de la hauteur du sol au-dessus du niveau de la mer, de la nature du terrain, argile, marne ou minerai, de la culture dont il est susceptible, des sources, des rivières, des étangs qui s'y trouvent, enfin des principales plantes qui s'y développent naturellement. Chaque détail est un utile renseignement, qui n'intéresse pas moins l'agriculteur que le savant. Cet ouvrage est le fruit d'études poursuivies pendant vingt années avec une persévérance infatigable, par un homme dont vous savez tous apprécier, Messieurs, l'esprit élevé, le talent consciencieux et profond. Il ouvre à l'agriculture, et surtout à l'industrie, un champ d'explorations dont il sera le guide. Pour faciliter les recherches de cette nature, la Société libre a fait l'acquisition d'une sonde géologique déposée au Conservatoire du Jardin Botanique, et qu'elle tient à la disposition des cultivateurs.

La commission de statistique, encouragée par les premiers résultats de ses recherches, a mis aussitôt après à l'étude une série de questions importantes pour l'histoire complète du département de l'Eure. Elle s'occupe en ce moment de recueillir tous les faits historiques dont le territoire de ce département a été le théâtre aux différentes époques, et elle se propose de les grouper dans l'ordre chronologique, et selon la méthode du président Henault. La commission prépare aussi une histoire de toutes les communes, basée sur les documents relatifs aux anciennes paroisses. Enfin elle a résolu de rassembler et de mettre en ordre les anciens statuts des charités du diocèse d'Evreux, avec toutes les pièces qui peuvent

éclaircir l'origine et le développement de ces curieuses institutions.

Cette année, la Société n'a pas reçu de travaux historiques aussi remarquables que les *Études*, de M. Léopold Delisle, *sur la condition de la Classe agricole et l'état de l'Agriculture en Normandie, au moyen âge*, études qu'elle a couronnées en 1851. Toutefois, nous sommes heureux d'annoncer que l'Institut a maintenu à l'auteur, pour cette année, le grand prix Gobert de 9,000 fr.

Encouragée par ce premier succès si glorieux, la Société a mis au concours immédiatement une autre question : l'*Histoire de l'état de l'Industrie dans la province de Normandie*, à la même époque ; œuvre difficile qui demandera peut-être plusieurs années de travail au savant laborieux et patient qui voudra bien s'en occuper. Espérons que M. Léopold Delisle trouvera des imitateurs dignes de lui, ou qu'il voudra bien lui-même consacrer encore une fois ses veilles à éclairer le passé de nos contrées, et à jeter un nouvel éclat sur notre Société, dont il est membre aujourd'hui. Disons ici que nous devons cette année à son obligeance, des *Extraits d'un compte de la Seigneurie du Neubourg, en* 1413, document historique, rempli de détails curieux sur le chiffre des salaires, le prix des denrées, les usages du lieu, etc., renseignements qui ont beaucoup de valeur ; car c'est à l'aide de pareilles données que M. Léopold Delisle a composé son grand ouvrage.

Les illustrations contemporaines n'ont pas fait oublier le souvenir pieux que l'on doit aux hommes qui jadis ont été l'honneur du pays. Le travail de M. Chassant, sur cet objet, a été couronné dans la dernière

séance publique du 31 août 1851. Mais avant de livrer ce travail à l'impression, la Société désire le rendre aussi complet et aussi exact que possible. Elle a donc fait appel à tous les hommes qui se sont occupés de l'histoire de la contrée ou qui s'intéressent à ses illustrations, en les priant de lui faire parvenir leurs rectifications et les documents inconnus dont ils seraient possesseurs. Cet appel a été entendu, et déjà des renseignements d'une grande valeur ont été transmis.

Le monument élevé à la gloire du Poussin, dans la ville des Andelys, est achevé. La Société se félicite de l'initiative qu'elle a prise dans ce but si honorable, aujourd'hui atteint. Mais elle a cru devoir compléter son œuvre en rassemblant, dans un exposé historique, les noms des souscripteurs, les discours prononcés, les vers de M. Crémieu, enfin les détails de l'érection du monument.

Tout ce qui se rattache au nom du grand peintre a droit d'intéresser la Société. A ce titre, nous mentionnerons le don, fait par M. Gatteaux, de dix-sept dessins représentant les travaux d'Hercule, et composés par le Poussin pour la décoration de la grande galerie du Louvre. A ce recueil est jointe une feuille d'ébauches, avec un fac-simile de la signature du célèbre artiste.

Un présent d'une autre nature, intéressant au point de vue archéologique, a été fait à la Société. On a découvert en 1838, à Canappeville, deux tombeaux de grandeur inégale, dont le plus grand renfermait un squelette de femme, avec plusieurs objets, des clous de cuirasse et surtout des verroteries curieuses,

que M. le marquis de Toustain a bien voulu offrir à la Société pour le musée départemental.

Les titres scientifiques de la Société sont plus nombreux que ses travaux littéraires. Au milieu des préoccupations qui naguère agitaient le pays, le courant des idées ne portait pas à la culture des lettres. Une autre raison, c'est que la section de littérature s'est trouvée désorganisée par suite de circonstances accidentelles et n'a pu se reconstituer que fort tard. Elle a donc une plus grande somme de bonnes résolutions que de travaux importants à présenter.

Voici néanmoins une trouvaille des plus curieuses, que nous devons aux patientes investigations de l'un de nos collègues, M. Louis Passy, dans les manuscrits de ce Conrart, dont Boileau a loué *le silence prudent*. En cherchant dans les compilations de cet académicien des renseignements sur une partie de l'histoire littéraire du XVIIe siècle, M. Louis Passy a trouvé une satire inédite, signée Despréaux, et portant la date de 1662. Cette pièce, dont les idées sont communes, le style incorrect, la poésie nulle et la versification hérissée de chevilles, ne peut rien ajouter à la gloire de notre grand satirique. Mais elle offre un grand intérêt, par les questions historiques et littéraires qu'elle provoque. C'est une ébauche que Boileau n'a pas jugée digne de voir le jour, et dans laquelle on voit combien était réelle la difficulté d'écrire dont Boileau s'est plaint souvent. M. Louis Passy a fait, sur cette satire inédite, un vrai travail d'érudit, destiné à prouver que cette œuvre est bien réellement du grand ennemi de Scudéry et de Chapelain.

Plusieurs rapports, confiés à divers membres de la section, nous ont permis de suivre les progrès des Compagnies savantes qui correspondent avec nous.

Nous devons à la plume élégante et spirituelle de M. Théodore Delhomme un examen littéraire de la satire inédite de Boileau et du commentaire qui l'accompagne ; un rapport ingénieux sur quelques fables dont l'auteur, M. de Stassart, à fait hommage à la Société ; enfin un travail piquant sur les écrits d'Eude Rigaud, archevêque primat de Rouen, au XIIIe siècle ; à M. Sauvage, le compte-rendu fidèle et intéressant de plusieurs tomes des *Mémoires de la Société de Cambray ;* du volume VIIIe de la Société académique de Saint-Quentin, et du tome XI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

Tels ont été, Messieurs, les travaux de la Société libre de l'Eure, pendant l'année 1852. Vous avez pu remarquer qu'ils ont presque tous un même but, la satisfaction des intérêts du pays. Fidèle à ses propres traditions, la Société continuera de marcher dans cette voie sûre et féconde. Elle espère ainsi gagner de nouveaux titres à l'estime publique et à la bienveillance du Gouvernement.

Permettez à votre rapporteur, Messieurs, de réclamer, en terminant, votre indulgence pour cette longue et sèche analyse, et de vous remercier de la bienveillante attention que vous avez prêtée à cette lecture.

RAPPORT

SUR LES RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX,

Par M. Eugène VILLAIN.

MESSIEURS,

Parmi les idées véritablement utiles et fécondes, il en est une qui a exercé une heureuse influence sur les progrès de l'agriculture et de la moralité des campagnes : je veux parler des récompenses accordées aux domestiques ruraux, ces agents nécessaires de tous les perfectionnements agricoles. N'est-ce pas, en effet, avec l'aide de ces laborieux serviteurs de nos campagnes, que vous avez démontré cette vérité, méconnue pendant tant de siècles, *que le sol est infatigable* et ne demande qu'à produire, pourvu toutefois que l'on sache varier ses productions et les approprier à sa nature.

Heureux temps que celui où, de toutes parts, l'intelligence grandit sous la loi du progrès ; où la sphère dans laquelle s'exerce l'activité humaine recule chaque jour ses limites ; où surtout le but vers lequel nous marchons tous est l'utilité générale !

Il faut le reconnaître, Messieurs, au milieu du progrès qui nous entoure, si l'intelligence ouvre la voie, le travail la féconde. C'est de ce dernier que je dois vous entretenir, en vous disant les efforts que votre Société fait, chaque année, pour récompenser une classe laborieuse : efforts qui ne peuvent être cou-

ronnés de succès qu'à la faveur du calme, de la sécurité et de la paix, qu'un nom providentiel a ramenés parmi nous.

Les certificats que nous avons reçus cette année sont au nombre de 70 ; l'arrondissement de Pont-Audemer seul a fait défaut.

Ils se divisent ainsi :

Charretiers.....	20
Bergers.....	16
Hommes à toutes mains..	15
Servantes.....	19

Chaque arrondissement a contribué dans la proportion suivante :

Andelys.....	21
Bernay.....	18
Evreux.....	18
Louviers.....	13

Avant de vous donner le résultat de l'examen de votre commision, il est de notre devoir d'insister plus particulièrement sur l'importance que nous attachons à l'exécution des formalités prescrites par le programme. L'étendue des exploitations, le nombre d'animaux confiés aux serviteurs, et surtout la nature spéciale de leurs services, sont des titres dont nous devons tenir compte dans l'appréciation du mérite de chacun. Nous avons dû, cette année, mettre plusieurs certificats hors de concours, par la raison qu'ils n'étaient pas conformes aux exigences du programme.

Le prix de département des charretiers est obtenu par un ancien militaire, employé depuis 38 ans chez M. Nicolas Cauchois, cultivateur à Grandcamp, can-

ton de Broglie. Jean-Baptiste *Douche* ne s'est pas contenté, en rentrant dans la vie civile, de donner des preuves de fidélité, de probité ; il possède encore un sentiment qui est un des plus nobles attributs de l'homme : un dévoûment, un courage, qu'il n'a cessé de mettre à la disposition de son maître. En effet, d'après le certificat, nous le voyons, au péril de sa vie, aller retirer des flammes trois chevaux d'un grand prix, alors que le bâtiment servant de grange, d'étable à vaches et d'écurie, croulait, et que tout ce qu'il renfermait devenait la proie des flammes.

Nous le voyons encore, par son zèle, son intelligence, son habileté comme laboureur, diriger avec soin l'exploitation de son maître, et lui faire subir d'utiles améliorations. Du reste, Messieurs, Douche ne vous est pas inconnu, puisqu'en 1847 vous lui avez accordé le prix de l'arrondissement de Bernay.

M. de Margeot, maire de Grandcamp, s'associe avec satisfaction aux termes du certificat, en constatant de plus que Douche a toujours été un bon citoyen, un domestique intègre, un intelligent et parfait laboureur.

Pierre-Charles *Hermier*, obtient la première mention pour 35 ans de bons services chez Mme veuve Lenoble, à Iville, canton du Neubourg. Lui aussi est allé à la défense de la patrie, où il a servi pendant neuf ans sous l'empereur Napoléon Ier, avec lequel « il fit *plusieurs campagnes mémorables*, » dit le certificat, et il revient demander au sol qui l'a vu naître des moyens d'existence honorables.

J. *Quillebeuf*, depuis 35 ans chez M. Lemercier, propriétaire au Neubourg, a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers, en 1848. En persévérant

dans sa bonne conduite, il parviendra certainement à obtenir la récompense due à son mérite; la deuxième mention honorable lui est décernée.

La troisième mention est accordée à Pierre-Fulgence *Lefebvre*, charretier depuis 34 ans, chez M. Bruno Beudon, cultivateur à Mouflaines, canton d'Etrépagny.

Louis *Fauchet*, tour à tour charretier de MM. Delaître frères, propriétaires à Vernon, et Jules Camus, également propriétaire à Vernon, depuis 19 ans, et dans la même exploitation, s'est toujours acquitté de ses fonctions avec beaucoup de zèle et de dévoûment. Votre commission lui accorde le prix de l'arrondissement d'Evreux.

M. Félix Gouyer, cultivateur à Manthelon, canton de Damville, nous présente Laurent *Larose*, entré au service de son père en 1812, en qualité de berger, encore aujourd'hui dans la même exploitation, ce qui lui fait 40 années de service. M. Gouyer affirme que ce berger, d'une conduite irréprochable, a beaucoup d'amour et de zèle pour son état; qu'il lui a été d'un grand secours dans un cas grave qui pouvait compromettre l'un de ses troupeaux composé de 4 à 500 moutons. Votre commission, Messieurs, lui a décerné le prix de département.

François *Hareng* est mentionné honorablement, pour 37 ans de service chez M. Gueroult, cultivateur et maire de Capelle-les-Grands, canton de Broglie.

Le nommé Jean-Eustache *Denis*, depuis 34 ans au service de M. Poittevin, cultivateur à Cahaignes, canton d'Ecos, soigne 350 moutons avec intelligence. Ce berger a su, par ses soins, faire mériter une mé-

daille d'or à Mme Poittevin mère, pour la bonne tenue de son troupeau. Denis a obtenu le prix de l'arrondissement des Andelys, en 1851. Votre commission lui décerne la seconde mention de département.

Pierre-Léonard *Lefort* obtient la troisième mention honorable, pour 34 ans de service chez M. Metton, cultivateur à Ormes, canton de Conches.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux est décerné à Noël *Laurent*, berger chez M. Lesimple, cultivateur à Grandvilliers, canton de Damville. Il compte 26 années de service. Il a été mentionné honorablement, en 1851, pour les bons soins donnés à 400 moutons.

Nous mentionnerons honorablement Delphin *Doucet*, pour 25 ans de service chez M. Bihorel, cultivateur à Douains, canton de Vernon.

Nous arrivons, Messieurs, à cette classe d'hommes sans contredit la moins considérée dans une exploitation rurale, sur laquelle pourtant repose en général le plus de responsabilité morale : nous voulons parler des hommes à toutes mains ; et, chose bizarre, les certificats témoignent toujours plus d'années de service pour eux que pour les autres spécialités de la ferme.

Olivier *Bignet* est depuis 55 ans au service de M. Nicolas Davoust, cultivateur à Neuville-sur-Authou, canton de Brionne. Le certificat constate une probité à toute épreuve et une conduite irréprochable.

Une mention honorable appartient à Pierre *Dutac*, en service depuis 50 ans chez M. Chevallier, cultivateur à Montreuil-l'Argillé, canton de Broglie.

La deuxième mention est obtenue par Pierre *Au-*

ger, pour 49 ans de service chez M. Lebil, cultivateur à Puchay, canton d'Etrépagny.

Nicolas *Lecoq* sert M. Marquais, cultivateur à Saint-André, depuis 30 ans. « Le sieur Lecoq, dit le certificat, s'est toujours comporté avec honneur, probité et moralité, et M. Marquais n'a eu qu'à se louer de sa vigilance et de sa surveillance dans tous les travaux qu'il a pu lui confier. » C'est avec raison que nous disions que ces hommes avaient une grande responsabilité morale. Le prix d'arrondissement lui est décerné.

Nous mentionnons très-honorablement Georges *Fauveau*, pour 27 ans de service chez M. Pley, cultivateur à Grossœuvre, canton de Saint-André.

Dans la classe des servantes de ferme, le prix de département est remporté par Louise-Monique *Lacour*, depuis 49 ans au service de M. Antoine Fouquet, cultivateur aux Authieux, canton de Saint-André. Pendant ce temps, on n'a eu qu'à se louer de ses bons services, de sa moralité et de son dévoûment à remplir ses devoirs ; sa fidélité était à toute épreuve. Tels sont les titres que votre commission avait à vous signaler pour motiver l'attribution de cette récompense.

Votre commission a regretté, Messieurs, de ne pouvoir disposer d'un plus grand nombre de prix ; car voici venir Marie *Leroy*, présentant 46 ans de service chez M. François Eloy, cultivateur à Perruel, canton de Fleury-sur-Andelle, qui atteste sa parfaite moralité, unie à la fidélité la plus sûre. Elle obtient la première mention honorable.

Joséphine *Legendre*, que nous connaissons déjà par le prix de l'arrondissement de Louviers, obtenu en

1844, se présente avec 45 années de service chez M. Germaine, cultivateur à Poses, canton de Pont-de-l'Arche. Elle obtient la deuxième mention.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux appartient à Marie *Thibouville*, depuis 32 ans au service de Mme veuve Vaurabourg, propriétaire aux Baux-de-Breteuil. Elle a rempli ses devoirs non-seulement avec une exactitude exemplaire, mais encore avec un désintéressement remarquable.

Une mention honorable est accordée à Thérèse *Léchardeur*, pour 22 ans de service chez M. Duclos, propriétaire à Saint-Laurent-des-Bois, canton de Saint-André.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix de département : Jean-Baptiste-Louis *Douche*, attaché au service de M. Nicolas Cauchois, cultivateur à Grandcamp, canton de Broglie, depuis 38 ans.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement de Bernay, en 1847.

Première mention : Pierre-Charles *Hermier*, pour 35 ans de service chez Mme veuve Lenoble, à Iville, canton du Neubourg.

Deuxième mention : Jacques *Quillebeuf*, en service depuis 35 ans chez M. Lemercier, cultivateur au Neubourg.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers, en 1848.

Troisième mention : Pierre-Fulgence *Lefebvre*, depuis 34 ans au service de M. Bruno Beudon, cultivateur à Mouflaines, canton d'Etrépagny.

Prix de l'arrondissement d'Evreux : Louis *Fauchet*, charretier depuis 19 ans, tant chez MM. Delattre frères que chez M. Jules Camus, tous trois cultivateurs à Vernon, ayant occupé la même exploitation.

BERGERS.

Prix de département : Laurent *Larose*, employé depuis 40 ans au service de MM. Gouyer père et fils, cultivateurs à Manthelon, canton de Damville.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, en 1841.

Première mention : François *Hareng*, berger depuis 37 ans chez M. Pierre-Adrien-Louis Gueroult, cultivateur et maire de la commune de Capelle-les-Grands, canton de Broglie.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement de Bernay, en 1842.

Deuxième mention : Jean-Eustache *Denis*, depuis 34 ans au service de M. François Poittevin, cultivateur à Cahaignes, canton d'Ecos.

Troisième mention : Pierre-Léonard *Lefort*, depuis 34 ans au service de M. Metton, cultivateur à Ormes, canton de Conches.

Il a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, en 1848.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Noël *Laurent*, pour 26 ans de service chez M. Jean-Louis Lesimple, propriétaire à Grandvilliers, canton de Damville.

Il a obtenu une mention honorable en 1851.

Première mention honorable : Delphin *Doucet*, en service depuis 25 ans chez M. Auguste Bihorel, cultivateur à Douains, canton de Vernon.

Il a obtenu la deuxième mention honorable, en 1850.

VALETS DE FERME OU HOMMES A TOUTES MAINS.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Olivier *Bignet*, pour 55 ans de bons et loyaux services chez M. Nicolas Davoust, cultivateur et maire de Neuville-sur-Authou, canton de Brionne.

Première mention : Pierre-Alexandre-Désir *Dutac*, en service depuis 50 ans chez M. Jean-Michel Chevallier, cultivateur à Montreuil-l'Argillé, canton de Broglie.

Deuxième mention : Pierre-Auguste *Auger*, pour 49 ans de service chez M. Lebil, cultivateur à Puchay, canton d'Etrépagny.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Nicolas *Lecoq*, depuis 30 ans au service de M. Marquais, cultivateur à Saint-André.

Mention honorable : Georges *Fauveau*, depuis 27 ans au service de M. Pierre-Charles Pley, cultivateur à Grossœuvre, canton de Saint-André.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT : Louise-Monique *Lacour*, au service de M. Antoine Fouquet, cultivateur aux Authieux, canton de Saint-André, depuis 49 ans.

Elle a obtenu le prix de l'arrondissement d'Evreux, en 1849.

Première mention : Marie *Leroy*, depuis 46 ans au service de M. François Eloy, propriétaire à Perruel, canton de Fleury-sur-Andelle.

Deuxième mention : Joséphine *Legendre*, employée chez M. Augustin Germaine, propriétaire à Poses, canton de Pont-de-l'Arche, depuis 45 ans.

Elle a obtenu le prix de l'arrondissement de Louviers, en 1844.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX : Marie *Thibouville*, depuis 32 ans au service de Mme veuve Vaurabourg, propriétaire aux Baux-de-Breteuil, canton de Breteuil.

Elle a obtenu, en 1851, la deuxième mention honorable de l'arrondissement.

Mention honorable : Thérèse *Léchardeur*, depuis 22 ans au service de M. Duclos, maire de la commune de Saint-Laurent-des-Bois, canton de Saint-André.

—

Cours public et gratuit de Dessin.

ACADÉMIE D'APRÈS LE BAS-RELIEF.

PRIX (médaille d'argent) : Aimé *Roussel.*

ORNEMENTS.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : Adolphe *Liard.*

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : Adolphe *Thonnelle.*

TÊTE D'APRÈS LA BOSSE.

1re Série.

PRIX (médaille d'argent) : Eugène *Billard.*

2e Série.

PRIX (médaille de bronze) : *Delabove* jeune.

Mention honorable : Gustave *Hubert.*

CONCOURS AGRICOLE

Tenu à Tourny, le 23 mai 1852.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DREVET,

Président du comice agricole d'Ecos.

MESSIEURS,

Vous me pardonnerez, à moi étranger à la science agricole, si je prends la parole en cette circonstance, si je viens vous entretenir de choses qui ont été en dehors de toutes les occupations de ma vie, et dont pourraient seuls vous parler dignement les agriculteurs distingués qui sont réunis ici; mais appelé à l'honneur de présider le comice agricole du canton d'Ecos, je dois accomplir un devoir qui m'est imposé par la mission dont vous avez bien voulu m'honorer, et céder aux instances de mes collègues.

Depuis longtemps, le jour de votre concours est un jour de solennité : nous nous sommes efforcés de vous offrir ici, où vous vous réunissez pour la première fois, une réception digne de celle que vous avez l'habitude de trouver. La population tout entière de cette commune s'est associée à notre pensée et nous a secondés.

Nous avions espéré que les produits qui seraient présentés ne seraient point inférieurs à ceux qui ont

été exposés les années précédentes; notre espoir n'a point été déçu : nous avons vu que, cette année, comme les autres, vous nous aviez présenté des produits toujours plus beaux ; c'est le symbole des progrès que fait l'agriculture de cette contrée; le symbole de la puissance du travail, chaque jour plus intelligent, qui à de plus grands besoins offre de plus grandes ressources, pour en offrir de plus grandes encore.

Félicitons-nous, Messieurs, des progrès déjà obtenus, ils sont incontestables : la jachère a disparu, les prairies artificielles ont pris un accroissement considérable, et fournissent ainsi le moyen d'avoir un plus grand nombre de bestiaux et de meilleure qualité. Malgré la pénurie d'herbages, le nombre des élèves de chevaux a beaucoup augmenté; la culture du colza a été introduite dans ce pays et a produit de très-bons résultats pour ceux qui l'ont cultivé avec les soins et les sacrifices que sa culture exige; en un mot, les produits ont augmenté, et en même temps ils sont devenus meilleurs. Tout cela s'est opéré sous nos yeux : quelle en est donc la cause ?

Elle est toute naturelle : la lumière s'est répandue de plus en plus dans les campagnes ; les populations agricoles se sont de moins en moins refusées à l'instruction; les domestiques, profitant des utiles leçons qu'ils ont été puiser dans les écoles, sont venus prêter à leurs maîtres un secours plus intelligent.

La routine, enfantée par l'ignorance, disparaît; on a cessé de dédaigner les méthodes nouvelles, on les applique, on se les approprie en les perfectionnant. Nous avons suivi le mouvement général : car tout

marche, tout se meut autour de nous ; nous avons longtemps résisté, mais il a fallu céder au tourbillon du progrès, abandonner les anciens errements pour en suivre de nouveaux, plus appropriés aux besoins de l'époque ; et, tout incrédules que nous étions, il nous a bien fallu croire que l'agriculture, comme les autres sciences, était soumise aux lois du perfectionnement.

Il est une chose, Messieurs, sur laquelle j'appellerai spécialement votre attention ; elle est d'autant plus importante, qu'elle est la base de toute bonne culture. Je veux parler des engrais. Ils ont été déjà perfectionnés, et l'on est parvenu à des résultats satisfaisants ; grâce à leur amélioration, la terre a rapporté beaucoup plus qu'elle n'avait coutume de le faire ; combien plus pourrait-on lui demander encore, en évitant de perdre tous ces sels qui sont les éléments les plus fertilisants de l'engrais ! S'il faut en croire les statistiques, et c'est à cela seul que peuvent s'en rapporter ceux qui sont étrangers à la culture, il y aurait une augmentation de plus d'un cinquième, due seulement à la meilleure qualité des fumiers. Pourquoi donc laisser le purin, ici se rendre dans les mares et les infecter, là se perdre sur la voie publique et la détériorer, tandis qu'il serait partout facile, et en général peu dispendieux, de réunir tous les jus de fumier dans une fosse, pour servir à leur arrosage ?

Beaucoup d'entre vous ont déjà pris l'habitude de disposer leurs fumiers par couches et de les arroser ; et, pour n'en citer qu'un exemple, vous avez pu admirer le soin avec lequel le fils de l'un de nos plus honorables collègues dispose ses fumiers. Nous espé-

rons que bientôt tous les cultivateurs auront adopté cette méthode.

Les denrées ont diminué et les bénéfices avec elles. Vous avez le remède entre vos mains : faites comme dans l'industrie, compensez par la quantité de produits l'exiguité des gains.

De tout temps, l'arrondissement des Andelys s'est fait remarquer par la perfection de sa culture : alors qu'il y avait des prix de département, c'était toujours dans son sein que l'on venait chercher les lauréats; c'est donc à lui de donner l'initiative d'une plus grande production.

Un mot, Messieurs, sur ces vieux et honnêtes domestiques qui viennent ici recevoir le prix de leur labeur et de leur probité; bien souvent l'on vous a parlé d'eux, mais jamais, à mon avis, on ne leur a donné assez d'éloges. Quoi de plus beau que cette émulation d'honnêteté établie entre les serviteurs de ferme! quoi de plus touchant que ce banquet où vont aller se réunir le maître et le serviteur couronné!

Honneur à ces vieux serviteurs qui continuent aux fils les services qu'ils ont rendus aux pères; qu'ils marchent le front haut, car ils sont honnêtes et honorés : l'honnêteté est écrite sur leur visage bruni par le travail; mais honneur aussi au maître qui conserve longtemps ses domestiques, car c'est une preuve de sa bonté envers eux! Qu'ils servent d'exemple aux jeunes gens, et que ceux-ci viennent un jour, comme leurs pères, recevoir la récompense que la Société d'Agriculture décerne à leurs longs et bons services!

Je finis, Messieurs, en vous rappelant qu'il y vingt ans, à pareille époque, fut inauguré le premier concours : ce devait être l'aurore de la régénération de l'agriculture. La Société y contracta l'engagement de faire disparaître les anciens préjugés, de combattre la routine : elle l'a fait ; elle promit de rechercher les procédés les plus avantageux à l'agriculture, et, une fois découverts, de les mettre sous les yeux de tous ; étudier, constater, propager, telle fut la mission qu'elle s'est donnée : elle l'a remplie avec zèle. Messieurs, c'est à elle que nous devons les progrès déjà constatés ; aussi reconnaissant le succès de ses efforts, vous direz avec moi : oui, grâce à la Société, l'agriculture du département de l'Eure prospère et prospérera toujours.

—

Primes et Récompenses.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre-Fulgence *Lefebvre*, depuis 34 ans chez M. Beudon, cultivateur à Mouflaines.

Première mention honorable : Casimir *Pesé*, depuis 30 ans chez M. Coutil, cultivateur à Villers-sur-Andely.

Deuxième mention honorable : Angelbert *Chenart*, depuis 26 ans chez M. Béguin, cultivateur à Heubécourt.

BERGERS.

Prix : Chrysostôme *Vallée*, depuis 31 ans chez M. F. Carrière, cultivateur à Daubeuf.

Première mention honorable : Alexandre *Poline*, depuis 31 ans chez M. Celle, cultivateur à Ecos.

Deuxième mention honorable : Jean *Dehors*, depuis 27 ans chez M. Poittevin, cultivateur à Authevernes.

SERVANTES.

Prix : Marie *Leroy*, depuis 46 ans chez M. Eloy, cultivateur à Perruel.

Première mention honorable : Thérèse *Lafosse*, depuis 41 ans chez M. Louis-Charles Petit, cultivateur à Panilleuse.

Deuxième mention honorable : Françoise *Moulin*, depuis 28 ans chez M. Auguste Béguin, cultivateur à Tilly.

Concours de Bestiaux.

ESPÈCE CHEVALINE.

Etalons de gros trait. — Cinq étalons ont été présentés. Le prix a été décerné à M. *Coutil*, cultivateur à Villers-en-Vexin.

Etalons de cavalerie. — Le prix n'a pas été décerné; le jury a seulement accordé une mention honorable au cheval de M. *Dardiége*, propriétaire à Gisors.

Juments de gros trait. — Aucun prix ni mention honorable n'ont été accordés par le jury.

Juments de cavalerie. — Trois juments ont été présentées. Le prix a été décerné à M. Auguste *Hébert*, cultivateur à Villers-en-Vexin.

ESPÈCE BOVINE.

Taureaux. — Le jury n'a pas cru devoir décerner de prix pour ceux présentés, mais seulement une mention honorable à M. *Chevalier*, cultivateur à Tourny.

Génisses. — Le prix à été décerné à M. *Lebrun*, cultivateur à Goupillières, commune de Puchay, pour une génisse croisée Durham.

Vaches grasses. — Le prix a été décerné à M. *Legrand*, cultivateur à Guitry.

ESPÈCE OVINE.

Béliers. — Vingt béliers ont été présentés; le jury, à raison de la quantité de béliers amenés et de leur beauté, a cru devoir décerner deux prix : le premier, à M. *Coutil*, cultivateur à Villers-sur-Andely, pour un bélier race mérinos-métis; et le deuxième, à M. *Legrand*, cultivateur à Guitry, pour un bélier croisé mérinos-Dishley.

Brebis. — Le prix a été décerné à M. *Dupas*, cultivateur à Forêt-la-Folie, pour brebis race mérinos-métis.

ESPÈCE PORCINE.

Vérat. — Le prix a été décerné à M. *Bertaut*, cultivateur à Forêt-la-Folie, pour porc mâle, race normande.

Concours d'Instruments agricoles.

PREMIER PRIX : M. François *Rayer*, maréchal, demeurant à Tourny, pour une herse-Bataille en fer, perfectionnée.

DEUXIÈME PRIX : M. Barthélemy *Pinel*, maréchal au Thil-en-Vexin, pour charrues en fer présentant une modification heureuse et le mélange, dans le même instrument, de la charrue dite cauchoise et de celle dite mantoise.

Mention honorable : M. *Henne*, propriétaire à Gisors, pour perfectionnement apporté au semoir répartissant tout à la fois, ou à volonté, la semence et l'engrais.

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU A ALIZAY, LE 26 SEPTEMBRE 1852.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

Le concours avait été préparé par les soins du comice agricole de Pont-de-l'Arche, section de la Société, sur la propriété de M. de la Potterie.

A onze heures, le bureau de la Société ayant à sa tête son président, M. le marquis de Sainte-Croix, préfet de l'Eure, s'est réuni aux membres du comice de Pont-de-l'Arche, qui se trouvaient déjà depuis quelque temps sur le lieu du concours.

La lutte de labourage s'est ouverte à midi, en présence d'une députation de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure; de M. de Montreuil, député au Corps législatif; de MM. de Blosseville et Fauvel, membres du conseil général; de M. le sous-préfet de Louviers, et au milieu d'une foule empressée de spectateurs.

Douze charrues, dont quelques-unes se faisaient remarquer par la beauté de leur attelage, sont entrées en lice, et ont commencé une lutte que chacun a suivie avec un vif intérêt.

Pendant ce temps, deux jurys nommés par le président de la Société et par les concurrents, parcouraient les groupes de bestiaux exposés sur le champ du concours.

Ces opérations terminées, la Société est rentrée à Pont-de-l'Arche et s'est réunie en séance publique pour la distribution des récompenses.

M. le président de la Société a ouvert la séance par un discours dans lequel il fait ressortir toute la sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de l'agriculture, et les efforts qu'il fait pour alléger ses charges et pour encourager ses progrès. Ce discours a été accueilli par la plus vive sympathie.

L'assemblée entend ensuite avec non moins d'intérêt un discours prononcé par M. Curmer, président de la Société centrale de la Seine-Inférieure. M. Lehodey, secrétaire du comice de Pont-de-l'Arche, s'est trouvé, faute de temps, dans l'impossibilité de prendre la parole : son discours sera inséré au Recueil.

Après la distribution des récompenses, l'assemblée s'est rendue à un banquet de 180 couverts, admirablement disposé par les soins d'une commission.

A la fin de ce banquet, plusieurs toasts ont été portés : l'un par M. Bizet, maire de Pont-de-l'Arche : « Au prince Louis-Napoléon ! » auquel l'assemblée a répondu par de chaleureuses acclamations ;

Les autres, par M. Hochon, président du comice : « Aux invités et à la Société d'Agriculture ! » — Par M. le baron de Montreuil : « A l'agriculture ! aux lauréats ! » — Et par M. Ange Petit, vice-président de la Société : « Au comice de Pont-de-l'Arche et aux commissaires organisateurs de la fête ! »

La journée s'est terminée par un brillant feu d'artifice, qui avait attiré la population entière de Pont-de-l'Arche et des environs.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE MARQUIS DE SAINTE-CROIX,

Président de la Société.

—

MESSIEURS,

L'intérêt que porte à l'agriculture le Gouvernement du prince Louis-Napoléon, se manifeste par tous ses actes; c'est lui qui le premier a pu dégrever la propriété foncière, et faire ainsi partager à toute la population agricole, un soulagement promis par tous les Gouvernements et attendu depuis longtemps.

A ce premier bienfait ont succédé bientôt : l'établissement du crédit foncier, — la création des chambres consultatives d'agriculture, — et les encouragements de toute nature qui prouvent la sollicitude avec laquelle le Gouvernement s'attache à relever l'industrie agricole de l'abandon dans lequel elle a été laissée si longtemps.

Que le pays persévère dans son attitude calme et confiante; que l'avenir soit assuré, et des dégrèvements successifs viendront s'ajouter encore aux réductions accomplies.

L'influence la plus salutaire est due, dans nos campagnes, aux institutions de la nature de celle qui nous rassemble aujourd'hui, et je suis heureux de pouvoir donner aux populations, en la présidant, un témoignage de l'intérêt que le Gouvernement attache à leur existence et à leur prospérité,

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'apporter ici l'expression de notre reconnaissance à mon collègue de la Seine-Inférieure, à M. le président et à tous les membres de la Société centrale d'Agriculture de ce beau département, qui ont bien voulu nous prouver leur sympathie par une représentation digne d'eux.

L'agriculteur, quelquefois rebelle aux conseils théoriques de la science, se rend toujours aux préceptes dont l'application s'accomplit devant lui.

Les comices, Messieurs, remplissent cette condition importante ; car ils répandent, sur tous les points du département, la pratique des principes nouveaux ; ils excitent une noble émulation parmi les agriculteurs les plus capables, et récompensent publiquement les plus dignes.

Venez donc, laboureurs intelligents et laborieux, recevoir le prix qu'a mérité votre travail ; venez aussi le partager, serviteurs fidèles et probes, qui, depuis longues années, accomplissez votre tâche avec toute l'abnégation, toute la persévérance du dévoûment.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CURMER,

Président de la Société centrale de la Seine-Inférieure.

MESSIEURS,

En plaçant votre concours de bestiaux et de charrues à l'extrémité du ressort sur lequel vous opérez ordinairement, en favorisant de votre choix une contrée voisine de la Seine-Inférieure, vous avez fait appel aux hommes qui, au-delà de vos limites, consacrent, comme vous le faites dans votre propre circonscription, tout ce qu'ils ont d'intelligence au service de l'agriculture.

La Société centrale d'Agriculture, dont le siége est à Rouen, ne pouvait manquer de répondre à une si cordiale invitation; c'est ainsi, Messieurs, que nous nous voyons avec bonheur au milieu de vous, participant à votre fête champêtre.

Trop longtemps, les hommes occupés du travail des champs ont vécu dans l'isolement; c'était là un puissant obstacle à la propagation des bons procédés de culture, toujours si lents à franchir les moindres distances : les praticiens doués d'intelligence, livrés à eux-mêmes, acquéraient bien difficilement les connaissances qui sont indispensables dans leur profession.

Grâce aux institutions qui se répandent de jour en jour davantage, les assemblées de comices au premier degré, les concours départementaux, comme celui qui nous réunit aujourd'hui, pour de plus

vastes contrées, les concours régionaux enfin, on ne verra plus, il faut l'espérer, ce qui était bien affligeant dans un autre temps, des instruments d'agriculture, charrues ou autres, employés avec avantage en un lieu et parfaitement inconnus à 40 ou 50 kilomètres de distance. D'un autre côté, l'art d'apprécier le mérite du bétail se répandra généralement dans les populations, qui ont tant d'intérêt à acquérir ces connaissances, et ne restera plus un privilége en faveur de quelques-uns seulement.

La morale aussi trouve son compte à ces fêtes agronomiques, et les récompenses qui s'y distribuent à de bons et fidèles serviteurs, à d'honnêtes ouvriers des champs, répandent les salutaires principes, le sentiment du devoir, les idées de justice, jusqu'au sein des populations les plus isolées.

Je n'abuserai pas de la parole que vous avez bien voulu m'accorder, Messieurs; mais un mot encore, et c'est pour vous exprimer notre vive satisfaction de ce que nous venons de voir en bétail de choix, en savoir-faire de la part de nos laboureurs; ces félicitations, vous pouvez le croire, sont bien sincères de notre part, puisqu'après tout ce sont des succès d'enfants de la même souche, d'enfants de la vieille patrie normande. Il faut qu'après avoir tenu le premier rang par les armes, après avoir brillé comme industriels, nos compatriotes s'illustrent aussi par la perfection de leurs cultures.

Redoublons tous d'efforts, Messieurs, pour arriver à ce noble but, que nous pouvons atteindre avec de la persévérance et une inébranlable volonté.

DISCOURS

DE M. LEHODEY,

Secrétaire du comice de Pont-de-l'Arche.

MESSIEURS,

En prenant à mon tour la parole dans cette solennité, mon premier devoir est d'abord de remercier, au nom de la section d'agriculture du canton, MM. les membres composant la Société libre de l'Eure, d'avoir bien voulu choisir le canton de Pont-de-l'Arche pour le concours départemental; c'est de votre part, Messieurs, une marque de bienveillance dont nous vous sommes très-reconnaissants, et de plus une nouvelle preuve de l'intérêt que vous portez à tout ce qui concerne l'amélioration des classes agricoles.

Malheureusement, Messieurs, le comice de Pont-de-l'Arche se trouve dans l'impossibilité de vous apporter son contingent dans cette fête agricole; il n'a pas à vous parler de ses travaux, et vous le comprendrez, lorsque vous saurez que notre comice a cessé de se rassembler pour se conformer à la circulaire de M. le ministre de l'agriculture, explicative du décret du 25 mars 1852. Il n'a cru devoir se réunir que tout dernièrement, alors qu'il a été informé, d'une manière officielle, qu'il pouvait se considérer comme une section de la Société libre de l'Eure.

Le comice agricole du canton de Pont-de-l'Arche est de création assez récente; il doit son origine à la loi du 20 mars 1851, qui avait institué l'établisse-

ment, dans chaque arrondissement, d'un ou de plusieurs comices agricoles. Dès le principe ou plutôt dès la première et unique séance, le nombre des membres du comice s'était élevé à 64. C'est là un fait d'autant plus digne de remarque que le canton ne comptait précédemment, dans les dix-neuf communes dont il se compose, qu'un seul membre faisant partie de la Société de l'Eure. Cet élan, pour ainsi dire spontané vers la science agricole, doit être attribué presqu'entièrement au zèle éclairé et aux bons soins de M. Hochon, membre du conseil général et président du comice; aussi c'est un devoir pour ses membres de lui payer aujourd'hui un tribut public de reconnaissance.

L'utilité d'un comice agricole est incontestable : les comices agricoles, en effet, établissent nécessairement des rapports fréquents entre des hommes qui n'ont souvent entre eux que des relations passagères et accidentelles; par suite, ils provoquent entre ces mêmes personnes un échange continuel d'idées qui, mises en pratique, produisent parfois d'excellents résultats.

Le but que se propose le comice de Pont-de-l'Arche est de stimuler les cultivateurs et de les pousser avec circonspection dans la voie des innovations pratiques. Cette tâche, il faut bien le reconnaître, est au-dessus de nos forces; mais nous avons compté, dans l'accomplissement du devoir que nous nous sommes imposé, sur le concours et les conseils éclairés de la Société libre de l'Eure.

PRIX.

—

Concours de Labourage.

PREMIER PRIX (150 fr.) : M. Jean-Isidore *Renault*, cultivateur à Daubeuf-sur-Seine, conduisant lui-même sa charrue.

DEUXIÈME PRIX (100 fr., dont la moitié pour le charretier-conducteur) : M. *Chevalier* fils, cultivateur à Heuqueville; — François *Campigny*, charretier-conducteur.

Première mention honorable (médaille d'argent, — 10 fr. pour le charretier) : M. Désiré *Amaury*, cultivateur à Forêt-la-Folie, canton d'Ecos ; — Louis *Gadouleau*, charretier.

Deuxième mention honorable (médaille de bronze) : M. *Bizet*, de Canteloup.

Concours de Bestiaux.

CHEVAUX.

PREMIÈRE PRIME (120 fr.) : M. *de la Poterie* fils, propriétaire à Pont-de-l'Arche.

DEUXIÈME PRIME (100 fr.) : M. Prosper *Carrelet*, cultivateur à Saint-Pierre-des-Cercueils.

TAUREAUX.

PREMIÈRE PRIME (150 fr.) : M. *Anseaume*, cultivateur à Pont-de-l'Arche.

DEUXIÈME PRIME (100 fr.) : M. *Durécu*, propriétaire à Thuit-Simer.

VACHES.

PREMIÈRE PRIME (60 fr.) : M. Joseph *Levavasseur*, cultivateur à Tostes.

DEUXIÈME PRIME (40 fr.) : M. *Thilliard*, propriétaire à la Commanderie de Sainte-Colombe.

GÉNISSES.

PREMIÈRE PRIME (60 fr.) : M. *Dufour*, propriétaire et maire à Villez-sur-le-Neubourg.

DEUXIÈME PRIME (60 fr.) : M. *de la Poterie* père, propriétaire à Pont-de-l'Arche.

BÉLIERS.

PREMIÈRE PRIME : M. Isidore *Lemonnier*, cultivateur à Touffreville-en-Vexin.

DEUXIÈME PRIME : M. François *Herbert*, cultivateur au Mesnil-Hardray.

BREBIS.

PREMIÈRE PRIME : (non décernée).

DEUXIÈME PRIME (70 fr.) : M. François *Garnier*, cultivateur à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

PORCS.

PREMIÈRE PRIME (40 fr.) : M. *Béranger*, cultivateur à Montaure.

DEUXIÈME PRIME (30 fr.) : M. *Thilliard*, propriétaire à la Commanderie.

TRUIES.

PREMIÈRE PRIME (40 fr.) : M. *Durécu*, de Thuit-Simer.

DEUXIÈME PRIME (30 fr.) : M. *Béranger*, de Montaure.

Instruments perfectionnés.

PREMIÈRE PRIME (60 fr.) : M. *Bizet*, de Canteloup.

DEUXIÈME PRIME (40 fr,) : M. *Pinel* fils, forgeron au Thil.

Exposition de Produits agricoles.

Mentions honorables : M. *Levavasseur*, de Tostes : betteraves et colza ; — M. *Bizet*, de Canteloup : blé Victoria et blé européen ; — Mme veuve *Langlois*, d'Alizay : chardons et betteraves.

Prix décernés aux Domestiques ruraux,

Par la section générale de Louviers.

HOMMES A TOUTES MAINS (40 fr.) : Jean-Antoine *Boullet*, en service chez M. Digard, canton du Neubourg.

SERVANTES (40 fr.) : Pauline *Marie*, en service chez M. Langlois.

Séance publique du 28 août 1853.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC D'ALBUFÉRA,

Président.

MESSIEURS,

L'honneur qui m'est fait aujourd'hui d'avoir à présider cette solennité, m'impose tout d'abord une obligation : c'est de témoigner ma gratitude à la Société d'Agriculture qui, en me choisissant au milieu de mes honorables collègues du conseil général, a sans doute voulu me donner un témoignage particulier de sa confiance dans mon attachement, déjà ancien, aux intérêts de ce pays. Elle ne s'est pas trompée, j'ose le dire, si elle a cru qu'à défaut d'expérience consommée dans ce qui fait l'objet de nos travaux, j'y devais apporter le tribut d'un zèle entier et d'un dévoûment sans bornes.

Le moment est favorable pour que le succès couronne nos efforts. L'universelle préoccupation se tourne vers l'agriculture, cette source des biens véritables et de ces richesses qui, selon la belle expression de Rollin, sont le principal revenu d'un Etat, et lui tiennent lieu de tous les autres, s'ils viennent à lui manquer. Propriétaires, industriels, administrateurs, tous aujourd'hui sont imbus de ce grand principe.

Et si nous regardons plus haut, n'est-ce pas chez les laboureurs de nos champs, que le Gouvernement issu de la volonté nationale a trouvé son plus ferme appui? N'est-ce pas parmi ces laborieuses populations qu'il rencontre le plus ardent enthousiasme, le dévoûment le plus sincère pour l'héritier du premier nom des temps modernes?

Une alliance intime s'est par là formée entre les habitants des campagnes et le Gouvernement de Napoléon. Les agriculteurs avaient droit de compter sur la sollicitude de l'Empereur, pour veiller sur leurs intérêts, pour interroger leurs besoins, pour leur donner une juste satisfaction. Ils n'ont pas été trompés dans leur attente ; et si les créations nouvelles ont pu soulever quelques critiques, si elles réclament quelques améliorations, si le temps, et un temps assez long encore, est nécessaire à l'accomplissement définitif de leurs promesses, elles ont prouvé du moins le désir sincère du Gouvernement d'apporter secours efficace et protection constante à la population rurale.

S'occupant de l'ouvrier et de l'aisance modeste qu'il peut acquérir dans ses vieux jours, on lui propose un moyen de placer sûrement ses épargnes, de manière à assurer sa subsistance pour le jour, où la fatigue le surprend et où ses forces épuisées viendraient à trahir son courage. Une institution nouvelle garantit le repos au vieux travailleur de la ferme ou de l'usine, pour les dernières années de sa vie. S'il porte, chaque semaine, ou chaque mois, une légère économie sur son salaire à la caisse des retraites pour la vieillesse, l'obole du laboureur ou de l'ouvrier rangé fructifie et, par l'accumulation des inté-

rêts, crée une importante réserve pour l'avenir. L'ingénieux mécanisme de l'institution permet au mari, au fils, au frère, de constituer une rente à la femme, à la mère, à la sœur; et le capital peut revenir à la famille, comme pour servir aux enfants d'encouragement et d'exemple.

S'occupant des malades, on établit des médecins cantonaux, chargés de porter dans la cabane du pauvre les prompts secours de la science et de livrer gratuits les médicaments qu'elle prescrit.

S'occupant d'améliorer le sol, d'augmenter sa fertilité, on propose un moyen de fournir des capitaux à l'agriculture, et l'on crée le crédit foncier. Sans discuter les mérites, les inconvénients, les difficultés d'exécution de ce nouveau moyen de crédit, qui est appelé, sous une forme ou sous l'autre, à rendre d'immenses services, il faut reconnaître l'excellent esprit qui a présidé à sa création, et dont le but, tout pratique, est d'apporter à l'agriculture l'argent, le vrai mobile du progrès. Si le dissipateur peut y trouver un moyen plus facile de se ruiner, l'emprunteur sérieux pourra, dans le but d'améliorations utiles, mobiliser une partie de sa fortune, sans l'aliéner, et éteindre sa dette, en ne payant pas plus, et souvent pas autant d'intérêts que par le passé.

Enfin de grands travaux publics sont ordonnés; le réseau des chemins de fer, concédé en entier à l'industrie privée, doit se terminer d'ici à peu d'années. Des embranchements nombreux viendront unir entre elles ces lignes principales, et, grâce à cette vive impulsion, le pays entier jouira bientôt de moyens de communication destinés à augmenter, dans des

proportions incalculables, la circulation des hommes et des denrées.

Notre département n'a pas été oublié dans cette répartition : le chemin de Cherbourg traverse notre chef-lieu, et nous devons espérer que, dans un avenir prochain, des embranchements permettront l'échange de nos produits, non-seulement avec Paris et Caen, mais avec Rouen, Tours et le centre de la France. Si, pour quelques moments, certains intérêts sont frappés par ces changements dans les voies de transport, vous êtes assurés que cette souffrance de transition sera de peu de durée, qu'elles seront favorables au plus grand nombre et qu'elles tourneront au profit de la richesse de notre département.

Vous le voyez, Messieurs, toutes les institutions nouvelles, toutes les découvertes qui glorifient le siècle sont favorables aux cultivateurs, et *c'était justice*. Après avoir souffert de révolutions dont ils n'étaient pas coupables, ils ont résisté aux excitations les plus actives, aux théories les plus funestes ; ils ont supporté avec patience des années de détresse, et, par le bon sens de leurs suffrages, ils ont fait reculer la tempête, en fondant un gouvernement d'ordre et de paix.

C'est là leur gloire, et je suis fier de le proclamer, en ce jour surtout, dont le retour annuel amène la distribution des récompenses, au milieu de l'élite du département, en présence des élus du pays, qui applaudissent à nos efforts et à leur noble but.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Pendant l'année 1853,

Par M BIDAULT, secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Associés pour marcher en commun vers un but utile, honorés du bienveillant appui de l'Etat, du conseil général et du magistrat éclairé auquel sont confiés les intérêts de notre département, vous vous êtes imposé l'obligation de rendre, chaque année, dans cette solennité, un compte public de vos travaux. Vous puisez ainsi de nouveaux encouragements et de nouvelles forces dans le contact direct avec les représentants du pays.

J'aurais désiré, Messieurs, dans votre intérêt et dans le mien, que cet exposé général de vos travaux eût été confié à des mains plus habiles. Je le ferai néanmoins, soutenu par le sentiment du devoir et par l'indulgence à laquelle vous m'avez accoutumé.

Les études agricoles, vers lesquelles les esprits se dirigent de plus en plus, ont continué d'être l'objet principal de votre sollicitude; votre section d'agriculture s'est efforcée de se maintenir à la hauteur de son importante mission, soit en recherchant et en encourageant ce qui s'est fait de bien autour d'elle,

soit en propageant les plus utiles découvertes de la science.

L'application des procédés de drainage à l'assainissement et à la fertilisation des sols trop humides n'a pas cessé de préoccuper la commission que vous aviez spécialement chargée de son étude.

La machine à fabriquer les tuyaux, que vous avez vue fonctionner l'année dernière, a été confiée à des ouvriers qui, dirigés par les soins de votre commission, ont appris, après un grand nombre d'essais, à s'en servir utilement et vous ont déjà fourni plus de trois mille tuyaux convenablement préparés.

Un essai de drainage, qui pourra servir de modèle, est aujourd'hui en cours d'exécution dans le Jardin Botanique, sous la direction de M. Beaucantin.

Il n'est pas rare de voir les plantes, dans les phases diverses de leur vie végétative, subir, comme tous les êtres organisés, des modifications profondes par suite de causes nombreuses, parmi lesquelles les variations atmosphériques, les qualités physiques du sol, le développement des plantes parasites, jouent le principal rôle... les altérations qu'ont subies depuis plusieurs années la pomme de terre, le raisin et d'autres productions du sol, sembleraient menacer de s'élever à la hauteur d'une calamité publique.

La pomme de terre, cet aliment de première nécessité, surtout dans les temps de cherté du blé, ne produit plus depuis quelques années, dans certaines contrées, qu'une récolte insignifiante et viciée.

Le Gouvernement et les sociétés d'agriculture se sont vivement émues d'un tel état de choses : de nombreuses recherches ont été entreprises dans le but d'étudier les caractères et la marche de la ma-

ladie, ses causes probables, les moyens les plus efficaces pour s'opposer à son développement.

La science n'est pas restée impuissante en présence du fléau, bien qu'elle n'ait pu le conjurer ni l'anéantir, et l'on connaît aujourd'hui plusieurs moyens simples de limiter le mal, parfois même de prévenir ses ravages, et en tout cas d'utiliser, souvent en grande partie ou presque en totalité, la récolte des tubercules attaqués. M. Payen a tracé, dans un livre éminemment utile, l'histoire de ces maladies végétales; un grand nombre de mémoires, émanant des sociétés d'agriculture ou publiés par des praticiens qui se sont particulièrement occupés de ces intéressantes questions, vous ont été adressés dans le cours de cette année; M. Cassen vous a rendu compte, dans une de vos séances générales, des faits importants signalés dans ces diverses publications, et, sur la proposition de cet honorable confrère, la Société a décidé qu'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage de M. Payen seraient achetés, pour être offerts aux cultivateurs dans vos divers concours, afin de populariser la connaissance des moyens propres à diminuer les effets du mal et à l'entraver dans sa marche envahissante.

La récolte des céréales présente toujours de grandes difficultés dans les années trop humides. Les pluies abondantes qui ont causé pendant l'été de cette année un tort considérable aux blés, pouvant continuer pendant la moisson, avaient éveillé l'attention de votre section d'agriculture et l'avaient déterminée à publier une instruction sur les moyens de préserver les blés de la germination, en les disposant en tas aussitôt que la faux les a séparés du sol.

Dès 1839, la Société a publié dans son Recueil un article de M. Emmanuel Dresly, agriculteur distingué de Radepont, qui avait importé dans sa commune l'usage des *moyettes*. Depuis, elle a publié des observations analogues dans son Bulletin agricole; mais, en pareille matière, les explications même les plus claires ont besoin, pour être parfaitement comprises, d'être accompagnées de dessins qui mettent en quelque sorte le travail sous les yeux. Dans l'instruction publiée cette année, des figures ont été ajoutées au texte pour le rendre plus intelligible.

Il s'est trouvé qu'en publiant cette instruction, vous avez secondé les vues de l'administration, qui, dans sa sollicitude éclairée pour tout ce qui se rattache aux besoins de l'agriculture, avait, de son côté, recommandé les moyens mis en pratique par Mathieu de Dombasle pour préserver les récoltes des effets fâcheux d'une humidité excessive.

Puissent ces efforts réunis éveiller assez l'attention de nos cultivateurs et les déterminer à mettre à profit un procédé dont l'efficacité est incontestable, et qui déjà mis en pratique dans l'arrondissement des Andelys et dans la Seine-Inférieure, a produit de bons effets!

C'est à l'arrondissement de Bernay que revient cette année le concours agricole départemental. Il aura lieu, le 2 octobre, sur une pièce de terre dépendant du domaine d'Harcourt, que la Société impériale et centrale d'Agriculture a bien voulu mettre à notre disposition pour cette circonstance.

Le vaste domaine d'Harcourt, que les soins de ses savants administrateurs ont transformé en une école de sylviculture, n'attirera pas moins par les richesses

végétales qu'il renferme que par les ruines imposantes de son vieux château, auquel se rattachent tant de souvenirs.

Nous avons l'espoir d'y voir briller une de nos plus belles fêtes agricoles.

Dans cette même réunion, la Société décernera les primes offertes, depuis deux ans, par notre généreux confrère M. Durécu, propriétaire au Thuit-Simer, pour la meilleure disposition des engrais.

Pour faciliter le travail de la commission chargée de juger le concours, et pour mettre sous les yeux des cultivateurs les améliorations que la Société se propose particulièrement d'encourager, vous avez acheté, pour être distribués, cent exemplaires de l'excellent petit traité de M. Girardin, de Rouen, sur cette question qui intéresse à un si haut point l'agriculture et l'hygiène publique.

Aujourd'hui vous allez récompenser, en présence de cette assemblée sympathique, de bons et loyaux services qui, sans vous, seraient restés ignorés ; des charretiers, des bergers, des valets de ferme, des servantes, vont être appelés aux honneurs nouveaux pour eux de cette solennité.

Notre honorable président, M. le duc d'Albuféra, en mettant généreusement une somme de 1,000 fr. à la disposition de la Société, a voulu s'associer plus intimement encore aux efforts qu'elle fait pour encourager chez les cultivateurs le travail intelligent, chez les domestiques l'aptitude et le dévoûment.

Pour se conformer à la pensée qui a inspiré ce don, il en sera fait deux parts, que la Société distribuera dans la séance publique de 1854 : l'une aux cultivateurs de l'arrondissement d'Evreux dont les

exploitations présenteront les plus grands perfectionnements; l'autre aux charretiers, bergers et servantes de ferme qui, dans le département, se seront le plus distingués par leurs bons et longs services, et surtout par des traits de fidélité, de dévoûment et de courage.

Pour rendre ce concours plus général encore, les anciens lauréats, que jusqu'à ce jour les règlements nous obligeaient d'éloigner de nouveaux concours, seront admis à ceux qui vont s'ouvrir et la Société sera heureuse de retrouver ces honorables agents de l'agriculture, dont elle n'a pas perdu le souvenir.

L'horticulture, cette partie si utile et si intéressante de la culture du sol, continue d'être l'objet de votre sollicitude.

Une exposition publique des produits horticoles s'ouvrira au Jardin Botanique le 22 septembre. Des médailles seront décernées aux plus belles collections.

Pour élargir encore le cercle des encouragements que vous donnez aux progrès horticoles, notre honorable vice-président, M. Ange Petit, vous a proposé d'offrir une médaille d'or de 100 fr. à l'instituteur du département qui se sera distingué par la bonne tenue du jardin de la maison d'école et par le zèle dont il aura fait preuve pour inspirer à ses élèves le goût de l'horticulture, cet art si utile et si agréable qui, délassement pour les gens occupés et occupation pour les gens oisifs, contribue si efficacement au bien-être, au plaisir et à la moralisation des populations.

En s'adressant à la classe laborieuse et intéressante des instituteurs pour propager les bonnes méthodes de culture et de taille des arbres, la Société

est sûre d'y trouver des hommes déjà favorablement disposés par les utiles leçons que la plupart d'entre eux ont reçues à l'Ecole normale.

Parmi les instruments agricoles exposés l'année dernière, à l'occasion de la séance publique, plusieurs d'entre vous ont remarqué et vu fonctionner une machine à vanner le blé, fabriquée par M. Louis Girard, de Damville.

La Société a désigné une commission, prise parmi nos agriculteurs, pour l'examiner et en signaler les avantages : il a été reconnu que cet appareil, d'un prix peu élevé, exigeant une force peu considérable pour être mise en mouvement, diminue notablement les fatigues de l'ouvrier.

La Société, jalouse d'encourager toutes les tentatives de perfectionnement et de récompenser tout ce qui peut offrir quelque avantage à la pratique agricole, a décidé qu'une médaille d'argent serait décernée, dans cette séance, à M. Louis Girard, de Damville.

Parmi les agriculteurs qui se font remarquer par leur zèle et leur aptitude à bien faire, M. Colombel, de Claville, n'a jamais cessé de vous seconder, en contribuant puissamment à faire progresser l'art agricole, par l'introduction de plantes nouvelles et l'emploi d'instruments perfectionnés.

Depuis notre dernière séance publique, cet agriculteur distingué vous a remis plusieurs notices ayant trait à des sujets d'agriculture pratique.

Dernièrement encore, il vous a fait voir les effets avantageux d'un nouvel amendement, l'eau ammoniacale de l'usine à gaz, qui, avant ses essais, demeurait sans emploi.

La Société ne prend pas seulement à tâche de vulgariser des découvertes nouvelles; elle s'empresse encore, quand elle en trouve l'occasion, de rappeler et de mettre en lumière les idées utiles tombées dans un injuste oubli.

L'étude de la physiologie végétale avait fait reconnaître à Buffon que la sève en se concrétant, sous l'influence directe de l'air, dans les canaux vasculaires de l'aubier, donne à cette couche ligneuse la dureté et la solidité des parties intérieures de l'arbre. De nombreuses expériences l'avaient confirmé dans cette opinion. Aussi donnait-il le conseil d'écorcer les arbres sur pied et de ne les abattre qu'une ou deux années après.

Ces expériences, rarement renouvelées depuis, ont été signalées à votre attention par votre vice-président, si zélé pour toute espèce de progrès.

Convaincu que les meilleurs procédés ne sont suivis de succès qu'autant qu'ils sont expérimentés sous les yeux de tous, il a mis à la disposition de la commission spéciale nommée par vous pour renouveler ces expériences, deux chênes d'égale grosseur, dont l'un a été écorcé deux ans avant d'être abattu. Si ces expériences sont suivies du succès que nous avons lieu d'en attendre, les propriétaires de forêts y trouveront un moyen sûr d'augmenter notablement la valeur des bois de construction, et M. Petit aura ainsi justifié cette pensée qu'il exprimait à la Société il y a quelques années :

« Souvent c'est un progrès, qu'un emprunt au passé. »

Sur les limites de l'agriculture et de l'industrie, nous rencontrons un intéressant mémoire de l'hono-

rable président de la section d'agriculture, M. Hébert.

L'établissement prochain d'une ligne de fer auprès d'Evreux devra nécessairement apporter de grandes modifications dans le commerce des blés et des farines, en ouvrant de plus larges et plus faciles débouchés.

Tel qu'il est aujourd'hui, le marché d'Evreux est déjà insuffisant pour alimenter les usines que leur situation appelle naturellement à s'y approvisionner. M. Hébert a tracé des conseils pleins de prévoyance et de sagesse dans le but d'augmenter l'importance du commerce de la halle au blé.

L'administration municipale a accueilli avec intérêt la communication de ce travail, et elle a chargé une commission de l'étudier et d'en préparer l'application.

Je dois aborder maintenant la seconde partie des travaux de la Société.

Votre section d'histoire, sous les inspirations de notre digne et savant confrère M. de Blosseville, a formé le projet d'un recueil qui manque à notre département : réunir tous les faits relatifs à l'histoire locale et les présenter groupés dans l'ordre chronologique, tel est le travail important déjà commencé et auquel chacun s'empressera d'apporter son concours, en notant avec soin tous les faits dignes d'intérêt qui appartiennent à notre pays et qui se trouvent jetés çà et là dans les histoires générales de la France ou consignés dans ces vieux manuscrits que l'érudition patiente de l'archéologue a seule le courage d'aborder.

C'est encore une question d'histoire locale que

vous avez mise au concours pour l'année 1854. Une médaille d'or de 400 fr. sera offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur l'origine, les développements, les luttes successives, l'extension de la féodalité en Normandie, et son influence sur l'état matériel et moral de la société.

Il y a dix ans, votre secrétaire perpétuel, en vous annonçant le concours que vous veniez d'ouvrir pour un mémoire sur la vie et les travaux de Jules de Blosseville, perdu, en 1833, avec le bâtiment qu'il commandait, dans un voyage d'exploration, vous disait : « A défaut d'une pierre funéraire qu'on ne sait où poser, vos annales contribueront à sauver d'un injuste oubli le nom du malheureux émule de Cook et de Lapeyrouse. »

Cet appel avait été infructueux : votre programme n'avait pas été rempli.

Depuis, un ami, un compagnon de voyage du jeune navigateur, M. Lesson, notre confrère, avait promis de combler cette regrettable lacune de vos annales.

Mais Lesson est tombé à son tour, avant d'avoir payé sa dette à son ami.

C'est alors que M. Ernest de Blosseville, son frère, cédant à vos pressantes sollicitations, a pris courageusement la plume et qu'il vous a confié, précieux dépôt, l'expression de ses souvenirs et de ses regrets.

L'honorable président de notre section des lettres, M. Sauvage, va vous lire aujourd'hui quelques épisodes de cette vie si courte et si bien remplie. Nous publierons, dans notre prochain Recueil, l'intéressante biographie de notre compatriote, enlevé si jeune à la science.

La Société a décerné, il y a deux ans, une médaille d'or à M. Chassant, pour un travail sur les hommes remarquables de notre département. Avant d'entreprendre la publication de cet ouvrage, le catalogue des noms dont la biographie devait être traitée, avait été inséré dans le *Courrier de l'Eure*, et adressé à tous ceux qui pouvaient, par des renseignements, contribuer à réparer les omissions et à compléter les études que l'on préparait. De nombreux documents ont été adressés à M. Chassant, qui a dû attendre jusqu'à ce jour pour compléter son œuvre avant de la livrer à la publicité.

Notre nouveau collègue, M. Charles Lapierre, encouragé par le succès qu'avait obtenu un ouvrage fort intéressant sur *les hommes illustres de l'Orléanais*, avait conçu depuis longtemps le projet de faire le même travail pour les célébrités de l'Eure. La Société a vu avec plaisir qu'il était possible de réunir, pour le mérite de la publication, les recherches de ces deux auteurs. Un nouveau plan a été proposé à la Société et accueilli avec faveur par la commission que vous avez chargé de l'examiner. L'ouvrage, sans rien perdre de son unité, comprendra cependant deux parties distinctes. Dans l'une, M. Lapierre traitera, avec tous les développements nécessaires, les biographies des hommes les plus éminents ; dans la seconde partie, sous forme de dictionnaire biographique, M. Chassant a classé les noms qui, pour être moins illustres, se recommandent cependant à la postérité.

Vous connaissez le travail de M. Chassant et vous avez pu juger, dans votre dernière séance, de l'intérêt que doivent présenter les études historiques de

M. Charles Lapierre, par la biographie de Benserade, dont vous avez entendu la lecture.

Dans ce portrait littéraire du poëte normand, M. Charles Lapierre a fait ressortir avec autant de finesse que d'érudition, le caractère original du favori de Louis XIV.

Cette singulière existence, qui commence par un jeu de mots et finit par une épitaphe plaisante, aurait pu provoquer quelques désillusions sur la valeur réelle du poëte, si l'auteur ne s'était surtout attaché à représenter toute une partie fort curieuse des mœurs de son époque.

Cette biographie, semée de faits piquants et encadrée de réflexions aussi justes que spirituelles, a fixé pour ainsi dire la physionomie du bizarre traducteur des *Métamorphoses d'Ovide*.

Les Œuvres de Benserade ne suffiraient pas pour expliquer sa renommée, si son nom n'était mêlé aux nombreuses intrigues du grand roi, pour le succès desquelles il prodigua ses expressions les plus heureuses.

Emule de Danjeau pour la flatterie, il sut parvenir, à force de souplesse, d'esprit et de bons mots, à cette honnête médiocrité qui lui fournissait, pour sa maison de campagne de Chantilly, une devise beaucoup trop modeste.

La fortune le dédommagea, heureusement pour lui, des railleries des poëtes ses contemporains, et il se consolait, au milieu des succès de l'hôtel de Rambouillet, des traits que lui décochait Chaulieu, son malin compatriote, lorsque celui-ci le remerciait en termes satiriques de la dédicace de son livre :

« De tes refrains un livre tout nouveau,
» A bien des yeux n'a pas l'heure de plaire,
» Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
» Hormi les vers qu'il fallait laisser faire
» A la Fontaine. »

Tout cela n'empêcha pas Benserade d'aller à l'Académie et de s'y rendre agréable par une série de plaisanteries que l'histoire, dans un accès de bonhomie, a bien voulu recueillir pour l'instruction morale des peuples.

Senecé mit au bas de son portrait les vers suivants :

« Ce bel esprit eut trois talents divers
» Qui trouveront l'avenir peu crédule :
» De plaisanter les grands il ne fit point scrupule,
» Sans qu'ils le prissent de travers ;
» Il fut vieux et galant sans être ridicule,
» Et s'enrichit à composer des vers. »

Il paraît que sous Louis XIV, pas plus qu'aujourd'hui, le culte de la poésie ne conduisait pas à la fortune.

Benserade qui, tout normand qu'il était, devait avoir quelque peu de sang gascon, sut mourir comme il avait vécu : en homme d'esprit.

Il eut tous les honneurs de la vieillesse, et, chose étrange, il recueillit jusqu'à son dernier soupir les éloges et la faveur qui n'avaient cessé de s'attacher à ses vers, en dépit des quolibets lancés contre lui par la bande joyeuse des poëtes épicuriens qui trônait au cabaret.

J'ai terminé, Messieurs, le résumé de vos travaux.

Puisse cette revue générale vous avoir convaincus, comme nous, que vous n'avez pas perdu votre année, et que vos efforts n'ont pas été stériles !

On est heureux quand, en regardant le fruit de ses études et de ses soins, on peut se rendre ce témoignage que l'on a fait un peu de bien.

La Société n'attend pas d'autre prix de ses efforts.

Etre utile, telle est la mission que nous avons reçue de nos devanciers et à laquelle nous nous efforcerons de ne jamais faillir.

RAPPORT

SUR LES RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX,

Par M. Eugène VILLAIN.

MESSIEURS,

Chaque année, la Société d'Agriculture vous invite à cette solennité, pour que vous assistiez à la distribution des récompenses décernées aux domestiques ruraux.

La mission de votre rapporteur est donc de vous faire connaître quelques-unes de ces existences ignorées, qui probablement seraient restées inconnues de tous, si la Société ne venait signaler leur mérite et leur dévoûment.

Si l'on réfléchit à l'importance des valeurs capitales d'une exploitation, telles que des troupeaux, des attelages, des récoltes, qu'on est journellement obligé de confier à la fidélité, à la discrétion des aides agricoles, on est convaincu que ces valeurs peuvent courir les plus grands risques, éprouver de graves avaries, ou même périr entièrement, par suite de leur négligence, de leur mauvaise foi ou de leur impéritie. Quand on pense combien les travaux des champs, pour être exécutés avec cette perfection qui est un des éléments de succès en agriculture, réclament de vigilance, d'activité et d'application, on ne tarde

pas à reconnaître la nécessité d'un bon choix des agents qui doivent seconder le cultivateur, et l'intérêt pour celui-ci de conserver longtemps ceux qu'il juge capables de remplir ces pénibles fonctions. Notre but est, Messieurs, de soutenir les efforts d'une génération laborieuse, qui doit jouir d'une considération en rapport avec les services qu'elle rend.

Votre commission a eu cette année cinquante certificats à examiner, dans la proportion suivante pour chaque arrondissement :

Andelys.....	3
Bernay.....	11
Evreux.....	23
Louviers.....	8
Pont-Audemer.....	5

Ainsi répartis pour chaque spécialité :

Charretiers.....	13
Bergers.....	8
Hommes à toutes mains..	14
Servantes de ferme.....	15

Nous nous trouvons encore dans l'obligation de faire remarquer que la plupart des certificats reçus fourmillent d'irrégularités que la publication du programme devrait cependant faire disparaître. Nous rappellerons brièvement que les récompenses accordées par la Société ne s'appliquent uniquement qu'aux domestiques ruraux ; que chaque certificat, pour être régulier, doit indiquer la quantité d'hectares de terres cultivées dans l'exploitation et le nombre d'animaux confiés aux soins de chaque aide agricole, et que la légalisation par MM. le maire de la commune et le

juge de paix du canton est obligatoire. Ceci posé, nous allons vous faire connaître les certificats des dix-neuf domestiques jugés dignes par votre commission d'être récompensés.

En première ligne se présente André *Voranger*, homme d'une conduite honnête et irréprochable, et digne en tout point de la confiance que ses maîtres lui ont témoignée. Les 55 années passées chez feu Jean-Baptiste *Guenier* sont affirmées par les héritiers de ce dernier et par M. le maire de la Haye-du-Theil, qui ajoute que ce charretier a toujours été rempli de fidélité et de dévoûment pour ses maîtres, et que feu Jean-Baptiste Guenier avait plusieurs fois manifesté l'intention de le garder indéfiniment à son service. Le prix de département lui est accordé.

Pierre-Fulgence *Lefebvre* obtient la première mention honorable, pour 35 ans de service chez M. Bruno Beudon, cultivateur à Mouflaines, canton d'Etrépagny. Ce charretier nous est déjà connu par une récompense, au concours de l'année dernière.

La deuxième mention est accordée à Jean-Baptiste *Bicherey*, pour 35 ans de service chez Mme veuve Lemercier, propriétaire au Thuit-Signol, canton d'Amfreville-la-Campagne.

Mathieu de Dombasle a dit quelque part : « L'homme qui voudra se livrer à une entreprise agricole, trouvera toujours sous sa main les sujets qui lui sont nécessaires, s'il veut se donner la peine de les chercher. » C'est ce qu'a fait Mme veuve Bernay, cultivatrice à Gauville, canton nord d'Evreux. Le charretier que sa mère possédait depuis 2 ans, réunissait toutes les qualités qui distinguent le serviteur dévoué : elle

le prit à son service, et, depuis 25 ans, elle n'a eu qu'à se louer de son habileté, de sa grande douceur et surtout des soins particuliers qu'il apportait à former son fils à la pratique de la culture. Baptiste *Letellier* mérite le prix de l'arrondissement d'Evreux.

La première mention appartient à Pierre *Delacour*, en service depuis 28 ans chez M. Lapôtre, cultivateur à Fontaine-sous-Jouy, canton nord d'Evreux.

La deuxième est accordée à Joseph *Poulet*, pour 25 ans de service chez M. Joseph Devin, cultivateur à Saint-Luc, canton sud d'Evreux.

Dans la catégorie des bergers, Laurent *Legouez* se présente le premier : homme laborieux, ne négligeant rien pour l'amélioration du troupeau confié à sa garde, ce serviteur fidèle obtient le prix de département, pour 32 années passées dans ces conditions chez M. Alphonse Filleul, propriétaire à Tournedos-Bois-Hubert, canton nord d'Evreux.

Jean *Parent* est mentionné honorablement pour 28 ans de service chez Mme veuve Robillard, propriétaire à Grandcamp, canton de Broglie.

Le prix de l'arrondissement d'Evreux est décerné à Pierre *Boulanger*, en service depuis 26 ans chez M. Delacour père, cultivateur à Evreux, hameau de Nétreville. Le certificat constate que ce berger a toujours fait son service avec honneur et loyauté; que son maître a toujours remarqué une qualité précieuse dans ce serviteur : une grande douceur dans la conduite de son troupeau.

Une mention honorable est accordée à Michel *Bicherey*, berger depuis 20 ans chez M. Mulot, propriétaire à Epieds, canton de Saint-André.

Le prix de département, pour les hommes à toutes mains, est remporté par Pierre *Auger*, au service de M. Lebil depuis 50 ans. Vous aviez confiance en Pierre Auger, Messieurs, lorsque l'année dernière, en lui accordant une mention honorable, vous l'engagiez à persévérer dans la même voie, parce qu'un jour viendrait où il pourrait recueillir le fruit de ses travaux. M. Lebil se plaît à rendre hommage aux qualités de ce précieux serviteur, ainsi que deux honorables cultivateurs de la commune de Puchay, canton d'Etrépagny.

Etienne *Roycourt*, depuis 47 ans chez M. Noe, propriétaire à la Couture-Boussey, canton de Saint-André, et Pierre-Auguste *Carrier*, depuis 38 ans chez Mme veuve Hubert Lerefait, propriétaire à Rougemontiers, canton de Routot, sont mentionnés honorablement.

Antoine *Boulay*, avec lequel nous avons déjà fait connaissance, l'année dernière, présente 33 ans de bons et loyaux services chez M. Pellerin, propriétaire à Glisolles, canton de Conches. Votre commission lui a décerné le prix de l'arrondissement d'Evreux.

Marie-Catherine *Lecomte*, depuis 54 ans au service de M. Félix Cesselin, propriétaire à Saint-Eloi-de-Fourques, canton de Brionne, est une servante infatigable, récompensée en 1847 par le prix de l'arrondissement de Bernay; elle soigne encore avec un dévoûment exemplaire les animaux qui lui sont confiés, malgré son âge avancé (74 ans). Elle obtient cette année le prix de département.

Deux mentions honorables sont accordées : la première, à Marie-Marguerite *Lambert*, pour 40 ans de

service chez M. Fouquet, propriétaire à Serquigny, canton de Beaumont-le-Roger; la deuxième, à Marie-Mélanie *Rassant*, pour 38 ans de service chez M. Charles-Médard Hurel, propriétaire à Saint-Mards-de-Fresne, canton de Thiberville.

Marie-Louise *Ducellier* nous offre le vrai type de la servante de ferme : elle dirige, dans l'exploitation de M. Lebugle, cultivateur à Vaux-sur-Eure, canton de Pacy, avec un zèle infatigable et continuellement éprouvé, une vacherie de trente têtes, en même temps que l'élève d'une vingtaine de veaux et de même nombre au moins de porcs. Marie-Louise *Ducellier* a vu récompenser, l'année dernière, ses longs et excellents services par le comice agricole du canton de Pacy-sur-Eure, et c'est à grand'peine que son maître avait obtenu d'elle de la faire concourir ; 42 ans de longs et éminents services parlent assez haut en sa faveur, pour que votre commission ait cru devoir lui accorder le prix de l'arrondissement.

Une mention honorable est donnée à Angélique *Ledoux*, pour 32 ans de service chez M. Noe père, de la Couture-Boussey, canton de Saint-André.

Laborieux serviteurs, travailleurs infatigables, vous venez d'entendre, par cette longue énumération, la nature des services récompensés, leur durée et surtout leur qualité; ne manquez pas, en rentrant chez vous, de dire à vos compagnons ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu, afin qu'ils suivent la voie que vous venez de leur tracer; de plus, dites-leur bien que MM. les membres du conseil général et le premier magistrat du département, par leur présence à cette solennité, témoignent haute-

ment de l'intérêt qu'ils portent à ceux qui savent résister à la tentation d'abandonner les travaux des champs ; répétez-leur souvent ce proverbe bien ancien : « *Pierre qui roule n'amasse jamais de mousse.* »

—

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix de département (100 fr.) : André *Voranger*, pour 55 ans de service chez feu Jean-Baptiste Guenier, de la Haye-du-Theil, canton d'Amfreville-la-Campagne.

Première mention honorable : Pierre-Fulgence *Lefebvre*, en service depuis 35 ans chez M. Bruno Beudon, cultivateur à Mouflaines, canton d'Etrépagny.

Deuxième mention honorable : Jean-Baptiste *Bicherey*, en service depuis 35 ans chez Mme veuve Lemercier, propriétaire au Thuit-Signol, canton d'Amfreville-la-Campagne.

Prix de l'arrondissement d'Evreux (60 fr.) : Baptiste *Letellier*, pour 27 ans de service chez Mme veuve Bernay, cultivatrice à Gauville, canton nord d'Evreux.

Première mention honorable : Jean-Pierre *Delacour*, pour 28 ans de service chez M. Lapôtre, cultivateur à Fontaine-sous-Jouy, canton nord d'Evreux.

Deuxième mention honorable : Joseph *Poulet*, pour 25 ans de service chez M. Joseph Devin, cultivateur à Saint-Luc, canton sud d'Evreux.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT (100 fr.) : Laurent-Toussaint *Legouez*, pour 32 ans de service chez M. Alphonse Filleul, propriétaire à Tournedos-Bois-Hubert, canton nord d'Evreux.

Mention honorable : Jean *Parent*, en service depuis 28 ans chez Mme veuve Robillard, propriétaire à Grandcamp, canton de Broglie.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX (60 fr.) : Pierre *Boulanger*, en service depuis 26 ans chez M. Delacour, cultivateur à Evreux, hameau de Nétreville.

Mention honorable : Michel *Bicherey*, pour 20 ans de service chez M. Mulot, propriétaire et maire à Epieds, canton de Saint-André.

HOMMES A TOUTES MAINS.

PRIX DE DÉPARTEMENT (80 fr.) : Pierre *Auger*, en service depuis 50 ans, chez M. Lebil, propriétaire à Puchay, canton d'Etrépagny.

Première mention honorable : Etienne *Roycourt*, depuis 47 ans au service de M. Noe père, cultivateur à la Couture-Boussey, canton de Saint-André.

Deuxième mention honorable : Pierre *Carrier*, pour 38 ans de service chez Mme veuve Lerefait, propriétaire à Rougemontiers, canton de Routot.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX (40 fr.) : Antoine *Boulay*, depuis 33 ans au service de M. Pellerin. propriétaire à Glisolles, canton de Conches.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT (80 fr.) : Marie-Catherine *Lecomte*, pour 54 ans de bons services chez M. Félix

Cesselin, propriétaire à Saint-Eloi-de-Fourques, canton de Brionne.

Première mention honorable : Marie-Marguerite *Lambert*, pour 40 ans de service chez M. Fouquet, propriétaire à Serquigny, canton de Beaumont-le-Roger.

Deuxième mention honorable : Marie-Mélanie *Rassant*, pour 38 ans de service chez M. Médard Hurel, propriétaire à Saint-Mards-de-Fresne, canton de Thiberville.

Prix de l'arrondissement d'Evreux (40 fr.) : Marie-Louise *Ducellier*, depuis 42 ans au service de M. Lebugle, cultivateur à Vaux-sur-Eure, canton de Pacy.

Mention honorable : Angélique *Ledoux*, pour 32 ans de service chez M. Noe père, cultivateur à la Couture-Boussey, canton de Saint-André.

Instruments agricoles perfectionnés.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Louis *Girard*, mécanicien à Damville, pour le perfectionnement de la machine à vanner le blé.

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU A HARCOURT, LE 2 OCTOBRE 1853.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

Une commission, organisée par M. Hamel, membre du conseil général, et ayant pour secrétaire M. Marie, maire de Brionne, avait réglé avec autant d'intelligence que de zèle toutes les dispositions du concours. Les préparatifs de la fête avaient été faits dans le beau domaine d'Harcourt, que la Société impériale et centrale d'Agriculture avait eu l'obligeance de mettre à la disposition de la Société.

En l'absence de M. le duc d'Albuféra, président de la Société, que les exigences de sa santé retenaient dans les Pyrénées, M. Lefebvre-Duruflé, sénateur, avait accepté la présidence du concours. Le bureau était composé en outre de M. Ange Petit, vice-président; de M. Deschamps, maire d'Evreux, trésorier, et de M. Bardet, secrétaire de la section générale de Bernay, remplaçant M. le secrétaire perpétuel. M. le préfet, qui n'avait pu se rendre au concours, avait délégué, pour l'y remplacer, M. de Meynard, secrétaire général. MM. A. Passy, ancien préfet de l'Eure, et Pépin, directeur des cultures au Muséum d'histoire

naturelle, représentaient la Société impériale et centrale d'Agriculture. Plusieurs membres du conseil général et un grand nombre de membres de la Société étaient également présents.

A midi, le concours de labourage commence sur une pièce voisine du château et dépendant du domaine : treize charrues, plus une *charrue fouilleuse* ou *charrue-sous-sol*, prennent part à la lutte.

Après un examen approfondi, par trois jurys spéciaux, du travail opéré par les charrues, des bestiaux amenés au concours et des instruments agricoles présentés, la Société se réunit pour la distribution des prix, sous une tente dressée en face du château.

La séance est ouverte par un discours dans lequel M. Lefebvre-Duruflé, président, insiste principalement sur l'intimité des rapports qui doivent s'établir entre les hommes de la science et les hommes de la pratique, dans l'intérêt des progrès agricoles.

M. A. Passy prend la parole ensuite pour retracer le tableau, rapide mais complet, de l'histoire du domaine d'Harcourt.

Ces deux remarquables discours, écoutés avec le plus vif intérêt, ont été accueillis par d'unanimes applaudissements.

Après la distribution des récompenses, un banquet préparé avec le plus grand soin par la commission, a réuni près de deux cents convives. Vers la fin du repas, dans lequel le plus grand ordre et la plus franche cordialité n'ont cessé de régner, plusieurs toasts ont été portés : Par M. le président : « A S. M. l'Empereur ! » — Par M. Hamel : « A l'agriculture ! » — Par M. Ange Petit, vice-président : « A la Société

impériale et centrale d'Agriculture ! » — Par M. Pépin : « A la Société d'Agriculture de l'Eure ! » (1).

La belle compagnie des sapeurs-pompiers de Briorme et l'habile corps de musique, organisé par M. Hamel, sont venus contribuer à l'ordre et à l'agrément de cette fête, qui s'est terminée par le feu d'artifice accoutumé.

(1) V. pages 106-109. Le texte du toast de M. Hamel n'a pu être obtenu pour l'impression.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LEFEBVRE-DURUFLÉ,

Président.

MESSIEURS,

Ce concours se présente avec des circonstances particulières sur lesquelles vous trouverez tout naturel que j'appelle d'abord votre attention, si toutefois elles n'ont déjà saisi vos esprits et si vos propres réflexions n'ont devancé les miennes.

En effet, Messieurs, ce n'est pas seulement la Société d'Agriculture du département de l'Eure qui vous convoque, comme d'habitude, à cette fête solennelle. Il y a aujourd'hui quelque chose d'insolite dans notre programme. La première société agricole de France, la Société impériale et centrale, si éminente par les célébrités scientifiques qu'elle renferme, vous offre une gracieuse hospitalité dans le noble et antique manoir qu'elle doit à la libéralité d'un de ses anciens membres; une députation de cette compagnie d'élite est venue tout exprès pour vous faire les honneurs de son domaine, et pour vous convier à l'ombre de ces bois qu'un legs, dont elle remplit scrupuleusement les conditions, lui impose l'obligation de conserver et de maintenir dans toute leur splendeur.

Celui dont la main a semé les vertes forêts qui nous entourent a voulu que son œuvre ne périt pas avec

lui. Il a, par testament, chargé la Société d'Agriculture de Paris de perpétuer l'exemple utile et salutaire qu'il avait donné à cette contrée : les plus heureux résultats ont justifié la prévoyance de feu M. Delamarre.

La plupart de ceux devant qui j'ai l'honneur de parler peuvent se rappeler encore l'aspect que présentaient, il y a vingt-cinq à trente ans, les coteaux qui couronnent la riche et riante vallée de la Risle. Les flancs de ces coteaux stériles et dépouillés étaient à peine nuancés çà et là de quelques teintes lilacées, produites par la fleur des humbles et chétives bruyères, qui pouvaient seules y végéter; les eaux pluviales, qu'aucun feuillage n'arrêtait sur les hauteurs, descendaient torrentiellement dans la vallée; la bruyère, enlevée chaque année avec une partie du sol qui l'avait nourrie, ne fournissait au pauvre qu'un chauffage sans ardeur; et des clairières d'une étendue considérable demeuraient sans valeur et sans produit. Un homme, que des peines de cœur avaient éloigné du monde, vint chercher le calme de la retraite et le baume de la solitude au milieu de cette nature triste et dénudée et à l'abri des ruines mélancoliques du vieux château de la maison d'Harcourt. Cet asile convenait à l'état de son âme; mais il est rare que l'isolement suffise à calmer nos chagrins : le travail est un remède bien autrement puissant. M. Delamarre y eut recours et ce fut alors qu'il entreprit de peupler de pins les solitudes stériles qui l'entouraient. D'abord, il n'apparut au flanc des coteaux qu'une nuance verdoyante, heureux symbole d'un avenir plein d'espérance. Puis les arbustes s'élevèrent peu à peu, leurs rameaux grandirent, leur

feuillage s'épaissit et l'on remarqua sur les pentes nues du vallon comme une fraîche oasis que l'on vit, quelques années après, s'étendre de proche en proche et bientôt serpenter comme les eaux de la rivière elle-même, soit que l'on descendit son cours, soit que l'on remontât vers sa source. L'exemple donné par le solitaire d'Harcourt avait porté ses fruits, ses voisins l'avaient imité, partout des semis de pins remplaçaient la mousse et la bruyère et fertilisaient un sol jusque là improductif.

Je n'ai fait, j'en ai l'assurance, Messieurs, que devenir l'interprète de vos sentiments en rendant avant tout ce faible tribut d'hommage et de souvenirs à nos illustres hôtes, au généreux testateur qui les a dotés et aux lieux qui servent de théâtre au concours agricole auquel j'ai l'honneur de présider.

Maintenant, puisqu'une heureuse occurence rapproche de nos simples et prudents agriculteurs les organes les plus accrédités et les plus célèbres de la science, permettez-moi d'en profiter pour faire entendre quelques paroles de conciliation dans un différend qui trop souvent en agriculture divise l'homme de cabinet et l'homme des champs, l'homme de théorie et l'homme de pratique. Je promets d'y apporter tous les ménagements qu'exige un débat de famille; mais il en est des explications franches comme des bons comptes : elles font les bons amis.

Puisqu'une même enceinte réunit ici les hommes qui creusent avec le plus de succès les secrets de la science et ceux dont le soc expérimenté creuse aussi avec le plus d'habileté les sillons de nos champs, saisissons cette occasion d'en soumettre aux uns et aux autres ce que nous, juges du camp, nous croyons le

plus propre à cimenter entre eux une alliance utile et féconde, et à concentrer vers un but commun la hardiesse novatrice des uns et la réserve trop défiante peut-être des autres.

En littérature, en beaux-arts, en sciences, en industrie, le cri du siècle est celui-ci :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde! Il n'y a que l'agriculture qui n'inscrive pas si facilement cette devise sur sa bannière. L'agriculture, vieille comme le monde, a quelque défiance pour les innovations. Il y a plus de chance d'en être bien accueilli quand on se présente à ses suffrages avec l'autorité des siècles passés et l'expérience des vieux âges. Ce qui n'est ou ce qui ne lui paraît être que le résultat d'une théorie spéculative et nouvelle, quelque lumineuse qu'elle soit, n'a pas le don de la séduire. Pour en être bien venu, il faut se présenter avec les résultats éprouvés de la pratique ; et pour que les oracles de la science connaissent bien toutes ses faiblesses, il ne faut pas hésiter à leur avouer qu'il y a telle sentence de Mathieu Lænsberg ou tel apophthegme du Messager Boiteux, qui a plus de crédit auprès d'elle que les élucubrations les plus raffinées de leurs veilles.

Cette défiance, ces préjugés sont-ils le résultat de l'ignorance et de la routine, ou bien n'ont-ils pas été plus d'une fois motivés par des essais malheureux, que des cultivateurs trop crédules ont entrepris, à leurs dépens, sur la foi de théories décevantes ? On ne saurait nier qu'ils participent de cette double origine. Mais quelques tentatives sans succès doivent-elles rendre l'agriculture sourde aux conseils de la science ? Nous sommes loin de le croire. Aussi nous

n'hésiterons pas à dire aux agriculteurs : Apportez des soins extrêmes dans vos essais, ne les tentez d'abord que sur une échelle modeste, ne vous y livrez qu'à mesure du succès et avec une lente progression; mais écoutez les savants, non pas ceux qui ne le sont qu'à demi, mais ceux qui le sont tout à fait. Car pourriez-vous oublier sans ingratitude ce que votre art doit à la science : la perfection des assolements, le bon emploi des fumiers et des amendements, l'amélioration des races, l'éducation et l'engrais des bestiaux, l'introduction des nouvelles cultures ? Il n'est aucun point qui n'ait été l'objet des observations et des travaux incessants de la science.

D'un autre côté, nous nous permettrons de dire aux hommes de science : L'agriculteur aime une pensée nette et un langage simple. Si vous voulez que l'homme des champs vous écoute, point d'idées abstraites, point de ces mots scientifiques qui ont besoin d'un glossaire. Au lieu de mettre votre gloire à paraître novateurs, placez-la à ne vous montrer que les restaurateurs des anciennes traditions et des modes de culture consacrés par la pratique dans un temps ou dans un pays quelconque. Appuyez-vous sur le passé et tâchez de démontrer que nos modernes inventions ne sont que de vieux souvenirs perdus dans la nuit des temps et effacés durant les siècles de barbarie qui ont anéanti les arts de la Grèce et de Rome.

Il est plus aisé qu'on ne pense de faire des découvertes de ce genre en agriculture, surtout lorsqu'on se donne la peine d'étudier l'histoire de cet art chez les anciens. Quand on lit les ouvrages de Caton, de Varron, de Columelle, on est, par exemple, tout

étonné d'y retrouver tout entière et développée avec une sagesse de vues admirable cette théorie des assolements, cette suppression des jachères, qui a été préconisée comme une découverte de nos temps modernes.

Voilà bientôt vingt ans que la Société d'Agriculture du département de l'Eure fait d'infructueux efforts pour engager les propriétaires ou les cultivateurs à établir des fosses destinées à recueillir, dans les fermes, les urines des bestiaux et les engrais liquides. Quoique la Société ait proposé en prime une somme à peu près égale à la dépense qu'entraînerait la construction d'une fosse, cette amélioration n'a point été accueillie, et personne n'a tenté de mériter les primes. Si c'est à titre d'innovation que ce mode de recueillir des amendements si follement perdus a été repoussé, que la Société de l'Eure et la science avec elle se hâtent de dire que la construction de ces fosses a plus de deux mille ans de date ; qu'elles ont été minutieusement décrites par Caton et par Columelle ; probablement on aura confiance dans l'expérience des anciens.

Il est, depuis quelques années, un autre genre d'amélioration à propos duquel on écrit et on discute beaucoup, et qui semble ne passer qu'assez lentement dans la pratique ; je veux parler du *drainage*. Ce mot, d'origine anglaise, auquel la science agricole française a donné peut-être une hospitalité trop facile, n'a pas contribué à populariser le genre de travaux qu'il exprime. Combien n'a-t-on pas entendu de gens, désorientés par cette expression, demander ce que c'était que cette innovation si étrangement dénommée. Si donc la science, au lieu de nous don-

ner des traités sur le *drainage*, eût bien voulu tout vulgairement nous donner des traités sur les *desséchements*, sur les *saignées couvertes*, certes elle eût été plus populairement comprise. Si elle eût ajouté qu'il y avait quelques vingt siècles que cette innovation était une pratique généralement adoptée en Italie, et que toute l'innovation consiste à avoir substitué, au fond des saignées, des tuyaux de terre cuite aux pierres sèches ou aux minces et longues fascines dont on le garnissait, peut-être eût-on obtenu un succès plus immédiat ?

Que la science se pénètre donc bien de cette vérité : c'est que lorsqu'elle veut conquérir la popularité à une méthode de culture quelconque, c'est que lorsqu'elle veut la propager promptement, ce n'est pas sous l'enseigne de mots étranges ou étrangers qu'elle doit la placer, c'est sous le patronage de mots vulgaires et français ; ce n'est pas comme innovation qu'elle a le plus de chances à nous la montrer, c'est au contraire à sa source primitive, à son antique berceau. Que la science française consente donc à parler français ; au lieu de se faire jeune, qu'elle se résigne à vieillir. Les succès populaires sont à ce prix.

Ces réflexions ne sont pas les miennes, je n'en suis que l'écho, je les ai recueillies de la bouche de nos modestes agriculteurs et je profite de l'occasion qui m'est offerte de présenter à la science leur humble requête. Elle sera bien accueillie des hommes auxquels nous en remettons le succès. Les vrais savants sont toujours clairs et intelligibles. Ceux dont il faut se défier sont les savants à la suite, les faiseurs de livres, les colporteurs de systèmes.

Un mot encore, Messieurs, et je finis. Nous sommes réunis, cette année, sous des auspices moins heureux que les années précédentes. Le Ciel a eu pour nous des rigueurs contre lesquelles il n'est donné aux peuples de lutter que par un redoublement de raison, de prudence et de bons sentiments. La récolte des céréales a laissé, cette année, l'approvisionnement de la France en déficit. Nous avons quelques mois d'une situation délicate à traverser. N'en aggravons pas les difficultés en tourmentant cette situation, ne demandons au commerce et à l'administration que ce qu'ils peuvent raisonnablement nous donner. Confions-nous à la sagesse de l'Empereur, dont nous pouvons attendre tout ce qu'il est humainement possible de faire ; mais n'oublions pas que c'est à Dieu seul qu'il est donné de faire succéder l'abondance à la stérilité. Les rois, comme les peuples, n'ont que des moyens bornés pour la combattre ; songeons que ces maux s'adoucissent par la patience, par l'amour de l'ordre et surtout par la charité du riche envers le pauvre.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY.

MESSIEURS,

En vous recevant dans cette enceinte, les membres de la Société pensent qu'il serait utile à tous de faire connaître comment elle est devenue propriétaire de ce domaine, à quelles conditions et comment se trouvent réalisées les espérances que l'ancien propriétaire, M. Delamarre, avait nourries en faisant cette grande libéralité à une institution nationale.

Dans notre Normandie, chaque village, pour ainsi dire, a été témoin ou rappelle le souvenir d'événements consacrés par l'histoire. Le nom de chaque commune est écrit dans nos annales, associé à des combats, à des campements, au séjour de puissants seigneurs, à des fondations pieuses, et beaucoup conservent les restes des monuments des Gaulois ou des Romains. Le nom d'Harcourt est fréquemment cité par nos premiers historiens. Il jouissait d'une célébrité militaire ; désormais il est appelé à une célébrité moins haute, mais plus utile.

Ce château d'Harcourt, qui se cache sous l'épais feuillage des arbres que nous avons plantés, était déjà une forteresse lorsque Guillaume assembla ses barons pour s'emparer de l'Angleterre. Sa date la

plus ancienne remonte à 917. Bernard le Danois amena de son château d'Harcourt trois cents hommes d'armes au secours de Guillaume Longue-Epée.

Enguerrand d'Harcourt accompagna Guillaume le Bâtard, dont il avait été le gouverneur. Il fut tué pendant la conquête, et son fils, à son retour d'Angleterre, rebâtit son château, en 1078.

De cette époque datent les fossés et les remparts qui entourent cette forteresse, apanage de cette antique famille d'Harcourt, qui a toujours figuré dans notre histoire, et dont l'illustration a traversé les phases diverses de nos guerres sans s'éteindre. Pendant tout le moyen âge, Harcourt était un point militaire de quelqu'importance; en 1449, Dunois, défendant la France contre les Anglais, attaqua Talbot dans les rues du village. Talbot se réfugia dans le château, puis le rendit aux Français.

Pendant les guerres de la Ligue, Harcourt était encore une place forte, car il fut attaqué en 1583 par les ligueurs de Rouen. Déjà, en 1464, cette seigneurie était passée, par un mariage, dans la maison de Lorraine.

Le château a conservé le caractère des édifices militaires du moyen âge; ses tourelles, sa porte fortifiée, l'enceinte des murailles, les traces du pont-levis, les fossés creusés profondément, les remparts, tout en fait un reste vénérable de ces temps anciens, alors que les seigneurs se battaient toujours entre eux, souvent contre les ennemis et quelquefois contre le roi. Sous François Ier, le château fut réparé, puis, au commencement du XVIIIe siècle, des changements d'un style plus moderne en altérèrent davantage le type primitif.

Tel qu'il est, le voici devenu la propriété de la Société centrale d'Agriculture de France, qui se trouve un peu étonnée et parfois embarrassée de loger sous une citadelle munie de remparts, de tours et de créneaux.

Sous cette forme, nous la conservons comme un des souvenirs matériels de nos temps historiques, devenus trop rares en France. Aujourd'hui, ce n'est plus au son du cor que l'on y fait un appel à l'hospitalité. La grande cour du château-fort ne sert plus de refuge aux moutons qui se pressent en fuyant, aux bœufs tardifs, aux femmes et aux enfants éplorés qui viennent chercher un asile contre les fureurs d'un ennemi, tandis que les hommes s'arment et veillent du sommet des créneaux.

Les vieilles portes de la vieille forteresse s'ouvrent à la voix des amis de l'agriculture. Les troupeaux de moutons, les bandes de bœufs, les troupes de chevaux y affluent, mais pour disputer entre chaque race les prix accordés à leurs belles et riches formes et à leur luxuriante nature. Les cimes des arbres ombragent une fête rustique ; un banquet modeste et pacifique réunit des hommes paisibles et laborieux, animés d'un unique et même sentiment : l'intérêt de l'agriculture.

Cela nous montre, Messieurs, que les progrès de la civilisation ne peuvent s'arrêter. Malgré les instants de frénésie ou de torpeur dont il plaît à Dieu d'affliger l'intelligence générale de l'humanité, sa destinée, n'en doutons jamais, est de marcher vers ce qui est juste et moral. Nous sommes loin du temps où le bon roi saint Louis défendait spécialement, dans ses ordonnances, de troubler les charrues. Les charrues n'ont

plus la peur d'être troublées; elles sont maîtresses du sol; elles remplacent, dans les châteaux comme dans la campagne, les harnois de la guerre. Elles nivellent les champs de bataille et en effacent les traces; c'est l'arme la plus puissante de la civilisation; les autres armes détruisent, elle féconde.

La charrue, en transformant le sol, transforme en même temps le monde intellectuel; elle appelle la population, l'entretient et la fait croître. En augmentant les subsistances au-delà des besoins de chaque famille, elle permet à plusieurs de chercher d'autres travaux et donne ainsi aux esprits littéraires et scientifiques les loisirs dont ils ont besoin pour éclairer l'humanité, dont le bien-être intellectuel peut seul assurer et affermir le bien-être matériel.

Depuis bien des années, l'habitation d'Harcourt était abandonnée par ses possesseurs; elle fut entièrement oubliée pendant la République. Sa ruine semblait certaine.

En 1802, cette terre fut mise en vente par Mme de Noailles, qui en avait hérité, et M. Delamarre l'acheta.

Il ne pouvait songer à relever cette antique demeure; sa préoccupation était déjà de transformer les landes et les friches en bois productifs.

C'était sa vocation, ce fut le travail de son esprit et de ses bras pendant vingt-quatre années.

Permettez-moi de vous parler de cet homme de bien si peu connu.

Louis-Gervais Delamarre était né au Mello, département de l'Oise, en 1766; il est mort à Paris, le 27 juillet 1827.

Il appartenait à une famille ancienne et honorable. Procureur au Châtelet, il s'acquit dans l'exercice de

feuillage s'épaissit et l'on remarqua sur les pentes nues du vallon comme une fraîche oasis que l'on vit, quelques années après, s'étendre de proche en proche et bientôt serpenter comme les eaux de la rivière elle-même, soit que l'on descendit son cours, soit que l'on remontât vers sa source. L'exemple donné par le solitaire d'Harcourt avait porté ses fruits, ses voisins l'avaient imité, partout des semis de pins remplaçaient la mousse et la bruyère et fertilisaient un sol jusque là improductif.

Je n'ai fait, j'en ai l'assurance, Messieurs, que devenir l'interprète de vos sentiments en rendant avant tout ce faible tribut d'hommage et de souvenirs à nos illustres hôtes, au généreux testateur qui les a dotés et aux lieux qui servent de théâtre au concours agricole auquel j'ai l'honneur de présider.

Maintenant, puisqu'une heureuse occurence rapproche de nos simples et prudents agriculteurs les organes les plus accrédités et les plus célèbres de la science, permettez-moi d'en profiter pour faire entendre quelques paroles de conciliation dans un différend qui trop souvent en agriculture divise l'homme de cabinet et l'homme des champs, l'homme de théorie et l'homme de pratique. Je promets d'y apporter tous les ménagements qu'exige un débat de famille; mais il en est des explications franches comme des bons comptes : elles font les bons amis.

Puisqu'une même enceinte réunit ici les hommes qui creusent avec le plus de succès les secrets de la science et ceux dont le soc expérimenté creuse aussi avec le plus d'habileté les sillons de nos champs, saisissons cette occasion d'en soumettre aux uns et aux autres ce que nous, juges du camp, nous croyons le

plus propre à cimenter entre eux une alliance utile et féconde, et à concentrer vers un but commun la hardiesse novatrice des uns et la réserve trop défiante peut-être des autres.

En littérature, en beaux-arts, en sciences, en industrie, le cri du siècle est celui-ci :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde! Il n'y a que l'agriculture qui n'inscrive pas si facilement cette devise sur sa bannière. L'agriculture, vieille comme le monde, a quelque défiance pour les innovations. Il y a plus de chance d'en être bien accueilli quand on se présente à ses suffrages avec l'autorité des siècles passés et l'expérience des vieux âges. Ce qui n'est ou ce qui ne lui paraît être que le résultat d'une théorie spéculative et nouvelle, quelque lumineuse qu'elle soit, n'a pas le don de la séduire. Pour en être bien venu, il faut se présenter avec les résultats éprouvés de la pratique ; et pour que les oracles de la science connaissent bien toutes ses faiblesses, il ne faut pas hésiter à leur avouer qu'il y a telle sentence de Mathieu Lænsberg ou tel apophthegme du Messager Boiteux, qui a plus de crédit auprès d'elle que les élucubrations les plus raffinées de leurs veilles.

Cette défiance, ces préjugés sont-ils le résultat de l'ignorance et de la routine, ou bien n'ont-ils pas été plus d'une fois motivés par des essais malheureux, que des cultivateurs trop crédules ont entrepris, à leurs dépens, sur la foi de théories décevantes ? On ne saurait nier qu'ils participent de cette double origine. Mais quelques tentatives sans succès doivent-elles rendre l'agriculture sourde aux conseils de la science ? Nous sommes loin de le croire. Aussi nous

feuillage s'épaissit et l'on remarqua sur les pentes nues du vallon comme une fraîche oasis que l'on vit, quelques années après, s'étendre de proche en proche et bientôt serpenter comme les eaux de la rivière elle-même, soit que l'on descendit son cours, soit que l'on remontât vers sa source. L'exemple donné par le solitaire d'Harcourt avait porté ses fruits, ses voisins l'avaient imité, partout des semis de pins remplaçaient la mousse et la bruyère et fertilisaient un sol jusque là improductif.

Je n'ai fait, j'en ai l'assurance, Messieurs, que devenir l'interprète de vos sentiments en rendant avant tout ce faible tribut d'hommage et de souvenirs à nos illustres hôtes, au généreux testateur qui les a dotés et aux lieux qui servent de théâtre au concours agricole auquel j'ai l'honneur de présider.

Maintenant, puisqu'une heureuse occurence rapproche de nos simples et prudents agriculteurs les organes les plus accrédités et les plus célèbres de la science, permettez-moi d'en profiter pour faire entendre quelques paroles de conciliation dans un différend qui trop souvent en agriculture divise l'homme de cabinet et l'homme des champs, l'homme de théorie et l'homme de pratique. Je promets d'y apporter tous les ménagements qu'exige un débat de famille; mais il en est des explications franches comme des bons comptes : elles font les bons amis.

Puisqu'une même enceinte réunit ici les hommes qui creusent avec le plus de succès les secrets de la science et ceux dont le soc expérimenté creuse aussi avec le plus d'habileté les sillons de nos champs, saisissons cette occasion d'en soumettre aux uns et aux autres ce que nous, juges du camp, nous croyons le

plus propre à cimenter entre eux une alliance utile et féconde, et à concentrer vers un but commun la hardiesse novatrice des uns et la réserve trop défiante peut-être des autres.

En littérature, en beaux-arts, en sciences, en industrie, le cri du siècle est celui-ci :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde! Il n'y a que l'agriculture qui n'inscrive pas si facilement cette devise sur sa bannière. L'agriculture, vieille comme le monde, a quelque défiance pour les innovations. Il y a plus de chance d'en être bien accueilli quand on se présente à ses suffrages avec l'autorité des siècles passés et l'expérience des vieux âges. Ce qui n'est ou ce qui ne lui paraît être que le résultat d'une théorie spéculative et nouvelle, quelque lumineuse qu'elle soit, n'a pas le don de la séduire. Pour en être bien venu, il faut se présenter avec les résultats éprouvés de la pratique ; et pour que les oracles de la science connaissent bien toutes ses faiblesses, il ne faut pas hésiter à leur avouer qu'il y a telle sentence de Mathieu Lænsberg ou tel apophthegme du Messager Boiteux, qui a plus de crédit auprès d'elle que les élucubrations les plus raffinées de leurs veilles.

Cette défiance, ces préjugés sont-ils le résultat de l'ignorance et de la routine, ou bien n'ont-ils pas été plus d'une fois motivés par des essais malheureux, que des cultivateurs trop crédules ont entrepris, à leurs dépens, sur la foi de théories décevantes ? On ne saurait nier qu'ils participent de cette double origine. Mais quelques tentatives sans succès doivent-elles rendre l'agriculture sourde aux conseils de la science ? Nous sommes loin de le croire. Aussi nous

propagation des beaux arbres de l'Amérique du Nord dans notre climat. Il était secondé par l'intelligente coopération de M. Coppe, alors jardinier en chef. M. Michaux a réuni, en suivant les plantations faites à Harcourt, de nombreuses observations dont la science attend la publication prochaine.

Notre vénérable confrère, à qui son grand âge ne permet plus les fatigues qu'il savait courageusement supporter jadis, est venu cette année même revoir les grands arbres qu'il avait élevés, et il exprimait récemment à la Société centrale d'Agriculture, dans une lettre touchante, combien il était heureux de s'être assuré que les travaux qu'il avait commencés, étaient continués et s'agrandissaient sous la direction active et intelligente de notre confrère M. Pépin.

Dans l'un de ses rapports, M. Adolphe Brongniart fait observer que le but scientifique de la donation qui a été faite à la Société, consiste spécialement dans des essais de culture. La Société ne néglige rien pour répondre à de si utiles intentions.

Les collections sont de deux natures.

L'une est une véritable école d'arbres forestiers, réunis dans l'ancien potager du château, pour l'étude de leurs caractères botaniques. Ces arbres n'y sont représentés que par un seul individu.

L'autre est une école forestière proprement dite, dans laquelle chaque espèce forme un massif de vingt-cinq à cent sujets convenablement espacés, de manière à permettre d'apprécier leur mode de croissance en forêt, leur rusticité et par suite leur importance en sylviculture.

Le département possède donc dans son sein un établissement unique dans son genre : c'est une école d'arbres-forestiers résineux et feuillus, dans laquelle tout ce que la science a découvert trouve une application utile. Dans nos pépinières, vous aurez remarqué les cèdres nouvellement découverts sur les flancs de l'Himalaya et les arancarias venus des vallons des Andes, et encore d'autres conifères qui embellissent les forêts du Nouveau-Monde ou les grandes îles de l'Océanie.

Ces arbres, par la beauté et l'étrangeté de leur pittoresque feuillage, deviennent l'ornement de nos parcs, et par leur utilité l'espoir de nos forêts.

Des arbustes que décorent d'admirables fleurs et des parfums délicieux, viennent ici avec une vigueur égale à celle qui les anime dans leur patrie. Ils s'enracinent dans le sol naturel, et leur énergique végétation montre qu'ils s'y trouvent dans des conditions favorables à leur développement dans notre climat.

En examinant ces essais de culture, qui réussissent presque toujours, parce qu'ils sont entrepris par les hommes les plus dévoués à la science et les plus autorisés par la pratique, chacun peut s'assurer de ce qu'il doit tenter dans ses bois ou ses jardins. Par là se trouve accompli le vœu de M. Delamarre ; son domaine, devenu plus productif par les soins de notre inspecteur M. Aubert, est, en même temps, le théâtre d'expériences instructives. Ces travaux forment une sorte d'exposition permanente en faveur de ceux qui s'intéressent aux progrès de la sylviculture. On peut, en parcourant nos bois, se rendre compte du

succès des premiers travaux entrepris par son ancien propriétaire, reconnaître que les sols, naguères arides, sont à présent couverts d'une haute végétation, que le mélange des arbres feuillus et résineux est praticable, que les parties cultivées uniquement en conifères, sont devenues, par l'accumulation des détritus végétaux, propres à se garnir d'arbres à feuilles caduques.

Parmi les essais nombreux qui ont été tentés, je signalerai à votre attention un taillis placé entre deux côtes escarpées, établi en 1840, par M. Michaux, dans un sol argilo-siliceux, profond et frais. Ce taillis se trouve composé de vingt-deux essences d'arbres plantés en lignes d'une seule espèce, sur plates-bandes, à la distance d'un mètre trente centimètres. Les plants ont été rabattus à la serpette aussitôt après leur plantation. En 1846, le taillis fut exploité en entier; car, pour continuer cette expérience, on ne fit aucune réserve de baliveaux. Ce taillis, d'une belle vigueur, consacre une méthode rationnelle pour les plantations des bois taillis.

A Sainte-Opportune, on peut s'assurer de la réussite complète des travaux exécutés, en suivant les intentions du testateur. Une plantation de neuf hectares de pins offre une admirable végétation, sur un terrain difficile, composé de gros silex, recouverts seulement par quatre centimètres de terre de bruyère. Déjà un grand nombre d'arbres, ainsi que le fait remarquer dans son rapport M. Debonnaire de Gif, atteignent une hauteur de 7 à 8 mètres.

Les trois essences d'arbres principales sont : le pin Sylvestre, le Laricio et le pin noir d'Autriche.

Quelques pins maritimes et Mugho n'y ont été semés que pour expérience. Les variétés de pin Sylvestre sont ceux de Riga, de Haguenau et de Briançon.

Notre confrère, M. Pépin, établit que les frais de défrichement, plantation, semis, épierrage et formation de la haie de hêtres et de bouleaux dans le fossé qui entoure cette lande, ont demandé 501 journées d'ouvriers à 1 fr. 75 c., ou 876 fr. 75 c., ce qui fait par hectare 92 fr. 30 c. Ainsi demeure démontré que ces landes arides, où les moutons ne trouvent qu'une maigre et rude nourriture, peuvent être transformées en forêts, dont l'exploitation couvre bien au-delà, dès les premières années, les frais de culture, et qu'une richesse considérable s'y forme pour l'avenir.

C'est ainsi, Messieurs, que nous suivons les intentions de M. Delamarre, c'est ainsi que nous cherchons à être utiles à une grande branche de l'art agricole, et que nous pensons seconder la Société de l'Eure dans la belle mission qu'elle s'est donnée.

Nous emportons l'espoir que cette alliance plus intime de deux sociétés qui se consacrent à l'agriculture, donnera une impulsion nouvelle à d'utiles travaux ; que votre visite, Messieurs, servira à propager la connaissance des essais de sylviculture entrepris et continués dans nos bois.

Restons unis pour accomplir avec courage et persévérance cette belle mission que nous nous sommes volontairement donnée. Continuez à encourager notre agriculture dans la voie des améliorations prudentes et sages qu'elle doit à vos conseils et à vos encouragements. A toutes les époques, dans tous

les temps, l'amour de l'agriculture a rallié les amis sincères de leur pays dans un but grand et utile.

Il est aussi beau, aussi patriotique de servir son pays avec le fer de la charrue qu'avec la plume ou l'épée.

PRIMES ET RÉCOMPENSES.

Concours de Charrues.

PREMIER PRIX (150 fr.) : M. Edouard *Bisson* fils, conduisant la charrue de son père, à Quincarnon.

DEUXIÈME PRIX (100 fr.) : M. *Guilbert* fils, à Ecardenville; charrue conduite par César Lemaire.

Première mention honorable (médaille d'argent et 10 fr.) : M. *Drouet*, à Goupillières; charrue conduite par Armand Drouet.

Deuxième mention honorable (médaille de bronze et 10 fr.) : M. *Malatiré*, à Calleville; charrue conduite par Pierre Blocher.

Concours de Bestiaux.

TAUREAUX.

PREMIER PRIX (165 fr.) : Mme Clara-Julienne *Ventros*, veuve *Gruel*, à Saint-Mards-de-Blacarville, arrondissement de Pont-Audemer.

DEUXIÈME PRIX (110 fr.) : M. Augustin *Thourouide*, à la Neuville-du-Bosc.

VACHES.

PREMIER PRIX (70 fr.) : M. Louis-Pierre *Pernuit*, propriétaire à Glos-sur-Risle.

DEUXIÈME PRIX (45 fr.) : M. Edouard *Boucher*, à Ecardenville.

GÉNISSES.

PREMIER PRIX (70 fr.) : M. *Dufour*, propriétaire et maire à Villez.

DEUXIÈME PRIX (45 fr.) : M. Emile *Joret*, cultivateur à Nassandres.

BÉLIERS.

PREMIER PRIX (100 fr.) : M. Prosper-Joseph *Hermier*, au Plessis-Sainte-Opportune.

DEUXIÈME PRIX (70 fr.) : Néant.

BREBIS.

PREMIER PRIX (90 fr.) : M. Pierre-Louis *Hervieu*, cultivateur au Plessis-Sainte-Opportune.

DEUXIÈME PRIX (70 fr.) : Néant.

CHEVAUX ET JUMENTS.

PREMIER PRIX (130 fr.) : M. Victor *Aubert*, propriétaire et maire à la Haye-de-Calleville.

DEUXIÈME PRIX (100 fr.) : *Ex æquo* entre MM. *Carlet* et *Dufour*, à Villez.

PORCS.

PREMIER PRIX (40 fr.) : M. *Thilliard*, cultivateur à Sainte-Colombe.

DEUXIÈME PRIX (30 fr.) : Néant.

TRUIES.

PREMIER PRIX (40 fr.) : M. *Thilliard*, propriétaire à Sainte-Colombe.

DEUXIÈME PRIX (30 fr.) : Néant.

Concours d'Instruments agricoles.

PREMIER PRIX (60 fr.) : M. Frédéric *Hervieu*, cultivateur à Beaumont, pour un instrument destiné à semer le plâtre et la chaux dans les champs.

DEUXIÈME PRIX (40 fr.) : M. *Dhostel*, cultivateur à Creton, canton de Damville, pour une charrue destinée à ameublir le sol.

Mention honorable : M. Louis *Girard*, de Damville, pour un coupe-racines perfectionné.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX : Tranquille *Tassel*, depuis 35 ans au service de M. Louis Desrues, cultivateur à Heudreville, canton de Brionne.

BERGERS.

PRIX : Louis *Hervieu*, en service depuis 15 ans chez M. Emmanuel Goude, cultivateur au Tilleul-Dame-Agnès, canton de Beaumont-le-Roger.

Mention honorable : Néant.

VALETS DE FERME.

PRIX : Pierre *Duval*, pour 41 ans de service chez M. le comte de Giverville, propriétaire-cultivateur à Giverville, canton de Thiberville.

Deuxième mention honorable : Richard *Duplessis*, en service depuis 35 ans chez M. Jacques Bourdon, propriétaire-cultivateur à Franqueville, canton de Brionne.

Deuxième mention honorable : Jacques *Mallet*, pour 28 ans de service chez Mme de Ricourt, fermière à Malouy, canton de Bernay.

SERVANTES DE FERME.

PRIX : Marie-Anne *Bazire*, depuis 48 ans au ser- de Mme J. Bénard, fermière à Nassandres, canton de Beaumont-le-Roger.

Première mention honorable : Marie *Lambert*, servante depuis 40 ans chez M. Charles Fouquet, propriétaire-cultivateur à Serquigny, canton de Bernay.

Deuxième mention honorable : Désirée *Blin*, en service depuis 27 ans chez M. Nicolas Davoult, propriétaire-cultivateur et maire à Neuville-sur-Authou, canton de Brionne.

TOASTS.

TOAST DE M. LEFEBVRE-DURUFLÉ.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer de porter la santé de Sa Majesté l'Empereur! (De toutes parts : *Vive l'Empereur!*)

Messieurs, au Prince qui, au milieu des dangers dont notre pays était menacé, est venu seul s'offrir courageusement et spontanément pour tirer la France de l'abîme où elle était prête à s'engloutir!

Au Prince qui a eu dans la nation une confiance assez pleine, assez entière pour se soumettre au suffrage universel! Dans cette élection absolue, Messieurs, il savait qu'il trouverait dans vos rangs une importante et salutaire majorité; il savait que vos suffrages étaient acquis à l'amour de l'ordre, à l'esprit de famille, au respect de la propriété, qu'on voulait anéantir et qu'il fallait sauver.

Enfin, Messieurs, au Prince qui a consacré le premier usage de sa puissance à compenser le désastre de l'impôt des 45 centimes par un dégrèvement de 17 centimes accordé à la propriété foncière! (Acclamations unanimes. — *Vive Napoléon III! vive l'Empereur!*)

TOAST DE M. ANGE PETIT.

Messieurs,

Après ce brillant concours, auquel il n'a manqué qu'un peu de beau temps (la seule chose que le génie de l'homme soit impuissant à remplacer, dans les

fêtes comme dans les travaux agricoles), il reste à la Société d'Agriculture de l'Eure un devoir à remplir, et je suis heureux d'être en cette circonstance l'interprète de sa pensée.

Nous prions la Société impériale et centrale de recevoir tous nos remercîments, pour l'hospitalité si obligeante et si cordiale qu'elle nous a donnée, dans ce magnifique domaine, où elle se plaît à réunir les richesses végétales du monde entier : pacifiques conquêtes qui élargissent la sphère de nos jouissances, sans coûter une larme, un regret à personne.

Nous la remercions aussi du choix des délégués qui la représentent dans cette solennité : l'un, qui, ancien administrateur de ce département, trois fois président de notre Société, s'est trouvé ici entouré de souvenirs de reconnaissance et d'affection ; l'autre, savant éminent, qui, en quelques jours passés au milieu de nous, a su gagner toutes nos sympathies.

Qu'il nous soit permis de profiter de cette réunion pour formuler un vœu.

La Société impériale et centrale exerce, dans le domaine de la science agricole, la plus haute et la plus légitime influence, fondée sur l'illustration de ses membres et sur les services qu'elle a rendus. Mais cette influence, si grande et si salutaire, ne pourrait-elle pas l'augmenter encore ?...

Le moyen serait peut-être, selon nous, d'appeler les sociétés des départements à entrer en communication plus directe avec elle ; de leur offrir, pour les questions importantes, le secours de son expérience et de ses lumières ; de soumettre à leur examen préalable les difficultés dont la solution dépen-

drait d'usages particuliers, de circonstances locales; enfin, de leur donner le signal et l'impulsion, pour les recherches, les réformes et les progrès, dont le succès réclamerait l'action simultanée de tous.

La Société centrale, suivant le sens de sa dénomination, serait ainsi le centre commun où viendraient aboutir tous les renseignements, toutes les observations, toutes les découvertes, et d'où rayonneraient toutes les lumières.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer un toast qui résume ma pensée : A la Société impériale et centrale ! A l'union de toutes les sociétés d'agriculture sous son haut patronage !

—

TOAST DE M. PÉPIN.

Messieurs,

La Société centrale d'Agriculture a répondu avec empressement au désir que vous lui avez exprimé de célébrer, sur les terres de son domaine d'Harcourt, la fête agricole à laquelle nous assistons. Elle a décidé que vous seriez accueillis dans cette enceinte par des délégués; et elle nous a donné la mission de la représenter près de vous.

Vous le savez, la Société centrale a constamment suivi avec un vif intérêt les travaux de la Société de l'Eure, et elle l'a témoigné souvent. Désormais, elle se plaît à vous considérer comme de zélés et savants confrères unis plus intimement avec elle, pour travailler à une œuvre commune : les progrès de l'agriculture dans le département de l'Eure. Nous venons aujourd'hui nous placer dans vos rangs, pour jouir

avec vous de la récompense que l'assentiment général et la reconnaissance des cultivateurs accordent à vos généreuses inspirations, à vos soins persévérants, à votre zèle pour le bien-être de tous.

La Société centrale réside à Paris, elle ne pouvait, comme vous l'avez fait si heureusement, organiser ces concours qui se tiennent dans les champs, au milieu des sillons, à l'ombre des pommiers, au milieu des flots de la population. Instituée pour défendre et servir les intérêts de l'agriculture française, depuis près d'un siècle (1) elle a rempli fidèlement ce devoir, mais elle n'est appelée que rarement à prendre part à ces réunions utiles qui se sont heureusement propagées.

Elle voit avec un vif intérêt des sociétés formées à son imitation et qui semblent émanées d'elle, entreprendre d'assembler les cultivateurs, pour s'exercer aux travaux de la terre sous l'impulsion d'une amicale rivalité.

Nous sommes heureux, mes collègues et moi, de nous trouver au milieu de vous et d'avoir à vous offrir ses remercîments, ses vœux et l'expression de sa sympathie.

Nous lui rendrons un compte fidèle de cette journée, et nous sommes certains qu'elle partagera les sentiments que nous avons éprouvés.

Je termine en portant un toast à la Société d'Agriculture de l'Eure !

(1) 1761.

EXPOSITION HORTICOLE

(PRINTEMPS 1852).

—

RAPPORT

FAIT, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 MAI 1852,

Par M. GUINDEY,

Président de la commission d'horticulture.

—

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture de l'Eure, en créant les expositions d'agriculture et d'horticulture, s'était proposé un but : celui de mettre en rapport les hommes d'une même profession ; de les amener à se communiquer ce que l'observation et la pratique journalière auraient appris à chacun d'eux, pour servir à l'avancement de tous, et par conséquent de faire progresser la culture des plantes utiles, ainsi que des plantes agréables, dans l'intérêt bien entendu du producteur et du consommateur.

Depuis plusieurs années ces expositions ont lieu ; le cours en a été suspendu, pendant quelques instants seulement, par de graves événements politiques, mais il a été repris bientôt. La Société peut donc se demander si, d'après l'expérience qu'elle en a faite, elle a atteint le but qu'elle s'était proposé et si ses encouragements ont porté leurs fruits.

Si, pour répondre à cette question, la Société ne considérait que le nombre des exposants, elle se sentirait bientôt prise de découragement et douterait de sa tâche. En effet, le nombre des exposants est petit. Quelle peut en être la cause, puisque notre pays compte beaucoup d'agriculteurs et d'horticulteurs? Peut-être l'appel de la Société a-t-il été mal compris? Peut-être que la crainte d'être inférieurs à leurs collègues retient quelques-uns de nos plus zélés, de nos plus laborieux horticulteurs? Peut-être, enfin, qu'un sentiment d'émulation mal entendue empêche quelques autres de venir se mesurer avec leurs confrères? Nous vous laissons à prononcer sur ces différentes causes. Nous déplorons cet isolement, parce qu'il nuit à l'avancement de l'art et porte préjudice à l'intérêt de tous; mais nous pensons que la Société, après l'examen que nous allons faire des produits exposés, après les renseignements qui nous viennent de toutes parts, peut se dire que ses encouragements ont été efficaces, que les beaux produits que nous voyons à l'exposition ne sont pas seulement dans les établissements des exposants, que beaucoup d'autres pourraient en exposer de semblables; il ne lui reste donc qu'à continuer son œuvre d'amélioration et à honorer les exposants qui ont répondu à son appel.

Mais avant, nous allons passer avec vous en revue les produits de l'exposition de 1852.

L'agriculture ne nous a produit que deux exposants. M. Herbert, cultivateur, aussi zélé qu'intelligent, du canton de Conches. Vous avez pu remarquer ses pieds de colza, d'une vigueur si belle dans une année surtout où la température a été si peu favorable au développement de cette plante. Cet ho-

norable cultivateur attribue la beauté de ses plantes à sa méthode de semer le colza en place, et à ne point le repiquer; il assure que le produit du champ d'où il a extrait ces plantes est en tout semblable à ces échantillons. Nous l'en félicitons sincèrement, en l'engageant à s'assurer si le succès obtenu cette année sera constant dans la culture de cette plante, ainsi que dans la récolte des graines.

Le deuxième exposant est M. Colombel, si connu dans la Société pour tout ce qui regarde les progrès de l'agriculture. Il a exposé deux échantillons de blé anglais fort beau et fort productif.

M. Vincent Letellier a exposé un ensemble de plantes assez variées, dont la culture est bien entendue; ses plantes grasses surtout sont d'une santé vigoureuse et remarquables par le choix des variétés. Sa famille de ficoïdes, ses mamillaris, *Leucocephala*, *Radenta*, *Galetii*, méritent bien la visite des amateurs. Non-seulement M. Letellier cultive bien les plantes grasses, mais il en fait des semis, ce qui prouve son goût pour cette culture; et nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès par quelques nouvelles variétés. Ses pensées sont aussi d'une belle culture; les fleurs ont un beau développement et les couleurs en sont variées.

L'exposition de M. Hue fils est remarquable par la variété des plantes, par leur santé et leur belle floraison. Ses azalées de pleine terre et de serre sont d'un très-bel effet; les variétés de ses fuschias sont bien choisies.

M. Hue a aussi une collection de plantes grasses qui le dispute pour la culture à celle de son voisin; mais les variétés en sont un peu moins nombreuses.

Nous avons remarqué aussi avec plaisir sa collection de pensées : elle témoigne des soins intelligents qui lui ont été donnés ; car cette plante, qui semble d'une culture facile, a souvent fait défaut à des amateurs zélés et riches en variétés.

Quant aux roses, M. Hue a été mis en défaut. Parmi celles qu'il a exposées, nous en avons reconnu de belles, il est vrai, mais la floraison a trompé son espoir. Il s'en est dédommagé, du reste, par l'exposition de sa famille de pétunias, aux fleurs grandes et de nuances variées.

M. Piéton est fidèle à ses antécédents. Les plantes qu'il a exposées cette année sont toujours d'une belle végétation. Sa collection de pelargonium ne reste pas stationnaire. Elle s'est enrichie de nouvelles variétés dont les fleurs sont moins grandes, à la vérité, mais beaucoup plus nombreuses et d'un coloris charmant ; ses azalées, ses rododendrum ne le cèdent point à leurs rivales ; nous remarquons avec plaisir ses cinéraires en bouquet. C'est une heureuse importation qui va doter notre pays d'une jolie famille, d'un port plus gracieux et d'un coloris bien plus distingué que celles que nous possédions. Ses verveines sont d'un bon choix, les bouquets en sont épais, les fleurs larges, les couleurs bien assorties. Cette famille est si nombreuse, que c'est faire preuve de bon goût que d'être sévère dans son choix.

Remercions M. Amédée Deschamps d'avoir bien voulu prendre place parmi nos exposants. Son exemple est digne de trouver des imitateurs. M. Deschamps aime les fleurs, on en peut juger facilement aux soins qu'il donne à leur culture. Celles qu'il a exposées sont généralement d'une végétation vigou-

reuse, la variété n'y manque pas. Une azalée Prince-Albert est remarquable par sa riche floraison; ses giroflées variées sont d'un beau développement et d'un coloris brillant.

M. Souillard, jardinier à Evreux, nous a présenté une famille de giroflées rouges, qui témoignent des soins qu'elles ont reçus. Cette plante, un des ornements les plus beaux de nos jardins, n'en est pas moins d'une culture assez ingrate, et il faut des efforts persévérants pour en amener un aussi grand nombre à bonne floraison. Nous engageons M. Souillard à ne pas négliger les autres variétés, assez nombreuses, qui se prêteront aussi docilement que leurs sœurs à sa culture, et l'en récompenseront par de belles fleurs, dont les couleurs variées feront mieux apprécier l'éclat de celle qu'il cultive avec prédilection.

M. Houdoux, jardinier à la Gueroulde, et dont nous avions admiré les produits à nos dernières expositions, n'a pas voulu rester au-dessous de ce qu'il nous avait fait espérer. Vous avez pu en juger en examinant son exposition de melons nombreux et qui exhalent un parfum si agréable à l'amateur; ses choux-fleurs, si blancs et si gros. Tous ses légumes sont remarquables par leur beauté et leur précocité, surtout ses haricots. Mais pour bien juger du zèle, de l'intelligence et du travail de M. Houdoux, il faut visiter ses cultures.

M. Pichon, jardinier de M. de Talleyrand, à Breuil-pont, ne le cède pas non plus à ses confrères. Vous avez vu, l'année dernière, ses légumes de primeurs, ses beaux melons. Cette année encore, il vous a présenté des melons d'une belle venue, remarquables

par leur variété, leur précocité et la pureté de l'espèce; mais ils sont en petit nombre. Sa culture de fraises forcées paraît très-belle, à en juger par l'échantillon.

M. Piéton, qui cultive les légumes avec autant de soin que les fleurs, vous a présenté des produits de ses cultures comme à l'ordinaire; nous citerons particulièrement ses haricots, ses fraises forcées, dont les fruits sont beaux et nombreux, et dont le parfum est si agréable. Nous constatons avec plaisir que la culture des fraises a fait des progrès cette année : à peine en voyait-on quelques pots dans nos dernières expositions, et trois de nos horticulteurs, MM. Pichon, Hue et Piéton, en ont exposé cette année en assez grande quantité et en maturité parfaite.

Mme Lapeltey nous a habitués à voir ses beaux produits en légumes à nos expositions; aussi n'avons-nous point été surpris de trouver ses beaux choux-fleurs, ses pommes de terre et tous ses autres légumes qui prouvent si bien sa bonne culture. A ses légumes, Mme Lapeltey a joint quelques fruits bien conservés, entre autres, une poire belle-angevine, d'une grosseur remarquable.

M. Deschamps et M. Souillard ont aussi exposé des légumes, qui prouvent les soins intelligents donnés à leur culture.

M. Michel Legendre, de Saint-Michel, a exposé des petits pois de pleine terre : c'est un produit auquel nous ne sommes pas accoutumés à cette époque, et dont nous devons féliciter M. Legendre comme d'un véritable progrès.

M. Quidebœuf a exposé une botte d'asperges d'une grosseur remarquable.

Les fruits conservés sont plus nombreux à cette exposition qu'ils ne l'avaient été précédemment. Ce progrès, enregistré par nous avec plaisir, est dû à l'obligeance de quelques personnes qui, comprenant l'importance de cette branche de l'horticulture, ont envoyé avec empressement ce qu'elles possédaient de mieux conservé. Remercions-les de ce bon exemple, qui sera suivi plus tard, nous avons tout lieu de l'espérer.

Nous avons remarqué particulièrement les fruits de M. Deschamps; deux variétés de belles pommes, de Mme de Vitermont: le calville blanc et le rambourg d'hiver; une variété de reinette grise très-grosse, de M. Mulot, un de nos anciens compatriotes : ces fruits nous ont paru dans un état très-satisfaisant de conservation. Les autres fruits, sans être aussi frais, n'en sont pas moins bien conservés.

M. Beaucantin, directeur du Jardin des Plantes, a bien voulu nous donner quelques spécimens de la culture de serre chaude dans le *ficus elastica*, originaire des Indes, et qui produit le caoutchouc; dans un *cicas revoluta*, qui produit le sagou. Si la salle l'eut permis, d'autres plantes aussi curieuses et d'une culture aussi soignée eussent concouru à l'ornement de la fête. Disons en passant que, grâce au zèle et aux bons soins de M. Beaucantin, le jardin vient encore de s'enrichir d'une collection nombreuse de haricots, ainsi que d'une collection de céréales très-variées, et qu'il possédera bientôt une collection très-complète de vignes.

Une exposition non moins intéressante et d'une utilité plus incontestée, c'est la collection nom-

breuse de pommes de terre qu'à exposée le Jardin des Plantes. A une époque où la maladie de ce précieux tubercule donne de si vives inquiétudes, il est d'un grand intérêt de s'assurer des espèces qui sont moins accessibles au mal qui nous menace.

Parmi les objets exposés qui se rattachent à l'agriculture et à l'horticulture, nous citerons avec éloges les objets de coutellerie fabriqués avec autant de goût que d'habileté par MM. Damiens et Bouvelle, qui tous deux ont déjà été couronnés à ce sujet, et qui ont continué avec un zèle bien louable à améliorer leurs produits, tant sous le rapport de l'utilité que sous celui du bon marché;

Les outils de jardinage et de culture exposés par M. Bonneville, ouvrier zélé et intelligent, qui a su mettre à profit les conseils de praticiens éclairés pour améliorer sa fabrication.

Nous citerons encore, pour les chaises rustiques et les jardinières, MM. Haranger, Hue, Vadebout, Champion (de l'Aigle).

Tous ont fait preuve de bon goût dans le choix des ornements qui servent à l'embellissement de ces divers objets, ainsi que dans les formes gracieuses qu'ils leur ont données. M. Champion expose pour la première fois; nous citons, comme preuve de son savoir-faire, deux cadres faits en branches de vigne, avec un goût digne d'éloge et qui présage bien de son avenir.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, d'adresser les remercîments bien sincères de la Société d'Agriculture, ainsi que de la commission qui a présidé à l'exposition, à MM. les exposants, pour le zèle et le

bon esprit dont ils ont fait preuve pendant l'exposition ;

A MM. les amateurs de musique, tant de notre ville que de l'armée, qui ont bien voulu contribuer à l'embellissement de notre fête par leur concours empressé;

A MM. Beaucantin et Deschamps, dont le zèle et les soins ne se sont pas démentis dans tous les détails de l'exposition;

Enfin, à toutes les personnes qui ont bien voulu encourager, par leur présence, les efforts des exposants et ceux de la Société d'Agriculture dans la tâche qu'elle s'est proposée.

PRIX.

Horticulture.

EXPOSITION DE PRODUITS LÉGUMIERS ET DE FRUITS DE PRIMEUR.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. *Houdoux-Hurel*, jardinier à la Gueroulde, près Breteuil.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : Mme veuve *Lapeltey*, d'Evreux.

Mentions honorables : MM. *Piéton* et *Souillard*, horticulteurs à Evreux.

Culture forcée.

COLLECTIONS DE FRAISIERS EN POTS.

PRIX (médaille d'argent) : M. *Piéton*, déjà nommé.

Mentions honorables : M. *Pichon*, jardinier chez M. de Talleyrand-Périgord, au château de Breuilpont; et M. *Hue*, d'Evreux.

FRUITS LÉGUMIERS. — MELONS EN MATURITÉ.

PRIX (médaille d'argent et 50 fr.) : M. *Houdoux-Hurel*, déjà nommé.

Mention très-honorable et rappel de médaille : M. *Pichon*, déjà nommé.

Floriculture.

EXPOSITION DE PLANTES DE SERRE. — COLLECTION DE PLANTES FLEURIES.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. *Hue*, horticulteur à Evreux.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. *Piéton*, horticulteur à Evreux.

Mentions honorables : M. Vincent *Letellier*, horticulteur à Evreux, et M. *Deschamps*, horticulteur amateur à Evreux.

COLLECTION DE PLANTES DITES PLANTES GRASSES (CACTÉES, CRASSULÉES, FICOÏDES).

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. Vincent *Letellier*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. *Hue*, déjà nommé.

COLLECTION DE PELARGONIUM.

PRIX (médaille d'argent) : M. *Piéton*, déjà nommé.

PLANTES DE PLEINE TERRE. — COLLECTION DE PENSÉES.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. Vincent *Letellier*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. *Hue*, déjà nommé.

Mention honorable : M. *Souillard*, jardinier à Saint-Germain-de-Navarre, près Evreux, pour son exposition de giroflées.

Fruits conservés.

Mentions honorables : M. *Huberson*, Mme veuve *Lapeltey*, M. *Deschamps*, d'Evreux, et M. *Mulot*, propriétaire aux Damps, près le Pont-de-l'Arche, arrondissement de Louviers.

Produits agricoles.

La commission d'exposition a regretté de n'avoir pas trouvé une quantité suffisante de plantes agricoles.

Elle se plaît cependant à mentionner :

M. *Colombel*, cultivateur à Claville, pour deux variétés de blés exposés ;

M. *Herbert*, pour des échantillons de colza d'hiver d'un développement très-ramifié, condition essentielle pour cette plante ;

Et M. Michel *Legendre*, cultivateur à Saint-Michel, près Evreux, pour deux paniers de petits pois obtenus en plein champ.

Instruments, Outils.

Rappel de médaille : MM. *Damiens* et *Bouvelle*, cou-

teliers à Evreux, et *Bonneville*, taillandier au hameau de la Madeleine, près Evreux.

Meubles rustiques.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. *Champion*, fabricant à l'Aigle, département de l'Orne.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. *Vadebout*, d'Evreux.

Mentions honorables : MM. *Hue*, horticulteur, et *Haranger*, fabricant de meubles rustiques, à Evreux.

Encouragements, prix spécial d'émulation.

APTITUDE ET DURÉE DE SERVICE DES OUVRIERS JARDINIERS.

PRIX (médaille de bronze) : *Canteloup*, ouvrier jardinier, depuis 30 ans, au Jardin des Plantes de la ville d'Evreux.

EXPOSITION AGRICOLE ET HORTICOLE

(AUTOMNE 1853).

—

RAPPORT

FAIT, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 1853,

PAR

M. Émile BEAUCANTIN, secrétaire de la commission.

—

MESSIEURS,

Chargé par la commission permanente d'exposition des produits d'agriculture et d'horticulture, de l'honneur de vous retracer l'ensemble et le mérite de l'exposition automnale, faite sous les auspices et par les encouragements de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, je signalerai à votre attention ceux des exposants que le jury a reconnus avoir droit aux récompenses que vous avez promises, et ceux qui, moins heureux, quoique non moins dévoués aux nobles et séduisants travaux de l'art cultural, méritent qu'on relève leurs espérances pour l'avenir.

En nous reportant à l'exposition printanière de 1852, comparée à celle qui nous occupe en ce moment, vous conviendrez qu'elle n'est pas moins riche ni moins variée, mais dans un autre genre.

Aujourd'hui, elle réunit l'utile à l'agréable (*utile dulci*).

A côté des principales plantes qui ornent nos serres et nos jardins, par la richesse de leur végétation, nous rencontrons avec plaisir d'excellents légumes de saison de toute nature; des fruits à couteau variés occupent une assez belle place dans la salle d'exposition. Ces produits ont mérité de justes éloges aux exposants.

Des industriels, des fabricants de meubles rustiques ont rivalisé de zèle et d'empressement pour exposer aux regards plusieurs échantillons de leurs œuvres, parmi lesquelles se trouvent des objets fort remarquables.

Quoique nous ayons eu à nous plaindre de l'inconstance de l'atmosphère, nous adresserons quelques reproches aux propriétaires, cultivateurs, jardiniers et amateurs du département qui auraient pu nous apporter des collections fruitières et autres, cette exposition d'automne étant essentiellement préparée dans ce but.

Je dois le dire ici, on ne comprend pas assez l'importance des résultats qui ressortent des expositions. Entendues comme elles le sont par la Société de l'Eure qui les organise et comme elles devraient l'être par tous ceux auxquels elle fait appel, il en sortirait un double avantage pour le producteur et pour le consommateur. Nous aurions voulu voir à cette exposition de nombreux échantillons des essais qui ont dû être tentés contre les maladies cryptogamiques qui attaquent depuis quelques années les pommes de terre et la vigne.

Nous aurions désiré y voir figurer des échantillons de céréales, de plantes fourragères, etc.

Nous cherchons en vain ce qui peut empêcher,

dans un département comme le nôtre, essentiellement voué à la culture, les nombreux cultivateurs et propriétaires de répondre à l'appel qui leur est fait ; nous déplorons leur indifférence, et nous espérons que le bon exemple de nos exposants les éclairera mieux sur leurs véritables intérêts.

Combien pourrait-on donner d'exemples des progrès obtenus par le désir bien naturel qu'ont les horticulteurs-jardiniers de se distinguer dans chaque exposition; d'où est venu pour eux la nécessité d'emprunter au dehors ce qu'il y a de beau, de rare et d'utile en végétaux, afin de les multiplier et de les perfectionner.

Citons un exemple entre mille : le dahlia envoyé du Mexique en Espagne vers la fin du siècle dernier, fut, en 1800, adressé en même temps en France, en Prusse et en Angleterre. Cultivé de toutes les manières, il variait seulement en grandeur et en couleur. Enfin, après bien des tentatives, il ne laisse aujourd'hui rien à désirer sous aucun rapport. Vous avez pu vous en convaincre dans l'exhibition d'une collection riche de perfections, que nous a faite M. Piéton, d'Evreux.

Que vous dirais-je de ces élégantes plantes originaires du Chili, les fuchsias, emblême de la fragilité? Les soins habiles des horticulteurs, semblables aux baguettes des fées, sont parvenus à leur donner mille formes et mille nuances nouvelles.

Les fruits, si savoureux et de variétés si diverses, sont le résultat de nombreux semis multipliés et dirigés par deux importantes opérations de la culture : la greffe et la taille des arbres.

Toutes ces merveilles naissent journellement sous

nos yeux par la puissance de l'art, développé incessamment par l'émulation que donnent les expositions; et si les cultivateurs cessaient de leur prodiguer tous leurs soins, ces nombreux végétaux reviendraient à l'état sauvage, domaine de la botanique.

L'examen impartial des divers lots, d'après le jury, confirmera, j'en suis sûr, le jugement que vous avez déjà porté.

L'ordre suivi dans le programme me servira de guide.

AGRICULTURE.

Échantillons de céréales et de fourrages-racines.

Je dois citer d'abord M. Colombel, cultivateur à Claville, travailleur infatigable, qui a su braver l'incrédulité de la routine et a voulu prouver qu'on pouvait non-seulement acclimater chez nous diverses céréales étrangères, mais encore qu'on y trouvait avantage dans le rendement.

Nous avons eu sous les yeux des échantillons de ses cultures en blés, avoines et différentes racines fourragères, tels que : *carottes à collet vert, betteraves, grosse jaune d'Allemagne; navets anglais, collet bleu, Finlande, collet rose* et *d'Auvergne.*

La commission accorde à M. Colombel une médaille de grand module, comme récompense de ses persévérants efforts.

M. Fauvel, propriétaire près Pacy-sur-Eure, membre du conseil général, qui s'occupe avec zèle des améliorations agricoles, a exposé une plante en pot (variété de l'épinard). Cette variété, qui n'est pas encore connue, est appelée à rendre service à la culture comme plante fourragère.

La commission et le jury remercient sincèrement M. Fauvel de cette exposition.

Fruits à cidre.

Une mention honorable est accordée à M. Adolphe Thilliard, de la Commanderie, et à M. Louis Richard fils, d'Evreux, pour leur exposition de différentes variétés de *pommes à cidre*. Au moment où les inquiétudes sont grandes pour l'avenir de la vigne, c'était là un champ intéressant que la comparaison des meilleures variétés de fruits à cidre; et il est fâcheux qu'il ne se soit pas rencontré plus de concurrents quand il s'agissait de cidre, *en pleine Normandie*.

HORTICULTURE.

Fruits de table.

Nous passons aux fruits de table : la collection la plus belle, la plus variée, est celle de M. Jules Adnet, jardinier chez M. le vicomte de Blosseville, à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx. Elle se compose de vingt-cinq variétés de *poires*, neuf variétés de *pommes*, d'*abricots* et de *pêches de Malte;* et comme s'il avait eu le pouvoir de retarder à son gré la saison, son lot réunit encore des *prunes*, des *figues*, des *groseilles*, des *framboises* et des *fraises*.

Il va sans dire que ces résultats, dus aux soins intelligents de M. Jules Adnet, lui ont valu le premier prix.

Le second, vivement disputé, a été mérité par M. Louis Richard, pour douze variétés de *poires*, huit variétés de *pommes* et des *pêches* de bonne espèce.

Félicitons MM. Bouland, propriétaire à Berou, et Déranlot, jardinier à Evreux, de leurs collections de

poires, qui leur vaut une mention honorable. Nous leur donnons rendez-vous à la prochaine exposition.

Nous remarquons parmi les fruits de table l'absence des raisins. Un essai d'arrosage, à la lessive chaude, pour guérir la vigne et le raisin du champignon (*oïdium tuckeri*) qui l'attaque, a été tenté par M. Hue. Nous avons eu sous les yeux trois échantillons de l'opération à ses diverses phases; l'expérience a réussi assez bien, mais elle demanderait à être répétée, pour en confirmer l'efficacité.

Plantes légumières et fruits légumiers de saison.

Nous arrivons à la culture maraîchère, dont les produits chargent la table de la salle d'exposition. Bien avait pris à cette table d'être solide; car, en vérité, les formes n'ont plus de limites, et nous ne savons si tous ces légumes, si développés, reconnaîtraient aujourd'hui leurs petites parentés d'autrefois. — Si nous étions au temps des fées, M. Richard aurait certes perdu une de ses *citrouilles*, qui aurait fait à ces lutins du temps passé un char de famille.

Par la variété et la fraîcheur des produits maraîchers exposés, on aurait presque hésité à dire dans quelle saison nous nous trouvons. — Nous avions là sous les yeux des *cantaloups prescots*, frais comme à l'époque des primeurs, des *choux-fleurs*, des *haricots à effiler* et à *écosser* encore verts, du *céleri* d'une grosseur démesurée; enfin, tous les accessoires indispensables à l'alimentation journalière, étalent là une végétation luxuriante, indice de leur bonne qualité.

Deux concurrents offraient des produits de même nature, beaux et bien francs.

M. Louis Richard a été désigné par le jury comme méritant la médaille de grand module; Mme veuve Lapeltey, d'Evreux, remporte la médaille d'argent ordinaire.

M. Piéton, que nous allons retrouver avec les fleurs, avait aussi un beau lot de légumes de saison.

M. Déranlot, qui a mérité une mention honorable pour ses fruits, aurait dû prendre part au concours de produits maraîchers, dans lequel il n'aurait pas été déplacé; il nous a seulement montré un des bizarres caprices de la nature, en exposant deux *courges*, dont on faisait autrefois les gourdes des pèlerins.

FLORICULTURE.

Plantes de serre.

Nous arrivons maintenant au côté brillant et gracieux de l'exposition; nous entrons dans le domaine des fleurs : parmi les plantes de serre composant une partie du lot de M. Hue fils, horticulteur à Evreux, nous remarquons deux lis (*lilium lancifolium album*), un *escallonia macranta*, une collection de charmants *éricas*, des *pétunias* aux nuances fondues, et des *verveines* aux mille couleurs.

M. Hue a mérité le premier prix.

Le second prix revient à M. Jules Adnet, qui a exposé un lot peu nombreux de plantes de serre chaude, mais très-remarquables, dans lequel nous observons de beaux *ananas*, de Montserat, de Cayenne; un *maranta zebrina*, un *kempfera longa*, un *pitcairnia splendens*, etc.

Le jury accorde une mention honorable à M. Piéton, pour l'ensemble des plantes de serre.

Fuchsias.

Le concours des fuchsias en fleurs met en présence MM. Piéton et Hue, dont le zèle se manifeste à chaque exposition.

M. Hue a beaucoup de *fuchsias* charmants, de tous les âges ; nous en avons vu qui sont presque devenus des arbres tous couverts de fleurs ; mais la collection de M. Piéton présente un ensemble plus séduisant quant à leur belle végétation, à la variété et à la beauté des fleurs. Nous avons remarqué un *fuchsia à fleur double*, d'une élégance admirable.

M. Piéton obtient le premier prix, et M. Hue le second.

Plantes de pleine terre.

Viennent ensuite les plantes fleuries de pleine terre : les *reine-marguerite* sont là en grand nombre avec des *phlox* et quelques *glayeuls*.

M. Piéton a, sans contredit, la plus belle collection de ces charmantes fleurs si bien nommées reines, par l'élégance de leur port et la beauté de leurs couleurs.

Toutes ses plantes sont de force égale, le fleuron est plein et large, et les nuances variées à l'infini.

Après M. Piéton vient M. Léger Duhamel, dont la collection ne laisse pas que d'être remarquable par le nombre et la variété des couleurs.

Celle de M. Hue est assez belle, ses plantes sont fortes et vigoureuses, mais les fleurons sont moins perfectionnés.

Dahlias.

Tout le monde a admiré les deux corbeilles de *dahlias* exposées par M. Piéton ; l'examen le plus scrupuleux ne laisse rien à y redire : perfection de la forme, perfection des nuances, caprice des mélanges de couleur, tout est beau ; et même avec de nombreux concurrents M. Piéton aurait mérité le prix.

Roses coupées.

La commission a ajouté un prix spécial, gagné par M. Léger Duhamel, pour sa collection de quarante variétés de *roses*, fraîches comme si nous étions au printemps.

OBJETS DIVERS SE RATTACHANT A LA CULTURE.

Nous voici maintenant aux objets se rattachant à la culture.

Instruments de coutellerie.

M. Damiens, coutelier à Evreux, continue à se distinguer dans la fabrication des instruments de jardinage, qu'il a exposé cette année en grand nombre.

Le jury lui décerne une médaille d'argent.

Meubles.

Parmi les meubles rustiques, exposés en assez grand nombre, on a surtout admiré une garniture de cheminée, se composant de la glace, de la pendule et des candélabres, d'un travail si élégant et d'une forme de si bon goût, que le peu de valeur de la matière employée n'en fait que doubler le prix.—

Ces objets, ainsi qu'un lavabo, ont été fabriqués par M. Houdoux-Hurel, de la Gueroulde, qui n'a jamais fait défaut à nos expositions printanières.

M. Vadebout persévère dans l'industrie des meubles rustiques, et y fait de véritables progrès ; nous avons remarqué dans son lot un guéridon très-bien fait et de jolies jardinières.

M. Hue a aussi des meubles où la solidité s'allie au bon goût.

—

Le Jardin des Plantes de la ville d'Evreux a exposé un lot de plantes de serre chaude. — Il entrait dans le rôle de cet établissement de s'effacer, tout en ne faisant pas défaut.

Le public a examiné avec intérêt une volière en fil de fer, en forme d'église gothique, véritable chef-d'œuvre dans son genre, exécuté par M. Pizeaux, d'Evreux.

M. Blanchet, serrurier à Conches, a exposé un bélier hydraulique présentant des améliorations notables.

M. Brière, jardinier chez M. Lemercier, au Plusquetout, a exposé trop tard pour prendre part au concours.

M. Olivier Del'homme a envoyé trop tard un lot de fruits conservés, que le jury aurait vu avec intérêt.

Nous nous empressons de remercier M. le commandant de la garnison, d'avoir bien voulu mettre à la disposition de la Société d'Agriculture les fanfares de la ligne, qui ont concouru à l'animation de cette fête de l'agriculture et de l'horticulture.

PRIX.

—

Agriculture.

ÉCHANTILLONS DE CÉRÉALES ET FOURRAGES-RACINES.

PRIX (médaille grand module) : M. *Colombel*, cultivateur à Claville.

FRUITS A CIDRE. — EXPOSITION DE VARIÉTÉS DIVERSES.

Mentions honorables : MM. *Thilliard*, de la Commanderie, et Louis *Richard*, jardinier à Evreux.

Horticulture.

COLLECTIONS DE FRUITS DE TABLE.

PREMIER PRIX (médaille grand module) : M. Jules *Adnet*, jardinier de M. le vicomte de Blosseville, à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent) : M. Louis *Richard*, jardinier à Evreux.

Mentions honorables : MM. *Bouland*, de Berou, et *Déranlot*, jardinier à Evreux.

COLLECTIONS DE PLANTES LÉGUMIÈRES ET DE FRUITS LÉGUMIERS DE SAISON.

PREMIER PRIX (médaille grand module) : M. Louis *Richard*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent) : Mme veuve *Lapeltey*, jardinière à Evreux.

Floriculture.

PLANTES DE SERRE.

PREMIER PRIX (médaille grand module) : M. *Hue*, horticulteur à Evreux.

DEUXIÈME PRIX (médaille d'argent) : M. Jules *Adnet*, déjà nommé.

Mention honorable : M. *Piéton*, horticulteur à Evreux.

COLLECTION DE FUCHSIAS.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. *Piéton*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. *Hue*, déjà nommé.

PLANTES DE PLEINE TERRE, FLEURIES EN POTS.

PREMIER PRIX (médaille d'argent) : M. *Piéton*, déjà nommé.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. Léger *Duhamel*, amateur à Evreux.

COLLECTION DE DAHLIAS.

PRIX (médaille d'argent) : M. *Piéton*, déjà nommé.

COLLECTION DE ROSES COUPÉES.

PRIX (médaille d'argent) : M. Léger *Duhamel*, déjà nommé.

Objets divers se rattachant à la culture.

INSTRUMENTS DE COUTELLERIE.

PRIX (médaille d'argent) : M. *Damiens*, coutelier à Evreux.

MEUBLES RUSTIQUES.

PREMIER PRIX (médaille grand module) : M. *Houdoux-Hurel*, jardinier à la Gueroulde, près Breteuil.

DEUXIÈME PRIX (médaille de bronze) : M. *Vadebout*, à Evreux.

Mention honorable : M. *Hue*, déjà nommé.

Mention honorable : M. *Damois*, treillageur à Evreux.

AGRICULTURE.

LETTRE SUR LE DRAINAGE,

PAR

M. le Bon DE MONTREUIL, député de l'Eure, membre de la Société.

A Monsieur ANGE PETIT, *vice-président de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.*

Vous m'avez témoigné le désir, Monsieur et honorable collègue, d'avoir un travail sur le drainage pour le Recueil de la Société libre d'Agriculture ; vous saviez que j'avais déjà inséré quelques pages sur cette méthode d'assèchement dans le Bulletin du comice de Gisors ; je réponds avec plaisir à votre appel. — A l'époque où j'écrivais, le drainage n'était pas connu en France ; on le pratiquait à peine sur quelques points : il n'en est plus de même ; on fait partout du drainage. Quelques départements, favorisés comme le nôtre par la richesse du sol, hésitent seuls encore à entrer dans le mouvement général : on ne peut admettre le mérite d'une invention que l'on croit d'hier, quoique son nom seul soit moderne. En effet, l'assèchement des terres humides est une pratique vieille comme l'agriculture. Columelle, Palladius, Caton, chez les anciens, Olivier de Serres, chez les modernes, recommandent d'assainir les terres au

moyen de fossés couverts ayant *trois à quatre pieds* de profondeur et remplis à moitié de petites pierres(1). *Usque ad medietatem lapidibus minutis replentur.....*

« Les fossés, de quatre pieds, seront à demi-remplis » de menues pierres, et le demeurant achevé du » combler de la terre qui en aura été tirée aupa- » ravant, dit le vieil Olivier, dont on le réunira par » le dessus avec le plan, si bien que la trace même » n'y paraisse, pour la commodité du labourage qui » s'y fera très bien, y treuvant le soc de la terre à » suffisance avant que toucher aux pierres. »

C'est donc aux anciens ou plutôt à la nature des choses que revient l'honneur d'une découverte dont on tend simplement à généraliser l'application de nos jours ! *Drainex* est un mot anglais. L'assèchement des terres humides au moyen de fossés couverts est une vieille pratique agricole. J'appuie sur ce point, parce que nous nous défions, à juste titre, de toute invention promettant merveille. Les marchands d'engrais concentrés et liquides ne jouaient-ils pas naguère un brillant rôle? Des récoltes sans fumier nous eussent sans doute conduits peu à peu à la fortune sans travail ! Nous avons conservé, en attendant, les pailles, les fourrages et les bestiaux qui chargent et engraissent nos terres; nous avons continué à remuer, à bouleverser le sol, seul bouleversement profitable, ainsi qu'on le disait jadis au Congrès central; nous avons bien fait; et nous ferons bien également en étudiant le drainage, parce qu'en se mettant au courant des améliorations possibles et praticables, on est sur la voie du progrès véritable qui consiste à ne négliger rien, mais aussi à ne précipiter rien.

(1) Palladius, liv. VI, cap. III; Nisard, page 600.

I.

Qu'est-ce que le drainage? Comment agit-il sur le sol et sur la végétation? Fixons-nous d'abord sur ces points.

Le drainage est, dans son acception la plus étendue, l'opération par laquelle on crée un sous-sol perméable à la place d'un sous-sol qui ne l'était pas. Autrement dit, c'est une canalisation couverte qui débarrasse un sol donné de la surabondance des eaux.

Tout sol reposant sur un sous-sol plastique a besoin d'assèchement, sans quoi la couche supérieure est refroidie par la présence des eaux inférieures, les fumiers s'y lavent et perdent leurs principes fertilisants. Les plantes confiées à une terre semblable s'y assoient mal, le dégel déchausse leurs racines, et les fortes chaleurs venant à se faire sentir brûlent les tiges étiolées qui n'avaient su puiser une force végétative suffisante dans le sol. Eh bien! le drainage opère un changement radical dans ce sol.

« Il favorise l'accès et le renouvellement de l'air atmosphérique qui est indispensable aux racines des plantes; l'élévation de la température de la couche végétale du sol et du sous-sol assainis assure aux plantes une maturité plus certaine et plus hâtive, parce que la chaleur et l'humidité qui jouent le principal rôle dans les phénomènes de la végétation se trouvent réunis dans des proportions convenables à la surface du sol et dans les couches inférieures.

» Enfin l'on obtient par le drainage, le complet assainissement des contrées humides ou maréca-

geuses, et l'on fait disparaître les maladies endémiques qui déciment chaque année les populations. »

Telle est l'opinion portée sur le drainage par les agronomes les plus distingués de l'autre côté de la Manche, et ici, par MM. Payen (de l'Institut), Lefour, de Vigneral, comte de Rougé, de Statten-Ponthoz et Barral. Partout donc, l'opération du drainage fixe au plus haut point l'attention des cultivateurs et des savants. Les Anglais n'ont pas des prétentions à demi; or, ils regardent cette méthode d'assèchement comme devant faire révolution en agriculture : car il s'agit à la fois, suivant eux, *d'assainir, d'aérer, de réchauffer la terre* et d'obtenir augmentation de produits, *bonification de qualité et précocité.* Le drainage, à ce titre, serait un bienfait pour le monde.

Voici les effets qui se produisent dans les terres *drainées* peu de temps après l'exécution des drains.

Un affaissement ou plutôt une distension s'opère dans le sous-sol traversé par des rigoles couvertes; des myriades de fissures se forment dans les tissus argileux ou glaiseux; l'infiltration s'établit du sommet du sol, milieu entre les drains, et descend obliquement jusqu'à leur niveau, après avoir traversé le sol arable : la terre, entièrement compacte auparavant, a des pores; l'air pénètre dans le vide laissé par les eaux et réchauffe les molécules jusqu'alors froides et détrempées; un contre-travail se fait dans les entrailles du sol, et une sorte de capillarité permet que les nappes d'eau plus profondes viennent à leur tour apporter à une moyenne hauteur l'humidité nécessaire à la végétation! (1).

(1) Nous avons eu l'occasion d'étudier le premier de ces phéno-

« Les engrais ne se décomposent pas, dit M. Van » der Statten-Ponthoz, dans les terres froides, hu- » mides et compactes ; il leur faut de l'air et de la » chaleur pour s'assimiler aux plantes. La chaux y » produit peu d'effet, ainsi que les autres amende- » dements. Ajoutons que les eaux intérieures et » stagnantes renferment des principes nuisibles à la » végétation, et forment des couches d'ocre et de » tuf qui ne donnent naissance qu'aux plantes les » plus grossières. La trop grande humidité est non- » seulement nuisible aux plantes et aux animaux » mais à la santé des hommes ; elle a pour effet, » dit M. de Saint-Venant, de produire des décompo- » sitions à réaction acide, que développent certaines » substances délétères, solides ou gazeuses, en trou- » blant l'économie végétale, en pourrissant les se- » mences et les racines. »

« La principale cause de la froideur des terres » compactes, dit parfaitement M. Vitard, est très-cer- » tainement due, soit aux nappes souterraines qui se » trouvent à une certaine profondeur, soit à l'eau des » pluies dont la moitié seulement, évaluée à 0m. 30 c. » de hauteur environ, peut filtrer à travers un sol » poreux, et qui restent en entier dans les terrains

mènes dans la ferme de Loroy : M. Lupin, voulant compléter un drainage, a fait relever un drain qui existait déjà depuis quatre ans et dont les pentes ne répondaient plus au nouveau travail. Les parois internes de ces drains, au départ de la couche arable, sont formées d'une glaise blanchâtre chargée de rouille ; elles offraient un aspect vermiculé, on eût dit que des milliers de petites racines venaient d'en être délogées et laissaient un espace vide ; c'est précisément là le travail des eaux. La figure n° 1 indique parfaitement comment les eaux, ayant traversé verticalement la couche supérieure du sol, se portent, en raison de l'état de compacité du sol inférieur, et par un mouvement légèrement oblique, vers les drains : le fait semble désormais hors de doute.

» où elles sont retenues par l'argile du sous-sol,
» par des marnes vertes qui sont toujours fort hu-
» mides et presqu'entièrement improductives.

» Dans le premier cas, non-seulement la tempéra-
» ture des terres qui avoisinent la nappe d'eau, se
» met en équilibre avec celle de l'eau, mais, par suite
» de la capillarité, les couches supérieures se trou-
» vent chargées d'un excès d'humidité dont elles ne
» se débarrassent que par évaporation. L'effet de la
» capillarité étant permanent, l'eau évaporée est
» remplacée par celle qui s'élève par la capillarité;
» de sorte que les terres restent constamment dans
» un degré de refroidissement qui neutralise la vé-
» gétation.

» Dans l'autre cas, les terrains qui réclament
» 0 m 30 c. d'eau, ne s'en débarrassent non plus que
» par évaporation, et tant que cet effet se produit,
» la température ne s'élevant que lentement, la vé-
» gétation n'a aucun stimulant énergique.

» Si, au contraire, il n'existait pas de nappes sou-
» terraines, si les eaux pouvaient s'écouler en entier,
» tous ces inconvénients disparaîtraient, la chaleur
» atmosphérique élèverait la température du sol et
» activerait la végétation.

» Et au point de vue de l'hygiène, on a remarqué
» non-seulement un heureux changement dans la
» température de l'Ecosse où le drainage, pratiqué
» depuis soixante ans, a modifié les conditions d'im-
» menses terrains, mais que beaucoup de fièvres en-
» démiques avaient entièrement disparu de la plupart
» de ces points. »

Les citations que nous venons de faire confirment ce que nous avions dit en commençant sur l'impor-

tance du drainage : il facilite l'écoulement des eaux, il rend au sol compacte la porosité qui lui manquait.

II.

Voyons maintenant comment on opère le drainage, et au moyen de quels instruments.

La première chose est de bien étudier le terrain qu'il s'agit de drainer : pour cela faire, on ouvre sur certains points du champ un petit nombre de tranchées qui permettent de se rendre compte de la nature du sol et du sous-sol, par conséquent de la profondeur et de l'espacement où il faut placer les drains. Ces tranchées indiquent par la quantité d'eau qu'elles reçoivent si l'eau provient de l'égoût des terres, de sources temporaires, ou de nappes stagnantes sous le sol.

Ceci fait et s'il s'agit d'un terrain plat, les tranchées sont tracées parallèlement et par une légère pente au fond de 2 à 3 centimètres par mètre, elles aboutissent à une tranchée un peu plus large qui reçoit l'ensemble des eaux et détermine l'écoulement, soit dans un fossé inférieur, soit dans un chemin, soit dans un butoir. Si le champ est accidenté, au contraire, on trace les tranchées suivant la déclivité du sol, mais d'une façon légèrement oblique, de manière à ce que les eaux ne se précipitent pas, mais roulent doucement sur les drains. On approprie enfin la direction et la pente des saignées, suivant la configuration extérieure du champ qu'il s'agit de drainer. On place ensuite des conduits soit en pierres, soit en tuiles, soit en tuyaux de terre cuite, soit même en fascines ou en bois de sapin.

La question de l'espacement et de la profondeur

des drains est vivement controversée; trois systèmes de drainages se disputent l'Angleterre : celui qu'on nomme *drainage de surface*, à 18 pouces en contre-bas des cultures et à drains rapprochés; le système d'Elkington à profondeur plus grande et à forme ramifiée, préférable suivant ce *draineur* aux saignées parallèles; et enfin, celui de l'éminent ingénieur de la Société royale, M. Josiah Parkes. Ce dernier veut l'espacement entre les drains de 22 pieds au moins à 66 pieds au plus, leur profondeur étant de 3 pieds 8 pouces au moins à 12 pieds au plus. — Ces travaux gigantesques nous étonnent, mais on n'y regarde pas de si près en Angleterre : l'Etat avance 186 millions aux draineurs, et ceux-ci ont accompli jusqu'à ce jour des travaux de drainage qu'on n'estime pas à moins de 900 millions. Le système de Smith, le drainage à petite profondeur, paraît généralement abandonné.

Ce sont ces drainages à grande et moyenne profondeur qui produisent les phénomènes de végétation et de *hâtiveté* dont nous avons déjà parlé. Les frais sont assez considérables (nous les apprécierons tout à l'heure); mais l'expérience a parlé depuis que nous avons écrit notre premier mémoire, et nous disons que nos agriculteurs ne doivent pas reculer devant des avantages certains.

Sans doute nous n'avons pas besoin de faire des avances semblables à celles faites par les Belges et les Anglais, resserrés dans leur territoire : l'espace ne nous manque pas; nous pouvons encore laisser de côté les terres infructueuses dont les frais de culture ne seraient pas couverts par les produits. Mais si l'extension du sol cultivable n'est pas, à ce point de

vue, chose urgente, nous avons toujours besoin d'améliorer. — *L'amélioration du sol est une extension sur place*, pour ainsi dire : — car c'est la création d'une force, d'une richesse nouvelle, qui s'exprime à l'instant même par l'augmentation de l'aisance et du travail. Or, l'augmentation du travail et des produits est un accroissement de puissance; l'application du drainage dans une certaine mesure aux terres et aux herbages à sous-sol imperméable, n'engagerait pas des capitaux considérables et aurait pour résultat de véritables et utiles progrès.

La forme convenable aux tranchées destinées à recevoir les tuyaux en terre cuite, a nécessité la confection d'outils spéciaux; il s'agissait, en effet, d'arriver à une certaine profondeur en ouvrant le terrain le moins largement possible, de manière à offrir peu de déblai, et à n'élargir le fond du drain que d'un espace égal à la grosseur du tuyau (5 à 6 pouces par conséquent). Ces outils spéciaux sont de très-étroites et longues bêches, des pics, des houes, des écopes, pinces, tarières et gabarits. — L'écope dont on se sert en dernier lieu est de forme cylindrique et égale en largeur aux tuyaux; elle est destinée à arrondir, suivant leur forme, le fond du drain, — Le gabarit, mesure formée d'une tige droite à triple traverse, se descend dans la tranchée, indique la régularité et la largeur des pentes, ainsi que le niveau et la profondeur du drain. Enfin une longue gaule, faisant retour à angle droit par huit pouces à son extrémité inférieure, sert à la pose des tuyaux : à l'aide de ce dernier outil, l'ouvrier resté au-dessus de la tranchée les place successivement avec autant de précision que de rapidité. On ne laisse au-

cune distance libre entre les tuyaux, sans quoi la terre s'introduirait dans les conduits. Il est bon de reboucher la tranchée à l'instant même avec beaucoup de soin. Les draineurs anglais veulent que l'on couvre hermétiquement les tuyaux avec la portion du sol la plus compacte, et que le tassement des terres se fasse solidement. Les eaux, nous l'avons déjà dit, ne doivent pas arriver au drain verticalement, mais obliquement.

Nous venons de parler de la confection des drains à l'aide de tuyaux; le travail diffère un peu si les conduits sont en pierre. Comme on ne maçonne pas, ce qui jetterait dans d'énormes frais, on place des pierrailles jusqu'à une certaine épaisseur, suivant la profondeur donnée à la tranchée. Ces pierres sont recouvertes avec de la mousse et des gazons retournés, afin que la terre ne puisse pénétrer par l'infiltration. Cela fait, on exécute le remblai, en commençant par tasser la terre la plus compacte, ainsi qu'il vient d'être dit plus haut.

Les Anglais, non les Ecossais, donnent la préférence aux tuyaux, sur tous les autres conduits; les Ecossais, au contraire, préfèrent les empierrements et même les conduits en bois de pin : on ne discute pas sur ces préférences. Les Anglais ont donc cherché à obtenir les tuyaux au meilleur marché possible, et dès lors, ils ont demandé à la mécanique de remplacer la confection à la main. Plusieurs instruments, la machine de Saunders et William, du prix de 300 fr., fabrique 500 tuyaux à l'heure. celle de David, de Glascoffi, 800 tuyaux; elle revient à 675 fr. Enfin la grande machine de Thakeray coûte 1,000 fr., mais elle fournit 900 tuyaux à

l'heure. Elle exige trois hommes pour la manœuvrer Le petit modèle coûte 600 fr. On trouve ces instruments à Paris, chez Laurent, et à des prix réduits.

La difficulté du drainage ne consiste pas seulement dans la fabrication des tuyaux. Le placement des drains est une affaire de la plus haute importance. Cette tranchée, si bouleversante pour les champs et si dispendieuse, pense-t-on que le génie anglais ne s'en soit pas inquiété? La charrue à sous-sol, ouvrant un sillon dans le sillon déjà ouvert, descendant au besoin à 45 centimètres en contre-bas du sol, n'était-ce pas une donnée première? La charrue-taupe ensuite ne tarda pas à éveiller l'imagination des constructeurs. M. M. Ewan, du comté de Sterling, présente sa charrue à drainer ; elle agit puissamment dans l'argile pure ; mais elle exige l'emploi de trop d'hommes et de trop de chevaux : l'économie ne s'y trouve pas. MM. John Pearson, Robert Green et Ransomes offrent à leur tour des instruments : les concours ne répondent pas aux espérances de leurs habituels lauréats. Enfin, MM. Fowler et Fry, de Bristol, dominent toutes les difficultés, sinon celle du prix très-élevé de l'instrument (il coûte 4 à 5,000 fr.), et ils font l'étonnement de tous ceux qui assistent au travail plein d'audace d'un coutre ouvrant la terre à 1 m. 33 c. de profondeur, se jouant des difficultés, et traînant à sa remorque une série de tuyaux qui pénètrent et se juxtaposent dans le sein de la terre, sans que la main de l'homme ni son œil les accompagne un seul moment. Travail merveilleux à l'expérience duquel nous assistâmes, à la fin de mai, à *Stepherns-Bush*, près de Londres, dans une haute prairie à sol argilleux et à sous-sol extrêmement tenace.

Nous y étions comme délégué du Congrès central, avec nos collègues et le savant M. Moll.

Nous allons essayer de décrire la machine et son travail.

L'instrument mécanique nommé charrue à drainer se compose de deux pièces principales et distinctes : la charrue proprement dite, A, et le cabestan, B. (Voir la figure n° 2.)

Le cabestan est à manége et monté sur une plate-forme supportée par des roues basses qui facilitent son transport. La proportion ou les relations existantes entre le rayon du cabestan et les bras du manége sont calculées de façon à décupler les forces de traction de chaque cheval; mais comme il y a perte de force par les frottements, on peut réduire de 3/10es. L'emploi de chaque paire de chevaux donne en produit la traction de quatorze chevaux. Le manége reçoit deux ou quatre chevaux, à volonté.

La charrue est formée de deux armatures parallèles, C D, en fer, de 8 c. sur 14 environ, et de 4 m. de long, formant l'arc, reliées ensemble par des traverses et de forts boulons, et ayant au centre 33 c. d'écartement qu'elles conservent à l'arrière, tandis qu'elles se rejoignent à l'avant sur le bâti en fer d'un double rouleau, E, de 22 c. de diamètre, et emmanchent une poulie destinée à recevoir la chaîne du cabestan.

Du centre de la charrue à l'arrière, et à 11 c. en surélévation du sol, courent deux autres armatures, F G, se reliant par deux montants de 49 c. de haut sur 14 de large; portant traverses et châssis, dans lesquels se trouve le passage du coutre, J K, et

sur lesquels repose l'engrenage destiné à le faire mouvoir.

Le coutre est une pièce de fer trempé de 2 m. 6 c. de haut sur 27 c. de large, aminci à l'avant et ayant 34 millim. d'épaisseur au talon. Ce talon est crénelé et commandé par un arbre de couche dont les dents fixent la position du coutre, et qui, activé, détermine son plongement dans le sol.

Le coutre est armé d'un soc, H, à son extrémité inférieure, dont la forme conique, aidée d'une pointe, pénètre dans le sous-sol et donne passage aux tuyaux du drain ; ce soc a un œillard à l'arrière auquel sont attachés quelques chaînons. L'engrenage se manœuvre au moyen d'un petit volant horizontal servant de manivelle, qu'un seul homme fait facilement mouvoir. Les pièces principales sont : la vis sans fin agissant sur l'arbre de couche à pignon, et celui-ci sur la crémaillère au talon du coutre ; une roue droite dentée de 43 c. de diamètre et un volant, N, de 1 m. environ.

Enfin, deux tiges en fer courent le long du terrain, formant la corde de l'arc sous toute l'étendue de la charrue ; fixées aux deux extrémités, elles se relient à la base du montant central, et forment une ligne parfaitement droite du point F de résistance, où le coutre s'engage dans le sol, au point de tirage où se trouve le cabestan B.

Les instruments connus, il s'agit de décrire l'opération.

Disons d'abord que cette charrue doit être employée principalement sur une surface plane ou peu accidentée. Nous ne saurions admettre, ainsi que les inventeurs, qu'elle peut fonctionner partout, n'im-

porte la nature du sous-sol. Dans les terres argilo-glaiseuses, marneuses et crayeuses, légèrement siliceuses, nous l'admettons ; mais nous ne croyons pas qu'elle puisse opérer avec succès là où se trouvent des blocs, des poudingues, des pierres résistantes. Le service que l'on peut lui concéder, en dehors de ces obstacles, a encore assez de prix pour satisfaire le juste orgueil de ses inventeurs.

Opération. La terre une fois étudiée et divisée en espaces convenables pour le drainage, on place à 300 pas environ de la charrue et en avant le cabestan B; il est fortement amarré.

Pour ce faire, on ouvre une tranchée de sa largeur dans laquelle s'engagent légèrement le bâti et principalement un tablier, Q, formé d'un fort madrier à épaulement prenant son point de résistance sur la masse du sol. Un double arc-boutant, parti du collet de l'arbre vertical, se raccorde en résistance sur le bâti et en avant du sol, dans lequel il s'engage légèrement par un madrier fixé à son extrémité, P. — Deux ouvriers suffisent au soin des chevaux et à ce travail.

La charrue est placée en aval à l'autre extrémité du drain, et à distance de 120 à 130 m., suivant la chaîne. Cette chaîne est de chanvre recouvert en fil de laiton ; elle a 23 millim. de diamètre au plus. On ouvre une tranchée de 1 m. 33 c. de profondeur sur autant de longueur, et 0 m. 33 c. de large. La profondeur est en raison de l'enfoncement voulu du drain, et l'on engage le coutre en contre-bas suivant cette profondeur. Un ouvrier a formé, au moyen d'une corde, un chapelet de tuyaux (la longueur de chaque tuyau est de 0 m. 33 c.). L'extrémité de la corde

est fixée au dernier chaînon du soc, et on remonte les tuyaux de façon à ce qu'entre eux et l'œillard du soc il n'y ait aucun espace libre. Ceci fait, et sur un signal donné, on met les chevaux en mouvement.

Les chevaux animent le cabestan, et, à l'instant, la charrue s'avance, le coutre fend le sol avec une puissance irrésistible, le soc ouvre le sous-sol en le comprimant sur tout son pourtour, et traîne après lui dans les flancs de la terre la série de tuyaux S dont l'introduction est facilitée par l'ouvrier chargé de cette portion du travail. Lorsque trente à quarante tuyaux sont ainsi introduits, on s'arrête pour raccorder une nouvelle série de tuyaux, et cela jusqu'au moment où, près de rejoindre le cabestan, on trouve une seconde tranchée semblable à la première. Là, on s'arrête, le maître ouvrier fait mouvoir l'engrenage et relève le coutre, le soc se dégage, on détache la chaînette de son œillard, et, attirant doucement les cordes successivement aboutées dans les drains, on n'a plus qu'à boucher avec un peu de paille l'ouverture du dernier tuyau pour que rien ne s'y engage; l'opération est achevée, la charrue se transporte ailleurs.

J'oubliais de dire que le chef ouvrier manœuvre seul l'engrenage, il est là comme le pilote à la barre du gouvernail. Si le terrain est onduleux, s'il offre quelques accidents passagers, le chef donne une impulsion relative au coutre et maintient ainsi le niveau et les pentes exigées. Tout cela demande un certain exercice et du tact. Toutefois n'est-il pas *féerique* de suivre cette charrue silencieuse dans le travail souterrain qu'elle opère? de comprendre par l'esprit la précision mathématique de son exécution? Nous

étions dans une prairie, environnés de troupeaux, eh bien! quand nous avions passé sur un point que les herbes foulées accusaient à peine, ils paissaient paisiblement jusque sur les lèvres refermées de la plaie que nous avions faite : rien n'avait disparu dans ce pâturage. Six hommes, deux chevaux et une demi-heure (32 minutes) montre en main, avaient suffi pour descendre à 1 m. 33 c. sous terre 300 tuyaux, qui, sans la puissance mécanique, eussent demandé une semaine de travail et bouleversé le sol.

Nous avons déjà parlé de la charrue-taupe : elle trace une coulée à 45 et 48 c. de profondeur, dans les terrains glaiseux ou d'argile compacte. Cette charrue peut être servie également par un cabestan; elle est d'une construction fort simple (1), mais elle ne saurait faire un drainage solide et durable, sans qu'on la perfectionnât. Il serait facile d'en obtenir un bon service avec de légères modifications : il s'agirait simplement de fixer un œillard au talon du soc et d'y attacher un chapelet de tuyaux, de manière à ce qu'ils suivissent le soc et consolidassent le travail souterrain. Le coutre, manœuvré à l'aide d'une crémaillère, pourrait également descendre plus ou moins avant dans le sol. On pratiquerait ainsi facilement le drainage dans la plupart des prairies et dans plusieurs terres à fort peu de frais. Arrivons à la troisième question.

III.

Quels sont les frais d'un bon drainage? Quels sont

(1) La charrue, le cabestan et les accessoires coûtent, en Angleterre, 1,200 fr.; la simple charrue ne revient pas à plus de 200 fr.

ses effets sur les produits agricoles, et comment récompense-t-il les peines et les avances du laboureur?

Nous avons déjà remarqué que la méthode à très-grande profondeur, celle de M. Parkes, donne lieu à des frais considérables; mais les frais de drainage varient évidemment suivant l'espacement des drains, la profondeur des tranchées et le plus ou moins d'obstacles que l'on rencontre dans le sol. M. George Beel, dans le comté de Dunfries, a drainé toute sa ferme dans l'espace de dix années (de 1837 à 1847), moyennant 465 fr. l'hectare. Les drains étaient espacés de 15 pieds entre eux, et ne descendaient qu'à une petite profondeur (30 pouces). M. Mechi affirme que le drainage d'un hectare de terre à argile forte, descendu à 4 pieds et espacé de 40, ne s'élève pas au delà de 153 fr. Il n'en est pas souvent ainsi; la nature des terres, celle des matériaux employés à la confection des drains, changent beaucoup le prix de revient.

L'emploi des tuiles courbes, mais surtout des tuyaux, donne une grande économie, si l'on compare la dépense à celle qui résulte de l'emploi des pierres. Ainsi des drains construits en pierre sont revenus, en Angleterre, à 200 fr. l'hectare, les conduits étant à 40 pieds d'écartement; à 812 fr. étant à 10 pieds; tandis que les conduits formés par des tuyaux et avec les mêmes espacements, revenaient, l'un à 135 fr. et l'autre à 540 fr.

Le prix moyen suivant des façons des tranchées des drains est emprunté à un ingénieur anglais, M. Henry Stephens.

Les drains espacés de 15 pieds donnent 2,187 m. 27 c. par hectare; et, au prix du mètre courant en

Angleterre (1), ce déblai coûte 145 fr. 06 c. par 2 pieds 1/2 de profondeur. Les drains espacés à 40 pieds n'offrent plus que 820 m. 22 c. par hectare; et leur déblai revient à 123 fr. 80 c., les tranchées ayant alors une profondeur moyenne de 4 pieds. Viennent les tuyaux : ils ont 15 pouces de long; ils entrent par 5,740 dans le premier travail, et coûtent 86 fr. 20 c. Mais il s'en emploie 2,154 seulement dans le second, au prix de 32 fr. 40 c.

Il ne s'agit plus que de faire l'addition, pour trouver que le drainage d'un hectare avec tuyaux et à espacement de 15 pieds, revient à 231 fr. 26 c. Les chiffres sont résumés dans le tableau suivant :

ESPACE entre les drains.	PROFONDEUR.	DÉBLAI. QUANTITÉ de mètres.	REVIENT des tranchées.	NOMBRE de tuyaux par hectare.	PRIX des tuyaux.	REVIENT d'un hectare drainé.
15 pieds.	30 pouces	2187-27	145 fr. 06	5,740	86 fr. 20	231 fr. 26
40 pieds.	4 pieds.	820-22	123 fr. 80	2,154	32 fr. 40	156 fr. 26

Si les caniveaux étaient exécutés en pierres, ils coûteraient beaucoup plus, ainsi qu'on l'a constaté avec le plus grand soin.

En effet, M. Robertson établit le prix de revient du drainage d'un hectare avec drains empierrés, à 300 fr., les drains étant espacés à 36 pieds : c'est 0 fr. 30 c. par mètre courant. Or, dans un terrain plus favorable, le prix courant fut de 0 fr. 20 c. par mètre, ce qui porta à 216 fr. 16 c. la totalité des frais du drainage par hectare.

Malgré ces chiffres, nous ne pouvons nous dissimuler que, si le drainage par tuyaux est celui de tous qui

(1) 20 à 39 centimes, suivant le cas.

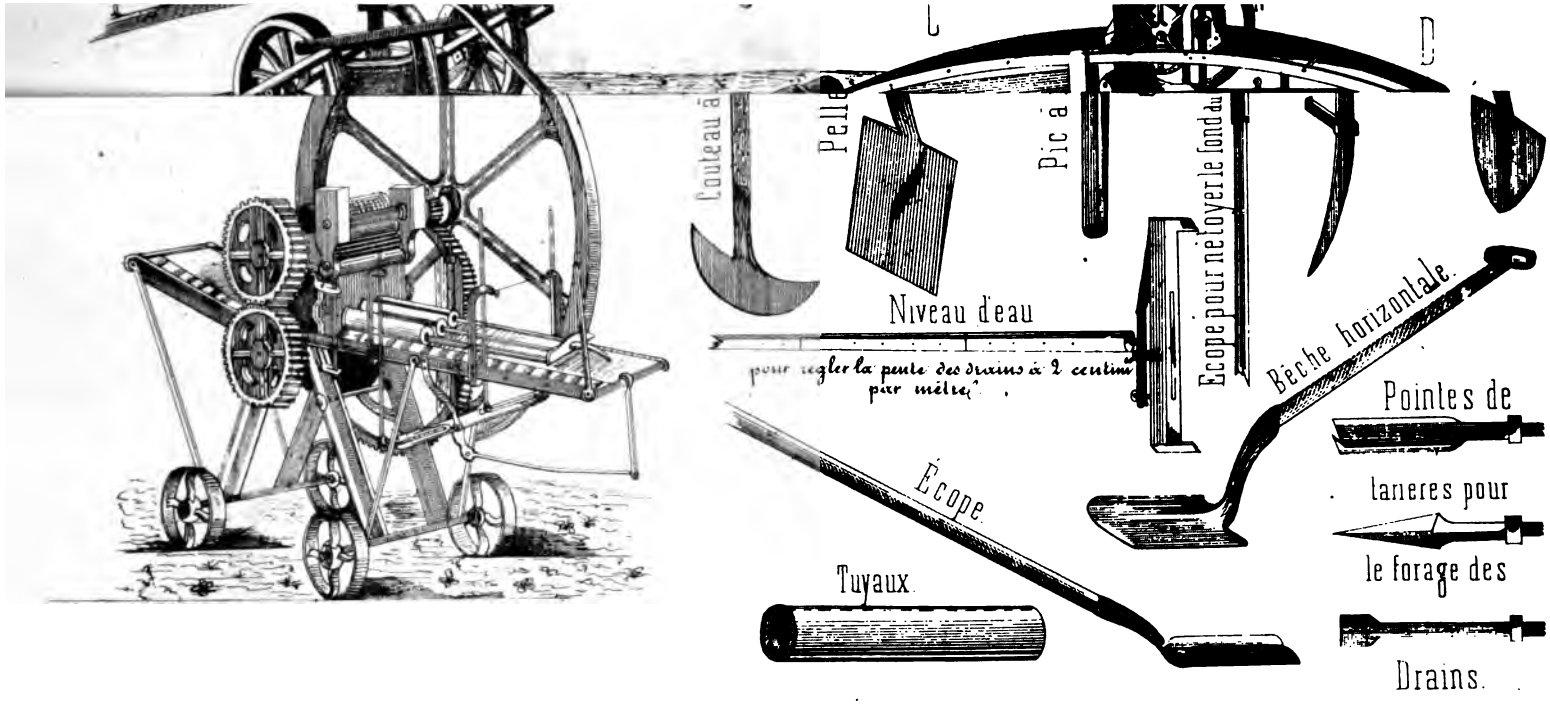

Lith. Lapierre, à Gisors.

réunit les plus grands avantages et le meilleur marché, on est loin cependant de pouvoir fixer une moyenne invariable. Les prix varient tellement, suivant la nature diverse des sols, qu'on arrive à des totaux qui diffèrent de 1 à 3. Nous en empruntons une nouvelle preuve dans le tableau comparatif suivant de l'ingénieur Henry Stephens :

Drains de 30 pouces, espacés à 15 pieds :

Avec empierrement.....	539 *fr.*	76 *c.*
Avec tuiles.....	465	55
Avec tuyaux.....	335	90

Mais enfin, le point principal, c'est d'arriver à un résultat d'où sortent des bénéfices pour le draineur. Si donc un hectare drainé moyennant 300 fr., je suppose, rend en trois ou quatre années, par l'augmentation des produits, la somme que l'on a dépensée pour son amélioration, il est évident que l'opération est excellente, et que tout propriétaire ou fermier de terres ayant besoin d'assèchement, ne saurait hésiter à les améliorer, disons mieux, à les changer radicalement au moyen d'un tel travail.

N'oublions pas, ce que nous aurions déjà dû indiquer, qu'on doit éviter le voisinage des arbres et des haies, dans la crainte que quelques racines s'introduisant par la jonction des tuyaux ne viennent à les boucher.

Nous arrivons à la partie la plus épineuse de notre tâche : il s'agit de constater le produit net, en un mot, les résultats financiers de l'opération. Ici nous ne pouvons faire autre chose que copier des dires ou raisonner par induction.

Voyons d'abord les affirmations : M. Dalrymple

ayant défriché et drainé un champ abandonné aux joncs et houx, champ qu'il louait à peine 15 fr. l'hectare, espère, par 280 fr. qu'il a consacrés au drainage, porter la location à plus de 60 fr. Ce succès paraît douteux tant il est grand. — M. James Howden, cultivateur dans le Lothian, estimait de 15 à 20 pour 100 la plus-value des terres qu'il a drainées. — M. Thomson dit en propres termes : « Le drainage, de même que toute amélioration, produit les meilleurs résultats, principalement sur les terres de bonne qualité; les mauvais sols pourront donner une augmentation remarquable de produits dans les premières années, mais à une seconde rotation, ils n'offrent plus d'aussi beaux produits. » Toutefois, le même agriculteur a constaté dans un tableau ce mouvement remarquable et qui laisse encore de grands bénéfices à l'opération :

Produit en foin par hectare sur une terre de qualité inférieure :

Avant le drainage, 75 fr.; après 1re rotation, 159 fr.; 2me rotation, 122 fr.

Et sur une terre de bonne qualité :

Avant le drainage, 98 fr.; après 1re rotation, 244 fr.; 2me rotation, 220 fr.

D'où il faut conclure que, comme beaucoup d'autres choses, le drainage améliore là où il y a misère, et que là où il y avait déjà richesse, il enrichit. — Remarquons toutefois que sur les bons terrains, comme sur les terrains médiocres, le sol dégagé des eaux inférieures est vivement surexcité à produire, et produit abondamment en effet dans le premier moment; la suite n'y répond pas, c'est tout simple. Que s'est-il passé ? Les eaux stagnantes tenaient inertes

tous les composés ammoniacaux et salins qu'elles déposent habituellement dans la terre, principalement dans l'argile qu'elles traversent; ces engrais solubles sont merveilleux pour activer la végétation des plantes ; or, ces engrais qui restaient là en grande quantité, à l'état latent, ont agi dans toute leur force après le drainage. Mais après la première rotation, l'action de ces mêmes agents s'est ralentie, et elle est devenue proportionnelle, pour ainsi parler, à la moyenne annuelle des eaux qui traversent le sol. Ces faits seront facilement admis par la science ; M. Payen les confirme ; il accueillerait, je n'en doute pas, les inductions que j'en tire en ce moment.

Voyons maintenant les frais du drainage exécuté en France et les résultats qui ont été obtenus.

M. Garreau, et après lui M. Lauret, ont entrepris des drainages, auprès de Melun, moyennant 210 fr. à 250 fr. l'hectare. M. Lupin, dans sa terre de Loroy en Berry, les exécute aux prix suivants : il paie pour creuser et reboucher les tranchées après le placement des tuyaux, 15 c. le mètre ; 500 mètres de tranchées de 1 mètre 25 centimètres de profondeur et distancés de 20 mètres lui suffisent pour drainer un hectare de terrain. Ces 500 mètres lui reviennent donc à..... 75 fr.

1,500 tuyaux coûtent 16 fr. le mille, 1,500 employés dans ce même hectare donnent 24

Total..... 99 fr.

A quoi il faut ajouter le transport et les frais du drain principal qui absorbe les eaux provenant des petits drains. L'ensemble de tous ces frais doit élever

à plus de 150 fr. le drainage d'un hectare. Il faut observer que la main-d'œuvre est bon marché à Loroy, et que les terres sont d'un travail facile.

En première ligne, et après les travaux de MM. Garreau et Lupin que nous venons de citer, vient M. de Rougé. Il draine, avec un grand succès, dans sa propriété de Charmel (Aisne). Le sol sur lequel il agit n'absorbe pas l'eau, il est d'une sécheresse affreuse en été, impraticable pendant l'hiver.

M. Louis de Rougé, du mois de juin au mois de décembre 1851, fit drainer 40 hectares.

Les 16 premiers hectares attaqués formaient une pente peu rapide, le sol était argileux, le sous-sol glaise et marne glaiseuse. Le procès-verbal, dressé à l'occasion de ces premiers travaux, établit que le sol était en partie recouvert, même pendant la sécheresse, d'eau suintant et séjournant à la surface. Enfin, que les récoltes, mauvaises ou très-médiocres, étaient remplies d'herbes marécageuses.

Voici le produit constaté de la récolte en froment, par hectare, avant le drainage; on ne pouvait y porter de fumier :

QUANTITÉ				VALEUR		FRAIS DE CULTURE.		PRODUIT net.
de GERBES	DE GRAIN exprimée en hect.	DE GRAIN exprimée en kil	de PAILLE exprimée en kil.	du GRAIN à 16 fr. l'hect.	de la PAILLE à 20 fr. le cent.	LABOURS à quatre chevaux.	Somme.	
400	7	518	2,000	112 fr.	90 fr.	Trois labours, à 30 fr. l'un, 90 fr. Hersage, 10 100 fr.	45 fr.	47 fr.

APRÈS LE DRAINAGE :

10 Hectares fumés et marnés; 6 hectares, partie basse non fumée (28 mètres cubes de fumier par hectare, 40 mètres de marne);

Moyenne par hectare :

QUANTITÉ				VALEUR		FRAIS DE CULTURE.		PRODUIT net.
de GERBES	DE GRAIN exprimée en hect.	DE GRAIN exprimée en kil.	de PAILLE exprimée en kil.	du GRAIN à 16 fr. l'hect.	de la PAILLE à 20 fr. le cent.	LABOURS à deux chevaux.	Semence.	
700	17	1,267	3,180	272 fr.	167 fr.	Quatre labours, à 20 fr. l'un, 80 fr. Herseges, 16 — 96 fr.	45 fr.	291 fr.

Différence en plus du produit net : 244 fr.

Le drainage fut exécuté par des Anglais, sous la direction de M. Thakeray; il coûta 235 fr. l'hectare. M. de Rougé a depuis fait drainer 40 hectares par des ouvriers français qui avaient opéré avec les Anglais; il a obtenu le même succès.

M. Herbé, propriétaire-cultivateur dans le département de l'Oise, a fait également drainer des terres à sous-sol plastique; on estime qu'un travail de 8,000 fr. destiné à assainir près de 50 hectares de terre, donnera plus de 20 pour 100 de bénéfice du capital employé.

Plusieurs associations se sont formées pour faire du drainage (celle de l'Oise, sous le patronage de MM. de Tocqueville et de Mouchy, et sous la direction de M. Vitard); elles exécutent à forfait des travaux d'assainissement dans le département, se proposant d'assécher les terrains humides et de donner

de l'ouvrage aux ouvriers inoccupés pendant la mauvaise saison. Une compagnie dans le département du Nord, ayant l'ingénieur John Parker pour ingénieur consultant, opère, aux termes de ses statuts, sur des propriétés achetées, louées par elle, ou qui lui sont concédées pour un certain nombre d'années. Elle *draine* également à prix débattu ou avec partage de la plus-value. Enfin, un département, véritable école de drainage, suivant l'expression de M. Barral, auquel je l'emprunte avec bonheur, celui de Seine-et-Marne, initié à ce travail par mon collègue au Corps législatif, M. Garreau, est couvert de fermes drainées, et les frais analogues à ceux que nous avons établis sont récompensés par les plus heureux résultats.

Il devient donc évident pour tous les cultivateurs sérieux et pour tous les hommes instruits que l'assèchement des terres humides, des prairies à flore malsaine, est une opération des plus utiles et des plus importantes. Or, puisque cette opération n'exige pas une mise de fonds considérable, puisque le capital qu'on y emploie doit rentrer en peu d'années, par l'excédant des produits, rien ne s'oppose à ce que des essais intelligents et nombreux soient tentés et viennent confirmer parmi nous des résultats dont les avantages ailleurs ne font doute pour personne. Nous ne nous prononcions pas avec cette assurance il y a trois ans, et nous croyons avec peine encore aux grandes destinées prédites au drainage : tout a ses enthousiasmes ! Aucun progrès ne se vulgarise, n'importe lequel, sans que les imaginations fascinées n'en saluent d'abord les chimères. — Mais s'il est bien de se tenir en garde contre l'exagération, il

convient d'accueillir et d'imiter les travaux dont l'expérience a démontré la valeur. Ne précipitons rien, à la bonne heure ! Mais gardons-nous également de l'immobilité.

En résumé, l'agriculture est à une de ces époques critiques où tout art comme toute science sont forcés, pour vivre, à se développer. Une étude plus approfondie des phénomènes de la végétation, la connaissance acquise des principes de la fertilité des terres et de leurs appropriations diverses aux plantes qu'on leur confie, l'analyse des procédés suivis jusqu'ici pour rendre au sol les forces qu'on lui soustrait, les moyens indiqués pour suppléer à leur insuffisance, tout annonce clairement qu'un grand et magnifique travail d'amélioration agricole préoccupe vivement et sérieusement les meilleurs esprits. Cela se manifeste non-seulement par le prix que l'on attache aux travaux de l'économie rurale, mais par les exagérations mêmes de ceux qui considèrent comme faits accomplis les données nouvelles qui ouvrent la carrière à de légitimes espérances.

Le drainage ne fera pas qu'un sol mauvais devienne parfait, c'est évident, mais il l'améliorera et c'est beaucoup. Il l'améliorera de manière à ce que le laboureur rentre dans ses frais et trouve encore un bénéfice dans l'opération : que veut-on de plus, et depuis quand la certitude de gagner, quoique peu, ne suffit-elle pas pour déterminer à une entreprise ? Les bénéfices du drainage seront considérables dans les terres à sous-sol imperméable, dans les prairies à fonds tourbeux ou glaiseux. Les terres à sous-sol imperméable ont souvent une croûte excellente que les eaux stagnantes à moyenne profondeur détério-

rent ; la couche arable, débarrassée de ces eaux, rentrera dans de bonnes conditions de consistance et de chaleur. Quant aux prairies, les joncs, les glayeuls, la lysimachie, la douve, disparaîtront du sol devenu ferme et sain : voilà des faits positifs et la récompense qui attend ceux qui sauront exécuter dans de telles conditions un bon drainage.

On ne saurait penser à l'emploi de la grande charrue à drainer : son prix est trop élevé. La compagnie Fowler et Fry, de Bristol, a pris un brevet d'invention et entreprend elle-même les travaux en Belgique et en France comme en Angleterre. Il faudrait donc se mettre en rapport avec elle, dans le cas où plusieurs agriculteurs voudraient faire drainer. Il n'en est pas de même de la charrue-taupe : son prix est plus abordable, et son emploi, à l'aide du perfectionnement que j'indique, serait parfait dans nos prés.

Je terminerai cet aperçu sur le drainage en invitant ceux qui voudraient connaître les détails d'application à lire les articles que M. Barral a publiés dans le *Journal d'Agriculture pratique*, l'un de nos meilleurs recueils : ils seront facilement convaincus que là est un des grands remèdes aux souffrances de l'agriculture On se tromperait étrangement, si on les attendait d'une surélévation habituelle dans le prix des denrées : cela n'est et ne peut être ni dans les lois de la situation ni dans celle du progrès. Il faut donc chercher le remède ailleurs, et principalement dans les pratiques agricoles nouvelles, qui permettent *le renversement des proportions actuellement existantes entre les frais et les produits.* Que si nous produisons *plus* avec *une même somme de frais*,

n'arriverons-nous pas à la solution du problème? Les prix excessifs, les prix très-bas sont les uns et les autres une calamité ; ils nuisent au bon travail : ce sont les prix moyens qui font le bien-être de tous, personne ne l'ignore; ces prix moyens sont dus principalement à l'équilibre existant entre des produits et des besoins; or, tout ce qui peut tendre à régulariser la production tend nécessairement à ce but.

L'opération du drainage, par son action sur le sol et sur la végétation, n'est-elle pas un des moyens offerts pour atteindre le résultat cherché? L'expérience semble l'établir.

Le drainage ne l'obtiendra pas seul, toutes les améliorations y doivent concourir : les bons croisements de bestiaux, l'association des cultures industrielles et des établissements qui les utilisent, le moulin à huile voisin du champ de colza, l'assolement alterne réparateur, telles sont les autres voies qui peuvent ramener la prospérité dans l'agriculture.

En travaillant à propager ces améliorations, nous aurons contribué, au point modeste où nous sommes placés, au développement du travail et au bien-être du pays.

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

SECTION DES ANDELYS,

SUR UNE QUESTION DE VAINE PATURE,

PAR

M. DE VATIMESNIL, membre de la Société.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Vous m'avez chargé d'examiner une question qui vous a été soumise par l'honorable M....., et qui intéresse en général les propriétaires de troupeaux de bêtes à laine.

Voici d'abord les faits, tels qu'ils sont exposés dans une lettre de M....., en date du 5 avril dernier.

M..... exploite une ferme, dont les terres s'étendent sur trois communes.

Cette ferme se compose en totalité de 95 hectares de terres, dont 35 sont situés dans l'une de ces trois communes.

Une délibération du conseil municipal de cette commune fixe à *cinq têtes par hectare* le nombre des bêtes à laine que chaque cultivateur peut envoyer à la vaine pâture.

M..... a un troupeau de 400 moutons.

Il croit avoir le droit de l'envoyer en totalité sur les 35 hectares de terre qu'il exploite, dans la commune qu'il habite et où se trouve son corps de ferme.

M. le maire s'y oppose : il soutient que l'on ne peut envoyer à la vaine pâture, même sur ses propres terres, une quantité de moutons supérieure à celle qui est déterminée par la proportion que l'autorité municipale a établie ; en sorte que la limite du nombre doit, selon M. le maire, être de 175, M..... ne cultivant sur le territoire que 35 hectares.

M..... répond :

1° Qu'on ne peut empêcher un cultivateur d'envoyer sur ses propres terres, le nombre de bestiaux qui lui paraît convenable ;

2° Qu'en excédant la proportion fixée par l'arrêté municipal, il ne porte préjudice à personne ; qu'en effet le territoire de la commune contient 150 hectares ; qu'ainsi cette étendue comporterait 750 moutons ; que personne autant que lui, dans la commune, n'a de moutons, et que la force de son troupeau est au-dessous du chiffre qui pourrait exister dans cette commune, puisque, comme je l'ai dit ci-dessus, il n'a que 400 moutons ; c'est-à-dire, 350 de moins que les 750 qui correspondent à la surface totale du territoire.

Pour apprécier les deux systèmes opposés dont je viens de présenter l'analyse, il faut commencer par se bien pénétrer de la législation de la matière.

Les terres non chargées de récoltes peuvent être soumises à deux sortes de droits de pâturage en commun, savoir :

Le *parcours* entre deux communes ;

Et la *vaine pâture* entre les propriétaires et habitants d'une même commune.

Le parcours est le droit *réciproque* que deux communes ont d'envoyer leurs bestiaux l'une sur le

territoire de l'autre. La loi du 6 octobre 1791 (section 4, art. 2 du titre Ier) déclare ce droit *aboli*, excepté dans les localités où il était fondé, soit sur un *titre*, soit sur *une possession autorisée par les lois et les coutumes*.

Or, jamais la coutume ni les usages de la province de Normandie n'avaient admis le *parcours* (1). Le *parcours*, ou droit de paturage entre deux communes, est donc étranger à la question actuelle, et je n'ai pas à m'en occuper.

Reste la *vaine pâture* entre les propriétaires et les habitants d'une même commune.

Ce droit existait d'une manière générale en Normandie, ainsi que l'établit formellement l'art. 82 de la coutume. Il a été conservé par l'art. 2 du titre Ier, section 4, de la loi du 6 octobre 1791, qui maintient ce droit... « dans les lieux où il est fondé sur un » titre particulier, ou *autorisé par la loi ou par un* » *usage immémorial*. »

L'art. 13 de la même section est ainsi conçu : — « La quantité de bétail, *proportionnellement à l'étendue* » *du terrain*, sera fixée dans chaque paroisse, à tant de » bêtes par arpent, d'après les règlements et usages » locaux ; et, à défaut de documents positifs à cet » égard, *il y sera pourvu par le conseil général de la* » *commune*. »

La règle tracée par cet article, s'applique, tant aux cultivateurs domiciliés dans une commune, qu'à ceux qui y exploitent des terres et qui ont leur domicile dans une autre commune. Les uns comme les

(1) Voyez Basnage sur l'art. 82 de la coutume, et les deux arrêts, l'un du 6 juin 1647, et l'autre du 1er août 1686, qu'il cite.

autres, ont le droit... « de mettre dans le troupeau » commun *ou de faire garder par troupeau séparé, une » quantité de têtes de bétail* PROPORTIONNÉE A L'ÉTEN- » DUE DE LEUR EXPLOITATION. »

Le droit de faire des règlements sur cet objet, accordé par la loi de 1791 aux conseils municipaux, a été formellement maintenu par la loi du 28 pluviôse an VIII, art. 15, et la loi du 18 juillet 1837, art. 19, n° 8.

L'infraction à ces règlements constitue une contravention de police, prévue par l'art. 471, n° 15, du Code pénal et passible d'une amende de 1 fr. à 5 fr. C'est ce que la cour de cassation juge constamment (1).

Il ne reste plus qu'à faire à la situation dans laquelle se trouve M....., l'application des principes qui viennent d'être établis.

Il est impossible de contester que M..... ne soit en contravention, du moins à la lettre de l'arrêté municipal qui régit la vaine pâture dans la commune qu'il habite. Cet arrêté fixe d'une manière absolue, et sans distinction, à cinq têtes par hectare le nombre des moutons qui pourront être menés à la vaine pâture. M..... ne cultive que 35 hectares; il ne peut donc mener à la vaine pâture plus de 175 moutons; or, il en mène 400 : je le répète, la contravention à la lettre de l'arrêté municipal est manifeste.

Mais M..... croit avoir en sa faveur l'esprit de ce même arrêté municipal et surtout celui des lois, en vertu desquelles il a été pris. J'examinerai en peu de

(1) Voir entre autres arrêts ceux des 21 novembre 1833, 2 décembre 1841, 16 décembre 1841, — (Dalloz 1834, p. 62, — 1842, p. 82 et 162.)

mots si cette persuation est fondée. Elle repose sur les deux raisons que j'ai indiquées ci-dessus. Voyons qu'elle en est la valeur.

Première raison. — On ne peut empêcher un cultivateur d'envoyer sur ses propres terres le nombre de bestiaux qui lui paraît convenable.

La maxime invoquée est vraie en thèse générale ; elle reçoit son application toutes les fois qu'il est question de terres qui ne sont pas soumises à la vaine pâture. Ainsi, s'agit-il de prairies artificielles ou de terrains clos ? Il est certain que le cultivateur peut y faire pâturer tel nombre de moutons ou autres animaux que bon lui semble. Dans les pays où la vaine pâture n'existe pas, chaque propriétaire a ce droit illimité, même à l'égard des terres non closes et non chargées de récoltes, ni de prairies artificielles.

Mais la règle invoquée reçoit exception relativement à toute terre soumise à la vaine pâture. Pourquoi ? Parce que l'effet du droit de vaine pâture est de mettre en commun tous les terrains qui y sont assujettis ; d'où il suit que le droit de propriété se trouve modifié à cet égard, et que chaque propriétaire ou cultivateur doit jouir de la même manière, quant à la vaine pâture, de la totalité du territoire où elle s'exerce, sans aucune distinction entre les terres qu'il cultive et celles qui sont cultivées par d'autres. C'est ce qui a été formellement jugé par l'arrêt de cassation du 16 décembre 1841, cité plus haut.

Seconde raison. — Je ne fais tort à personne, puisque je suis le seul des cultivateurs qui possède un troupeau de moutons.

Cet argument est plus spécieux que le précédent; mais je ne le crois pas fondé.

Il n'est pas exact de dire, à mon avis, que la vaine pâture ne profite qu'aux personnes qui ont des moutons; elle profite aussi à ceux qui ont des vaches.

En augmentant le nombre de ses moutons, un cultivateur fait donc tort à ses voisins, quoique ceux-ci n'aient pas de moutons. Plus un troupeau de moutons est considérable, moins il laisse d'herbe pour les vaches. Souvent dans une commune, il existe une grande exploitation et plusieurs petites; la première seule a un troupeau de moutons; les autres n'ont que des vaches; mais elles ont plus de vaches qu'elles n'en auraient, si l'on y nourrissait des moutons. Dès lors, le grand cultivateur nuirait aux petits, s'il voulait avoir autant de moutons que le comporte l'étendue totale du territoire de la commune. M..... n'a que 400 montons; mais si son raisonnement était juste, il pourrait en avoir 750, quoiqu'il ne cultive que 35 hectares de terre. Un tel système est-il admissible? Je ne le pense pas.

Je viens de dire que le grand cultivateur nuirait aux petits: il faut ajouter qu'il nuirait en outre aux habitants qui ne cultivent rien, et qui, aux termes de l'art. 14 de la loi du 6 octobre 1791, peuvent chacun envoyer à la vaine pâture, soit un troupeau commun, soit séparément, *six bêtes à laine et* UNE VACHE AVEC SON VEAU.

La question se trouve, sinon jugée, du moins fortement préjugée par un arrêt de la cour de cassation du 12 juin 1828, qui a cassé dans l'intérêt de la loi un jugement rendu par un tribunal de police. Dans l'espèce, les cultivateurs qui avaient envoyé à la

vaine pâture trop de moutons, se défendaient en disant, non pas précisément comme M. M....., que les autres cultivateurs n'avaient pas de moutons, mais que ces derniers en avaient moins qu'ils n'avaient le droit d'en avoir, et qu'au résultat *le nombre total ne se trouvait pas excédé.* Le procureur général répondait à cette raison dans les termes suivants...
« De ce que certains habitants n'usaient pas de leurs
» droits, il ne s'ensuivait pas que les autres pussent
» impunément abuser du leur ; le règlement fixe le
» nombre de têtes de bétail que chaque habitant peut
» envoyer à la vaine pâture, eu égard à la quantité
» d'hectares qu'il y livre ; chaque fois qu'il dépasse
» ce nombre, il est en contravention au règlement.
» L'excuse tirée *de ce que le nombre total n'est pas ex-*
» *cédé*, n'est point établie par l'arrêté ; le tribunal
» de police ne pouvait donc l'accueillir, sans créer
» une distinction arbitraire, sans commettre un excès
» de pouvoir, en empiétant sur les attributions de
» l'autorité administrative. »

L'arrêt de la cour de cassation a *adopté les motifs du réquisitoire*, et par conséquent s'est approprié la série de raisonnements que je viens de transcrire (1). Or, ces raisonnements s'appliquent aussi bien aux cas où les cultivateurs, autres que celui qui excède le nombre voulu, n'ont pas de moutons du tout, qu'à celui où ils en ont moins qu'ils ne sont autorisés à en avoir. Ainsi se trouve justifié ce que j'ai dit ci-dessus, que si l'arrêt du 12 juin ne décide pas la question *in terminis*, du moins il la préjuge fortement dans le sens de mon opinion.

(1) Dalloz, 1828, 1re partie, p. 274 et 275.

En définitif, je pense que M..... et les cultivateurs qui se trouvent dans la même situation, n'ont qu'un seul moyen de jouir d'une manière illimitée de la pâture des terres qu'ils cultivent : c'est d'y semer de la minette ou toute autre graine de prairie artificielle. Par là, leur droit deviendra non-seulement illimité, comme je viens de le dire, mais encore exclusif. Ils pourront envoyer sur les terres ainsi ensemencées tel nombre de moutons qu'ils voudront, et aucun autre cultivateur ni habitant ne pourra y faire pâturer des bestiaux de quelque espèce que ce soit.

C'est, comme vous le savez, ce qui se pratique d'une manière assez générale.

Telle est, Messieurs et honorables collègues, la solution que j'ai l'honneur de vous proposer (1).

(1) Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la section, à l'unanimité.

RECHERCHES

SUR LA

MALADIE DE LA POMME DE TERRE (1),

PAR

M. LONDET, membre de la Société.

Les recherches dont je consigne ici le résultat ont eu pour but de déterminer : premièrement, si quelques-unes des substances diverses qui entrent dans la composition des engrais ont de l'influence sur le développement de la maladie des pommes de terre ; secondement, si, comme ont semblé me le prouver plusieurs observations, il y avait une cause d'aggravation ou de diminution de la maladie dans le développement aérien de la plante.

En vue de résoudre ces deux questions, j'ai fait deux séries d'expériences : j'ai planté d'abord une ligne de tubercules à 33 centimètres environ de distance les uns des autres. Cette ligne comprenait trente pieds, qui furent arrosés deux par deux avec une dissolution de l'une des quinze substances suivantes : nitrate de potasse, carbonate d'ammoniaque, chlorhydrate de soude, sulfate de soude, sulfate d'ammoniaque, phosphate de soude, carbonate de soude, nitrate de soude, phosphate de potasse, ni-

(1) Ce Mémoire a été présenté à l'Académie des sciences dans sa séance du 29 mars dernier.

trate d'ammoniaque, sulfate de potasse, carbonate de potasse, nitrate de chaux, phosphate de chaux, sulfate de chaux. La dose employée a été de 1 gr. 66 c. pour toutes ces substances. Avec le mode de plantation que j'ai adopté et en plaçant les lignes à 50 centimètres l'une de l'autre, j'ai mis ainsi 100 kilog. de chacune de ces substances à l'hectare.

Afin qu'aucune cause étrangère, provenant soit du mode de plantation, soit des tubercules eux-mêmes, ne vînt modifier l'action des diverses substances employées, je procédai à la plantation de la manière suivante :

Les tubercules furent d'abord examinés avec soin, et l'on ne prit que ceux qui étaient complétement exempts de traces de la maladie ; on les choisit autant que possible du même poids ; le poids de chaque tubercule planté fut constaté par la balance, après en avoir détaché toutes les substances adhérentes.

Ces différentes pesées donnèrent les résultats suivants :

Nos D'ORDRE des expériences.	POIDS des TUBERCULES plantés.		Nos D'ORDRE des expériences.	POIDS des TUBERCULES plantés.		Nos D'ORDRE des expériences.	POIDS des TUBERCULES plantés.	
	gr.	c.		gr.	c.		gr.	c.
1	36	64	11	30	59	21	23	58
2	42	32	12	22	95	22	24	86
3	40	68	13	38	56	23	28	68
4	33	56	14	29	05	24	25	82
5	33	24	15	30	43	25	23	27
6	28	05	16	29	47	26	23	27
7	43	65	17	33	25	27	25	81
8	25	65	18	36	85	28	30	59
9	42	06	19	32	39	29	24	86
10	32	50	20	29	21	30	22	62

Les yeux des tubercules s'étant déjà allongés à l'époque de la plantation qui eut lieu le 4 mai 1853, je choisis parmi les tubercules que j'avais à ma disposition ceux dont le développement des yeux était le même; ce développement était environ de 15 millim.

Le terrain dans lequel eut lieu la plantation fut bien ameubli par un labour à la bêche, d'une profondeur de 30 centimètres. La surface en fut parfaitement nivelée avec le râteau, des trous de 12 centimètres de profondeur furent faits avec un plantoir possédant une tige perpendiculaire à la tige principale, ce qui a permis d'obtenir toujours des trous d'une même profondeur ; la grosseur du plantoir était en rapport avec celle des tubercules à planter, afin que les tubercules descendissent toujours jusqu'au fond du trou.

Les tubercules de pommes de terre jouissent, comme on le sait, de la propriété de développer des yeux plus promptement à l'une de leurs extrémités qu'à l'autre; l'extrémité la plus tardive est celle où se trouve le point d'insertion du filament souterrain qui mettait en communication le tubercule avec le pied du tubercule-mère ; or, pour que tous les tubercules fussent placés dans des conditions semblables, je les déposai dans les trous faits avec le plantoir, de façon à ce que le point d'insertion dont je viens de parler se trouvât en bas et les yeux les plus précoces en haut. Les tubercules furent ensuite recouverts d'une couche de terre de même épaisseur, émiettée à la main avec beaucoup de soin; le jour même de la plantation eut lieu l'arrosage avec les dissolutions dont j'ai parlé plus haut.

Ces dissolutions étaient composées de la manière

suivante : 1° 40 grammes d'eau de pluie qui avait été recueillie préalablement dans un vase de terre vernie déposé sur un petit mur ; 2° de 1 gr. 66 c. de la substance employée.

On versa la dissolution à l'endroit même où le tubercule avait été planté.

Ces expériences furent rangées dans l'ordre suivant :

Nos	1 et	2	Nitrate de potasse.
	3 et	4	Carbonate d'ammoniaque,
	5 et	6	Chlorhydrate de soude.
	7 et	8	Sulfate de soude.
	9 et	10	Sulfate d'ammoniaque.
	11 et	12	Phosphate de soude.
	13 et	14	Carbonate de soude.
	15 et	16	Nitrate de soude.
	17 et	18	Phosphate de potasse.
	19 et	20	Nitrate d'ammoniaque.
	21 et	22	Sulfate de potasse.
	23 et	24	Carbonate de potasse.
	25 et	26	Nitrate de chaux.
	27 et	28	Phosphate de chaux.
	29 et	30	Sulfate de chaux.

Ces diverses substances étaient chimiquement pures, la dernière cependant n'était que du sulfate de chaux employé à la construction des bâtiments; on en fit un lait, et les tubercules furent plongés dans ce lait et ensuite déposés dans les trous. Les numéros 1 et 2 ne furent point traités non plus comme tous les autres : les tubercules séjournèrent pendant 48 heures dans la liqueur, par suite d'un empêchement qui me fit retarder la plantation.

C'est à ce séjour que j'attribue la pourriture dans le sol d'un des tubercules, le n° 2, et le peu de vigueur et de développement que prit dans la suite le n° 1.

A côté de cette première ligne d'expériences, j'en plaçai une autre, comprenant également trente pieds, distancés aussi entre eux de 33 centimètres. Cette seconde ligne, éloignée de la première de 55 centimètres, était le point de comparaison qui devait me donner la différence entre les résultats obtenus pour les tubercules traités et les tubercules non traités.

La plantation de cette seconde ligne de tubercules eut lieu avec toutes les précautions que j'ai indiquées pour la première; les tubercules furent également pesés avec soin; on eut les résultats suivants :

Nos D'ORDRE des expériences.	POIDS des TUBERCULES plantés.		Nos D'ORDRE des expériences.	POIDS des TUBERCULES plantés.		Nos D'ORDRE des expériences.	POIDS des TUBERCULES plantés.	
	gr.	c.		gr.	c.		gr.	c.
1	32	13	11	32	18	21	22	95
2	42	06	12	29	65	22	22	95
3	31	86	13	32	77	23	26	77
4	41	91	14	27	41	24	29	74
5	36	32	15	31	55	25	29	64
6	27	10	16	27	73	26	25	82
7	39	20	17	27	73	27	29	64
8	26	14	18	31	87	28	24	86
9	45	89	19	27	09	29	26	45
10	32	50	20	29	96	30	21	35

L'état de végétation de ces tubercules était aussi avancé que ceux de la première série. Voulant savoir si les substances avec lesquelles j'avais arrosé la première série de tubercules activeraient la végé-

tation, je fis également arroser avec 40 gr. d'eau de pluie la seconde série de tubercules ; de la sorte, si les tubercules de la première série d'expériences eussent apparu plus tôt à la surface du sol, comme cette apparition plus prompte n'eût point été due, ni à l'état de végétation différent des tubercules au moment de la plantation, ni à l'état plus frais du sol, j'aurais pu l'attribuer à l'action même des substances employées ; mais je ne remarquai aucune différence sous ce rapport. Le 13 mai, il n'y avait pas encore apparence de tiges ; le 14, j'en observai dans les pommes de terre de la première série comme dans celles de la seconde ; le 15, elles étaient toutes sorties, à l'exception du n° 1er de la première série, qui n'apparut que le 30.

Pendant le cours de la végétation, je ne fis donner aux pommes de terre qu'un ratissage, dont le double but était d'écroûter et d'ameublir la surface du sol et de détruire les mauvaises herbes. Ce ratissage eut lieu lorsque les tiges de pommes de terre avaient une longueur de 1 décimètre environ ; je veillai attentivement à ce que, pendant cette opération, aucune tige ne fût détruite, ni même brisée ; car je tenais à en constater exactement le nombre, comme je l'indique plus tard. Je ne fis point donner de buttage, parce que je craignais, par cette opération, que les pommes de terre fussent inégalement recouvertes de terre ; ce qui, au dire de quelques observateurs, serait une cause d'aggravation ou de diminution dans la maladie. Comme par la plantation, je m'étais attaché à mettre sous ce rapport les tubercules dans les mêmes conditions, je ne voulus en rien modifier cet état de choses.

A partir de ce moment, je ne fis aucune observation importante jusqu'à l'époque de l'arrachage. La végétation des pommes de terre fut vigoureuse; il n'y eut d'arrêt dans cette vigueur que lors de l'invasion de la maladie, qui eut lieu vers le 25 juillet; ce jour, j'observai quelques feuilles tachées, premier signe du fléau. Les pommes de terre de la première série d'expériences comme celles de la seconde série étaient attaquées. Quelques jours plus tard la maladie était franchement déclarée, elle avait tout envahi.

Malgré la mort complète des tiges, l'arrachage n'eut lieu que le 15 et le 16 septembre. J'attendis le beau temps, qui m'était nécessaire pour constater les différents renseignements dont il va être question ci-après.

A l'arrachage, les tiges de pommes de terre furent exactement *comptées* et *pesées* par pied; les tubercules sains et les tubercules malades furent également comptés et pesés séparément et par pied. Ce dernier pesage n'eut lieu qu'après que les pommes de terre furent lavées et suffisamment séchées. Nous obtînmes, pour le nombre et pour le poids des tubercules sains et malades, dans chaque série d'expériences, les résultats que nous donnons dans les tableaux qui suivent :

Résultats de la première série d'expériences

TUBERCULES ARROSÉS AVEC DIVERSES SUBSTANCES.

Nos d'ordre.	NOMBRE DE TUBERCULES OBTENUS			POIDS DES TUBERCULES OBTENUS		
	sains.	malades	Total.	sains.	malades.	Total.
				gr. c.	gr. c.	gr. c.
1	4	3	7	78 72	» »	78 72
2	»	»	»	» »	» »	» »
3	40	27	67	625 24	559 23	1184 47
4	26	47	73	559 27	584 14	1143 41
5	21	25	46	336 05	397 24	733 29
6	21	22	43	422 09	368 55	890 64
7	31	20	51	475 63	243 69	719 32
8	47	6	53	946 94	83 22	1030 16
9	16	6	22	487 11	98 78	585 89
10	31	6	39	911 89	39 51	951 40
11	21	9	30	656 79	168 27	825 06
12	14	6	20	609 »	126 20	735 20
13	34	14	48	511 47	152 97	664 44
14	14	11	25	545 89	202 68	748 57
15	13	9	22	471 81	309 18	780 99
16	15	11	26	280 59	322 66	603 25
17	22	7	29	418 27	95 60	513 87
18	16	3	19	498 57	22 95	521 52
19	41	12	53	813 10	210 »	1023 10
20	51	9	60	955 »	250 »	1205 »
21	10	10	20	455 »	156 30	611 30
22	48	8	56	955 »	128 55	1183 55
23	15	6	21	393 »	68 84	461 84
24	22	6	28	750 »	114 73	864 73
25	17	9	26	742 35	150 »	892 35
26	30	8	38	923 50	89 87	1013 37
27	28	8	36	498 »	97 50	595 50
28	23	9	32	568 84	134 »	702 84
29	31	13	44	653 »	181 »	834 »
30	38	4	42	719 40	70 75	790 15

Résultats de la deuxième série d'expériences.

TUBERCULES NON ARROSÉS.

Nos d'ordre.	NOMBRE DE TUBERCULES OBTENUS			POIDS DES TUBERCULES OBTENUS		
	sains.	malades	Total.	sains.	malades.	Total.
				gr. c.	gr. c.	gr. c.
1	18	16	34	643 41	341 78	985 19
2	55	11	66	1053 54	126 20	1179 74
3	34	26	60	345 60	429 25	774 85
4	25	7	32	389 59	80 31	469 90
5	19	9	28	719 41	19 12	738 53
6	6	17	23	103 25	261 47	364 72
7	9	8	17	225 14	86 05	311 19
8	15	10	25	255 73	108 99	364 72
9	35	7	42	633 85	62 14	695 99
10	54	18	72	711 76	98 47	810 23
11	13	2	15	436 90	7 65	444 55
12	26	12	38	595 60	151 06	746 66
13	10	17	27	252 86	196 46	449 30
14	21	22	43	202 20	327 44	529 64
15	9	10	19	355 16	64 05	419 21
16	24	10	34	221 32	110 90	332 22
17	17	17	34	289 19	200 29	489 48
18	25	7	32	557 36	66 92	624 28
19	28	13	41	305 45	150 10	455 55
20	11	4	15	413 95	70 43	484 38
21	14	3	17	368 55	7 97	376 52
22	12	10	22	258 60	64 05	322 65
23	7	5	12	78 72	60 22	138 94
24	21	16	37	431 16	184 99	616 15
25	7	11	18	139 49	65 95	205 44
26	19	18	37	465 59	244 27	709 86
27	4	16	20	29 64	345 60	375 24
28	17	14	31	113 76	563 10	676 86
29	12	4	16	427 34	40 15	467 49
30	18	5	23	334 14	61 19	395 33

Si, d'après les résultats que nous fournissent les deux tableaux précédents, nous cherchons à déterminer le rapport qu'il y a entre le nombre des tubercules malades et la totalité des tubercules produits, nous trouvons les proportions suivantes :

PREMIÈRE SÉRIE D'EXPÉRIENCES, TUBERCULES AYANT ÉTÉ ARROSÉS :

Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT des TUBERCULES MALADES au produit total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT des TUBERCULES MALADES au produit total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT des TUBERCULES MALADES au produit total.
1	0,42	11	0,30	21	0,50
2	»	12	0,30	22	0,14
3	0,40	13	0,29	23	0,28
4	0,64	14	0,44	24	0,21
5	0,54	15	0,40	25	0,34
6	0,51	16	0,42	26	0,21
7	0,39	17	0,24	27	0,22
8	0,11	18	0,15	28	0,28
9	0,37	19	0,22	29	0,29
10	0,19	20	0,15	30	0,09

DEUXIÈME SÉRIE D'EXPÉRIENCES, TUBERCULES N'AYANT RIEN REÇU :

Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT des TUBERCULES MALADES au produit total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT des TUBERCULES MALADES au produit total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT des TUBERCULES MALADES au produit total.
1	0,47	11	0,13	21	0,17
2	0,16	12	0,31	22	0,45
3	0,43	13	0,63	23	0,41
4	0,21	14	0,51	24	0,43
5	0,32	15	0,52	25	0,61
6	0,73	16	0,29	26	0,48
7	0,47	17	0,50	27	0,80
8	0,40	18	0,21	28	0,45
9	0,16	19	0,31	29	0,25
10	0,25	20	0,26	30	0,21

Par les poids, les rapports seraient comme il suit :

PREMIÈRE SÉRIE D'EXPÉRIENCES, TUBERCULES AYANT ÉTÉ ARROSÉS :

Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT du POIDS des TUBERCULES malades au poids total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT du POIDS des TUBERCULES malades au poids total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT du POIDS des TUBERCULES malades au poids total.
1	»	11	0,20	21	0,25
2	»	12	0,17	22	0,10
3	0,47	13	0,23	23	0,14
4	0,51	14	0,27	24	0,13
5	0,54	15	0,39	25	0,17
6	0,42	16	0,53	26	0,08
7	0,33	17	0,18	27	0,16
8	0,08	18	0,04	28	0,19
9	0,17	19	0,19	29	0,21
10	0,04	20	0,20	30	0,08

DEUXIÈME SÉRIE D'EXPÉRIENCES, TUBERCULES N'AYANT RIEN REÇU :

Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT du POIDS des TUBERCULES malades au poids total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT du POIDS des TUBERCULES malades au poids total.	Nos D'ORDRE des expériences.	RAPPORT du POIDS des TUBERCULES malades au poids total.
1	0,34	11	0,01	21	0,02
2	0,10	12	0,20	22	0,19
3	0,55	13	0,43	23	0,43
4	0,16	14	0,61	24	0,30
5	0,02	15	0,15	25	0,32
6	0,71	16	0,33	26	0,34
7	0,27	17	0,40	27	0,94
8	0,29	18	0,10	28	0,83
9	0,08	19	0,32	29	0,08
10	0,12	20	0,14	30	0,15

Afin de rendre plus sensibles les résultats que fournissent ces chiffres, je les ai représentés graphiquement dans les dessins qui accompagnent ce Mé-

moire (*voyez* courbes, nos 1, 2, 5 et 6); les chiffres des lignes horizontales indiquent l'ordre des expériences, et ceux des lignes verticales les rapports exprimés dans les tableaux ci-dessus, 10 étant pris comme unité.

Comme il était facile de s'y attendre, la ligne qui représente les ravages de la maladie suivant les poids des tubercules ne s'accorde pas toujours avec celle qui exprime ces ravages suivant le nombre des tubercules; mais il n'y a pas toutefois entre ces lignes une notable différence.

Pour ne pas trop compliquer ce travail de détail, nous nous bornerons dans la suite à apprécier l'intensité de la maladie par le nombre des tubercules.

A la simple inspection des lignes qui représentent la marche de la maladie, il est facile de voir qu'elle a été à peu de chose près aussi grave pour les tubercules traités que pour ceux non traités; en effet, les rapports qui se trouvent dans les tableaux ci-dessus nous donnent les résultats suivants :

Les tubercules malades ont été au-dessous :

De 0,1 du nombre total des	] —	1 fois pour ceux	] —	0 pour ceux non traités;	
entre 0,1 et 0,2	[tubercules]	5	[traités]	4	—
entre 0,2 et 0,3	—	9	—	7	—
entre 0,3 et 0,4	—	5	—	3	—
entre 0,4 et 0,5	—	5	—	9	—
entre 0,5 et 0,6	—	3	—	3	—
entre 0,6 et 0,7	—	1	—	2	—
entre 0,7 et 0,8	—	0	—	2	—

Aucune des substances employées n'a empêché la maladie, mais aucune non plus ne paraît l'avoir favorisée; toutes, à l'exception du phosphate de soude,

ont donné des résultats différents pour chacun des pieds sur lesquels on les a placés. (Voir à cet égard le dessin graphique.)

Si l'on cherche à apprécier l'influence sur la maladie des acides que renferment les substances employées, on trouve les résultats suivants :

Pour l'acide nitrique, les rapports des tubercules malades aux tubercules sains ont été de : 0,428, 0,409, 0,423, 0,226, 0,150, 0,346, 0,210.

Ils ont été :

Pour l'acide carbonique de : 0,403, 0,643, 0,291, 0,441, 0,285, 0,214,

Pour l'acide chlorhydrique de : 0,543, 0,511.

Pour l'acide sulfurique de : 0,392, 0,113, 0,375, 0,193, 0,500, 0,143, 0,295, 0,095.

Pour l'acide phosphorique de : 0,300, 0,300, 0,241, 0,157, 0,222, 0,281.

Si l'on ne considère que les bases, on trouve que :

Pour la potasse, les rapports sont : 0,428; 0,241, 0,157, 0,500, 0,143, 0,285, 0,214.

Que pour la soude, ils sont : 0,543, 0,511, 0,392, 0,113, 0,300, 0,300, 0,291, 0,440, 0,409, 0,423.

Que pour l'ammoniaque, ils sont : 0,403, 0,643, 0,375, 0,193, 0,226, 0,150.

Que pour la chaux, ils sont : 0,346, 0,210, 0,222, 0,281, 0,295, 0,095.

Pour résumer d'un seul mot l'action des substances dont nous nous sommes servis, disons qu'elles ont été sans influence sur l'intensité de la maladie, et qu'il en a été de même des acides et des bases qui les composent.

La maladie, comme on le voit par les chiffres que

nous citons plus haut, n'a pas eu pour tous les pieds la même intensité.

L'observation nous ayant appris que la maladie apparaît d'abord sur les feuilles et sur les tiges de la pomme de terre et se communique ensuite aux tubercules, il était naturel de se demander si le système aérien de la plante ne contribuait en rien au développement de la maladie.

Nous avons examiné cette question à deux points de vue : premièrement, d'après le nombre de tiges développées ; secondement, d'après le poids même de ces tiges. Lors de la récolte, nous avons compté et pesé exactement les tiges produites par chaque pied, et nous avons eu les résultats que renferment les tableaux suivants :

PREMIÈRE SÉRIE D'EXPÉRIENCES, TUBERCULES TRAITÉS :

Nos D'ORDRE des expériences.	NOMBRE de tiges obtenues.	RAPPORT du nombre de tubercules malades AU NOMBRE de tiges.	RAPPORT du nombre total de tubercules AU NOMBRE de tiges.	Nos D'ORDRE des expériences.	NOMBRE de tiges obtenues.	RAPPORT du nombre de tubercules malades AU NOMBRE de tiges.	RAPPORT du nombre total de tubercules AU NOMBRE de tiges.
1	2	1,50	3,50	16	12	0,91	2,16
2	0	»	»	17	7	1,00	4,14
3	9	3	7,44	18	5	0,60	3,80
4	12	3,91	6,08	19	12	1,00	4,41
5	7	3,57	6,57	20	9	1,00	6,66
6	5	4,40	8,60	21	8	1,25	2,50
7	5	4,00	10,20	22	5	1,60	11,20
8	7	0,85	7,57	23	6	1,00	3,50
9	4	1,50	5,50	24	7	0,85	4,00
10	7	0,85	5,57	25	7	1,28	3,71
11	8	1,12	3,75	26	12	0,66	3,16
12	7	0,85	2,85	27	5	1,60	7,20
13	12	1,16	4,00	28	7	1,28	3,55
14	7	1,57	3,57	29	8	1,62	5,50
15	6	1,50	3,66	30	3	1,33	14,00

DEUXIÈME SÉRIE D'EXPÉRIENCES, TUBERCULES NON TRAITÉS :

Nos D'ORDRE des expériences.	NOMBRE de tiges obtenues.	RAPPORT du nombre de tubercules malades AU NOMBRE de tiges.	RAPPORT du nombre total de tubercules AU NOMBRE de tiges.	Nos D'ORDRE des expériences.	NOMBRE de tiges obtenues.	RAPPORT du nombre de tubercules malades AU NOMBRE de tiges.	RAPPORT du nombre total de tubercules AU NOMBRE de tiges.
1	4	4,00	8,50	16	6	1,66	5,66
2	9	1,22	7,33	17	13	1,30	2,61
3	6	4,33	10,00	18	7	1,00	4,59
4	6	1,16	5,33	19	6	2,16	6,83
5	4	2,25	7,00	20	5	0,80	3,00
6	6	2,83	3,83	21	5	0,60	3,40
7	5	1,60	3,40	22	5	2,00	4,40
8	4	2,50	6,25	23	3	1,66	4,00
9	6	1,16	7,00	24	9	1,77	4,11
10	9	2,00	8,00	25	5	2,20	3,60
11	7	0,28	2,14	26	8	2,25	4,62
12	10	1,20	3,80	27	8	2,00	2,50
13	7	2,42	3,85	28	7	2,00	4,42
14	5	4,40	8,60	29	6	0,66	2,66
15	4	2,50	4,75	30	5	1,00	4,60

Nous avons, comme pour les tableaux précédents, représenté graphiquement ces rapports; nous avons eu les courbes nos 3, 4, 7, 8. Les courbes 3 et 7 nous indiquent le nombre de tubercules malades par tige développée, les courbes 4 et 8 le nombre total des tubercules produits par chaque tige; il y a entre ces deux courbes des différences que nous connaissons déjà, car les courbes 1 et 5 nous ont donné les rapports des tubercules malades au nombre total des tubercules produits.

Si dans les courbes 3 et 7 nous faisons abstraction, pour la courbe 3, des expériences 3, 4, 5, 6, 7, et pour la courbe 7, des expériences 1, 3, 14, nous avons presque des lignes droites, c'est-à-dire que la maladie a attaqué un nombre de tubercules presque

1ère Sé

15

UNIV. OF MICH.

toujours en rapport constant avec le nombre de tiges développées. Ce fait remarquable ressort d'ailleurs des chiffres qui ont servi à tracer ces courbes. Nous trouvons, en effet, dans ces tableaux que le nombre de tubercules malades par tige développée a été de 24 fois sur 29 entre les rapports de 0,66 et de 1,62 pour les tubercules traités, et de 26 sur 30 entre les rapports de 0,60 et de 2,83 pour les tubercules non traités.

Nous avons aussi cherché si les poids des tiges developpées avaient eu de l'influence sur l'intensité de la maladie; pour cette recherche, nous avons ramené les poids obtenus au moment de l'arrachage au poids de la matière sèche, mais seulement pour les tiges dépourvues de feuilles; car la plupart des parties foliacées étant tombées au moment de l'arrachage, il nous a été impossible d'en tenir compte.

Nous avons ensuite divisé le poids total des tiges qui ont crû sur le même pied par le nombre même de ces tiges ; en représentant graphiquement les résultats que nous ont donné ces divisions et qui ne sont autres que le poids moyen des tiges de chaque pied, nous avons eu deux courbes qui n'ont aucune concordance avec celles qui représentent le rapport du nombre des tubercules malades aux tubercules sains, ni avec celles qui représentent le rapport du nombre des tubercules malades par tige développée.

Pour ne pas surcharger de détails ce Mémoire, trop long déjà sans doute, nous nous abstenons de reproduire ici les résultats que nous ont fourni nos recherches sur ce point, et desquels nous ne croyons pouvoir tirer aucune conclusion relativement à la marche de la maladie.

Si nous résumons maintenant les résultats auxquels nous conduisent ces recherches, nous arrivons aux conclusions suivantes :

Le nitrate de potasse, le carbonate d'ammoniaque, le chlorhydrate de soude, le sulfate de soude, le sulfate d'ammoniaque, le phosphate de soude, le carbonate de soude, le nitrate de soude, le phosphate de potasse, le nitrate d'ammoniaque, le sulfate de potasse, le carbonate de potasse, le nitrate de chaux, le phosphate de chaux et le sulfate de chaux, ne paraissent, par leur présence dans le sol, ni augmenter, ni diminuer l'intensité de la maladie des pommes de terre.

Si certains engrais aggravent cette maladie, comme le pensent quelques observateurs, ce ne serait donc pas parce qu'ils contiendraient l'une ou l'autre de ces substances.

Le nombre de tubercules attaqués a été à peu près constamment proportionnel au nombre de tiges déloppées par pied. Ce fait est en accord avec la théorie qui attribue la maladie des pommes de terre à la présence d'un champignon, qui se développe d'abord sur les feuilles et sur les tiges des pommes de terre, et de là se communique ensuite aux tubercules.

Toutefois, l'intensité de la maladie étant en rapport avec le nombre de tiges et nullement en rapport avec leur développement, celles-ci ne semblent point agir comme cause de la maladie, mais seulement en jouant le rôle passif de voie de communication entre l'appareil foliacé et l'appareil souterrain.

D'après plusieurs observations, il faut admettre, en effet, que les causes de la maladie résident ailleurs que dans le développement de l'appareil aérien de la plante. Ainsi, on sait, par exemple, que le change-

ment de variété de pomme de terre, de sol, de procédés de culture, de plantation, etc., ont de l'influence sur l'intensité de la maladie.

La conclusion que nous avons formulée plus haut ne peut dès lors être vraie qu'autant que les pommes de terre se trouvent dans les mêmes conditions pour contracter la maladie.

Si, comme tout porte à le croire, ce fait se confirme par de nouvelles recherches, la pratique agricole pourra le mettre à profit pour atténuer les ravages de la maladie des pommes de terre.

Il suffira, par exemple, de choisir des tubercules d'une variété qui possède le moins d'yeux, de pratiquer au besoin l'*éborgnage* en brassant les tubercules dont les yeux seraient déjà développés, ou bien de détruire par des binages faits à la sortie des tiges de terre une partie même de ces tiges.

Par cette destruction, opérée le plus tôt possible, on peut croire qu'on ne nuira en rien à la production de la pomme de terre, qui n'est pas, comme le prouvent les détails relatés plus haut (*voyez* les courbes nos 4 et 8), proportionnelle au nombre de tiges développées par la plante.

NOTE

SUR LA SUBSTITUTION DU FER ROND AU FER PLAT OU AU BOIS,

Pour le cerclage des fûts ou tonneaux et les cuves,

PAR

M. DELY, membre de la Société.

Un obstacle bien grand jusqu'à présent à l'emploi du fer pour le cerclage des fûts, c'est le surcroît de dépense qu'il occasionne.

Du jour où l'on pourra cercler en fer, plus solidement et à meilleur marché, les fûts ou tonneaux et les cuves, l'emploi des cercles de fer sera général, et celui des cercles de bois l'exception.

Depuis longtemps je possède un assez grand nombre de fûts, jaugeant depuis trois jusqu'à trente muids, ensemble près de quatre cents muids. On concevra facilement que j'avais, chaque année, de grands frais à supporter pour leur entretien : frais qui ne peuvent pas être estimés à moins de 50 c. par muid.

Un moyen de me soustraire à ces dépenses annuelles, c'était d'employer le fer pour le cerclage de mes fûts. D'après la méthode ordinaire, la dépense me faisait hésiter. Je cherchais un moyen de cerclage en fer qui fût moins coûteux ; et, après bien des tâ-

tonnements, je le trouvai. Il y a quinze ans que, pour la première fois, j'employai le fer rond pour cerclage. Mes essais furent heureux, et je constatai à diverses reprises les avantages de la substitution du fer rond au fer plat pour ce genre de travail. Ce n'est cependant qu'en 1847 que je me décidai à employer exclusivement le fer rond; ce fut d'abord sur un fût de trente muids; je fus si content des résultats, que depuis je n'employai que ce fer pour le cerclage de mes fûts et cuves.

Quelques-uns de mes voisins, frappés des avantages que ce genre de cerclage présente, l'ont adopté. De ce nombre est M. Brayer (Enne), du Bourg-Beaudoin, qui avait entrepris de cercler ses fûts en fer plat, et qui, après avoir vu chez moi les bons effets du fer rond, n'usa plus d'autre, et en fut très-satisfait.

Si, après mes premiers essais, je fus si longtemps à adopter définitivement ce genre de cerclage, c'est que la pratique me manquait, et que je ne pouvais compter sur le concours des tonneliers, dont l'état se trouve perdu par l'adoption de ce procédé, leur bénéfice venant des cercles en bois qu'ils fournissent en général.

Moyens divers d'emploi.

Le fer que j'emploie a depuis deux lignes jusqu'à cinq lignes de diamètre.

1° Je faisais d'abord souder mes cercles, mais les soudures manquaient souvent : le fer n'était pas as-

sez épais pour permettre de le souder à garantie. Ainsi je dus abandonner ce moyen.

2° Je fis faire des yeux soudés au bout des barres de fer, et ces barres arrondies sur les fûts, au moyen d'une corde, je passai quatre à cinq brasses de fil de fer mince, détrempé, semblable à celui qu'emploient les jardiniers pour les treillages, dans les yeux des barres de fer, cintrées comme il vient d'être dit, et, après avoir bien arrêté ce fil, je pus sans crainte chasser les cercles : jamais le petit fil de fer ne manqua. Ce moyen est très-bon.

3° Je fis faire des crochets au bout des barres de fer, l'un d'un sens, l'autre de l'autre; et, les ayant bien arrondies sur le fût au moyen d'une corde, je crochais les deux bouts l'un à l'autre, et je mettais en place. J'avais eu soin de faire faire les crochets plus forts que les barres : pour cela, on y ajoutait un peu de fer, afin qu'ils ne s'ouvrissent pas. Ce moyen est bon, mais il faut prendre ses mesures bien justes.

4° Je fis faire, comme au deuxième moyen, des yeux soudés au bout des barres de fer; avec du fer d'un numéro plus fort, je fis faire des crochets en forme d'un S, que je passai dans les yeux des cercles bien arrondis sur la futaille, toujours au moyen d'une corde, et puis je plaçai mes cercles. J'avais eu soin de faire faire une série de crochets qui ne me revenaient pas cher : j'employais du fil de fer un peu plus gros, et le travail consistait à faire chauffer le fer et rabattre le bout pour former les crochets. Ce moyen m'a paru facile et je l'ai adopté définitivement.

Comme le deuxième moyen, le quatrième a l'avan-

tage de ne pas forcer à prendre des mesures justes. Le deuxième permet d'allonger ou de raccourcir le cercle avec le petit fil de fer qui sert à le lier ; le quatrième moyen permet aussi d'allonger ou de raccourcir le cercle par des crochets plus ou moins longs.

Avantages pécuniaires que présente l'emploi du fer rond.

Pour cercler un fût de douze muids, il faut au moins 75 kilog. de fer plat, à 50 c. : 37 fr. 50 c. (je ne parlerai de la façon pour aucun procédé, tous demandant à peu près la même main-d'œuvre) ; pour cercler ce même fût en cercles de bois, il faut trois meules de cercles à 8 fr. : 24 fr. ; pour le cercler en fer rond, il faut huit cercles et les crochets qui pèseront 25 kilog., à 40 c. : 10 fr.

Ainsi, sans compter la main-d'œuvre dans aucun mode, un fût de douze muids ou trente-six hectolitres coûtera :

En fer plat.....	37 fr.	50 c.
En bois.....	24	»
En fer rond.....	10	»

Comme on le voit, l'avantage, au point de vue de la dépense, est pour le fer rond ; mais ce n'est là qu'un des motifs de la préférence à donner à ce fer sur les autres moyens de cerclage.

Le fer rond ne couvre pas le fût. Le laissant presque nu, il permet de voir les défauts des douves et d'y remédier : ce qui n'a pas lieu avec les autres cercles.

Le fer plat étant moins massé, donne plus de prise aux agents destructeurs, à la rouille, et tout en coûtant plus cher, il est moins solide.

Quant au cerclage en bois, nous savons que, dans la plupart des caves, il ne dure que deux ou trois ans ; et que, couvrant presque entièrement les fûts, il les soustrait aux investigations, et ne permet quelquefois de voir le mal que lorsque les cercles sont rompus et le contenu perdu.

Tout concourt donc à faire adopter le cerclage en fer rond.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JULES DE BLOSSEVILLE.

A Messieurs les membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

MESSIEURS ET HONORABLES CONFRÈRES,

C'est une dette de cœur que je viens acquitter. Vivement ému, comme toute ma famille, de votre généreux appel pour sauver de l'oubli la mémoire de mon frère, je m'étais cependant permis bien peu d'illusions sur le succès de ce concours. Je n'aurais pas été moins surpris qu'heureux de lui devoir une notice complète sur la vie et les œuvres de Jules de Blosseville. Il me fallait comprendre à regret combien il serait difficile, je ne voulais pas me dire impossible, de sortir de quelques généralités banales, bientôt épuisées, pour écrire avec l'authenticité nécessaire un Mémoire académique dont les matériaux n'étaient nulle part réunis.

La carrière si prématurément arrêtée du comman-

dant de la *Lilloise* offrait sans doute des travaux déjà nombreux et variés, mais modestement accomplis dans les rangs les moins élevés de la marine; des études remarquées, des projets bien conçus et divers, mais épars et incomplets; des promesses d'avenir garanties par d'imposantes cautions, mais douloureusement interceptées; une catastrophe enfin entourée de quelque éclat, et de grandes et touchantes sympathies, mais soudaine, et presque au premier pas.

L'événement du concours n'a que trop justifié une crainte instinctive. Par un premier mouvement qu'explique un juste sentiment de reconnaissance envers vous et de piété fraternelle, j'ai pris l'engagement un peu téméraire de tenter un travail que seul peut-être je pouvais achever, si la force ne me manquait pas.

Mais je ne m'étais pas donné le temps de réfléchir combien j'allais être exposé à pécher à mon tour par des défauts contraires. Me serait-il donné de m'arrêter à propos dans une convenable sobriété de détails? Aurais-je le courage de sacrifier quelques souvenirs précieux pour moi, insignifiants, sans doute, ou même puérils, pour des lecteurs indifférents? Un entraînement bien naturel à reconnaître des marques multipliées d'intérêt ne me condamnerait-il pas presque malgré moi à étendre hors de mesure les dernières pages d'une pénible relation? Saurais-je au moins rester assez maître de mes récits trop intimes pour faire pardonner quelquefois au frère la prolixité de l'écrivain? Ces questions difficiles, je me les adressais après l'heure; elles ne m'ont pas laissé sans trouble.

Mais, soyez-en bien persuadés, si j'ai failli par les défauts que ma conscience me signale, je n'ai pas eu

la compensation de me complaire dans mon œuvre. Ce travail de véritable mosaïque ne m'a inspiré aucun amour-propre d'auteur. J'ai su comprendre combien je devais m'effacer pour laisser parler le plus souvent celui que je regrette comme le premier jour où il a fallu m'avouer enfin qu'une dernière espérance ne m'était plus permise. Dans ces pages où il est présent à chaque mot, j'ai rencontré, croyez-le, plus d'amers souvenirs que de pensées consolantes.

Je n'ai dû qu'au sentiment du devoir envers vous, comme envers lui, de persévérer jusqu'à la fin.

Agréez, je vous prie, Messieurs et honorables confrères, cet humble tribut de mon éternelle gratitude.

E. DE BLOSSEVILLE.

Jules-Alphonse-René PORET DE BLOSSEVILLE est né à Rouen, le 29 juillet 1802, d'une famille parlementaire. Son père avait servi dans la cavalerie; plusieurs de ses parents, et notamment son oncle, s'étaient distingués dans la marine. Du côté de sa mère, née à Saint-Domingue, dans les temps les plus prospères de cette reine des Antilles, il appartenait à toutes les traditions de nos colonies. Il tenait aussi d'elle une affinité assez bien établie, à Jean Ango, ce Médicis de Dieppe, qui faisait le commerce avec des flottes, prêtait des vaisseaux à François Ier, son hôte, équipait une escadre pour faire la guerre au roi de Portugal,

et recevait les envoyés de ce monarque dans son manoir de Varangeville pour traiter de la paix. Grandeurs presque fabuleuses bien cruellement expiées par l'adversité de ses dernières années!

On vivait en 1802 dans toutes les trompeuses espérances de l'expédition du général Leclerc. L'aïeul maternel de Jules de Blosseville revoyait son habitation de la plaine de Lartibonite moins dévastée que beaucoup d'autres, parce que Toussaint-Louverture en avait fait sa maison de plaisance. Mais l'esprit le plus enclin aux illusions ne pouvait se dissimuler que relever Saint-Domingue de ses ruines devrait être l'œuvre patiente d'une génération tout entière. Marine et colonies! c'est la plus naturelle des alliances. Par les sentiments comme par les intérêts de tous ses parents, l'enfant qui venait de naître était voué à la mer; destinée acceptée pour lui comme une sorte de nécessité.

Ses premières années furent douces et faciles dans la vie de famille. Gai, vif, épanoui, spirituel, un peu turbulent, tout annonçait en Jules de Blosseville un insouciant écolier. Un seul jour de la vie de collége, et ce naturel heureux disparut sans retour. Pas un jeu, pas un sourire dans l'enceinte du lycée de Rouen. Se plaignant peu, parce qu'il était déjà dur envers lui-même, méditant sans cesse des projets de fuite que la pensée de sa mère arrêtait seule, il se promenait à grands pas pendant des récréations entières, presque toujours avec Armand Carrel, son ami de prédilection, et son voisin de choix pour les heures de travail. Ces deux inséparables n'étaient troublés dans leurs rêves que par leur très-dissemblable protégé, Alexandre de Chièvres, le plus étourdi des

lycéens, qui venait souvent chercher auprès d'eux un asile assuré dans le mauvais succès de ses espièglerie, destiné comme eux à disparaître jeune, par une fin funeste, le premier des trois, moins connu, non moins digne de l'être.

Rien cependant, au lycée de Rouen, ne devait justifier cette antipathie, le mot est trop faible, cette aversion de Jules de Blosseville pour la vie de collége. Il y comptait des amis qu'il a conservés, et toujours revus avec joie. Il avait pour plusieurs de ses maîtres une affection bien sentie et partagée. L'étude lui coûtait peu et lui offrait même l'encouragement de quelques succès, quoiqu'il eut franchi quatre classes en deux années pour se tenir prêt aux examens de la marine.

Voici un programme de vacances qu'il s'était imposé volontairement. C'était alors un écolier de treize ans à peine. Dans la même lettre, il annonçait le sacrifice de ses chères promenades à l'école de natation pour donner plus de temps à ses leçons de langue anglaise :

« Je vais faire mon plan de travail : ceci n'est qu'un aperçu. Lever à cinq heures pour aller nager dans l'étang. Mathématiques et dessin, peut-être un peu de lavis, si mon père en a le temps. Après le déjeuner, une demi-heure de jeu tout au plus ; puis du latin, si mon père le veut, et de l'anglais. Encore de la natation. Après dîner une heure de liberté ; mathématiques et séance à la bibliothèque. Voilà mes heures toutes remplies. Je trouverai bien encore un peu de temps pour lire des Vies de Marins, pour empailler des oiseaux, pour la chasse aux insectes, pour quelques promenades à Saint-Amand. »

Et ce n'était pas là une résolution téméraire ; c'était une règle librement consentie, très-peu violée. Comment avec cette fermeté précoce et ce goût du travail, ne pas mieux supporter les petites misères de la vie de collége? Mais il y avait sur ce point un sentiment inné de répulsion à l'épreuve de tout raisonnement.

Longtemps après, portant déjà la double épaulette, et très-économe de son temps, Jules de Blosseville faisait un détour pour ne pas revoir les murs du collége. Père de famille, aucune considération ne l'eût fait consentir à livrer ses enfants à l'éducation publique. Très-tolérant pour toute autre question discutable, sur ce point seul il restait inflexible.

Mais la liberté, quelle liberté ! se faisait impatiemment attendre. Chaque jour de congé les deux collégiens revenaient plus tristes et plus sombres : Armand Carrel, parce que le colonel Oudinot n'avait pas voulu violer tous les réglements pour l'admettre avant l'âge comme engagé volontaire dans son beau régiment de hussards ; Jules de Blosseville, parce que sa famille ne le rappelait point encore pour une séparation dont son cœur comprenait cependant toutes les angoisses.

La restauration de la marine française se poursuivait lentement, quoique le retour des Bourbons eut rendu les mers au pavillon français. Les anciens vaisseaux-écoles ne recevaient plus d'élèves. L'école d'Angoulême ne s'ouvrait pas encore ; près de trois cents demandes avaient été formées, et soixante seulement pouvaient être accueillies. Les listes étaient prêtes ; elles comprenaient surtout des fils et des neveux d'officiers ou d'administrateurs de l'armée na-

vale. Pendant ces délais, plusieurs des nouveaux élèves avaient dépassé la limite d'âge; une décision royale les admit comme volontaires sans solde, avec des époques déterminées pour les examens. Jules de Blosseville était de ce nombre.

Le 1er janvier 1818, il reçut enfin l'ordre d'aller s'embarquer à Rochefort sur le brick le *Railleur*. Il partit résolûment. Aux yeux de tous, il courait à une irrésistible vocation. Pour sa sœur et pour son frère, seuls dépositaires de son pénible secret, il accomplissait avec courage la destinée qui lui était faite, mais il ne s'en dissimulait aucun des plus funestes hasards.

« Quel état affreux, écrivait-il neuf mois avant d'entrer dans la marine; toujours exposé aux fatigues, aux dangers, sans compter jamais sur le lendemain! Un marin, s'il n'a pas à combattre un ennemi, sait-il si les flots se bouleversant tout à coup ne vont pas l'engloutir? Quand il n'a pas les hommes à combattre, il faut qu'il lutte contre les éléments. S'il meurt, sa mort est toujours cruelle. Celle qu'il doit souhaiter, c'est celle qu'il recevrait de la main d'un ennemi, car quelle fin affreuse que celle d'un noyé! On ne peut y penser sans frémir. Si l'on aborde à terre, peut-on savoir si ce n'est pas encore un malheur, et s'il n'eût pas été plus heureux d'être englouti? »

Pouvait-on entrer dans la marine avec moins d'illusions, avec un courage plus raisonné?

Le *Railleur*, commandé par M. de Russel de Bedford, avait pour destination Cayenne et la Martinique. Cette campagne de sept mois seulement familiarisa Jules de Blosseville avec le métier de la mer, et dis-

sipa sans retour tous ses tristes pressentiments. Particulièrement recommandé par son oncle, à M. Nonay, enseigne de vaisseau, il avait trouvé dans cet officier qui s'est fait un nom si honorable, un guide sûr et expérimenté, dont l'inépuisable bienveillance lui épargna toutes les premières tribulations; un ami dont il écouta en toute circonstance les utiles conseils, et qui exerça toujours sur son esprit la plus heureuse autorité.

Passant ensuite près de trois mois sur la gabare la *Loire*, où il reçut sa nomination d'élève de seconde classe; trois autres mois sur le brick la *Créole*, en station à Brest; douze jours seulement de Brest à Lorient sur la gabare l'*Etna*, Jules de Blosseville fut embarqué le 3 juillet 1819 sur la frégate la *Duchesse-de-Berri*, qui mit à la voile à la fin d'août pour le Brésil, la rivière de la Plata et les Antilles, sous le commandement du capitaine Drouault.

Cette campagne le naturalisa tout à fait marin, et ce fut avec un vif regret qu'il lui fallut quitter un grand bâtiment où il était heureux et à bonne école, pour se voir embarqué de nouveau sur le brick le *Railleur*, où il ne retrouvait aucun des compagnons de son premier voyage. Ce brick, commandé par M. Arnous des Saulsayes, appartenait à la station des Antilles, et était alors en rade du Fort-Royal de la Martinique. L'année était meurtrière; plusieurs élèves périrent. La fièvre jaune sévissait surtout sur un négrier capturé qu'on ne voulait pas laisser communiquer avec la terre. Chaque matin le jeune élève de la marine avait pour mission de faire compter en sa présence les victimes de la nuit, et de passer en revue les survivants pour épargner à la colonie toutes les

fraudes trop possibles et tous leurs dangers. Cet affreux spectacle tant de fois répété lui laissa une impression profonde; mais sa vocation était devenue inébranlable.

Le 16 octobre 1820, le *Railleur* rencontra, près des Bermudes, un brick de 200 tonneaux, portant pavillon indépendant; c'était un négrier espagnol. Après avoir débarqué ses esclaves à la Havane, ce bâtiment devait rapporter à la Corogne une riche cargaison. Mais, le 23 août, il avait été capturé par un corsaire parti des Etats-Unis avec de faux papiers. Peu de jours après cette funeste rencontre, l'équipage, allégé de sa cargaison, et excité par l'exemple de sa facile défaite, s'était soulevé contre son capitaine, et depuis cette révolte, il cherchait le corsaire américain pour pirater de conserve avec lui; mais la persistance de sa mauvaise étoile le jeta dans les eaux d'un bâtiment de la croisière française, et bientôt les journaux des Antilles annoncèrent l'arrivée de la prise le *San-Francisco* conduite à la Martinique sous le commandement de deux élèves de la marine, détachés du *Railleur*, MM. Bouet et de Blosseville.

Dans cette campagne qui dura une année encore, Jules de Blosseville fit connaissance avec Terre-Neuve, Halifax, la Nouvelle-Ecosse, Cumana, la Marguerite, Saint-Thomas, et surtout avec la Guadeloupe, berceau de son aïeul maternel. Mais Saint-Domingue, qu'il désirait voir comme une seconde patrie, resta toujours pour lui une terre impénétrable. Le *Railleur* rentra à Brest le 14 septembre 1821. Le 1er octobre de l'année précé-

sipa sans retour tous ses tristes pressentiments. Particulièrement recommandé par son oncle, à M. Nonay, enseigne de vaisseau, il avait trouvé dans cet officier qui s'est fait un nom si honorable, un guide sûr et expérimenté, dont l'inépuisable bienveillance lui épargna toutes les premières tribulations; un ami dont il écouta en toute circonstance les utiles conseils, et qui exerça toujours sur son esprit la plus heureuse autorité.

Passant ensuite près de trois mois sur la gabare la *Loire*, où il reçut sa nomination d'élève de seconde classe; trois autres mois sur le brick la *Créole*, en station à Brest; douze jours seulement de Brest à Lorient sur la gabare l'*Etna*, Jules de Blosseville fut embarqué le 3 juillet 1819 sur la frégate la *Duchesse-de-Berri*, qui mit à la voile à la fin d'août pour le Brésil, la rivière de la Plata et les Antilles, sous le commandement du capitaine Drouault.

Cette campagne le naturalisa tout à fait marin, et ce fut avec un vif regret qu'il lui fallut quitter un grand bâtiment où il était heureux et à bonne école, pour se voir embarqué de nouveau sur le brick le *Railleur*, où il ne retrouvait aucun des compagnons de son premier voyage. Ce brick, commandé par M. Arnous des Saulsayes, appartenait à la station des Antilles, et était alors en rade du Fort-Royal de la Martinique. L'année était meurtrière; plusieurs élèves périrent. La fièvre jaune sévissait surtout sur un négrier capturé qu'on ne voulait pas laisser communiquer avec la terre. Chaque matin le jeune élève de la marine avait pour mission de faire compter en sa présence les victimes de la nuit, et de passer en revue les survivants pour épargner à la colonie toutes les

fraudes trop possibles et tous leurs dangers. Cet affreux spectacle tant de fois répété lui laissa une impression profonde; mais sa vocation était devenue inébranlable.

Le 16 octobre 1820, le *Railleur* rencontra, près des Bermudes, un brick de 200 tonneaux, portant pavillon indépendant; c'était un négrier espagnol. Après avoir débarqué ses esclaves à la Havane, ce bâtiment devait rapporter à la Corogne une riche cargaison. Mais, le 23 août, il avait été capturé par un corsaire parti des Etats-Unis avec de faux papiers. Peu de jours après cette funeste rencontre, l'équipage, allégé de sa cargaison, et excité par l'exemple de sa facile défaite, s'était soulevé contre son capitaine, et depuis cette révolte, il cherchait le corsaire américain pour pirater de conserve avec lui; mais la persistance de sa mauvaise étoile le jeta dans les eaux d'un bâtiment de la croisière française, et bientôt les journaux des Antilles annoncèrent l'arrivée de la prise le *San-Francisco* conduite à la Martinique sous le commandement de deux élèves de la marine, détachés du *Railleur*, MM. Bouet et de Blosseville.

Dans cette campagne qui dura une année encore, Jules de Blosseville fit connaissance avec Terre-Neuve, Halifax, la Nouvelle-Ecosse, Cumana, la Marguerite, Saint-Thomas, et surtout avec la Guadeloupe, berceau de son aïeul maternel. Mais Saint-Domingue, qu'il désirait voir comme une seconde patrie, resta toujours pour lui une terre impénétrable. Le *Railleur* rentra à Brest le 14 septembre 1821. Le 1er octobre de l'année précé-

dente, Jules de Blosseville avait été nommé élève de première classe,

Obtiendrait-il de suivre son oncle au Brésil, ou le commandant du Val d'Ailly dans la Méditerranée? Lui serait-il accordé de s'embarquer sur une frégate destinée aux Indes orientales? Telles étaient les seules préoccupations de son premier congé, lorsque M. Nonay, qui connaissait si bien ses goûts et son aptitude, lui signala une campagne scientifique, préparée mystérieusement encore, et dont le but paraissait être de lever la carte des îles Carolines, et de visiter les côtes de la Corée. Aussitôt, des démarches actives furent faites pour obtenir la faveur de cet embarquement.

Par une heureuse circonstance, le ministère de la marine était confié alors à M. de Clermont-Tonnerre, qui faisait partie, comme le père de Jules de Blosseville, du conseil général de l'Eure. Ce ministre éclairé, beaucoup plus versé dans les sciences que ne le sont d'ordinaire les personnages politiques, accueillit ce vœu avec le plus bienveillant intérêt. Tout semblait assuré, mais il fallait un ordre passant par les bureaux, et les bureaux n'ont jamais aimé les décisions venues toutes faites du cabinet d'un ministre. Croirait-on que pour enlever cette simple formalité, ce ne fut point trop de l'intervention plusieurs fois répétée de M. de Villaret-Joyeuse, aide-de-camp du ministre; de l'amiral d'Augier; de M. de Freycinet, de retour de sa belle campagne de l'*Uranie;* de M. Duplessis-Parscau, qui commandait la compagnie des élèves; de M. le vicomte Delattre, préfet de l'Eure; et de trois députés de ce département, MM. de la Pasture, de

Roncherolles et de Blangy ? Encore, au dernier moment, s'avisa-t-on d'une objection nouvelle :

« Un seul élève sera embarqué sur la corvette la *Coquille*. Or, les règlements défendent que les élèves soient admis à la table des officiers ; il faudra donc une table à part et toute spéciale ; exception inouïe autant qu'exorbitante.....»

Le ministre impatienté laissa cette grave question au libre arbitre du capitaine Duperrey, qui la trancha spirituellement par une admission provisoire. Ce provisoire devait durer toute la campagne. Les provisoires n'en font pas d'autres.

Le 13 avril 1822, l'ordre fut enfin expédié d'envoyer Jules de Blosseville de Brest à Toulon. En recevant son ordre de départ, il apprit que le plan de campagne de la *Coquille* comprenait une exploration de la mer du Sud. En arrivant à Toulon, il sut qu'il devait toucher aussi à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Guinée. C'était un véritable voyage autour du monde; réalisation inespérée de tous ses rêves. Il ne comprenait pas que toute sa famille ne fût pas dans l'enthousiasme à la seule idée de cette longue expédition.

En passant par Toulouse, il lui avait fallu s'y arrêter quelques heures. Par un heureux hasard, c'était le jour de la fête des Jeux Floraux. Par un hasard d'un singulier à-propos, le jeune marin s'était rencontré tout à point dans la grande salle du Capitole, pour entendre le rapport de l'un des maîtres de la gaie science, sur l'éloge de la Pérouse mis au concours. L'églantine d'or ne fut pas décernée, et la liste des concurrents se serait accrue l'année suivante d'un élève de la marine, si le voyage de la

Coquille n'avait pas étouffé dans son germe cette pensée instinctive.

Jules de Blosseville apportait à Toulon un instrument précieux qui ne l'a plus guère quitté. Son aïeul avait fait choisir pour lui un cercle par M. de Bréauté ; le savant astronome dieppois avait eu recours à Gambey, qui n'était pas encore le célèbre membre de l'Institut, mais qui commençait à étendre sa juste renommée. Double circonstance heureuse qui, animant chez le plus jeune membre de l'état-major de la *Coquille* la passion des travaux scientifiques, le mettait en relations naturelles avec deux hommes d'une haute valeur. Il resta toujours en rapports bienveillants et presqu'intimes avec Gambey; mais la conformité absolue des goûts lui donna bientôt pour ami dévoué M. de Bréauté, qui exerça sur toute sa carrière une irrésistible influence, et ne contribua pas peu à le préserver, par ses encouragements, de l'excès d'une défiance de lui-même, à laquelle il n'était que trop enclin.

Plus instruit qu'on ne l'est ordinairement à son âge, doué d'une intelligence prompte, d'un esprit juste, et d'un travail facile et rapide, fort de l'éducation de la famille, Jules de Blosseville ne pouvait manquer de se rendre utile dans les travaux de cette belle campagne.

Une circonstance seule l'alarmait vivement, il en faisait comme un secret d'Etat. Il craignait que sa vue ne fut trop faible pour toutes les études, pour toutes les expériences qu'il projetait :

« Mes yeux sont mauvais, écrivait-il alors de Toulon. Je n'en dis rien. Je ne vois pas ce que mes voisins distinguent parfaitement. Ma vue, ma pauvre

vue ne me rendra-t-elle pas un membre inutile de cette grande expédition ? Ne se demandera-t-on pas : Comment, avec une telle imperfection, a-t-il pu faire faire tant de démarches pour venir nous ennuyer de sa présence ? J'espère que ces craintes sont vaines ; d'ailleurs, elles sont portées à l'extrême, mais elles sont bien permises, et il s'en réalisera toujours une certaine partie...»

Au vrai, sa vue était bonne, mais pas tout à fait assez étendue pour répondre à ses grandes exigences envers lui-même. Il se préoccupait bien moins d'une disposition beaucoup plus dangereuse. Sa première enfance, sa vie de collége, et jusqu'à ses premiers services dans la compagnie des élèves, avaient été marqués par plusieurs scènes de somnambulisme. Il existe peut-être encore à la Majorité de Brest un rapport sur la rencontre nocturne d'un élève de la marine se promenant en cet état, en compagnie d'un chien de Terre-Neuve qui portait un jeune singe. Mais c'était une dernière crise. Ce péril, si grand en mer, ne se reproduisit plus.

Jules de Blosseville avait reçu de ses chefs l'accueil le plus cordial. M. Duperrey surtout s'était montré dès le premier abord, ce qu'il ne cessa pas d'être pour lui, un chef bienveillant et un guide éclairé. Il l'encourageait à s'exercer aux observations, et lui permettait de travailler tous les jours à l'observatoire de Toulon, auprès de M. Barral, si connu déjà par de grands travaux hydrographiques.

M. Nonay l'engageait, de son côté, à s'occuper des nouvelles découvertes sur le magnétisme et sur l'électricité. « Vous savez comme moi, lui écrivait-il, quelles difficultés on éprouve quand on sort des

sentiers tracés par la routine. Il faut être bien soutenu par l'amour du travail pour surmonter tous les lazzi lâchés par les paresseux et les ignorants...

» N'épargnez rien pour passer avec le plus de fruit possible les deux mémorables années de votre vie qui vont s'écouler. Poussez de fond. Vous avez tout ce qu'il faut pour réussir. Entassez matériaux sur matériaux; ne négligez rien, ne dédaignez rien. Tout se retrouve un jour, excepté une campagne comme celle que vous entreprenez...»

Le 11 août 1829, la *Coquille* mit enfin à la voile. Jules de Blosseville avait écrit quelque temps auparavant :

« Le second de la *Coquille* est M. Dumont d'Urville, ami de M. Duperrey. Il s'est beaucoup occupé, et avec un grand zèle, des sciences naturelles, et particulièrement de la botanique. Les enseignes sont MM. Lesage, Jacquinot, Lottin, Bérard, de Blois de la Calende ; l'agent comptable est M. Gabert, qui était secrétaire de M. de Freycinet. M. Bérard était aussi à bord de l'*Uranie*, comme élève.

» J'avais déjà vu M. Lesage, aux Antilles, lorsque nous étions dans la division de l'amiral Duperré. C'est un officier ancien dans son grade ; il paraît très-instruit, et il est chargé de nos montres marines, au nombre de quatre, une de Motet, une de Bréguet, et deux de Louis Berthoud.

» Nos autres officiers sont de jeunes enseignes formés à bord des vaisseaux-écoles. Ils étaient cités parmi les meilleurs élèves. C'est un grand avantage pour moi de passer trois ans à aussi bonne école et en si bonne compagnie. Jamais expédition ne sera partie sous de meilleurs auspices.

» M. Garnot, notre chirurgien-major, frère de l'un de nos camarades du lycée de Rouen, est un des premiers élèves de Brest, et un naturaliste d'un mérite reconnu. Il est chargé des quadrupèdes, des oiseaux et d'une partie des poissons.

» Un homme remarquable de notre bâtiment, c'est M. Lesson, pharmacien de seconde classe, directeur du jardin et du cabinet de Rochefort. Il sera, dans notre expédition, ce que fut Péron dans celle de Baudin. Ses rares connaissances lui ont fait confier à la fois : la géologie, la minéralogie, les mollusques, les méduses, les crustacés, les coquilles et la seconde partie des poissons.

» J'attends beaucoup de la société de M. Lesson, dont le savoir est si varié. Il a déjà fait paraître plusieurs mémoires sur l'histoire naturelle et sur les sciences accessoires. Les *Annales maritimes* ont publié des articles fort intéressants, signés de lui, qui font honneur à l'écrivain et au savant. C'est un homme d'un caractère aimable et expansif. Je suis en termes d'autant meilleurs avec lui, que mon grade me donnant la préférence pour divers avantages, notamment pour le choix des logements, je me suis empressé de lui faire quelques concessions, dont il me manifeste un gré infini.

» Nous n'aurons pas d'ingénieurs géographes. Notre capitaine s'est depuis longtemps adonné à la géographie, au travail et au dessin des cartes. L'état-major est bien nombreux, puisque nous serons 12 personnes. Notre équipage ne doit être que de 50 hommes choisis, parmi lesquels il n'y aura que 35 vrais matelots travaillant; les autres étant officiers mariniers, domestiques, mousses, cambu-

siers, etc. Tout a été calculé pour suffire à un bâtiment de 380 tonneaux, et pour avoir au moins 7 mois de vivres et 5 mois d'eau, avec des rechanges pour la campagne. Nous aurons un alambic en cuivre pour distiller l'eau de mer. Nous emporterons une chaloupe et un canot très-grands, deux baleinières et un petit canot. Toutes ces ressources équivalent à un bâtiment de conserve. Nous aurons beaucoup de graines et d'objets d'échange.

» Mon rôle va devenir difficile. Embarqué par la protection du ministre, par une exception spéciale, pour une campagne superbe, saurai-je, par mon travail et mon zèle, me montrer digne de cette distinction? Heureusement, tous les officiers de la *Coquille* paraissent être d'un excellent caractère et de beaucoup de mérite. Le mérite est indulgent. Je mettrai tant d'application, tant d'égards, tant de formes, que, je l'espère, on aura de moi la même opinion qu'à bord de mes autres bâtiments.

» Je ne sais trop ce que je fais maintenant ; c'est une époque si décisive pour moi, que celle de mon départ pour un si grand voyage! Je crois que ma tête ne sera bien remise qu'après deux jours de mer...»

Le 28 août, la *Coquille* mouillait à Santa-Cruz de Ténériffe. Soumise par une sorte de représailles mal expliquées à une quarantaine sans motif réel, elle remit à la voile le 1er septembre, pour traverser rapidement la zône torride. Le 5 septembre, elle avait en vue San-Antonio, la plus occidentale des îles du cap Vert. Le 10 octobre, les îlots de Martin Vas et l'île de la Trinité furent reconnus, et le 16,

la corvette entrait dans la vaste baie de Sainte-Catherine, au Brésil.

Ce mouillage offrit un intérêt de curiosité tout à fait inattendu. C'était le lendemain d'une révolution pacifique dans ses manifestations, et froidement calculée. Don Pedro de Bragance se laissait très-facilement imposer l'une des couronnes du roi son père, et l'archiduchesse Léopoldine, sa femme, sœur de Marie-Louise, recevait, dans le nouveau monde, le titre d'impératrice, bien peu d'années après la chute de l'empire napoléonien. L'enthousiasme était général dans les dix-huit provinces qui secouaient le joug, très-doux pourtant, de la mère-patrie. Le gouverneur de Montevideo venait de faire sa soumission, et sur tous les points de cette côte, le vieux drapeau portugais avait cédé la place aux couleurs verte et jaune du nouvel empire qui se déclarait libre et indépendant. Mais la crainte de voir fondre sur le Brésil une escadre européenne, préoccupait beaucoup d'esprits ; on armait à la hâte des semblants de forteresses, et c'est à peine si la *Coquille* échappa, malgré l'impossibilité de temps, au soupçon d'être l'éclaireur de la flotte menaçante que rêvaient tous les politiques du Brésil. Cet état de suspicion fit abréger la relâche.

Une traversée de moins de vingt jours, avec un violent pampéro pour épisode, vis-à-vis de l'embouchure du Rio de la Plata, conduisit la corvette aux îles Malouines, où elle vint mouiller heureusement dans la baie française, non loin de la roche si fatale à l'*Uranie*. L'observatoire fut placé dans les ruines de la colonie fondée par Bougainville, et l'équipage vécut de sa chasse pendant un séjour d'un mois.

La saison étant déjà fort avancée, la *Coquille* quitta les Malouines le 18 décembre. Dans le canal qui sépare ces îles du continent, et au nord de ce canal, elle fut éprouvée par un temps affreux. C'est en recevant coups de vent sur coups de vent que l'on parvint à la terre des Etats qu'il fallut longer le 28 et le 29, et dont l'aspect désolé contrastait étrangement avec un ciel pur enfin retrouvé. Le 31 décembre, le cap Horn était doublé, et l'année commença dans le grand Océan, où bientôt, contre toute attente, il fallut résister à un coup de vent de sud, d'une violence extrême, qui fit honneur à la solidité du bâtiment. Le 20 janvier 1823, la *Coquille* mouillait dans la magnifique rade de la Conception, au Chili, où les journaux de l'expédition se remplirent surtout d'observation de planètes.

Là des nouvelles d'un intérêt puissant attendaient nos navigateurs. « Il paraît, écrivait le 23 janvier Jules de Blosseville à M. de Bréauté, qu'une nouvelle terre vient d'être découverte par 72 degrés de latitude sud, et qu'on en a vu les côtes sur un grand développement dans le nord, sans reconnaître si elle s'étend jusqu'au pôle. Il paraît que ces côtes sont couvertes de volcans, et que la température y serait fort supportable. Malgré mes démarches, je n'ai pu savoir encore rien de certain. Ce ne sont jusqu'ici que des ouï-dire; n'y donnez pas toute confiance!... Je voudrais bien, avant notre départ, obtenir quelque certitude sur la découverte. Serait-ce le fameux continent austral?...»

Au Chili comme au Brésil, c'était une révolution. La *Concepcion* venait d'être brûlée et pillée, mais elle s'était donné le nom de Conception des hommes

libres, et elle faisait marcher une partie de sa population sur Santiago, pour concourir à l'abdication forcée du dictateur O'Higgins, homme de grands talents et de grands services, déjà suspect à une inquiète et envieuse démocratie. Les deux partis comptaient dans leurs rangs quelques Français émigrés à la chute de l'Empire, et aussi des officiers anglais. Lord Cochrane croisait dans ces mers, justement accusé d'être le plus dangereux des alliés.

La *Coquille* était mouillée devant la bourgade de Talcahuano, où elle se tint du 20 janvier au 13 février. Là elle assista aux fêtes de l'indépendance, aux joies d'une soldatesque prétorienne, aux solennités d'une paix peu durable, conclue avec les Araucanos, derniers et terribles alliés de l'Espagne. Elle y reçut aussi la visite du nouveau président, le général Freire, qui manifestait à grand bruit un vif attachement pour la France, et se faisait accompagner d'un Français, le colonel Beauchef, chargé du commandement de 900 hommes d'élite. Quel fut l'étonnement de Jules de Blosseville de voir deux officiers de l'état-major du dictateur venir à lui en l'appelant par son nom! Il reconnut en eux des prisonniers du *San-Francisco*, délivrés par le *Railleur*, qui les avait débarqués et laissés à la Martinique; et il leur dut d'assister, à une place d'honneur, à de grandes manifestations patriotiques, où beaucoup d'effets oratoires furent dépensés.

Au Pérou, troisième révolution; la relâche dura du 26 février au 5 mars. Moins souvent retenus à Callao qu'attirés à Lima, les officiers de la *Coquille* virent l'antique cité des rois, devenue la capitale

d'une république naissante, installer comme dictateur, à la suite d'une parade législative, et aux cris de : « Meurent les protestants ! », le colonel Riva-Aguero, homme riche, médiocre et corrupteur.

Mais les travaux scientifiques s'accordaient mal avec tout ce mouvement de soldatesque maîtresse, et de proscriptions. Le 10 mars, la corvette était mouillée à Payta, autre point de la côte péruvienne, refuge de contrebandiers, bourgade de 1,500 âmes, merveilleusement située entre les deux équateurs pour des observations magnétiques, et connue seulement, dans son ingrate nature, par le voyage d'Anson. Le capitaine Duperrey avait choisi ce point rarement visité par les Européens, pour y observer surtout les variations diurnes de l'aiguille. Les savants navigateurs s'y livrèrent, pendant douze jours, à des travaux de toute espèce.

A mesure que l'expédition s'avançait dans le grand Océan, la campagne prenait un intérêt de plus en plus vif. En vain on chercha *les trépieds* portés sur nos cartes françaises; mais la première terre aperçue fut une découverte. La navigation de la *Coquille* se signala par la rencontre de cinq îles basses, habitées, qui ne figuraient encore sur aucune carte et qui appartiennent à l'archipel Pomotou.

« Toute cette partie du grand Océan a été fort superficiellement explorée, écrivait Jules de Blosseville à M. de Bréauté ; dans le nord surtout, il se trouve des îles nombreuses, connues seulement des insulaires. Une expédition dirigée vers ces parages s'enrichirait de nombreux matériaux pour la perfection de la géographie. Je tiendrais beaucoup à en faire partie, et nous connaissons les meilleurs

moyens pour la diriger. Il appartient aux Français de perfectionner partout la géographie ; car l'exactitude caractérise maintenant leurs travaux plus que ceux d'aucun autre peuple.

» Je voudrais faire un voyage dans le genre de ceux qu'entreprenaient les flibustiers sur un petit navire, et visiter les moindres détails des côtes. Je vis depuis longtemps dans les châteaux en Espagne. Il faudra enfin qu'un de mes projets s'exécute. »

A peine au tiers de la campagne, il rêvait déjà aux avantages de savoir et d'expérience qu'il en recueillait pour une autre. Déjà aussi, son esprit s'accoutumait à prendre les choses d'un peu plus haut :

« Je commence à envisager l'histoire naturelle d'une autre manière. Je ne fais plus cas de la science des nomenclatures. Je n'approuve pas ceux qui, prenant une seule branche, ne songent qu'à amasser espèces sur espèces, et ne font cas que du grand nombre. Si je m'y livrais, je ne voudrais connaître que l'ensemble, que les ingénieuses combinaisons de la nature, l'utilité, l'organisation des êtres. Je mépriserais la plante, l'insecte, l'oiseau le plus rare qui ne peut servir à rien, qui n'a pas même la beauté pour lui.

» Avant tout passerait pour moi la composition de notre globe, sa géographie physique, les différentes espèces des êtres animés qui habitent la terre et les eaux, leurs fonctions, les parages qu'ils fréquentent ; la géographie des animaux. Ensuite viennent les plantes ; sous plus d'un rapport elles méritent le premier rang, leur place dans les divers systèmes, leur influence, leur nature, la taille, la forme qu'elles affectent, leurs propriétés, leur utilité

comme aliments; les parages de la mer habités par des fucus d'espèces variées; enfin, le tout rapporté à un point de vue général qui fasse connaître les productions particulières à chaque pays.

» Voilà, ce me semble, les connaissances que doit posséder le voyageur instruit. Elles n'exigent pas de sérieuses études. Il suffit de quelque chose de plus qu'une teinture. M. de Humboldt, le premier des voyageurs, a adopté, pour ainsi dire, ce plan. Sans être passé maître dans aucune branche, il les connaît toutes fort bien. Son génie d'observation, son savoir universel, ne lui ont fait aucun ennemi, parce que chaque savant supérieur dans un genre sait n'être point, dans sa spécialité, éclipsé par lui. Je tâche donc, à son exemple, de m'initier dans tous les mystères, sans trop les approfondir, et je travaille à toutes les collections.»

N'était-ce pas, pour un penseur de vingt ans, prendre la question avec bien de la sagacité, au moment où le théâtre des études allait devenir plus attrayant encore?

Le 3 mai, la *Coquille* touchait Otaïti; ce rêve de tous les navigateurs, cette nouvelle Cythère de Bougainville, qui n'avait pas revu le pavillon français depuis plus d'un demi-siècle. Mais que les temps et les mœurs étaient changés! Des missionnaires méthodiques, maîtres du pays, une cour souvent grotesque, un vieux parti national irrité, des fraudes commerciales, des intrigues politiques avaient remplacé l'âge d'or, ses idylles, et ses églogues.

Le missionnaire Orsmond n'avait pas négligé de peindre les Français comme un peuple pauvre, sans industrie, habitant un maigre territoire, adonné aux

fraudes dans le commerce ; mais ce charitable portrait ne resta guères en crédit, et l'accueil fait aux Français fut aussi cordial qu'empressé.

Jules de Blosseville se vit dès les premiers moments dans la plus haute faveur. Choisi pour *tayo* par le jeune mari de l'héritière du trône, il fut introduit par ce prince jusque dans l'intimité de la maison royale, et admis presque familièrement auprès de la princesse Aïmata, aujourd'hui la reine Pomaré, objet alors d'une surveillance toute particulière ; car on craignait qu'elle ne fût enlevée dans un but politique par le parti des antiques mœurs nationales. Le jeune élève conserva le plus riant souvenir de cette femme de douze ou treize ans, à l'expression fine et spirituelle, aux caprices aimables, aux gracieuses bouderies, dont les formes alors frêles et délicates contrastaient avec l'énorme corpulence de son mari de seize ans, Pomaré Nohorai. Reçu dans leur cabane princière de Matavaï, admirablement située, et dans leur grande pirogue double, manœuvrée par trente pagayeurs, il eut plusieurs fois occasion d'y voir de près et avec un vif intérêt le bel enfant à la physionomie intelligente qui régnait sous le nom de Pomaré III, tandis que les missionnaires anglicans gouvernaient.

De grandes manœuvres de la garde royale otahitienne dignes des crayons d'un Charlet, avec un vieil uniforme anglais équitablement réparti entre plusieurs guerriers : à l'un la chaussure, à l'autre le couvre-chef, à un troisième le vêtement nécessaire ; une sorte de champ de mai où l'impôt fut discuté publiquement avec un certain apparat parlementaire ; une solennelle et curieuse cérémonie des chrétiens

nouveaux dans la chapelle royale de Pari, et un banquet, royal aussi, où les missionnaires et leurs familles prirent rang avant la reine-mère et la régente, furent les principaux épisodes communs à tout l'état-major de la *Coquille*. Mais il était réservé à Jules de Blosseville et à son ami Lesson d'être admis à une soirée intime et fort gaie de la régente elle-même, réunion qui se prolongea jusqu'à une heure très-avancée, non sans donner prétexte à des rapports aussi puritains que dénués de vérité présentés aux missionnaires, tandis que les deux Français recevaient l'hospitalité pour le reste de la nuit sous le toit de roseaux du commandant en chef de la garde royale.

Ces insignes faveurs de cour n'éblouissaient pas le jeune élève jusqu'à lui faire oublier les travaux qu'il s'était proposé de ne jamais interrompre. Il aimait surtout à étudier ces peuplades si voisines du prétendu état de nature, à les prendre sur le fait dans toute la naïveté de leurs mœurs, dans toute la simplicité de leurs habitudes, dans les souvenirs trop effacés déjà de leurs traditions. Placé à la table royale près du capitaine Deps, qui commandait la goëlette l'*Endeavour* pour Tamatoa, roi ou chef de Ralatea, il obtint de ce marin intrépide, qui faisait chaque année pour le compte de la mission le voyage de la Nouvelle-Galles du sud, des renseignements géographiques très-précieux et le gisement de quelques îles ignorées jusqu'alors.

Il tira aussi pour les journaux du voyage un excellent parti des connaissances variées du déserteur anglais William, ancien *convict*, homme très-intelligent, qui avait rempli le poste de second sur un baleinier. Il réussit à le faire embarquer sur la

Coquille, où cet étranger, habitué à la navigation de ces parages, sut se rendre très-utile.

Le 17 mai, Jules de Blosseville insistait dans une lettre sur une rumeur qui l'avait vivement ému :

« Un bâtiment qui vient des îles Sandwich, nous rapporte le bruit répandu qu'un baleinier, en passant dans le détroit de Torres, aurait rencontré sur un rocher inconnu, un des chirurgiens de la Pérouse, qu'il aurait ramené en France. Ce serait le seul survivant des malheureux qui ont échappé au naufrage. Combien cet événement nous intéresserait! Mais nous avons peu d'espoir, et nous considérons cette nouvelle comme un conte fait à plaisir, malgré quelques vraisemblances. »

Ces vraisemblances occupèrent singulièrement son esprit, et la pensée de la Pérouse ne le quitta guères dans ce voyage.

Le 22 mai, la *Coquille* perdait de vue la rade de Matavaï et toutes ses séductions, portant à l'île de Borabora le missionnaire Orsmond et plusieurs marins anglais. Une seconde relâche de quinze jours dans les îles de la Société fut marquée par un léger échouage, suite de la brisure d'un cable en fer, unique accident un peu grave d'une navigation jusque-là singulièrement heureuse. Le capitaine Duperrey autorisa Jules de Blosseville à se séparer quelques jours de l'expédition, pour visiter l'île de Maupiti avec M. Deps. Cette excursion valut à l'atlas du voyage une carte et un paysage remarquables.

Voici en quels termes cet épisode est raconté dans une lettre intime :

« J'ai été absent de la corvette pendant six jours que j'ai employés dans une petite course à l'île de

Maupiti ou Maurua de Cook, éloignée seulement de neuf lieues. Je m'y suis rendu sur une bonne goëlette appartenant au roi de Raïatea ou Ulietea de Cook, commandée par un capitaine anglais que j'avais connu à Tahiti. Un missionnaire et le roi en personne étaient avec nous. Vous pouvez penser si une pareille expédition était de mon goût. Je ne l'aurais pas bornée là, si je n'eusse craint de retarder le départ de la corvette, à bord de laquelle je rapportai le plan de Maupiti que j'avais levé, et tous les renseignements que j'avais pu recueillir. Je m'estime d'autant plus heureux d'avoir fait cette petite campagne que le grand nombre d'officiers embarqués sur la corvette doit naturellement s'opposer à ce que je puisse être chargé seul de quelque travail. »

L'imprévu prit beaucoup de place dans la traversée du grand Océan. Des îles de la Société, la *Coquille* chercha d'abord à gagner la Nouvelle-Galles du sud; mais les vents furent contraires. Elle voulut se diriger vers la baie des îles de la Nouvelle-Zélande; un coup de vent la repoussa. Enfin, de tempête en tempête, après avoir reconnu les îles sauvages Eooa et Pylstaert, dans l'archipel de Tonga, les îles Bougainville et Bouka, dans les archipels de Santa-Cruz et des Arsacides, le 12 août 1823, la *Coquille*, se reposant d'une pénible traversée de soixante-cinq jours, était mouillée à Port-Praslin. Dans leurs relâches à la Nouvelle-Irlande, Bougainville et d'Entrecasteaux n'avaient pu voir aucun habitant. M. Duperrey fut plus heureux. Des relations amicales s'établirent et se maintinrent avec les naturels, qui, abandonnant leur petit village situé de l'autre côté du cap Saint-Georges, étaient venus camper sur le rivage en vue de la corvette. Il

était d'un certain intérêt d'étudier dans leurs rapports de famille et dans leurs habitudes domestiques ces peuplades que n'avaient vues de près aucun navigateur. Cette lacune fut comblée par une aventureuse excursion de Jules de Blosseville, accompagné du matelot anglais William Taylor. A force de persévérance, il parvint à visiter le village de Lekiliki, se confiant à la discrétion des Papouas de la Nouvelle-Irlande avec un abandon que n'auraient pas dû faire prévoir ses réflexions écrites avant d'entrer dans la marine. Cette heureuse témérité se reproduisit plus d'une fois pendant la circumnavigation de la *Coquille*. Voici comment il la justifiait dans une lettre à M. de Bréauté :

« Les rapports particuliers que j'ai eus avec ce peuple sauvage, me font un peu douter de la véracité de certains voyageurs qui ont toujours mis le bon droit de leur côté, lorsqu'ils ont eu à rendre compte de quelques massacres ou d'une fusillade. Je sais comment les matelots en usent avec des hommes qu'on leur a appris à regarder comme des brutes, et je crois bien que les équipages commandés par les premiers navigateurs étaient trop souvent composés d'hommes sans honneur, chargés quelquefois de crimes, et qui ont dû être la principale cause des horreurs qui souillent la plupart des anciens récits. »

En quittant le Port-Praslin après une relâche de neuf jours, la *Coquille* donna dans le canal Saint-Georges, communiqua avec les habitants de l'île d'Amakata, longea le groupe des îles de Shouten, et reconnut sur la côte de la Nouvelle-Guinée plusieurs petites îles nouvelles dont une reçut le nom de Blosseville. Enfin, elle coupa la ligne et vint mouiller du

6 au 16 septembre dans le port d'Offak de l'île de Waïgiou, relâche curieuse, signalée par les travaux les plus variés.

Pendant ce séjour les relations furent constamment amicales avec les naturels. Persévérant dans la nature de ses rapports avec eux, Jules de Blosseville contribua pour beaucoup à cette bonne intelligence. Dès le début, M. Bérard et lui, occupés à des relèvements sur la côte orientale de la baie, avaient eu soin de montrer leur respect pour la propriété des indigènes, en laissant dans une cabane abandonnée des présents d'un grand prix pour des sauvages en échange de quelques noix de cocotiers.

Accompagné dans une simple pirogue de Papou par le matelot William Taylor, Jules de Blosseville se signala à Waïgiou par une audacieuse reconnaissance de la baie Chabrol. Là encore, il réussit, comme à la Nouvelle-Irlande, à dissiper la défiance des naturels jusqu'à les voir dans le détail de leurs habitudes domestiques. Il parvint même à se faire admettre dans la maison et presque dans le harem d'un radjah mahométan qui gouvernait et trafiquait dans ce golfe.

De la baie d'Offak à l'île de Bourou, l'une des Moluques, la traversée fût rapide. Le 23 septembre, la *Coquille* laissait tomber l'ancre dans la vaste baie de Caiëli. Aussitôt Jules de Blosseville fut envoyé à terre, pour porter au résident hollandais les lettres patentes de son souverain, qui prescrivait un accueil exceptionnel pour une expédition scientifique; car l'accès de cette île était alors interdit à tous les pavillons européens. Mais il savait mieux captiver les hommes de la nature que les hommes de la civilisation; il ne rapporta qu'un refus. Cependant, après

quelques pourparlers, le capitaine Duperrey parvint enfin, comme l'avait fait Bougainville et d'Entrecasteaux, à séjourner à Bourou, très-surveillé d'abord, admis ensuite avec tous ses officiers dans l'intimité des principaux Orang Cayas et du résident lui-même.

Après huit jours d'une relâche qui enrichit toutes les collections, la corvette se dirigea vers Amboine, où l'attendait avec le plus bienveillant accueil la ruine d'une espérance. C'était là que les officiers de la *Coquille* comptaient trouver les premières nouvelles de France; il manqua cette récompense à leurs travaux. Jules de Blosseville écrivit de la capitale des établissements hollandais :

« Depuis notre départ de la côte d'Amérique, on n'a pas pu suivre en France la marche de la *Coquille* à travers le grand Océan; car elle a été assujettie à diverses circonstances qui n'étaient pas prévues. Pendant notre longue navigation dans cette mer, nous n'avons mouillé qu'aux îles de la Société. Il existe une grande lacune dans notre correspondance. Les nouvelles que nous donnerons d'Amboine, parviendront à Paris presque aussitôt que celles de Tahiti. Nous aurons alors achevé plus de la moitié de notre navigation, et chaque mille que nous ferons sera vers la France.

» Nous ne pouvions nous attendre à recevoir ici des lettres de nos familles; mais nous avons été bien désappointés, en ne trouvant pas de nouvelles d'Europe, et nous allons rester encore plusieurs mois dans une ignorance complète, plus pénible pour nous que la plupart des privations qu'il nous faut éprouver.

» Nous avons fait les deux cinquièmes du voyage.

Nos montres ont fort bien marché depuis notre départ de Toulon, et elles ont donné partout des résultats surprenants par leur concordance avec les déterminations adoptées d'après de grandes autorités. A ces longitudes nous joindrons, outre les observations de distances ordinaires, un bon nombre qui ont été prises aux planètes.

» La *Coquille* a navigué jusqu'à présent sous l'influence d'un génie protecteur, et ce n'est pas en vain qu'on a fait des vœux pour les navigateurs qu'elle porte. Le bonheur nous suit partout. Nous n'avons pas eu encore une seule maladie sérieuse. »

Une traversée de trois mois, avec de grandes privations, dans les rudes mers de la Nouvelle-Hollande, conduisit la *Coquille* d'Amboine à Port-Jackson.

Le 17 janvier 1824, elle était à l'ancre dans la rade de Sydney, tout près d'un bâtiment de guerre anglais, au milieu d'une forêt de mâts. Autre nature, autres sujets d'étude! Dès les premiers instants, avant même d'avoir accompagné son commandant à Paramatta auprès du général Brisbane, gouverneur de la colonie, et savant astronome, correspondant de l'Institut de France, Jules de Blosseville avait déjà retrouvé le capitaine Deps, et entamé, grâce à lui, des relations utiles avec le capitaine Powel, du *Rambler*, homme instruit et entreprenant, digne d'être connu par ses découvertes dans l'archipel de la Nouvelle-Shetland.

Une excursion à Botany-Bay, pèlerinage aux lieux consacrés par les dernières dépêches de la Pérouse, fût pour Jules de Blosseville l'épisode le plus remarquable d'un séjour de deux mois, qu'il employa surtout à étudier à l'Observatoire avec le capitaine

Rumker, et à recueillir de judicieuses notes sur un système de colonisation qui manquait à la France, système si utile dans le présent et si fécond pour un prochain avenir.

En quittant Sydney, la *Coquille* se dirigea vers la Nouvelle-Zélande. Le 3 avril, elle entrait dans la baie des Iles. Là, visitant avec M. Lesson l'i-pah ou village fortifié d'Orokaoua, Jules de Blosseville releva avec un sextant une foule de points de la vaste baie d'Ipiripi, et compléta le travail géographique de MM. Bérard et de Blois, par les relèvements de diverses criques, en revenant sur une grande pirogue dirigée par des insulaires. Il fit ensuite partie d'une expédition de trois jours, dans le grand canot de la corvette, avec M. Gabert et le maître canonnier Roland, expédition qui ne fût pas sans danger; car tous les trois se virent brutalement fouillés par les féroces compagnons du chef Shongi, qui tinrent même conseil pour enlever la poudre que contenait le canot. Il fallut accepter un asile pour la nuit dans la maison de la mission, entourée d'un véritable labyrinthe de fortes palissades, et là, à quelques pas de ces anthropophages, la soirée se passa comme dans un parloir de la vieille Angleterre, à prendre tranquillement le thé chez mistriss Clerk, femme d'un missionnaire, en compagnie du redoutable Shongi, parfaitement apprivoisé.

Pendant cette relâche curieuse, Jules de Blosseville s'appliqua surtout à recueillir de la bouche des missionnaires et de quelques marins libres ou déserteurs, des documents géographiques dont il composa un mémoire plein d'aperçus nouveaux.

La *Coquille* marchait de contraste en contraste.

La première terre qu'elle reconnut après avoir quitté la Nouvelle-Zélande pour les mers des tropiques, fut l'île de Rotouma, dont les naturels, aux mœurs douces et ingénues, vinrent en grand nombre visiter la corvette. Tandis qu'elle passait lentement devant leurs villages, M. Lesson et Jules de Blosseville sollicitèrent en vain l'autorisation d'aller visiter, ne fut-ce qu'une heure, ce sol si rarement foulé par des pieds européens. L'incertitude du temps ne le permit pas; mais la *Coquille* recueillit un matelot anglais déserteur, William John, atteint de nostalgie, dans la mollesse d'une existence sensuelle et sans travail. C'était un homme d'un esprit judicieux et de quelque instruction. Jules de Blosseville sut extraire de ses récits des documents intéressants sur les mœurs, les usages et la langue de cette peuplade primitive.

Les îles voisines de l'équateur que la *Coquille* explora ensuite, n'offrirent pas la même nature d'intérêt; îles très-basses et habitées par des tribus misérables qui paraissent cependant satisfaites de leur sort. Les habitants des Mulgraves offrirent à peu près le même tableau; mais dès les premières communications avec les Carolines, un perfectionnement croissant put s'observer dans la forme des pirogues, dans les vêtements, les outils et les ornements. Le 5 juin 1824, la *Coquille*, parvenue à l'île d'Oualan, mouillait dans un havre sûr et peu spacieux, qu'elle dota de son nom. Tout parut indiquer que les naturels n'avaient jamais vu d'Européens. Leurs mœurs semblaient douces et hospitalières. Dès le lendemain, M. Lesson et Jules de Blosseville allèrent visiter le grand village de Lélé, et le vieil *Hurosse tône*, qui avait pour trône une natte et pour palais une cabane

ornée d'une varangue de joncs. Cette première visite fut amicale et révéla de précieux détails sur des mœurs naïves ; mais quelques jours après, Jules de Blosseville revint seul et passa la nuit dans la grande maison des chefs. Un sextant dont il s'était muni excita les convoitises d'un Hurosse, qui ordonna à ses inférieurs de le dépouiller; heureusement, il suffit d'un mouvement de résistance pour les intimider.

Cet épisode a été raconté avec toutes ses particularités dans le journal du voyage.

Malgré l'intérêt de curiosité qu'offraient ces mœurs si voisines de l'état de nature, il y eut de l'espoir trompé dans cette exploration d'un point des Carolines. Le 15 juin, la *Coquille* s'en éloigna pour traverser lentement cet archipel, en faisant de nouveaux travaux géographiques, qui constatèrent bien moins de découvertes que l'expédition ne semblait en droit d'en attendre. Le 5 juillet, elle avait atteint le 144e degré de longitude est, et le 26 elle était à l'ancre au fond du havre de Doréry, à la Nouvelle-Guinée; station riche en travaux de toute espèce et féconde en nouveautés d'histoire naturelle, que n'avait point encore épuisées une relâche de seize jours, lorsque la corvette mit à la voile. Jules de Blosseville, qui ne s'est jamais piqué d'être habile chasseur, eut à Doréry la bonne fortune d'un coup double heureux sur des oiseaux de paradis.

Traversant ensuite les Moluques, et s'arrêtant dix jours à Sourabaya, sur la côte de Java, la corvette sortit par le détroit de la Sonde et se dirigea vers l'Europe. Ses deux premières relâches furent tristes l'une et l'autre. Elle visita l'île Maurice, qui avait perdu sous le joug britannique son glorieux nom

d'île de France, et Sainte-Hélène, où pour la première fois depuis la captivité de Napoléon apparaissait une voile française. Ce fut un véritable pèlerinage, et Jules de Blosseville en revint avec de bien modestes, mais précieuses reliques fort rares alors, des feuilles de saule pleureur, des branches de géranium couleur de feu recueillies autour du tombeau, et quelques débris authentiques d'un grossier papier de tenture. Il rapportait pieusement aussi de l'île de France un humble bambou cueilli sur le tombeau de Virginie.

Le 18 janvier 1825, la *Coquille* touchait à l'île de l'Ascension ; le 2 février, elle coupait la ligne équatoriale pour la cinquième fois, et le 22 mars, elle avait en vue les côtes de Provence ; mais le vent la repoussait de la grande rade de Toulon, et le 24 mars, elle entrait dans le port de Marseille. Dans une campagne de 872 jours, elle en avait passé 521 sous voiles ; elle avait parcouru près de 25,000 lieues marines, et par un bonheur dont les exemples sont très-rares, ce voyage autour du monde n'avait pas coûté la vie à un seul homme. Il s'était fait avec une économie telle, qu'un bâtiment d'égale force, employé sur nos côtes pendant le même espace de temps, aurait entraîné plus de frais. La dépense totale s'était arrêtée à 257,850 fr. 41 c.

La part de Jules de Blosseville était belle dans cette grande expédition, surtout si l'on veut tenir compte de l'infériorité de son grade. Il avait pris une part active à tous les travaux, à toutes les fatigues de la campagne ; il s'était multiplié pour calculer des distances, pour prendre des angles horaires, pour faire des observations d'inclinaison. Il s'était fait l'interprète de la *Coquille* dans chaque rencontre avec la marine,

le commerce et les colonies de l'Angleterre. Toutes les fois que l'on descendait à terre, il savait établir des relations utiles avec les missionnaires et les capitaines de navires, qui lui confiaient presque toujours des notes précieuses pour l'histoire des mœurs et le progrès des sciences.

Un des hommes dont le nom s'est le plus élevé par ce voyage si remarquable, M. Lesson, a tracé ce portrait du plus jeune de ses compagnons :

« En arrivant à bord de la corvette la *Coquille*, Jules de Blosseville sut inspirer un intérêt des plus vifs par ses manières polies, son instruction générale et solide, sa grande habitude de la langue anglaise, la tenacité, le calme et l'énergie de son caractère fortement trempé. En trois années de mer, dans les parages les moins connus du globe, Blosseville montra à quel degré d'intelligence du métier, de hardiesse, de coup d'œil et de connaissances pratiques, son heureuse aptitude pouvait le faire parvenir. L'opinion de ses camarades et de ses chefs fut unanime. Riche d'illusion et de courage, il restait indifférent aux rivalités haineuses, aux outrageux dénigrements. Après les heures de service, il se tenait renfermé dans son étroite cabine, et là, en présence des travaux des grands navigateurs et des cartes des plus célèbres hydrographes de l'Europe, il entassait un trésor de science.

» Hardi et aventureux, il était toujours le premier à s'élancer avec les sauvages, à les accompagner seul, souvent sans armes, dans leurs pirogues et dans leurs villages. Une fois, il est resté plusieurs jours à leur merci, loin du bord et de toute protection. Sa sécurité n'a jamais été trompée ; tant son coup d'œil

jugeait avec sagacité du degré de confiance qu'il devait accorder à ces hommes! Seul avec une boussole de poche, un léger plomb de sonde maniable, un compas portatif, son sextant, dans des canots de sauvage, il levait le plan des côtes, sondait les havres et enrichissait l'expédition de travaux qu'on ne lui aurait peut-être pas permis de faire avec les embarcations de la corvette. Dans toutes les relâches, il s'abouchait avec les capitaines étrangers, lisait leurs journaux, tirait un savant parti de leur expérience, et se livrait avec la même ardeur à la récolte des objets d'histoire naturelle qu'il remettait aux mains chargées de les rassembler dans l'intérêt de l'expédition. »

Pendant la campagne, il avait été fait enseigne de vaisseau, à son rang d'ancienneté, le 15 janvier 1823. En débarquant, son vœu le plus vif était de se voir bientôt appelé à Paris pour pouvoir suivre les principaux cours de la Faculté des sciences et de l'Observatoire, tout en travaillant à la rédaction et aux cartes du voyage.

Sa famille sollicita pour lui le commandement d'un de ces petits bâtiments qui chaque été étaient mis, à Dieppe, à la disposition de Mme la duchesse de Berri. Cette demande, accueillie d'abord avec quelque bienveillance, vint échouer devant un règlement nouveau. Un arrêté qui n'avait pas encore été violé, car il n'avait que deux mois de date, venait de réserver aux lieutenants de vaisseau ces commandements pour lesquels jusque-là les enseignes avaient concouru.

Mais le rapport de M. Arago, parlant à l'Académie des sciences, au nom d'une commission composée de MM. Cuvier, de Humboldt, de Rossel, Cordier, La-

treille et Desfontaines, et le résumé des travaux de l'expédition présenté au ministre par le capitaine Duperrey, tous accueillis avec faveur par l'attention publique, mentionnaient de la manière la plus honorable le nom du jeune officier. Personne ne doutait qu'il n'eût sa part des récompenses annoncées. Il s'en flattait peu, et il écrivait déjà : « Si un voyage heureux terminé au moment du sacre n'attire pas sur nous un peu de bienveillance, nous nous contenterons du plaisir de l'avoir fait. »

Il dût, en effet, s'en contenter. On n'était pas encore prodigue de distinctions.

Il passa vers cette époque plusieurs jours à Dieppe, et le hasard voulut que le commandement qui lui avait été refusé, lui fût un instant confié par absolue nécessité, pour remplacer un officier sérieusement indisposé.

Une autre fois, la promenade en mer se faisait sans étiquette aucune. Les invitations étaient plus nombreuses que d'ordinaire; car la princesse était restée dans ses appartements.

Un jeune homme à la mode, au verbe haut, à l'air avantageux, fier surtout d'une expérience qui commençait à n'avoir plus le mal de mer, avise un inconnu au maintien modeste, à l'apparence préoccupée, qui se tient un peu à l'écart. Il daigne l'aborder.

— Il vente bon frais, n'est-ce pas, monsieur ?

— Ah! vraiment.

— Nous filons bien des nœuds à l'heure.

— Vous croyez ?

— C'est un beau spectacle que la mer; mais il faut en avoir une grande habitude.

— Oui, sans doute.

— Que dites-vous de ces lames ? Quand on n'est pas familiarisé avec elles, cela surprend.

— Je vous crois.

— Il y a des gens, monsieur, qui n'auront jamais le pied marin.

— A qui le dites-vous ?

Et le dialogue se prolonge avec un égal intérêt à coups de dictionnaire nautique d'un côté, de l'autre par monosyllabes dont le ton respire un ennui résigné.

Passe par là M. de Bréauté ; c'était presque un marin dieppois. Notre loup de mer improvisé l'aborde en camarade, et lui tient à peu près ce langage :

— Vous avez amené ce monsieur ; c'était lui rendre un mauvais service. Il ne m'a point l'air hardi à ce commerce là. Faites en donc un séminariste.

— Vous rendriez des points à Lavater en personne.

La conversation devient générale. Notre jeune homme au pied marin en fait surtout les honneurs. Il étale son répertoire avec le plus superbe aplomb. Toute la marine française est connue de lui, flotte et officiers. Il est en relation intime avec tous les navigateurs de quelque renom. Il sait, comme s'il les avait faits, tous les voyages autour du monde. D'un récit de la campagne de l'*Uranie*, il passe à la circumnavigation de la *Coquille*. Mais tout à coup, son imagination ou sa mémoire lui fait défaut, au point le plus intéressant d'un épisode.

— Venez-nous en aide, Blosseville, vous y étiez, vous.

C'était au séminariste que s'adressait impitoyable-

ment M. de Bréauté ; et ce fut l'anecdote du jour, fort justement oubliée le lendemain.

Jules de Blosseville désirait alors s'embarquer quelque temps sur un bâtiment de guerre, entre ses travaux à Paris et une nouvelle campagne de découvertes ; mais son amour pour les sciences le ramena bientôt à d'autres pensées. Plusieurs grands projets de voyage étaient à la fois présentés au ministère ; tous avaient pour lui un côté attrayant.

Reverrait-il, sous M. d'Urville, ou sous M. Bérard, la Nouvelle-Guinée ?

Suivrait-il M. Jacquinot à la Nouvelle-Shetland, ou M. Duperrey sur les côtes de la Cochinchine et du Japon ?

L'Institut ne devait-il pas demander un voyage de circumnavigation, particulièrement consacré aux travaux de magnétisme, sous le commandement de M. Duperrey, avec M. Bérard pour second ?

La pensée d'une campagne sur les côtes de la Grèce offrait à son esprit un autre genre de séduction, surtout s'il pouvait être embarqué sur l'*Egérie*, sous M. de Chateauville.

Mais toutes ces incertitudes cédèrent devant une attraction plus puissante encore. Jules de Blosseville avait voué un véritable culte à la mémoire de la Pérouse. Partout, dans le voyage de la *Coquille*, il avait recherché des traces de l'illustre navigateur, et ses lettres étaient souvent remplies de ce grand nom.

Les journaux anglais annoncèrent qu'on avait enfin des notions à peu près certaines sur le lieu du naufrage, reconnu par un baleinier. A cette nouvelle inattendue, un des compagnons les plus dis-

tingués de M. de Freycinet et de M. Duperrey, dans leurs voyages autour du monde, M. Bérard, s'empressa de soumettre au ministère un projet de campagne à la recherche des précieux débris signalés par une marine étrangère. Jules de Blosseville était proposé pour faire partie de l'expédition. Ce voyage devait être entrepris par un bâtiment d'un faible tonnage, de 180 tonneaux environ, sans autre armement que celui d'un navire destiné pour une simple station. On pouvait partir au mois de novembre et rentrer au port en octobre 1826, après trois ou quatre mois passés sur le théâtre du naufrage.

« Vous avez vu dans les journaux, écrivait alors Jules de Blosseville dans un épanchement intime, qu'on avait enfin acquis la certitude que la Pérouse avait fait naufrage dans la mer de Corail, comme tous les géographes le soupçonnaient, et que les récifs qui entourent une île longue et basse, avaient été la cause et le théâtre de cet affreux événement. Cette nouvelle est sûre, mais elle ne me paraît être qu'une indication pour guider les Français dans la recherche des derniers renseignements qui lèveront tous les doutes. L'honneur de notre pays, vivement intéressé dans cette affaire, empêchera de discuter froidement dans le cabinet s'il est vraisemblable ou non que quelques-uns de ses malheureux enfants existent encore sur ces terres isolées; mais si la philanthropie n'écoutait pas la voix de l'espérance, on en appellerait à la curiosité et à l'amour des connaissances. Peut-être, moi je n'en doute pas d'après le rapport, peut-être des matériaux de cette grande expédition ont abordé sur ces rivages et seraient

facilement recueillis. Le monde attend un examen détaillé des circonstances horribles qui ont occasionné la perte du modèle de nos navigateurs. Si enfin aucune de ces raisons d'humanité et d'intérêt n'étaient l'âme d'une entreprise, un sentiment de piété nationale n'engagerait-il pas nos marins à aller élever sur ces bords lointains un monument funèbre à la mémoire de leurs frères, à celle de ces hommes courageux, morts pour la gloire de leur patrie et victimes de leur zèle pour la science ?

» J'aime à croire que la France n'attendra pas un appel fait à sa libéralité, et qu'elle enverra visiter les parages qui furent si funestes; mais si elle ne s'acquittait pas de ce grand devoir, elle serait remplacée sans doute par une nation rivale, et l'Angleterre profiterait, pour sa gloire, d'une négligence si coupable.

» Ce furent les savants qui provoquèrent l'expédition de d'Entrecasteaux à la recherche de la Pérouse. Tout est bien changé depuis cette époque. Il n'y a plus d'espoir du salut de ce grand homme; mais il reste un tribut à payer à sa mémoire, au lieu même où il a succombé, et la certitude d'atteindre ce but est tout à fait acquise.

» Il faut, je crois, ajoutait-il, pour commander cette seconde expédition, un des officiers qui ont déjà fait le tour du monde, et qui connaissent la navigation de ces mers. Les îles basses et les récifs de corail qui les entourent, offrent des dangers capables d'effrayer le marin qui ne les a pas fréquentés. Il faut ici que la hardiesse seconde la prudence. Que n'ai-je les droits, l'expérience et l'âge qui inspirent

la confiance, et qui permettent de s'offrir pour exécuter une aussi noble entreprise ! »

Mais il pouvait s'associer d'action comme de cœur à des démarches faites dans des conditions de succès qu'il ne se reconnaissait pas. Il le fit avec l'abnégation la plus dévouée. Pour voir ordonner une mission où il ne devait pas même paraître au second rang, il dépensa plus d'activité, plus de ressources d'esprit, que n'en eût jamais déployé un intérêt personnel surexcité.

Les encouragements et les excitations ne manquaient pas. Chateaubriand, Chaptal, Cuvier, Arago, M. de Humboldt, appuyaient vivement le projet présenté. Alexandre de la Borde insistait de toute l'autorité du nom de ses deux frères, victimes dans l'expédition de la Pérouse. Le savant astronome hongrois baron de Zach, publiait, dans sa correspondance, une éloquente invocation à la générosité française. D'autres savants, d'autres hommes d'Etat concouraient à ce mouvement des esprits. Mais c'était là une de ces idées grandes, qui rencontrent pour adversaire inné le terre à terre des bureaux. Les objections décourageantes ne manquaient pas.

Le baleinier dont on invoquait le témoignage, et qui n'avait dû voir qu'en passant le théâtre de la catastrophe, n'avançait-il pas que rien n'existait plus des débris du bâtiment français ? Pourquoi donc grever d'une dépense en pure perte le budget déjà si restreint de la marine ?

Les informations prises en Angleterre, et demandées sans doute avec une certaine dextérité de questions, semblèrent d'abord détruire toutes les espérances et manifester même une imposture.

« Tout est fini ! » écrivait douloureusement Jules de Blosseville ; et peu de jours après, il avait repris sa confiance.

Il devait s'asseoir à la table de M. Cuvier ; c'était un honneur dont il sentait tout le prix. L'heure se passe sans lui ; le soir, il ne reparaît pas ; une longue matinée s'écoule ; enfin, il arrive de Chantilly. On lui avait donné, dans la salle des séances de l'Institut, l'adresse, à Paris, de l'officier général anglais qui, le premier, avait propagé la découverte d'un baleinier de sa nation, et, toute autre idée oubliée, il s'était mis à la poursuite de son rêve favori. L'amiral Manby étant absent de Paris pour peu de jours, il n'avait pas pu se décider à l'attendre. Laissons-le raconter lui-même le succès de sa recherche :

« Je viens de voir à Chantilly l'amiral Manby, qui n'a pu me donner aucun détail précis, puisque ses papiers sont en Angleterre ; mais il m'a appris qu'il y avait un an, au moins, qu'il avait donné connaissance de la découverte et des renseignements détaillés qu'il possédait, à l'ambassadeur de France à Londres, de qui il avait reçu des remercîments pour cette communication. Rien n'en a transpiré, et depuis l'arrivée de l'amiral à Paris, le gouvernement n'a fait prendre auprès de lui aucune information. J'ai eu soin de lui en faire la question. Je reste stupéfait de cette indifférence. Il faudra faire un siége en règle. »

Peu de jours après :

« Il reste encore quelque espoir. L'amiral Manby m'a promis de faire venir d'Angleterre tous les renseignements qu'il possède, et de me les communiquer dans une dizaine de jours. Il croit que le navire

qui éclaircira définitivement la question, n'arrivera qu'en janvier ou février. Il est bien étonnant que le gouvernement n'ait pas été le premier à la piste de ces nouvelles. M. Manby conserve un sage doute, mais il admet de grandes probabilités. C'est un compagnon de Vancouver. »

Dans une troisième lettre enfin :

« Je fais mes preuves de tenacité. Les obstacles m'irritent et m'indignent. Voulant augmenter ma conviction, je me suis encore présenté chez l'amiral Manby, qui doit être bien ennuyé de mes visites. Je tenais à savoir quelle confiance on pouvait donner à son correspondant. Il m'a dit que cet homme avait servi dans la marine anglaise, qu'il le connaissait depuis plus de dix ans, qu'il lui avait même avancé de l'argent pour son voyage, et obtenu de lui la promesse, fidèlement tenue, d'être averti de ses découvertes et de ses observations. Voilà qui est authentique ! S'il y a une tromperie, quel en serait le but ? Peut-on avoir meilleures autorités ? »

Malte-Brun mit en œuvre ces notes authentiques dans un article du *Journal des Débats*, qui obtint un grand retentissement, et la question reprit toute son importance.

Ce retour de probabilités contraria vivement quelques hautes influences de la marine. M. de Chabrol lui-même, ministre si éclairé, qui a laissé de si honorables souvenirs, objectait obstinément contre toute espérance le défaut de succès de l'expédition confiée à d'Entrecasteaux. Des hommes d'un vrai mérite, qui tenaient dans la marine un rang élevé, traitaient avec colère de fariboles et de billevesées le projet de recherche, au moment même où l'on se résignait à

donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique et à sauver les apparences sans aucun sacrifice. Il était si facile d'ajouter seulement quelques lignes aux instructions de M. d'Urville, et de changer le nom de la *Coquille*, dont il prenait le commandement, en celui de l'*Astrolabe*, consacré par la perte de la Pérouse !

Ainsi fut-il ordonné. Les réflexions critiques naissaient en foule, mais sans aucune chance d'être accueillies. La *Coquille*, avec son nouveau nom de triste augure, était un navire beaucoup trop grand. L'exploration des mers de Corail devait l'exposer à une foule de périls qu'eut évités sans peine un moindre bâtiment. C'était livrer au danger d'un second naufrage les précieux débris sauvés et les renseignements recueillis. D'ailleurs, le capitaine d'Urville ne devait mettre à la voile qu'au printemps de 1826, au moment même où il aurait fallu déjà être arrivé à l'île du naufrage. Un temps irréparable fut perdu. Un étranger, le capitaine Dillon, eut l'honneur que la marine française avait en vain espéré.

Une lettre écrite sous la première inspiration de ce moyen terme malheureux exprime beaucoup de résignation :

« Le grand but est rempli ; plus mal que bien, il est vrai. Peut-être y aurait-il de l'égoïsme à envier le sort de M. d'Urville, tel même qu'on le lui a fait ; car ses instructions embrassent deux projets qu'il aurait fallu séparer. Enfin les choses sont décidées. J'aurais fini, je le crois, par me faire de mauvaises affaires.

» Il paraît qu'un acte de naissance est un meilleur titre que de bons services, et comme le mien n'a pas

assez d'années, je vais attendre à Paris l'occasion de faire encore une grande campagne. J'ai du moins beaucoup d'espoir d'une prolongation de congé, unique faveur que j'aurai obtenue.

» Il y aura une promotion au mois de janvier; je n'espère rien. Il est même sûr que je serai le seul excepté sur douze personnes qui composaient l'état-major de la *Coquille*. C'est un peu humiliant. Mais j'aurai acquis dans ce voyage autour du monde, l'avantage de pouvoir mieux juger les grandes navigations et d'apprendre à estimer à leur véritable valeur ceux qui les dirigent. Au reste, l'intérêt que toute expédition maritime a pour moi me promet des jouissances pour toute ma carrière.

» Je me rappellerai toujours avec plaisir ces courses dans lesquelles chaque pas était une découverte, et avec regret le moment où nous quittions une île que le temps ne nous avait pas permis d'explorer entièrement.

» Mais nos matelots n'ont guères été récompensés. Cela dégoûtera des hommes utiles de ces voyages qui présentent tant de dangers et si peu de chances avantageuses. »

Jules de Blosseville n'était cependant pas sans récompense de ses travaux. La Société de Géographie venait de l'admettre dans son sein. Le jeune enseigne avait eu pour parrains l'illustre navigateur Freycinet et le célèbre géographe Barbié du Bocage. Il devait aussi à la munificence de son capitaine une fort belle dotation territoriale, un peu éparse, il est vrai, et d'accès fort difficile, mais d'une incontestable valeur honorifique. M. Duperrey avait mis sous son nom :

Une pointe et un îlot de la Nouvelle-Irlande ;

Un port de la baie Crousol dans l'île de Walgiou ;

Une seconde pointe à l'île d'Oualan, l'une des Carolines ;

Et une île tout entière au nord-est de la Nouvelle-Guinée.

Dans le domaine des sciences naturelles, il s'était vu moins largement doté ; encore avait-il répudié la moitié de la part qui lui était faite. M. Lesson voulait lui dédier un mammifère, le premier de sa relation, et un mollusque d'une grande beauté. Mais le vespertilion de Blosseville est devenu vespertilion de Buenos-Ayres, et la Mélanie de Blosseville de la baie de Sainte-Catherine au Brésil est seule restée. Peu s'en fallut qu'il n'en survint un peu de froid entre deux amis. Le zélé naturaliste de la *Coquille* n'admettait pas qu'une dédicace quelconque en matière de sciences naturelles put prêter à raillerie. Jules de Blosseville ne s'en obstina pas moins à ne pas vouloir être le parrain d'une chauve-souris.

« Peut-être, écrivait-il vers le même moment à M. de Bréauté, sera-t-il bientôt question d'un nouveau voyage autour du monde dont l'objet principal serait de suivre l'équateur magnétique pour déterminer les éléments de cette courbe dans les trois océans. Les relâches dans cette campagne de courte durée seraient d'un grand intérêt. On ferait faire tout exprès des instruments de physique. M. Arago est l'âme de l'entreprise. Bérard peut aspirer à ce commandement, et vous pensez bien que je l'accompagnerais. Le projet avait tenté un peu M. Duperrey, mais il paraît y renoncer. J'attends en toute patience l'événement de cette affaire, la seule qui m'intéresse

à présent. M. de Humboldt agit pour inspirer ce voyage, et il importe de devancer le capitaine Hall qui veut présenter un projet analogue au gouvernement anglais. »

De son côté, M. Bérard lui conseillait d'étudier surtout la construction des cartes : « M. Givry vous enseignera des moyens simples d'arriver à des résultats qui nous ont coûté de grandes peines dans le dernier voyage. Vous aimez les découvertes, continuez à vous en occuper. Prenez des notes sur tout ce qui vous paraîtra nouveau. En relisant les voyages, recueillez les observations de tout genre qui n'ont été faites qu'à demi. Tâchez de vous créer pour l'avenir une masse d'occupation. Aujourd'hui, je recueille tout ce qui se rapporte à la mer, aux vents, aux pluies, aux orages, aux découvertes, aux observations astronomiques et magnétiques. Enfin, je voudrais connaître tout ce qui nous reste à résoudre... »

Sur ces entrefaites, tandis que Jules de Blosseville suivait assidûment plusieurs cours, et qu'il était admis à travailler à l'Observatoire, où il trouvait pour compagnon assidu un Russe qui n'avait pas séjourné moins de trente-neuf hivers à la Nouvelle-Zemble, une circonstance toute imprévue vint s'offrir à lui et le détourna un moment de ses rêves préférés.

Le commandement de la goëlette-brig la *Railleuse*, de 16 canons, du port de Rochefort, venait d'être confié à M. de Traversay, lieutenant de vaisseau, neveu du ministre de la marine de Russie La *Railleuse* devait partir en décembre pour les côtes d'Espagne et de Portugal, et au mois de mai visiter la Baltique, en compagnie de la frégate la *Surveillante*. Cette campagne de moins d'un an, campagne de

promenade et de représentation, promettait de voir Copenhague et M. de Lowenorn, Lubeck, Revel, Cronstadt, Saint-Pétersbourg et M. de Krusenstern. L'expédition était ordonnée, à la demande de notre ambassadeur, M. de la Ferronays.

Libre de choisir deux officiers, M. de Traversay, sur l'avis du capitaine Duperrey, pressait vivement Jules de Blosseville de faire partie de son état-major. Il ne l'accepta que conditionnellement, avec promesse de n'être pas retenu, si le projet de recherche de la Pérouse était repris dans des conditions convenables, ou si le plan de campagne patroné par M. Arago était accepté par le gouvernement.

Il devait être particulièrement chargé de suivre les montres. M. Pons, le savant horloger de Saint-Nicolas d'Alihermont, en prêtait une assurée par le commandant, et, au même moment, Jules de Blosseville s'entremettait avec zèle pour faire éprouver dans l'expédition de l'*Astrolabe*, un chronomètre et un demi-chronomètre de semblable origine, assurés par le ministère de la marine sur la valeur indiquée par M. Pons lui-même.

Il se rendit à Rochefort. Pour lui, le principal attrait de cette courte campagne était de juger de près les travaux des Russes qui le préoccupaient singulièrement, tout en excitant sa sympathie, parce qu'il voyait en eux des alliés naturels de la marine française. Déjà, dans le voyage de la *Coquille*, à Tahiti et à Sydney surtout, il s'était enquis auprès des missionnaires des projets et des découvertes de la marine russe, et il avait suivi avec une sollicitude toute particulière les traces des Billingshausen, des Lazareff, des Shimareff. Il espérait être admis à étudier avec

fruit dans le cabinet de M. de Krusenstern tous les matériaux réunis pour l'hydrographie du grand Océan.

La *Railleuse* était un joli navire d'une centaine de pieds de longueur avec une mâture énorme, construit d'après le modèle des corsaires américains. L'armement se poursuivait avec lenteur. Un vaisseau venait d'épuiser toutes les ressources du port, et cinq bâtiments attendaient à l'envi le complément de leurs équipages. On levait dans les quartiers tous les marins célibataires.

Mais une amère déception devait couronner tous ces retards. Un contre-ordre survint, et la *Railleuse* alla rallier la station des Antilles. Jules de Blosseville eut à peine le temps d'obtenir, par le crédit de M. Lechevalier, le savant auteur du *Voyage de la Troade*, un ordre de débarquement qu'il appelait sa délivrance, et la reprise du congé qu'il avait volontairement sacrifié.

Cette contrariété lui rendit un service éminent qu'il était loin de prévoir. Sollicité en sa faveur, l'amiral Halgan, directeur du personnel, crut devoir consulter ses notes. Il y lut avec grande surprise que Jules de Blosseville avait opiniâtrement soutenu au ministre être plus ancien au service que MM. Jacquinot et Bérard, ses aînés de plusieurs années sur les registres de l'état civil, comme sur les listes de la marine; énormité injustifiable, si elle n'eut pas été de la plus apparente absurdité. M. Halgan ne s'y méprit pas, mais il voulut que l'erreur fût constatée et réparée. Il n'attendit pas la fin de cette sorte d'enquête pour vouer au jeune officier, calomnié par une déplorable

confusion, une bienveillance qui ne s'est jamais démentie.

Attaché à la rédaction du voyage de la *Coquille*, sur la demande du capitaine Duperrey, Jules de Blosseville allait avoir à concourir plus particulièrement aux parties géographique et historique de cette publication, qui lui doit aussi dans sa partie hydrographique plusieurs cartes faites avec le plus grand soin :

Les plans topographiques des îles Maupiti et Motu-Iti ;

La partie orientale du havre d'Offak, avec M. Bérard ;

La partie ouest de la baie des îles à la Nouvelle-Zélande, et le plan du village de Likiliki ;

Les cartes très-détaillées des îles Drummont et Sydenham, et le plan de la côte sud-est de Doréry à la Nouvelle-Guinée, sans oublier parmi les dessins :

Une vue de Maupiti ;

Un métier des tisserands oualanais ;

Des idoles, une pagode et des maisons de la Nouvelle-Irlande ;

Des naturels de la Nouvelle-Irlande avec le louklouk ou danseur.

Cette année fut féconde pour Jules de Blosseville en travaux, comme en études et en projets. Pensant à tout, il avait recueilli sur plusieurs points du globe des notes utiles et curieuses dont il était prodigue. A peine entré dans le monde des sciences, il se voyait accueilli déjà avec un bienveillant intérêt par M. Arago, par M. Cuvier, par M. de Humboldt, par M. de Freycinet, par MM. de Rossel, Beautemps-

Beaupré et Warden ; connu au dehors par MM. de Krusenstern, de Lowenorn, de Zach, Sabine et de Chamisso. Il avait des relations fréquentes avec MM. Brongniart, Eyriès, Maltebrun, de la Renaudière, Balbi, Nicolet, de Férussac, Brué, comme avec MM. Elie de Beaumont, Mathieu, Savary, Daussy, Alexandre de la Borde, Quoy et Gaymard, Bajot et Marec. On le rencontrait dans les savants ateliers de Jecker, de Bunten et de Gambey. Le capitaine Sabine s'occupait de faire venir pour lui de Londres quelques instruments. Il correspondait avec l'habile horloger dieppois, M. Pons ; avec M. Augustin Normand, qui faisait faire au Havre tant de progrès aux constructions maritimes. Resté en relations avec les marins étrangers et avec plusieurs missionnaires qu'il avait rencontrés dans la campagne de la *Coquille*, il en recevait déjà des lettres, et leur adressait souvent avec des détails intéressants pour eux des questions intéressantes pour lui. Cette correspondance datait de la relâche de la *Coquille* à l'Ile de France.

Par un seul courrier, il lui arriva d'écrire à la fois en Australie, à Jamestown, à Windsor et à Paramatta : à M. Howell, qui faisait alors un voyage dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande ; aux capitaines Debbs et Rumker ; à MM. Siddins et Beveridge ; au capitaine Edwardson, qui ne devait, hélas ! jamais recevoir ce témoignage de cordial attachement ; au missionnaire Nicholson enfin, qui, au même moment, lui racontait dans une longue lettre les progrès de la colonie pénale, les découvertes dans l'intérieur des terres, les travaux, les établissements et les projets de nos antipodes.

Entre autres mémoires, Jules de Blosseville, pendant cette période si utile et si active, publia dans les *Annales maritimes* et dans le *Journal des Voyages* :

Une notice sur la mort du capitaine Powell, qu'il avait connu en Australie, et qui venait d'être massacré par les naturels de Port-Refuge ;

Le journal du voyageur Uniacke, traduit en collaboration avec M. Bérard ;

Des notes sur les travaux du capitaine Sabine, sur les découvertes de Fresnel, sur des voyageurs dieppois et rouennais, sur la Nouvelle-Hollande, les marées et les vents d'Otahiti, les nouvelles applications de l'usage du fer dans la marine anglaise, et le projet de mesurer au Spitzberg un arc du méridien.

Il écrivait aussi pour la *Biographie universelle* une notice sur le chevalier de Beaufort, jeune voyageur normand, mort en Afrique, et il laissa à M. Balbi, pour son *Atlas ethnographique du Globe*, des observations toutes rédigées sur trois des principaux idiomes de l'Océanie : le tahitien, le nouveau zélandais et l'hawaiien.

Son œuvre la plus importante fut un mémoire géographique, fort remarqué, sur la Nouvelle-Zélande ; suivi du voyage du capitaine Edwardson, rédigé d'après le journal de ce navigateur. Jules de Blosseville avait cru pouvoir se permettre de donner des noms de son choix à quelques points importants que n'avait pas dénommés leur découvreur. Le cap Puységur, la pointe Civille, les presqu'îles Bréauté et Lechevalier, le bras Canaris et jusqu'au bras Edwardson, excitèrent un bien vif courroux chez M. d'Urville, dont l'indulgence n'était pas la vertu la plus caractéristique.

Vers la même époque, M. Bérard et Jules de Blosseville avaient étudié ensemble, et se proposaient d'expérimenter de concert un mode de faire marcher un bâtiment pendant un calme. Rien n'indique une exécution de ce projet, pas plus qu'une suite donnée par le gouvernement à une note sur la colonie pénale de Botany-Bay, demandée par M. Franchet, directeur de la police générale, à Jules de Blosseville, qui avait complété ce travail par un plan de semblable colonisation pour la France, à la rivière des Cygnes.

Déjà l'attention du jeune marin se portait avec un vif attrait vers les régions arctiques. Dès la relâche de la *Coquille* à l'île Bourbon, il avait écrit à M. de Bréauté :

« J'aimerais mieux maintenant être compagnon de Kotzebue que de Parry. Sans avoir les mêmes talents, le premier me paraît avoir plus de chances de succès, non pas pour passer, mais pour rétrécir l'espace inconnu. J'ai souvent pensé au plan d'expédition qu'il a choisi. »

Au moment de s'embarquer sur la *Railleuse*, il était tout occupé du capitaine Sabine, de son projet de séjour au Spitzberg, et notamment des observations que méditait ce savant anglais sur l'influence magnétique du soleil et de la lune.

Il avait surtout concouru à mettre en lumière les découvertes faites à la baie de Baffin, par un simple capitaine au long cours, du port de Dieppe, qu'il appelait dans ses lettres le Parry normand. Ce serait une triste et instructive, mais trop longue histoire, que celle des tribulations du digne marin dieppois, pour avoir trop bien mérité de la science dans une

expédition commerciale. Grâce enfin aux efforts persévérants de M. de Bréauté, que Jules de Blosseville secondait avec une infatigable activité, justice fut rendue au capitaine Guédon. La carte de sa découverte fut accueillie au dépôt de la marine, et la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait si bien méritée dans la campagne du navire la *Ville-de-Dieppe*, devint un encouragement à tous les hommes instruits de la marine marchande, autant au moins que la légitime récompense de l'exemple qu'il avait si heureusement donné.

« Si je me trouvais en France quand le capitaine Guédon repartira pour la baie de Baffin, je crois que j'éprouverais une violente tentation de l'accompagner. Ce ne serait qu'un petit voyage. »

Ces mots d'une lettre de Jules de Blosseville, étaient déjà un pressentiment de son avenir.

Sur ces entrefaites, M. du Petit-Thouars reçut la mission d'aller, avec plusieurs avisos sous ses ordres, étudier à l'embouchure de la Seine le mouvement des eaux. Il s'agissait surtout de constater, sur 340 lieues carrées de mer, si les travaux projetés alors pour améliorer la navigation du fleuve ne seraient pas plus nuisibles qu'utiles. Le 2 août 1826, M. du Petit-Thouars était à Honfleur, cherchant les bâtiments convenables que devait fréter le gouvernement, et Jules de Blosseville, proposé par lui, venait le rejoindre pour prendre le commandement du petit sloop l'*Espérance*, qui mit à la voile peu de jours après pour aller établir des échelles de marée aux îles Saint-Marcouf, à Tatihou et à Barfleur, où devait se rallier la petite division.

Le reste de l'été se passa à faire des sondes mé-

thodiques depuis le Havre jusqu'au cap Barfleur, en déterminant les courants depuis la côte jusqu'à 18 lieues en mer. Une des observations les plus intéressantes et les plus difficiles à faire consistait à mesurer la hauteur de la marée au large, et par de grandes profondeur ; constater à 10 lieues au moins de la terre, de combien de pieds la mer s'élève et s'abaisse ; déterminer enfin les courbures de la surface de la mer. C'était une opération fort délicate et sans antécédents. Les avisos naviguaient sur des lignes parallèles, à une lieue environ de distance.

Diverses relâches dans les petits ports de la Manche, avec quelques recherches géologiques sur la côte orientale de la presqu'île du Cotentin, furent les épisodes de cette croisière qui devait se terminer par un travail en commun au dépôt des cartes de la marine ; Jules de Blosseville y rentra le dernier, après avoir achevé à terre, à la Hougue et à Barfleur, un travail relatif aux échelles de marée et aux grandes marées de l'équinoxe. Cette espèce d'enquête se résuma dans une carte des courants de la Manche, publiée, avec un caractère officiel, par M. Monnier, ingénieur hydrographe.

Dans cette courte campagne, où M. du Petit-Thouars s'était montré pour lui un chef aussi bienveillant que confiant, Jules de Blosseville avait eu un espoir trompé : les archives navales d'Honfleur étaient vides des précieux documents qu'il se flattait d'y découvrir. Elles ne remontaient qu'à 1672. Mais il s'en consolait en soutenant qu'avec son petit sloop l'*Espérance* et son équipage normand, il ferait le tour du monde sans peine et sans dépense. C'était devenu pour lui article de foi. Un projet plus sérieux, qui

ne venait pas de lui, mais dans lequel il entrait, c'était de confier trois bateaux à vapeur à M. du Petit-Thouars, aidé de M. Bérard et de lui, pour faire les sondes de l'attérage de nos côtes jusqu'aux plus grandes profondeurs. Cette idée heureuse fut bientôt abandonnée.

Rentré à Paris, et reprenant avec toutes ses études les travaux de la publication du voyage de la *Coquille*, Jules de Blosseville reprit aussi, et avec une nouvelle ardeur, les correspondances, les projets et les démarches qui le ramenaient à la pensée des mers du Nord.

Une honorable maison de Dieppe avait fourni un plan d'expédition mi-scientifique, mi-commerciale et toute française dans la baie de Baffin et dans la nouvelle partie indiquée par le troisième voyage de Parry. Elle demandait au ministère de la marine la coque d'un bâtiment de 300 tonneaux, et elle prenait à sa charge le gréement, les vivres, la solde de l'équipage, toutes les dépenses enfin de la campagne. Le bâtiment devait être commandé par un officier de la marine militaire, qui ferait la géographie des côtes de la baie de Baffin, tandis que le capitaine Guédon, embarqué comme second, se livrerait à la pêche de la baleine.

Ce commandement, de nature mixte et tout à fait inusitée, M. Lebaron, armateur éclairé, désirait vivement le voir confié à Jules de Blosseville; mais il éprouva de sa part autant de résistance à cette responsabilité que de sympathie et de loyal et utile concours, pour assurer d'ailleurs le succès de ce projet qui, bien accueilli d'abord dans les hautes régions du ministère, finit par être rejeté.

Jules de Blosseville travaillait alors à l'Observatoire, avec le capitaine Sabine, sous les yeux de M. Arago. Il leur présenta le brave Guédon, qu'il introduisit aussi auprès de M. Cuvier, après avoir exposé par lettre à l'illustre académicien les conquêtes scientifiques du bâtiment de pêche la *Ville-de-Dieppe*.

Tout en faisant des observations sur le pendule avec le savant anglais, le jeune officier avait entrepris, à la fois, plusieurs traductions qu'il jugeait utiles au progrès des sciences nautiques. Déjà, il avait voulu emporter sur la *Railleuse* les quatre volumes des voyages de Delano, publiés, vers 1816, aux Etats-Unis, et les traduire ou les abréger à ses moments perdus, s'il était homme à en avoir.

Il écrivait à peu près au même moment :

« Un M. Howell, que nous avons connu à Port-Jackson, vient de faire un voyage dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande et est parvenu à Port-Western. Il a envoyé un abrégé de sa relation à un de mes camarades. Je l'ai entre les mains pour le faire publier.

» Ce voyage contient malheureusement fort peu de détails. La relation est vraiment un peu trop succincte; mais les pays inconnus offrent au voyageur cet immense avantage, qu'il ne peut rien dire qui n'ait de l'intérêt et qui n'excite la curiosité. J'ai connu M. Howell à Sydney. Il est établi à une quinzaine de lieues de cette ville. C'est un jeune homme entreprenant, qui a servi jusqu'à ce jour dans la marine marchande. Il a fait d'autres voyages curieux, et je vais me mettre en correspondance avec lui. »

Dans une autre lettre à M. de Bréauté, il parlait

encore d'un voyageur dont il avait voulu traduire la relation :

« Je viens d'examiner assez rapidement le voyage de Weddel au pôle sud. Il y a des renseignements assez curieux à y puiser, mais il n'est guères propre à être littéralement traduit. Il est mal rédigé et ne convient qu'aux marins, qui doivent le lire avec attention. C'est un bon ouvrage; c'est le récit d'une expédition remarquable, mais j'attendais mieux. Ce voyage doit paraître d'autant plus étonnant qu'un des navires avec lesquels il a été exécuté n'était que de 60 tonneaux. L'histoire de la navigation de ce siècle serait infiniment curieuse, si l'on pouvait connaître avec détail toutes les expéditions entreprises par les Américains dans les mers australes. Il y a trente-cinq ans qu'ils les fréquentent avec les plus petits bâtiments, et ils n'ont jamais violé le serment qu'on les force à faire de ne divulguer à aucun prix leurs découvertes, sources de profits considérables. Si le jour de la révélation arrivait, la géographie de cette partie du globe sortirait tout à coup de l'obscurité dans laquelle elle est enveloppée. »

Mais Jules de Blosseville se trouvait depuis trop longtemps éloigné de la mer. Le projet d'une campagne magnétique autour du globe se reculait de jour en jour : « J'ai un tel goût de voyages, disait-il, que j'entreprendrais de nouveau celui de la *Coquille*, sans aucun changement, et que j'aime à conserver l'espoir de visiter encore tous les lieux que j'ai vus avec elle. »

Il se laissa donc facilement persuader par M. de Rossel de s'embarquer sur la gabare la *Chevrette*, décorée du titre de corvette et mise à la disposition

du gouverneur des établissements français dans l'Inde. S'embarquer comme simple enseigne, pas même comme second du bâtiment, et pour une longue campagne, deux ans après les rapports de l'Institut qui avaient si honorablement mis en lumière ses travaux, restés sans même un simple encouragement! Tous ses amis cherchaient à l'en détourner, et lui conseillaient de ne pas se séparer de la rédaction du voyage de la *Coquille*, tant que la récompense se ferait attendre. Mais que lui importait son avancement, lorsqu'il s'agissait en espérance de visiter les derniers débris de notre empire dans l'Inde, Yanaon, Pondichéry, Chandernagor; passer deux ou trois mois à Calcutta, la ville des palais; étendre ses excursions depuis le golfe Persique, jusqu'à Macao et Canton; séjourner à Manille, explorer la côte des Birmans, Bornéo peut-être, et les Anambas; revoir l'île Bourbon au retour : comment résister à tant de séductions? Il y avait bien une ombre à ce tableau. La *Chevrette* portait à Pondichéry des instructions cachetées que devait ouvrir le gouverneur, et qui pouvaient modifier profondément le plan de campagne. Armée d'ailleurs uniquement dans l'intérêt de nos établissements des Indes orientales, la *Chevrette* n'entreprenait que bien accessoirement des recherches scientifiques, et cette situation mixte promettait plus d'obstacles que de facilités.

Les obstacles ne parurent pas les premiers. Il fut d'abord question seulement de lier à l'aide de chronomètres les positions d'un grand nombre de points de l'Inde, et de lever la carte de quelques îles de la mer de la Chine; mais le ministère accorda libéralement plusieurs instruments de météorologie et de

magnétisme, qui furent mis en expérience à l'Observatoire de Paris, et comparés sous les yeux de M. Arago avant le départ pour Toulon.

Jules de Blosseville retrouvait sur la *Chevrette* M. Gabert, agent comptable de la *Coquille*, dont il aimait le caractère, l'esprit et l'instruction variée. Il y rencontrait M. Reynaud, jeune chirurgien de la marine, d'un mérite brillant et d'un savoir précoce. Ce fut bientôt entre ces trois hommes, si bien faits pour s'unir et pour demeurer unis, un concert inaltérable, une heureuse conformité de goûts, de pensées, de zèle et de veilles studieuses.

Jules de Blosseville apportait un contingent précieux d'instruments qui lui appartenaient. Il avait fait, de Paris à Toulon, le plus incommode de tous les voyages, chargé de fragiles thermomètres éprouvés à l'Observatoire, sur lesquels il lui fallait veiller pendant tout le trajet avec une constante sollicitude. Mais ce n'était là que le prélude d'une série de travaux tels qu'il en a été rarement accompli dans une campagne de cette nature.

Peu de jours avant de quitter Paris, Jules de Blosseville avait jeté un regard encore sur son espérance déçue :

« Eh bien! disait-il dans une lettre à M. de Bréauté, nous n'avons pas cru à des *fariboles*. Voilà les nouvelles de la Pérouse qui se multiplient. Nos offres de services n'étaient pas des *billevesées*. Nous aurons le tort d'avoir eu trop raison. L'amiral Halgan m'a demandé l'autre jour si j'avais confiance dans ces nouvelles . Je lui ai répondu que mon opinion n'avait pas changé depuis dix-huit mois. Nous

serons à Calcutta quand le bâtiment anglais y reviendra. Ferons-nous alors quelque chose pour nos compatriotes? J'espère que nous aurons des ordres à ce sujet. On croit que l'île de Banks est l'île du naufrage. M. Duperrey fait une carte de ces parages. »

Partie de Toulon le 29 mai 1827, la *Chevrette* avait ordre de se rendre à l'île Bourbon sans relâche, de ne s'y arrêter que pour renouveler son eau, débarquer des plantes et en reprendre. La traversée fut de quatre-vingt-dix jours. Le même ordre portait d'arriver à Pondichéry avant la fin de septembre. La corvette y était rendue le 22 de ce mois, après avoir passé entre les Maldives et fait la géographie d'un attolon ou groupe nommé Adunati. Les instructions ouvertes à l'Argamasse, palais du gouvernement, autorisaient, en raison des grands travaux astronomiques et géographiques que comportait la campagne, l'augmentation du nombre des officiers et des matelots dans une proportion assez forte. Le contraire avait été fait à Toulon.

Malgré les troubles récents de Pondichéry, le gouverneur ne retint pas d'abord la *Chevrette*. Jules de Blosseville écrivait à sa famille :

« L'expédition à la recherche de la Pérouse s'est, dit-on, dissoute à Port-Jackson. Si le fait est vrai, nous allons être chargés de cette superbe mission. »

Encore une illusion à perdre. Mais au moins la *Chevrette* allait visiter Madras et Calcutta. Ces deux relâches furent d'un vif intérêt. Le 1er janvier 1828, la corvette était mouillée dans l'Irrawaddy, devant Rangoon, la ville des hostilités cessées, capi-

tale de l'empire du maître de l'univers, maître du roi des éléphants blancs, dont les pieds ressemblent à des fleurs de cresson aquatique.

Tel était le langage de la diplomatie péguane, et cette emphase n'excluait pas le plus cordial accueil. Il faut laisser Jules de Blosseville raconter lui-même cet épisode du voyage de la *Chevrette* :

« Je ne désespère pas que les relations établies par nous dans ce pays-ci ne fassent ouvrir les yeux en France, et qu'on ne nous sache quelque gré d'y avoir découvert des amis qui nous sont véritablement attachés. Les Birmans, qui ont acquis de la réputation en Europe par leur résistance aux Anglais, ne ressemblent en rien aux autres Asiatiques. Ce sont les Français de l'Inde.

» Notre arrivée est un événement historique, et nous sommes l'objet des conversations de tout l'empire. Modestes acheteurs de bois, nous ne nous doutions guères que nous allions être transformés en diplomates, et que, sans le vouloir, notre présence agiterait tous les esprits.

» L'opinion des Birmans ne reconnaissait jadis que deux peuples blancs indépendants : les Français et les Anglais. Ils se sont beaucoup occupés des guerres de Napoléon. Nos succès étaient appris avec joie à la cour, où l'on nous aimait beaucoup, parce que le sentiment le plus vif de haine y dominait contre l'Angleterre. Depuis 1814, on crut que nous avions été entièrement soumis; on compta moins sur notre alliance pour empêcher la domination anglaise de s'étendre en Asie. Cependant, lorsque les Anglais eurent quelques succès dans la dernière guerre, l'empereur se rappela la France; il écrivit au

roi Louis XVIII pour obtenir des secours; c'est là un fait authentique, mais il est plus que douteux que la lettre ait pu passer.

» Après ces antécédents, et plus de trente ans écoulés sans voir un navire français, on peut juger quelle impression nous avons produite, de quelle curiosité nous avons été l'objet. J'ai l'honneur d'avoir mis le premier le pied sur le sol birman et précédé mon capitaine lui-même dans ses relations diplomatiques. Je suis arrivé à Rangoon, dans le grand canot, deux jours avant la corvette. Aussi ai-je eu la première audience du vice-roi, qui m'a parfaitement reçu. Ensuite la *Chevrette* a mouillé devant la ville, et les salves réciproques ont été tirées en l'honneur des pavillons blancs; car celui des Birmans serait semblable au nôtre, s'il n'y avait au milieu un grand oiseau rouge qu'il serait impoli de ne pas reconnaître pour un paon.

» Une réception publique a eu lieu dès le lendemain avec tout l'apparat imaginable, et au grand étonnement des Anglais : 600 hommes étaient sous les armes, accroupis par terre; une musique infernale faisait retentir des airs guerriers, et de nombreuses bayadères exécutaient les danses des Birmans et des Péguans.

» Le vice-roi, entouré de ses ministres, reçut les Français avec la plus franche cordialité. Il y eut force serrements de mains. Il faudrait pouvoir peindre le costume de tous ces personnages. La pièce la plus curieuse était la coiffure : un casque d'or à large bord se terminant comme un clocher, peut en donner une idée.

» Tout cela était riche; la vue finissait par s'y habi-

tuer. Il fallait d'ailleurs beaucoup de gravité dans une circonstance aussi solennelle. On s'en tint aux formes sans traiter aucun sujet public autrement qu'en termes généraux; et le wonghi répondit fort bien au discours du capitaine. Ensuite collation, danses, musique; et l'on se sépara avec le même cérémonial.

» Pendant cette solennité, j'étais absent, et je ne parle avec connaissance de cause que pour avoir joué mon rôle dans l'audience de congé qui fut littéralement la même, sauf une seule variante, celle des cadeaux officiels.

» Le capitaine eut pour sa part un sabre à fourreau d'argent, deux lances, une peau de tigre, des cigares et des étoffes. Chacun de nous reçut un costume d'homme, en soie; il eut été de bon goût d'y joindre une arme, pour moi du moins; tant le wonghi ou vice-roi avait pris à tâche de s'extasier sur mon air martial! A cette audience assistait la troisième femme du vice-roi, jeune, originaire du Laos, assez jolie et très-gracieuse.

» Voici l'explication de mon absence au moment de la première réception. Je ne m'étais arrêté qu'un jour à Rangoon et, suivant mes ordres, j'avais continué de remonter la rivière avec une escorte donnée par le wonghi. Dans un voyage de dix jours, je suis parvenu jusqu'à la ville de Danoubiou sur les bords de l'Irrawaddy. Cette excursion bien qu'agréable ne m'a point présenté tout l'intérêt que je m'en étais promis Un autre officier remontait en même temps une autre rivière jusqu'à la ville de Pégu. Plus tard j'ai visité Syriam, ancien siége des comptoirs européens. Enfin toute la relâche a été bien employée.

Nous allons partir satisfaits de tout ce que nous avons vu, mécontents de n'en pas voir plus encore. »

Sept jours suffirent pour retourner de Rangoon à Pondichéry, et le second épisode du voyage fut l'exploration d'une partie de l'île de Ceylan, après avoir touché à Karikal. Le troisième, après avoir revu encore la modeste capitale de nos établissements, jadis si florissants, aujourd'hui si humbles et si souvent délaissés, fut la visite de l'île de Java, où la corvette toucha successivement à Anier et à Batavia. Là devaient s'arrêter les travaux. Au commencement d'août 1828, le gouverneur ayant reçu l'autorisation de revenir en France, la *Chevrette* quitta aussitôt notre établissement de Pondichéry, pour rentrer au Havre le 11 décembre, sans avoir touché aucun autre point que False-Bay, au cap de Bonne-Espérance.

Trois cent soixante-huit jours de mer, et seulement cent soixante-quatre jours de rade composaient cette pénible campagne, privée de la plupart de ses espérances, mais riche encore en travaux scientifiques, où l'imprévu tenait la plus grande place.

M. Arago était retenu alors à Metz, auprès de l'Ecole d'artillerie et du génie, pour des examens de fin d'année. L'illustre savant s'empressa d'écrire de son propre mouvement à M. l'amiral Halgan, directeur du personnel de la marine :

« Monsieur l'amiral,

» Quelques jours avant que la *Chevrette* ne partit pour l'Inde, je fis à Paris, avec M. de Blosseville, toutes les observations qui pouvaient assurer l'exac-

titude du travail scientifique dont vous l'aviez chargé. Une gazette vient de m'apprendre que ce navire est de retour. Je sais tout ce qu'il a recueilli d'importants résultats, par les communications bienveillantes dont j'ai été redevable à l'amitié de M. de Rossel; mais ces résultats ne pourront prendre dans la science la place distinguée qu'ils doivent y occuper, qu'après que les instruments à l'aide desquels on les a obtenus, auront été comparés *de nouveau* avec ceux de l'Observatoire royal. Je prends donc la liberté de vous prier, au nom des sciences, de vouloir bien ordonner à M. de Blosseville de se rendre à Paris avec les instruments de météorologie et de magnétisme dont la *Chevrette* était pourvue, et de les mettre en expérience à l'Observatoire. J'estime que ce travail n'exigerait que quinze ou vingt jours. Si j'avais été à Paris, j'aurais demandé à l'Académie de se charger elle-même de cette sollicitation; mais j'ai craint qu'un retard de quelques jours, dans les circonstances actuelles, ne fut irréparable. En tous cas, je trouverai mon excuse dans les motifs qui m'ont guidé, et dans la constante bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves.

» Veuillez, etc.

» F. ARAGO,
» *de l'Académie des sciences.*

» J'allais cacheter cette lettre, lorsqu'il m'est arrivé directement des nouvelles de M. de Blosseville. J'apprends que ce jeune officier va solliciter la faveur d'être envoyé en Morée. S'il part avant d'avoir comparé de nouveau ses instruments, tout le travail scientifique de la *Chevrette* sera perdu, et ce serait

d'autant plus triste que ce travail déterminerait avec beaucoup de précision la forme de l'équateur magnétique dans les mers de l'Inde. Je sais que les Anglais vont s'occuper prochainement de ce problème. J'aurais, pour mon compte, quelque plaisir à leur montrer qu'il a été résolu par un bâtiment dont ce n'était cependant pas la mission spéciale... »

L'ordre de débarquement fut donné aussitôt.

Les rapports de l'Institut ne se firent pas très-longtemps attendre. Ils rendirent une éclatante justice à des travaux étendus, comme l'écrivait l'amiral de Rossel, à tout ce qui concerne l'art nautique et à toutes les branches de nos connaissances, et cela dans une campagne qui n'avait pas pour but spécial les recherches de la science. Voici quelle fut la part de Jules de Blosseville dans cette abondante moisson. Il avait écrit en mer, en vue des côtes de France, au moment où il croyait relâcher à Brest, la note suivante destinée à M. Arago :

« La campagne de la *Chevrette* est terminée ; nous venons d'arriver après un voyage de dix-huit mois, qui a été bien différent de celui que je croyais faire et dont je vous avais parlé. Un peu trompé dans mes espérances, je ne m'en suis pas moins appliqué à remplir les promesses que je vous avais faites, et j'ai cru que l'exactitude pourrait, sous certains rapports, remplacer le nombre. Cependant, pour obtenir quelque indulgence, il est nécessaire que j'explique la nature réelle de la campagne et les circonstances dans lesquelles j'ai fait toutes les observations que vous m'aviez indiquées.

» La *Chevrette* a visité des pays curieux, sans doute,

mais cependant elle n'a fait qu'une campagne ordinaire. Attachée uniquement au service de Pondichéry, elle n'a fait aucune relâche dans un but scientifique, et c'est uniquement pour l'intérêt de nos établissements dans l'Inde qu'elle a été expédiée successivement au Bengale, chez les Birmans, à Ceylan et à Batavia. Le service à bord était nécessairement tout militaire, et je ne pouvais me livrer que dans les courts loisirs du service à des travaux qui lui étaient entièrement étrangers.

» En envisageant le premier projet de l'expédition sous le jour le plus favorable, il n'était question que de lier, à l'aide de nos chronomètres, les positions d'un grand nombre de points de l'Inde et de lever la carte de quelques îles des mers de la Chine. Je crus que nous pourrions comprendre un cercle plus étendu, et je priai M. Fabré, capitaine de la *Chevrette*, de joindre à toutes ses demandes celle de plusieurs instruments de météorologie et de magnétisme. A ces instruments, qui furent accordés libéralement, je réunis les miens, et tous furent comparés par vous, mis en expérience sous vos yeux avant mon départ de Paris. D'après votre recommandation, je priai M. Fabré de faire commencer les observations dès l'instant du départ. Il donna, en effet, un ordre d'après lequel les officiers de quart à la mer, étaient chargés alternativement d'observer les thermomètres et les baromètres d'heure en heure. Il fut facile de voir bientôt que cette mesure était insuffisante, et que, dans un genre de recherches aussi délicat, aussi consciencieux, le dégoût et l'ennui d'un travail non apprécié ne pouvaient pas se changer en plaisir et en zèle, par la seule influence de la discipline militaire.

Je cherchai d'autres garanties, en rendant la responsabilité plus personnelle ; j'obtins, en excitant l'amour-propre des deux chefs de timonnerie, Legay et Vidal, qui se succédaient dans le service, qu'ils fissent toutes les observations que je ne pourrais pas faire moi-même. Ils furent bientôt exercés ; je pus maintenir sur eux une surveillance immédiate, et j'aime à dire que leur exactitude ne s'est pas démentie un seul instant. J'ai fait moi-même une grande partie des lectures, et comme les températures de l'air et de l'eau ont été mesurées chaque jour vingt-quatre fois à la mer et douze fois environ en rade, avec fort peu d'exceptions, tandis que pendant un an le baromètre a été pris journellement quinze fois, j'estime que mes journaux contiennent environ vingt-deux mille observations thermométriques et cinq mille observations barométriques.

» Vous vous rappelez, sans doute, que vous m'exprimâtes la crainte que la difficulté d'isoler les instruments à bord ne conduisit à obtenir sur mer plutôt la température du navire que celle de l'air. Les observations de la *Chevrette* n'ont pas ce défaut ; les thermomètres, changés de place dès qu'il le fallait, étaient toujours à l'ombre et exposés au grand air. Ce déplacement continuel en a fait briser un grand nombre, mais il m'en reste encore deux. Celui de Colardeau, qui m'a servi d'étalon, sera rapporté à Paris, si je puis faire ce voyage. Je n'ai eu le temps de faire aucun résumé ; mais l'accord des observations conduira, j'ose le croire, à des résultats assez positifs. J'ai suivi avec soin la période diurne à Pondichéry, et cette question sera, en outre, éclaircie par la marche régulière du baromètre marin qui est en

expérience depuis notre départ de Calcutta. J'ai été réduit à mes seuls moyens pour observer la période diurne, mais elle aura l'avantage d'être due entièrement au même coup d'œil ; elle m'a occupé depuis le 5 jusqu'au 23 juillet de cette année ; cependant, en ôtant les journées d'un service pénible et quelques heures exigées par le sommeil, elle comprend sept jours complets, pendant lesquels j'ai observé de quinze en quinze ou de dix en dix minutes le baromètre marin, mes deux baromètres à siphon, leurs thermomètres et un thermomètre libre. J'aurais voulu faire plus ; mais, vraiment, cela m'était impossible, et je ne veux m'attacher qu'à vous dire fidèlement comment les observations ont été faites : vous serez ainsi parfaitement à même de juger de leur valeur. Je me contenterais de l'idée d'avoir fait tout ce que j'ai pu, mais votre approbation me dédommagerait de mes peines.

» Au commencement du voyage je crus l'entreprise au-dessus de mes forces, et ce fut avec bien de la difficulté que je vous envoyai les premiers tableaux de nos observations. Au bout de quelques mois, je trouvai dans l'équipage un jeune homme capable de me seconder. Il m'aida à tenir mes journaux, à faire diverses observations, et copia la plus grande partie de celles qui vous ont été adressées par le ministre de la marine, jusqu'à l'arrivée de la *Chevrette* dans le détroit de la Sonde. Baslé, c'est le nom de ce malheureux compagnon de mes travaux, avait une ardeur étonnante, jointe à une rare intelligence. Son zèle ne s'est pas démenti un seul instant ; il lui a été bien funeste. Il avait déjà résisté à beaucoup de fatigues sans se plaindre, mais un mal intérieur

acheva de se développer lorsqu'il m'aidait dans les opérations géographiques sur les côtes de Java, et il ne put résister à la chaleur et aux orages de Batavia. Il mourut dans des souffrances atroces, toujours poursuivi par le regret de ne pas pouvoir m'aider à lever le plan de la baie. Cette perte étend un nuage de tristesse sur le souvenir de mes occupations pendant le voyage de la *Chevrette;* j'espérais qu'elles ne feraient pas de victimes. Depuis lors, j'ai voulu travailler seul. Mes journaux sont à jour; cependant, je crois que beaucoup de passages auront peut-être besoin de quelques explications qui ne peuvent être données que de vive voix.

» Je crois vous avoir communiqué toutes les expériences de thermométrographie; elles n'ont pas été nombreuses, mais on ne peut en faire un plus grand nombre que dans un voyage spécial. Elles sont faciles à faire, mais exigent du temps et des précautions. Je crois facile d'atteindre à des profondeurs infiniment plus grandes que celles qu'on a mesurées jusqu'à ce jour, mais il faut se servir d'embarcations.

» Les phénomènes magnétiques ont été observés complétement dans toutes les relâches, excepté celles de Batavia, de Bourbon et du cap de Bonne-Espérance, où je n'ai pas eu le temps de mesurer l'intensité. Je vais répéter au port ces observations et, si je le puis, je les terminerai à Paris. Celles qui ont été faites à bord pour obtenir la déclinaison, me paraissent incertaines. La *Chevrette* n'était pas disposée d'une manière convenable, pour qu'on pût espérer une certaine exactitude dans des recherches si délicates.

» Il serait trop long de vous parler ici de quelques

observations peu complètes ; mais je n'omettrai pas de vous dire que j'ai fait, de concert avec M. Reynaud, médecin de la corvette, une suite d'expériences par des latitudes très-différentes, sur la température de l'homme et de quelques animaux. M. Reynaud, dont je viens de vous parler, s'était chargé, dans le premier projet du voyage, de la partie de l'histoire naturelle. Placé sur un théâtre moins étendu, il n'en a pas moins persévéré, et la masse de ses collections et de ses notes prouvera ce qu'il aurait pu faire dans des circonstances plus favorables. Les relâches ont été fort courtes, nous avons passé treize mois environ à la mer ; aussi, est-il particulièrement riche en animaux marins conservés et peints. Je l'ai secondé autant que je l'ai pu, ainsi que M. Gabert, agent comptable de la corvette, fort de l'expérience de deux voyages autour du monde. Le but que tous les trois nous nous étions proposé, est atteint, quelque soit le peu d'importance des résultats ; nous avons cherché à montrer seulement tout ce que pouvaient des efforts individuels dans une campagne ordinaire. J'espère qu'on aura l'indulgence de nous épargner la comparaison avec des expéditions régulièrement organisées et dirigées avec méthode vers des recherches scientifiques.

» Dans des circonstances ordinaires, j'aurais eu droit à un congé après une longue campagne ; mais en temps de guerre, je ne puis ni ne veux y songer, et mes désirs m'appellent dans le Levant. Je voudrais cependant aller auparavant à Paris, pour vous donner tous les détails nécessaires sur mes observations et y comparer tous les instruments qui en sont la base ; il est utile en même temps que j'en

fasse de nouvelles sous vos yeux, et que je reçoive vos conseils sur la meilleure manière d'en tirer parti. Placé dans une position dépendante, je ne puis adresser au ministre aucune demande à ce sujet, et j'ai les plus fortes raisons de penser que personne ne le fera pour moi, si vous ne voulez bien vous en charger vous-même. Je suis persuadé que vous ne trouverez aucune opposition, si vous voulez faire part au ministère de l'utilité de ma présence à Paris, d'autant plus que je m'efforcerai, dès qu'elle ne sera plus indispensable, d'obtenir d'être envoyé en Grèce.

» Veuillez, etc. »

M. Arago, dans son rapport à l'Académie des sciences, fit ressortir avec la plus bienveillante justice ces opérations hydrographiques si multipliées, et cette longue suite d'expériences si bien faites pour éclairer tant de points de physique.

M. Cuvier, de son côté, exprimait avec toute l'autorité de sa parole, la reconnaissance du monde savant pour les services aussi grands que désintéressés des officiers de la *Chevrette*. « M. de Blosseville surtout, disait-il, et M. Gabert, commis aux revues, non-seulement ont placé dans la collection tout ce qu'ils se sont procuré dans leurs courses, mais ils ont employé les moments de loisir que leur laissaient leurs fonctions, à dessiner les animaux intéressants, lorsqu'il s'en présentait un trop grand nombre pour que M. Reynaud y pût suffire. »

Et l'illustre rapporteur mettait sous les yeux de l'Académie des sciences, trois volumes de figures exécutées par MM. Reynaud, de Blosseville et Ga-

bert, et comprenant environ cinq cents dessins coloriés, exécutés avec le plus grand soin; « produits d'une expédition qui n'avait pas l'histoire naturelle dans sa destination, produits en quelque sorte accidentés et dérivant seulement du zèle et du bon esprit qui animaient les officiers. »

Le rapport de M. Cordier sur les collections géologiques rapportées par la *Chevrette*, n'était pas moins favorable.

L'Académie déclara que cette expédition, « quoiqu'elle n'eût pas un but scientifique, devait occuper un rang distingué parmi celles dont les sciences avaient tiré le plus de fruit. » Elle exprima par lettres aux ministres de la marine et de l'intérieur, combien il était désirable que des travaux aussi complets et aussi utiles fussent promptement publiés; et elle émit le vœu « que la rédaction de chaque partie de l'ouvrage, se trouvât, autant que possible, confiée à celui des collaborateurs qui en avait réuni les matériaux pendant la campagne. »

C'était retenir à Paris le jeune triumvirat dont M. Cuvier et M. Arago avaient si bien fait valoir le dévoûment infatigable. Le ministère y donna les mains de bonne grâce, mais il évita de se prononcer sur la publication du voyage, dont toutes les parties furent rédigées avec soin, et sont malheureusement restées éparses dans les archives et dans les journaux de géographie et d'histoire naturelle.

Sur ces entrefaites, Jules de Blosseville fut nommé lieutenant de vaisseau, dans la promotion du 31 décembre 1828. Il ne sut pas d'abord que son nom avait été effacé, rétabli, effacé, rétabli encore, et cela jusqu'à trois fois. Il avait fallu toute la bienveil-

lante justice de l'amiral Halgan pour le faire maintenir en présence d'une accusation d'indiscipline, accusation tout à fait imméritée, dont il ne pouvait se défendre, tant il était loin d'en avoir conçu le moindre soupçon. Triste mystère dont il serait trop pénible de lever ici le voile, quoique ce fût peut-être un épisode instructif d'une éternelle rivalité entre la marine savante et celle qui l'est peu, ou ne l'est point.

Jules de Blosseville fut particulièrement chargé de rédiger les travaux hydrographiques, dont la plus grande part lui était due, et de coordonner une longue suite d'expériences propres à éclaircir plusieurs points de physique, sous les yeux des membres de l'Institut et du bureau des longitudes qui avant le départ de la *Chevrette* lui avaient communiqué leurs instructions.

Ce travail long, minutieux et difficile, fut rapidement accompli à force de veilles, et le jeune lieutenant de vaisseau trouva encore le temps de reprendre ses études interrompues, d'en entreprendre de nouvelles, de multiplier ses relations avec le monde savant, et ses notes généreusement disséminées dans les recueils scientifiques. Plus il savait, plus il voulait savoir, plus il étendait le cercle de ses connaissances. Ses délassements étaient de nouvelles études. Il prenait alors jusqu'à deux leçons d'équitation dans un seul jour, parce qu'il avait éprouvé plusieurs fois dans les relâches de la *Coquille* et de la *Chevrette*, le regret de pas posséder ce moyen d'étendre ses excursions ; il s'exerçait aussi à supporter le froid et même la faim. Ce n'était pas sans un étonnement mêlé de satisfaction, qu'un jour d'études dans un petit pavillon à l'Observatoire, par une belle gelée, avec un

savant officier anglais, il s'était trouvé moins sensible au froid, lui à peine de retour des Indes orientales, que le capitaine Franklin, malgré son habitude des régions polaires.

Pendant le même séjour à Paris, Jules de Blosseville publia ou laissa en état de paraître plusieurs notices biographiques, éclaircissant surtout les origines fort obscures des grands personnages de l'Océanie, et les premiers règnes de la dynastie des Pomaré ; quelques notes relatives au progrès de la géographie et des sciences physiques ; mais surtout deux grands résumés d'une remarquable érudition : l'*Histoire des explorations de l'Amérique*, et le *Tableau des progrès de la géographie de l'Océanie*, destinés d'abord à l'*Atlas ethnographique du Globe* du savant vénitien Adrien Balbi, qui dut beaucoup aussi à ses conseils et à sa collaboration pour sa géographie publiée en 1833.

En relisant aujourd'hui ces deux notices fort étendues, où ce qui ne serait qu'ornement du langage est sévèrement sacrifié, on remarque avec un sentiment pénible une sorte de prescience de l'avenir. Si quelque développement échappe au style serré de Jules de Blosseville, c'est toujours un hommage à la mémoire d'un dévoûment funeste, tombé en oubli ou mal récompensé.

M. le vicomte de la Rochefoucauld, directeur général des Beaux-Arts, avait reçu de lui vers cette époque, avec beaucoup de bienveillance, un projet de musée Ethnographique à joindre au musée Dauphin.

Il laissa en outre au dépôt de la marine, des cartes de l'empire des Birmans et de Ceylan. Il avait aussi

remis à M. Hyde de Neuville, un projet de colonie pénale à la Nouvelle-Zélande.

Jules de Blosseville avait quelqu'espoir d'accompagner comme second le capitaine Duperrey, dans une expédition au golfe de Benin ou de Guinée sur la côte d'Afrique. Ce projet se reculait de jour en jour. Il ne pouvait songer encore à réaliser comme chef d'expédition un voyage de découvertes médité en commun avec M. Lesson. Le désir lui vint d'être embarqué sur la *Caroline* pour la campagne de circumnavigation du capitaine Laplace, mais on l'en dissuada On lui fit entendre que les calomnies dont l'avait sauvé, dans un moment critique, l'équité de l'amiral Halgan laissaient des traces et des impressions fâcheuses. Il s'était fait trop de réputation de science, pour ne pas être soupçonné de peu d'aptitude à ce qui n'était que le métier de la mer; il lui importait enfin de prouver qu'il pouvait le moins, lorsque le plus lui était reproché.

Il eût peine à comprendre ce tort de nouvelle espèce; mais il le comprit. Le conseil d'ailleurs, quoique enveloppé des formes les plus gracieuses, pouvait passer pour un ordre. « Je voudrais, écrivait-il, m'embarquer avec Reynaud, et faire le service le plus militaire possible, sous des gens capables de sentir qu'on est bon à autre chose. » Et il regretta vivement de n'avoir pas fait de démarches en temps utile, pour être compris dans l'état-major de la *Circé*, commandée par M. de Moges, ou dans celui de la *Dordogne*, sous les ordres de M. Mathieu. Embarqué avec M. Reynaud! N'était-ce pas déjà une arrière-pensée involontaire de ne rester qu'à moitié fidèle à son

nouveau plan de conduite? Mais avant de reprendre la vie active de la mer, il devait assister à un de ces grands spectacles qui donnent une si haute idée de notre puissance navale. L'amiral Halgan lui donna une mission de confiance à Cherbourg pour la fête de l'ouverture du grand bassin, avec ordre de recueillir des notes pour raconter dans les *Annales maritimes* cette solennité nationale.

Enfin, au commencement de 1830, Jules de Blosseville prenait à Toulon le commandement de la 37ᵉ compagnie des équipages de ligne, et résigné à ce genre de service qui lui offrait au moins un mérite d'étude et de nouveauté, il en prenait très-philosophiquement son parti. Une moitié de la journée se passait à des écritures, l'autre à faire des appels, des inspections et des exercices.

« Je ne sais pas, trouvons-nous dans ses lettres, si l'on peut dire précisément qu'on s'ennuie, par cette seule raison que l'on s'occupe de choses ennuyeuses, lorsqu'on a acquis, comme moi, le privilége de le faire sans bâillements ni maux de tête. J'ai changé chiffres pour chiffres. Je calculais des baromètres et des thermomètres; je calcule aujourd'hui des masses d'habillement et des deniers de solde, et l'on m'affirme qu'au moins maintenant je fais mon métier de marin. Je ne sais pas vraiment ce que la marine a gagné au change. Au reste, je commence à me mettre au courant de la comptabilité. Elle est longue; elle est minutieuse, mais elle n'exige pas de grands efforts d'esprit, car elle serait capable d'ôter ce qu'elle exigerait.

» Ma compagnie, qui porte le numéro 37, fait partie du quatrième équipage qu'on vient de former en

réunissant plusieurs compagnies indépendantes. Elle est comme à terre, mais stationnée dans un vaisseau-caserne. J'y vais passer des inspections journalières. Le dimanche, nous avons une petite parade; le reste du temps s'écoule pour mes hommes en exercices auxquels les enseignes de vaisseau assistent. La presque totalité de nos heures s'absorbe à mettre à jour et à tenir notre comptabilité suivant la nouvelle ordonnance. Comme cette ordonnance n'est en vigueur que depuis le 1er janvier 1830, j'ai trouvé tout à faire. Ainsi, je m'occupe du matin au soir d'habillement et de chaussure, de masse, de prêt, d'ordinaire, d'armement, d'équipement, etc., etc., etc. Tout cela ne m'a pas l'air fort marin, et cependant personne ne trouvera à redire à mes occupations, comme on l'a voulu faire pour mes travaux de science sur la *Chevrette*.

» Je viens d'établir dans ma compagnie une académie de bâton. J'ai un prévôt et un maître; voilà pour le corps. Pour l'esprit, j'ai fondé un cours de lecture et d'écriture qui est bien suivi. J'ai deux maîtres. »

Sa famille faisait alors quelques démarches auprès de M. le baron d'Haussez, pour qu'il lui fût donné un commandement dans la campagne d'Alger. Mais une sorte de fatalité semblait le poursuivre. A peine obtenait-il un grade, déjà les avantages n'étaient plus les mêmes, et les conditions devenaient plus difficiles. Une nouvelle décision ministérielle établissait que les commandements ne pourraient être confiés aux lieutenants de vaisseau qu'après trois ans de grade, dont deux dans les équipages de ligne.

Jules de Blosseville se bornait à demander à M. de Mackau, directeur du personnel, qui lui témoignait de la bienveillance, la certitude d'être employé d'une manière quelconque dans l'expédition. Mais il n'avait pas dépouillé le vieil homme autant qu'il cherchait à se le persuader. Entre deux états d'habillement, il se surprenait lui-même mettant au net quelque chapitre des relations de la *Coquille* et de la *Chevrette*. Déjà un peu de magnétisme, il en convenait, s'était mêlé à sa comptabilité. Il avait reçu une boussole de Gambey; il réclamait un thermométrographe de Bunten. Dès le 2 février, une observation complète de magnétisme était achevée; il la destinait à M. Arago, lorsque d'autres séries seraient terminées.

Un jour il écrivait au capitaine Sabine, à la Société royale de Londres; un autre, il recevait du capitaine Duperrey communication d'un plan de campagne scientifique réservé *in petto* par le ministre de la marine, pour être mis en lumière après la conquête qui se préparait. Mais il ne s'écartait pas trop d'une certaine règle de décorum. En confiant à M. Balbi un résumé de la marche de la colonisation des Etats-Unis, destiné à la *Revue britannique*, il exigeait que la mention de son grade ne suivit pas son nom; il retirait une note écrite en d'autres temps pour la *Revue de Paris*, et il ne voyait pas sans une sensation presque inquiète M. Bajot étaler à la fois au grand jour des *Annales maritimes*, trois de ses anciens péchés dont il ne se souvenait plus guères.

Mais il se dédommageait de cette retenue dans des conversations intimes avec M. Reynaud, commissaire de la marine et père de son jeune ami, le savant naturaliste de la *Chevrette*. Il lui communiquait un plan

de colonie pénale remis par lui à M. Hyde de Neuville tout juste la veille de la retraite de cet homme d'Etat, et il lui faisait part des documents qu'il avait confiés à son frère pour commencer une histoire des établissements anglais dans l'Australie. M. Reynaud, directeur du bagne de Toulon, avait foi dans le système de la déportation des forçats. Il était tout prêt à se dévouer à cette œuvre de salut public, à conduire et à diriger à la Nouvelle-Zélande l'avant-garde d'une colonie pénale; tous les deux, ils fondaient de grandes espérances sur l'esprit colonisateur de M. le baron d'Haussez.

L'expédition d'Afrique était enfin officiellement avouée. Pendant deux jours, la 37e compagnie avait été destinée au vaisseau la *Ville-de-Marseille;* c'était un embarquement privilégié et envié. On n'avait pas vu que le numéro de cette compagnie était impair; ce devait être le tour d'un numéro pair; on le dit, du moins. Pour cette grave considération l'ordre fût retiré, et d'un vaisseau il fallut descendre à un brick.

C'était l'*Alacrity*, détaché de la station de l'amiral de Rigny dans le Levant.

Sous ce nom anglais, unique dans la liste de la flotte, la marine française aimait à retrouver le souvenir d'un brillant combat, qui avait commencé sous l'Empire la renommée de l'amiral de Mackau, alors simple aspirant. L'*Alacrity* était un bon navire, bien installé, bien armé. Attaché au vaisseau le *Trident*, que montait l'amiral Rosamel, il faisait partie de l'escadre de combat, et avait surtout pour mission de répéter les signaux et de porter les ordres. Le nom et le mérite de son commandant, M. Lainé, neveu de l'homme d'Etat qui tenait encore un si haut rang,

devait lui promettre une bienveillance toute particulière et le poste le plus périlleux, si la marine avait à prendre une part sérieuse aux travaux militaires. L'*Alacrity* eut d'abord à faire un véritable service d'aide de camp du vaisseau amiral, tantôt croisant devant Mahon, tantôt détaché pour escorte, et au retour, allant communiquer avec la croisière d'Alger ou avec le second convoi. Le 13 juin, l'*Alacrity* concourait au débarquement de Torre-Chica, et Jules de Blosseville éprouvait une grande joie.

« L'honneur d'avoir planté le premier drapeau français sur la terre algérienne appartient à un marin, annonçait-il à sa famille, et ce marin est Borius, un de mes meilleurs camarades. »

Mais il n'eut pas même le temps de serrer la main du jeune officier, dont le brillant succès le rendait heureux. L'amiral Duperré, dès le lendemain du débarquement, donna ordre à l'*Alacrity* d'aller reprendre sa place dans la station du Levant. Ce fut un amer désappointement, que ne compensa guères dans une rapide traversée, la vue des côtes de la régence d'Alger, de Tunis, de l'île de la Pantellerie, de Malte, de la Sicile, de Modon et du mont Taygète.

« Une idée m'obsède, lisons-nous dans une lettre écrite de Smyrne peu de temps après. Si je n'étais un pauvre vermisseau, je croirais que le sort s'est plu à me persécuter. Ma prévoyance m'engage à venir attendre à Toulon, pendant plusieurs mois, l'expédition d'Alger : elle se décide au gré de mes désirs. Je suis balotté. Enfin, j'embarque sur un brick de l'escadre de bataille. Après un service fort actif, je suis acteur dans le débarquement de Torre-Chica. J'étais enchanté. Mes autres campagnes, mes autres peines,

allaient être oubliées. Il était écrit que mes beaux rêves s'évanouiraient. Un seul bâtiment devait être séparé de l'escadre, et le sort avait désigné l'*Alacrity* pour victime. Il fallait adoucir la séparation. L'amiral Duperré assura à M. Lainé que, s'il l'envoyait dans le Levant, c'était uniquement parce qu'il ne restait plus rien à faire pour la marine. Je ne crus guères à cette assurance, mais je me plus à entretenir un reste de doute. Juge de toute l'étendue de mon malheur en apprenant que toute la marine, les bricks mêmes avaient donné, et figure-toi combien ma douleur s'accrut en apprenant la mort de ce pauvre Bérard, ce bon ami, la seule victime qui ait été choisie au milieu de tous les officiers de la marine. J'ai le cœur brisé; je ne me consolerai jamais. »

Il se consola bientôt, car M. Bérard n'avait pas succombé à sa blessure. Le reste de sa plainte lui était personnel; et quand l'heure de la résignation fut venue, il se rappela combien il avait désiré voir le Levant de l'Europe, après une campagne dans le Levant de l'Asie.

Le 4 juillet, l'*Alacrity* mouillait dans la rade de Navarin, au milieu de six navires de guerre français; le 11, il était à Napoli de Romanie, où l'appelait l'amiral de Rigny; et M. Lainé, passant sur le vaisseau le *Conquérant*, laissait le commandement du brick à son second, M. Fournier, qui fut remplacé lui-même par Jules de Blosseville. Le 24 juillet, l'*Alacrity* allait porter en Turquie la nouvelle de la prise d'Alger, après avoir vu devant Napoli, hisser le pavillon vainqueur au-dessus du pavillon vaincu, et les vaisseaux russes et anglais répondre avec plus ou moins de satisfaction au salut du *Conquérant*.

Pendant que le courrier débarqué à Smyrne, portait à Constantinople la grande nouvelle que les Turcs avaient peine à croire, l'*Alacrity*, quittant le voisinage de la ville, croisait devant le château pour surveiller l'arrivée d'un vaisseau qui devait transporter des janissaires d'Alger.

Ce ne fut pas le drapeau de la conquête; ce fut le drapeau tricolore qui apparut.

Jules de Blosseville était resté jusque-là fort étranger à la politique. Il la jugeait peut-être librement à ses moments perdus, s'il en avait; il ne partageait aucune de ses passions. Une seule fois on l'avait vu, non sans surprise, se prononcer avec beaucoup d'énergie dans une question à l'ordre du jour. Il désirait ardemment la création d'un majorat dans sa famille. Il faut se hâter de dire qu'il n'était pas fils aîné.

Il appartenait tout naturellement, sans parti pris, à cette génération qui approchait alors des affaires, et dont on n'a point assez tenu compte. Comme la plupart des hommes d'élite nés ainsi que lui avec le siècle, il croyait à l'avenir des institutions constitutionnelles de son pays. Il n'en regrettait, il n'en désirait pas d'autres. M. de Chateaubriand, M. de Martignac, M. Hyde de Neuville étaient pour lui les véritables guides de l'opinion, et jamais il n'avait douté de la sincérité du parti qui proclamait à la tribune par la voix du général Foy : « Celui qui veut plus que la charte, moins que la charte, autrement que la charte, est un mauvais citoyen. » L'événement de juillet changea singulièrement le cours de ses idées, et le blessa surtout dans ses sentiments d'honneur et de loyauté.

Ses lettres de cette époque respirent quelquefois le découragement, plus souvent la perte des illusions. En voici quelques passages, écrits de Toulon où l'*Alacrity* était rentré pour quelque temps, vers la fin de septembre :

« Etre arrivé en France, après les secousses que vous venez d'éprouver, pour y recevoir les premières nouvelles de tout ce qui m'est cher, c'est presque donner la main à mes amis. Il me semble que je suis à la fin d'une de mes plus longues absences. Je viens d'essuyer des tempêtes ; mais j'en ai ri, et toutes leurs traces ont disparu. Bien différent est l'orage qui a tout changé dans notre pays ; ses suites sont immenses et incalculables. Je crois encore rêver.

» Dès le lendemain de mon arrivée, sans avoir le temps d'y réfléchir, il a fallu prêter le serment exigé. Avant le règne de la liberté, aucune atteinte n'avait été portée à la mienne ; voilà la première. Je n'avais rien encore juré. J'étais d'ailleurs bien convaincu que, hors les cas où l'on est sérieusement engagé par l'honneur, il ne faut pas, dans les grandes catastrophes, que les hommes sages et honnêtes cèdent, par dépit ou par chagrin, tous les postes aux intrigants et à la tourbe qui sort de ses repaires pour faire curée.

» L'occasion est bonne pour juger à l'œuvre les grands acteurs du drame, très-soupçonnés jusqu'ici d'être plus propres à détruire que capables d'édifier. Je m'attends déjà à reconnaître que la médiocrité gagne plus que le vrai génie à toute espèce de révolution.

» Dans la marine, plusieurs démissions ont été

données en conscience. Le jour du regret viendra sans doute pour quelques-unes. Le sentiment fait faire de faux calculs; j'ai eu à m'en défendre plus que beaucoup de personnes; mais je garde tous mes regrets comme une passion malheureuse qui ne doit pas m'écarter du droit chemin.

» Espérons que les événements vont bien déconsidérer nos rhéteurs populaires, ennemis de toute autorité qui n'est pas à eux, opposés à tout ce qui les éclipse, changeant d'attitude et de principes avec les circonstances, mais conservant toujours le rôle facile de flatteurs des passions, hommes que je méprise souverainement, avocats grognards, conspirateurs prudents, ne s'affichant qu'après la victoire. Il est probable que pendant longtemps une foule de gens ne s'apercevront pas de ce qu'ils ont gagné à être régénérés politiquement.

» J'ai vu l'autre jour, dans les journaux, l'annonce d'une vente : c'était celle des objets d'art et de curiosité qui appartiennent à Mme la duchesse de Berri. J'aurais voulu pouvoir aller enchérir sur plusieurs. Dans quelles mains sera tombé ce qu'elle avait daigné accepter de moi? Il est des idées auxquelles on ne se fait pas. Je prends tout en mépris, et ne vois espérance de repos nulle part. Il me semble quelquefois qu'il n'existe plus au monde que des brouillons. C'est une grande leçon d'expérience dont il faut au moins retirer de l'instruction au milieu des malheurs qu'elle apporte, et je crois qu'il y en a pour tout le monde, pour tous les partis, soit qu'on ait des convictions, soit qu'on n'en ait pas.

» Je ne vois encore, ajoutait-il avec une singulière intuition, qu'un principe qui me semble destiné à

triompher tôt ou tard : c'est celui de l'indépendance des contribuables appelés *tous* à l'élection de leurs représentants ; c'est en même temps celui de l'éligibilité universelle.

» Les dernières circonstances ont augmenté mon dégoût pour mille choses, et dissipé dans mon esprit une foule d'illusions. Ils ont réduit presqu'à la nullité mon ambition déjà fort mince. Les honneurs ne sont plus qu'un devoir ou un fardeau. Je deviens un philosophe parfait. »

Ce philosophe de fraîche date s'occupait activement des réparations de l'*Alacrity*, renvoyé en France comme peu propre à un service de guerre. Le brick était resté armé pour retourner dans le Levant ; mais il avait reçu tant de changements pendant sa relâche à Toulon, qu'il allait prendre rang parmi les bons marcheurs et les fins voiliers. Son commandant avait hâte de pouvoir s'essayer avec quelque navire de guerre jouissant d'une bonne réputation. Vers la fin de décembre, il eût pour mission d'embarquer aux îles d'Hyères quarante réfugiés sardes, hôtes peu commodes, destinés à la légion d'Hohenlohe, qui travaillait alors à régénérer la Grèce ; ce n'était point par ses exemples.

L'état-major de l'*Alacrity* se composait seulement d'officiers auxiliaires, dont un Danois, et de jeunes élèves ; double nécessité d'une surveillance de tous les instants qui ne laissait guères au second du bâtiment le délassement de ses études favorites. Il avait distingué parmi les élèves un Normand comme lui, M. de Rulhière, petit-neveu de l'historien de la Pologne. Il en tirait déjà quelques secours, et il écrivait : « Rulhière pourra bien être mon compa-

gnon, si, après ce voyage, je vais labourer les grandes mers.»

La campagne de l'*Alacrity* dura près de dix-huit mois. Voici quelques impressions et souvenirs de voyage pris à peu près au hasard, et recueillis sans ordre d'idées :

« *Salamine*, 26 *janvier* 1831. — Je viens de faire mon pèlerinage d'Athènes. J'ai vu un amas de ruines antiques et de décombres modernes. Les ruines sont superbes, mais les décombres ont modéré mon enthousiasme. J'avais d'ailleurs pour ombre au tableau, un Grec et un Turc pendus au coin de deux boutiques. Les passants n'y faisaient pas même attention ; tant c'est chose simple et fréquente dans la justice expéditive des maîtres actuels d'Athènes.

» Ces maîtres vont changer. Nous venons de tout régler, nous les marins diplomates qui sommes en force ici, et qui présentons comme argument : un trois-ponts, une corvette et un brick anglais, un vaisseau de quatre-vingts canons et trois bricks russes ; une frégate, une corvette, deux bricks français et un bateau à vapeur grec. Tout cela va se disperser.

» *Sur la côte de la Troade, entre Ténédos et l'Hellespont, juin* 1831. — Nous voilà sur le qui-vive aux nouvelles Dardanelles, attendant la flotte turque ou la permission d'aller la joindre, en remontant le canal. J'ai visité les ruines de Troie, et j'en suis encore tout enthousiasmé. Je jouis et je jouirai longtemps d'avoir vu l'emplacement de cette cité célèbre, de m'être désaltéré dans le Scamandre et dans le Simoïs. Ce sont de vénérables restes, bien vieux, bien abandonnés, presque inconnus, envahis par la végétation. Mais nous faisions presqu'à chaque pas d'in-

téressantes découvertes : ici de vieilles murailles en arceaux, des débris d'enceintes, des colonnes magnifiques ; là des sarcophages renversés, des inscriptions, enfin, un véritable paradis pour la race des Oldbuck (1). J'aurais été moi-même assez content de pouvoir faire quelques fouilles, mais il a fallu remettre la partie.

» C'est la carte de M. Lechevalier à la main que j'ai parcouru sa découverte, pénétré vraiment de vénération. Maintenant, Troie et Athènes ne me permettront plus de regretter le temps que j'aurai passé dans le Levant. Athènes et Troie consolent de bien des choses.

» Sous la côte de la Troade, le grand seigneur a passé deux fois auprès de nous, en se rendant, sur son unique bateau à vapeur, à l'île de Ténédos, pour inspecter les fortifications. Chaque fois nous avons hissé le pavillon turc au grand mât, mis notre équipage sur les vergues, et tiré vingt-cinq coups de canon, salut des souverains étrangers qui ne doivent jamais le rendre. Mais Sa Hautesse a fait arrêter son bateau, et sa musique militaire a répondu à notre courtoisie. Nous semblions être là pour constater le premier voyage maritime d'un sultan. Pendant cette course aventureuse, la flotte turque restait mouillée aux vieilles Dardanelles.

» *Château de Smyrne*, 21 *juillet*. — Nous avons fait, depuis notre rentrée à Nauplie, deux apparitions à Ténédos, un mouillage à l'entrée de l'Hellespont, sous le château d'Europe, une croisière inutile contre les pirates, sur les côtes de l'ancienne Macédoine, et nous sommes venus enfin sur la côte de

(1) L'antiquaire de Walter Scott.

Troie, attendre la sortie, si longtemps différée, de la flotte ottomane. Le 17, nous l'avons aperçue, sous toutes voiles, donnant dans la Méditerranée, et se composant de trois vaisseaux, six frégates, trois corvettes et un sloop, beaux navires assez mal armés. Aussitôt, nous nous sommes placés près de l'arrière-garde, en saluant de notre artillerie le capitan-pacha, qui, après nous avoir répondu, a envoyé à bord son drogman en chef pour savoir des nouvelles de nos amiraux, tâcher de surprendre l'objet de notre mission, et nous inviter à visiter sa frégate, qu'il avait tâché, disait-il, d'installer entièrement à la française. Nous ne savions où nous allions, mais il est toujours facile de suivre des bâtiments turcs.

» Le lendemain, nous sommes entrés après eux dans le golfe d'Adramyte, et le soir nous étions tous mouillés devant Metelin. Aussitôt, le capitan-pacha nous a envoyé des rafraîchissements, en faisant dire qu'il voulait partager ses provisions avec nous. Malgré cette politesse, il a été facile de voir que notre présence l'intriguait beaucoup, et ne lui plaisait qu'à demi. Avant-hier, nous sommes allé faire notre grande visite, et dans Halil-Pacha, déjà bien connu par son ambassade de Pétersbourg, après le traité d'Andrinople, nous avons trouvé un jeune homme de bonnes manières, entendant le français sans vouloir le parler; sa poitrine était couverte d'un ordre nouveau, qui n'a encore été donné qu'à trois personnages. C'est le portrait de Sa Hautesse, entouré de nombreux brillants. L'équipage de la frégate est habillé à l'européenne; mais il semble toujours que ces pauvres

Turcs n'ont pas la tête aussi solidement établie sur leurs épaules que nous.

» En Turquie, on apprend la marine dans une ambassade ou dans l'échoppe d'un cordonnier. C'est le pays des dons du ciel. Quoiqu'il en soit, le marin improvisé n'a pas la rudesse du métier plus que le talent. Il nous reçut avec beaucoup d'affabilité à l'entrée de ses appartements. N'allez pas vous figurer un lourd accoutrement, un cimeterre, un turban : à la barbe près, vous eussiez pris le capitan-pacha pour un officier de cavalerie française ; et encore cette barbe assez courte ne faisait-elle que donner de la dignité à des traits naturellement beaux ; jolie taille, noble et expressive figure, ressemblance très-grande avec le sultan Mahmoud : voilà tout le portrait d'Halil-Pacha.

» Son accueil a été on ne peut plus cordial, et la visite a duré assez longtemps. Nous avons bien compris cependant qu'on désirait nous voir partir, et il a fallu aller faire une petite excursion pour se retrouver plus tard. Il n'y avait plus de prétexte pour colorer notre présence.

» La destination de la flotte est secrète. La frégate amirale, la *Bienfaisance-de-Dieu*, est bien armée et marche non moins bien. Les Turcs ont voulu imiter les Français. On ne se doute guères, à Paris, qu'on nous préfère pour modèle aux Anglais eux-mêmes. Au total, la flotte n'est pas mal, et ses chefs ne s'en font pas accroire ; ils cherchent à s'instruire.

» *Syra, octobre* 1831. — Ma curiosité a été bien servie par le hasard. De tous les navires de la station, l'*Alacrity* est celui qui a eu le service le plus actif

et les plus belles missions; mais je m'arrange mal de ces courses de deux ou trois jours, d'un véritable cabotage, de cette vue continuelle de côtes arides. Je n'aurai pas perdu mes deux années; mais j'ai regret en pensant qu'il m'aurait fallu moins de temps pour faire le tour du monde une seconde fois.

» A Paros, où Canaris se trouvait, pendant que le capitaine s'occupait de politique, je rêvais à un tout autre projet que j'ai promptement mis à exécution. A ceux qui ont fait le même voyage, il pourra sembler étonnant qu'une journée m'ait suffi pour aller visiter la fameuse grotte d'Antiparos. J'ai bien vu et bien marché. A l'extrémité de la grotte, tous les noms de la famille sont inscrits. Et puis dites que je ne pense à rien.

» J'ai profité d'un prétexte pour aller voir Canaris sur sa corvette, et je l'ai abordé avec quelques compliments. Il m'a protesté de son dévoûment pour la France, en me parlant de l'éducation de son fils qui doit passer encore deux ans à Paris. Il a paru étonné et satisfait, quand je lui ai dit que je l'avais rencontré chez M. de Chateaubriand. Canaris est un petit homme, assez rond, d'une figure expressive, mais peu distinguée, avec un nez à la Roxelane, ressemblant fort peu ou point à notre fameux portrait en pied de Constantin Canaris.

» *Nauplie*, 10 *décembre* 1831. — Je puis maintenant jeter un regard en arrière sur ma lieutenance prête à finir, et juger les deux côtés de cette position. Pour l'avantage positif de l'avancement, les grands navires l'offrent seuls au milieu de beaucoup plus d'embarras, mais dans une sphère plus étendue. Je m'arrête plutôt aux occasions de s'instruire, de tenter ses

forces, d'approfondir son métier; car dans le poste de second, si l'on ne se forme pas aussi bien qu'en commandant, on voit de plus près une foule de choses que beaucoup de capitaines improvisés ignorent toute leur vie. J'ai bien étudié tous les rouages; je me flatte même d'en avoir perfectionné quelques-uns. A moi comme à tant d'autres, il était arrivé souvent, depuis mon entrée dans la marine, de concevoir quelques idées nouvelles, d'imaginer quelques perfectionnements, et ce n'est que sur l'*Alacrity* qu'il m'a été donné de mettre mes plans à exécution. Jusqu'à ce jour, modestie à part, j'ai eu quelque sujet d'être heureux du résultat de mes expériences. Je cherche toujours utilité, facilité, simplicité et élégance. C'est un grand mérite dans notre état d'avoir du coup d'œil et du goût. J'ai fait beaucoup d'essais, établi beaucoup d'installations. J'ai toujours sous la main charpentier, menuisier, armurier, forgeron, voilier, fer, toile et bois. J'use largement de cet avantage. Les hommes n'oublient pas leurs métiers; les outils ne se rouillent pas. Joignez à cela une bonne dose d'autorité, point de vue suffisant pour plusieurs officiers, et je vous aurai peint le beau côté de mon rôle.

» Malheureusement, ce rôle est un juste milieu. C'est une position intermédiaire entre le capitaine et les officiers, où il est bien difficile de contenter tout le monde. Entre le contrôle du chef et la critique des inférieurs, une demi-autorité crée des positions fausses, force à des demi-mesures pour lesquelles j'ai toujours eu une violente antipathie. Souvent responsable d'actes dont on n'est pas maître, on est froissé continuellement dans son amour-propre, surtout

quand on est dévoué à son service, et que de hautes idées de discipline vous forcent à concentrer, à dissimuler les contrariétés qu'on éprouve. Ainsi donc, grande responsabilité, assujettissement continuel, absence de plaisirs, hors ceux du métier : voilà le revers de la médaille, autour de laquelle je puis écrire en exergue : « Profit immédiat, nul. »

» Je joue ma partie assez gaiement depuis quelques mois. J'y suis plus accoutumé, et la fin m'en paraît proche. Je jouis aussi du résultat de mes peines. Ma demi-compagnie fait la moitié de l'équipage. J'y ai formé de bons matelots qui sont seuls chargés d'un mât; tandis que le reste, composé de marins de profession, fait le service de l'autre. J'ai obtenu la rivalité que je désirais; j'ai fait faire beaucoup d'exercices avec méthode d'après mes idées, et l'*Alacrity* a jusqu'à ce jour pour toute espèce de manœuvres remporté l'avantage sur tous les navires de la station du Levant, soit à la mer, soit en rade. Notre réputation est faite. J'ai été pour un moment bien payé de mes ennuis, par une satisfaction d'amour-propre. Nous entrions à Nauplie venant d'Hydra. Le vent était de l'arrière; nous étions chargés de toutes les voiles supplémentaires qu'on peut mettre par un beau temps. Beaucoup de navires de guerre, français, anglais, russes, autrichiens et grecs, nous voyaient arriver près d'eux, sans que nous fissions aucune disposition de mouillage. Tout à coup nos voiles disparurent ensemble, sans qu'au milieu d'une pareille complication le moindre embarras survint. Au bout de deux minutes et demie, tout était en ordre, et l'*Alacrity* n'aurait pas pu être distingué des navires le plus anciennement mouillés.

» On nous a beaucoup félicités ; nous n'avions rien fait d'impossible ; mais nous avions exécuté avec un bonheur parfait celle de toutes les manœuvres de mer qui exige peut-être le plus de force, d'adresse et de bonnes mesures réunies, et qui, en même temps, plaît le plus à l'œil. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, sir E. Gordon, était à Nauplie, avec tous les résidents ; il avait vu arriver l'*Alacrity*. Ce fut avec ces mots qu'il accueillit M. Fournier : « J'ai joui d'un extrême plaisir, en voyant votre belle » manœuvre, et je vous offre ici les compliments de » la marine anglaise. »

» Il ne m'a pas suffi de faire de nos matelots de bonnes machines pour satisfaire aux besoins du service et nous donner des jouissances d'amour-propre ; je me suis occupé de leur bien-être, en exerçant un gouvernement paternel qui me donne beaucoup plus d'embarras que le régime de la sévérité, mais qui me convient bien davantage. Je me suis d'abord mis en tête de faire apprendre à nager comme un premier intérêt, et j'ai eu bien de la peine avec nos conscrits. Il ne m'a pas fallu moins de persévérance pour obtenir que tous les hommes de l'équipage apprissent à lire et à écrire ; mais enfin, j'y serai parvenu avant la fin de la campagne. Ingrats ou non, j'aurai la satisfaction d'avoir rempli un devoir.

» *Nauplie*, 29 *décembre* 1831. — Je me suis mis en route avec plusieurs officiers du brick, dans un omnibus du pays, et j'ai visité les intéressantes ruines de Mycènes. J'ai parcouru tout l'emplacement de la ville et de l'acropole. Les plus grandes curiosités sont la porte des Lions sous laquelle défilèrent tous les

chefs de la Grèce, en partant pour la guerre de Troie, et le tombeau d'Agamemnon, le roi des rois, auprès duquel on en voit deux autres non encore fouillés, qui appartiennent peut-être à Clytemnestre et à Electre. Le tombeau d'Agamemnon, creusé dans le roc et revêtu de belles pierres, a la forme d'une ruche un peu pointue de quatre-vingts pieds de hauteur. Quand Véli-Pacha l'a découvert, on n'y a trouvé qu'une lampe. Il avait été précédemment violé.

» *Nauplie*, 16 *février* 1832. — L'amiral Hugon est arrivé avec M. Lainé pour capitaine de pavillon, et M. Gabert pour secrétaire. Il n'a pas perdu de temps pour inspecter les navires de la station. Notre bonne renommée était parvenue jusqu'à lui, et déjà il avait vu manœuvrer l'équipage de l'*Alacrity*, quand il est venu à bord. Sa visite a été longue et minutieuse, et quoique nous n'eussions fait rien de plus que les autres jours, je peux dire à toi que le brick était fort bien, et que son équipage avait bonne mine. L'amiral me dit d'un air d'intérêt : « M. Fournier » m'a assuré que vous entendiez parfaitement le » service de lieutenant, et je viens d'en voir la » preuve.» Il me parla ensuite de mon temps d'embarquement sur ce brick, et de certaines particularités de ma campagne sur la *Chevrette*, dont il a eu connaissance je ne sais comment. Deux jours après, invitation à dîner. Je m'attendais à partager le sort commun aux lieutenants de la division; mais je me suis trouvé en partie carrée avec l'amiral, M. Lainé, et M. Dussault, aide de camp de l'amiral. On m'a beaucoup fait conter de mes voyages qu'on ne paraît pas tenir en mépris; car on a réputé comme bon

service que j'avais passé quatre ans et demi dans ces mers lointaines.

» J'ai été fort étonné de trouver dans l'amiral Hugon, dont la carrière a été toute militaire, un appréciateur si bienveillant des grandes campagnes d'explorations et de découvertes.

» Je me vois payé de mes peines, puisque l'*Alacrity* me vaut la réputation de ce qu'on me refusait, d'être bon à autre chose qu'à faire des cartes et des observations. Cet amour-propre est excusable. On m'a trop tourmenté, pour que je ne me réjouisse pas un peu maintenant de voir réduire à néant les reproches qu'on avait fait pleuvoir sur moi au retour de la *Chevrette*. Je suis vraiment heureux d'une réparation que je croyais mériter. Depuis que notre frégate amirale est arrivée, je vois des personnes qui me portent intérêt, et je ne suis plus isolé du monde entier.

» J'étais trop souvent porté, depuis quelque temps, à très-mal penser de moi.

» C'est depuis mon voyage autour du monde que j'ai cédé à l'influence de plusieurs personnes qui m'engageaient à écrire. L'intérêt de quelques matières positives luttait alors contre mon insuffisance, et depuis j'ai toujours recherché de semblables sujets qui pussent excuser le metteur en œuvre. Si je ne me suis pas arrêté à mon début, ce qu'il eut peut-être été très-sage de faire, c'est pour avoir reconnu que celui-là ne pouvait pas apprécier toute la portée de son esprit qui ne l'avait jamais exercé sur le papier, pour le soumettre au jugement du public.

» Il m'a peut-être fallu quelque force de caractère pour lutter pendant un certain temps contre des préjugés de corps. Dans notre métier, il faut apprendre

par pratique, tout voir de ses yeux ; car on a admis que tous ceux qui écrivent sont les novices, et que les forts ne sont pas communicatifs. Combien de fois n'ai-je pas entendu répéter : un tel est un écrivassier ; un tel est un preneur de notes ; un tel est un bon officier. Il est vraiment fâcheux qu'il ait la manie de se faire imprimer...

» Je sais bien que j'ai fait jaser ainsi sur mon compte, et quelquefois avec raison. Mais comme les critiques ne s'en prennent pas à moi-même, qu'ils aient le champ libre ! J'ai été obligé de me réformer cependant, à cause du ministère qui partage un peu ces impressions étroites, et depuis deux ans, s'il a paru quelque chose de moi, ce sont de vieux péchés que je ne suis plus capable de commettre.

» *Patras*, 12 *mars* 1832. — Dans une traversée de sept jours, j'ai vu de loin les côtes de la Messénie, les îles de Zante, de Céphalonie, d'Ithaque, de Sainte-Maure, et la fameuse ville de Missolonghi. Nous avons devant nous les Dardanelles du golfe de Corinthe, et le théâtre de la bataille de Lépante. Le vent qui souffle, s'est rafraîchi en passant sur la chaîne du Pinde ; il a effleuré le Parnasse et l'Hélicon. Tout cela est très-poétique ; mais Patras n'en a pas moins un air de vile prose, comme, hélas ! aujourd'hui, tant d'autres cités célèbres de la Grèce. Une ville ruinée qu'on rebâtit à grand'peine, un vieux fort dont les fondements français datent du XIIIe siècle, des montagnes pelées et neigeuses : voilà ce que nous avons sous les yeux.

» *Patras*, 30 *mars*. — Nous avons franchi les Dardanelles de la mer de Crissa, pour visiter Lépante, et nous mettre en rapport avec les chefs insurgés qui l'oc-

cupent. J'ai fait le voyage par cheval et par bateau avec des officiers des navires anglais et russes, qui sont ici, comme nous, pour représenter leurs amiraux. C'est mon début en diplomatie. Il s'agissait de notifier aux chefs de l'opposition qui se trouvent dans cette partie de la Romélie, des proclamations des représentants des trois puissances, et j'étais chargé de porter la parole. C'était une mission très-facile, tout à fait au niveau de mes forces. Nous avons été fort bien reçus et hébergés par Constantin Lambroveicho, jeune homme de dix-huit ans, avec l'aplomb de quarante; héritier d'un nom connu dans la guerre de l'indépendance, et jugé digne de commander la forteresse de Lépante, après l'avoir su prendre à la tête d'un faible parti. Il veut, quand il verra son pays tranquille, venir se former à Paris. Je lui ai offert mes services...

» *Juin* 1832. — Le commandant anglais qui était avec nous à Patras, est le fameux capitaine Franklin que j'avais vu chez M. Arago. Je suis maintenant en intimité avec lui. C'est le persévérant explorateur, qui, dans la première expédition anglaise à la recherche du passage nord-ouest, offrait de rester avec un seul des trois bâtiments, tandis que les deux autres s'apprêtaient à revoir l'Europe, sans avoir accompli leur mission.

» Plus tard, il a reconnu par terre, au prix des plus cruelles privations et d'indicibles souffrances, la ligne de côtes qui borde le continent d'Amérique; il a pris part aussi à l'expédition du savant capitaine Beechey; ses entretiens ont eu pour moi un vif attrait, pendant que nos équipages réunis occupaient la ville de Patras, menacée de pillage par les Romé-

liotes. J'ai fait là le métier de vrai troupier, avec ma compagnie, assez longtemps pour achever de me convaincre que je n'en avais pas la vocation. Tant que je suis resté à terre, il m'a fallu mener la vie d'officier de place, d'infanterie, d'artillerie, de pompiers, commandant les exercices et la parade à mon grand ébahissement, et de plus ne manquant pas un bal, ce qui n'est pas moins merveilleux. Les Anglais étaient bien étonnés de voir nos matelots d'équipage tout à coup transformés en véritables soldats. En résumé, je n'ai pas été très-fâché de cette diversion à la vie de bord. »

Ce fut là le dernier épisode de cette station. Le 16 mai, au moment où l'*Alacrity* quittait Navarin, l'armée d'occupation allait partir pour occuper Nauplie, Argos et Patras, au nom des trois puissances. Il avait été un instant question de retenir Jules de Blosseville, et de lui confier un bâtiment. Il fut seulement proposé au ministre en termes généraux pour un commandement, et le 2 juin, l'*Alacrity* mouillait dans la rade de Toulon, où l'attendait une quarantaine de vingt-cinq jours.

Tout en faisant la part du métier de la marine aussi large que possible, le second de l'*Alacrity* avait encore, sans sacrifier le moindre devoir de son poste, trouvé quelquefois le temps de se livrer discrètement à des travaux scientifiques, qui étaient pour lui des loisirs.

Comme il n'excluait aucune étude, cette variété extrême dans ses recherches lui avait permis de glaner plus inaperçu dans des champs à peu près neutres; mais ce n'était pas sans une vive émotion

qu'il avait reconnu, dans un compte-rendu des séances de l'Institut, l'analyse d'une de ses lettres à M. Arago. Il s'agissait d'un fait qui n'intéressait pas seulement la science ; qui occupait autant au moins les oisifs : double chance de cette publicité qu'il redoutait. Cette lettre contenait la détermination astronomique de la nouvelle île volcanique de *Pantelleria* ou de *Julia*, aperçue pour la première fois le 18 juillet 1831, par des pêcheurs de Trapani : espèce de môle couvert de suie, sorte de cratère ouvert presqu'à fleur d'eau, vomissant par intervalles des cendres qui s'amoncelaient derrière lui ; terre qui n'était pas née viable, et que la mer envahissait déjà. M. Arago ne s'en était pas tenu à cette révélation. Il avait parlé aussi d'une série d'observations magnétiques faites à Smyrne, à Nauplie, à Navarin, à Salamine, avec une très-grande précision, disait-il, et d'autant plus précieuses que la science manquait absolument d'observations de cette nature pour toute la côte de l'Asie mineure. Quel témoignage flatteur ! Mais qu'il était difficile d'être plus compromettant !

Nous lisons dans une des lettres écrites au commencement de cette campagne par Jules de Blosseville : « Je suis obligé particulièrement de dissimuler mes goûts. Il faut user d'adresse, pour faire des observations magnétiques, et une collection de poissons et de minéraux sur une certaine échelle, sans être observé ni vendu par personne. Je me flatte cependant d'y parvenir, et quelqu'un me saura-t-il jamais gré de toutes mes peines ? »

Plus tard il écrivait de Salamine : « J'ai fait ici

secrètement une observation d'inclinaison magnétique. C'est mon début. J'ai trouvé 54° 24' N. Avis à toi, si je perdais ou égarais mes papiers. »

Souvent, pendant cette campagne commencée par six mois entiers sans descendre à terre plus de deux fois, Jules de Blosseville avait expédié, par l'*Astrolabe* et par la *Flèche*, des poissons et des mollusques, destinés aux études de M. Cuvier et de M. de Blainville, ainsi que des fucus pour M. Adolphe Brongniart, voyageant de conserve avec des caisses de vases antiques et de poteries modernes adressées à M. Brongniart, pour le musée céramique de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, précieuse collection dont ce savant était le fondateur.

Pour un observateur superficiel, le lieutenant de l'*Alacrity* devait être suspect d'une singulière manie de collectionneur, ramassant partout, non-seulement les vieilles amphores ou leurs moindres débris, mais surtout les poteries les plus vulgaires. Car, bien pénétré de la pensée qui avait présidé à la fondation du musée de Sèvres, ce n'était pas la perfection de l'art qu'il cherchait; c'était, sans exclure ce mérite, les objets de nature à faire connaître et comparer les principes et les progrès de la fabrication.

Dès le voyage de la *Chevrette*, Jules de Blosseville avait fait plusieurs envois de cette nature de Ceylan et du Pégu, de la côte de Coromandel et des îles de la Sonde. Il avait mis à contribution Serampour et Trinquemale; Pondichéry, Calcutta et Rangoon, Chandernagor et Batavia. Dans sa campagne du Levant, ces tributs s'étaient multipliés. Il en avait tiré de la Sicile et de la Calabre; de Samos, de Chio et de Candie; de Brousse, de Smyrne et d'Alexandrie; de

Ténédos et des ruines d'Ephèse ou des tombeaux de Milo ; d'Egine, de Paros, des Dardanelles du Bosphore et d'Andrinople, de Metelin et de l'Archipel. De chacune des relâches de son bâtiment, il en avait adressé en France, tous les deux ou trois mois, des caisses entières, sous promesse du plus inviolable incognito. « Je veux bien, écrivait-il vers le même temps, que M. Cuvier sache ce que j'ai fait pour le Jardin du Roi, pourvu qu'il me garde le secret, et que le ministre n'en soupçonne rien. »

Sa correspondance avec le savant géographe Balbi ne s'était guères ralentie. M. Fauvel, notre consul de Smyrne, et jadis d'Athènes, l'avait initié à quelques connaissances archéologiques, et il avait même commencé à se former une collection de médailles, lorsque l'*Alacrity* reçut l'ordre de rentrer en France.

Quel parti prendre en quittant cette lieutenance? Etait-il bien prudent d'exposer au ministre de la marine le plan d'une expédition scientifique, médité dans les rares loisirs de la station ? N'était-ce pas plutôt affronter gratuitement un reproche d'incorrigibilité, après avoir tant sacrifié à l'énergique volonté d'établir irrésistiblement que l'on était capable du moins, sans rien sacrifier du plus ?

Ce plan était tout prêt et ne demandait qu'un peu d'espoir d'un accueil sans mécontentement officiel, pour se produire au grand jour.

La Nouvelle-Zélande, avec un but de colonisation pénitentiaire, et la Nouvelle-Guinée, pour le progrès de la géographie et des sciences naturelles, étaient le théâtre de cette expédition projetée. Jules de Blosseville aurait bien voulu oser remettre à l'amiral de Rigny, qui ne passait pas pour grand amateur de

voyages d'exploration, la note suivante qu'il avait préparée :

« La Nouvelle-Guinée est à peu près le seul pays où il reste d'importantes découvertes à faire. Je n'offre pas mes services pour perfectionner l'hydrographie de pays déjà connus, rectifier quelques sondes, redresser une direction de côtes; je préférerais le service militaire. J'offre mon zèle pour une mission de découvertes, où les dangers de la navigation et du climat disparaîtront devant l'ardeur de l'exploration, la joie de fouler le premier un sol vierge, la satisfaction de guider le premier navire dans une passe nouvelle, et de mouiller la première ancre française dans un port ignoré. J'ose espérer que mes travaux sur la *Coquille* et la *Chevrette* seront garants de l'enthousiasme qui m'animera, de la prudence, de la douceur que j'emploierai dans mes rapports avec les naturels, et de la persévérance que je mettrai à exécuter les instructions du ministère, en soignant les intérêts de la science. »

Ce programme était présentable sans doute, mais il ne fut pas présenté. Les conseils les plus compétents furent unanimes, et le condamnèrent à rester quelque temps en portefeuille. Tout d'ailleurs tournait alors à la politique. En arrivant à Paris, Jules de Blosseville court à l'Observatoire. M. Arago était à la Chambre des Députés; M. Mathieu montait la garde. Il revient par le pont Royal, et tout près de lui un coup de pistolet est tiré sur le chef de l'Etat. Une telle initiation à l'esprit de cette époque n'était pas de nature à rendre ses pensées moins sombres.

Une triste découverte avait marqué les premiers pas de Jules de Blosseville sur le sol de la Romanie,

lorsqu'après une réclusion volontaire de six mois à bord, il s'était enfin permis une existence moins monotone. Il faut ici le laisser parler :

« Nous avons porté à Smyrne un officier d'état-major, M. de Vaudrimée, grand ami d'Alexandre de Chièvres, qui avait trouvé chez lui l'hospitalité pour mourir. Après avoir bien hésité, j'ai eu le courage de me faire raconter sa fin. C'était sur l'*Alacrity* que notre pauvre ami avait fait le voyage de Smyrne. A son retour, il fut employé à des études de topographie auprès de Patras, où il éprouva quelques désagréments. A Napoli, il trouva le travail distribué, et ne pût obtenir d'être réuni à M. de Vaudrimée. On l'envoya seul dans les plaines de l'Argolide. La saison était avancée; il n'avait presque rien fait. Pour réparer le temps perdu, il se livra à des travaux excessifs, avec une ardeur dangereuse; la fièvre se déclara; dès le premier accès, son imagination fut frappée. Il ne se trouvait alors à Napoli, où on le ramena, qu'un mauvais médecin grec. De Chièvres fut probablement mal traité. Il succomba le 28 juillet 1830, dans la maison même de M. de Vaudrimée, qui était alors à Argos et ne put arriver assez tôt pour lui rendre les derniers devoirs. Il avait auprès de lui deux autres amis. Son heure suprême a été terrible. Il ne cessait de parler de son pays et de sa famille.

» De Chièvres, en venant à Argos, avait fait à pied avec une fatigue extrême, une course de sept à huit lieues, pour prêter son cheval à son domestique qui était épuisé. C'est peut-être là le commencement de sa maladie. Aucune pierre n'a été élevée sur sa tombe. Je ne quitterai pas la Grèce, sans avoir payé ce tribut à sa mémoire. »

Ce pieux devoir fut fidèlement rempli. Au moment où l'*Alacrity* mettait à la voile pour revoir la France, un marbre blanc, apporté de Smyrne, recouvrait les restes du jeune officier mort sans combat sur la terre étrangère.

Ce souvenir qui poursuivait Jules de Blosseville, reprit une vivacité nouvelle, lorsqu'il apprit que le frère aîné d'Alexandre de Chièvres devait comparaître à Chartres devant le jury, pour une accusation politique, et qu'Armand Carrel allait quitter un moment la rédaction du *National*, pour défendre devant la justice du pays l'officier supérieur royaliste qui venait de répondre, dans la Vendée, à l'appel de Mme la duchesse de Berri.

Les deux inséparables de la vie de collége s'étaient presque entièrement perdus de vue depuis la fin de leurs études, lancés l'un et l'autre dans des carrières si différentes, et si remplies. Mais Jules de Blosseville n'ignorait pas que dans la guerre d'Espagne de 1823, Armand Carrel, fait prisonnier par nos troupes en Catalogne, avait dû beaucoup aux généreuses inspirations d'un officier de l'état-major de M. le baron de Damas, sans se douter que le frère d'un ami d'enfance s'était rencontré si à propos pour le sauver. Plus tard, ce hasard heureux s'était expliqué; mais de pareils hasards n'arrivent qu'aux âmes élevées, et Armand Carrel avait la mémoire du cœur.

Son intervention dans le procès criminel n'avait rien de bien régulier; son témoignage ne touchait en rien au fait de l'accusation; mais cette demarche insolite, mais ce contraste entre l'accusé et son défenseur, mais cette sorte de trève de Dieu entre

des partis extrêmes, tout devait exercer sur l'esprit des jurés une pression puissante, et l'opinion publique accueillit avec plus de faveur que jamais un verdict d'acquittement.

Tout ému de cet événement, Jules de Blosseville se hâta d'écrire à son ancien ami :

« Je ne partirai point pour aller passer quelques jours en Normandie, mon cher Carrel, sans te faire connaître toute la sympathie que m'ont fait éprouver tes nobles paroles prononcées en présence des juges de M. Emile de Chièvres. J'ai reconnu dans cette grave circonstance toute l'élévation de tes idées, toute l'indépendance de ton caractère. Tu t'es placé sur un terrain où tous les hommes d'honneur s'entendent avec des opinions politiques tranchées. Reçois mes félicitations, qu'elles puissent ou non ajouter à la satisfaction si légitime de ta conscience.

» Le sort qui menaçait le prisonnier me conduit douloureusement à te parler de celui qui a frappé impitoyablement son pauvre frère, notre ami commun, si digne de tous les regrets qu'il a inspirés. Tous nos souvenirs se rapportent maintenant à de froides dépouilles auprès desquelles je viens de passer deux années. En face de la ville de Nauplie, sur une pente aride, dominée par des rochers, s'élève un monument commun, consacré par les officiers de la commission topographique à leurs camarades victimes du climat de la Morée, et de leur ardeur imprudente. Dans le dernier pèlerinage que j'y ai fait avant de quitter la Grèce, j'ai fixé sur une des faces de ce modeste mausolée une large table de marbre sur laquelle sont gravées des stances où mon frère a ex-

primé les douleurs de l'amitié et les regrets de la terre natale. Impuissante consolation! Triste devoir d'une intimité qui me sera toujours chère!

» Mes camarades qui se succèdent dans le Levant se sont chargés de veiller sur ce tombeau, et j'ai intéressé à sa conservation le pauvre caloyer dont la cellule est voisine.

» Eussions-nous jamais deviné, lorsque nous voyions les deux frères se promener ensemble dans la cour du lycée de Rouen, après la bataille de Waterloo, les services réciproques qui font le premier sujet de cette lettre, et le devoir lamentable dont te parle, en terminant, ton ancien camarade... »

Renouée sous de pareils auspices, une amitié de collége devait retrouver toute sa sincérité. Les relations reprises furent intimes et fréquentes. Jules de Blosseville reçut la triste confidence d'un bien amer désenchantement politique et d'une bien lourde chaîne.

Toujours voué dans l'activité de sa pensée au perfectionnement de la science de la marine, il poursuivait au même moment l'essai d'un système de cloisons à vannes mobiles, destinées à rendre les navires insubmersibles. C'était là un fruit de ses études pratiques pendant la station du Levant. Il en avait développé l'idée première, et tracé le plan avec une extrême lucidité dans les *Annales maritimes*. C'était un projet d'une exécution bien simple, si simple qu'il en restait quelques doutes à l'auteur par cet excès même de simplicité. Il ne pouvait croire dans sa modestie qu'il eût fallu si longtemps attendre, pour mettre en lumière une idée si naturelle, et il ne se rassura sur

le mérite de sa proposition que par l'approbation motivée des capitaines Freycinet et Duperrey (1).

Tels étaient les loisirs occupés d'un congé où il se se retrempait avec bonheur dans la vie de famille. Une pensée constante l'obsédait cependant depuis les nouveaux entretiens qu'il venait d'avoir en Grèce avec le capitaine Franklin sur la recherche du passage nord-ouest, et sur les explorations arctiques. Le Nord, toujours le Nord ! Il en faisait une étude toute particulière. Il avait analysé les principales relations anglaises ; il s'était composé un dictionnaire fort étendu de tous les mots, un tableau de toutes les questions. Il était allé dans une rapide excursion à Dieppe et au Havre voir les hommes et les choses. Il avait dévoré les journaux de plusieurs de nos baleiniers les plus éprouvés ; de Guédon surtout, et du capitaine Foubert, de Granville.

Dès la fin d'octobre, par les démarches actives du capitaine Nonay, et par l'intervention bienveillante de M. Coster, chef de la division des ports, un projet, peu conforme aux habitudes de la marine royale, avait reçu l'approbation ministérielle. Cette autorisation était ainsi conçue :

(1) Au moment où ce souvenir se retrace, toute la presse reproduit les détails d'une déplorable catastrophe dont le Rhône vient d'être le théâtre. Elle les complète par cette réflexion :

« Le système de construction qui consiste à diviser la coque du bateau, sur sa longueur, en trois compartiments séparés par des cloisons, a rendu, dans cette circonstance, un immense service, et doit être pour les voyageurs un puissant motif de sécurité. C'est à ce système que l'on a dû de voir l'arrière et l'avant, séparés du centre, se maintenir sur l'eau, au lieu de sombrer immédiatement comme on l'a vu souvent »

C'est au système mis en lumière par Jules de Blosseville, et plusieurs fois exécuté par les constructeurs les plus renommés de Bordeaux, qu'est dû ce service signalé.

« Il m'a été rendu compte, monsieur, du projet que vous avez conçu de vous embarquer sur les bâtiments destinés à la pêche de la baleine, pour y étudier les procédés de la navigation au milieu des glaces des mers du Nord. Je ne puis qu'approuver les motifs que vous faites valoir à l'appui de votre plan de campagne formé dans l'intérêt de la science et de la navigation, et, en attendant, je consens à ce que vous vous occupiez au dépôt des cartes et plans, à acquérir les connaissances préliminaires, nécessaires au succès de votre voyage. J'en informe M. le comte de Gourdon.

» Vous jouirez à dater du 1er décembre, et jusqu'à votre départ, de la totalité de vos appointements de terre, sans supplément.

» J'ai l'honneur, etc.

» Cte DE RIGNY. »

C'était plus qu'il n'avait osé espérer. Il demandait simplement que le voyage lui fut compté comme temps de service. Libre du choix de son embarquement, Jules de Blosseville aurait voulu naviguer sur un bâtiment confié au capitaine Guédon. Ils estimaient tous les deux qu'une campagne de quinze mois avec hivernage à l'entrée du détroit de Lancaster, et débarquement momentané sur l'île Disco à l'époque la plus active de la pêche de la baleine, pouvait répondre à la fois à toutes les nécessités de la science et du commerce. Mais, par une étrange fatalité, Dieppe, découragé, parut alors vouloir renoncer aux pêches du Nord. Le *Poletais*, de tous les bâtiments dieppois le plus propre à la navigation des glaces, allait armer pour le Sud. L'*Etoile polaire*, de Granville, prenait le même parti. Aucun autre arme-

ment n'était en perspective. Seuls, MM. la Motte, du Havre, projetaient une expédition dans les mers du Nord; mais pour une époque indéterminée, et probablement lointaine.

C'était là plus qu'il n'en aurait fallu pour tourner vers d'autres idées un esprit moins prévenu. Sans se décourager, Jules de Blosseville conçut aussitôt un second projet, plus éloigné encore des coutumes de notre armée navale, et il réussit à le faire accepter par M. de Rigny, qui lui accorda, le 11 février, son agrément en ces termes :

« Je regrette que le voyage que vous vous proposez de faire aux mers polaires ne puisse pas avoir lieu sur un bâtiment français, et j'approuve que vous ayez porté vos vues, pour l'exécution de votre projet, sur les bâtiments anglais qui arment pour ces parages. Je vous autorise, en conséquence, à prendre tels arrangements que vous jugerez convenable pour votre campagne, sans déroger toutefois aux conditions qui ont accompagné la permission que je vous en avais précédemment accordée. Ainsi, il ne peut être question de vous adjoindre un capitaine baleinier de Dieppe, et encore moins de traiter ce dernier comme officier auxiliaire ; vous savez qu'aux termes des règlements, il ne peut être employé d'auxiliaires qu'en cas d'insuffisance dans les entretenus, et je ne me croirais pas autorisé à prescrire une dépense non prévue au budget, et qui, d'ailleurs, n'a point de rapport direct avec le service du roi. »

Jules de Blosseville voulait emmener avec lui à ses frais, le capitaine Guédon qui, de son côté, s'adressait avec confiance à son ami le capitaine anglais Stoddart, dont il avait pu apprécier les connaissances

et le caractère dans plusieurs rencontres. Malheureusement, l'*Ulverston* n'était plus sous le commandement de ce brave marin du port de Leith. Toute cette phase nouvelle est complétement expliquée par une lettre adressée le 12 février à M. de Bréauté :

« Je crois qu'enfin l'affaire est arrangée à mes dépens, si vous voulez bien me seconder dans la marche oblique que je vais être obligé de suivre.

» Je ne me tiens pas pour battu. Je persévère dans tout mon plan : je ferai tous les frais, mais il faut que le capitaine Guédon vienne avec moi. Il y voit son avantage réel comme le mien. Je veux cependant qu'il reste persuadé que c'est le gouvernement qui le paie et l'emploie. Ainsi, dites-lui, de ma part, que l'affaire est arrangée, que le ministère m'autorise à l'emmener, et attendra le retour pour tout régler. Assurez-le que, pendant son absence, sa femme recevra 100 fr. par mois; que je puis lui en faire tenir 300, quand il voudra, et qu'au retour il en aura encore 4 ou 500 à toucher. Je me charge de veiller à ce que ce voyage lui profite plus auprès du ministère, que s'il en recevait un brevet, en faisant valoir son zèle et son désintéressement; mais je crois cette petite supercherie nécessaire, parce que le capitaine Guédon ne me voudrait peut-être pas pour armateur, ou y mettrait trop de délicatesse. J'espère que vous consentirez à être l'instrument de ce mensonge, en considération du motif.

» Je désirerais aussi que ce fût le capitaine Guédon qui écrivit tout de suite à M. Stoddart. Il vaut mieux qu'il le fasse que moi. Je vous prierai de faire insinuer quelques phrases, pour que je ne sois pas écor-

ché, comme si le gouvernement payait tous les frais. Il faudrait que le capitaine Guédon expliquât que des observations scientifiques, histoire naturelle, magnétisme, physique, sont le but du voyage; que le gouvernement n'a donné que sa permission, son congé avec conservation d'appointements, et que c'est moi-même qui complète le déficit. J'espère que le capitaine Stoddart ne se figurera pas que je vais ruiner la pêche de la baleine en Angleterre.

» Vous voyez ma position; *il faut absolument que je fasse le voyage*, et j'y vais de grand cœur; mais je tiens beaucoup à mon compagnon. S'il fallait même augmenter un peu les sacrifices pour qu'il me suivît, je le ferais. Ainsi, il peut refuser son commandement et compter sur moi. Répondez-moi le plus tôt que vous pourrez.

» Je voudrais que le capitaine Guédon demandât à M. Stoddart l'époque précise de son départ, afin d'aller en Angleterre le plus tard possible, et comment il veut être payé. Le mieux serait, je pense, moitié au départ et moitié au retour. Dans le cas, que je ne présume guères, où le capitaine Guédon m'abandonnerait, je le prie d'écrire de même et de traiter pour moi seul.

» Pourriez-vous savoir aussi comment on s'arrange avec la douane anglaise, pour débarquer des instruments français? Le départ aurait lieu probablement de Dieppe à Brighton. Le voyage d'Angleterre se fera rapidement à cause de mes nécessités économiques, et sauf à y retourner plus tard.

» Je ne puis vous promettre pour vous dédommager de vos peines qu'une propriété au Groënland ou en

Amérique, à votre choix. Toujours du secret; quand je me dévoilerai, il ne sera question que d'un voyage et d'un séjour à terre sur l'île Disco. »

Après une correspondance sans résultat, et plusieurs jours perdus à une époque déjà un peu avancée, il fallut recourir à l'intervention du consul de France à Edimbourg, M. Lainé, frère de l'ancien commandant de l'*Alacrity*. Cette intervention fut aussi active que bienveillante; mais les difficultés semblaient naître à chaque pas. Deux armateurs de Leith allaient expédier cinq bâtiments. L'un d'eux répondit que nul de ses quatre baleiniers n'avait de chambre propre à recevoir des passagers, et laissa facilement comprendre un sentiment de crainte de voir des étrangers profiter de l'expérience qu'ils pourraient acquérir dans cette campagne. L'autre se montra moins méfiant de la parole de Jules de Blosseville, qui prenait l'engagement de ne se mêler en rien du navire, et de ne pas faire au capitaine une seule demande contraire à ses intérêts de pêche. Il consentit à recevoir les deux voyageurs sur le *Clarendon*, bâtiment neuf et très-bon, de 400 tonneaux, le plus grand qui fût employé à ce service dans aucun port de l'Angleterre. Il mettait à leur disposition une petite chambre à deux couchettes, éclairée par un verre lenticulaire, donnant assez de jour pour permettre d'écrire, et communiquant à la grande chambre dont l'usage serait en commun; mais il fallait mettre à la voile dès le 7 mars; la lettre d'avis partait d'Edimbourg à la fin février; et les exigences de l'armateur, vainement combattues par notre consul, s'élevaient à 300 livres sterling (7,500 fr.), somme fort peu calculée sur les ressources naturelles

d'un lieutenant de vaisseau, qui allait avoir encore à supporter tant d'autres charges dispendieuses, et qui ne trouvait dans sa famille aucun encouragement pour la passion des mers du Nord. Quand ces détails parvinrent à Paris et à Dieppe, il était déjà trop tard pour prendre un parti, et pour gagner le port avec tous les objets nécessaires. Il restait encore un petit nombre de baleiniers prêts à partir de Hull et de Liverpool. Nul ne voulut à aucun prix admettre des passagers français. Tous craignaient, sous une apparence scientifique, une intention secrète d'étudier leur manière de faire la pêche (1).

Le capitaine Sabine, qui aurait pu par son témoignage diminuer cette appréhension, était alors en Irlande.

C'en était donc fait pour cette année. Jules de Blosseville ne céda pas encore. Il tenta une fois de plus la bonne volonté de l'amiral de Rigny, en lui soumettant un projet concerté avec le capitaine Guédon. Il demandait un petit bâtiment, qu'on pourrait fréter sans peine dans le port du Havre, si les chantiers de l'Etat ne le fournissaient pas. Vingt-cinq hommes et quatre chaloupes devaient suffire pour une exploration de la baie de Baffin, en divisant l'équipage en trois quarts commandés chacun par un marin d'élite. N'ayant pas de pêche à

(1) Ces obstacles de toute nature offrent un extrême contraste avec le cordial accueil fait depuis à M. Bellot, jeune lieutenant de la marine française, volontaire autorisé par son gouvernement dans deux expéditions à la recherche de sir John Franklin. Au moment où nous faisons ce rapprochement, un touchant concert d'hommages accueille des deux côtés de la Manche la nouvelle de la perte de ce généreux officier, noblement tombé dans une expédition anglaise. Faut-il signaler là un progrès de la civilisation? Ou plutôt cette différence si sensible ne doit-elle pas s'attribuer tout entière à la distance qui sépare d'une marine marchande une marine nationale?

faire, le bâtiment pouvait partir en mai, sans aucun inconvénient. Mais déjà, Dieppe et le Havre n'avaient plus guères de matelots du Nord; il ne restait qu'un dernier moyen de former un équipage vraiment aguerri, c'était de reprendre sur les divers bâtiments de l'Etat les matelots, en bien petit nombre, familiers avec la navigation des glaces; mais la difficulté la plus insurmontable n'était pas là.

Jules de Blosseville soumit la demande suivante à l'amiral de Rigny :

« Amiral,

» Vous avez bien voulu approuver le projet que je vous ai présenté d'étudier la navigation des glaces dans la baie de Baffin, d'abord sur un baleinier français et ensuite sur un navire anglais. La suspension de nos armements m'avait forcé d'avoir recours à une marine étrangère, et d'après votre autorisation, je suis entré en correspondance avec nos consuls et avec les armateurs de Leith et de Hull. Je viens de recevoir les réponses les plus défavorables. Malgré toutes les assurances qui ont été données, les personnes engagées dans la pêche de la baleine, ont pris l'alarme et supposé que mes intentions étaient contraires à leurs intérêts. Cette considération n'aurait pas empêché cependant mon admission à prix d'argent sur le navire le *Clarendon;* mais on ne m'offrait aucune garantie de position convenable, et on me demandait 300 livres sterling pour mon séjour à bord pendant toute la saison, somme triple de celle dont il avait été question au premier moment. A ce prix, et surtout dans l'état de suspicion où je

me trouverais, il me devient impossible de réaliser mon projet, et c'est avec chagrin que je me vois obligé d'y renoncer.

» Je ne puis cependant, amiral, abandonner toute idée d'un voyage dans les mers polaires, sans vous offrir mes services pour l'exécuter sur un bâtiment de l'Etat, ou frété par l'Etat. Comme il ne serait point question d'hiverner, cette entreprise de six mois n'entraînerait que de faibles dépenses; car il ne s'agirait que d'un brick de 150 à 200 tonneaux et d'un équipage de 25 hommes. Ce sont les bases que Scoresby, le navigateur du Nord le plus expérimenté, avait proposées pour les expéditions de Ross et de Parry; et les découvertes de Davis et de Baffin ont été faites sur des navires de cette dimension, qui paraissent encore aujourd'hui les plus convenables pour pénétrer dans les glaces et échapper aux dangers ordinaires.

» Ross et Parry ont débuté comme capitaines dans les voyages des mers Glaciales. C'est ce fait qui me donne la hardiesse de vous demander à diriger moi-même un bâtiment dans ces parages, en m'adjoignant comme eux un capitaine baleinier pour pilote.

» Je remplirais complétement de cette manière le but que je me suis proposé, et la baie de Baffin ne serait plus le seul parage de l'univers fréquenté par notre commerce, où nos navires de guerre n'auraient jamais paru. A mon premier projet, je rattacherais des recherches plus précises, et je m'efforcerais de trouver quelques relâches pour nos baleiniers sur la côte d'Amérique, fort mal explorée jusqu'ici, malgré

le désir des pêcheurs, qui sentent la nécessité de trouver un lieu sûr pour réparer des avaries, si fréquentes dans cette navigation.

» Leurs journaux que j'ai consultés sont unanimes sur ce point. Ils y expriment leur regret de ne pouvoir, dans ce but, négliger un instant leur pêche; car c'est en courant les plus grands risques qu'ils sont quelquefois réduits à abattre en carène sur les glaces.

» J'aurais lieu d'espérer que l'attention du gouvernement portée sur ces parages, et la sécurité qui s'en suivrait, contribueraient à y rappeler nos armements, et à rétablir bientôt cette école, si précieuse pour former de bons matelots.

» Si vous voulez approuver ce nouveau projet, et donner vos ordres pour son exécution, je n'épargnerais aucun soin pour partir de France vers le 15 avril...»

La réponse officielle porte la date du 20 mars :

« J'ai vu par votre lettre que votre projet de voyage dans les mers du Nord, sur un baleinier anglais, ne pouvait se réaliser, et que les nombreuses difficultés que vous avez éprouvées auprès des armateurs de cette nation, vous forçaient d'y renoncer.

» En m'exprimant vos regrets à cet égard, vous m'avez témoigné le désir d'obtenir, pour une expédition de ce genre, un bâtiment de l'Etat, ou frété par l'Etat, et vous avez accompagné cette demande des considérations qui militent en faveur de l'entreprise que vous vous êtes proposée pour but.

» Tout en reconnaissant l'intérêt qu'un voyage d'exploration dans les parages septentrionaux pour-

rait présenter, je me vois à regret privé des moyens de vous en faciliter l'exécution. Le nombre des armements de la marine royale est limité par le budget ; et lorsque de nombreux et d'urgents services sont imposés à la marine, il n'est pas possible d'en détacher un seul bâtiment pour un objet relativement moins important.

» Recevez, etc.

» Cte DE RIGNY. »

Peu de jours auparavant, un nouveau projet, dû à l'inspiration du savant et digne M. Brongniart, était venu donner encore une autre direction aux actives démarches de Jules de Blosseville. Il devait servir au moins à atténuer le coup que portait à ses espérances le rejet de sa dernière demande.

M. Brongniart, jaloux d'aider une entreprise qu'il jugeait utile pour l'avancement des sciences naturelles, de la navigation, de la géographie et du commerce, autant qu'honorable pour ses promoteurs, proposait d'affréter un navire aux frais d'une association de souscripteurs, qui auraient pu recouvrer une partie au moins de leurs avances, par les produits de la pêche et par la réunion de collections précieuses. Il conseillait un appel aux amis zélés des sciences physiques, nautiques et géographiques, avec l'indication détaillée des résultats qui devaient satisfaire les esprits élevés, et la possibilité expliquée d'un remboursement partiel ; mais sans aucune caution de la part du jeune officier, qui commençait par mettre dans cette entreprise tout son temps, ses moyens et ses soins.

Il lui demandait seulement de montrer son nom en chef comme condition indispensable du succès,

par la confiance qu'avait méritée « son caractère, son zèle, et ses profondes connaissances. »

Jules de Blosseville, de son côté, cherchait à se persuader de bien bonne foi que dans cette campagne, mi-partie de science et de négoce, ce double intérêt si facilement contradictoire pourrait se concilier. Peut-être, avec le concours du capitaine Guédon, aurait-il pu ne pas trop s'écarter de ce résultat, dont il était homme à se faire un point d'honneur; mais le plus sage parti pour les souscripteurs aurait été de n'attendre que des produits scientifiques d'un fonds très-aventuré sous le rapport commercial.

Il aurait fallu placer 160 actions de 250 fr., ou 80 de 500. Jules de Blosseville pensait même que les trois quarts pourraient suffire. M. Brongniart voulait être inscrit le premier. Grâce à son initiative, cet exemple était heureusement suivi par M. Benjamin Delessert et par M. Odier. Quelques membres de l'Académie des sciences offraient leur tribut, et Jules de Blosseville s'était assuré le concours de plusieurs de ses parents. Mais le temps pressait.

Les navires disponibles, grands et petits, étaient fort rares. Dégoûtés, sur toute la côte de la Manche, de la pêche au nord, les armateurs tournaient leurs regards et leurs espérances du côté du sud. Le commerce accueillait d'abord avec plus de méfiance que de sympathie ce mélange de pêche et de science. Il ne se trouva point de bâtiment convenable à Dieppe, à Honfleur, à Rouen, à Cherbourg, ni à Caen. M. Augustin Normand, l'habile constructeur, en signalait trois encore au Havre, tous solides et d'un inventaire satisfaisant; mais dans un intervalle de correspondance de trois jours seulement, deux déjà étaient

affrétés. Pour monter le troisième, il ne se trouvait plus un seul matelot qui eût jamais manié une scie à glace. Tous les pêcheurs de baleine qui n'avaient pas été levés pour les bâtiments de l'Etat, étaient partis pour le banc de Terre-Neuve.

« Vous avez fait tout ce qui est humainement possible pour aller à la baie de Baffin, écrivait M. de Bréauté; maintenant, il faut attendre une année moins avancée et des circonstances plus favorables à la science. »

Ce ne fut pas l'unique consolation écrite d'une main amie; il y eut même plus d'une félicitation très-prononcée. Celle de M. Arago ne fut pas la moins expressive.

Force était de céder à tant d'obstacles réunis. Ce ne fut pas sans déchirement de cœur que Jules de Blosseville dut remettre à un avenir incertain la reprise de ses démarches. En vain sa famille et ses amis l'exhortaient à tirer parti de la bonne volonté que semblait lui témoigner le ministre; absorbé dans son idée fixe, indifférent à tout ce qui n'était pas elle, il allait jusqu'à redouter la perspective d'un commandement. Il n'écouta pas même l'avis bienveillant qui lui vint des bureaux de la marine, de présenter un projet de protection des pêches du Nord, par la présence d'un stationnaire. Mais il avait demandé comme une faveur, et obtenu sans peine, d'être envoyé à Toulon plutôt qu'à Brest. Sa secrète pensée était sans doute d'achever l'année au poste le moins envié, pourvu qu'il fût possible de revenir aux approches de l'hiver user encore toutes les ressources de son esprit, et recommencer ses tentatives avec la même persévérance, sinon avec le même espoir. La

navigation entre Toulon et l'Algérie lui offrait la perspective d'un débarquement facile. Il s'était alors imposé, un peu pour devoir, un peu pour consolation, un travail qu'il évaluait à deux mois au moins, et ses mois de travail étaient plus que consciencieusement remplis. Il avait eu à sa disposition les journaux de plusieurs baleiniers de Dieppe, du Havre et de Granville. Il voulait en résumer en une seule relation les passages principaux, et mettre ainsi en lumière le mérite méconnu des navigateurs normands contemporains. Il promettait aussi pour son plus prochain congé une carte magnétique de la Normandie. Déjà il avait déterminé en passant les positions exactes de l'église de Blosseville, de la cathédrale d'Evreux, des châteaux du Bois-Héroult, de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx et d'Amfreville.

Il devait partir pour Toulon le 12 avril, avec tous ses instruments et ses copies de journaux.

Le 10, une dépêche apportée par estafette le mande en toute hâte au ministère de la marine. Là, il apprend que l'amiral de Rigny vient de le désigner pour aller prendre, sans délai, à Rochefort, le commandement d'un brick armé pour une station sur les côtes de l'Islande; l'Islande, voisine du Groënland. Demi-faveur douloureuse qui l'envoyait si près de son but, sans lui permettre de l'atteindre! C'était ce qu'il n'avait pas voulu demander, et ce devait être un véritable supplice de Tantale! Jules de Blosseville ne prit pas ainsi cette chance inespérée qui venait s'offrir à lui; tous ses projets s'étaient réveillés soudain avec son énergie. Le soir même, un plan de campagne était déjà tracé.

Depuis longtemps, notre commerce maritime mul-

tipliait auprès du gouvernement les plaintes le mieux fondées sur l'indiscipline des équipages expédiés à la grande pêche dans les mers du Nord, et sur l'insuffisance des moyens de répression, faute d'une station annuelle. Cette année surtout, les armements français reprenant une belle partie de l'importance et de l'activité qu'ils avaient perdues, ce grief se reproduisait avec une nouvelle vivacité. On insistait aussi sur l'avantage de suppléer en partie, par la présence d'un navire de l'Etat, à l'incurie coupable d'un trop grand nombre d'armateurs, qui expédiaient alors leurs lourds bâtiments vers des côtes hérissées de rochers, sans aucune embarcation pour sauver leurs équipages, et porter secours au bateau de pêche qu'ils verraient périr. On réclamait la protection d'un navire de guerre, chargé de faire la police du pavillon, de surveiller l'hygiène des pêcheurs, de donner des secours en hommes, en matières et en main-d'œuvre, particulièrement sur la côte sud de l'Islande, surnommée par nos matelots *le tombeau des pêcheurs*. Plusieurs délégués du commerce de Dunkerque, conduits à l'audience de l'amiral de Rigny par M. Benjamin Morel, député du Nord, venaient de résumer la question avec un accent si persuasif, que le ministre convaincu, avait fait droit séance tenante à leur requête. La mémoire encore frappée des projets successifs qui lui avaient été si récemment soumis, non pour la même cause, mais à peu près pour les mêmes parages, il avait de son propre mouvement désigné Jules de Blosseville pour la mission demandée par le port de Dunkerque; et comme il avait à la fois présentes à l'esprit des plaintes de Rochefort qui souffrait de voir de plus en plus restrein-

dre ses armements, sa décision portait aussi que la station d'Islande serait fournie par ce port.

Malheureusement, il ne s'y trouvait aucun bâtiment apte à la navigation exceptionnelle des mers du Nord. Personne n'en fit l'observation à l'amiral; mais on eut l'extrême condescendance de confier à Jules de Blosseville les devis et états de situation de quatre navires, qui répondaient d'une manière moins insuffisante que les autres aux conditions nécessaires. Il passa toute une nuit à une étude attentive, article par article, chiffre par chiffre, et son choix s'arrêta sur la canonnière-brick la *Lilloise*, construite dans les premières années de l'Empire.

Le plan qui reçut l'approbation du ministre était ainsi conçu :

« PROJET DE CAMPAGNE SUR LES COTES D'ISLANDE ET DU GROENLAND ORIENTAL.

» La canonnière-brick qui sera destinée à cette campagne, paraît convenir sous beaucoup de rapports; mais il est nécessaire de fortifier son avant et sa flottaison, pour prévenir les avaries que lui ferait éprouver le choc des glaces. D'après le devis, elle a le défaut de dériver beaucoup dans les mauvais temps; le seul moyen de remédier à ce défaut, serait d'augmenter sa fausse quille de cinq centimètres, et de lui donner dix centimètres d'épaisseur en sus.

» Je me suis éclairé de l'expérience de M. Chiron du Brossay, et c'est d'après les besoins qu'il a éprouvés dans le service de la station d'Islande, que j'indiquerai quelques modifications à l'armement réglementaire. La rigueur de la navigation et la nécessité d'avoir souvent deux embarcations dehors, exigent

que l'équipage soit porté à 60 hommes, et que dans ce nombre soient compris trois officiers ou deux officiers et un élève, afin qu'ils puissent faire trois quarts. La *Ménagère* avait un pilote de Dunkerque pour la côte d'Islande; je demanderai à être traité comme elle; mais elle avait senti, dans l'intérêt des pêcheurs, la nécessité d'avoir une forge; des cheminées ou des poêles ont semblé indispensables pour combattre l'extrême humidité du climat, et sécher les murailles toujours couvertes de gouttes d'eau dans les temps brumeux.

» En ne prenant que trente ou quarante jours d'eau, quantité suffisante, et en augmentant la proportion du biscuit et de l'eau-de-vie, on peut embarquer des vivres pour cinq mois; mais il me paraît impossible de loger plus que la moitié du combustible nécessaire, d'autant plus que la consommation en est augmentée par le besoin de sécher l'entre-pont et les chambres. L'Islande ne présente guères d'autres ressources que des moutons en petite quantité; ils ne sont pas chers, mais on ne peut se les procurer qu'avec de l'argent. L'endroit le plus accessible et le mieux approvisionné dans le voisinage de la station, est le port de Bergen, en Norwége.

» En supposant que Dunkerque soit le point de départ, et qu'on puisse en partir le 20 mai, on doit après avoir attéré sur les îles Westmann, au sud de l'Islande, arriver vers le 10 juin sur la côte ouest dans les lieux où se fait la première pêche. Après avoir établi le service, on relâchera dans un port voisin, soit à Stukulfiord, à l'entrée du golfe d'Isafiord, soit à Reikiavik, capitale de l'île, pour y faire de l'eau et recueillir quelques renseignements. Dans

tous les cas, il sera utile, pendant le voyage, de toucher à Reikiavik, endroit curieux, d'où la *Ménagère* fut trois fois repoussée par le vent, pour en connaître les ressources, et savoir jusqu'à quel point le gouvernement serait éloigné de l'idée d'accorder à nos pêcheurs, moyennant une petite redevance, la permission de sécher leur poisson sur des grèves désertes.

» Ce serait en quittant cette relâche, et en profitant des jours les plus longs de l'année, qu'on ferait la première tentative d'exploration vers le Groënland, en s'efforçant d'arriver au continent, ou si les glaces présentaient trop d'obstacles, de déterminer leurs limites. Dans les premiers jours du mois d'août on devrait avoir communiqué de nouveau avec les pêcheurs, et fait route pour Bergen par le nord ou par le sud de l'Islande, suivant les vents. Il serait convenable, je pense, d'y remplacer non-seulement le bois et le charbon consommés, mais encore une partie des vivres, pour tenter de nouveau l'exploration de la côte du Groënland dans sa partie la moins connue, au-dessous de 69 degrés de latitude. A cette époque le soleil a exercé sa plus grande action sur les glaces; toutes celles qui se sont détachées, ont dû être transportées par les courants, et cet avantage, balancé un peu par des nuits plus longues, sera mis à profit, en prolongeant la côte ou les glaces vers le sud, pour achever de résoudre la question sur laquelle la chambre de commerce de Dunkerque a appelé l'attention du ministère de la marine.

» Les pêcheurs français profitent des vents de nord, qui se déclarent au commencement du mois de septembre, pour quitter ces parages; mais les baleiniers

ne les abandonnent qu'un mois plus tard, et je demanderais à y rester aussi longtemps que je pourrais y trouver de l'intérêt.

» Les pêcheurs les plus entreprenants attendent que les glaces qui dérivent, aient abandonné le nord de l'Islande pour se rendre à la côte est; ce serait un devoir de les y suivre; mais après la relâche de Bergen, quelque courte qu'elle soit, il ne restera que le temps nécessaire pour se porter vers le Groënland. On tâchera cependant d'y paraître trois ou quatre jours. »

C'était évidemment dévier de l'intention première du ministre. Mais dans cette mission qui devait à peine durer quelques mois, l'intérêt de la science n'exige rien d'inconciliable avec les intérêts du commerce.

Il aurait fallu pouvoir mettre à la voile le jour même où ces ordres étaient donnés; et, sans perte de temps, il était déjà difficile de quitter les côtes de France avant le commencement de juin. Jules de Blosseville le comprenait trop, pour ne pas sacrifier quelques préliminaires utiles. Le 20 avril, il était rendu à Rochefort. Ce court intervalle avait été rempli par les plus instructives conférences, par la correspondance la plus active. Il avait même pu entendre de la bouche de M. de Chateaubriand, le développement d'un ancien projet de la découverte du passage au pôle nord.

Si Rochefort tenait avec raison à n'être pas privé de sa juste part dans les armements de l'année, les ressources du port répondaient mal à cette demande, naturelle d'ailleurs. Pas un seul lieutenant de frégate n'y était disponible; un seul élève de première

classe pouvait être embarqué. Jules de Blosseville mit à profit cette circonstance, pour s'associer Raoul le Pelletier d'Aunay, son parent et son ami, et Auguste de Rulhière, petit-neveu de l'historien de la Pologne. Ce dernier officier, dont il avait apprécié les connaissances et le caractère dans la campagne du Levant, sacrifiait deux mois de congé pour cette pénible expédition. Rochefort fournit à la station d'Islande l'élève de première classe, Lieutier, qui avait déjà navigué sur la *Lilloise*, et deux frères, MM. Garnier, l'un chirurgien, l'autre écrivain de la marine. Le second fut bientôt débarqué pour des raisons de famille, et remplacé par M. Lancrenon.

« Je m'étonne, moi qui suis peu chanceux, écrivait Jules de Blosseville, d'avoir pu composer un état-major si convenable sous tous les rapports. »

L'amiral Grivel, préfet maritime, donna ordre d'embarquer la provision d'eau de 60 hommes pour trente ou quarante jours, du biscuit et de l'eau-de-vie pour cinq mois, du bois à brûler pour trois mois au moins. Quelques vêtements furent aussi accordés; mais l'on ne permit pas toutes les réparations, tous les aménagements réclamés. Quelques-uns se firent aux frais du commandant, sobre de réclamations, parce qu'il craignait surtout de s'exposer à voir révoquer sa mission.

La seconde section de la 69e compagnie des équipages de ligne fut choisie pour être embarquée sur la *Lilloise*, avec autorisation de remplacer les hommes qui paraîtraient ne pas convenir à la navigation polaire. Jules de Blosseville trouva bonne volonté, force et santé, mais médiocre aptitude aux circonstances exceptionnelles où allait entrer le bâtiment.

Rochefort ne pouvait pas lui offrir mieux, et il devait compléter son équipage à Dunkerque.

Ce qui lui manquait surtout, c'était un pilote familier avec les glaces. Le brave Guédon était parti pour Terre-Neuve, après avoir attendu jusqu'aux limites du possible. Jules de Blosseville aurait voulu obtenir le capitaine Renouf, de Granville; mais les conditions désirées par ce marin d'une expérience éprouvée, ne s'accordèrent pas avec les règlements de la marine militaire. Sur la désignation de M. de Bréauté, Dieppe fournit un de ses marins d'élite, Defrance, qui, jeune encore, comptait déjà sept campagnes dans les mers du Nord, dont quatre comme officier, et qui avait continué la pêche, et ramené le *Poletais* du fond de la baie de Baffin, après la mort du capitaine.

Le 1er juin 1833, la *Lilloise* sortait enfin de la rade de l'Ile d'Aix; mais en mer une voie d'eau ne tarda pas à se déclarer, funeste symptôme de l'état réel du navire! Il fallut rentrer au port. Le même événement de triste présage avait signalé le départ du capitaine Ross. Les nouvelles réparations exigèrent moins de temps que l'on n'avait dû le craindre. Le 9 juin, la *Lilloise* avait repris la mer.

Peu de jours après, ce fut un souvenir domestique et comme un premier adieu. La *Lilloise* passait devant le petit port de Veules. Elle avait en vue, sur le haut de la falaise, une chapelle en ruines; un peu plus loin, à l'horizon, un rideau de ces grands arbres qui protégent les villages du pays de Caux. Cette antique léproserie, dont si peu de débris survivaient, l'aïeul de Jules de Blosseville en avait nommé le dernier chapelain. Cette futaie entourait le vieux

manoir de Blosseville sur mer. Tout aux sentiments de famille, le commandant de la *Lilloise* écrivit deux longues lettres. Elles sont religieusement conservées avec leur date : « Devant Veules et Blosseville, 16 juin 1833. »

Un peu plus loin, autre incident heureux, prémédité sans doute, mais incertain. La *Lilloise* passait près de terre ; malgré le gros temps, un canot l'accoste. Il porte M. de Bréauté, le savant astronome, le confident de tous les projets, et avec lui plusieurs des hommes les plus distingués de Dieppe, M. Sibille entre autres, et M. Burgade, professeur d'hydrographie.

M. de Bréauté apportait une montre marine sortie des ateliers si remarquables de Saint-Nicolas-d'Alihermont, et destinée à être éprouvée dans cette campagne. Que d'épanchements intimes amena cette rencontre ! que de conseils utiles et d'inestimables encouragements !

Armée sur la demande du commerce de Dunkerque, la *Lilloise* trouva dans ce port l'accueil le plus bienveillant et le concours le plus éclairé. Cependant les premiers instants furent difficiles. Le ministre, par une nouvelle décision, avait notablement réduit la mission du bâtiment de l'Etat dans ses rapports avec les glaces, et le ministère avait oublié de donner des ordres pour la fourniture des effets de l'équipage. Les ouvriers demandaient des délais ; le chef maritime réclamait de Paris des instructions. Nouveau retardement, quand la saison était si avancée déjà, et lorsque le ministre venait de prescrire à la *Lilloise* de rentrer à Dunkerque en octobre au plus tard ! Mais ces obstacles furent bientôt aplanis. L'équipage

se vit renforcer d'un pilote qui connaissait parfaitement les côtes de l'Islande, et de dix-sept matelots de Dunkerque et de Gravelines, hommes d'élite, exercés et endurcis aux fatigues des mers du Nord. Cette relâche permit d'ajouter à l'équipement divers objets de première utilité, et tous les effets nécessaires furent réunis. Jules de Blosseville avait trouvé à Dunkerque des livres, un atlas, destinés à la *Lilloise* par le dépôt des cartes de la marine; des instruments expédiés par MM. Duperrey et Gambey. Il emportait entre autres une boussole d'intensité magnétique et un horizon, sortis des ateliers de ce dernier savant. Il avait aussi les copies complètes des journaux des capitaines Guédon et Foubert.

M. Duperrey lui écrivait que son plus grand désir était de voir briller dans la carrière des sciences l'officier qui s'était le plus distingué dans la campagne de la *Coquille*. Il aurait pu ajouter : et le seul qui n'en eut pas été récompensé; mais ce témoignage spontané valait toutes les récompenses officielles.

Pendant cette première relâche, quoique continuellement obsédé par de curieux visiteurs, mais aussi particulièrement secondé par M. de Rulhière, et se louant déjà du concours de tous ses compagnons de voyage, Jules de Blosseville donnait surtout ses soins à des observations de magnétisme et d'astronomie, prenant Dunkerque pour point de départ d'une expédition scientifique; tandis que son second, Raoul le Pelletier d'Aunay, surveillait tous les détails de l'armement. Ces observations étaient destinées à compléter les séries d'expériences que l'Académie des sciences désirait obtenir par des latitudes élevées.

« Je suis bien monté, écrivait le commandant de la *Lilloise*, mais le temps me manque. Plus on me donne de facilités, plus je paraîtrai indigne de cette confiance. Enfin, quand j'aurai fait autant que force, je tâcherai d'être tranquille. » L'aptitude et le zèle de son pilote dieppois lui donnaient une assurance nouvelle, et il achevait les préparatifs du départ, beaucoup plus satisfait qu'il ne l'avait espéré.

La *Lilloise* mit à la voile le 4 juillet.

Quel était l'état réel de ce bâtiment de l'Etat?

On a dit qu'à la nouvelle de son départ pour les mers du Nord, il n'y avait eu qu'un cri de désapprobation et d'alarme dans tout le corps de la marine.

On a raconté aussi que, plusieurs fois à Rochefort, dans ses conversations intimes avec son ami Lesson, le commandant de la *Lilloise* avait laissé échapper ce triste pressentiment : « *Cette barque me coiffera sous quelques glaçons.* »

Jules de Blosseville écrivait : « A chaque endroit où j'arrive, je séjourne longuement ; des obstacles s'opposent toujours à mon prompt départ. Notre relâche, du reste, dans le port de Dunkerque, a été si bien employée, que je ne puis la regretter. Je me suis dédommagé des refus que j'ai éprouvés à Rochefort. J'ai maintenant tout ce qu'il me faut, pour exécuter mon voyage avec succès, et j'ai pu profiter des avis que mes pilotes m'ont donnés d'après leur longue expérience. Je pars avec dix fois plus d'espoir de réussir que je n'en avais, en quittant Rochefort. Aussi Rochefort et Dunkerque sont-ils pour moi les deux extrêmes. Ma bonne étoile a reparu. »

Ce témoignage est suspect, sans doute ; ces paroles avaient surtout pour but de rassurer une famille alar-

mée. Mais Defrance, le pilote, écrivait avec plus de liberté d'esprit à M. de Bréauté; voici son jugement :

« Il est malheureux que le navire soit si petit; du reste, il est solide pour la construction, et pas des plus mal disposés, pour un bâtiment qui n'a pas été construit exprès. »

La différence est-elle bien sensible?

La vérité, il faut la dire pour être juste; car bien des jugements téméraires ont été portés.

Insuffisante pour une navigation dans les glaces, à laquelle n'était approprié aucun bâtiment de la marine royale, la *Lilloise* suffisait et au delà pour une simple station d'Islande; et le ministère n'avait pas définitivement autorisé le projet d'aborder le Groënland, présenté dans le plan de campagne.

Il a été dit et imprimé, que le commandant du brick avait dépensé de ses deniers, en travaux d'appropriation, une somme de 40,000 fr., dont sa famille avait réclamé sans succès le remboursement. Ce bruit public, dont l'origine se perd, n'a pas le moindre prétexte : c'est une inexplicable invention.

Une lettre que Jules de Blosseville écrivait à M. de Bréauté, deux jours avant son départ, résume sa situation de la manière la plus complète :

« Dunkerque, 2 juillet.

» Je me trouve dans une position difficile; et, si le succès que j'envisage, quelquefois me soutient, la crainte d'échouer m'accable plus souvent. Je ferai tout ce que je pourrai; j'abandonne le reste au ciel.

» Je suis fort content de Defrance, de ses manières et de ses conseils. Je lui procure tous les avantages qui dépendent de moi. J'ai fait ici de notables amé-

liorations à la *Lilloise*. Douze jours à Dunkerque m'ont mieux valu que deux mois à Rochefort. J'ai suivi les avis de M. Sibille pour les porte-haubans ; j'ai fait aussi fortifier l'avant, doubler le gouvernail, garnir les pitons ; j'ai fait achever les aménagements intérieurs, et nous sommes logés enfin. J'ai à bord les effets pour le froid, et je vais appareiller pour l'Islande. Vous m'avez vu vraiment malheureux. J'avais la conscience qu'il me manquait une foule de choses essentielles, et je ne croyais point pouvoir me les procurer. Aujourd'hui, c'est différent ; j'ai de meilleurs éléments de succès. Nous avons jusqu'à du confortable sous quelques rapports. Ce navire lui-même m'inspire un peu plus de confiance. J'attends avec impatience la première épreuve...

» Que n'ai-je plus de temps avec dix têtes et vingt bras! J'aurais une belle carrière devant moi. Le ministère a diminué la latitude qu'il me donnait. *Je serai obligé d'encourir une grande responsabilité. Je suis tenu de réussir.* »

Après onze jours de traversée, la *Lilloise*, favorisée par un très-beau temps, arrivait dans les parages de sa station, et un bateau pêcheur de Dunkerque, rencontré à huit lieues au large de la côte orientale de l'Islande, se chargeait de lettres qui furent rendues en France. « J'espère, écrivait Jules de Blosseville, que, dans vingt jours, j'aurai fini ce que j'ai à faire sur la côte du Groënland ; j'irai alors passer du bon temps à Reikiavik. »

Quatre jours plus tard une autre lettre, datée de la baie de Nordfiord, 19 juillet, contenait ce passage :

« Tout va bien ; je suis dans un excellent port que je vais quitter. Je touche à la partie la plus intéres-

sante du voyage. J'espère le bien terminer ; je suis excité à le faire, et je m'encourage des souhaits qui m'accompagnent. » Il promettait de la prudence. Sa responsabilité, disait-il, suffisait pour que sa famille dût être sans inquiétude.

Après une relâche de neuf jours, la *Lilloise*, entrée difficilement par un calme plat dans la baie de Nordfiord, où elle avait renouvelé sa provision d'eau, en sortit avec peine, pour se diriger vers le Groënland. Le lendemain, survint un coup de vent qui dura deux jours. Le beau temps revenu, le brick atteignit un champ de glaces, au milieu desquelles il pénétra à la profondeur d'une lieue, non sans beaucoup de fatigues. Les glaces étaient très-serrées, mais cassées par morceaux, le temps brumeux ; il fallut retourner au large, et louvoyer, en attendant le moment propice. Le 29 juillet, les circonstances atmosphériques devinrent moins défavorables. Le ciel s'éclaircit pendant quelques heures. Le vent venait un peu du large, et faisait fermer les glaces. La *Lilloise* put cependant pénétrer assez avant dans la banquise pour bien distinguer au loin, grâce à la réfraction, dans le sud du cap Barclay, une terre qui ne figurait sur aucune carte. Du haut du mât, on ne voyait pas la glace touchant à la terre. Pendant ces observations, la brume reprit tout à coup ; les sous-barbes de beaupré avaient été coupées par les glaçons. La *Lilloise* se dégagea, et resta en travers près de la banquise. Le lendemain grand vent, brume plus épaisse encore ; la *Lilloise* résista pendant trente-six heures ; il était à craindre que le mât de beaupré, n'étant plus soutenu, ne vînt à manquer : la mer était très-grosse ; le vent redoublait ; le bâtiment vira de bord, et le

cap fut mis sur l'Islande, où trois jours plus tard les avaries étaient déjà réparées dans la baie de Vapnafiord, après avoir visité les pêcheurs près du cap Langanesse. La *Lilloise* s'était bien comportée dans les glaces, et avait résisté à de rudes chocs.

Les 5 et 6 août, Jules de Blosseville écrivait à son frère :

« Je ne me rappelle pas si je suis né le 28 ou le 29 juillet, 28 ans avant les glorieuses journées (c'était le 29); mais ce que je puis t'annoncer positivement, c'est que le 29 juillet 1833, j'ai eu le bonheur d'apercevoir de bien loin, à une distance de 24 lieues, que je n'ai pu diminuer, mais enfin de bien voir une dizaine de lieues de la côte orientale du Groënland, non figurées sur les cartes, et dont je m'intitule modestement le découvreur. J'envoie la carte au ministre; mais j'espère avoir bientôt quelques additions à y faire, pourvu que la brume cesse.

» J'ai imposé à ma terre des noms français; ils se distinguent au milieu des noms anglais et danois, inscrits seuls jusqu'à ce jour sur les cartes de ces parages. Le ministère a la plus grande part. Ce n'est point flatterie, c'est devoir. Voici les noms donnés : Rigny, Tupinier, Coster, Bréauté, de Reste, Pouyer, Gourdon, Daussy, Beaupré, Savary, Brongniart, d'Aunay, Rulhière, Angebert et Lieutier.

» Ma terre s'étend de 68° 34' à 68° 55' de latitude nord, et de 27° 17' à 28° 02' de longitude ouest. Je jouis, de moi à toi, de ma petite découverte, comme si j'étais une fraction de Christophe Colomb, et je retourne achever mon travail avec un espoir que je crois mériter de ne pas voir déçu. J'ai fait connaissance avec les glaces; elles sont mignonnes, mais im-

pénétrables, et c'est sans danger, en se tenant en dehors d'elles, comme sur une côte, que j'espère terminer d'ici à vingt jours une reconnaisance, dont je vous donnerai moi-même des nouvelles avant peu, si je puis encore trouver des bateaux de pêche. Les glaces m'offrent un obstacle, mais pas un danger, parce qu'il m'est impossible d'y pénétrer. D'ailleurs, je peux bien remplir ma mission, en me tenant au large; et malgré tout mon désir de faire des découvertes, je suis d'une prudence qui m'étonne. J'ai un excellent pilote, celui que M. de Bréauté m'a donné. Encore cinq semaines, et je pars pour la France; j'espère y être dans la première quinzaine d'octobre. Je suis en bonne disposition, et plein d'espoir de faire une campagne heureuse. Je retournerai cependant, n'en doute pas, avec plaisir en France; car au temps où nous vivons, les absences sont bien longues. Donne toujours à Amfreville de mes nouvelles, qui soient, comme elles doivent l'être, très-rassurantes.

» D'Aunay va fort bien; je crois que nous sommes toujours très-contents l'un de l'autre.

» L'Islande est en résumé un pays fort curieux, mais de tous ceux que j'ai visités, le plus ennuyeux, quand on le connait, et qu'on n'a le temps de rien approfondir. Il y existe des lettrés, mais jusqu'à présent, je n'ai entendu que du latin de cuisine avec grand assaisonnement de barbarismes et de solécismes. La nature morte et animée m'occupe beaucoup, et plus que je ne le voudrais. Outre ma besogne courante, je suis obligé d'être botaniste et minéralogiste. L'expédition n'en est pas plus mal, mais moi je m'en trouve beaucoup moins bien. »

Ces lettres se terminaient par la recommandation

expresse d'un pieux devoir de famille qu'il n'avait jamais négligé. Jules de Blosseville voulait être compté comme présent le jour de la fête de sa mère.

Les lettres du commandant de la *Lilloise* à M. de Bréauté sont naturellement plus explicites sur la pensée de la nouvelle croisière. Il lui disait, le 4 août :

« Par 68° 56' nord, et 27° 30' ouest, sur la côte orientale du Groënland, une montagne a été baptisée de votre nom, le 29 juillet, jour où j'ai eu le plaisir d'apercevoir une dizaine de lieues de côtes au sud des dernières explorations de Scoresby. Le pic Bréauté est presque le point le plus nord de ma reconnaissance, mais j'avais déjà vu le cap Barclay deux jours auparavant, et quinze heures après avoir atteint le bord des glaces. Je ne vous dirai pas si le terrain est fertile ; j'ignore également si les habitants sont affables ; car les glaces défendent l'approche de la terre à 24 lieues ; mais quand la brume permet de voir la côte, la réfraction l'élève, et on distingue les détails à des distances énormes.

» Je suis extrêmement content de Defrance. C'est tout à fait l'homme qu'il me faut, et je crois aussi qu'il est satisfait de la considération dont il jouit à bord. Malgré son zèle et ses connaissances, *je crains fort de ne pas dépasser le bord des glaces*. J'ai profité d'un coup de vent, pour venir faire une pointe en Islande, réparer quelques avaries, et laisser les passages s'ouvrir.

» Je retourne avec une nouvelle ardeur ; mais ma position est difficile. Mes instructions me recommandent de ne pas compromettre la *Lilloise*. Je sais par expérience qu'elle n'a pas les os solides, et tous les

glaçons sont gros pour elle. Elle les aborde hardiment, mais souvent ils la font reculer, ayant plus de masse qu'elle. Au reste, *je me suis fait mon système de responsabilité, et j'oserai tout ce qui pourra être risqué.* Ecrivez-moi, poste restante à Dunkerque, dans les derniers jours de septembre. Je fais route maintenant pour le Groënland par 68° 30'. »

Defrance, le pilote, écrivait de son côté :

« Nous partons de nouveau pour les glaces. Les vents règnent, depuis que nous sommes dans ces parages, du sud à l'ouest grand frais, avec brume ; ce qui retient les glaces pressées les unes contre les autres, de manière à ne pas permettre d'y pénétrer ; mais j'ai l'espoir que, si nous avons le bonheur d'avoir quelques jours de vent du nord ou du nord-ouest, *nous entrerons quelques lieues plus avant vers les terres*, et nous pourrons faire quelque chose.

» La brume qui règne presque toujours depuis notre arrivée, pourra nous être bien nuisible pour la vue de la terre, si nous avons le bonheur de pouvoir en approcher.

» Nous devons quitter les glaces le 20 août. »

Jusqu'au 15 de ce mois, des signaux furent échangés entre la *Lilloise* et des bateaux de pêche. Un seul, la *Gabrielle*, crut l'avoir reconnue le 25 août à une lieue et demie de distance.

Cette campagne de peu de jours comptait déjà bien des travaux.

En passant devant Dieppe, Jules de Blosseville avait envoyé des observations à M. Arago et à M. Duperrey.

A Dunkerque, il avait eu le même soin; et une lettre

de lui à M. Brongniart contenait de nombreux détails.

Le 5 août, il adressait à M. Duperrey des observations magnétiques, datées de la côte d'Islande, et deux rapports étaient déjà expédiés au ministre avec la carte de la terre découverte.

Des notes étaient recueillies, pour répondre aux instructions de M. Dumas, de M. de Blainville, de M. Elie de Beaumont, de M. Pouillet, de M. de Férussac, de M. Milne-Edwards, comme à celle de la *Société des Antiquaires de Normandie*, qui recherchait une vie de Rollon en islandais et en latin.

Plusieurs caisses contenant des plantes et des oiseaux, et un baril renfermant un requin d'une variété mal connue, étaient partis pour le Muséum d'histoire naturelle, qui manquait d'une grande partie de ces objets d'étude.

Outre les collections commencées pour les établissements publics, auxquels tous les objets uniques auraient été réservés, il y avait encore force produits hydrophytologiques pour M. Bory de Saint-Vincent, et pour M. Adolphe Brongniart, grandes et petites plantes de mer, dûment lavées, séchées et étiquetées;

Quelques plantes terrestres soigneusement recueillies avec leurs racines, et accompagnées de notes indicatives;

Divers échantillons de zoologie anatomique, recommandés par M. Breschet;

Plus de quatre-vingts coléoptères pour M. le comte de Jousselin, son parent et son ami;

Des poteries, enfin, destinées à M. Brongniart.

A cette activité, à cette variété de résultats obtenus en si peu de temps, on peut apprécier ce qu'au-

rait valu au monde savant un voyage de circumnavigation confié à Jules de Blosseville.

C'était là le vœu et le but de toutes ses études ; sa campagne dans les régions arctiques, entreprise avec tant de passion, n'était vraiment qu'une sorte de programme. Il y voyait surtout un moyen d'apprendre à ses chefs, de se révéler à lui-même, ce qu'il vaudrait pour une grande exploration nautique. Car, sûr comme il l'était de la force de sa volonté, il lui restait cependant une extrême défiance de ses forces physiques et intellectuelles ; tant il s'était fait un idéal élevé des qualités nécessaires au chef d'une expédition !

Ce sentiment chez lui datait de loin, et ne s'était jamais altéré. Dès 1824, au retour de la *Coquille*, il écrivait de Saint-Denis, île Bourbon, à M. de Bréauté :

« Il faut une instruction bien profonde et des guides bien sûrs, pour acquérir des talents et une expérience prématurés ; c'est ce qui manquera toujours en marine, où l'on est obligé de commencer sa carrière très-jeune, et où il est fort rare de n'avoir que de bons exemples sous les yeux.

» Abandonné depuis longtemps à moi-même, exposé à quelques désagréments qui ne sont pas inséparables du métier, j'ai toujours travaillé à démêler le bon du mauvais, et mon jugement a dû m'égarer souvent et retarder mes progrès.

» Je me fais une bien haute idée des talents d'un chef d'expédition, et mon modèle est tellement parfait qu'il n'a jamais existé. »

Il avait conservé intacte, avec plus d'expérience des hommes et des choses, cette opinion si noble de son état. Sévère pour lui-même, indulgent pour

les autres, toujours prêt à aider de son concours, sans en laisser la moindre trace, un homme même dont il eut apprécié le savoir, sans estimer le caractère; prompt à mettre en lumière le mérite ignoré; habile à découvrir et à développer jusque chez le moindre volontaire les dispositions naissantes et les aptitudes qui ne se connaissaient pas Aussi jaloux du bien-être d'un équipage qu'indifférent au sien propre, il aimait l'aisance autour de lui, et savait se passer, se priver de tout. Equitable pour celui qu'il n'aimait pas, comme pour ses amis, il était heureux, sans le moindre retour sur lui-même, des récompenses légitimes, impatient des retards de justice.

Partout où il abordait, cherchant aussitôt les hommes utiles et les hommes éminents, il avait un tact tout particulier pour aller droit à eux, pour leur inspirer une juste confiance, pour établir avec un fruit mutuel un généreux échange de connaissances et d'observations.

On a pu voir combien, dans le voyage de la *Coquille*, il avait su se créer d'utiles relations précieusement conservées. Dans la campagne de la *Chevrette*, il s'était bientôt lié avec le savant naturaliste Diard, avec M. Bellenger, directeur du Jardin botanique de Pondichéry; avec M. Hodgson, résident à la cour du Népaul, auteur de la découverte des livres bouddhiques, homme d'un caractère généreux, sympathique pour la France, et communiquant volontiers les trésors de ses découvertes.

Jules de Blosseville parlait l'anglais avec une extrême facilité, l'espagnol bien, le portugais convenablement. Il avait une teinture suffisante du grec

moderne, de l'arabe et du malai, et une grande aptitude à former des vocabulaires de langues nouvelles. Cette instruction, jointe à ce qu'il avait retenu de ses rapides études classiques, lui semblait encore un bien mince bagage; tant il avait pour principe que le don des langues n'était pas un mérite, mais un devoir pour un chef d'expédition!

Pendant les derniers mois passés à Paris, au milieu des démarches sans nombre nécessitées par ses projets de campagne, il avait trouvé le temps de reprendre ses leçons d'équitation, de se perfectionner par un travail d'atelier dans le dessin des cartes, de suivre assidûment au Jardin des Plantes, et à l'Ecole des mines, deux cours de géologie et de minéralogie.

M. Lesson, témoin de son zèle naissant, dans le grand voyage de la *Coquille*, l'a dépeint dans un portrait, reproduit presque au début de cette notice, tel qu'il était à l'âge des illusions.

Le contact d'un cruel égoïsme et quelques déceptions amères, n'avaient pas rendu ce portrait moins ressemblant. Son désintéressement expansif ne s'était point altéré. C'était toujours le même élan, le même cœur. Sacrifier sa vie au moindre progrès d'une science, au hasard même d'une expérience, lui semblait le plus simple des devoirs, trop bien payé par la plus faible étincelle de renommée.

Occupé sans relâche à recueillir des notes sur tout ce qu'il jugeait utile, ou simplement curieux à étudier sur place, dans les relations de voyages, il annotait particulièrement en tout genre, ce qui n'avait été observé qu'imparfaitement, cherchant surtout ce qu'il y avait encore à perfectionner et à résoudre.

Grand ennemi, comme il le disait, du *système du moi*, ce qu'il comprenait le moins, c'était qu'au retour d'une grande campagne, un chef d'expédition pût avoir des économies à placer. Il envisageait même d'une manière si large les devoirs de cette haute position, qu'il aurait couru grand risque de servir l'Etat à ses dépens, d'après cette noble maxime : *Commandement oblige.*

C'était là un beau rêve ; il faut s'en réveiller, j'allais dire dans une triste réalité ; mais, hélas ! c'est dans une cruelle incertitude.

Déjà, malgré un violent coup de vent sur les côtes de France, à la fin d'août, Dunkerque et Gravelines avaient vu rentrer le dernier de leurs bateaux de pêche. Les navires hollandais étaient tous aussi revenus. Seule, la *Lilloise* ne reparaissait pas encore : mais cette attente ne soulevait aucune alarme. Le bâtiment de l'Etat n'avait pu quitter les côtes d'Islande qu'après la dernière voile de nos pêcheurs. La présence d'un stationnaire avait répondu à toutes les espérances de discipline et de protection.

Toutes nos villes maritimes, toutes nos sociétés savantes retentirent bientôt d'une grande joie. Après quatre longues années de captivité au milieu des glaces, le capitaine Ross et ses intrépides compagnons, délivrés le 26 août, revoyaient enfin leur patrie ! La question du passage nord-ouest de l'Atlantique à l'océan Pacifique n'était pas résolue encore ; mais cette périlleuse campagne avait produit des résultats certains pour l'avancement des connaissances humaines, et l'histoire des nobles dévoûments à la science avait grandi d'une page.

Ce retour, dont Jules de Blosseville n'avait jamais

voulu désespérer, malgré l'opinion du monde savant; ce retour d'un équipage tout entier, si longtemps emprisonné dans les parages les plus impénétrables, aurait été un gage précieux de sécurité, si déjà quelque pressentiment sinistre avait pu naître sur le sort de la *Lilloise*. Bien loin de là, diverses circonstances se réunissaient pour n'offrir que des idées rassurantes.

On croyait savoir que, sur les côtes du Groënland, jamais l'été ne s'était montré aussi favorable depuis 1783. Au moment du départ des bateaux de pêche, il se déclarait une fonte de glaces tout à fait exceptionnelle. Jules de Blosseville n'était certes pas homme à laisser échapper une faveur inespérée, qui venait s'offrir à lui, après s'être fait attendre des navigateurs pendant un demi-siècle. Il ne pouvait évidemment rentrer au port, qu'après avoir poussé son exploration aussi loin que la saison ne l'aurait pas interdit. D'ailleurs ses lettres du 5 août, celles qui donnaient les détails les plus circonstanciés sur sa découverte, n'étaient parvenues à leur adresse que le 24 octobre.

On crut d'abord dans sa famille qu'il s'était arrêté soit aux Orcades, soit aux îles Shetland; ou plutôt qu'il avait visité quelque point de la Norwége. Ce n'était pas, il est vrai, la voie la plus directe; mais un détour de cette nature était facile à justifier. Le commandant de la *Lilloise* en avait même, dans plusieurs confidences intimes, laissé entrevoir la pensée. Aux plus mauvais jours de la Révolution, son père, jeté par une tempête sur les côtes de Norwége, avait rencontré dans le petit port d'Aigersund une généreuse hospitalité. Il y avait donc là en quelque sorte un pèlerinage de famille; c'eût été au moins une satisfac-

tion très-vive pour des souvenirs pieusement conservés ; le marquis de Blosseville se plaisait à y croire de toute la force des recommandations pressantes qu'il s'était fait un bonheur d'adresser à son fils.

La saison en avançant cessa de promettre un prochain retour. Cette contrariété (ce n'était pas encore une alarme) ne fit que donner une autre forme à une croyance intime. La crainte d'attirer sur un retard probablement volontaire une attention compromettante, se présentait trop naturellement à l'esprit. Comment allait-on juger au ministère de la marine un hivernage en Norwége, qui offrirait tant de caractères de préméditation ? Le moins de retentissement possible n'était-il pas le plus sage parti ? On le jugea ainsi dans la famille et chez les amis de Jules de Blosseville. On attendit donc en silence, avec un ferme espoir, le retour éloigné, plutôt que des nouvelles du bâtiment attardé. On se représentait le commandant de la *Lilloise* jour et nuit, dans un observatoire improvisé, tout entier à des travaux compliqués d'astronomie et de magnétisme terrestre. On se répétait que ses premières instructions lui avaient permis de relâcher à Berghen, en cas de nécessité absolue, et que ce port étant accessible en toute saison, rien ne pressait d'y laisser des observations incomplètes.

Mais l'autorisation d'une relâche forcée ne pouvait pas s'interpréter par le droit d'un hivernage volontaire, et les mois se succédaient sans rien révéler.

Un jour, M. Lefebvre, chef du bureau des officiers militaires, homme aussi éclairé que bienveillant, s'entretenait avec le frère de Jules de Blosseville de cette absence si prolongée. M. Lefebvre jeta dans la conversation ce souvenir, qu'un hiver tout entier à la côte du

Groënland avec de bons instruments d'observation, était le rêve favori du jeune voyageur. A ces mots, il arrêta sur son interlocuteur un regard interrogatif. C'était une révélation soudaine. Une exclamation d'alarme fit comprendre à l'excellent M. Lefebvre, qu'il s'était trop ou trop peu ouvert. Sa confidence fut sans réserve. La veille de son départ, Jules de Blosseville lui avait avoué qu'un hivernage au delà du cercle polaire, était devenu pour lui une idée fixe. « J'allongerai la campagne, tant que je le pourrai. » Ses confidences envers son frère n'étaient pas allées plus loin que cette simple phrase.

Il fallut préparer toute la famille à cette émotion nouvelle. Le secret fut religieusement gardé ; chacun vit sans doute avec un sentiment de reconnaissance, l'opinion publique se prononcer chaque jour plus vivement pour une expédition à la recherche de la *Lilloise ;* mais pour des esprits prévenus, ce n'était là qu'un espoir de plus, et le moins probable. On se confiait surtout à la prudence du commandant, qui, n'ayant pu en France embarquer des vivres que pour quatre mois, dénué à son départ de la plupart des ressources prodiguées au capitaine Ross, et toujours soucieux du bien-être des hommes placés sous ses ordres, ne s'était certes pas emprisonné volontairement dans les glaces, sans avoir recueilli dans un port de l'Islande, une grande partie au moins des approvisionnements les plus indispensables.

Le bruit d'une expédition à la recherche de la *Lilloise* prenait chaque jour plus de crédit, sans que rien d'officiel indiquât encore le moindre préparatif. La presse en général appelait avec chaleur l'attention de nos deux marines sur les grands exemples que

l'Angleterre leur avait donnés, pendant la captivité du capitaine Ross au milieu des glaces polaires. Ce mouvement des esprits semblait plutôt contrarier qu'encourager les plus hautes influences de notre armée de mer. Dans les régions supérieures et dans les conseils les plus intimes, dès le premier moment, la *Lilloise* avait été considérée comme perdue sans retour. En se décidant à satisfaire l'opinion publique, on se préoccupa beaucoup plus de la pensée de ne pas sacrifier un second bâtiment, que de l'espoir de sauver le premier.

De nombreux officiers s'étaient généreusement offerts pour commander l'expédition, ou pour en faire partie comme volontaires. Le commandement parut d'abord devoir être confié à M. Chiron du Brossay, lieutenant de vaisseau, appelé de Toulon à Paris par ordre télégraphique, dans les premiers jours de janvier 1834. Cet officier distingué, intimement lié avec Jules de Blosseville, était du très-petit nombre de nos hommes de mer qui avaient déjà fait campagne dans le Nord. Il aurait rempli cette mission avec autant de zèle que de talent et d'expérience. Il s'y était volontairement préparé; son plan était prêt, et il désignait dans le port de Toulon un bâtiment, qui devait répondre à toutes les convenances, après quelques grandes réparations. Déjà même il s'était informé s'il serait sûr de trouver à Dieppe des ancres et des scies à glace. Il indiquait le mois de mars comme l'époque nécessaire du départ de l'expédition, et proposait d'embarquer des vivres pour un an. Il regardait comme une des chances de salut les plus probables, l'ordre de déposer sur la côte orientale du Groënland, avec des vivres pour deux ans, deux hommes

d'élite, qui auraient remonté vers le Nord avec des pirogues d'Esquimaux, et engagé ces peuplades à remonter la côte du Groënland par terre, en recherchant des traces de la *Lilloise*.

Mais la dépêche officielle qui appelait à Paris M. Chiron du Brossay, avait un tout autre but. Il s'agissait pour lui d'accompagner, en qualité d'aide de camp, son oncle, le vice-amiral Halgan, nommé au gouvernement de la Martinique. C'était un devoir de famille autant qu'un ordre de service. M. Chiron du Brossay renonça, non sans regret, à son généreux dévoûment.

Vers cette époque, le ministre de la marine invita nos agents diplomatiques et consulaires dans les diverses résidences du Nord, à recueillir toutes les indications qui pourraient jeter quelque lumière sur le sort de la *Lilloise*. Aucune révélation utile ne sortit de cette enquête.

Les dernières lettres reçues de Jules de Blosseville et de son pilote, exprimaient l'intention positive de retourner vers les glaces et d'y pénétrer.

Les glaces s'étaient-elles refermées sur nos marins, comme elles peuvent le faire en une seule nuit?

La *Lilloise*, frappée de nouvelles avaries, avait-elle sombré, en voulant atteindre encore l'Islande?

Sombrer, sans laisser de traces du naufrage, lorsque tant de courants portent les moindres débris vers des terres prochaines! Périr corps et biens, avec assez d'embarcations pour n'être pas obligé d'abandonner un seul homme!

La crainte la plus vraisemblable était donc toujours celle d'un hivernage volontaire ou forcé. L'équipage avait pu descendre à terre, sans s'éloigner

beaucoup du bâtiment emprisonné, et là, attendre avec trop de privations sans doute, mais aussi avec bien des chances de salut, l'époque si courte où presque chaque année, les glaces ouvrent un étroit passage aux navigateurs.

Une expédition de recherche fut enfin annoncée. On crut d'abord que M. Duperrey en recevrait le commandement avec M. Borius pour second ; l'illustre chef et l'ami dévoué de Jules de Blosseville! touchante association qui promettait les plus courageux et les plus intelligents efforts.

Le choix du ministre s'arrêta sur le brick la *Bordelaise*, rappelé à Cherbourg de la station de Bilbao. Ce brick, commandé par M. Dutaillis, lieutenant de vaisseau, ne reçut pas pour unique mission la recherche de la *Lilloise*; il devait s'enquérir aussi de quelques baleiniers français dont l'absence prolongée inspirait une juste sollicitude.

Arrivée de Cherbourg à Dunkerque, le 30 avril, la *Bordelaise* mit à la voile le 7 mai pour les côtes d'Islande, après avoir pris dans ce dernier port quelques marins expérimentés et le complément des vivres nécessaires. L'opinion des juges les plus compétents paraissait peu favorable à cette expédition telle que le plan de campagne avait été conçu.

On aurait surtout désiré qu'une mission aussi périlleuse, eût été confiée à un bâtiment en assez bon état, pour que le soin légitime de sa sûreté ne l'empêchât pas de pénétrer dans les glaces. On allait jusqu'à juger la *Bordelaise* aussi peu propre à un voyage de recherche que la *Lilloise* à une campagne d'exploration. L'on pensait même que pour cette navigation si exceptionnelle, deux bâtiments expédiés de con-

serve auraient été d'absolue nécessité. Tel était notamment l'avis de l'amiral Jacob.

La *Bordelaise* se dirigea d'abord sur Vapnafiord, dernière relâche de la *Lilloise* officiellement connue. Elle y toucha le 22 mai. Aucune nouvelle de l'expédition française, depuis le 4 août, n'était parvenue à ce comptoir danois. Les rigueurs d'un hiver excessif même pour ces parages, avaient privé jusque-là les habitants de toute communication avec le nord de l'île. Le 26 mai, le brick appareilla pour tenter, par le cap Langanesse, passage vers les baies du nord ou de l'ouest. En visitant sur sa route un assez grand nombre de bateaux de pêche, le commandant Dutaillis parvint à recueillir, près de plusieurs capitaines, divers détails plus ou moins authentiques, et quelques conjectures, qu'il consigna dans un rapport, avec les conséquences qu'il jugeait devoir en déduire.

Se croyant alors sur les traces de la *Lilloise*, il prit la direction de l'ouest; mais contrarié par les vents, il se décida à laisser tomber l'ancre à Talknafiord; puis, gagnant bientôt les baies situées plus au nord, il reconnut, après quelques avaries, que toute communication vers le cap Nord était interceptée par les glaces, et il rallia une fois encore le sud, pour continuer son exploration et son enquête, que contraria la plus défavorable des saisons.

Quarante-huit heures après le départ de nos derniers bâtiments de pêche, la *Bordelaise*, quittant l'ouest de l'Islande, fit voile pour la France. Une traversée de vingt jours la rendit au port de Dunkerque, où elle était de retour le 13 septembre.

Deux témoignages, parmi tant d'autres, méritaient seuls attention.

Le patron Déaraujo, commandant la corvette de pêche l'*Enviée*, s'était, disait-il, trouvé le 14 août au soir, à l'entrée de Sagundafiord, à trois lieues de terre environ, tellement rapproché de la *Lilloise*, que le brick de l'Etat ayant arboré ses couleurs nationales, il avait en toute hâte mis son pavillon. « La *Lilloise*, ajoutait-il, avait deux ris dans ses huniers, et les basses voiles amurées. L'obscurité, plus que le mauvais temps, l'avait bientôt fait perdre de vue. »

Ce renseignement venait confirmer la déclaration de plusieurs autres capitaines, qui s'accordaient à bien constater que la *Lilloise* avait été vue du 12 au 14 août. Le capitaine de la *Gabrielle* affirmait seul l'avoir reconnue très-distinctement du 20 au 25 août, à une lieue et demie de distance.

Le capitaine d'un brick français, qui s'était trouvé en relâche avec la *Lilloise* à Vapnafiord, avait en outre appris au commandant Dutaillis, qu'elle avait bordé de nouveau certaines parties de son avant, et bordé de fer son étrave et les parties avoisinantes, quoiqu'il ne fût question dans le rapport officiel de Jules de Blosseville que d'un léger travail aux liûres de beaupré.

Le résumé des conséquences, déduites par M. Dutaillis de toute son enquête, est que, du 12 au 14 août, la *Lilloise* ne se dirigeait pas vers le point de la côte du Groënland qu'elle avait reconnu; qu'alors elle ne voulait plus continuer les travaux hydrographiques commencés, et que, soit qu'elle se fût dirigée vers le Groënland du 4 au 12 août, soit qu'elle l'eût fait du 15 au 20 ou au 25, elle ne pouvait plus attendre, à

une époque aussi avancée de la saison, que le moment d'opérer son retour en France ;

Que, si dans l'intervalle du 4 au 25, la *Lilloise* avait tenté la traversée vers le Groënland, elle avait dû presque immédiatement y renoncer, après une bordée de quelques lieues ;

Qu'elle n'avait pris aucun mouillage dans le golfe de Brède-Bugt, et que la plus profonde obscurité cachait et le lieu de sa relâche, et ce qu'elle avait pu faire hors des deux rencontres de l'*Envié* et de la *Gabrielle ;*

Enfin, qu'en août 1833, les coups de vent avaient été d'une extrême violence:

De toutes ces investigations, le commandant Dutaillis tirait cette douloureuse conclusion : que la perte de la *Lilloise* était pour lui incontestable, et que ce ne pouvait être sur la côte du Groënland qu'elle avait disparu.

En fait, son rapport tendait à établir, qu'en tout cas, la recherche sur cette côte aurait été impossible dans la campagne de 1834, par tous les obstacles que les glaces opposaient.

Ce rapport souleva dans la presse de Paris et même dans quelques journaux de Londres, une discussion très-vive et très-passionnée. Il serait pénible de réveiller, après tant d'années déjà, ce débat si amer.

La conclusion du rapport était, que la *Lilloise* avait dû se perdre dans les glaces vers le nord de l'Islande, au moment où, renonçant, à cause de la saison avancée, à retourner au Groënland, elle allait faire voile vers la France.

Mais ces présomptions étaient bien vagues ; le *Moniteur* déclara que les résultats de la recherche

étaient à peu près nuls ; que l'incertitude qui régnait depuis un an n'avait pu être fixée par aucun renseignement précis, et qu'il n'existait pas encore la moindre preuve matérielle de la perte de la *Lilloise*.

Au même moment, une lettre arrivait des îles Sandwich, à l'adresse de Jules de Blosseville. Le capitaine Richard Charlton, qu'il avait connu à Otahiti, lui racontait toutes les chroniques, toutes les causeries des îles de la Société.

Mistriss Charlton et sa sœur étaient de retour à Woahoo, après deux ans et demi passés en Europe.

Le beau monde était déjà nombreux aux îles Sandwich. La veille, une soirée avait réuni dix ladys anglaises et américaines, vingt gentlemen anglais, français et américains.

Karaimoka, baptisé à bord de l'*Uranie*, venait de mourir.

Beaucoup de naturels se souvenaient du capitaine Duperrey.

Honolulu serait un vrai paradis, s'il n'y avait pas de missionnaires américains, les plus affreux fanatiques du monde.

Stewart, chapelain du bâtiment de guerre des Etats-Unis, le *Vincennes*, venait de publier un abominable pamphlet sur les îles Sandwich. A toutes ces nouvelles, M. Charlton ajoutait :

« Votre amie, Almata, est aujourd'hui reine de Tahiti. Elle a pris le nom de Pomaré et proclamé son divorce. Son mari, Pomaré Nohorai, avait été défait et blessé, il y a deux ans, dans un combat à Tahua ; il doit être encore prisonnier de guerre à Huahine... »

Cette lettre portait précisément la date du dernier

jour où la *Lilloise* avait été vue de loin par un pêcheur de Dunkerque.

Bientôt une nouvelle alarme se répandit, et les convictions que n'avait pu ébranler un rapport officiel, hésitèrent enfin devant une réunion de circonstances, qui devaient sembler fatalement concluantes.

Des paysans norwégiens avaient recueilli sur le rivage une caisse apportée par le courant, et contenant des cartes marines parfaitement conservées. Divers indices tendaient à faire croire que ces cartes avaient dû appartenir à la *Lilloise*, et la forme assez peu claire d'une dépêche suédoise, qui avait un caractère à peu près officiel, donnait même à supposer une découverte de cartes manuscrites, constatant des travaux exécutés sur les côtes de l'Islande et du Groënland. Cette caisse, promise au ministre de France à Stockholm, devait être adressée sans délai à Paris.

La première conjecture accréditée par cet incident, fut un naufrage de la *Lilloise*, dans la navigation difficile de la côte occidentale de la Norwége. Cette côte, dont l'approche est fort dangereuse, se montre hérissée de rochers, et même d'îles rarement visitées par les pêcheurs, malgré l'extrême abondance des poissons. Une autre opinion prit à son tour quelque crédit ; on pensa que le navire, abandonné sur les glaces par l'équipage refugié à terre, avait pu se dégager seul, pendant les fontes produites par l'été de 1834, et remis à flot sans pilote, se perdre dans une débâcle de montagnes de glaçons, ou même seulement dans la haute mer.

Pour la famille du commandant de la *Lilloise*, il ressortait de cette rumeur publique, une nouvelle

crainte, mêlée d'un nouvel espoir. Souvent dans ses récits des grandes navigations qu'il étudiait sans cesse, Jules de Blosseville avait mis une insistance toute particulière à développer des chances de salut, parfaitement analogues au fait que des lettres de Suède venaient de signaler.

A son avis, l'un des premiers soins des naufragés, livrés à eux-mêmes dans des parages inconnus, doit être de confier au courant, des bouteilles, et surtout des caisses goudronnées, messagers moins fragiles, qui portent l'indication précise du point où sont attendus des libérateurs. Cette coïncidence permettait donc d'entrevoir un acte prémédité dans le fait qui occupait l'attention, et de penser qu'une botte flottante avait pu être livrée à dessein aux courants de la mer Glaciale. De grands obstacles avaient sans doute été à vaincre par l'équipage de la *Lilloise*. Mais que ne devait-on pas attendre d'une prévoyance qui ne négligeait rien?

Enfin, dans le mois de novembre, le chargé d'affaires de France à Stockholm put expédier vers Paris la précieuse épave, recueillie sur la côte de Norwége, dans le baillage de Romsdal. Elle subit au ministère de la marine, et au dépôt général des cartes et des plans, l'examen le plus minutieusement attentif. Le frère de Jules de Blosseville était présent avec plusieurs de leurs communs amis.

Il demeura d'abord bien constaté, qu'aucune note, aucun indice particulier n'était joint à cette collection de cartes, qui n'étaient point réunies dans un atlas à dos mécanique, comme celles que l'on avait confiées à la *Lilloise*. Presque toutes portaient des numéros que n'avaient plus depuis longtemps les

cartes du dépôt de la marine. Leur date déjà un peu ancienne, le timbre très-connu de M. Dezauche, l'existence, parmi elles, de plusieurs cartes hollandaises, telles que le dépôt n'en possédait pas : toutes ces circonstances réunies parurent former une démonstration suffisante.

On remarquait d'ailleurs, sur l'une de ces cartes, les traces journalières, très-soigneusement suivies, d'un itinéraire depuis le Havre jusqu'à la partie septentrionale de l'Islande, avec un crochet bien marqué, indiquant pour point de départ l'embouchure de la Seine.

La *Lilloise* avait fait route depuis Rochefort. Il fut unanimement reconnu que la caisse rencontrée par les pêcheurs norwégiens, ne pouvait pas provenir du naufrage d'un bâtiment de l'Etat. Il n'existait donc, même pour les intelligences les plus prévenues, aucune preuve matérielle de la perte de la *Lilloise*. Tout n'était pas désespéré. Malheureusement, nos dernières lois sur les primes avaient éloigné des glaces du nord les baleiniers français, et depuis peu d'années les Anglais, attirés sans doute par l'exemple des Ross, des Parry, des Franklin, se dirigeaient surtout vers le détroit de Davis et vers la baie de Baffin. Cependant, cinquante-neuf bâtiments anglais faisaient encore, en 1834, la pêche de la baleine sur la côte du Groënland. C'était là pour la *Lilloise* une puissante chance de salut. Le retour des baleiniers étrangers pouvait rendre à la patrie les braves marins, dont le sort excitait un intérêt universel. D'un autre côté, toutes les correspondances s'accordaient à constater que l'hiver avait été, une seconde fois, d'une rigueur inaccoutumée dans l'Amérique du

Nord, et l'on savait que, pendant le dernier été, à peine avait-on pu communiquer avec un très-petit nombre de points des côtes du Groënland. Mais on savait aussi que souvent, en une heure, il survient naturellement dans les glaces des ouvertures plus larges que ne peuvent les pratiquer, pendant un été des régions arctiques, toutes les scies des arsenaux de l'Etat.

Plus de cent navires français s'étaient montrés sur la côte d'Islande, pendant la campagne de pêche de 1834. Aucun d'eux n'était parvenu à recueillir le plus léger indice.

Il restait permis d'espérer que des communications auraient pu s'établir entre la *Lilloise* et les postes danois du Groënland, soit par l'intermédiaire de quelque peuplade d'Esquimaux, soit par un détachement de nos matelots, envoyés à la découverte sous les ordres d'un officier. Peut-être aussi, l'équipage avait-il tenté un effort désespéré, pour rejoindre par terre l'expédition du capitaine Back. Enfin, si un second hivernage était devenu nécessaire, les ressources abondantes que la chasse et la pêche offrent pendant l'été, n'avaient certes pas été mises en oubli.

L'expérience venait de prouver qu'une expédition de recherche ne pouvait pas se renouveler avec les trop faibles moyens confiés à la *Bordelaise*. Une seconde expédition fut résolue. Les hommes de la science et du métier s'accordaient à demander que l'on ne se renfermât point dans une démonstration impuissante, et que le bâtiment désigné pût au moins tenir la mer plus de quatre mois.

L'un des officiers les plus distingués de la marine

danoise, le capitaine, depuis vice-amiral Zahrtmann, indiquait, comme conditions nécessaires de succès, les précautions suivantes :

« Armer deux bâtiments d'à peu près 80 tonneaux chacun, gréés en yacht, en sloop, ou en galiote ;

» Munir ces bâtiments d'une doublure de baleinier, en planches revêtues à fleur d'eau de plaques en fer ;

» Donner à chaque bâtiment trois officiers, deux chirurgiens, un maître et dix-huit matelots ; avec des approvisionnements pour dix-huit mois, et des embarcations nombreuses, fortes, mais légères ;

» Rallier la côte de Groënland à 75 degrés de latitude, et la longer vers le sud, autant que possible, à l'aide des courants ;

» En cas d'obstacles insurmontables dans cette direction, tenter, vers la fin d'août, de gagner la haute mer, pour faire un dernier essai, et pousser à travers les glaces au sud de 67 degrés, surtout si l'expédition était favorisée d'un vent de sud-ouest.»

L'opinion de ce savant explorateur des mers du Nord était de tout point conforme à celle du capitaine Graah, auteur d'un beau travail sur la côte du Groënland, depuis le cap Farewell jusqu'au cap Dan.

Bien placé pour juger lui-même cette question, le *Mémorial dieppois* demandait seulement deux navires d'un faible tonnage, construits aussi solidement que ceux qui sortent des chantiers de Dieppe.

Malgré l'opinion favorable exprimée par l'amiral Jacob, ces conseils ne prévalurent pas. Les instructions officielles prescrivirent l'envoi d'un seul bâti-

ment, qui relâcherait d'abord à Reikiavik, capitale de l'Islande, pour se livrer ensuite à l'exploration du havre de Brède-Bugt, et enfin à celle de la banquise; mais avec défense formelle de s'y engager de manière à compromettre la sûreté de l'expédition, et de chercher à visiter les établissements danois sur la côte sud-ouest du Groënland.

L'amiral Duperré désigna pour la seconde campagne sur les traces de la *Lilloise*, le brick de guerre la *Pourvoyeuse*. C'était un navire neuf de 400 à 450 tonneaux, et de construction plus solide que la *Bordelaise*. Les instructions du ministre avaient prévu avec sollicitude les moindres détails de l'armement.

L'amiral enjoignait particulièrement de composer l'équipage d'hommes de bonne volonté, pris surtout parmi les marins éprouvés par la pêche de la baleine et par la navigation des mers Glaciales, ou au moins par plusieurs campagnes à la côte d'Islande. Vingt de ces hommes d'élite avaient été demandés au port de Dunkerque.

Le commandement de la nouvelle expédition fut donné à M. Tréhouart, lieutenant de vaisseau, que l'amiral honorait d'une confiance toute particulière. Pour la seconde fois cette mission était offerte, tandis qu'il eut été facile de faire plus d'un excellent choix parmi les nombreux officiers qui la demandaient. Pour la seconde fois, on désignait un chef brave, éprouvé, considéré, mais dont la foi au succès n'avait rien de trop encourageant.

A la mission principale de la *Pourvoyeuse*, on joignit quelques instructions scientifiques. Le docteur Gaymard, si connu par une part si brillante dans les

deux grands voyages de circumnavigation des capitaines de Freycinet et d'Urville, s'était offert avec un généreux empressement, moins encore à compléter ce que l'on connaissait déjà de l'histoire naturelle des régions arctiques, qu'à se dévouer au salut des marins de la *Lilloise*.

Dans la lettre d'envoi des instructions, rédigées tout exprès par l'Académie de médecine pour M. Gaymard, le savant docteur Pariset, secrétaire perpétuel, s'exprimait ainsi :

« Vous avez accompagné l'expédition qui est allée à la recherche de la Pérouse ; vous accompagnez celle qui va à la recherche de M. de Blosseville. Qu'il est beau d'associer son nom à des noms si glorieux, de concourir à des entreprises qui demandent tant de lumières et de courage, et de servir ainsi, aux yeux des nations, les intérêts de la science et de l'humanité !...

» Ce que n'ont pas fait Graah et Scoresby, d'autres le pourront faire, et dans d'autres temps. L'essentiel serait d'arriver sur les lieux dans un moment favorable. Or, l'unique moyen jusqu'ici de rencontrer cette chance heureuse, était de la chercher dans l'occasion ; et cette occasion s'offrant à un cœur passionné pour les sciences, pour la gloire, pour l'honneur de la patrie, comment ne serait-elle pas saisie avec ardeur ? Voilà ce qu'a fait M. de Blosseville ; voilà ce qu'a fait l'intrépide navigateur à la recherche duquel est consacrée la prochaine expédition. »

Le travail de M. Pariset sur les études à faire en Islande et au Groënland, est certainement un des plus précieux modèles du genre. La commission de l'Académie de médecine y avait joint une instruction par-

ticulière, où se développaient quelques vues sur la conduite à tenir à bord des bâtiments pour la conservation des équipages. Ce second mémoire avait été rédigé sur des documents produits par le capitaine Duperrey.

Pour résumer en un mot la pensée de sa mission, la *Pourvoyeuse* dût prendre un nom consacré déjà par une expédition célèbre. Elle devint la *Recherche*. Ainsi avait-on appelé le bâtiment que montait d'Entrecasteaux dans sa mémorable navigation sur les traces de la Pérouse.

Cependant le bruit s'était répandu à Brest, d'après une feuille anglaise, que la *Lilloise* venait d'être retrouvée. Retrouvée en plein hiver! au milieu de glaces presque toujours impénétrables, même au plus fort de l'été! Mais de pareilles inventions se débitent au hasard; elles s'accueillent, elles se propagent sans examen, et une fausse joie bientôt désabusée vient aggraver encore l'anxiété des malheureuses familles.

Une sorte d'enquête, dirigée en Angleterre par un de nos consuls, sur l'ordre de l'amiral Duperré, démontra bientôt que ce bruit ne partait d'aucun fait connu.

Au même moment, Dunkerque voyait armer pour la pêche de la baleine au Groënland, un seul navire à trois-mâts de 350 tonneaux. Depuis la dernière loi sur les primes, tous nos armateurs avaient exclusivement tourné leurs spéculations vers la mer du Sud et la côte du Brésil. Cette reprise des navigations polaires venait avec un merveilleux à-propos offrir à l'équipage de la *Lilloise* une nouvelle chance de salut.

De son côté, notre consul à Liverpool, M. Lainé, fai-

sait engager les baleiniers de Londres, de Hull, de Leith et de Dundee, à rechercher dans le cours de leur navigation, et surtout dans leurs relations avec les naturels, jusqu'aux moindres indices sur le sort de nos marins.

Pendant ces préparatifs, le commandant de la *Recherche* avait reçu pour mission de faire dans nos ports une sorte d'enquête préalable sur les dernières nouvelles de la *Lilloise*.

A Dunkerque, M. Tréhouart crut constater plus positivement que n'avait pu le faire le capitaine Dutaillis, la présence de la *Lilloise* sur la côte nord-ouest d'Islande, du 9 au 14 août, et à trois lieues de la pointe de Staalburg, le 25 du même mois.

Il donna aussi beaucoup d'attention à un rapport assez vague d'un ministre de la religion réformée à Dyrfiord, tendant à établir, sur la foi d'un pêcheur hollandais, qu'un brick français était, vers la fin d'août, entré, coulant bas d'eau, dans le Brède-Bugt.

Une lettre d'un négociant d'Omundarfiord reculait encore, par le récit suivant, la date de la catastrophe :

« Un bâtiment pêcheur hollandais, en même temps qu'il était venu faire sa pêche au cap Nord, dans les premiers jours de 1833, a vu là un bâtiment de guerre français couler bas à quelques milles au large, sans pouvoir porter secours au malheureux équipage à cause de la force du vent... »

M. Tréhouart dut tenir compte enfin d'une note inscrite sur un journal de navigation, et portant que le capitaine de la *Gabrielle* avait vu, vers le 15 août 1833, à la côte nord-ouest de l'Islande, un brick de guerre français arborer les couleurs nationales en

manœuvrant par un vent de sud-ouest pour s'élever au vent; ce qui indiquait, à son avis, la pensée d'un retour en France.

De l'ensemble de son enquête, sans apporter aucun fait positivement acquis, il concluait à poser trois solutions différentes, qui lui paraissaient à peu près également plausibles :

Ou la *Lilloise*, empêchée par les glaces de revenir au point de la côte du Groënland qu'elle avait découvert le 29 juillet, avait tenté de rallier la même côte par une latitude plus au sud, malgré l'époque avancée de la saison; et là était le théâtre d'une catastrophe.

Ou bien, ayant fait ou abandonné cette nouvelle tentative, elle était venue couler bas dans le Brède-Bugt.

Ou bien encore, elle avait été victime, en opérant son retour en France, d'un de ces événements de mer si communs pour tous les bâtiments, et surtout pour ceux de son espèce.

Conformément aux ordres officiels, il se disposait à porter ses investigations en Islande d'abord, et ensuite dans les glaces, en se laissant dériver depuis la latitude de la pointe nord de l'Islande jusqu'à celle du cap Farewell.

Cependant l'armement de la *Recherche* se poursuivait à Cherbourg.

Le brave capitaine Guédon avait généreusement offert son concours comme officier auxiliaire. Son expérience consommée promettait les plus importants services, et sa modestie les aurait certainement tenus dans l'ombre. C'était de sa part abnégation et dévoûment; car il sacrifiait à cette position subalterne

et à peine rétribuée, un commandement presque inespéré qui venait de se présenter à lui.

Si on eut voulu sérieusement adopter les plans d'explorations des Zahrtmann, des Graah et des Scoresby, émules généreux du commandant de la *Lilloise*, nul n'aurait été plus habile que le capitaine Guédon à former un équipage d'élite. Il aurait su le prendre parmi les baleiniers qui ont affronté les glaces, au lieu de le chercher parmi les pêcheurs de morues qui ont passé leur vie à les éviter. Un des premiers vaut dix des autres.

Les offres de Guédon furent d'abord accueillies avec bienveillance, et parurent appréciées avec justice. Mais au dernier moment un ordre d'idées tout différent prévalut. Le port de Cherbourg voyait alors peu d'armements. Le tour d'embarquement des officiers se faisait longtemps attendre. Certes, c'eût été un concours inappréciable que celui d'un marin expérimenté et bon manœuvrier, qui déjà une fois s'était vu cerné au milieu des glaces, et avait su en sortir. On crut devoir s'en priver pour de petites considérations purement locales, et quand la composition de l'état-major fut connue définitivement, sans comprendre le nom du capitaine Guédon, il était trop tard pour lui procurer un commandement dans la marine marchande. C'était une année entière à passer lui et sa famille dans l'existence la plus précaire. Ce fut à grand'peine, et à force de démarches, grâce surtout à l'intervention active et dévouée de M. Auguste le Prévost, député de l'Eure, et à la bienveillance du chef du personnel à la direction générale des ponts et chaussées, M. l'ingénieur Robin, condisciple de Jules de Blosseville, que le digne capitaine Guédon

vit enfin, après une longue attente, son sort assuré. L'administration, après lui avoir destiné les fonctions de capitaine de port à Dieppe, les lui confia au Tréport.

La *Recherche* avait mis à la voile le 27 avril; le 7 mai, elle reconnaissait la côte d'Islande; le 11, elle mouillait à Reikiavik, et ensuite, tandis que M. Gaymard explorait avec toute son infatigable activité l'intérieur de l'île et les points du littoral inaccessibles à un navire de guerre, le bâtiment de l'Etat visitait tous les ports où l'enquête commencée en France, semblait pouvoir recueillir des indications et des témoignages.

Pendant ces travaux, la tribune française retentit d'un généreux appel à l'opinion publique et au gouvernement. Dans la séance du 9 juin, M. Arago adjura la chambre des députés de s'associer au vœu d'offrir une prime, une forte récompense, aux capitaines baleiniers de toutes nations qui rendraient à la France Jules de Blosseville et ses compagnons d'infortune.

Cette inspiration, partie du cœur et exprimée avec une chaleureuse éloquence, trouva dans l'assemblée un assentiment unanime. Jamais peut-être la chambre n'avait été plus attentive; tous les regards s'arrêtaient avec une douloureuse émotion sur M. le comte Hector le Pelletier d'Aunay, père du commandant en second de la *Lilloise*.

Les paroles de l'illustre orateur n'étaient pas seulement pleines d'effusion; elles respiraient aussi l'espoir dans leur émotion communicative, et cet espoir était présenté avec tant d'autorité que pas une seule des objections accoutumées de la prudence terre à terre, ne vint refroidir le sentiment public.

Quelques formalités de bureaux retardèrent les mesures promises aux sympathies de la représentation nationale. A cette époque avancée de la saison, chaque heure perdue pouvait devenir irréparable. Le 18 juin, enfin, le rapport suivant de l'amiral Duperré parut dans le *Moniteur* avec l'approbation de Louis-Philippe :

« Sire,

» Le roi sait que, depuis le mois d'août 1833, il n'est parvenu aucune nouvelle de la *Lilloise* qui, sous le commandement de M. de Blosseville, lieutenant de vaisseau, était employée dans une mission sur les côtes d'Islande et du Groënland. Pour ajouter aux moyens employés jusqu'à ce jour à la recherche de ce bâtiment et de son équipage, Votre Majesté étant dans l'intention d'y intéresser les marins français et étrangers qui fréquentent ces parages, j'ai l'honneur de lui proposer de décider :

» 1° Qu'une somme de *cent mille francs* sera allouée aux marins français ou étrangers qui ramèneront dans leur patrie tout ou partie de l'état-major et de l'équipage de la *Lilloise;*

» 2° Qu'une récompense pécuniaire, proportionnée à l'importance du service rendu, sera accordée à ceux qui, les premiers, pourront donner de leurs nouvelles certaines, ou procurer à la France la restitution des papiers et effets quelconques ayant appartenu à cette expédition.

» Je suis avec le plus profond respect, etc. »

L'amiral-ministre, non content de cette publication officielle, voulut encore que la décision du gouvernement fut notifiée aux préfets maritimes, aux ar-

mateurs, aux chambres de commerce, aux consuls nationaux et étrangers, à nos agents diplomatiques, en Danemark surtout et en Angleterre. Rien ne fut négligé pour que l'avis en parvint avec promptitude et sûreté aux nombreux baleiniers, déjà engagés dans la périlleuse navigation des mers du Nord.

Les rédacteurs de tous les journaux étrangers furent invités à reproduire le rapport du ministre. Les feuilles anglaises ne perdirent pas un instant pour en donner l'exemple. Les feuilles allemandes, italiennes et espagnoles répondirent avec empressement à cet appel, que la presse américaine ne tarda pas à suivre. Jamais plus large publicité n'avait été donnée d'un plus commun accord à une mesure d'humanité à la fois et d'honneur national.

Le gouvernement de la première République française avait voté, lui aussi, une prime pour la recherche de la Pérouse. Et après quarante années, c'était entre les mains d'un étranger que la Restauration avait pu acquitter enfin la dette de la France. Ce rapprochement tenait une grande place dans les réflexions, dans les pronostics de la presse.

Dès le 4 juillet, une première lettre de M. Gaymard, adressée au capitaine Freycinet, et lue à l'Académie des sciences, considérait comme un fait irrécusablement démontré, qu'un naufrage de la *Lilloise* n'avait pu avoir lieu près des côtes d'Islande, et qu'il était raisonnable de penser plutôt qu'elle avait pu périr en faisant voile vers les glaces.

Le 13 septembre, la *Recherche* rentrait à Cherbourg, après une infructueuse exploration, tant sur les côtes occidentales de l'Islande que sur l'accore des glaces qui bordent la côte orientale du Groënland,

sans avoir pu mettre cette terre à moins de seize lieues de distance.

Le rapport du commandant Tréhouart, immédiatement publié, réduit d'abord à un simple oui-dire, sans portée et sans probabilité, la rumeur propagée de très-bonne foi par le ministre de Dyrfiord.

Discutant ensuite un autre bruit rapporté par le négociant danois Sevenden, il établit, sur le témoignage du jizelleman de Lusbaie, et de sept capitaines hollandais, tous du port de Vlaardingen, que l'on n'avait pas vu dans les premiers jours de septembre 1833 la *Lilloise* couler bas près du cap Nord. Il constate ensuite que, si elle eût péri à quelques milles au large, beaucoup de débris seraient venus à la côte, et qu'il n'en avait pas été trouvé un seul que l'on pût lui attribuer.

Dans ce rapport, le capitaine Tréhouart insiste sur l'arrivée des glaces du 5 au 9 août 1833, et sur la présence non douteuse de la *Lilloise* le 13 et le 14 du même mois, par le travers et à peu de distance d'Onundarfiord.

Le reste du document officiel est consacré à une tentative sans succès d'explorer la banquise, d'apercevoir la terre du Groënland et d'atteindre le méridien de Friedrichstal, le point le plus accessible des établissements danois, dont la visite était surtout recommandée par la *Société de Géographie.*

Ce résultat négatif démontrait éloquemment combien M. Arago avait été heureusement inspiré en proposant le vote d'une prime nationale.

C'était surtout des baleiniers étrangers qu'on pouvait espérer le salut de la *Lilloise;* c'était à l'un d'eux qu'avait été dû, après quatre longues années d'at-

tente, le retour du capitaine Ross et de ses compagnons. Ils étaient cette année plus nombreux de beaucoup que dans la dernière campagne.

Le rapport de la seconde expédition réservait assez d'incertitude encore, pour ne pas condamner un dernier espoir. On crut cependant d'abord que le ministère de la marine n'irait plus au delà de la prime offerte aux baleiniers nationaux et étrangers. L'époque avancée où s'était manifesté le vœu de la chambre des députés, n'avait pu permettre qu'une publicité incomplète et tardive. C'était là, sans doute, la meilleure voie de recherches. Le salut devait mieux s'attendre encore de l'intérêt excité parmi les pêcheurs anglais, sillonnant en si grand nombre les mers boréales, que des travaux les plus habiles et les plus dévoués de notre marine de l'Etat, si bien inspirée et guidée par les savantes instructions de l'Institut et de la *Société de Géographie*. De leur côté, les *Annales maritimes*, ce recueil si précieux et si utile que dirigeait M. Bajot avec un esprit si élevé, n'avaient pas cessé un seul mois de reproduire en tête de la partie officielle le texte complet de l'ordonnance du 17 juin 1835. Mais déjà renoncer à une démonstration gouvernementale, à une action publique, n'eût-ce pas été, dans une certaine mesure, décourager les efforts et paralyser les dévoûments?

Une troisième expédition fut donc enfin résolue pour 1836. L'amiral Rosamel en confia le commandement à M. Tréhouart, avec le même bâtiment.

L'opinion de nos ports était généralement peu favorable au système d'exploration que deux expériences successives ne faisaient point abandonner. La *Recherche*, disait-on à Toulon comme à Brest, ne réu-

nissait que la moindre partie des qualités les plus indispensables ; et deux embarcations de moyen tonnage, capables de résister aux glaces, auraient semblé devoir donner bien plus de sécurité à nos explorateurs, bien plus de chance de salut aux naufragés français.

Mais ce salut, quels pénibles doutes en ruinaient de plus en plus la pensée! Même en calculant les possibilités les moins improbables d'un emprisonnement dans la banquise, comment croire, avec les faibles ressources dont on avait le détail trop exact, qu'un équipage de 75 hommes aurait pu résister pendant deux longs hivers à une température si rigoureuse et à tant de privations? Il fallait, pour ne pas désespérer, se pénétrer de tous les authentiques rapports de délivrances merveilleuses dont abondent les annales des voyages; il fallait lire et relire les étranges récits d'une captivité de douze ans au milieu des glaces, et de vingt-six hivers passés par un chasseur russe à la Nouvelle-Zemble.

Et encore, même avec la foi du désir le plus vif, que d'intervalles de doutes et de découragement!

Mais un homme, dont le nom seul était déjà une autorité, un homme dont l'exemple si récent parlait si haut à tous les esprits, sir John Ross ranimait les croyances incertaines. Ce n'était pas seulement par des entretiens consolateurs avec des familles douloureusement alarmées; son langage public, ses démarches répétées, ses notes dictées par une irrécusable et profonde expérience, tout de sa part exprimait la confiance la plus absolue dans le succès d'une nouvelle expédition de recherche, dirigée d'après ses instructions. Malheureusement, tous les calculs des

probabilités, toutes les observations de la science, toutes les correspondances de la Laponie ou de l'Amérique du Nord, s'accordaient à constater l'extrême rigueur de la dernière saison, circonstance qui pouvait inspirer la pensée trop plausible de retarder d'un an une expédition décisive. Il est, en effet, reconnu que dans ces régions boréales, un hiver rigoureux est généralement suivi d'un hiver beaucoup plus tempéré. Aussi l'intrépide, mais patient navigateur, écrivait-il :

« Sachons attendre! Hélas! nous ne pouvons faire autre chose. Nul secours à porter à vos marins ni aux nôtres : nulle assistance à leur donner en cet instant. Mais il faut se rappeler qu'ils sont sous la protection de Celui à qui les mers et les vents obéissent. »

Sur l'invitation de l'amiral-ministre, le capitaine Ross s'empressa de rédiger un mémoire étendu et circonstancié des mesures les mieux appropriées aux détails connus. L'illustre navigateur ne se bornait pas à indiquer la route que devait suivre une expédition française, sur les traces de Graah et de Scoresby; il passait aussi en revue jusqu'aux moindres précautions que l'expérience des baleiniers de son pays avait consacrées. Il énumérait les hommes de mer et les interprètes dont il fallait s'assurer le concours; il décrivait les canots, les traîneaux, les instruments divers.

N'y avait-il pas un sentiment touchant dans cette sollicitude éclairée de l'illustre navigateur, retenu pendant trois années dans une pareille captivité, et délivré presque miraculeusement à l'instant où la *Lilloise*, bravant les mêmes dangers, allait subir la

même épreuve? Dans l'hiver que devait suivre la délivrance du capitaine Ross et de ses compagnons, Jules de Blosseville n'avait pas cessé de combattre avec une énergique conviction toutes les nouvelles alarmantes, tous les calculs décourageants répandus avec une profusion indicible. C'était à ses yeux une mauvaise action, et presque une impiété, d'exprimer hautement un de ces doutes dont l'ensemble irréfléchi finit par entraîner une fausse opinion publique, et par inspirer ou au moins favoriser la pensée d'un lâche abandon. Jules de Blosseville avait souvent affirmé le retour prochain du capitaine Ross; sir John Ross à son tour combattait avec la même chaleur, et avec l'autorité de son exemple, pour le salut du jeune émule de découvertes qui n'avait jamais voulu désespérer de lui. Et cette confiance, il la justifiait par le tableau le plus rassurant des ressources inespérées que la main de Dieu sème si abondamment sur des plages qu'on devrait croire tout à fait déshéritées. Il énumérait au ministre de la marine les secours que présente à des naufragés la côte du Groënland, riche en oiseaux de mer, pourvue d'une pêche abondante, visitée par de nombreux troupeaux de rennes et de bœufs musqués, nourrissant avec facilité des peuplades plus nombreuses que l'équipage d'un brick naufragé. Huile à brûler, fourrures, vivres aussi faciles à conserver qu'à recueillir, nombreuses pièces de bois flottées par les courants depuis les grands fleuves de l'Amérique du Nord; tout dans ses récits concourait à ranimer l'espoir.

Après avoir écouté les opinions *des plus timides et des plus hardis*, *des plus découragés et des plus rassurés*, le capitaine Ross proclamait bien haut que la ques-

tion d'existence n'avait été aucunement décidée pour l'équipage de la *Lilloise;* qu'une enquête suffisante n'avait pas eu lieu ; que, pour l'honneur de la France, de nouvelles et plus efficaces tentatives devaient être commandées. Il regardait surtout comme positivement établi, même par le dernier rapport officiel, que les marins de la *Lilloise*, s'ils avaient pu atteindre la côte du Groënland, circonstance à peu près certaine, d'après tous les naufrages connus, devaient vivre encore, en attendant des libérateurs... « Je ne désespère pas plus de M. de Blosseville que je n'ai désespéré de moi-même. » Telle était sa conclusion, et se prononçant pour le système d'une exploration par deux bâtiments, ou, si mieux on aimait, par la *Recherche*, accompagnée de deux conserves, le capitaine Ross traçait un plan de campagne, où sa prévoyance s'étendait jusqu'aux plus simples détails. Il portait même sa généreuse fraternité jusqu'à offrir d'aller lui-même au port d'armement contribuer par les conseils de son expérience à rendre les préparatifs complets, surtout pour un hivernage qu'il jugeait nécessaire, et dont il développait toutes les conditions.

Cette offre, accueillie avec beaucoup de sympathie par la presse et par l'opinion, ne fut cependant pas acceptée. Peut-être ne pouvait-elle pas avoir un autre sort ? Question d'honorable susceptibilité nationale ! Au moins restait-il démontré que la *Lilloise* ne s'était pas perdue sur les côtes d'Islande, et que nul des bruits de naufrage tant de fois renouvelés n'avait pu résister à une enquête sérieuse. Il était prouvé aussi avec autant de force de raisonnement, que, dans la première moitié d'août 1833, aucune

tempête extraordinaire n'avait été signalée, et que, même en cas de navigation contrariée, la *Lilloise* n'aurait pas manqué de trouver une eau tranquille dans les glaces vagues ou lâches, qui avaient pu se refermer sur elle. C'était donc vers la banquise de la côte du Groënland qu'une tentative présentait les meilleures chances. Les rapports de la campagne de 1834 et les lettres de M. Gaymard avaient indiqué cette voie; le capitaine Ross engageait notre marine à ne pas perdre une aussi rare occasion d'explorer toute la partie inconnue de la côte du Groënland oriental.

L'expédition, confiée encore au capitaine Tréhouart, ne reçut pas tant de développements. Les instructions officielles n'empruntèrent rien au mémoire demandé par le ministère. Au point de vue scientifique, le plan de campagne fut plus largement conçu que l'année précédente. M. Gaymard allait continuer ses infatigables travaux, et M. Eugène Robert était embarqué de nouveau comme géologue. On leur avait adjoint pour les observations de physique, d'astronomie et de météorologie, M. Victor Lottin, savant officier du grand voyage de la *Coquille*, ami particulier de Jules de Blosseville, et M. Raoul Anglès; comme peintre et dessinateur, M. Auguste Mayer, et comme dessinateur et préparateur d'histoire naturelle, M. Louis Bévalet. Par une heureuse innovation, cette campagne devenait littéraire autant que scientifique. Sur la désignation de l'Académie française, un des plus élégants écrivains de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Xavier Marmier, était chargé d'étudier l'histoire, la langue et la littérature de l'Islande.

Le 21 avril, M. Gaymard adressait la lettre suivante au ministre de la marine :

« Dans le cas où nous obtiendrions au Groënland quelques renseignements sur la *Lilloise*, je vous prie, amiral, de vouloir bien m'autoriser à me porter, au besoin, de ma personne, sur le point qu'on nous indiquerait, soit par terre, soit sur la côte, dans un de ces bateaux d'Esquimaux qui sont montés par des femmes. De cette manière, je serais seul exposé, en supposant qu'il y eût du danger, et l'expédition elle-même ne courrait aucun risque. C'est ainsi que, dans le but de prendre des renseignements relatifs à la Pérouse, je restai seul, pendant six jours, en 1828, au milieu des insulaires de Vanikoro... »

Agréée d'abord par le ministre, cette offre si généreuse, exprimée en termes si honorables, devait rester sans effet. La *Recherche* mit à la voile le 31 mai. Les nouvelles de l'état des glaces dans le Nord déjà reçues en France, firent changer les instructions la veille du départ. La commission reçut ordre de demeurer tout entière en Islande, pendant que nos marins tenteraient l'approche du Groënland.

Jamais, depuis un grand nombre d'années, la saison n'avait été aussi rigoureuse. La flottille des baleiniers eut beaucoup à souffrir, et la pêche fut malheureuse. La *Recherche* atteignit, non sans peine, la colonie danoise de Frederikshaab, sur la côte orientale du Groënland. Le directeur de cet établissement ne connaissait pas même le nom de la *Lilloise*.

Le savant capitaine Graah, de la marine royale du Danemark, explorait alors un des districts septen-

trionaux de la côte ouest. Des lettres pressantes lui demandèrent de recueillir et de transmettre au gouvernement français les moindres indices du sort de la *Lilloise*. Cette mission fut acceptée avec un noble sentiment de confraternité dans la science et dans le péril.

Et le 27 septembre, après une campagne qui ne fut pas sans dangers, la *Recherche* rentrait à Cherbourg, ne rapportant aucune apparence d'une preuve quelconque d'un naufrage fatal, aucun renseignement qui pût mettre sur la voie du sort de nos marins! La moisson scientifique de cette année avait été abondante.

Ici le retentissement de la malheureuse expédition de la *Lilloise* commence à se ralentir. Trois campagnes de recherches infructueuses ont trop naturellement découragé l'attention publique. L'espérance, et quelle espérance! ne survit plus guères que dans l'intimité des familles. Cependant de loin en loin, un bruit presque toujours faux, une ancienne rumeur dénaturée, une mesure d'ordre mal comprise, ramènent des souvenirs toujours prêts à se ranimer.

Le dernier rapport de M. Tréhouart mentionnait un fait, qui paraissait avoir rencontré quelque crédit en Islande. Un pêcheur hollandais, du port de Vlaardingen, aurait vu, le 28 août 1833, par une violente tempête, un brick de guerre français sombrer à quelques lieues au large du cap Staalbierg. La *Recherche* n'avait d'ailleurs recueilli aucun commencement de preuve à l'appui de cette nouvelle. La famille de Jules de Blosseville compléta l'enquête, et une supposition de plus fut détruite sans réplique par une lettre de M. Hoogendyk, armateur du bâtiment dési-

gné. La *Lilloise* et le bateau de pêche s'étaient bien rencontrés, mais le 19 juillet, dix-sept jours avant la date certaine des dernières dépêches.

Déjà, depuis la disparition fatale de ce brick de l'Etat, bien d'autres rumeurs fausses avaient été réduites à néant, preuve en main. Celle-là subissait la même fortune, sans clore la série des inventions malheureuses.

Aussitôt après le retour de la *Recherche*, dès le 31 octobre, les hommes qui montaient la canonnière-brick la *Lilloise*, furent rayés des contrôles et matricules du corps de la marine, sans attendre le délai légal de cinq ans, pour qu'un bâtiment soit réputé perdu corps et biens. Cette mesure d'ordre, qui ne préjugeait rien, mais qui semblait tout juger, inquiéta l'opinion. Il semblait qu'on y lût l'avis officiel d'un naufrage constaté. Il fallut une note bien explicative dans les feuilles du gouvernement, pour faire comprendre que cette radiation administrative n'était qu'une formalité remplie, qu'une date légale posée, sans que l'on en pût tirer pour conclusion la ruine du dernier espoir.

Le grand bailli d'Islande, M. Krieger, avait communiqué au capitaine Tréhouart une lettre de M. l'administrateur général des colonies danoises, qui, tout en exprimant les conjectures les plus sinistres sur le sort de la *Lilloise*, donnait certains éclaircissements utiles sur les moyens de salut. Dans l'intervalle de cette communication, d'autres renseignements plus complets en apparence avaient été recueillis.

L'opinion conjecturale de l'administrateur et du grand bailli, opinion partagée, disait-on, par les sa-

vants capitaines Graah et Hollboll, était surtout que la *Lilloise* avait dû faire eau dans les glaces, en explorant la côte orientale du Groënland, et qu'en s'efforçant d'atteindre l'Islande pour s'y réparer, ses avaries l'avaient sans doute fait couler bas dans une tempête à l'ouest de Brède-Bugt.

Cette opinion se complétait dans l'esprit de l'administrateur, en admettant comme preuve ou au moins comme extrême possibilité d'un naufrage corps et biens, le silence des Groënlandais de la côte orientale. Ces peuplades n'auraient pas manqué de signaler aux autorités danoises un bâtiment de guerre échoué; elles se seraient certainement aussi empressées de conduire aux colonies les marins naufragés.

D'accord en grande partie sur la question de la perte de la *Lilloise*, les capitaines Graah et Hollboll formaient sur ses conséquences d'autres conjectures. A leur avis, le théâtre d'une catastrophe avait dû être le détroit de Danemark entre l'Islande et le Groënland. Aucun débris n'avait été jeté à la côte d'Islande; il était donc naturel de supposer que l'équipage, bien muni de chaloupes comme il l'était, avait pu se sauver sur la côte inconnue et probablement inhabitée, qui porte le nom du Roi-Frédéric; et cela depuis trois années, dont l'une surtout avait été d'une rigueur inaccoutumée.

La même note s'étendait sur l'inutilité d'une recherche à la côte occidentale du Groënland. Là toute la notoriété nécessaire était acquise. L'absence prolongée de la *Lilloise*, la prime offerte par le gouvernement français, étaient également connues. Evidemment aucune épave n'y avait été jetée, et nous

pouvions compter sur la prompte révélation de la moindre découverte, comme sur le bon accueil de la population et les recherches nécessaires.

Plus tard, l'Académie des sciences recevait, par M. Arago, communication d'une lettre adressée, le 14 octobre 1837, au ministre de la marine, par le savant capitaine Zahrtmann, alors directeur du dépôt des cartes de Copenhague.

Dès 1835, des Groënlandais avaient parlé vaguement, dans les établissements danois, d'une pierre qu'ils auraient vue sur la côte orientale, pierre évidemment érigée de main d'homme, revêtue d'une inscription, et protégée par une espèce de voûte artificielle. Cette rumeur n'était pas tombée en oubli, et le directeur de la mission des frères moraves à Friedrichsthall, près du cap Farewell, s'en était surtout occupé, avec plus de moyens de succès que personne par l'autorité de son caractère sur les nouveaux chrétiens. C'était, il est vrai, par des Groënlandais payens encore, que s'était accrédité ce récit, qui ouvrait aux recherches une voie nouvelle; mais il était confirmé par deux hommes baptisés depuis peu d'années, et maintenus en étroites relations avec les missionnaires danois.

Ces chrétiens du Groënland affirmaient avoir vu très-près de leur demeure, dans l'île d'Idloarsut, vers le 60e degré de latitude, une pierre revêtue d'inscriptions parfaitement conservées. Ils s'engageaient à l'examiner avec plus d'attention encore, et à ne rien négliger pour la mettre sous les yeux des frères moraves. Mais ce ne pouvait être de leur part qu'une promesse bien vague. Il était malheureusement déjà notoire que chaque année

voyait grandir dans ces parages les obstacles à la navigation ; on savait aussi que des passes entre les îlots, jadis navigables pendant l'été, n'avaient plus leur part annuelle de la fonte des glaces. Il n'était donc guères permis d'espérer le transport de la pierre à Friedrichsthall ; mais l'inscription pouvait être transcrite ou à peu près imitée, et par là peut-être allait arriver la révélation du sort de la *Lilloise*.

Le capitaine Zahrtmann tirait logiquement de ce rapport des conséquences importantes.

La pierre signalée, dont l'existence semblait bien authentique, ne pouvait dater des anciennes colonies, qui n'avaient d'ailleurs laissé sur cette côte aucun vestige.

Elle ne pouvait avoir été érigée que par des navigateurs, probablement par des naufragés, pour multiplier les chances de salut, et sans doute à une époque plus récente que 1829 et 1830, moment du passage du capitaine Graah.

Il était enfin permis d'espérer que la lumière allait se faire sur la catastrophe. Mais, malgré tout ce concours de circonstances qui semblaient tant promettre, ce ne fut qu'une dernière illusion.

Presqu'au même moment, une décision ministérielle du 15 novembre autorisa le préfet maritime de Rochefort à proposer, sans autre délai, pour des pensions, les femmes ou enfants des officiers et marins embarqués sur la *Lilloise*. Cette canonnière-brick fut bientôt définitivement rayée du nombre des bâtiments de la flotte, dans les états annexés au budget.

Ce fut le dernier acte officiel. Le capitaine Ross conseillait une nouvelle expédition dans une saison

plus favorable. Le ministre jugea qu'après trois tentatives sans succès, il n'y avait plus lieu de détourner d'une partie de sa mission le stationnaire français de la pêche d'Islande.

Il y a loin, sans doute, de cette radiation à la promotion du capitaine Franklin au grade de contre-amiral en 1852, sept ans après ses dernières nouvelles ; mais de ce pénible contraste, que conclure? Dans la Grande-Bretagne, le contrôle parlementaire ne s'exerçait pas sur les petites questions, en négligeant les grandes, et la comptabilité française n'a pas été instituée pour faire valoir les sentiments généreux. Devant des règles inflexibles personne n'est particulièrement reprochable, et le manque d'élévation d'esprit pèse sur trop de têtes, pour entraîner aucune responsabilité morale.

Pour bien constater que les formes impératives du budget n'allaient point jusqu'à proscrire un dernier espoir, l'avis ministériel de la prime, offerte par le gouvernement aux navigateurs nationaux et étrangers, reçut, au même moment, une sorte de consécration nouvelle par sa réapparition dans toute la presse de l'Europe et de l'Amérique.

Plusieurs fois encore, à diverses reprises, au départ surtout des baleiniers pour les mers du Nord, et de nos pêcheurs pour les côtes d'Islande, ces avis furent spontanément reproduits par tous les journaux. Plusieurs fois aussi on vit la presse accueillir sans examen, par un généreux mouvement, des nouvelles malheureusement controuvées ou altérées.

Vers la fin de 1845 notamment, on lut dans chacun des journaux de Paris, que d'après des nouvelles de Dunkerque, le naufrage de la *Lilloise* venait d'être

constaté à Vanikoro. Perdues à l'extrémité la plus septentrionale du continent américain, les traces de nos infortunés navigateurs auraient été retrouvées, par un véritable miracle, dans un des archipels les moins fréquentés de l'Océanie, sur l'îlot même consacré par la catastrophe de la Pérouse. Il eut fallu admettre l'une de deux conjectures également improbables. Ou la *Lilloise* montée par son équipage, aurait résolu la grande question d'un libre passage à travers le détroit de Behring, pour aller, comme à un rendez-vous prédestiné, se perdre sur les débris même de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*; ou des courants sous-marins, non soupçonnés jusqu'alors, auraient entraîné les restes du naufrage de la banquise du Groënland jusqu'à l'Océanie centrale. Cette alternative ne pouvait être sérieusement discutée; l'explication de l'erreur nouvelle devait être une simple altération de nom de lieu.

Les dernières lettres de Jules de Blosseville étaient datées de Vapnafiord à la côte d'Islande. Certes, entre Vapnafiord et Vanikoro la différence est grande, si l'on cherche la consonnance, mais dans la langue écrite, la plupart des lettres et des syllabes même sont communes : VANIOR. On a souvent établi des étymologies sur de moindres rapprochements. Quelque pêcheur de Dunkerque ou des côtes voisines, soit de la Belgique, soit même de la Hollande, aurait-il découvert à Vapnafiord des traces certaines attribuées ensuite aux récifs de Vanikoro? Telle était la crainte la plus naturelle; une enquête minutieuse ne la justifia point.

Parmi tant de bruits désolants, ce bruit fut le dernier. Combien déjà de fausses espérances et de ru-

meurs sinistres étaient venues raviver une plaie toujours saignante au cœur de tant de familles! Mais les espérances démenties n'avaient pas pu refroidir la pieuse croyance d'une mère dans le retour de son fils.

Rien de plus touchant que cette confiance absolue de Mme la marquise de Blosseville, rien de plus pénible à la fois. Quel supplice pour ceux qui l'entouraient de craindre toujours, toujours, une condoléance amie! d'être sans cesse en garde contre la manifestation imprudente d'une sympathie si naturelle! Heureusement il régnait un tel accent de persuasion communicative dans la voix de la mère parlant du retour de son fils, que la cruelle vérité se glaçait aussitôt sur les lèvres. Et que d'amertume encore dans cette consolation de famille! Combien n'était-elle pas quelquefois douloureuse à un frère, à des sœurs, contraints de refouler leurs propres sentiments pour préserver les illusions maternelles; obligés même d'affecter une sécurité qui leur déchirait le cœur! Car d'espérances déçues en craintes ravivées, ils avaient fini chacun à son tour, plus tard que tout le monde, par trop bien comprendre la funeste vérité.

Mme de Blosseville elle-même, dans sa confiance si persévérante, n'en était pas moins ingénieuse à se créer des tableaux de souffrances et de privations, trop fidèles, hélas! mais toujours combattus. Il faut avoir subi cette torture intime, pour s'en faire une juste idée.

Et encore qu'avait-on obtenu? A peine le déplacement des angoisses maternelles. Mais au moins l'affreuse certitude fut-elle épargnée. Un récent souve-

nir de famille, le retour inespéré de M. Duval de Sanadon, frère de Mme de Blosseville, bien des mois après la campagne de Russie, contribuait à entretenir les illusions. Après douze ans, une mère incomparable, presque à sa dernière heure, parlait encore avec foi du retour de son fils. Elle avait tant prié !

On aura peine à le croire; les hommages même rendus à Jules de Blosseville, hommages si honorables et si multipliés, loin d'apporter des consolations dans l'intimité de ses parents, devenaient presque toujours des tourments de plus. Ils avaient tous, et ils devaient avoir un caractère de suprême adieu. Quand on ne pouvait les cacher à sa mère, il fallait les interpréter. Combien de contradictions trop évidentes dans ces mensonges de la piété filiale, si la tendresse maternelle eut été moins prévenue!

Hélas ! il est aujourd'hui sans danger de passer en revue tous ces tributs si précieux !

La presse n'avait eu qu'une voix pour appeler à la délivrance de la *Lilloise* et les secours de l'Etat, et les efforts de la marine libre, nationale et étrangère. Cette spontanéité unanime ne s'altéra point après le dernier espoir perdu. Ce fut alors en France et même en Angleterre, dans les journaux politiques comme dans les revues savantes, un touchant concert d'hommages et de regrets, inestimables témoignages signés des noms les plus grands de la science : Freycinet et Duperrey, John Ross, Sabine ou Krusenstern, Eyriès et la Renaudière, Lesson, Férussac, Milne-Edwards ou Balbi; M. Bajot, dans ses *Annales maritimes;* M. Gaymard, M. d'Avezac, M. Jules Lecomte, dans les revues de voyages; les Zahrtmann et les

Graah, en Danemark; M. Nell de Bréauté, M. Féret, dans les journaux de Dieppe; M. Ferdinand Denis, dans le *Génie de la navigation*; M. Adrien Pigeon, dans la *Gazette du Midi*; M. Chassériau, dans le *Moniteur*; les journaux de Toulon et la *Gazette de Normandie*, rivalisaient avec les *Annales des sciences naturelles* et l'*United-Service Journal*, de sympathiques souvenirs : au premier rang, le *National*, par la double inspiration des généreuses pensées de M. Arago et de la vieille amitié d'Armand Carrel. Il faut rappeler aussi un opuscule, dicté à M. de Touchet, oncle de Jules de Blosseville, par les sentiments de la plus affectueuse sympathie.

Bientôt M. Marmier, chargé par l'Académie française d'une mission littéraire dans la troisième expédition à la recherche de la *Lilloise*, consacra au commandant de ce bâtiment presque toute l'introduction des *Lettres sur l'Islande*, œuvre qui restera. Un mérite de complète exactitude recommande ce tribut remarquable à tant d'autres titres.

Déjà une main amie avait retracé, avec toute l'autorité de souvenirs personnels, une carrière sitôt interrompue; mais, par une véritable et incompréhensible fatalité, la notice publiée par M. Lesson dans la *France littéraire*, est aussi étrangement inexacte dans les détails accessoires, que précieuse par la valeur du témoignage, et par l'appréciation fidèle du caractère et des services. Il promettait d'ailleurs un travail plus complet et même très-étendu sur l'ami, que dans le zèle entraîné de son affection, et dans l'émotion d'une perte trop probable, il proclamait le *Bayard de la marine*, et le plus beau caractère d'homme qu'il eût jamais connu.

Plus tard, M. Jarry de Mancy inscrivit Jules de Blosseville et ses compagnons immédiatement après le digne abbé Legris-Duval, dans l'*Histoire des Hommes utiles*, publiée par la Société Montyon et Franklin. Ce nouvel hommage n'est pas moins estimable par la certitude des faits recueillis avec un soin religieux que par l'inspiration dévouée du biographe. Il règne aussi un véritable mérite de consciencieuse enquête dans la partie purement personnelle de la notice consacrée à Jules de Blosseville par M. Quérard, auteur de la *France littéraire*, publication distincte de celle où avait écrit M. Lesson.

M. Brongniart, toujours si bienveillant après comme avant le funeste sort de la *Lilloise*, s'exprime en ces termes dans la préface de sa *Description méthodique du Musée céramique*, remarquable ouvrage publié en 1845 :

« Nous devons immensément aux officiers de marine, et nous devons citer en tête l'infortuné Jules de Blosseville comme méritant cette place, parce qu'il fut en effet le premier qui enrichit d'une manière notable le Musée dans sa naissance; nous devons le citer spécialement comme un hommage dû à son ardeur trop vive de se distinguer, non-seulement par les services qu'il rendait aux sciences nautique et géographique, mais encore à toutes les sciences physiques; nous lui devons cet hommage pour le zèle persévérant qu'il a mis à recueillir pour nous, dans les mers de l'Inde, dans la Méditerranée, etc., tout ce qu'il jugeait digne de nous intéresser.

» Viennent ensuite, parmi les officiers du même corps, MM. les contre-amiraux Laplace et du Petit-Thouars. »

Le nom de Jules de Blosseville se retrouve cinquante-deux fois dans ce curieux catalogue pour deux cent trente-six objets de quarante-neuf provenances distinctes.

Déjà, au retour de la *Chevrette*, la direction générale des beaux-arts lui avait décerné, en remercîment de ses offrandes, un vase de forme Médicis, au fond d'un beau bleu de Sèvres, avec le portrait du roi Charles X, peint dans le genre camée, des attributs de marine en platine et or, et cette inscription :

« SOUVENIR DE LA MANUFACTURE ROYALE DE PORCELAINE DE SÈVRES A M. JULES DE BLOSSEVILLE. — 1829. »

Ce souvenir est précieusement conservé par sa famille.

Dès 1834, la *Société de Géographie*, dans sa séance générale et publique du 21 novembre, s'était associée avec chaleur au vœu exprimé par M. le duc Decazes, de faire une démarche officielle auprès du ministre de la marine pour la recherche de la *Lilloise*, et le salut de son commandant, membre de la Société. Cette manifestation si généreuse qu'avaient précédée d'une année, dans une semblable solennité, quelques dignes paroles de M. le comte de Montalivet, reçut de l'amiral Jacob le plus cordial accueil.

Lorsque l'espérance des premières années eut fait place à un pénible découragement, la *Société de Géographie* prononça encore, en 1838, d'éloquents et sympathiques souvenirs par la voix de M. le comte de Salvandy.

Peu de mois auparavant, M. Gaymard, au nom de la *Commission scientifique d'Islande*, avait dédié à *Jules de Blosseville, commandant de la* Lilloise, *et aux*

compagnons de sa glorieuse infortune, l'histoire des deux voyages de la *Recherche*, publiée par ordre du gouvernement.

La tribune, elle aussi, avait répété une fois encore le nom de Jules de Blosseville. Dans la séance du 7 juin 1837, M. Arago, prenant la défense de la marine savante contre celle qui ne voulait pas l'être, avait cité avec beaucoup d'effusion quelques particularités intimes dont il possédait presque seul le secret; et, tout en le combattant, l'amiral Rosamel s'était empressé de rendre un témoignage personnel à la mémoire de Jules de Blosseville, rappelée ainsi de la manière la plus honorable comme la plus inattendue.

Deux sociétés savantes existaient alors au chef-lieu du département où s'étaient écoulées l'enfance et la première jeunesse de l'infortuné navigateur, où il revenait avec amour passer à Amfreville, entre deux campagnes, dans le bonheur d'une réunion de famille, des loisirs toujours laborieux.

L'*Académie Ebroïcienne* offrit une médaille d'or au premier marin, français ou étranger, qui rapporterait des nouvelles certaines de Jules de Blosseville. De son côté, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* mettait au concours une notice sur sa vie et ses travaux, précieux tribut dont le souvenir reconnaissant ne s'effacera pas du cœur de ceux qui l'aimaient.

Dieppe était l'objet d'une prédilection toute particulière pour Jules de Blosseville. A diverses reprises, il avait vu s'écouler d'heureux instants sur cette plage peu éloignée de la terre dont il portait le nom. Il aimait cette population énergique et généreuse. Il

retrouvait chez elle les traces encore vivantes d'Ango et de Duquesne, deux caractères qu'il aurait voulu réunir. Dans sa conversation, comme dans ses écrits, revenait souvent la mémoire des voyages, des découvertes et des conquêtes des grands navigateurs dieppois. Il attachait un vif intérêt à l'avenir d'un port déshérité, mais fécond encore en hommes entreprenants et en marins de grande expérience. C'était parmi eux qu'il avait choisi un pilote éprouvé pour son aventureuse expédition.

Dieppe lui paya, dès 1835, un hommage qui doit tenir une place d'élite auprès des manifestations de la tribune et de la presse. Un beau lougre, lancé à la mer le 19 janvier, et baptisé deux mois plus tard, reçut d'un honorable armateur, M. P. Blanquet, le nom de Jules de Blosseville.

« Nous faisons des vœux, disait le *Mémorial dieppois*, pour que cet hommage, rendu à une des plus brillantes espérances de notre marine, reste comme un témoignage de l'intérêt qu'inspire universellement cet officier, plutôt qu'un triste et suprême honneur décerné à sa mémoire. »

Quelle récompense de ses fatigues et de ses périls, si, rendu à son pays, le commandant de la *Lilloise* avait rencontré en mer, dans les joies du retour, le *Jules-de-Blosseville* !

Ce nom, que M. Quérard a réclamé dans sa notice pour un bâtiment de l'Etat, était une prédestination sans doute à de hasardeuses campagnes. Les journaux de nos ports ont raconté dans un récit animé, les dangers qui furent surmontés par l'équipage du *Jules-de-Blosseville*, et surtout par son lieutenant,

M. Olivier, sur la plage inhospitalière de l'île de Pâques.

Quelques années plus tard, une joyeuse association de canotiers d'Elbeuf se souvint, dans ses plaisirs, des regrets de toute la contrée. Le nom et les armes de Jules de Blosseville furent gravés sur leur légère embarcation.

Sa ville natale lui a rendu à son tour un éclatant hommage. Les sculptures de la nouvelle douane de Rouen, inaugurée en 1837, avaient été confiées à l'un de nos plus illustres statuaires.

Le programme officiel imposait à M. David deux grandes figures à placer au centre de l'édifice, pour couronner l'arcade d'entrée : le génie de la navigation et le génie du commerce.

La navigation est représentée dans cette composition d'un maître de l'art par une femme aux bras et à la poitrine nus, aux traits mâles et énergiques; des étoiles sur le front. De la main gauche, elle tient un gouvernail; à ses pieds est la boussole ; derrière elle une ancre et son cable. Sa main droite soulève un voile épais et découvre le monde.

Sur le gouvernail sont gravés les noms les plus chers à l'histoire des grandes explorations nautiques: Colomb, Gama, la Pérouse, Bougainville, Ross, Franklin, Freycinet. Un dernier nom reste à demi-voilé; c'est celui de Blosseville.

Arrêtons-nous à cette récompense suprême et inespérée d'un sacrifice modestement accompli.

Au moment où ces souvenirs sont retracés, la flottille de Dunkerque met à la voile pour la pêche d'Islande. Les quais, les estacades, la plage, sont cou-

verts d'une foule amie qui salue le départ de cent seize navires et de dix-sept cents matelots. Fécamp, Dieppe et Boulogne, des ports mêmes de la Bretagne, vont être représentés à cette école des mers du Nord, qui promet à notre flotte tant d'hommes éprouvés. Deux corvettes de l'Etat, l'*Expédition* et la *Recherche*, vont suivre nos pêcheurs avec mission de les protéger, avec ordre d'avoir pour eux un peu plus encore de prévoyance qu'eux-mêmes.

C'est la vingtième fois que le vœu du corps municipal de Dunkerque est satisfait. En ce jour de fête publique, faut-il rappeler à ces braves marins, à ces opulents armateurs, à tant de familles surtout, que notre station annuelle de l'Islande a été inaugurée par un fatal mystère : la campagne sans retour de Jules de Blosseville et de ses compagnons.

STATUTS

DE LA

LÉPROSERIE D'ANDELI

EN 1380,

Publiés par LÉOPOLD DELISLE.

La plus ancienne mention que j'aie rencontrée de la léproserie d'Andeli, remonte au règne de Richard Cœur de Lion. Elle est fournie par le compte des travaux faits pour la construction du château Gaillard (1). Cet établissement subsista jusqu'au XVIe siècle (2). La Bibliothèque impériale (3) possède un assez curieux registre provenu des archives de cette maison. C'est un volume en parchemin, de 48 pages, petit in-4o. Les gardes du commencement sont formées par un morceau d'un compte municipal de Rouen, qu'on peut rapporter à la fin du XIVe siècle.

Le titre du registre est ainsi conçu : *Cy commence le registre de l'ostel de Saint-Ladre d'Andeli, euquel sont toutes les revenues du dit hostel, tant en terres, vignes, rentes en deniers, chapons, oefs, comme la feire de*

(1) Leprosis de Andeliaco x libras de elemosina regis. *Rotuli scaccarii*, ed. de Stapleton, II, 310.

(2) Voy. Toussaint Duplessis, *Description historique de la haute Normandie*, II, 225.

(3) Suppl. franc., no 2507.

la sainte Croix en septembre, et toutes les ordonnances du dit hostel, et toutes les livrées pour le prestre et pour le gouverneur et pour les malades, et sont déclairées toutes les choses dessus dictes par ordre l'un après l'autre, et en la fin du dit registre les rentes que le dit hostel doibt. Ce fu fait l'an de grace mil ccc iiij^xx, le derrain jour du mois de may, par le conseil de plusieurs bourgois de la ville d'Andeli, c'est assavoir Jehan Gouppil, Jehan Gillot, Guillaume le Caron, David Gaudin, Colin Courtois, Pierres Machon, Colin le Saigneur, Estienne l'Asnier, Mahieu Roussel et Robert Hue.

Comme ce titre l'indique, la première partie du registre fait connaître les biens et les revenus de la léproserie. Elle peut aussi servir à donner une idée de l'ancienne topographie de la ville et des environs d'Andeli. Pour cette partie, je me bornerai à rapporter en note deux articles, l'un relatif à la foire Sainte-Croix (1), l'autre à des droits d'usage dans la forêt du roi (2).

Les statuts contenus dans la seconde partie du registre présentent un intérêt plus général. Comme ils

(1) Item la feire de la sainte Croix en septembre peut valoir communs ans vlij livres parisis et la doivent garder les deux sergens du roy, tous armés, l'espée au poing, et doivent avoir pour ce chascun deux solz... deniers parisis. — Page 8 du registre.

(2) Mémore que l'en doibt prendre en la forest de Gaillart v quarterons de buche en la première vente ou en la seconde, ou xxxvj charettes de bois couppé aux despens du roy, pour gouverner le dit hostel et les povres malades trespassans. Et sont deubs au dit hostel du don que fist monseigneur saint Loys en la dicte forest, c'est assavoir deux asnées de bois pour jour, et le roy Philipe et le roy Jehan les convertirent en v quarterons de buche, si comme il appert par lettres sur ce faictes. — Page 40 du registre.

Par charte du mois de janvier 1341, le duc Jean permit aux lépreux d'Andeli de prendre pendant toute l'année, à l'époque qui leur conviendrait, avec deux ou trois ânes, la charge de deux ânes qu'ils avaient à prendre tous les jours en la forêt d'Andeli. — *Trésor des chartes*, reg. LXXIJ, n° 36.

jettent une certaine lumière sur le régime des léproseries au XIVe siècle, j'ai cru devoir les publier textuellement.

CE SONT LES ORDONNANCES DU DIT HOSTEL, ESQUELLES EST CONTENU CE QUE LE PRESTRE ET LES MALADES ET LE GOUVERNEUR DOIVENT PRENDRE EN L'OSTEL DE SAINT-LADRE D'ANDELI.

Premièrement, chascun malade doibt avoir chascun xv jours ung boissel de blé moulu et fournié aux despens du dit ostel. Et est à sçavoir que le prestre et le gouverneur prennent au double.

Item chascun des malades doibt avoir pour jour ung pot de vin, et le dit prestre et gouverneur double, comme dit est.

Item chascun d'iceulx pour mois demi boissel de pois.

Item le mois pour cuisine chascun xx deniers.

Item pour tout l'an chascun ung boissel de sel.

Item, se aucun des frères fait tuer ung pourcel, il doibt avoir pour le saller demi boissel de sel, se il est tel que il luy conviengne.

Item chascun doibt avoir en la quarantaine pour tout l'an ung pot de huille.

Item chascun d'iceulx iiij gallons de verjus pour tout l'an.

Item doivent avoir eu mois de février chascun xl deniers, lequel mois doibt doubler en argent et en pois.

Item ilz doivent avoir ij et ij des chappons au-

tant comme le prestre et le gouverneur, les rentes paiés.

Item chascun d'iceulx doibt avoir pour saignée chascun mois deux pos de vin.

Item tous ensemble le jour de feste sainte Croix, xij deniers.

Item ilz doivent avoir, quant le moulin sera baillé à ferme, xij deniers.

Item, quant la ferme du Mesnillet sera baillée, xij deniers.

Item, quant la ferme de Houville est baillée, xij deniers.

Item ilz doivent avoir des fruis du jardin deux et deux autant comme le gouverneur.

Item doivent avoir deux et deux des pors qui sont nourris eu dit hostel comme le gouverneur du dit ostel; et, se il y a plus de pors qui soient vendus, ilz doivent estre mis au proffit de l'ostel.

Item du lait et des fourmages, deux et deux autant comme le gouverneur.

Item le jour de feste saint Ladre ilz doivent avoir chacun iiij deniers pour pitance.

Item doivent avoir à Noel iiij deniers.

Item doivent avoir à la Tiphanie chascun ij deniers pour le tourtel à la fève.

Item doivent avoir à karesme prenant tous ensemble deux boisseaux de blé pour farine à faere les necessités pour le temps.

Item ce jour chascun iiij deniers.

Item doivent avoir tous ensemble pour tout l'an, des rentes qui leur sont deues en communité, xxvij s. t.

Item doivent avoir à x festes en l'an, c'est as-

savoir à Noel, la Tiphanie, karesme prenant, Pasques, Penthecouste, la Nostre Dame my aoust la feste Nostre Dame de septembre, la feste de Toussains, la saint Martin d'yver (1), à chascune d'icelles festes vin double.

Item à la chamberière qui fait la lissive chascun xv jours ij deniers et une chopine de vin; et tout ce doibt trouver le gouverneur de l'ostel et des biens de la dicte maison.

Item doivent avoir deux et deux une asnée de bois autant comme le gouverneur.

Item la chamberière, quant elle fait la lissive, deux charges de bois.

Item les dis malades doivent avoir tous ensemble une clef de selier.

Item doivent avoir une clef des greniers.

Item les servans du gouverneur doivent faire loial serement de garder les biens du dit ostel.

C'EST L'ORDONNANCE DE L'ENTRÉE DU DIT OSTEL.

Premièrement, quant ung malade vient de nouvel à l'ostel dessus dit et il est de droit à estre léans receu, il doibt estre pourveu par luy ou par les siens d'apporter selon son estat ung lit fourny, ung pot de cuivre et une paelle, ung greil et un trepié et du remanant à sa volunté. Et, quant il yra de vie à trespassement, le lit est par ordonnance baillé à l'omosne pour heberger les povres malades passans, et le demourant est mis au commun proffit du dit ostel. Et doibt paier xx sous tournois d'entrée au commun du dit ostel.

(1) Le copiste a peut-être omis une fête.

Item, se aucun des dis malades va de vie à trespassement, quelque ordonnance qu'il face de testament, n'est nulle, mais sont tous ses biens acquis au dit ostel semblablement comme à ung hospital.

Item, se ung enfant estoit né en la bourgoisie, ja soit ce qu'il fust baptisé ès fonds de la dicte bourgoisie, si ne seroit il pas receu au dit ostel, se son père n'estoit bourgois ains qu'il fust né.

CES INSTITUCIONS ET SENTENCES DOIVENT ESTRE LEUES AUX MALADES DE SAINT LADRE D'ANDELI.

Premièrement, se il y a aucun qui repaire charnellement avec sa femme espousée, il sera bouté hors de l'ostel ung an et ung jour.

Item, se il est congnu d'avoir à faire à une des seurs de l'ostel dessus dit, il sera bouté hors ung an et ung jour, et se elle est trouvée grosse elle sera boutée hors ou enchartrée à tous jours.

Item, se elle est prouvée qu'elle ait couché avec homme sain, elle sera boutée dehors du dit hostel, et pour larrecin aussi.

Item, se il est congnu et prouvé que aucun ait feru ung des frères ou fait sang et plaie, il sera mis hors ung an et ung jour.

Item, se une des seurs vient grosse eu dit ostel, elle sera boutée hors jusques à tant qu'elle ait eu enfant; et, se elle receuvre, elle sera mise hors à tous jours.

Item, se aucune folle femme seur du dit ostel se meffait puis qu'elle y sera entrée, elle sera boutée hors ung an et ung jour.

Item, se aucun est mesdisant ou désobéissant, il sera privé du dit ostel xv jours.

Item, se aucun des frères ou seurs est trouvé reparant à l'eaue de Bergon, il sera mis en la prison du dit ostel xv jours au pain et à l'eaue.

Item, se aucun est trouvé reparant de nuit en la ville sans compaignie sainne, il sera privé viij jours.

Item, se il y a aucun qui die villenie du couvent du dit ostel et il le puisse prouver, il sera xl jours au pain et à l'eaue.

Item, se il y a aucun qui passe la croix sans congié, il sera semblablement viij jours.

Item, se aucun reçoit ung homme sain ou fait mengier en la dicte maison, il sera xv jours au pain et à l'eaue, comme dit est.

Item toutes les choses dessus dictez doibt faire et acomplir le gouverneur du dit ostel à ses frais et despens. Et, se il est ainsi que il y ait aucun procès à mener pour le dit hostel, quant vendra au compte de luy et des bourgois, on luy doibt rabatre l'advocat, le sergent et les memoriaulx.

Item, se il advenoit que il allast hors pour mener plait ou faire aucun pourchas, on luy compteroit ses despens.

Item le gouverneur du dit ostel doibt faire commander à la meschine qu'elle heberge les povres malades trespassans et qu'elle les couche bien et courtoisement chacun selon son estat, et les doibt heberger une fois la sepmaine et entre deux soleuls, et n'en doibt on riens prendre, et leur doibt on bailler du bois de la livrée pour eulx chauffer en temps d'yver.

Item le gouverneur du dit ostel doibt louer la meschine pour garder les malades, et la doibt paier des biens du dit ostel, et si luy doibt faire faire

serement qu'elle gardera les biens du dit ostel bien et loiaument.

Item nul des hamiaulx de la parroisse d'Andeli ne doibt estre receu eu dit ostel néant plus que ung estrangier, exepté Vesillon et Pois et l'ostel du Parc et ceulx de la Baguelande qui tiennent du fief du roy.

Ces institucions et sentences dessus dictez doivent estre leues et faictes à entendre aux malades quant ilz viennent de nouvel eu dit ostel ainchois qu'ilz passent la croix qui est eu chemin. Et est à sçavoir que le dit hostel est pour les malades de la bourgoisie d'Andeli en la parroisse d'Andeli et non pour autres, tout soient ilz de la dicte bourgoisie. Et ainsi à l'en usé le temps passé. Et ceulx qui les dictes institucions et sentences ne vouldront garder par leur serement, n'y doivent estre receus ne riens prendre plus que ceulx qui ne sont pas nés de la dicte bourgoisie, ja soit ce qu'ilz soient nés et baptisés ès fons de la parroisse Nostre Dame d'Andeli et nez des parroissiens.

Et si n'y doibt riens avoir bastart.

NOTICE SUR THOMAS CORNEILLE.

EXTRAIT ANALYTIQUE D'UN INVENTAIRE DRESSÉ APRÈS SA MORT.

Par M. E. SAUVAGE, membre de la Société.

Dans quelque province ou département que nous ayons reçu le jour, lorsque dans notre adolescence nous déclamions avec plus ou moins de justesse et d'enthousiasme le « Rodrigue as-tu du cœur? » ou le « Qu'il mourût! » il nous semblait que, si un jour notre destinée nous conduisait à Rouen ou aux Andelys, nous trouverions à chaque pas des souvenirs du grand Corneille, statues, inscriptions, enseignes même d'hôtel. Illusion !

Du séjour des deux Corneille aux Andelys, il ne reste dans le pays même qu'une trace bien vague, peu connue et bien peu certaine : c'est le nom d'un triage ou canton de terre situé entre les hameaux de Mantelle et Villers ; les habitants l'appellent : *Le triage de la Corneille*. Si incertain qu'il soit, on aime à s'attacher à ce souvenir, parce qu'il est unique.

Thomas Corneille est mort aux Andelys. Sans doute on sait bien dans quelle maison? Point du tout. On croit généralement que c'est dans une grande maison qui ouvre sur la place des Andelys et presque en face de laquelle s'élève la statue du Poussin. C'est ce

que semblent indiquer assez clairement les lignes suivantes d'un inventaire fait après le décès de Thomas Corneille et découvert en 1850 : « Item un bail a David Sauvage d'une petite maison sise dans le marché de ce lieu atenante et dependante de la grande maison ou est decedé ledt feu S. de Corneille par 30 liv. par an aus termes de pasques et ste Croix. » — Et pourtant des hommes studieux, connaissant parfaitement le pays, pensent que Thomas Corneille est mort dans une petite maison située derrière la grande, qui dépendait de celle-ci, mais qui ouvre sur une toute petite rue parallèle à ce côté de la place. *Sub judice lis est.*

Mais voici qui est plus positif et non moins intéressant.

Tout récemment un de nos plus laborieux collègues a fait parvenir à notre honorable vice-président l'acte de décès de Thomas Corneille et un inventaire fait un mois après le décès du poëte dans la maison mortuaire. Cet inventaire, demeuré longtemps inconnu, a été découvert en 1850 par notre collègue M. Mettais-Cartier. Il peut donner une idée de la position des gens de lettres à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

Pierre et Thomas Corneille, fils d'un avocat général, devaient être sans doute bien plus à l'aise que les Colletet « crottés jusqu'à l'échine ». Cependant le mobilier de Thomas n'indique pas l'opulence.

La section de littérature et d'histoire a jugé convenable de présenter en séance générale, pour être inséré dans le prochain Recueil des Mémoires de la Société, l'acte de décès de Thomas Corneille, des extraits de l'inventaire faisant connaître l'ameublement

de la chambre où il est mort, celui du salon, sa bibliothèque et quelques documents sur la famille des deux poëtes. Nous avons essayé de satisfaire au désir de nos collègues, en transcrivant sans aucun changement l'acte et les divers articles extraits de l'inventaire.

—

Extrait du registre de Notre-Dame des Andelys.

« Le lundy 9 de decembre 1709 a été inhumé dans l'eglise de cette paroisse par M. le curé Benoist Messire Thomas de Corneille Ecuier vivant de la Cademie des sciances decedé le jour precédent après avoir receu les sacrements de la Ste Eucharistie et de lextreme onction, aagé de quatre vingt cinq ans et ont assisté a son inhumation Messieurs Defontenelle chanoine de cette eglise et Duval pretre habitué en la ditte eglise et le Masson aussy habitué.

» D. Masson J. Benoist. »

—

Inventaire fait lors du décès de Thomas Corneille.

« Ce jourd'huy quatriesme jour de janvier mil sept cent dix viron neuf heures du matin nous Jean-Jacques Vierré nottaire royal à Andely et commissaire aux inventaires de la requisition de M. Romain Oursel commissaire des tailles en l'élection de ce lieu d'Andely demeurant en la paroisse de Ste Marie Magdeleine fondé de procuration de Messire François de Corneille escuyer conseiller du roy receveur général des droits attribués aux domaines de

Flandre en tiltre d'office habille a succeder a la succession de feu messire Thomas de Corneille escuyer son pere, et a succeder a dame Margueritte de Lamperriere sa mère. Nous nous serions transporté en la maison ou est decedé ledit feu sieur Thomas de Corneille sise en ce lieu d'Andely aux fins de proceder a l'inventaire des meubles et escriptures restés aprest le deceds dudit feu sieur de Corneille. Etc.

Ameublement de la chambre où il est mort.

» Un lit de noyer a quatre pilliers garny de paillace de toille deux mattelas de lainne un traversain une couverture de lainne et une autre de toille piquée indiene une housse de verte avec une autre de futaine qui sert de doublure.

» Sept morceaux de tapisserie de bergame telle quell.

» Sept petits tableaux attachés sur la tapisserie dont quatre a petite bordure un Christ et une Vierge sans bordure et en détrempe avec une Magdeleine le tout tel quel.

» Une table parquetée de bois de noyer avec son tiroir.

» Deux grands et un petit gueridon de bois de différentes facons.

» Un petit miroir de toillette.

» Un grand fauteuil de commodité garny de vert avec son coisin et deux autres petits garnis de rouge.

» Cinq mauvaises chaises de bois tourné.

» Un rideau de fenestre de double œuvre avec sa verge de fer.

Ameublement du salon dit la grande chambre d'entrée.

» Cinq morceaux de tapisserie de hautte lisse verdure sans doublure.

» Six fauteuils et six chaises de bois tourné couverts de brocatelle.

» Six autres vielles chaises de tapisseries fort antiennes.

» Une vielle table de bois.

» Un petit lit de repos matlassé un autre petit matelas et traversain avec toute la garniture de l'Impérialle de satin de cerge et autres facon.

Vaisselle d'argent.

» Une petite écuelle d'argent cinq cuilliers cinq fourchettes avec une autre petite cuillier trois flambeaux trois sallieres la mouchette et le porte mouchette le tout d'argent.

Linge.

» Un paquet de traize serviettes de toille.

» Quatre nappes de double œuvre et une douzaine de serviettes de differentes toilles.

» Six nappes de toille tant bonnes que mauvaises avec trois autres de cuisine et deux torchons.

» Trois paires de draps fins sept autres paires communs de differentes toilles et grandeurs dont quelques uns de domestique et a demy usés.

» Dix chemises six cannesons quatre paires de chaussettes quatre de chaussons quatre cravattes autant de mouchoirs et six paires de manchettes a l'usage dudit defunct.

» Un habit avec la veste de drap brun un manteau de camelot doublé de panne aussy a l'usage dudit feu sieur de Corneille un chapeau demy castor et un autre vielz chapeau deux culottes d'étoffe un habit avec sa veste de drap noir aussy a son usage.

» Une robbe de chambre de toille peinte une paire de soulliers avec ses boucles d'argent un mauvais bonnet de velours noir et une paire de bas de lainne.

» Une canne d'un jet a pognée d'argent.

Bibliothèque et papiers divers (escriptures).

» Le *Dictionnaire de Morery* en quatre volumes in folio couverts de veau.

» Le *Dictionnaire de l'Académie francoise* en deux volumes in folio couverts de veau.

» Un livre intitulé *Le commentaire de saint Augustin sur les epseaumes de David* in folio.

» Le *Dictionnaire des arts* des œuvres dudit feu sieur de Corneille en deux vollumes in folio couvert de veau.

» Dans un vielz coffre bahu tout rompu sans serrure ny clefs se sont trouvés quarante et un vollumes de livres de droit et de médecines et autres tres antiens tant in folio que in quarto que in octavo et in douze reliés et couverts en parchemin bazanne et veau qui n'ont esté autrement inventoriés a cause de leur peu de valleur.

» Dans un autre vielz coffre de bois fermant a clef sont plusieurs sacs et liasses de papiers concernant la succession de messieurs de Lamperriere et de Tournebus qui sont la plupart tiltres et actes justificatifs de la propriété des heritages situés es envi-

rons de cette ville des propres des dames de Lamperriere epouses dudit defunct sieur de Corneille et du feu sieur Pierre de Corneille son frère. »

—

Ces extraits suffisent pour donner une idée de l'aisance, mais en même temps du peu d'éclat qu'auraient étalé les Corneille. Ajoutons que quelques jours avant la mort de Thomas, il se trouvait chez lui « en differentes especes d'or et d'argent ayant cours 121 liv. 19 s. », et que quelques jours après sa mort Jacques Leriche, son fermier à Blacqueville-en-Eaux, vint payer la somme de 90 liv. Ces deux sommes ont été employées « en payement de partie des frais funeraires dudit deffunct sr de Corneille ».

—

Famille des Corneille.

L'inventaire des titres et papiers trouvés après le décès de Thomas Corneille fournit quelques renseignements sur la famille et les alliances des deux frères.

D'un article cité ci-dessus, il est clair que Pierre et Thomas ont épousé les deux sœurs, demoiselles de Lampérière.

D'autres articles précisent davantage :

« Les deux sœurs épouses des deux Corneille étaient filles de Mathieu de Lampérière écuyer et de Françoise de Tournebus ; Pierre épousa Marie de Lampérière, Thomas épousa Marguerite de Lampérière, le 5

juillet 1650. *(Lots et partages en dabte du dernier octobre* 1685. — *Contrat de mariage sous seing privé.)*

» Messire François Corneille escuyer conseiller du roy, receveur general des droits attribués aux domaines de Flandre en tiltre d'office habille a succeder a la succession de feu messire Thomas de Corneille escuyer son père. *(Intitulé de l'inventaire.)*

» Da.lle Marie de Corneille nièce de Thomas a soigné son oncle dans sa maladie jusqu'a son decès 8 decembre 1709. (*Inventaire du mobilier et des épèces en or et argent)* et (*acte du* 25 *nov.* 1699.)

» Pierre Corneille gentilhomme ordinaire du roy, cousin de Marie de Corneille epouse de Mr de Farcy trésorier de France. (*Acte du* 23 *avril* 1697.)

» Marie de Corneille dame de Farcy, heritiere de Thomas de Corneille abbé d'Esqueville son frère « qui l'etoit pareillement de deffunct Pierre de Cor- » neille. » (*Acte du* 1er *novembre* 1699.) »

COMPTES RENDUS.

Rapport sur le Comparateur décimal, inventé par M. Bénard, vérificateur des poids et mesures, à Louviers; par M. Ansoux, membre de la Société.

Messieurs,

Le rapport que nous présentons a pour but l'examen des travaux que M. Bénard, vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Louviers, soumet à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

La première partie de ces travaux, et la plus importante, consiste dans l'invention d'un instrument nommé *Comparateur décimal;* la deuxième comprend quelques aperçus sur la multiplication et la division des fractions décimales. Toutes deux se rapportent à l'enseignement des écoles élémentaires.

PREMIÈRE PARTIE. — *Comparateur décimal.*

Le *Comparateur décimal* n'est pas un instrument de calcul : c'est un instrument destiné à faciliter aux instituteurs l'enseignement du système décimal.

Il se compose de quatre lignes ou colonnes horizontales, divisées chacune en neuf cases égales. La première ligne (en commençant par en haut) contient les unités de différents ordres propres au système de numération décimale et comprises entre les dizaines de mille et les dix-millièmes ; la deuxième, les dénominations (myria, kilo, hecto, déca, déci, centi, milli, dix-milli) qui sont placées devant les unités de mesure du système décimal (mètre, are, stère, litre, gramme) pour en spécifier les multiples et les sous-multiples les plus usuels, ces multiples et sous-multiples s'obtenant au moyen des puissances du nombre 10, base du système décimal ; la troisième comprend les unités de prix, à savoir, le franc, ses fractions et ses multiples décimaux ; la quatrième consiste en une ardoise sur les cases de laquelle on inscrit les chif-

fres du nombre qui doit servir à exercer les élèves à changer d'unité décimale (1).

Ajoutons à cette description que les cases des première et troisième colonnes se correspondent par rangées verticales et que les deuxième et quatrième colonnes sont mobiles et à coulisses, de façon qu'on puisse arrêter chacune de leurs cases au-dessous d'une case quelconque de la première ligne horizontale.

M. Bénard a eu deux raisons pour composer son tableau : « *La première est de mettre sous les yeux de tous, les dénominations du système dans leur ensemble inséparable et immutable.* » Il suffit pour cela de faire correspondre les unités des trois premières lignes : les élèves comprendront et retiendront alors les dénominations qui peut-être leur paraissent étranges (myria, kilo, hecto).

La deuxième est d'habituer les commençants à passer aisément d'une unité décimale à une unité dix, cent, mille, dix mille fois plus grande ou plus petite. Un exemple fera comprendre en quoi consiste l'usage de l'instrument pour ce genre d'exercice :

L'hectomètre vaut 109 yards anglais, 4 ; combien le décimètre vaudra-t-il ?

On écrira sur l'ardoise le nombre 1094 en prenant quatre cases consécutives (2) ; puis on fera glisser l'ardoise (intitulée *bande de comparaisons*) et la deuxième colonne, de façon à faire correspondre le chiffre 9 et la case *hecto* à la case des unités (première colonne) ; l'élève aura trois cases à faire parcourir à la quatrième colonne pour amener l'index sur la case *déci*. Rapporté alors aux unités de la première colonne, le nombre écrit sur l'ardoise se lira 0 yard 1094 et sera précisément le nombre cherché.

Un exemple analogue montrerait comment s'emploie la troisième colonne, lorsqu'il est question de valeurs en numéraire.

(1) Un perfectionnement de construction a conduit M. Bénard à remplacer l'ardoise par une pièce mobile sur laquelle on peut figurer un nombre quelconque au moyen de coulisses.

(2) Avoir soin d'écrire les unités du nombre de l'ardoise dans la case de l'index.

Tel est le jeu, tels sont les usages de cet instrument. Peut-être paraîtra-t-il compliqué, si on considère la simplicité de son but : cependant il faut dire que l'opération manuelle faite par le commençant fixe dans son esprit la corrélation des grandeurs décimales et l'habitue à des opérations qui pourraient d'abord l'embarrasser. Mais, nous le répétons, même à ce point de vue, l'emploi de cet instrument n'est utile que dans les écoles les plus élémentaires.

DEUXIÈME PARTIE. — *Multiplication et division décimales.*

La brochure qui accompagne le *Comparateur décimal* contient quelques aperçus sur la multiplication et sur la division des nombres décimaux. Nous ne pouvons partager aucune des idées de l'auteur.

D'abord, dans toute multiplication, le multiplicateur est un nombre abstrait et pas autre chose ; le professeur a donc tort de demander quel est le produit de cinquante centimes par cinquante centimes, comme question isolée.

Ensuite, dans toute question de nombres, on ne doit jamais omettre de spécifier quelle est l'unité. Ainsi l'élève qui répond 25 fr. n'est pas plus fautif que celui qui dit 25 c. : l'un et l'autre doivent demander où se trouvent placées les virgules des deux facteurs, si la question posée ne l'a pas fait connaître.

Enfin, M. Bénard donne une méthode pour faire la division. Cette méthode ne diffère de la méthode ordinaire que par des notations (points placés sous les chiffres et zéros posés en avant du dividende) qui compliquent cette opération sans aucune compensation.

Nous n'admettons pas davantage la définition qu'il donne de la division : elle est fausse parce qu'elle est incomplète, défaut que n'a pas la définition ordinaire.

Par tous ces motifs, nous pensons qu'il est bon de passer sous silence cette deuxième partie du travail de M. Bénard.

Rapport sur plusieurs ouvrages adressés à la Société par l'Institut Smithsonien de Washington; par M. Cassen, membre de la Société.

Messieurs,

Des brochures anglaises, en assez grand nombre, m'ont été remises par M. le secrétaire perpétuel. Elles proviennent, en majeure partie, d'un envoi fait à la Société par M. Henry, secrétaire de l'Institut Smithsonien, à Washington.

Je vous propose, avant tout, Messieurs, d'engager M. le secrétaire perpétuel d'adresser directement à M. Joseph Henry et à l'Institut Smithsonien, des remercîments très-empressés, au nom de la Société, de l'envoi à elle fait par une académie qui doit, dans l'avenir, avoir une grande importance, si l'on en juge par ce qu'elle a déjà publié dans un aussi petit nombre d'années.

Cet envoi comprend les ouvrages que voici :

Premièrement.— Le cinquième rapport ou bulletin annuel des travaux de l'Institut Smithsonien, année 1850.

J'y trouve, avec le compte financier de cet exercice, l'état développé de l'avancement des travaux relatifs à la construction du musée, du vaste cabinet d'histoire naturelle et de la bibliothèque, et autres dépendances.

Les mémoires des membres de l'Institut sont :

1° Etudes et recherches sur la planète Neptune, par sir C. Walker ;

2° Mémoire sur l'action explosive du salpêtre, par Robert Hare ;

3° Addition aux connaissances de la géographie physique des Etats-Unis, par Ch. Ellet ;

4° Notice sur les monuments aborigènes de l'Etat de New-York, par Squiers ;

5° Mémoire sur l'action réciproque de deux courants galvaniques, par Secchi, professeur au collége de Georges Town ;

6° Classification des insectes, par Agazzis ;

7° Enfin, une monographie du mausosaurus et des genres qui s'y rallient par la conformation, par Gibbes ;

8° La fin du journal de sir Thadée Culberthson, dans la partie de l'Etat du haut Missouri, dénommée les Mauvaises-Terres.

Cette contrée, suivant l'explorateur, est remarquable par sa triste similitude avec le sol montueux de la Judée, sa stérilité, son aspect de désolation.

Nouveaux détails sur les mœurs de quelques tribus sauvages, disséminées dans ces solitudes.

La liste des plantes, spécimens d'animaux, de minéraux et de fourrures, recueillis dans ce voyage.

Deuxièmement. — Le sixième rapport annuel du même Institut.

Il diffère peu du précédent en la forme.

Troisièmement. — Un catalogue biographique des portraits peints à l'huile, par L.-M. Stanlay, peintre américain, de quarante-trois Indiens aborigènes de l'Amérique du Nord.

A mesure que les habitants de la Nouvelle-Angleterre faisaient irruption dans les provinces désertes qui étaient contiguës au sol qu'ils occupaient, après la guerre qu'ils soutenaient contre les tribus d'Indiens qui s'opposaient à leur marche, la diplomatie intervenait entre ces derniers et les officiers supérieurs commandant les expéditions.

M. Stanlay profitait des négociations pour fixer sur la toile les traits des chefs de ces tribus.

Il a déposé, dans le musée Smithsonien de Washington ces quarante-trois portraits ; il a rédigé une notice biographique sur chacun de ses modèles : guerriers, orateurs, diplomates, etc., etc.

Si ce catalogue historique, qui n'est pas sans intérêt, était accompagné d'une esquisse gravée et coloriée de chaque portrait, il en aurait un bien plus grand aux yeux des Européens. Dans sa correspondance avec M. Henry, M. le secrétaire perpétuel pourrait s'informer si ces reproductions ont été faites, et, dans l'affirmative, il pourrait en demander l'envoi à la Société.

Quatrièmement. — Un catalogue des reptiles et des serpents de l'Amérique septentrionale, dont les spécimens conservés existent dans le cabinet d'histoire naturelle de l'Institut Smithsonien.

Il est rédigé par S. F. Baird et Ch. Girard.

Il serait à désirer que l'Institut puisse faire graver e colorier ces reptiles.

Cinquièmement. — Mémoires, cartes et vues de la Californie. Washington, 1852, 4e édition; par M. Cadwalader, officier de marine.

Voici l'introduction de ce mémoire :

« En 1849 et 1850, quand le flot de l'émigration vers la Californie était le plus rapide, lorsque l'immense étendue d'eau qui environne les atterrages de la Californie était couverte des vaisseaux de commerce, l'ancrage de San-Francisco laissait peu de place aux nombreux navires qui se disputaient le transport des riches cargaisons, produit des mines de la Californie, à travers des passages inconnus, non sondés. L'absence de cartes se fit sentir, et je fus chargé, dit M. Cadwalader, commandant du navire des Etats-Unis, l'*Anneau d'Or (Ring gold)* d'examiner cette vaste mer et les embouchures des rivières, d'étudier les courants et tous les obstacles à la navigation, vers les régions qui renferment les mines d'or.

» Ayant donc organisé un service hydrographique et fait tous les préparatifs nécessaires, je commençai mon opération par un système de triangulation, dont la base fut prise dans la plaine voisine de New-York (Californie) jusqu'à la baie de Suisum, en faisant courir cette ligne à travers les étendues d'eau qui baignent San-Francisco, les Farallones, etc., etc.»

Le résultat de ces études hydrographiques est publié dans l'ouvrage qui vous est adressé, Messieurs, par l'Institut Smithsonien ; il contient six grandes cartes.

D'abord une carte générale embrassant toutes les parties de la province, avec désignation de la distance entre les différentes parties, villes, etc., etc.

Les cinq autres feuilles offrent en *grand* le détail de la carte générale.

Le n° 1er contient les Farallones et l'arrivage à San-Francisco ;

Le n° 2, la baie de San-Francisco, de San-Pablo, les détroits de Napa et de Carquiness ;

Le n° 3, le détroit de Carquiness et la baie de Suisum ;

Le n° 4, le confluent des rivières du Sacramento et de

San-Jacquin, et la rivière de Sacramento; situation des villes de Sacramento et de Boston de Californie;

Enfin, la feuille n° 5 est la carte des ports principaux, figurés sur une échelle assez élargie.

Outre ces cartes, l'ouvrage contient huit dessins gravés à l'eau-forte, d'une finesse et d'une grâce fort remarquables.

Le 1er est une vue de San-Francisco, prise de l'île d'Erba-Buona;

Le 2e, l'entrée de San-Francisco;

Le 3e, une vue de la ville de Sacramento, prise de l'ouest;

Le 4e, une vue de Benicia;

Le 5e, une vue du mont du Diable, prise de l'île Garnet et des fourches du Sacramento;

Le 6e, deux signaux d'écueils;

Le 7e, entrée dans la rivière de Sacramento;

Le 8e, enfin, deux dessins divers d'entrée par deux bras différents de la rivière de Sacramento.

Ces dessins sont suivis de tableaux de la hauteur maximum et minimum des marées dans huit ports de la Californie, et de l'énumération des positions géographiques, par latitude et longitude de 26 points divers, enfin, des variations de la boussole.

M. Cadwalader donne un récit de ses opérations de sondages; il est suivi de quelques aperçus relatifs à la richesse des vallées qui environnent San-Francisco:

« Après l'expérience que m'ont fait acquérir mes voyages dans plusieurs parties du globe, je puis librement émettre l'opinion qu'il n'existe nulle part une étendue navigable qui soit plus accessible et plus avantageuse à un grand commerce, et que la baie de San-Francisco et ses adjacentes peuvent abriter les navires du commerce de plusieurs nations.

» Du reste, il me paraît que la description que l'illustre navigateur Beechey a faite de cette baie portera dans l'esprit de mes lecteurs une conviction plus ferme sur la beauté de ces lieux et sur les ressources qu'il présente sous le double rapport de l'agriculture et du commerce, que ce que j'en dirais moi-même.»

Suit l'extrait du voyage de Beechey:

« Au point du jour, nous nous trouvâmes à environ quatre

milles de la terre ; c'était une magnifique matinée ; l'air était frais, assez pour ragaillardir sans faire grelotter.

» Les cimes des montagnes, qui seules nous indiquaient la terre, formaient à droite et à gauche deux chaînes, entre lesquelles le port était situé ; son entrée, les vallées environnantes et les bases des montagnes étaient encore enveloppées des brumes du matin. Nous portâmes le cap à travers l'ouverture entre ces montagnes, désirant ardemment que le soleil, en s'élevant, vînt dissiper le voile qui nous cachait l'entrée du port, et nous permît de juger de la contrée dans laquelle nous allions passer quelques semaines.

» A mesure que nous avancions, les rayons du soleil levant frappaient les flancs des hauteurs, descendaient graduellement jusqu'au moment où la brume, dissipée peu à peu par l'effet d'un vent frais venant de la mer, nous découvrit successivement les caps environnants, et nous laissa voir un beau pays, abondant en bois et en cours d'eau, et enfin deux promontoires, dont un, celui vers le sud, était couronné d'un fort, surmonté d'un pavillon mexicain qui désignait l'étroite entrée du port.

» Après quelques difficultés, une bonne brise nous fit entrer dans ce port, et nous mouillâmes une ancre dans le lieu même où, trente-trois ans auparavant, Vancouver avait arrêté son vaisseau.

» Le port de San-Francisco ne se découvre bien qu'après avoir passé devant le fort ; c'est seulement à ce moment qu'il déploie toute sa magnificence aux yeux du spectateur. Celui-ci voit alors une large étendue d'eau, assez vaste pour contenir tous les navires de l'Angleterre, de nombreuses criques commodes, un bon ancrage partout, et, tout autour, un pays de collines et de vallées, dont une partie est bien boisée, et l'autre offre de riches pâturages couverts de nombreux troupeaux de bétail ; en un mot, la seule chose qui manque pour compléter l'intérêt dont on se sent pénétré à cet aspect, ce sont des établissements utiles et des habitations commodes sur les bords verdoyants de ce port ; leur absence fait regretter qu'un aussi beau pays, abondant des choses les plus nécessaires à l'homme, reste dans cet état de négligence et d'abandon.

» Ce lieu est si dépourvu d'habitants, qu'une faible colonne

de fumée, sortant du milieu de quelques murs en ruines, que l'on honore ridiculement du nom de Préside, ou lieu de protectorat, est la seule indication qui nous apprit qu'il était habité. Plus nous examinâmes les belles contrées qui environnent San-Francisco, plus nous fûmes convaincus qu'elles possédaient tout ce qui peut en faire une importante possession pour le Mexique.

» Il nous fut impossible de ne pas joindre nos regrets à ceux que Vancouver exprime en ces termes : « Pourquoi une » aussi vaste étendue de terrains a-t-elle été conquise ? Pour- » quoi, après tant de dépenses faites pour sa colonisation, » ce pays reste-t-il sans production ? » C'est un mystère inexplicable de l'économie politique.

» Situé dans l'hémisphère septentrional, entre les 22° et 39° degrés de latitude, on ne peut rien reprocher à la nature de son climat; sol en général fertile, couvert de forêts de chênes et de pins, propres à la bâtisse et aux constructions navales; plaines remplies de bestiaux, ports excellents, enfin, nombre de rivières navigables facilitant le commerce intérieur.

» Avec tant d'avantages, il ne manque qu'une population industrieuse, et ce pays sortirait promptement de l'obscurité où il sommeille sous l'indolence du peuple et l'inertie de la politique jalouse du gouvernement espagnol.

» N'est-il pas douloureux qu'une aussi vaste et belle étendue de territoire reste ainsi désolée et inutile au genre humain, tandis que tant de nations sont encombrées par le poids exubérant de leur population indigente, etc., etc. »

Après diverses observations nautiques relatives aux approches des atterrages, la désignation des profondeurs constatées par les sondages, les aires de vent convenables pour l'entrée et la sortie du port de San-Francisco, le capitaine Cadwalader termine son aperçu général ainsi qu'il suit :

« La Providence a groupé sur cette région fortunée d'incalculables avantages. Si riche en métaux précieux, si abondante en facilités commerciales, la Californie a frappé d'étonnement l'esprit des hommes les plus graves et les plus prudents, et, jusqu'à ce jour, son espèce de délaissement a été pour eux une énigme.

» Située sur les bords de la mer Pacifique, commerçant avec la Chine et le Japon, et bientôt probablement avec les

îles de cet immense océan, si riches en précieuses substances aromatiques, il n'est pas nécessaire d'être un grand prophète pour prédire les futures destinées de cette conquête *dorée*.

» Des citoyens entreprenants et industrieux sont éveillés sur leurs intérêts et connaissent les moyens de les améliorer en élargissant leur sphère d'action.

» Les îles Sandwich, si bien placées pour être le point d'appui de la partie septentrionale de l'océan Pacifique, doivent nécessairement devenir la propriété de l'Amérique du Nord.

» Les événements qui se succèdent favoriseront ce résultat. Fertiles comme le sont tous les groupes d'îles de cet océan, et si favorables à l'agrandissement d'un nouvel Etat de l'Union, l'esprit énergique et aventureux de *nos compatriotes* et de nos audacieux marins tiendra bon et grand compte de ces perles de mer. Elles enrichiront bientôt les trésors de la Californie et de l'Orégon.

» Sous un autre point de vue, San-Francisco est appelé, sans aucun doute, à atteindre une grande célébrité, une importance considérable. Voyez vous au nord un puissant territoire, fier de devenir indépendant, mais non pas le dernier des Etats de la grande famille, prêt à se ranger sous la bannière de notre république.

» Le flot de l'émigration, venant sans cesse de l'occident, à porté avec lui l'énergie, le progrès de la civilisation et tous les éléments de la grandeur sur les bords fertiles de l'Orégon, qui est destiné à devenir l'immense grenier de l'océan Pacifique.

» Déjà les hommes de l'ouest les plus robustes ont bâti leurs demeures et nous révèlent déjà les richesses qu'on peut tirer, par la culture, d'un sol neuf, riche et profond.

» Un marché leur est ouvert à San-Francisco. En retour, ils reporteront chez eux toutes les choses nécessaires à la vie aisée.

» Les thés, les cafés, les fruits, les épices de la Chine, les soieries de la Perse, déjà toutes les richesses des manufactures japonaises, se trouvent réunies dans ce grand bazar.

» Une parfaite communauté d'intérêts s'établira; la Californie et l'Orégon se donneront la main pour assurer tous les

moyens de leur prospérité réciproque et jouir des bienfaits de l'industrie et de l'esprit d'entreprise.

» Pendant que les Californiens portent toute la puissance de leur industrie vers l'exploitation des richesses minérales que le sol de leur Etat renferme, leurs voisins, autrement favorisés par la nature, riches de leurs forêts, de leurs mines de houille, de leurs récoltes de produits agricoles de toute nature, approvisionneront la Californie de toutes ces choses utiles, excluant ainsi de ce négoce des rivaux plus éloignés.

» On doit cependant admettre que, par elle-même, la Californie est susceptible d'une grande production, au point même de pouvoir en exporter le superflu.

» Ceux qui connaissent la régularité des saisons dans cette contrée, la richesse du sol de ses vallées, son climat tempéré, n'oseront certes pas nier combien elle est propre à l'agriculture.

» Quoique, jusqu'à présent, son système de culture soit pour ainsi dire dans l'enfance, les rapports de nos missionnaires signalent les plus étonnantes récoltes de froment dans certaines localités.

» J'affirme donc que toutes les fois que l'intérêt des Californiens les portera à s'occuper de l'agriculture en grand et avec l'habileté, l'industrie et les moyens d'exécution et d'amélioration qui caractérisent la nation américaine, leurs riches vallées les récompenseront de leurs efforts et de leurs travaux.

» Après deux ou trois saisons consacrées à l'exploitation des mines, les émigrants tournent sérieusement leur attention vers l'agriculture et l'horticulture.

» Des bénéfices importants ont déjà couronné les travaux de ceux qui se sont dévoués à cette exploitation des richesses agricoles, et cela sans de fortes avances.

» Si l'on jette l'œil sur la carte générale de cette province, on verra qu'il existe une communication non interrompue entre les contrées septentrionales et méridionales, au moyen de vastes baies et des rivières.

» Les premières sont bornées par de fertiles vallées.

» Des deux rivières principales qui se réunissent à un point convenable, l'une, accrue par divers affluents, traverse toute la partie septentrionale de l'Etat de la Californie;

l'autre, déroulant lentement ses ondes, grossies par le tribut de nombreux cours d'eau, se rend dans le sud, où elle offre aux explorateurs les facilités pour sonder les terrains métallifères, et pour approvisionner les localités de toutes les choses nécessaires à la vie.

» Chacune des vallées de Sonoma, Saint-Joseph, Pétaluma et du Mont-du-Diable, sont à peines suffisantes pour satisfaire aux besoins d'un Etat populeux; etc., etc.

» Les hivers étant très-doux, des pluies abondantes activent la végétation; les forêts se couvrent de verdure et de fleurs: leur sol est jonché de violettes et de nombreuses variétés de fleurs rares et odorantes, dans une saison où les rives occidentales de l'Atlantique présentent encore le triste aspect de l'hiver.

» Dans les premiers jours de mai, les récoltes mûrissent et sont engrangées.

» D'excellents légumes paraissent avec profusion sur les marchés. Inutile de faire du fourrage; des animaux de toutes sortes paissent et s'engraissent sur des prés où l'herbe et les avoines végètent abondamment toute l'année.

» De nombreuses troupes d'élans, de daims et d'antilopes rôdent sur l'étendue de vastes prairies qui sont leurs parcs naturels.

» La nature, outre mille autres estimables bienfaits, semble avoir destiné le sol de la Californie à l'engraissement du bétail. Il y pullule d'une façon prodigieuse.

» Les pampas si renommés de la Plata, ne sont pas plus productifs que les vallées et même les collines de la Californie.

» Les chevaux sauvages, par la noblesse de leur port et leur douceur, peuvent supporter la comparaison avec ceux du monde entier.

» Le mouton y est d'une saveur plus fine que ceux des côtes de Barbarie et la race South-Down, de l'Angleterre.

» Les plaisirs de la campagne peuvent réjouir les habitants aussi et plus complétement qu'ailleurs.

» Le chasseur peut choisir entre le bipède et le quadrupède, entre l'ours gris et la grue, entre le lièvre timide et la caille.

» Le saumon fréquente, dans la saison, les embouchures

et les rivières ; la poule d'eau et mille oiseaux sauvages passent l'hiver dans les vallées et sur le bord des cours d'eau de la Californie.

» Des sécheresses, comme dans tout autre région, se font sentir de temps à autres ; mais en formant une moyenne entre plusieurs années, je ne pense pas que, sur ce point, la Californie puisse souffrir d'une comparaison avec tout autre territoire d'une égale étendue. »

Je m'arrête, Messieurs ; je n'entreprendrai pas de traduire en entier l'œuvre du capitaine Cadwalader. Ce fragment vous paraîtra plein d'intérêt, je l'espère.

Sous le titre de *Directions des Navigateurs*, un fort volume in-4°, imprimé à Washington en 1852, pour sa 4e édition, renferme toutes les notions nécessaires aux navigateurs.

Je suis incompétent pour vous rendre compte de cet utile ouvrage, dont vous devez l'envoi à M. le secrétaire de l'Institut Smithsonien.

Il y a joint, sous le titre de : *Registre littéraire de Norton*, le libraire de New-York, une espèce d'almanach illustré par des gravures représentant les principaux édifices consacrés aux diverses bibliothèques, dans chacun des Etats de l'Union, avec un texte historique sur chacun de ces dépôts de la science humaine.

« Le profit que l'homme peut retirer des œuvres de la création sera toujours proportionné à la connaissance approfondie que nous aurons d'elles, et de celle de leurs propriétés. »

Telle est l'épigraphe d'une notice sur l'origine, les progrès et l'état présent de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie, par M. Ruschenberger, docteur-médecin, chirurgien de la marine des Etats-Unis (10 février 1852). Instituée, vers 1810, par un petit nombre d'individus qui s'occupaient d'abord isolément de l'étude des sciences naturelles, cette académie est lentement sortie de ses langes.

Vers la fin de 1812, elle avait à peine quelques échantillons de minéraux. Quarante membres environ s'étaient cotisés pour couvrir un emprunt de 3,750 fr., dont le trésorier Speakman avait fait l'avance pour les frais de premier établissement.

Successivement, des collections d'histoire naturelle furent

léguées par des habitants de l'Etat de Pensylvanie, et formèrent le noyau du cabinet actuel.

Aujourd'hui, l'association se compose de 158 membres, résidant à Philadelphie.

Cette Société possède un cabinet d'histoire naturelle et une bibliothèque d'une assez grande importance. Près de 150,000 échantillons de plantes, de quadrupèdes, bipèdes, reptiles, coquilles, minéraux, etc., etc., et près de 14,000 volumes concernant les sciences naturelles composent le muséum et la bibliothèque de cette académie.

A la suite du détail de ces richesses, M. Ruschenberger se fait cette question :

« D'où est surgi cet édifice, ce centre d'où s'élancent les innombrables rayons qui font resplendir la vérité rendue accessible partout aux investigations de l'esprit humain?

» A qui sommes-nous redevables de ces phares lumineux qui dissipent les ténèbres de cet océan de doutes?

» Qui nous a fourni les moyens de sonder les profondeurs des sciences naturelles, d'éviter les écueils de l'erreur, et de voguer doucement et lentement, il est vrai, mais avec une parfaite sécurité, sur cette mer de douteuses apparences?

» Oui, nous avons droit d'attendre la reconnaissance du public pour ce bienfait qui n'honore pas moins nos pères que nous-mêmes.

» Les Chinois ont pour maxime que les actions dignes d'éloges des enfants ne les glorifient pas sans rejaillir sur leurs aïeux.

» Les connaissances acquises dans les sciences, les progrès dans les arts, aussi bien que les succès militaires sur terre et sur mer par le peuple américain, depuis sa glorieuse révolution, forment une auréole lumineuse autour du nom révéré du patriarche de cette contrée et élèvent un monument plus durable à sa mémoire que les plus somptueux mausolées d'un marbre périssable.

» La dignité et la puissance d'une nation se mesurent au savoir du peuple; sa réputation et le respect qu'elle s'attire seront toujours en proportion avec sa science.

» Son progrès et sa diffusion, surtout dans un Etat républicain, sont dignes de la plus haute ambition de tout ami

de sa patrie. Quiconque aspire à cette fin, propage la vraie et glorieuse liberté de l'homme dans l'univers.»

16 décembre 1853.

Rapport sur une publication de M. Morière, professeur d'agriculture à Caen, intitulée : Résumé des conférences sur le drainage ; par M. Arnoux, membre de la Société.

MESSIEURS,

Je viens vous présenter le résultat de l'examen que vous m'avez chargé de faire sur un petit traité du drainage.

Cette brochure, intitulée : *Résumé des conférences agricoles sur le drainage, faites dans les cantons ruraux du Calvados*, a été composée par M. J. Morière, professeur d'agriculture à Caen. L'objet du livre est de vulgariser les notions élémentaires du drainage et de rendre durable l'effet qu'ont produit les leçons orales du savant professeur : M. Morière n'a pas voulu faire un traité complet, persuadé que le plus grand nombre des agriculteurs hésiterait à entreprendre la lecture d'un long ouvrage ; il a mieux aimé saisir et fixer leur esprit, en exposant les faits les plus saillants de ce nouveau procédé dans un petit nombre de pages où les matières sont aussi heureusement condensées qu'elles sont exposées clairement.

Permettez-moi de vous faire un résumé qui sera, si vous le voulez, une table des matières de cette brochure.

L'eau est l'un des agents les plus puissants de toute végétation ; mais, par son abondance et surtout par sa permanence, elle peut frapper de stérilité, *et même de mort*, l'immense majorité des cultures. De tout temps on a cherché à se soustraire aux funestes effets d'une humidité surabondante, au moyen de fossés, de rigoles ouvertes, de pierrées, de labours en billons, etc. ; ce n'est que depuis dix ans environ que l'on est arrivé à un procédé d'un résultat certain, économique, durable, — le *drainage*. *Drainer* une pièce de terre, c'est établir et disposer en réseau souterrain, un système de conduites en poterie qui égouttent le sol sur des épaisseurs plus ou moins considérables.

Avant d'entreprendre une pareille opération, il faut étudier attentivement le terrain pour déterminer la profondeur, l'espacement, la disposition et la direction des drains. Chacun de ces éléments se règle par des considérations spéciales tirées de la nature du sol, de la pente du terrain, du niveau des eaux, etc.

La nécessité de rendre économique une opération qui doit s'étendre à des surfaces considérables, a déterminé le profil des tranchées, la nature des outils, la conduite du travail, la façon, la forme et la pose des tuyaux de poterie. En outre, l'expérience a indiqué quels devaient être l'écartement, la profondeur et la pente des drains, la disposition du réseau suivant le relief du terrain, la longueur des lignes et leur distance aux plantations d'arbres. Enfin le débouché des drains collecteurs doit être l'objet des préoccupations de toute personne qui entreprend un drainage. Sous ce rapport, l'ancienne législation présentait une lacune qui, bien souvent était un obstacle au drainage des terrains de faibles pentes (1).

M. Morière rappelle les comparaisons dont on s'est servi pour faire comprendre l'effet du drainage. Mais il a soin de les compléter en expliquant le rôle véritable des canaux souterrains qui égouttent presque immédiatement les terres à sous-sol imperméable et qui dessèchent peu à peu les terres les plus argileuses et les plus compactes par une sorte d'aérage progressif.

La suppression des billons, des saignées et des fossés; les labours et les charrois rendus plus faciles là où ils étaient impossibles pendant des mois entiers, des récoltes plus abondantes, plus précoces et plus assurées; tels sont les avantages du drainage au point de vue agricole. Ces effets résultent bien de l'absence de toute eau surabondante; mais en seconde ligne, ils doivent être attribués à la circulation souterraine de l'air, à l'élévation de la température du sol et à l'action plus certaine des fumures et des amendements.

Les premières applications du drainage à l'hygiène publique, à l'irrigation des terrains inférieurs et à l'approvi-

(1) Une loi récente vient de combler cette lacune.

sionnement d'eau de beaucoup de villes, donneront la mesure de ce que l'on doit attendre de ce nouveau procédé : toutefois, M. Morière a eu raison de ne pas insister, dans son opuscule, sur l'avenir que promet le drainage à ces divers points de vue.

Bien que le drainage ait été exécuté en Angleterre sur une échelle colossale et qu'il ait donné parfois des résultats prodigieux, il était plus utile de chercher des exemples dans les applications faites en France.

Dans telle propriété du département de Seine-et-Marne, les travaux ont coûté le prix énorme de 400 fr. par hectare, à cause de la difficulté des déblais. Mais la plus-value de la location s'est élevée à 70 fr. ; comparée aux dépenses, elle constitue donc un intérêt égal à 17 1\2 p. 100.

Les opérations faites par M. de Rougé, au Charmel (Aisne), présentent un résultat encore plus saisissant : car un procès-verbal constate l'ancien état des pièces de terre, et des chiffres précis établissent les frais de culture, les produits des récoltes avant et après le drainage, ainsi que les dépenses de cette opération. Or, en 1852, la balance des comptes, même en y comprenant le solde entier du drainage (soit 235 fr. par hectare), donne des bénéfices nets qui parfois s'élèvent à plus de 300 fr. par hectare (1).

MM. Beaujour, Paris, Rondeaux-Pouchet, de la Mare et Binette, propriétaires et cultivateurs dans le Calvados ont fourni de précieux détails sur des travaux de drainage. Les chiffres font varier les dépenses entre 150 fr. et 250 fr. par hectare ; bien que les opérations soient récentes, on a pu déjà constater une amélioration très-sensible dans les terres et dans les cultures.

Les terres à drainer sont les terres froides, c'est-à-dire à sous-sol imperméable, et les terres trop fortes et trop argileuses : on trouvera donc facilement les signes auxquels on reconnaît qu'une terre a besoin d'être drainée, signes tels que la permanence de l'eau ou même de l'humidité, soit sur

(1) M. de Rougé ne fait entrer dans son compte aucun des frais d'amendement, de fumure et de récolte : c'est qu'il suppose que ces frais n'ont pas changé de valeur et qu'ils sont après le drainage ce qu'ils étaient avant cette opération.

toute la surface du sol, soit dans les dépressions et les plis du terrain et dans les sillons du labour; la dureté et la compacité que la sécheresse donne à la terre et l'usage reconnu avantageux de la culture en billons sont également de bons indices.

M. Morière évalue à des surfaces énormes les terres qui peuvent être drainées avec avantage dans le Calvados, la Manche, l'Orne et la Seine-Inférieure. Le département de l'Eure paraît avoir été moins bien étudié : car la vallée de la Risle est citée et l'on omet de mentionner le sud-ouest de l'arrondissement d'Evreux, presque tout le pays d'Ouche et une partie de l'arrondissement de Pont-Audemer, indépendamment des nombreux districts dont le terrain appartient à l'étage géologique de l'argile plastique.

Le département du Calvados possède trois machines qui sont déposées chez trois fabricants de tuiles et de poteries. Les petits tuyaux (35 millimètres de diamètre intérieur, 33 centimètres de longueur) pris sur le four, coûtent 25 fr. par millier. Le prix de leur transport est de 20 c. par millier et par kilomètre : la fabrication des tuyaux est donc établie d'une manière régulière. Enfin des ateliers d'ouvriers spéciaux, organisés récemment, fournissent des ressources précieuses aux propriétaires qui font drainer leurs terres.

Les mesures prises par l'administration des hospices de Paris, sont données comme un heureux exemple. Ses fermiers reçoivent des fonds pour assainir leurs terres, sous la condition d'en servir l'intérêt à 4 p. 100. Comme il est avéré que le drainage rapporte au moins 8 p. 100, et en moyenne 15 p. 100 des dépenses faites, le fermier ne court aucun risque de perte. D'un autre côté, l'administration des hospices se trouve avoir placé son argent à un taux raisonnable, jusqu'au jour où le renouvellement des baux lui permet de réaliser un prix de fermage dont la hausse est le juste bénéfice du concours intelligent prêté au cultivateur.

M. Morière termine son ouvrage par une exhortation aux grands propriétaires qui doivent des exemples pareils à celui de l'administration des hospices de Paris.

Quelques figures sont annexées à cette brochure et viennent en aide aux descriptions du texte.

L'analyse que je viens de faire vous dit, Messieurs, quelles

sont les matières traitées dans l'ouvrage de M. Morière. Vous penserez, à coup sûr, qu'il était difficile de renfermer plus de faits dans un espace aussi restreint : j'ajouterai qu'au mérite de la concision, M. Morière joint celui de la plus extrême clarté.

M. Morière cherche à frapper fortement l'esprit du lecteur : il aime les vieux dictons : « *Semence tardive, récolte chétive,* » et les expressions imagées : « *La terre noyée ne peut respirer.* » Au sujet de la dernière citation, je dirai que je trouve le mot très-juste, mais difficile à comprendre pour les personnes qui ne sont pas au courant des expériences qui ont prouvé la supériorité du drainage à circulation d'air sur le drainage ordinaire.

Peut-être y a-t-il quelques réserves à faire sur la substitution de deux petits tuyaux placés côte à côte, au gros tuyau collecteur (page 32, 17e ligne), et aussi sur le raccordement trop imparfait des tuyaux élémentaires avec les gros drains (page 31, ligne 4e). Car il nous semble qu'on sacrifierait de cette manière, à quelques facilités d'exécution, l'avantage d'une circulation d'air à laquelle M. Morière attache quelque importance lorsqu'il dit si heureusement : « *Le drainage est pour le sol un appareil circulatoire et respiratoire.* » (Page 19, 17e ligne).

Nous trouvons que M. Morière n'a pas assez analysé les terrains auxquels le drainage est applicable. Nous aurions aimé à le voir insister davantage sur la distinction à faire entre les *terres froides* et les *terres fortes* ; celles-ci sont imperméables, celles-là recouvrent un sous-sol imperméable. Le rôle du drainage est différent dans les deux cas : dans le premier, les drains sont surtout un exutoire pour l'eau stagnante ou sourceuse ; dans le deuxième, ils assurent l'aérage souterrain, rendent le sol meuble et friable, et lui font perdre la propriété de former des *magmas* sous l'action de l'eau.

Ces quelques critiques sont d'une importance secondaire et elles n'enlèvent rien aux mérites de l'ouvrage : concision, clarté et justesse de vues et de pensées.

J'appellerai votre attention sur deux citations très-heureuses : l'une est relative à l'élévation de la température produite par le drainage (page 47, 11e ligne), et l'autre, à la

facilité de culture dans les terrains drainés (page 61, 7e ligne).

En résumé, Messieurs, un pareil ouvrage serait très-utile à propager, et je juge qu'après les applications du drainage, la propagation de ce livre serait un des meilleurs moyens que puisse avoir la Société pour répandre dans le département un procédé qui promet à l'agriculture tant d'avenir. Que cette brochure tombe entre les mains d'un cultivateur, les quelques pages qu'il feuilletera au hasard fixeront infailliblement son attention et la commanderont : le reste viendra de lui-même.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

Ou envoyés par le Gouvernement.

PAR LES AUTEURS :

MM.

BORDEAUX (Raymond). Note sur des textes de droit romain, gravés à l'entrée d'un château du XVIe siècle. Broch. in-8°, 1853.

— Notice historique sur la vie et les travaux de M. Gaillard de Saint-Germain, archéologue et compositeur de musique, mort à Evreux le 15 décembre 1852. Broch. in-8°, 1854.

— Compte-rendu des séances archéologiques tenues aux Andelys en juillet 1853. Broch. in-8°, 1854.

CHATEL (V.) Observations sur la maladie des pommes de terre.

COLOMBEL (de Claville), [m. de la Soc.]. Réflexions sur la pénurie des engrais et du fumier. Moyen de s'en procurer davantage. Feuille in 8°, 1853.

— Observations sur la culture des plantes fourragères et la régénération des semences. Feuille in-8°, 1854.

DELASIAUVE [m. de la Soc.]. Réponse à quelques remarques de M. Sales-Girout. Broch. in-8°, 1853.

DEBOURGE (docteur), [m. de la Soc.]. De la mastupratiomanie, Broch. in-8°, 1852.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT. Les vieilles maisons de Chartres.

— Les Pinaigrier. Broch. in-8°, 1854.

GIRARDIN. (J.) [m. de la Soc.]. Notice nécrologique sur M. Lévy père, membre honoraire de l'Académie de Rouen. Broch. in-8°, 1853.

MM.

GIRARDIN (J.). Rapports sur les guanos du commerce. Broch. in-8°, 1853.

— Notes sur deux nouvelles substances tinctoriales, 1851.

— Sécrétion anormale d'albumine par l'organe mammaire. Broch., 1853.

HAINL (F.-Georges). De la musique à Lyon, depuis 1713 jusqu'à 1852. Broch. in-8°, 1852.

HAREMBERG. Nouvelle organographie du crâne, ou la phrénologie rectifiée. Broch. in-8°, 1851.

LACADRE (le docteur). Observations et dissertations médicales. Broch. in-8°, 1853.

LANGE (Adolphe). Notice biographique sur Abel Blouet. Broch. in-8°, 1854.

MAUDET. Mémoire sur l'emploi thérapeutique de la scillitine. Broch. in-8°, 1853.

MODESTE (Victor). De la cherté des grains. 1 vol. in-12, 1854.

MORIN et GIRARDIN. Examen chimico-légal de diverses substances alimentaires. 1850.

NEPVEUR [m. de la Soc.]. Notice nécrologique sur M. Alph. Bergasse. Broch. in-8°, 1853.

PETIT (Ange), [vice-prés. de la Soc.]. Rapport sur les houilles à la chambre consultative de Louviers. 1852.

REGNAULT (A.). Vie de Thomas Langevin de Pontaumont, de Carentan. Broch. in-12. 1854.

STASSART (Baron de), [m. de la Soc.]. Œuvres complètes. 1 vol. gr. in-8°, 1854.

TRAVERS (Julien). Almanach historique de la République française, publié par un ami de l'ordre, 1851.

— L'Anti-Rouge, almanach anti-socialiste, 1851.

VAUQUELIN (le docteur). De l'application de la suture enchevillée à l'opération de l'entropion spasmodique. Broch. in-8°, 1853.

WOLKOFF (Mathieu). Opuscules sur la rente foncière. Broch. in-8°, 1854.

—

PAR LES ÉDITEURS :

M.

HÉRISSEY (éditeur), [m. de la Soc.]. Œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux. 1 vol. in-8°, 1854.

— Almanach-Annuaire de l'Eure, 1853, 1854.

— Le Courrier de l'Eure.

—

PAR LE MINISTÈRE :

Argus des haras.

Instruction sur les meilleurs moyens à employer pour la conservation des blés qui viennent d'être coupés.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Membres du bureau pendant l'année 1852 :

Président.....	MM. le Mis DE SAINTE-CROIX, préfet.
Vice-président.....	Ange PETIT.
Secrétaire perpétuel.....	BIDAULT.
Trésorier.....	DESCHAMPS.
Secrétaire perpétuel honoraire.	DELARUE.

Membres du bureau pendant l'année 1853 :

Président.....	MM. le duc SUCHET D'ALBUFÉRA.
Vice-président.....	Ange PETIT.
Secrétaire perpétuel.....	BIDAULT.
Trésorier.....	DESCHAMPS.
Secrétaire perpétuel honoraire.	DELARUE.

Sections départementales :

1re SECTION.

Agriculture, industrie, sciences mathématiques et physiques.

Président.... M. HÉBERT. | Secrétaire... M. E. VILLAIN.

2e SECTION.

Lettres, arts, sciences, philosophie et économie.

Président.... M. SAUVAGE. | Secrétaire... M. BÉTOURNÉ.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Ville d'Evreux.

MM.

ALABOISSETTE, avoué.
ALLAIRE, notaire.
ANCELLE (Jules), propriétaire.
ARNOUX (Auguste), ingénieur des ponts et chaussées.
AVRIL DE BURÉ (Auguste), avocat.
BAGOT (Ferdinand), avocat.
BEAUCANTIN (Emile), directeur du Jardin botanique.
BELLOND DE CHABAN, capitaine de gendarmerie.
BÉRENGER, substitut du procureur impérial.
BÉTOURNÉ, professeur de rhétorique.
BIDAULT, docteur en médecine.
BILLARD (Paul), avocat.
BONNIN (Théodose), ancien notaire.
BOULANGER, entrepreneur de travaux publics.
BOURGUIGNON, architecte du département.
CANU, imprimeur.
CASSEN, propriétaire.
CHAPELAIN, chef de division à la préfecture.
CHASSANT, ancien bibliothécaire.
CHÉRAMY, propriétaire.
CHESNON, ancien directeur de l'école normale.
COLOMBEL (Emile), avocat.
COURTIN (Alphonse), propriétaire.
DAVID, juge suppléant.

MM.

DEL'HOMME (Alexandre), juge, membre du conseil général.
DELHOMME (Théodore), ancien professeur de rhétorique.
DEL'HOMME (Olivier), propriétaire.
DE MEYNARD, secrétaire général de la préfecture.
DE ROSTOLAN (Balthazar), propriétaire.
DE SAINTE-CROIX (le marquis), préfet de l'Eure.
DESCHAMPS (Amédée), maire d'Evreux.
DESCHAMPS, artiste vétérinaire.
DESMARTINAIS, directeur des domaines et de l'enregistrement.
D'IMBLEVAL, juge suppléant.
D'ORVILLIERS, propriétaire.
DUHAMEL, horticulteur.
DUHORDEL, docteur-médecin.
DUMONT (Pierre), contrôleur des contributions directes.
DUVALLET, agent voyer d'arrondissement.
DUVERGER (Adolphe), juge d'instruction.
DUWARNET père, avocat.
DUWARNET fils (Gustave), avocat.
FOUCHÉ (Lucien), percepteur des contributions.
GRIVEL, propriétaire.
GUINDEY, ancien principal du collége.
HÉBERT (Maurice), juge de paix.
HÉBERT, propriétaire.
HÉRISSEY, imprimeur.
HÉROUARD, pharmacien.
HUE, horticulteur.
JEANNE, ingénieur civil.
LACHÈVRE, juge.
LAPIERRE (Charles-Ferdin.), rédacteur du *Courrier de l'Eure*.
LEBEURIER, archiviste du département.
LEBLOND, cultivateur.
LECONTE (Séraphin), propriétaire.
LEFRANC DE POMPIGNAN, secrétaire du préfet.
LEGENTIL, procureur impérial.
LEMERCIER, propriétaire.
LE MOINE, greffier de justice de paix.
LEROY, ancien conseiller de préfecture.
LETELLIER-VALLÉE, juge au tribunal de commerce.
L'HOPITAL, ancien maire d'Evreux.

MM.

L'Hopital (Georges), auditeur au Conseil d'Etat.
Lucas, fabricant de coutils.
Letellier (Pierre-Henri), ancien négociant.
Marque, professeur.
Massot, ancien professeur de dessin.
Michaut, négociant.
Molle (Charles), avocat.
Moisy, avoué, adjoint au maire.
Morin, général de division, membre du conseil général.
Nouvel, ancien notaire.
Omont, pharmacien.
Petit (Ange), juge, membre du conseil général.
Piéton, horticulteur.
Pilvois, receveur général.
Régimbart (Eugène).
Richard, ex-agent voyer en chef.
Roussel de Saint-Luc, propriétaire.
Sauvage, directeur de l'école normale primaire.
Sauval, vice-président du tribunal civil.
Thil, substitut du procureur impérial.
Thirouin (Arthur), banquier.
Vaurabourg, professeur au collége.
Villain (Eugène), artiste vétérinaire.
Yvart, inspecteur forestier.

Partie rurale des cantons d'Evreux.

Canton sud.

Basset, propriétaire, à Claville.
Bouland, propriétaire, à Guichainville.
Colombel, agriculteur, à Claville.
De Fayet (Henri), (le vicomte), propriétaire, à Saint-Sébastien-de-Morsent.
Duret, propriétaire, aux Ventes.
Deshayes, cultivateur, à Caugé.
Le Noury de la Roncière (le baron), capitaine de frégate, à Cracouville, près Evreux.

Canton nord.

Bénard, agriculteur, à Sémerville.

MM.

Brouard fils, maître de poste, à Sainte-Colombe.
De Blosseville (Auguste), propriétaire, à la Chapelle-du-Bois-des-Faux.
De Blosseville (Edouard), propriétaire, à la Chapelle-du-Bois-des-Faux.
De Champigny (le marquis), propriétaire, à Normanville.
De Salvandy (le comte), ancien ministre, à Graveron-Sémerville.
De Salvandy (Paul), à Graveron-Sémerville.
Désormeaux, cultivateur, à Gauville-la-Campagne.
Ducy (Mathurin), cultivateur, à Sacquenville.
Gazan (Charles), propriétaire, au Nuisement.
Guillard, à Irreville.
Leclerc, propriétaire et maire, à Quittebeuf.
Leroux, à Emanville.
Liesse, propriétaire et agriculteur, à Saint-Germain-des-Angles.
Litté, régisseur, à Normanville.
Miserey, à Gravigny.
Tasche, agriculteur, à Garambouville.
Thillard, agriculteur, à Sainte-Colombe.

Canton de Breteuil.

Alleaume, notaire, à Breteuil.
Bertin (Pierre), cultivateur, à Breteuil, village des Huets.
Bertin (Roger), propriétaire, à Sainte-Marguerite-de-l'Autel.
Delarue, secrétaire perpétuel honoraire, à Breteuil.
Duguay fils, propriétaire, à Francheville.
D'Urclé (Paul), propriétaire, à Breteuil.
Eudes, greffier, à Breteuil.
Hardouin, cultivateur, à Condé.
Lunois, notaire, à Breteuil.
Oury, curé des Baux-de-Breteuil.
Pichot, curé de Francheville.
Rogier, propriétaire, à Breteuil.

Canton de Conches.

Chevereau (Gustave), propriétaire, à Conches.

MM.

De Clermont-Tonnerre (le marquis), propriétaire, membre du conseil général, à Glisolles.

Dessaux (Emmanuel), membre du conseil d'arrondissement, à Louversey.

Fontaine, propriétaire, au Fresne.

Herbert, cultivateur, au Mesnil-Hardray.

Lecomte, cultivateur et maire, à Champ-Dolent.

Leviez, propriétaire-cultivateur, à Nogent-le-Sec.

Pellerin fils, cultivateur, à Glisolles.

Perrier de Mondonville, percepteur, à Conches.

Canton de Damville.

Abrouty, propriétaire et juge de paix, à Damville.

Carville, propriétaire et maire, à Corneuil.

Chauvin, docteur en médecine, à Damville.

Damitte, propriétaire et notaire, à Damville.

De Chambray, propriétaire, à Gouville.

D'Hostel, cultivateur, à Creton.

Dujardin (Pierre), propriétaire, à Coulonges.

Fouques-Desloges, propriétaire, à Damville.

Gouyer (Félix), propriétaire et maire, à Manthelon.

Legendre, propriétaire et maire, à Villez.

Legendre, propriétaire et maire, à Avrilly.

L'Hullier père, médecin, à Damville.

L'Hullier fils, médecin, à Damville.

Ozanne, cultivateur, à Avrilly.

Pigny, propriétaire et maire, à Coulonges.

Canton de Nonancourt.

Delaigue, filateur, à Nonancourt.

De Rancé, propriétaire, au Gérier.

Didot (Firmin), membre du conseil général, au Mesnil-sur-l'Estrée.

Langer, ancien notaire, à Illiers.

Perrée, agent voyer, à Nonancourt.

Tessier, juge de paix, à Nonancourt.

Canton de Pacy.

MM.

BAPTST (Constant), propriétaire, à Bosc-Roger.
BAPTST (Gustave), à Bosc-Roger.
FAUVEL, membre du conseil général, à Orgeville.

Canton de Rugles.

COISNON (Michel), avocat au Conseil d'Etat, à la Chaise-Dieu-du-Theil.
DUTERTRE (Amand), cultivateur, à la Neuve-Lyre.
DE VIEILLE (Alph.-Clément), propriétaire et maire, à la Haie-Saint-Sylvestre.
DUBUC, propriétaire, au Bois-Normand.
FOUQUET (Philémon), propriétaire, à la Transière.
GUEFFE (Jean-Jacques), membre du conseil d'arrondissement, à la Neuve-Lyre.
LANCESSEUR (Joseph-Michel), propriétaire et cultivateur, à la Neuve-Lyre.
LOUVET DE MESSEY, propriétaire, à Rugles.
PIÉDEVANT (François-Emmanuel), propriétaire et agent voyer à la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André.

BEFFARA (Jacques-Aimé), ancien juge de paix, à Saint-André.
SÉRÉVILLE, notaire, à Saint-André.
GROMARD (Nicolas), cultivateur, à Garennes.
PASSY (Frédéric), propriétaire, à Ezy.
CHRÉTIEN, propriétaire, à Bois-le-Roi.

Canton de Verneuil.

AUBERY DU BOULLEY père, percepteur, à Verneuil.
BISSIEU aîné, propriétaire, à Verneuil.
DE BARRÉ, propriétaire, à Verneuil.
DE PETITEVILLE (le vicomte), membre du conseil général, à Gournay-le-Guérin.

Canton de Vernon.

GARNIER-SAINT-YRIEX, propriétaire, à Vernon.
LEDANOIS, ancien pharmacien, à Vernon.

MM.

LOUVET (Jules-Benjamin), propriétaire, à Vernon.
MOREL, secrétaire de chambre consultative, à Vernon.
SUCHET D'ALBUFÉRA (le duc), membre du conseil général, à Vernon.

—

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Canton des Andelys.

AUDIBERT, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, à Noyers-sur-Andelys.
BRUNEL, cultivateur et maire, à Fresne-l'Archevêque.
CARRIÈRE, cultivateur, au Londe, commune de Heuqueville.
CHEVALIER, receveur de l'hospice, aux Andelys.
COUTIL père, propriétaire-cultivateur, à Villers-sur-Andelys.
COUTIL fils, cultivateur, à Villers-sur-Andelys.
DECHAUMONT, cultivateur, à Boisemont.
DELAISEMENT, cultivateur et maire, à Corny.
DE PRÉVAL, percepteur des contributions directes, aux Andelys.
DE ROCHEFORT, sous-préfet, aux Andelys.
FESSARD, cultivateur et adjoint, à Mantelle-sur-Andelys.
FLAVIGNY, ancien manufacturier, aux Andelys.
LEGENDRE, juge, aux Andelys.
METTAIS-CARTIER, avocat et juge suppléant, aux Andelys.
METTAIS, cultivateur, à Bourgoult, commune de Harqueney.
MILLIARD, cultivateur, au Thuit.
ROUSSEL-DESFRESCHES, avocat, aux Andelys.
TOUTAIN (Georges), cultivateur, à Guiseniers.

Canton d'Écos.

ALEXANDRE, cultivateur, à Fourges.
AMAURY, cultivateur, à Tourny.
BARIOD, docteur-médecin, à Tourny.
BÉGUIN (Eugène), cultivateur, à Heubécourt.
BÉGUIN (Ed.), cultivateur, à Heubécourt.
BERTAUX, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
CAMPIGNY, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
CÉLÉRIER, docteur-médecin, à Tourny.

MM.

Chèrence, propriétaire, à Tilly.
Chevalier, cultivateur, à Tourny.
De Boisdenemets (le comte), propriétaire, à Cahaignes.
De Fayet (le marquis), officier de la Légion d'honneur, m. du conseil général, à Ecos.
De Fayet (le comte), chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, à Aveny.
De Fayet fils, propriétaire, à Aveny.
De Flamarens, maire, à Fourges.
De Gibert (le comte), propriétaire, à Sainte-Geneviève-lès-Gasny.
De Perrier, propriétaire, à Pressagny-l'Orgueilleux.
Désabie, propriétaire, à Tourny.
Drevet, maire, à Tourny.
Drevet, percepteur, à Tourny.
Dupas fils, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
Garnot, notaire, à Tourny.
Idoine, notaire, à Tourny.
Jeanneton, juge de paix, à Gasny.
Leclerc de Puligny, propriétaire, à Ecos.
Legrand père, cultivateur, à Guitry.
Legrand fils, cultivateur, à Guitry.
Levé (Adrien), propriétaire, à Tilly.
Levé (Edouard), propriétaire, à Tilly.
Monnoie, cultivateur, à Tourny.
Parise, propriétaire, à Fontenay.
Renard, cultivateur, à Fours.
Reveiller-Paris, docteur-médecin, à Tourny.
Réthoré, notaire, à Ecos.
Toutain, cultivateur, à Mézières.
Trouard père, propriétaire, à Château-sur-Epte.
Trouard fils, cultivateur, à Château-sur-Epte.
Walthéry, pharmacien, à Tourny.

Canton d'Etrépagny.

Bénard, propriétaire, à Etrépagny.
Bénard, cultivateur, à Morgny.
Beudon, cultivateur et maire, à Mouflaines.
Catheux, propriétaire et cultivateur, à Nojeon-le-Sec.

MM.

CREMIÈRE, propriétaire, à Etrépagny.
DAVILLIERS (Paul), propriétaire, à Longchamps.
DEFONTENAY, cultivateur et maire, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
DEFONTENAY (Isidor), propriétaire, aux Thilliers-en-Vexin.
DELACOUR, cultivateur, au Coudray.
DE MARTINENG, propriétaire, à Etrépagny.
DE VATIMESNIL, officier de la Légion d'honneur, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
DE VATIMESNIL fils, propriétaire, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
DORÉ (Ambroise), propriétaire, à Gamaches.
ESTÈVE (le comte), m. du conseil général, à Heudicourt.
FLEURY, cultivateur, à Puchay.
HÉBERT père, cultivateur, à Villers-en-Vexin.
HÉBERT (Auguste), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, à Villers-en-Vexin.
LEBRUN, cultivateur, à Puchay.
LECOUTEULX (Auguste), propriétaire, à Etrépagny.
LEHEC, médecin, à Etrépagny.
MAREST, cultivateur, à Puchay.
MARRE (Hippolyte), propriétaire, au Thil-en-Vexin.
MIGNOT, percepteur, à Etrépagny.
SAINTARD, maire, à Farceaux.
SAINTARD, cultivateur, à Farceaux.
SAVETIER, maire, à Etrépagny.
TRUELLE, propriétaire, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

BACLÉ, notaire, à Pont-Saint-Pierre.
BIZET, propriétaire, à Amfreville-sous-les-Monts.
BULTEL, propriétaire, à Bourgbeaudoin.
CAMUS, cultivateur, à Mesnil-Verclives.
CANU (François), maire et cultivateur, à Senneville.
CANU (Antoine), propriétaire, à Ecouis.
CATHEUX, propriétaire, à Ecouis.
DELAISEMENT, maire, à Ecouis.
DESSAIN, manufacturier, à Radepont.
D'HOUDEMARE (le baron), propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.

MM.

DRÉLY, cultivateur, à Radepont.
ERNOUF (le baron), chevalier de la Légion d'honneur, à Mesnil-Verclives.
FILLEUL, docteur-médecin, à Fleury-sur-Andelle.
GUÉRARD, propriétaire, à Charleval.
LACHÈVRE, manufacturier, à Radepont.
LAINAY, propriétaire, à Ecouis.
LAINAY, cultivateur, à Gaillarbois.
LAMER, juge de paix, à Fleury-sur-Andelle.
LEBRET, cultivateur, à Mesnil-Verclives.
LECOUTEULX, directeur des fonderies de Romilly, à Romilly-sur-Andelle.
LETER, cultivateur, à Ecouis.
LEFEBVRE père, propriétaire, à Bacqueville.
LEFEBVRE fils, cultivateur, à Gaillarbois.
MILLIARD, cultivateur, à Senneville.
POUYER, manufacturier, à Perruel.
VIEL, propriétaire, à Charleval.

Canton de Gisors.

CAIGNET, propriétaire, à Gisors.
CARTIER, propriétaire, à Gisors
CHEVALIER, cultivateur, à Hébécourt.
COUTELIER, propriétaire, à Gisors.
COTTINET, horticulteur, à Guerny.
DAILLY, propriétaire-cultivateur, à Gisors.
DAVILLIER (Edouard), manufacturier, à Gisors.
DAVILLIER (Charles), à Gisors.
DE BOISPRÉAUX, propriétaire, à Gisors.
DE LAGRANGE (le comte), m. du Corps législatif, à Dangu.
DE MONTREUIL (le baron), m. du Corps législ., à Thierceville.
DE SAINTE-FOIX, propriétaire, à Authevernes.
DUFAY, docteur-médecin, à Gisors.
DUMONT-BERTAUX, propriétaire, à Gisors.
FOUBERT, maire, cultivateur, à Authevernes.
GUESNIER, propriétaire, à Vesly.
LEFEBVRE, propriétaire, à Bouchevilliers.
LEGUAY, propriétaire, à Bezu-Saint-Eloi.

MM.

LEPAGE, chimiste, à Gisors.
MARION, propriétaire, à Gisors.
MAZOYER, chevalier de la Légion d'honneur, à Gisors.
MIGNOT, maire, propriétaire, à Vesly.
NANGOT, cultivateur, à Bouchevilliers.
PAGNÈRE, cultivateur, à Sancourt.
REGNAULT (Alphonse), propriétaire, à Gisors.
PASSY (Antoine), propriétaire, à Gisors.
PASSY (Hippolyte), membre de l'Institut, à Gisors.
PASSY (Louis), propriétaire, à Gisors.
ROSSEY (H.), propriétaire, à Gisors.
ROUGET, propriétaire, à Gisors.
ROUGET, maire, propriétaire, à Chauvincourt.
ROYCOURT fils, cultivateur, à Noyers.
THIERRY, banquier, à Gisors.
VINOT-PRÉFONTAINE, propriétaire, à Gisors.

Canton de Lyons-la Forêt.

AVISSE, juge de paix, à Lyons.
BOULLENGER aîné, maire, cultivateur, à Fleury-la-Forêt.
CLÉMENT, maire, à Fleury-la-Forêt.
DE FOLLEVILLE, propriétaire, à Lorleau.
DELAUNAY, propriétaire, à Lyons-la-Forêt.
DE VALON, propriétaire, m. du conseil général, à Rosay.
D'ISLE, maire, à Lilly.
DUFOUR, maire, à Lyons-la-Forêt.
DUFOUR, cultivateur, à Beauficel.
DUFOUR, cultivateur, à Fleury-la-Forêt.
FLEURY (Pascal), propriétaire, à Bezu-la-Forêt.
HARDY (Th.), cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
LEMONNIER père, propriétaire, à Touffreville.
LEMONNIER fils, cultivateur, à Touffreville.
LEMONNIER, cultivateur, à Lisors.
MILLIARD, cultivateur, à Rosay.
PALIN, notaire, a Lyons-la-Forêt.
PIQUEREL, propriétaire, à Lorleau.
SAINT-MARTIN, maire, à Rosay.
SEBIRE, propriétaire, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Canton de Bernay.

MM.

BARDET, secrétaire de la section, docteur-médecin, à Bernay.
BLONDEL, pharmacien, à Bernay.
CHARLEMAINE, propriétaire, à Bernay.
DANIEL, receveur des finances, à Bernay.
DE CROIX (marquis), sénateur, m. du conseil général, à Serquigny.
DE MONTMORT, sous-préfet, à Bernay.
DUBUS, avocat et maire, à Bernay.
HUBERT LA FAMILLE, propriétaire, à Bernay.
LEMONNIER, propriétaire, à Saint-Clair-d'Arcey.
LE PREVOST, membre de l'Institut, au Thilleul.
MARIE, substitut, à Bernay.
PESNEL, négociant, à Bernay.
PETIT (Paul), propriétaire, à Bernay.
RAVEZ, cultivateur, à Serquigny.
SALLE, avocat, à Bernay.

Canton de Beaumesnil.

DE FORVAL (baron), membre du conseil général, à Grandchamp.

Canton de Beaumont-le-Roger.

LECOMTE, propriétaire, à Beaumontel.

Canton de Brionne.

AUBERT, inspecteur du domaine d'Harcourt, à la Haye-de-Calleville.
HAMEL, membre du conseil général, à Boisney.
MARIE, maire, à Brionne.

Canton de Broglie.

BEAULAVON jeune, propriétaire, à Broglie.
DE BROGLIE (duc), ancien ministre, à Broglie.
DE BROGLIE (Albert) (prince), propriétaire, à Broglie.
GUILBERT (Louis), propriétaire, à Verneusse.
MARAGE, docteur-médecin, à Broglie.

Canton de Thiberville.

MM.

BARON (Denis-Amand), propriétaire, à Drucourt.
CONARD, agriculteur, à Drucourt.
DE BOISRIOULT, propriétaire, à Heudreville.

—

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Canton de Louviers.

BERTRAND (Alphonse), fabricant, à Louviers.
BURY, notaire, à Louviers.
CHENNEVIÈRE (Delphis), fabricant, à Louviers.
CORNEILLE, vétérinaire, à Louviers.
DE BOISGUILBERT (Charles), propriétaire, à Pinterville.
DEFONTENAY, propriétaire, à Louviers.
DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.
DIBON (William), propriétaire, à Louviers.
DUBOIS DE JANCIGNY, sous-préfet, à Louviers.
JOURDAIN père, fabricant, à Louviers.
JOURDAIN fils, propriétaire, à Louviers.
LABELLE fils, propriétaire, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
LALUN fils, architecte, à Louviers.
L'HUILLIER (Eugène), propriétaire, à Louviers.
NOUFFLARD (Jules), propriétaire, à Louviers.
ODIOT (Prosper), propriétaire, à Louviers.
PAPAVOINE, propriétaire, à Louviers.
PÉTEL, médecin, à Louviers.
PÉTEL (Aimable), propriétaire, à Surville.
PETIT (Guillaume), m. du conseil général, à Louviers.
PRÉTAVOINE (Germain), propriétaire, à Louviers.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

DE BLOSSEVILLE (marquis), membre du conseil général, à Amfreville-la-Campagne.
DE BOURY (Léopold), propriétaire, à Amfreville la-Campagne.
DURÉCU, propriétaire, à Thuit-Simer.

Canton de Gaillon.

MM.

AUMONT, curé, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
DE SAINT-HILAIRE (baron), m. du conseil général, à Fontaine-Bellanger.
DURAND, maire, propriétaire, à Fontaine-Bellanger.
ETIENNE (Prosper), propriétaire, à Saint-Pierre-la-Garenne.
JEAN (François), propriétaire, à Cailly.
LANGLOIS, avocat, au Goulet.
LEBLANC, directeur de la maison centrale, à Gaillon.
LEFEBVRE père, propriétaire, à Gaillon.
LEFEBVRE fils, médecin, à Gaillon.
MAILLE, propriétaire, à Ailly.
ODOARD-DUHAZÉ, propriétaire, à Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
THÉZARD, maire, propriétaire, à Sainte-Barbe-sur-Gaillon.

Canton du Neubourg.

ANISSON (Etienne), propriétaire, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
AUZOUX, médecin, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
DUFOUR, propriétaire, à Villez-sur-le-Neubourg.
HARDY, propriétaire, à Amfreville-sur-Iton.
JOUAN, percepteur, au Troncq.

Canton de Pont de-l'Arche.

ANSEAUME (Auguste), maire, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil.
HOCHON, m. du conseil général, à Saint-Etienne-du-Vauvray.
LEHODEY, juge de paix, à Pont-de-l'Arche.
THOREL, receveur de l'enregistrement, à Pont-de-l'Arche.
VIGOR (Jean-Louis), propriétaire et maire, à Pîtres.

—

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Canton de Pont-Audemer.

DE CACHELEU, propriétaire, à Tourville.
DELANNEY, propriétaire et cultivateur, à Campigny.
DE MONNECOVE, sous-préfet, à Pont-Audemer.
LECOMPTE-DÉSORMEAUX, membre du conseil général, maire, à Pont-Audemer.

MM.

LEREFFAIT, membre du conseil général, à Pont-Audemer.
VATTIER, propriétaire, à Pont-Audemer.

Canton de Cormeilles.

DAVID, propriétaire, à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles.
SIGNOL, juge de paix, à Saint-Jean-d'Asnières.
TROPLONG, président du Sénat, à Cormeilles.

Canton de Bourgtheroulde.

DE BLANGY (le comte), maire, à Boissey-le-Châtel.
DE BOSCREGNOULT DE LENTEUIL, maire, à Boscregnoult.
DE LUCHAPT (le comte), maire, à Bosnormand.
DE TORCY (F.) (le comte), propriétaire, au Theillement.

Canton de Beuzeville.

DELAMARE, maire, à Manneville-la-Raoult.
DE SAINT-ALBAN (Matthieu), membre du conseil général, à Berville-sur-Mer.
VAUQUELIN, maire, à Beuzeville.

Canton de Montfort.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, sénateur, membre du conseil général, à Pont-Authou.
LEREFFAIT fils, suppléant du juge de paix, à Pont-Authou.
MIGNOT (Pierre), maire, à Brestot.
PETEAUX, propriétaire, à Illeville.
PHILIPPE-LEMAÎTRE (Mme), à Illeville.

Canton de Quillebeuf.

D'OSMOY (comte), membre du conseil général, à Bouquelon.
D'OSMOY (vicomte), propriétaire, à Bouquelon.
CABOT, agriculteur et maire, à Trouville-la-Haulle.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

DE LIVET (marquis de Barville), maire, à la Potterie-Mathieu.
DE SAINT-WULFRAN, propriétaire, à Saint-Georges-du-Vièvre.
DU PIN DES VASTINES, propriétaire et maire, à Saint-Pierre-des-Ifs.

Canton de Routot.

MM.

De Malortie, maire, à Eturqueraye.

De Quitry (le marquis), membre du conseil général, au Landin.

Dumont, propriétaire, à Barneville-sur-Seine.

PARIS.

MM.

Allou (Edouard), avocat, docteur en droit.

Bailly de Merlieux, ancien direct. du *Mémorial encyclopéd.*

Beuzelin, curé de la Madeleine.

Blanchemain (Prosper), bibliothécaire adjoint au ministère de l'intérieur.

Boutigny, chimiste.

Brongniard (Adolphe), membre de l'Institut.

Couder, membre de l'Institut.

Cogniet (Léon), membre de l'Institut.

Crémieu (Edouard), rentier.

Delisle (Léopold), à la Bibliothèque impériale.

De Lassiauve, docteur en médecine.

De Moléon, directeur du *Recueil industriel.*

Desnoyers (Jules), bibliothéc. du Musée d'histoire naturelle.

Duchesne aîné, conserv. des estampes à la Biblioth. imp.

Dufaure, avocat.

Dumas, membre de l'Institut.

Dupont (Heuriquel), membre de l'Institut.

Elie de Beaumont, ingénieur des mines, membre de l'Institut.

Gadebled, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Grangez (Ernest), chef de bureau au min. des trav. publics.

Hébert (Octave), sous-chef de bureau, au ministère de l'intérieur.

Hersent, membre de l'Institut.

Legrip (Frédéric), peintre.

Leclerc (Achille), membre de l'Institut.

Lenormant (Ch.), membre de l'Institut.

Lemaire, membre de l'Institut.

Mérimée (Prosper), inspecteur général des monum. hist.

MM.

MICHELIN, conseiller référendaire à la cour des comptes.
MOLL, professeur au conservatoire des arts et métiers.
MARTIN-DESLANDES, inspecteur des prisons.
MERLIN (Romain), bibliothécaire au ministère d'Etat.
MOREAU DE JONNÈS, membre de l'Institut.
NOURY (Louis-Eugène), peintre.
PEPIN, directeur des cultures au Jardin des Plantes.
PARIS (Paulin), membre de l'Institut.
PÉCONTAL (Siméon), professeur.
PETITJEAN (J.), conseiller référendaire à la cour des comptes.
PICOT, membre de l'Institut.
POULAIN DE BOSSAY, proviseur au collége royal de St-Louis.
POUILLET, profess. de physiq. au conserv. des arts et métiers.
ROBIN, ingénieur des ponts et chaussées.
ROULAND, procureur général, à Paris.
SAINTE-BEUVE, juge au tribunal de la Seine.
SCHETZ, membre de l'Institut.
TARANNE, secrétaire du comité historique, au ministère de l'instruction publique.
VERNET (Horace), membre de l'Institut.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
WARDEN, membre de l'Institut.

DÉPARTEMENTS.

BARRÉ, docteur en médecine, à Rouen.
BERTOT, pharm., secr. adj. de la Soc. d'Agr, à Bayeux (Calv.).
BOIVIN-CHAMPEAUX, conseiller à la cour impériale, à Rouen.
BOSQUET (Mlle Amélie), à Rouen.
CASTEL (Pierre-Alfred), agent-voyer chef de la Manche, à Saint-Lô.
CHASLE, ancien député, à Chartres.
CHEVERAUX, avocat, à Rouen.
CORDIER DE LA GLAIRIE, directeur des contrib. directes, à Digne.
CORNEILLE, ancien inspecteur de l'Académie, à Rouen.
DÆNEN, chapelain à Dreux (Eure-et-Loir).
DAILLY (Gaspard-Adolphe), prop., à Bois-d'Arcy (Seine-et O.).
DANVIN (Bruno), docteur en médec., à St-Pol (Pas-de-Calais).

MM.

De Beaurepaire (le comte), à Louvagny (Calvados).
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
De Caumont, correspondant de l'Institut, à Caen.
De Clinchamp (Gustave), propriétaire à Avranches (Orne).
Decorde, conseiller à la cour impériale, à Rouen.
De Girardot, sous-préfet de Montargis.
De la Grange (le marquis), à Chandey (Orne).
De la Quérière, négociant, à Rouen.
De la Saussaye, membre de l'Institut, à Blois.
De Monicault, propriétaire, à Melun.
Depruines, secrét. de la Société d'Agric., à Aurillac.
D'Héricourt (le comte), à Souchey (Pas-de-Calais).
Doublet de Boisthibault, avocat, à Chartres.
Ferey (Octave), homme de lettres, à Paris.
Garnier (Maurice), inspecteur de l'enregistrement, à Arras.
Garnier (J.), secrétaire de la Soc. des antiq., à Amiens.
Girard, conseiller à la cour impériale, à Amiens.
Girardin, professeur de chimie, à Rouen.
Guenée (Achille), avocat, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Guillory, présid. de la Soc. indust. d'Angers.
Haime, docteur en médecine, à Tours.
Hombres-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais (Gard).
Lapérouse (Gustave), sous-préfet, à Sens.
Lecoupeur, docteur en médecine, à Rouen.
Leroi, conseiller à la cour impériale, à Rouen.
Le Serrurier, conseiller à la cour imperiale, à Amiens.
Londet, professeur à l'ecole de Grandjouen (Loire-Inf.).
Malo (L.-A.), prof. à l'école royale des haras, au Pin (Orne).
Manuel, conservateur de la bibliothèque de Caen.
Mauduit, avocat, à Neufchâtel.
Nepveur, conseiller à la cour impériale, à Rouen.
Ottmann père, ancien capitaine d'artillerie, à Strasbourg.
Paillard de Saint-Aiglan, sous-préfet de Dunkerque.
Périaux (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
Pouchet, professeur d'histoire naturelle, à Rouen.
Prévost, horticulteur, à Bois-Guillaume, près Rouen.
Sallion, docteur en médecine, à Nantes.
Saudbreuil, avocat général, à Nancy.

MM.

TERREBASSE, ancien député, à Vienne (Isère).

VILLERS (Georges), vice-secrétaire de la Société d'Agriculture de Bayeux.

VIVET, professeur de langues, à Rouen.

WALRAS, inspecteur d'Académie.

ZÉDÉ, ancien préfet de l'Eure.

A L'ÉTRANGER.

BRAEKELEER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.

BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).

DE KEISER, peintre, à Anvers.

DE BARRUEL-BEAUVERT, correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).

DE KERCKOVE (le comte), à Exaerde (Belgique).

DE KERCKHOVE, dit DE KIBCKOFF VAN DER VARENT (le vicomte), président de l'Académie d'archéologie, à Anvers (Belgique).

DE KUYPER, sculpteur, à Anvers.

DE STASSART (le baron), à Bruxelles.

DE VESTREENEN (le baron), à la Haye.

D'OKELLY (le comte), à Bruxelles.

DRAPIER, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.

HART, graveur, à Bruxelles.

LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret de Beyrouth (Syrie).

LEYS (Henri), peintre d'histoire, à Anvers.

SERRURE, professeur d'histoire naturelle, à Gand.

VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges (Belgique).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

—

PARIS.

Société impériale et centrale d'agriculture.
Société impériale d'horticulture.
Société séricicole.
Société géologique de France.
Institut historique.
Société libre des beaux-arts.
Lycée des beaux-arts.
Société de la morale chrétienne.
Société de l'Histoire de France.

—

DÉPARTEMENTS.

AISNE.....	Société académique.....	à Saint-Quentin
—	Société académique.....	à Laon.
ARIÉGE.....	Société d'agriculture et des arts.....	à Foix.
AUBE.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Troyes.
CALVADOS.....	Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normale.....	Ibid.
—	Société impériale d'agriculture et de commerce...	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

CALVADOS.....	Société linnéenne de Normandie.....	à Caen.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.....	à Falaise.
CHARENTE.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
CHER.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
CÔTE-D'OR	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture.....	Ibid.
—	Société médicale..	Ibid.
DEUX-SÈVRES...	Société d'agriculture.....	à Niort.
DOUBS.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts...	à Besançon.
EURE-ET-LOIR ..	Comice agricole.....	à Chartres.
GARD.....	Académie impériale.....	à Nîmes.
GIRONDE.....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
HAUTE-GARONNE	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
HAUTE-VIENNE..	Société impériale d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
HÉRAULT.....	Société archéologique.....	à Béziers.
INDRE.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE.	Société d'agriculture, de sciences, d'art et de belles lettres.....	à Tours.
—	Société archéologique....	Ibid.
LOIR-ET-CHER ..	Société des sciences et des lettres.....	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.

LOIRE.....	Société industrielle.....	à Saint-Etienne.
LOIRE-INFÉR....	Société académique.....	à Nantes.
LOIRET.....	Société impériale des sciences, belles-letttres et arts.	à Orléans.
—	Société d'émulation.....	à Montargis.
LOT.....	Société agricole, industrielle, etc.....	à Cahors.
LOZÈRE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.	à Mende.
MAINE-ET-LOIRE.	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Angers.
—	Société d'horticulture....	Ibid.
—	Société industrielle.....	Ibid.
MARNE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts..	à Châlons.
—	Académie (des sciences et belles-lettres).....	à Reims.
MEURTHE.....	Société impériale des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.
MOSELLE.....	Académie impériale des lettres, sciences, arts et agriculture.....	à Metz.
—	Société des sciences médicales.....	Ibid.
NORD.....	Société impériale des sciences, agriculture et arts..	à Lille.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
OISE.....	Athénée du Beauvoisis....	à Beauvais.
PAS-DE-CALAIS..	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.....	à Boulogne-s-M.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.

PAS-DE-CALAIS..	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.....	à Saint-Pol.
PYRÉNÉES-OR...	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
RHÔNE.....	Société impériale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles....	à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-s.-S.	à Châlon-s.-S.
SARTHE.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
SEINE-ET-MARNE	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
SEINE-ET-OISE..	Société impériale d'agriculture et des arts...	à Versailles.
SEINE-INFÉR....	Société centrale d'agriculture.....	à Rouen.
—	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'études diverses..	au Hâvre.
SOMME.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
VAR.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
VAUCLUSE.....	Société d'agriculture et d'horticulture.....	à Avignon.

VIENNE..... ... Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..... à Poitiers

—

ALGÉRIE.

Comice agricole de la province d'Alger.

—

AMÉRIQUE.

Smithsonian institution..... à Washington

PRIX A DÉCERNER EN 1855.

—

MULTIPLICATION DES SANGSUES.

Une médaille d'or de 500 fr. sera décernée, en 1855, à la commune, à l'établissement hospitalier ou à la personne qui, dans le département, aura peuplé de sangsues médicinales une pièce d'eau, ou établi un réservoir, dans lesquels auront été obtenus les résultats les plus importants de multiplication.

—

Les personnes qui voudront concourir, pour ce prix, devront en donner avis au Secrétaire perpétuel de la Société, avant le 15 *juin* 1855. *Elles donneront en même temps quelques explications sur les titres qu'elles auront à faire valoir et sur les procédés qu'elles auront employés.*

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 0897